

01.10.2008

N°5900
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007 - 2008

P R O J E T D E L O I

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009

* * *

(Dépôt : le 01.10.2008)

SOMMAIRE:

- 1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (30.9.2008)
- 2) Volume I

Arrêté grand-ducal du 30 septembre 2008 autorisant le dépôt à la Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Notre Ministre du Trésor et du Budget est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

Palais de Luxembourg, le 30 septembre 2008

HENRI

*Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc FRIEDEN*

VOLUME I

Projet de budget 2009

Exposé introductif

Table des matières

Introduction

Exposé introductif	13*
Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques	15*
Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire	
1) L'encadrement communautaire	21*
2) Les tendances pluriannuelles de la politique budgétaire	22*
3) Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2003 et 2009	23*
4) Les recommandations du Conseil de l'Union européenne	25*
5) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2009	26*
6) Les principaux accents du projet de budget pour 2009	27*
7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2007	32*
8) Le budget de l'Etat central pour l'exercice 2008	38*
9) L'évolution structurelle de la dette publique	40*
Chapitre C. - L'évolution du budget des recettes	
1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale	43*
2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat	43*
3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat	44*
4) Le produit présumé des principaux impôts directs	45*
5) Le produit présumé des principaux impôts indirects	47*
Chapitre D. - Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)	51*
Chapitre E. - Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)	79*
Projet de loi budgétaire	95*

Budget des recettes

Chapitre Ier. - Recettes courantes

64 - Ministère des finances	
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)	
Section 64.0 - Impôts directs	3
64.1 - Impôts indirects	4
64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances	4
64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	4
64.4 - Remboursements de dépenses	5
Administration des douanes et des accises	
Section 64.5 - Douanes et accises	5
Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)	
Section 64.6 - Impôts, droits et taxes	6
64.7 - Recettes domaniales	7
64.8 - Recettes d'exploitation et autres	8
64.9 - Remboursements	9

65 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)	
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes	12
65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	12
65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	13
65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières	14
65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires	15
65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé	17
65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	17
65.7 - Recettes d'exploitation	19
65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	19

Chapitre II. - Recettes en capital

94 - Ministère des finances	
Section 94.1 - Autres recettes en capital	25
95 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)	
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie	27
95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat	27

Budget des dépenses

Chapitre III. - Dépenses courantes

00 - Ministère d'Etat	
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc	35
00.1 - Chambre des députés	35
00.2 - Cour des comptes	36
00.3 - Conseil d'Etat	36
00.4 - Gouvernement	38
00.5 - Conseil économique et social	41
00.6 - Centre de communications du Gouvernement	43
00.7 - Cultes	45
00.8 - Médias et communications	47
01 - Ministère des affaires étrangères et de l'immigration	
Section 01.0 - Dépenses générales	51
01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger.	53
01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux	56
01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions	59
01.4 - Immigration.	59
01.5 - Direction de la Défense	60
01.6 - Défense nationale	62
01.7 - Coopération au développement et action humanitaire	68
02 et 03 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Section 02.0 - Culture: dépenses générales	74
02.1 - Service des sites et monuments nationaux	79
02.2 - Musée national d'histoire et d'art	82
02.3 - Bibliothèque nationale	83
02.4 - Archives nationales	85
02.5 - Centre national de l'audiovisuel	88
02.6 - Musée national d'histoire naturelle	89

02.7 - Centre national de littérature	90
02.8 - Commissariat à l'enseignement musical	92
02.9 - Centre de documentation sur la forteresse du Luxembourg	94
03.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales	94
03.5 - Recherche et innovation	98
03.6 - Université du Luxembourg	100
 04 - Ministère des finances	
Section 04.0 - Dépenses générales	104
04.1 - Contributions directes	105
04.2 - Enregistrement et domaines	108
04.3 - Douanes et accises	113
 05 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Section 05.0 - Dépenses générales	119
05.1 - Inspection générale des finances	120
05.2 - Trésorerie de l'Etat	123
05.3 - Direction du contrôle financier	124
05.4 - Cadastre et topographie	125
 06 - Ministère des finances: Dette publique	
Section 06.0 - Dette publique	131
 07 - Ministère de la justice	
Section 07.0 - Justice	133
07.1 - Services judiciaires	134
07.2 - Etablissements pénitentiaires	139
07.3 - Juridictions administratives	145
07.4 - Police grand-ducale	148
 08 - Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	
Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses	154
08.1 - Pensions	162
08.2 - Administration du personnel de l'Etat	163
08.3 - Institut National de l'Administration Publique	164
08.4 - Sécurité dans la fonction publique	166
08.5 - Centre informatique de l'Etat	168
08.6 - Service central des imprimés	171
08.7 - Service eLuxembourg	175
08.8 - Service médical - Dépenses diverses	176
 09 - Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	
Section 09.0 - Dépenses générales	179
09.1 - Finances communales	180
09.2 - Commissariats de district	180
09.3 - Caisse de prévoyance	183
09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	184
09.6 - Administration des services de secours	185
09.7 - Direction de l'aménagement du territoire(DATer)	190
09.8 - Aménagement communal	194
09.9 - Administration de la gestion de l'eau	195
 10 et 11 - Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	
Section 10.0 - Dépenses générales	202
10.1 - Centre de technologie de l'éducation	205
10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	207
10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	209
10.4 - Sports scolaires et périscolaires	211

10.5 - Etablissements privés d'enseignement	212
10.6 - Service des restaurants scolaires	212
10.7 - Education différenciée	213
10.8 - Service de la formation des adultes	221
10.9 - Inspectorat	224
11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire	226
11.1 - Enseignement postprimaire	229
11.2 - Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive	234
11.3 - Service de la formation professionnelle	235
11.4 - Sports. - Dépenses générales	239
11.5 - Institut national des sports	244
11.6 - Centre national sportif et culturel	246
11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	247
12 et 13 - Ministère de la famille et de l'intégration	
Section 12.0 - Famille	251
12.1 - Service d'action socio-familiale. - Enfants et adultes	253
12.2 - Solidarité	257
12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers	259
12.4 - Fonds national de solidarité	262
12.5 - Caisse nationale des prestations familiales	265
12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	267
12.7 - Service d'action socio-familiale. - Personnes âgées	269
12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat	270
12.9 - Service national d'action sociale	273
13.1 - Service national de la jeunesse	275
14 - Ministère de la santé	
Section 14.0 - Ministère de la santé	279
14.1 - Direction de la santé	287
14.2 - Laboratoire national de santé	299
14.5 - Dommages de guerre corporels	304
14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf	305
15 - Ministère de l'environnement	
Section 15.0 - Dépenses générales	308
15.1 - Administration de l'environnement	311
15.2 - Administration des eaux et forêts	315
16 - Ministère du travail et de l'emploi	
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales	322
16.1 - Administration de l'emploi	326
16.2 - Inspection du travail et des mines	330
16.3 - Ecole supérieure du travail	333
16.4 - Fonds pour l'emploi.	335
16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées.	335
17 et 18 - Ministère de la sécurité sociale	
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales	339
17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	340
17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale	344
17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales	346
17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales	349
17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie	351
17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	352
17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité	355
18.0 - Assurance pension contributive	356

18.1 - Assurance accidents	356
18.2 - Centre commun de la sécurité sociale	358
18.4 - Office des assurances sociales	358
19 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	
Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales	360
19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales	363
19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture	366
19.3 - Remembrement des biens ruraux	371
19.4 - Service d'économie rurale	372
19.5 - Administration des services vétérinaires	374
19.6 - Viticulture	378
19.7 - Sylviculture	381
19.8 - Développement rural	382
20 - Ministère de l'économie et du commerce extérieur	
Section 20.0 - Economie	385
20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)	391
20.2 - Service de l'énergie de l'Etat	396
20.3 - Centrales hydro-électriques	397
20.4 - Conseil de la concurrence	397
20.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences	398
20.6 - Commissariat aux affaires maritimes	400
20.7 - Inspection de la concurrence	401
20.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (I.L.N.A.S.)	401
21 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	
Section 21.0 - Classes moyennes	407
21.1 - Tourisme	409
21.2 - Logement	412
22 - Ministère des travaux publics	
Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales	418
22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales	419
22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres	423
22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales	426
22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres	428
23 - Ministère des transports	
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales	431
23.1 - Circulation et sécurité routières	432
23.2 - Transports publics et ferroviaires.	434
23.3 - Administration des enquêtes techniques.	436
23.4 - Navigation et transports fluviaux	437
23.5 - Direction de l'Aviation civile	441
23.6 - Administration de la navigation aérienne	444
23.7 - Garage du gouvernement	447
23.8 - Aéroports et transports aériens	449
23.9 - Administration des chemins de fer	449
24 - Ministère de l'égalité des chances	
Section 24.0 - Egalité des chances	453

Chapitre IV. - Dépenses en capital

30 - Ministère d'Etat	
Section 30.3 - Conseil d'Etat	461
30.4 - Gouvernement	461
30.5 - Conseil économique et social	462
30.6 - Centre de communications du Gouvernement	462
30.7 - Cultes	463
30.8 - Médias et Communications	463
31 - Ministère des affaires étrangères et de l'immigration	
Section 31.0 - Dépenses générales	465
31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger	465
31.4 - Immigration.	466
31.5 - Direction de la Défense	466
31.6 - Défense nationale	467
31.7 - Coopération au développement et action humanitaire	468
32 et 33 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Section 32.0 - Culture: dépenses générales	470
32.1 - Service des sites et monuments nationaux	471
32.3 - Bibliothèque nationale	471
32.4 - Archives nationales	471
32.5 - Centre national de l'audiovisuel	472
32.7 - Centre national de littérature	472
32.8 - Commissariat à l'enseignement musical	472
33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales	472
33.5 - Recherche et innovation	473
34 - Ministère des finances	
Section 34.0 - Dépenses générales	475
34.1 - Contributions directes	476
34.2 - Enregistrement et domaines	477
34.3 - Douanes et accises.	477
35 - Ministère des finances: trésor et budget	
Section 35.0 - Dépenses générales	480
35.1 - Inspection générale des finances	480
35.2 - Trésorerie de l'Etat	481
35.3 - Direction du contrôle financier	481
35.4 - Cadastre et topographie	481
36 - Ministère des finances: Dette publique	
Section 36.0 - Dette publique	484
37 - Ministère de la justice	
Section 37.0 - Justice	486
37.1 - Services judiciaires	486
37.2 - Etablissements pénitentiaires	486
37.3 - Juridictions administratives	487
37.4 - Police grand-ducale	487
38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses	490
38.3 - Institut national de l'Administration Publique	490
38.4 - Sécurité dans la fonction publique.	490
38.5 - Centre informatique de l'Etat	491
38.6 - Service central des imprimés.	491

38.7 - Service eLuxembourg	492
38.8 - Service médical - Dépenses diverses	493
39 - Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	
Section 39.0 - Dépenses générales	495
39.1 - Finances communales	495
39.2 - Commissariats de district	496
39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	497
39.6 - Administration des services de secours	497
39.7 - Direction de l'aménagement du territoire(DATer)	497
39.8 - Aménagement communal	498
39.9 - Administration de la gestion de l'eau	498
40 et 41 - Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	
Section 40.0 - Dépenses générales	502
40.1 - Centre de technologie de l'éducation	502
40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	502
40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	503
40.5 - Etablissements privés d'enseignement	503
40.7 - Education différenciée	503
40.8 - Service de la formation des adultes	504
40.9 - Inspectorat	504
41.1 - Enseignement postprimaire	504
41.3 - Service de la formation professionnelle	504
41.4 - Sports - Dépenses générales	505
41.5 - Institut national des sports	506
41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	506
42 et 43 - Ministère de la famille et de l'intégration	
Section 42.0 - Famille	508
42.2 - Solidarité	509
42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers	509
42.4 - Fonds national de solidarité	509
42.5 - Caisse nationale des prestations familiales	510
42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	510
42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat	511
42.9 - Service national d'action sociale	511
43.1 - Service national de la jeunesse	511
44 - Ministère de la santé	
Section 44.0 - Ministère de la Santé	514
44.1 - Direction de la Santé	514
44.2 - Laboratoire national de santé	515
44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf	517
44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques	517
45 - Ministère de l'environnement	
Section 45.0 - Protection de l'environnement	520
45.1 - Administration de l'environnement	520
45.2 - Administration des eaux et forêts	522
46 - Ministère du travail et de l'emploi	
Section 46.0 -Travail. - Dépenses générales	524
46.1 - Administration de l'Emploi	524
46.2 - Inspection du travail et des mines	524
46.3 - Ecole supérieure du travail	525
46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés	525

47 et 48 - Ministère de la sécurité sociale	
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	527
47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.	527
47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.	527
47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	528
49 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	
Section 49.0 - Agriculture - Dépenses générales	530
49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales	530
49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture	530
49.4 - Service d'économie rurale	531
49.5 - Administration des services vétérinaires	531
49.6 - Viticulture	532
49.7 - Sylviculture	532
50 - Ministère de l'économie et du commerce extérieur	
Section 50.0 - Economie	535
50.1 - Service central de la statistique et des études économiques	537
50.2 - Service de l'énergie de l'Etat	537
50.4 - Conseil de la concurrence	538
50.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences.	538
50.7 - Inspection de la concurrence	538
50.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (I.L.N.A.S.)	538
51 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	
Section 51.0 - Classes moyennes	541
51.1 - Tourisme	541
51.2 - Logement	542
52 - Ministère des travaux publics	
Section 52.0 - Travaux publics. - Dépenses générales	547
52.1 - Ponts et chaussées	547
52.2 - Fonds des routes	556
52.3 - Bâtiments publics	556
52.4 - Bâtiments publics - Compétences communes	558
52.5 - Fonds d'investissements publics	563
53 - Ministère des transports	
Section 53.0 - Transports - Dépenses générales	566
53.1 - Circulation et sécurité routières	566
53.2 - Transports publics et ferroviaires.	566
53.3 - Administration des enquêtes techniques.	567
53.4 - Navigation et transports fluviaux	567
53.5 - Direction de l'aviation civile	567
53.6 - Administration de la navigation aérienne	568
53.7 - Garage du gouvernement	569
53.8 - Aéroports et transports aériens	569
53.9 - Administration des chemins de fer	569
54 - Ministère de l'égalité des chances	
Section 54.0 - Egalité des chances	572
Budget des recettes et des dépenses pour ordre	
Chapitre V. - Recettes pour ordre	579
Chapitre VI. - Dépenses pour ordre	585

Annexes

I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement	593
Fonds d'équipement militaire	594
Fonds pour les monuments historiques	595
Fonds de crise	596
Fonds de la dette publique	597
Fonds des pensions	598
Fonds pour la réforme communale	599
Fonds communal de dotation financière	600
Fonds spécial de la pêche	601
Fonds cynégétique	602
Fonds pour la gestion de l'eau	603
Fonds spécial des eaux frontalières	605
Fonds d'équipement sportif national	606
Fonds pour les investissements socio-familiaux	607
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	608
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	609
Fonds des investissements hospitaliers	611
Fonds spécial de la chasse	612
Fonds pour la protection de l'environnement	613
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	614
Fonds pour l'emploi	616
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	619
Fonds d'investissements publics administratifs	620
Fonds d'investissements publics scolaires	623
Fonds des routes	625
Fonds du rail.	629
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	631
Fonds pour la loi de garantie	632
Fonds pour la promotion touristique	634
Fonds d'entretien et de rénovation	635

Exposé introductif

L'exposé introductif du projet de budget, qui a pour objet de donner un aperçu général de la conjoncture économique et de fournir une vue d'ensemble sur la politique budgétaire et financière, est subdivisé en sept chapitres:

- Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques
- Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire
- 1) L'encadrement communautaire
 - 2) Les tendances pluriannuelles de la politique budgétaire
 - 3) Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2003 et 2009
 - 4) Les recommandations du Conseil de l'Union européenne
 - 5) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2009
 - 6) Les principaux accents du projet de budget pour 2009
 - 7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2007
 - 8) Le budget de l'Etat central pour l'exercice 2008
 - 9) L'évolution structurelle de la dette publique
- Chapitre C.- L'évolution du budget des recettes
- 1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale
 - 2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat
 - 3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat
 - 4) Le produit présumé des principaux impôts directs
 - 5) Le produit présumé des principaux impôts indirects
- Chapitre D.- Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)
- Chapitre E.- Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)

* * *

Les programmes détaillés des fonds spéciaux de l'Etat sont présentés comme annexes au projet de budget proprement dit.

En vue d'alléger l'exposé introductif, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires est publié au volume II du projet de budget; un exposé sommaire de la situation budgétaire est cependant intégré au chapitre C traitant des aspects importants de la situation financière.

A. La situation et les perspectives économiques

1. Evolution conjoncturelle récente

1.1 Croissance économique

Avec une croissance du PIB de 4.5% en 2007, contre 6.1% en 2006, l'économie luxembourgeoise a encore connu une année relativement satisfaisante, marquée notamment par la baisse du chômage et l'évolution favorable des finances publiques. Après un très bon 1^{er} trimestre, le contexte économique s'est toutefois assombri. Le secteur financier en particulier, qui amorçait déjà un ralentissement depuis la fin de 2006, a vu ses perspectives de croissance malmenées par la crise financière qui s'est matérialisée à partir de l'été.

Sur le début de 2008, le profil de croissance montre une poursuite du ralentissement, le PIB ayant augmenté de 2.5% sur un an au 1er trimestre 2008. Ce rythme de progression reste, pour le quatrième trimestre consécutif, inférieur à la croissance moyenne du PIB luxembourgeois, qui avoisine 5% au cours des dix dernières années.

Tableau 1: Évolution des principaux agrégats du PIB sous l'optique dépenses (prix constants)

	2007				2008
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.
- Dépense de consommation finale.....	+ 1,8	+2,0	+3,0	+1,4	+0,2
Dépense de consommation finale des ménages (1)	+1,6	+2,1	+3,2	+1,4	+0,2
Dépense de consommation finale des Administrations Publiques	+2,3	+2,5	+2,2	+2,2	+2,1
- Formation brute de capital	+8,9	+14,1	+18,8	-5,4	-2,6
- Exportations de biens et de services	+5,6	+2,0	+7,5	+6,6	5,1
Exportations de biens (y.c. export. Or)	+1,4	-3,5	-0,7	-1,4	+1,6
Exportations de services (y.c. cons. Etrangers)	+7,7	+3,9	+9,6	+8,5	+5,4
- Importations de biens et de services (caf) (2)	+4,0	+1,6	+10,7	+4,5	-4,7
Importations de biens (y.c. import. Or)	+0,0	-1,5	+4,5	-3,9	+3,1
Importations de services (y.c. cons.luxembourgeois à l'étranger	+7,0	+4,8	+12,3	+9,1	+6,0
- Produit Intérieur Brut au prix du marché.....	+6,6	+4,6	+3,4	+3,5	+2,5

Notes: (1) y compris les Institutions sans but lucratif, au service des ménages
(2) Coût, assurance, fret

1.2. L'activité dans les différentes branches

Le **secteur financier** peut se targuer de résultats globalement satisfaisants sur l'ensemble de 2007. Cependant, un net revirement de tendance s'est opéré à partir du deuxième semestre, dans le sillage de la crise financière internationale. L'impact direct de la crise des "subprime" semble certes limité, notamment à cause de la faible exposition des acteurs financiers luxembourgeois dans ce domaine. Cependant, les événements découlant de cet épisode (notamment la crise de confiance sur les marchés) ont bel et bien eu un impact indirect sur les performances du secteur, comme en témoignent le très haut niveau des provisions bancaires vers la fin de 2007, l'arrêt de la progression du patrimoine des OPC à partir de novembre et les mauvais résultats des sociétés d'assurances sur le dernier trimestre 2007. Les statistiques portant sur le début de 2008, confortent l'idée d'un ralentissement sensible de l'activité dans cette branche.

Les entreprises de la branche "immobilier, location et services aux entreprises" ont dans l'ensemble traversé sereinement l'année 2007. Sur la base des données de chiffre d'affaires, on peut observer en 2007 et sur le tout début de 2008 une poursuite de la très bonne dynamique déjà enregistrée en 2006. Le vrai moteur de croissance pour cette branche a continué d'être incarné par les **services fournis directement aux entreprises**, même si l'on peut craindre à terme pour certaines de ces activités un effet de contagion du ralentissement amorcé par le secteur financier.

La branche des **transports et communications**, malgré des évolutions contrastées en 2007 selon les domaines d'activité, laisse apparaître des résultats plutôt positifs dans l'ensemble. Le chiffre d'affaires de la branche subit certes un ralentissement par rapport à 2006, mais celui-ci s'explique plus par des effets statistiques que réellement conjoncturels. L'emploi de la branche, très dynamique depuis 2006, reste bien orienté sur l'ensemble de l'année.

L'**industrie** et la **construction** ont suivi une dynamique relativement comparable en 2007, avec un début d'année très satisfaisant en termes de production suivi d'un net affaïssement à la fin du 2^{ème} trimestre. Les perspectives d'activité pour 2008 sont mitigées, alors que les résultats de production du 1^{er} trimestre 2008 s'inscrivent en recul par rapport à l'année précédente et que les enquêtes d'opinion, dans la construction en particulier, témoignent d'un certain pessimisme jusqu'en juin.

La branche du **commerce** n'a pas réellement brillé en 2007. Des modifications d'ordre statistique viennent doper artificiellement les résultats, mais le secteur dans son ensemble a tourné au ralenti, malgré le rebond conséquent du commerce de gros sur les tout derniers mois de l'année. Le moral des consommateurs, au Luxembourg comme dans l'ensemble de la zone euro, est orienté à la baisse depuis l'été 2007 et ne laisse pas envisager une frénésie de consommation en 2008.

Tableau 2: Valeur ajoutée brute aux prix de base par branches (prix constants)

	2007				2008
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	+4,2	+4,3	-4,3	-4,3	-8,0
Industrie, y compris énergie	+6,6	+4,1	-0,7	-1,6	-0,9
Construction	+4,0	+2,9	+1,1	-0,3	+1,7
Commerces, réparations automobiles et d'articles domestiques, hôtels et restaurants, transports et communications	+4,3	+3,6	+3,9	+3,6	+1,5
Activités financières, immobilier, location et services aux entreprises	+7,8	+6,7	+6,6	+4,4	+5,7
Autres activités de services	+2,7	+1,8	+1,1	+1,9	-0,5
Total valeur ajoutée brute aux prix de base	+6,9	+4,5	+3,3	+4,0	+2,3
Impôts sur les produits – Subventions sur les produits	+1,3	+3,3	+4,2	+4,1	+4,0
Produit intérieur brut aux prix du marché	+6,6	+4,6	+3,4	+3,5	+2,5

Notes: - Source: STATEC
- Données corrigées des variations saisonnières

1.3 Inflation et salaires

Le taux d'inflation est ancré au-dessus de 3% depuis novembre 2007 et atteint même plus de 4% depuis la mi-2008. Les causes de ce regain d'inflation sont connues et peu de pays peuvent s'en affranchir pour le moment: ce sont en premier lieu les relèvements de prix des produits pétroliers, qui suivent la montée régulière et soutenue du cours du pétrole, ainsi que la hausse des prix de l'alimentation, conséquence directe de la flambée actuelle du cours des denrées agricoles. Les prix administrés, qui traditionnellement connaissent des hausses plus importantes sur le début de l'année, n'ont contribué que faiblement à l'inflation sur le début l'année. Les hausses concernent surtout le prix de l'eau.

Les salaires montrent pour leur part une décélération en 2007. Le coût salarial moyen progresse de 3.5% sur l'ensemble de l'année, contre 4.5% en 2006. Le ralentissement est cependant essentiellement localisé dans le secteur financier, les autres branches connaissant en moyenne la même croissance qu'en 2006 (environ 3%). Le freinage des salaires, observé tout au long de l'année 2007 se poursuit également sur le début de 2008 (+1.6% de croissance seulement au 1^{er} trimestre).

La dernière cote d'échéance a été dépassée en juin 2008 entraînant, suivant l'application de la loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires, une hausse des salaires et traitements de 2.5% au 1^{er} mars 2009. D'après les dernières prévisions du STATEC, la prochaine cote d'échéance devrait être dépassée au premier semestre 2009. Toutefois, la législation actuellement en vigueur précise qu'"aucune autre adaptation déclenchée par le dépassement d'une ou de plusieurs cotes d'échéance supplémentaires ne pourra se faire au cours de la période 2006 à 2009".

1.4 Emploi et chômage

Le marché du travail réagit habituellement avec un certain retard à l'activité, ceci d'autant plus que dans une économie marquée par un manque structurel de main-d'œuvre (qualifiée), les entreprises sont réticentes à se séparer de leur personnel lorsque l'incertitude quant à la durée de la dépression conjoncturelle est élevée (c'est-à-dire surtout en début de ralentissement). Ainsi, après une année 2007 marquée par une accélération continue de l'emploi et une baisse du chômage en phase de ralentissement économique, le début de 2008 s'annonce moins positif pour le marché du travail luxembourgeois.

En effet, sur les premiers mois de 2008, l'emploi n'accélère plus (même s'il reste sur un rythme de progression encore élevé, à plus de 5%) avant tout en raison du ralentissement dans le secteur financier. L'emploi intérimaire, qui réagit plus vite à l'évolution conjoncturelle, ralentit déjà depuis le début 2007.

Le taux de chômage s'est également remis à augmenter. Au deuxième trimestre 2008, le taux officiel, corrigé des variations saisonnières, s'élève à 4.3%, contre 4.2% sur le début de l'année.

Pour le Luxembourg, il n'est pas inhabituel que la hausse du chômage intervienne alors que la croissance de l'emploi dépasse encore les 3%. Il est en effet admis qu'en raison de la très grande ouverture du marché du travail, la croissance de l'emploi, nécessaire pour agir à la baisse sur le taux de chômage, se situe à quelque 4.0% en moyenne sur les dernières décennies, avec toutefois une tendance à la hausse dans le temps.

Tableau 3: Indicateurs conjoncturels récents

(Variations annuelles en %)	(Variations annuelles en %)						
	Janv. 2008	Mars 2008	Avril 2008	Mai 2008	Juin 2008	Moyenne mai-juillet	
						2008	2007
<u>Activité:</u>							
Production industrielle par jour ouvrable, en volume.....	-4,0	-1,2	+2,0	+0,2	+2,1
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	-5,3	+2,3	-0,7	-0,5	+9,4
Chiffre d'affaires en volume du commerce au total.....	+15,5	+17,7	+20,2	+1,5
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail.....	+0,9	+2,4	+2,9	+2,6
<u>Prix salaires:</u>							
Indice des prix à la consommation (IPCN).....	+3,3	+3,5	+3,5	+4,0	+4,3	+3,9	+2,0
Inflation sous-jacente.....	+2,3	+2,4	+2,4	+2,5	+2,6	+2,5	+2,3
Prix pétroliers	+19,8	+21,0	+21,1	+25,4	+29,6	+25,4	-2,7
Indice des prix à la production industrielle	+7,2	+5,1	+5,0	+7,4	...	+5,9	+11,5
Indice des prix à la construction (1)	+3,0	+2,4
Coût salarial moyen, par mois et par personne	+2,5	+2,2	+4,5
<u>Commerce extérieur:</u>							
Exportations de biens en valeur	-1,7	-1,2	+2,2	+2,1	-4,0
Importations de biens en valeur	-5,1	-9,1	+1,3	+5,5	-0,7
<u>Emploi, chômage:</u>							
Emploi salarié intérieur	+5,4	+5,4	+5,5	+5,5	+5,5	+5,5	+4,4
Emploi national	+3,1	+3,1	+3,1	+3,1	+3,1	+3,1	+1,9
Taux de chômage (en % de la popul. active) ..	+4,2	+4,2	+4,3	+4,3	+4,4	+4,3	+4,4

Notes: -Source: STATEC

- Les données en italique sont des estimations

- (1) Estimations sur base de données semestrielles

2. Prévisions

Les dernières prévisions du STATEC, publiées dans la Note de Conjoncture no. 1-08 (sortie le 3 juin 2008), tablaient sur une croissance du PIB en volume au Luxembourg de 3% en 2008 et de 4% en 2009. Or, l'environnement économique européen et mondial s'est dégradé légèrement sur les deux derniers mois, principalement en raison d'une hausse plus forte qu'anticipée des prix pétroliers. A l'image de la production industrielle de la zone euro ou des indices boursiers mondiaux, maints indicateurs conjoncturels et précurseurs se sont dégradés depuis.

Le rythme de croissance de l'économie luxembourgeoise fluctue au gré des mouvements de la conjoncture mondiale et surtout européenne, ainsi qu'en fonction de l'évolution des marchés financiers internationaux. Pour 2009, l'hypothèse sur laquelle était bâtie la dernière prévision du STATEC, à savoir une croissance du PIB de la zone euro de 1.5%, paraît difficile à tenir. Le FMI a d'ailleurs déjà annoncé le mouvement, en baissant sa prévision à 1.2%.

Depuis la finalisation des dernières prévisions du STATEC, les marchés financiers suivent également une trajectoire moins favorable: le STATEC avait fait l'hypothèse, dans la NDC 1-08, d'une baisse (en moyenne annuelle) de 10% de l'indice boursier européen pour 2008, mais il paraît à ce jour plus réaliste de tabler sur une baisse de quelque 15%, suite à la décrue prononcée observée sur les marchés d'actions depuis début juin.

Il estime par contre utile de prendre en compte un scénario alternatif, qui quantifie les risques baissiers liés à la dégradation de l'environnement mondial.

Scénario alternatif

Afin de tenir donc compte des derniers développements, le STATEC propose un scénario alternatif à sa prévision de printemps, publiée dans la NDC 1-08, basé sur les hypothèses suivantes:

- révision de la prévision de croissance de la zone euro en 2008 (+1.4%), mais...
- révision à la baisse de la croissance prévue en 2009: 1.2% au lieu de 1.5%;
- révision à la baisse de la (dé-)croissance prévue de l'indice boursier européen Eurostoxx50 en 2008 (-13.6% au lieu de -10.1%), pas de modification en 2009;
- révision à la baisse du prix du pétrole en USD (-6.5 USD en 2008 et -24.8 USD en 2009).

A noter finalement que la prévision du taux de change USD/EUR n'a été que marginalement modifiée (1.45 EUR pour 1 USD en 2009, au lieu de 1.55), sans impact notable sur la prévision.

Sous ces hypothèses conjoncturelles, la croissance du PIB de l'économie luxembourgeoise serait à réviser légèrement à la baisse - de 0.4 point de % - à la fois en 2008 et en 2009 (cf. tableau 5). L'inflation serait légèrement plus élevée (+0.2 ppt), sans impacter la trajectoire des salaires donc avec un impact négatif similaire sur le pouvoir d'achat.

En tout état de cause, pour refaire une prévision complète et détaillée, il faudra attendre la mise à jour des données de comptes nationaux annuels, celle des finances publiques (notification pour déficit excessif), la publication par les institutions internationales des prévisions détaillées ainsi que, élément non-négligeable, les principales orientations de la politique budgétaire, matière de dépenses et de recettes publiques qui se traduisent dans le projet de budget 2009 et l'exécution des budgets antérieurs. Cet exercice sera entrepris dès que l'ensemble des données seront disponibles et les résultats obtenus seront publiés dans la Note de Conjoncture 2-08, à paraître en novembre 2008.

Tableau 4: Principaux agrégats macro-économiques, 2007-2009*(en millions)*

	2007 (observé)		2008 (prévision)		2009 (prévision)	
	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution
PIB (vol. réf. 2000, millions)	29 362	+5,2%	30 096	+2,5%	30 997	+3,0%
PIB (valeur, millions)	36 278	+6,9%	37 871	+4,4%	39 764	+5,0%
Prix implicites PIB (1995=1)	1,24	+1,7%	1,26	+1,8%	1,28	+1,9%
RNB (millions)	30 275	+17,3%	31 397	+3,7%	32 751	+4,3%
Emploi total intérieur (*1.000) (1)	333,2	+4,5%	345,5	+3,7%	354,8	+2,7%
Emploi indépendant (*1.000) (1)	20,0	+0,6%	20,2	+1,0%	20,3	+0,8%
Emploi salarié (*1.000) (1)	313,2	+4,7%	325,3	+3,9%	334,5	+2,8%
Taux de chômage (ADEM, %pop. act.)	4,4	...	4,2	...	4,7	...
Prix à la consommation (IPCN)	+2,3%	...	+3,7%	...	+2,4%
Echelle mobile (EMS, moyenne 1948=100)	668,46	+2,3%	682,39	+2,1%	699,44	+2,5%
Coût sal. moyen (1.000 euros/an) (1) ...	51,85	+4,3%	53,27	+2,7%	54,84	+2,9%
Idem, évolution hors EMS	+2,0%	...	+0,6%	...	+0,4%
Masse salariale (millions) (1)	16 240	+9,2%	17 327	+6,7%	18 341	+5,9%
Productivité (PIB vol./emploi total)	+0,7%	...	-1,1%	...	+0,3%
Coût salarial unitaire	+3,8%	...	+4,1%	...	+2,8%

Notes: - Source: STATEC (1^{er} oct. 2007)

(1) Concept comptes nationaux

* * *

B. Les principales orientations de la politique budgétaire

1) L'encadrement communautaire

Depuis l'adoption du Traité sur l'Union européenne, encore appelé **Traité de Maastricht**, qui a été signé le 7 février 1992 par les 15 Etats membres qui constituaient à l'époque la Communauté économique européenne, les politiques budgétaires des pays de la zone euro sont coordonnées et encadrées par des règles communes qui ont été définies et précisées par le pacte de stabilité et de croissance qui a été adopté lors du Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997.

Le pacte de stabilité et de croissance est destiné à assurer une gestion saine des finances publiques dans la zone euro afin d'éviter qu'une politique budgétaire laxiste menée par un Etat membre ne pénalise les autres Etats à travers le jeu des taux d'intérêt et n'aboutisse ainsi à une perte de confiance dans la stabilité économique de la zone. Le pacte vise donc à assurer une convergence soutenue et durable des économies des Etats membres de la zone euro.

La mise en œuvre du **pacte de stabilité et de croissance** repose principalement sur deux piliers : le principe de la surveillance multilatérale des positions budgétaires et la procédure des déficits excessifs.

Le pacte de stabilité oblige les Etats membres à établir annuellement un programme de stabilité qui décrit la politique budgétaire à moyen terme de chaque Etat membre en insistant plus particulièrement sur le respect des 2 critères centraux du pacte de stabilité et du traité de Maastricht.

Le premier critère vise à éviter que les déficits budgétaires des Administrations publiques des Etats membres ne dépassent la limite de 3% du Produit intérieur brut. Chaque Etat membre est ainsi tenu de fixer un objectif à moyen terme au sujet de sa position budgétaire. Ces objectifs peuvent varier en fonction des situations économiques et budgétaires des Etats membres et les ceux-ci peuvent s'en écarter temporairement s'ils ont mis en œuvre des réformes structurelles qui auront un impact positif sur la viabilité à long terme des finances publiques.

Le second critère a pour finalité d'éviter que la dette totale d'un Etat membre ne dépasse la limite de 60% du PIB ou, en cas de dépassement, de veiller à ce que l'endettement diminue à un "rythme satisfaisant" pour atteindre cette valeur limite.

Cet encadrement des politiques budgétaires constitue un instrument indispensable pour pouvoir réaliser l'un des objectifs essentiels du Traité qui consiste à assurer la discipline budgétaire des Etats membres et à éviter ainsi l'apparition de déficits publics excessifs.

D'après les règles du pacte de stabilité et de croissance, le **déficit public** est défini comme étant le déficit de l'ensemble du secteur de l'Administration publique qui regroupe en plus des Ministères et des Administrations également les fonds spéciaux de l'Etat et certains établissements publics, ainsi que les Administrations communales et les Administrations de sécurité sociale. La notion de déficit public se réfère donc à un ensemble qui est beaucoup plus vaste que celui du budget de l'Etat, tel qu'il est défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat.

Afin de permettre aux citoyens d'analyser en pleine transparence les fondements et les objectifs de la politique budgétaire, le Gouvernement présente cette année pour la deuxième fois un rapport spécifique au sujet de l'encadrement européen de notre politique budgétaire. Ce rapport fait l'objet du Volume III de l'exposé introductif du projet de budget pour 2009.

2) Les tendances pluriannuelles de la politique budgétaire

Afin de pouvoir analyser notre situation budgétaire dans une optique pluriannuelle, il importe de rappeler tout d'abord qu'au Luxembourg, la situation budgétaire de l'Administration publique fut excédentaire pendant la période 1993 à 2003 et atteignait en 2001 son niveau maximum avec un excédent de 6,1 % par rapport au PIB.

Ainsi qu'il ressort toutefois du tableau ci-après le ralentissement conjoncturel de la période 2001 à 2003 a très largement influencé la situation de nos finances publics et les excédents budgétaires de l'Administration publique ont diminué rapidement pour atteindre le niveau de 0,5 % en 2003 et pour devenir négatif en 2004.

Si l'économie luxembourgeoise avait retrouvé en 2004 la voie de la croissance en enregistrant des taux d'augmentation du PIB de l'ordre de 4 %, tel ne fut pas le cas pour les perspectives d'évolution de la situation budgétaire de l'Administration publique qui restait fortement déséquilibrée.

C'est ainsi que la persistance voire l'accroissement du chômage ainsi que la progression très prononcée des transferts sociaux et le niveau très élevé de l'inflation ont exercé une forte pression sur les grandes catégories de dépenses publiques.

Afin de pouvoir garantir à long terme la santé et la solidité de nos finances publiques, le Gouvernement qui est issu des élections de juin 2004, a insisté dans **sa déclaration du 4 août 2004 devant la Chambre des Députés**, sur la nécessité de réduire graduellement le déficit structurel de nos finances publiques et de rétablir l'équilibre budgétaire de l'Administration publique.

En vue d'atteindre ces objectifs, et face à une évolution incertaine, de certaines catégories d'impôts, le Gouvernement a par ailleurs déclaré dans son programme gouvernemental qu'il n'arrêtera pas de nouvelles mesures ayant un impact important sur la croissance des dépenses de l'Etat et qu'il maintiendra la dette publique à un bas niveau afin de ne pas accroître outre mesure les charges d'intérêts et d'amortissement.

Cette stratégie budgétaire qui vise donc pour l'essentiel à réduire durablement la croissance tendancielle des dépenses publiques afin d'éviter la résurgence d'un nouveau déficit structurel des finances publiques a fait l'objet d'une réflexion fondamentale avec les partenaires sociaux au cours du premier semestre 2006 dans le cadre du **Comité de coordination tripartite**.

Dans ses conclusions du 28 avril 2006, le Comité de coordination tripartite s'est exprimé favorablement au sujet de l'objectif du Gouvernement de réduire le déficit de l'administration publique de 0,5% du PIB par an, afin de retrouver l'équilibre des comptes publics au plus tard à partir de 2009.

Le Comité de coordination tripartite s'est par ailleurs mis d'accord sur un paquet de mesures en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et de rétablir l'équilibre des finances publiques par le biais de mesures structurelles.

Ces propositions se déclinent autour des six axes suivants:

- 1) la maîtrise de l'inflation;
- 2) le rétablissement de l'équilibre budgétaire;
- 3) la mise en place d'un ensemble de dispositifs complémentaires en faveur de la compétitivité des entreprises;
- 4) le rétablissement de la situation sur le marché de l'emploi;
- 5) l'introduction d'un statut unique pour les salariés au sens de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;
- 6) les mesures dans le domaine de la sécurité sociale.

Les mesures de consolidation sur lesquelles le Gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord, dans le cadre des réunions tripartites, ont été commentées en détail dans le cadre de l'exposé introductif du projet de budget pour 2007.

Ces mesures de consolidation budgétaire visaient d'un côté à rétablir l'équilibre des finances publiques et d'un autre côté à dégager des marges de manoeuvre budgétaires suffisantes pour assurer la couverture des grands engagements financiers de l'Etat et des politiques à mettre en place en faveur de la croissance économique à long terme, sans pour autant augmenter la pression fiscale ou imposer des charges excessives aux générations futures.

Parmi ces engagements politiques, il convient de relever plus particulièrement la politique de l'emploi, de l'éducation et de la recherche, du développement des transports publics, de la protection de l'environnement, de l'encadrement parascolaire des enfants et du logement.

En tenant compte des orientations globales et des mesures ponctuelles qui ont été retenues par le Comité de coordination tripartite, le Gouvernement a transmis en novembre 2006 la 8^e actualisation du pacte de stabilité et de croissance au Conseil et à la Commission de l'Union européenne qui se basait sur la trajectoire de consolidation budgétaire ci-après:

	2005	2006	2007	2008	2009
Administration publique.....	-1,0%	-1,5%	-0,9%	-0,4%	+0,1%
Administration centrale	-2,3%	-3,1%	-2,9%	-2,8%	-2,3%
Administrations communales	-0,2%	-0,1%	-0,1%	+0,1%	+0,1%
Sécurité sociale.....	+1,5%	+1,7%	+2,1%	+2,3%	+2,3%

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en % du PIB

Dans ce contexte il convient de souligner également que dans le cadre de la 9^e actualisation du programme de stabilité et de croissance, du mois d'octobre 2007, le Gouvernement s'est fixé comme ligne de conduite d'aboutir à moyen terme à une stabilisation du besoin de financement de l'Administration centrale autour de 1,0 % à 1,2% par rapport au PIB.

3) Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2003 et 2009

Compte tenu des chiffres du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2009, tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat, le tableau ci-après retrace l'évolution prévisible du besoin de financement des 3 secteurs de l'Administration publique entre 2003 et 2009, telle qu'elle se présente au mois de septembre 2008:

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Administration publique..	+0,5	-1,2	-0,1	+1,3	+3,2	+0,8	+1,1
Administration centrale	-1,3	-2,6	-1,3	-0,7	+0,8	-1,4	-1,8
Administrations locales	+0,0	-0,1	-0,3	+0,2	+0,0	-0,1	+0,2
Sécurité sociale.....	+1,8	+1,5	+1,5	+1,8	+2,4	+2,4	+2,7

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en % du PIB

- A noter que les prévisions qui figurent dans ce tableau à l'endroit de l'exercice 2008 se basent sur les chiffres du budget voté de l'exercice 2008.

Les chiffres de ce tableau tiennent compte de l'impact des mesures fiscales que le Gouvernement propose de mettre en vigueur, en faveur des familles et des entreprises, à partir de 2009 et qui font l'objet d'un projet de loi spécifique.

- D'après ces prévisions actualisées au sujet de l'évolution du solde de l'Administration publique, l'équilibre, en termes nominaux du secteur consolidé de l'Administration publique, est donc à nouveau atteint depuis 2006 et non pas comme prévu initialement dans le cadre des derniers programmes de stabilité en 2009 seulement.

Il ressort également de ce tableau que le besoin de financement de l'**Administration centrale** pour l'année 2009 a pu être amélioré très sensiblement par rapport aux engagements pris par le Gouvernement, en novembre 2006, dans le cadre de la 8^e actualisation du pacte européen de stabilité et de croissance. Ainsi qu'il ressort en effet des 2 tableaux ci-avant, le besoin de financement de l'Administration centrale a pu être ramené de 2,3% du PIB à 1,8% pour l'année 2009.

- Plusieurs facteurs ont contribué à l'amélioration très sensible du besoin de financement de l'Administration centrale entre 2006 et 2009 par rapport aux objectifs du programme de stabilité de novembre 2006. Un rôle déterminant incombe à cet égard aux **mesures de consolidation budgétaire** qui ont été mises en vigueur à partir de 2006 dans le contexte de l'exécution des accords tripartites d'avril 2006 et aux résultats de la politique de **maîtrise budgétaire** qui a été renforcée résolument à partir du moment où le solde de l'administration centrale est devenu négatif.

Grâce à ces mesures de consolidation budgétaire, il s'est avéré possible de réduire le taux d'accroissement global des dépenses de l'Etat et plus particulièrement celui des dépenses de fonctionnement de l'Etat et celui de certains transferts à la Sécurité sociale.

L'évolution des chiffres budgétaires entre 2008 et 2009 se caractérise notamment par le fait que le taux de progression des dépenses de fonctionnement de l'Etat (+3,8%) est sensiblement inférieur au taux de progression du total des dépenses de l'Administration centrale (+6,4%).

L'incidence budgétaire globale des différentes mesures de restructuration budgétaires qui ont été initiées à la suite des accords tripartites peut être estimée à quelque 300 millions, au titre de l'exercice 2009. Ce montant ne tient pas compte des mesures, qui ont été prises en 2006 et 2007 et dont les répercussions financières sont difficilement chiffrables pour 2009, au niveau de l'échelonnement de certains projets d'investissements publics.

En l'absence de ces dépenses, le solde de l'Administration publique s'établirait dès lors pour 2009 seulement à 0,3% par rapport au PIB au lieu de 1,1% ainsi qu'il ressort du tableau ci-avant.

Grâce à ces mesures de restructuration et grâce aux mesures de renforcement de la maîtrise budgétaire, des moyens financiers supplémentaires ont pu être dégagés dans l'intérêt de la mise en œuvre de nouvelles actions prioritaires de la politique gouvernementale. C'est également grâce à ces mesures que le besoin de financement se compare favorablement à celui de nos principaux Etats voisins.

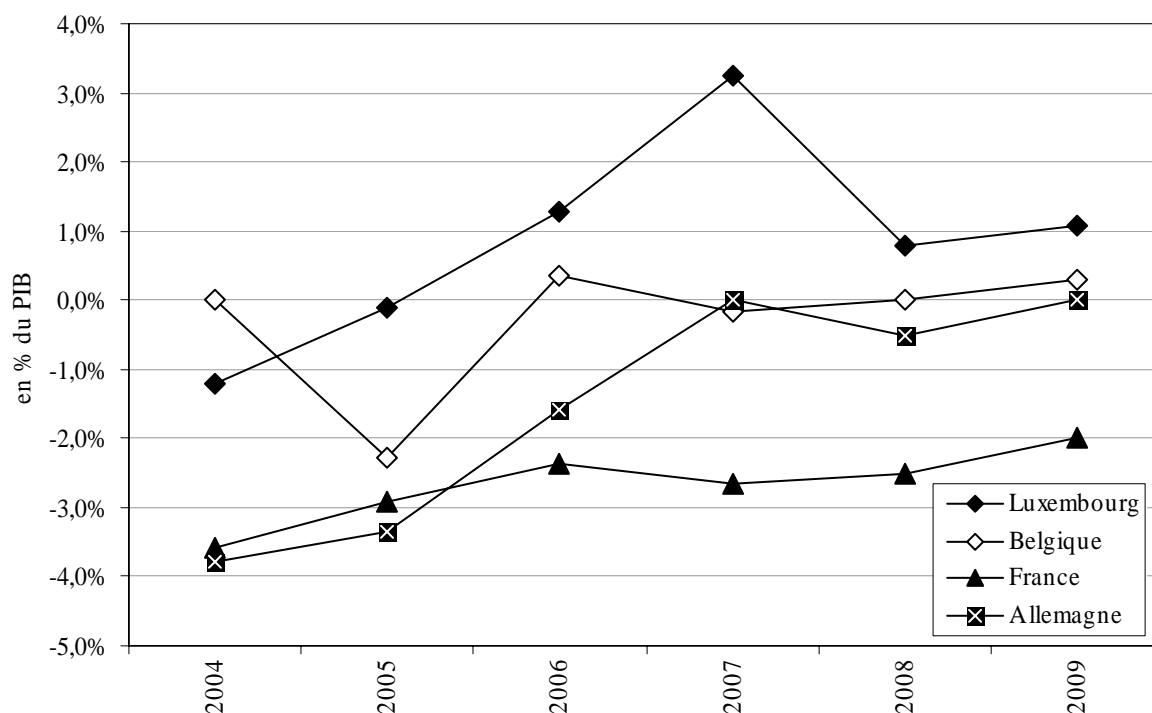
Un rôle déterminant incombe toutefois également aux efforts qui ont été réalisés dans le domaine de la réduction du taux d'accroissement des dépenses de l'Administration centrale et plus particulièrement dans la réduction sensible du taux de progression des dépenses de fonctionnement de l'Etat et de la réduction du taux d'accroissement des dépenses au titre de certaines mesures sociales.

Dans ce contexte il est important de faire remarquer également que les prévisions budgétaires pour 2009 tant de l'Administration publique que de l'Administration centrale sont parfaitement conformes aux **orientations de la déclaration gouvernementale** et aux **objectifs du programme européen de croissance et de stabilité**.

- Ces prévisions actualisées au sujet de l'évolution du solde de l'Administration publique se comparent également, de manière satisfaisante, aux **évolutions des autres pays de la zone euro**.

Le graphique ci-après présente, à titre de comparaison, l'évolution prévisible du solde de l'Administration publique de nos 3 pays voisins au cours de la période 2003 à 2009:

Evolution de la capacité/ du besoin de financement des administrations publiques



Au vu de ce graphique, il y a lieu de relever également que le Luxembourg figure parmi les cinq pays de l'Union européenne qui ont une capacité de financement positive de l'administration publique ainsi qu'une dette publique très largement inférieure à 60% du PIB.

Comme le budget de l'Etat, tel qu'il est établi d'après les règles de la législation sur la comptabilité de l'Etat constitue la composante la plus importante du secteur de l'Administration centrale, à côté des fonds spéciaux et des établissements publics, son rôle est primordial pour l'évolution du solde de l'Administration centrale et de l'Administration publique.

Dans ces conditions il est important de pouvoir constater que le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2009, dont les grandes lignes sont tracées dans le tableau ci-dessus, traduit parfaitement les engagements que le Gouvernement a pris dans le cadre de son programme gouvernemental et dans le cadre de ses engagements communautaires.

4) Les recommandations du Conseil de l'Union européenne

Dans son avis du 12 février 2008 au sujet de la 9^e actualisation du programme de stabilité du Luxembourg pour la période 2007-2010, le Conseil de l'Union Européenne fait tout d'abord remarquer que « depuis la fin du ralentissement conjoncturel de 2001-2003, le Luxembourg connaît une nouvelle période de croissance forte. En moyenne, le PIB a augmenté de 5,25 % en termes réels et l'emploi intérieur de plus de 3 % par an sur la période 2004-2007. Ces conditions ont permis au Luxembourg de rétablir l'excédent de ses finances publiques ».

Dans son avis le Conseil insiste également sur le fait que l'actuel programme de stabilité table pour l'exercice 2007 sur un excédent budgétaire des administrations publiques de 1,0 %, tandis que l'actualisation précédente prévoyait un déficit de 0,9 % du PIB. Le Conseil relève dès lors que « cet écart significatif par rapport à l'objectif visé est dû essentiellement à une révision en profondeur des données relatives aux finances publiques ces dernières années, qui a entraîné une hausse très nette des soldes des administrations publiques depuis 2005. »

Le Conseil note finalement que les résultats de l'exercice 2007 sont conformes aux orientations communautaires et aux orientations adoptées par l'Eurogroupe en avril 2007 pour les politiques budgétaires.

Pour ce qui est de l'objectif principal de la stratégie budgétaire à moyen terme, le Conseil de l'Union européenne note avec satisfaction que cet objectif vise à maintenir un excédent nominal d'environ 1 % du PIB en moyenne.

Le Conseil insiste toutefois dans ce contexte sur le fait qu'un risque moyen pèse sur la viabilité des finances publiques du Luxembourg étant donné que l'impact budgétaire à long terme du vieillissement démographique est l'un des plus marqués de l'Union européenne, avec en particulier la prévision d'une augmentation sensible des dépenses de retraite. La position budgétaire prévue en 2007 par le programme de stabilité, qui est meilleure que la position de départ du programme précédent, le faible ratio d'endettement, l'accumulation importante d'actifs par le système de sécurité sociale et un excédent primaire structurel contribuent cependant, aux yeux du Conseil, à atténuer l'impact budgétaire attendu à long terme du fait du vieillissement. Toutefois, ceci ne suffira pas à couvrir l'augmentation notable des dépenses liées au vieillissement.

La conclusion générale du Conseil de l'Union consiste à dire que « l'excédent des finances publiques a été rétabli dans un contexte de forte croissance du PIB et de l'emploi. »

Finalement, le Conseil fait remarquer « que les allègements fiscaux de l'exercice 2008 entraîneront une légère diminution de l'excédent en 2008 » en ajoutant que « le programme gouvernemental vise à maintenir un excédent de 1% du PIB en moyenne sur l'ensemble de la période ».

5) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2009

Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2009 tel qu'il est établi d'après les règles de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat, se présente comme suit par rapport au budget voté de l'exercice 2008 et par rapport au compte de l'exercice 2007:

	Compte 2007	Budget voté 2008	Projet de budget 2009	Variation en %
Budget courant				
Recettes	8.657,2	8.355,4	8.968,7	+ 7,3%
Dépenses	7.289,6	7.631,3	8.107,1	+ 6,2%
Excédents	+ 1.367,6	+ 724,1	+ 861,6	-
Budget en capital				
Recettes	78,6	82,6	88,2	+6,8%
Dépenses	1.444,6	827,2	936,6	+ 13,23%
Excédents	- 1.366,0	- 744,6	-848,4	-
Budget total				
Recettes	8.735,7	8.438,0	9.056,9	+ 7,3%
Dépenses	8.734,2	8.458,5	9.043,8	+ 6,9%
Excédents	+ 1,6	- 20,5	+ 13,2	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Au vu de ces chiffres, il importe de relever notamment que:

- l'accroissement du total des recettes (+7,3%) est supérieur à l'augmentation du total des dépenses entre 2008 et 2009 (+6,9%);
- le projet de budget pour 2009 est structuré de telle façon que le financement des dépenses en capital est couvert à raison de 91% par l'excédent du budget ordinaire, c'est-à-dire au moyen de l'épargne de l'Etat.
- le financement des dépenses qui sont inscrites au budget de l'Etat est assuré intégralement par des recettes ordinaires sans recourir à des recettes en provenance de nouveaux emprunts. Le projet de budget renseigne uniquement deux produits d'emprunts de respectivement 100 millions, soit de 200 millions au total, qui seront portés directement en recettes au profit du fonds du rail et du fonds des routes.

La situation globale des finances publiques de notre pays ne saurait être appréciée correctement à la seule lecture du solde budgétaire ou de la dette publique (voir ci-après), au demeurant d'un niveau très faible, sans

tenir compte également de **l'existence de réserves** importantes au niveau des fonds spéciaux de l'Etat. Ces réserves ont été constituées pendant les années de bonne conjoncture économique par des excédents budgétaires qui n'ont pas été injectés dans le circuit budgétaire et qui n'ont donc pas été utilisés pour le financement de dépenses courantes.

Au 31 décembre 2007, le montant total des réserves des fonds spéciaux de l'Etat s'élevait à 1,7 milliard d'euros.

Les fonds spéciaux d'investissement servent à financer les dépenses qui en raison de leur nature ne cadrent que difficilement avec les exigences de l'exercice budgétaire. Ceci concerne essentiellement les dépenses relatives à l'exécution des grands projets d'investissement dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs exercices budgétaires.

Etant donné que les fonds spéciaux ne sont pas soumis à la règle de l'annualité budgétaire et que les avoirs disponibles à la clôture d'un exercice budgétaire peuvent être reportés à un exercice ultérieur, cette technique budgétaire permet la constitution de réserves budgétaires dans l'intérêt notamment du financement des investissements futurs.

Grâce à ces réserves, le budget est moins sensible aux fluctuations de la conjoncture économique en permettant notamment au Gouvernement de maintenir, en période de difficultés économiques, les dépenses d'investissement de l'Etat à leur niveau élevé.

6) Les principaux accents du projet de budget pour 2009

- L'allègement fiscal global des personnes physiques et des entreprises

- a) Afin de pouvoir s'exprimer en connaissance de cause un sujet de l'évolution de notre situation budgétaire entre 2008 et 2009 il importe de noter que parallèlement à l'élaboration du projet de budget pour 2009, le Gouvernement a arrêté ses propositions de restructurations fiscales qui font l'objet d'un projet de loi spécifique.

En ce qui concerne tout d'abord **l'imposition des personnes physiques**, le Gouvernement a décidé de proposer à la Chambre des Députés la mise en vigueur à partir de l'année d'imposition 2009 d'un important projet d'allègement de leur charge fiscale.

Ces propositions s'insèrent dans l'approche qui a été définie par le programme gouvernemental et concrétisée notamment à l'occasion de la récente déclaration du Gouvernement du 22 mai 2008 sur la situation économique, sociale et financière du pays. Dans le cadre de cette déclaration, le Premier Ministre a annoncé qu'à l'instar de ce qui a été réalisé en 2008, le Gouvernement proposera un ajustement supplémentaire du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à partir de l'année 2009.

Rappelons à cet égard que l'adaptation du barème qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2008 s'est traduite par un relèvement de 6 % des tranches de l'impôt sur le revenu et que l'adoption de ce nouveau tarif entraînera une moins-value de recettes budgétaires de l'ordre de 185 millions au titre de l'exercice 2008.

Afin de poursuivre sa politique active en faveur de l'amélioration du pouvoir des ménages, le Gouvernement propose, à partir de l'année fiscale 2009 une adaptation supplémentaire de 9 % du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

La moins-value budgétaire qui résultera de la mise en œuvre de cette adaptation tarifaire est évaluée à un montant de quelque 342 millions pour l'année 2009.

Dans la déclaration du Gouvernement du 22 mai 2008, le Premier Ministre a également annoncé le remplacement de certains abattements et déductions de la base imposable par des crédits d'impôts restituables.

Dans ce cadre, il est proposé de remplacer l'abattement compensatoire des salariés et l'abattement de retraite, qui s'élevaient à 600 euros, par des crédits d'impôt de 300 euros appelés respectivement **crédit d'impôt pour salariés** et **crédit d'impôt pour pensionnés**. Comme ces crédits d'impôt sont intimement liés au salaire ou à la pension, il a été retenu qu'ils sont à payer au contribuable par le biais principalement de l'employeur ou de la caisse de pension.

Dans ce cadre il est également proposé de remplacer l'abattement monoparental d'un montant annuel maximal de 1.920 euros par un **crédit d'impôt monoparental** de 750 euros. Ce montant de 750 euros correspond approximativement au gain d'impôt maximal que peut entraîner l'abattement du revenu imposable actuel de 1.920 euros.

Le remplacement de ces abattements et déductions par des crédits d'impôts restituables entraîne, au titre de l'exercice 2009, un allègement de la charge fiscale d'un montant global de quelque 98 millions d'euros.

- b) En ce qui concerne **l'imposition des entreprises** il y lieu d'insister sur le fait que les mesures au niveau de la fiscalité des personnes physiques profiteront également aux entreprises et plus particulièrement à celles qui revêtent la forme d'une entreprise individuelle ou d'une société de personnes et qui de ce fait relèvent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

A côté de cette répercussion directe, il ne faut pas oublier que les mesures en matière d'allègement de la fiscalité des ménages auront également des effets tant macroéconomiques que sectoriels pour les entreprises par le biais de l'accroissement du pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures fiscales qui sont proposées par le Gouvernement permettront de renforcer la compétitivité de nos entreprises, ce qui constitue un objectif primordial de la politique gouvernementale. Ce renforcement de la compétitivité vise non seulement à permettre aux entreprises d'accroître leur part de marché mais également à développer les avantages et atouts du Luxembourg comme lieu d'implantation de nouvelles activités à haute valeur ajoutée.

S'il est vrai que la fiscalité n'est pas le seul facteur qui est susceptible d'agir sur le niveau de la compétitivité de nos entreprises, il importe néanmoins de souligner qu'il s'agit d'un facteur important, voire même déterminant. Dès lors il est primordial de veiller au maintien d'un régime fiscal attrayant et de proposer, au bon moment, des mesures appropriées en faveur de l'allègement du cadre fiscal des entreprises.

Le Gouvernement proposera ainsi à la Chambre des Députés, dans un projet de loi spécifique, une réduction de 22 % à 21 % du tarif de **l'impôt sur le revenu des collectivités** à partir de l'année d'imposition 2009. Cette mesure se répercutera sur le budget de l'Etat à partir de l'exercice 2010.

D'autres mesures ponctuelles complèteront ce dispositif tant au profit des ménages que des entreprises et des autres sociétés.

C'est ainsi que le Gouvernement propose notamment à la Chambre des Députés de prévoir dans un projet de loi spécifique, le remboursement d'un montant de 80 euros de la **taxe annuelle sur les véhicules automoteurs** au profit des familles nombreuses qui se composent d'au moins 5 personnes.

- Les accents au niveau du budget des dépenses

Conformément aux orientations générales de sa politique budgétaire et financière, le Gouvernement a réussi dans le cadre du présent projet de budget à concilier la maîtrise globale des dépenses de l'Etat et l'octroi de moyens financiers supplémentaires en faveur de la réalisation de ses priorités essentielles.

- a) Dans ce contexte, il importe d'insister tout d'abord sur le fait que le projet de budget pour 2009 poursuit l'effort entamé depuis de nombreux exercices en vue du développement quantitatif et qualitatif des **infrastructures dans le domaine familial et social**.

Un accent particulier est mis en 2009 sur le volet de la garde des enfants. Conformément à l'annonce faite par le Premier Ministre lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays du 22 mai 2008, le projet de budget pour 2009 prévoit les crédits nécessaires à l'introduction d'un système de « chèques service » dans le cadre de l'accueil des enfants notamment dans les crèches, garderies et maison relais. Il en résultera en général une diminution sensible du prix à payer par les parents pour les services en question, grâce à un système de tarification se basant sur le revenu des ménages et prévoyant l'attribution systématique d'un quota d'heures de garde gratuites. Les familles disposant de revenus faibles seront les principaux bénéficiaires du nouveau système.

Le coût global pour l'Etat résultant des changements prévus en ce qui concerne la participation financière des parents aux frais de garde des enfants suite à l'introduction des « chèques service » est estimé à un montant de l'ordre de 20 à 25 millions la première année, frais de gestion compris.

En raison d'une accélération de la création de places disponibles notamment par l'extension du réseau de crèches conventionnés et le développement des maisons relais, le total des crédits inscrits au projet de budget 2009 au profit des structures visées passe ainsi à plus de 84 millions d'euros en ce qui concerne les frais de fonctionnement. S'y ajoute un montant de l'ordre de 23 millions au titre de participation de l'Etat aux frais d'investissements prévus au programme des dépenses du fonds des investissements socio-familiaux.

Le projet de budget pour 2009 prévoit également les crédits nécessaires au développement des infrastructures pour **personnes handicapées**, notamment par la création d'une quarantaine de lits ou de places supplémentaires. Il en est de même pour les centres d'accueil pour mineurs en détresse pour lesquels les crédits proposés permettent de financer une trentaine de places additionnelles.

Le volet « personnes âgées » a essentiellement trait à la participation de l'Etat aux frais d'investissements dans les centres intégrés et maisons de soins. Le fonds des investissements socio-familiaux prévoit à cet effet des dépenses de plus de 40 millions pour 2009. A signaler également, au niveau de la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement, la majoration substantielle des crédits en relation avec la formation en soins palliatifs et l'encadrement de personnes en fin de vie.

Au niveau des **infrastructures médicales**, le fonds des investissements hospitaliers poursuit activement le programme de remise à niveau du paysage hospitalier, avec un total de dépenses prévu pour 2009 de 69,8 millions.

- b) En ce qui concerne les crédits pour le renforcement de la **coopération au développement**, il convient de relever que l'enveloppe globale qui figure au projet de budget pour 2009 permettra d'atteindre un taux de 0,92% du Revenu national brut (RNB); le ratio APD/RNB étant utilisé par les instances internationales comme étalon de mesure de l'intensité de l'effort de coopération.

Le taux de 0,92 % est conforme à l'objectif fixé dans la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 qui prévoit un accroissement progressif de ce taux en vue d'atteindre à moyen terme le taux de 1 %.

Si l'essentiel de cette enveloppe relève du budget du département de la Coopération et de l'Action humanitaire, des moyens importants sont également prévus dans les budgets d'autres départements ministériels, notamment du Ministère des Finances et du département des Affaires étrangères et de l'Immigration. A signaler enfin que la coordination et la cohérence des actions engagées constituent l'une des missions de base du Comité interministériel pour la coopération au développement, lequel regroupe des représentants de tous les Ministères et administrations concernées.

- c) Pour ce qui est des **contributions de l'Etat aux différents régimes de la sécurité sociale** il convient de souligner que celles-ci poursuivent leur progression sous l'effet essentiellement de l'accroissement de l'emploi au cours de la période 2007-2008.

Si la progression moins rapide que prévue pour 2009 de l'emploi (+ 3 %, contre quelque 4 % au cours des années antérieures) atténue l'incidence de cette croissance sur le niveau des crédits prévus pour 2009, il n'en reste pas moins qu'il subsiste une progression globalement significative pour les contributions les plus importantes, à savoir les contributions de l'Etat en faveur de l'assurance maladie (contributions dans l'intérêt du financement des prestations en nature) et en faveur de l'assurance pension.

Cette dernière contribution est toutefois réduite dans une mesure non négligeable par l'exemption, prévue à l'article 10, alinéa (3) de la loi du 13 mai portant introduction d'un statut unique, de la rémunération des heures supplémentaires (exemption s'appliquant à toutes les cotisations à l'exception des cotisations pour prestations en nature).

La progression de ces deux principales interventions de l'Etat s'établit en définitive à respectivement 7,1% et 6,4%.

Dépassant à partir de 2009 le total de 2,1 milliards, l'ensemble des contributions aux différents régimes de sécurité sociale (prestations familiales non comprises) représente plus d'un quart du budget courant et constitue le plus important ensemble de dépenses de l'Etat, dont la part prépondérante (85 %) est constituée par les deux contributions susmentionnées.

Un autre facteur d'accroissement sensible des dépenses de l'Etat est constitué par la mise à disposition d'un fonds de roulement de quelque 27 millions au profit de la Mutualité des employeurs instituée par l'article 14 de la loi du 13 mai portant introduction d'un statut unique.

Pour ce qui est des autres contributions, il y a lieu de relever l'évolution également dynamique des prestations de maternité (passant de 131,2 millions à 136,5 millions) ainsi que la participation de l'Etat à l'assurance dépendance fixée à 140 millions jusqu'en 2009 par la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant notamment des mesures spéciales en matière de sécurité sociale.

- Dans ce contexte, il convient également de noter que le **solde de financement de la sécurité sociale** évolue favorablement entre 2008 en passant de 2,1% du PIB et à 2,4% en 2009.

Cette évolution est principalement due au développement économique très favorable en 2006 et 2007, qui a entraîné une progression très sensible de l'emploi dont les effets se font sentir avec un certain décalage jusqu'en 2008 sur les comptes de la sécurité sociale.

L'évolution de l'emploi se répercute également favorablement sur l'équilibre de l'assurance maladie qui suivant les prévisions actuelles devrait être maintenu en 2009.

Le solde de l'assurance dépendance, déficitaire en 2006, est redevenu positif à partir de 2007 suite à l'augmentation du taux de la contribution dépendance de 1,0% à 1,4%.

- d) Le projet de budget pour 2009 accorde également une priorité importante au développement du **secteur des classes moyennes** dont les crédits essentiels figurent aux sections 21.0 et 51.0. du budget des Classes Moyennes. Ces crédits connaissent un accroissement très sensible au titre de la période 2006 à 2009, notamment par l'inscription d'un crédit dans l'intérêt de la promotion du Luxembourg comme important centre commercial ainsi que par l'accroissement du crédit destiné à l'allocation de subventions en capital au titre de la loi-cadre. L'effet de ces deux mesures aboutit à un accroissement des dépenses budgétaires de 3,1 millions par rapport à 2006, l'accroissement de l'ensemble des crédits du département des classes moyennes s'élevant à plus de 22 %.

A ces dépenses il faut ajouter les interventions dans l'intérêt des entreprises œuvrant dans le domaine du tourisme (hôtels, campings privés, autres investisseurs privés), qui bénéficieront de l'augmentation de 37,5 millions à 50,3 millions de l'enveloppe accordée dans le cadre du 8^e plan quinquennal touristique. Les dépenses annuelles en faveur des entreprises augmentent ainsi en moyenne de 1,7 million pendant les années 2003 à 2007, à 2,3 millions en moyenne en 2008 et 2009.

Dans la mesure où les autres aides prévues au plan quinquennal touristique permettent également aux communes et à des particuliers de réaliser des investissements immobiliers pour le développement des activités touristiques, il importe de noter qu'une partie importante de ces aides constitue un soutien indirect aux entreprises du secteur des classes moyennes.

Il en est de même des importantes aides au profit du **logement social**, qui sont passées de 77,3 millions en 2005 à 107,6 millions en 2009.

- e) Le développement des **activités de recherche** constitue une autre priorité de l'action gouvernementale qui vise à consolider le dispositif de recherche et de développement technologique créé au niveau national depuis la mise en vigueur de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R&D.

Dans le contexte de la mise en œuvre de cette politique les moyens budgétaires prévus au titre de la section 03.5 du Département de la recherche connaîtront en 2009 une augmentation de quelque 14,05 % par rapport au budget de l'exercice en cours.

L'investissement public en matière de R&D passera ainsi de 0,27% par rapport au PIB en 2005 à 0,51% en 2009.

L'accent principal de la politique du Gouvernement en matière de recherche en 2009 est constitué par le développement, dans le cadre du Plan d'action « Technologies de la santé », de l'initiative de partenariat stratégique avec trois instituts de recherche américains agencée autour de partenariats avec trois centres mondialement réputés dans ce domaine de la biologie moléculaire.

Ces partenariats visent tout particulièrement à intensifier la recherche dans ce domaine, pierre angulaire de la médecine personnalisée fondée sur une meilleure prévention, un dépistage affiné, un diagnostic précoce, un traitement des causes de la maladie avec des produits basés sur des mécanismes biologiques, une médecine ciblée et adaptée à chaque patient.

Cette initiative de recherche et de développement contribuera à créer à terme dans le pays un pôle de compétences de niveau international dans le domaine de la biologie moléculaire.

Suivant les recommandations de l'OCDE, le Gouvernement a par ailleurs pris l'initiative d'améliorer le pilotage du système national de recherche et d'innovation notamment par:

- les « contrats de performance » pluriannuels entre l'Etat et les organismes de recherche publique: ces contrats ont été signés avec les acteurs et les agences intermédiaires de la recherche publique au cours du 1^{er} semestre 2008,
- la concentration de l'effort de recherche publique sur un nombre limité de domaines clé: le Gouvernement a arrêté en début de l'année 2008 une liste des domaines prioritaires de recherche; ce

choix de domaines prioritaires trouve son reflet dans la cadre thématique du programme de recherche CORE du Fonds national de la Recherche,

- la mise en place du « Comité supérieur de la Recherche et de l'Innovation » en tant qu'organe consultatif de haut niveau en matière de recherche et d'innovation; une première réunion de ce comité a eu lieu en juillet 2008.

Par ailleurs, le Gouvernement entend également entreprendre des mesures visant à rendre la carrière de chercheur plus attrayante et moins précaire par la réforme du programme des bourses de formation-recherche comportant notamment la généralisation du contrat de travail dans le chef des bénéficiaires de ces aides.

- f) Comme par le passé, le Gouvernement continue à accorder une importance particulière au **développement et à la modernisation des infrastructures publiques**.

D'après les chiffres du projet de budget pour 2009, le niveau des investissements de l'Etat passera prévisiblement de 2,3% du PIB en 2006 à 2,5% en 2009, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

	2006	2007	2008	2009
1) Crédits budgétaires.....	229,30	199,03	190,12	169,51
2) Fonds d'investissements de l'Etat.....	486,77	512,04	605,59	701,25
3) Etablissements publics.....	42,14	44,27	56,23	99,52
4) Autres (services de l'Etat à gestion séparée ..	4,95	7,06	13,26	16,41
5) Total des investissements.....	763,16	762,40	865,20	986,69
Variation en %.....	-	-0,1%	13,5%	14,0%
6) PIB au prix du marché.....	33.852	36.278	37.871	39.764,0
Investissements en % du PIB ...	2,3%	2,1%	2,3%	2,5%

Note : Les montants de ce tableau sont indiqués en millions d'euros

Pour ce qui est plus particulièrement de l'évolution des dépenses d'investissements dans le domaine de la création d'infrastructures publiques à réaliser par le biais des fonds d'investissements relevant du Ministère des Travaux Publics, il convient de noter que la régression des dépenses totales de 426,4 millions en 2008 à 403,1 millions en 2009 résulte pour l'essentiel de l'achèvement des travaux de construction des chantiers de l'aérogare et de la Cité judiciaire.

A relever également dans ce contexte que le Gouvernement entend procéder à la réalisation de certaines infrastructures publiques, notamment dans le domaine scolaire, par la voie de partenariats public-privé. Ainsi la procédure d'adjudication en vue de l'attribution de la réalisation du campus scolaire à Mersch devant abriter le Neie Lycée et le Lycée technique pour professions éducatives et sociales sera clôturée à la fin de l'année 2008.

Les dépenses du Fonds des Routes quant à eux n'accusent qu'une très légère progression en passant de 108,6 millions à 112,7 millions en 2009 suite notamment au report temporaire de l'équipement technique de certains ouvrages routiers en fonction de la modification de leur échéancier de réalisation.

Conformément aux priorités accordées par le Gouvernement au développement du transport public, les investissements financés par le Fonds du rail continuent leur progression pour atteindre le montant de 241,4 millions en 2009, soit près de 52% de plus que le montant prévu pour 2008.

La progression des dépenses d'investissements directs des établissements publics sous tutelle du Ministère des Travaux publics s'explique notamment par la mise en chantier en 2009 sur le site de Belval-Ouest du lycée technique ainsi que de la maison du Savoir dans le cadre du projet de création du site universitaire. Ces projets seront réalisés par le biais de l'établissement public Fonds Belval et engendrent des dépenses prévisibles de quelque 46 millions en 2009 par rapport à 16,4 millions en 2008.

Précisons pour être complet, d'une part, que le tableau ci-dessus ne porte que sur les investissements qui sont exécutés directement par l'Etat central pour son propre compte (formation de capital) et ne reflète donc pas les transferts en capital effectués par l'Etat en vue de stimuler les investissements des autres collectivités publiques ou encore du secteur privé par le biais de l'allocation de subventions d'intérêt et/ou en capital.

- g) Dans ce contexte, il convient d'insister également sur le fait que les **objectifs environnementaux** qui ont été arrêtés dans le cadre des accords de Kyoto continuent à être un défi important pour les finances publiques. C'est ainsi que le fonds pour le financement des mécanismes de Kyoto prévoit un accroissement du total de ses dépenses de quelque 6,0 millions en 2007 à 121,7 millions en 2009.

A noter que dans le domaine de la politique environnementale, le Luxembourg s'est également engagé à garantir à moyen terme la qualité et la sécurité de notre approvisionnement en eau, notamment par le biais de l'introduction du principe de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau. Une importance de plus en plus grande revient également au transport public dans le contexte de la lutte pour la protection de l'environnement.

- h) Dans le cadre du projet de budget 2009, le Gouvernement poursuit activement sa politique d'amélioration des **transports en commun** conformément à la déclaration du 4 août 2004 et conformément à la déclaration sur l'état de la nation du 22 mai 2008. Cet engagement se place dans le cadre d'une politique de développement durable visant la réalisation d'un système de transport public pouvant couvrir 25% des besoins de mobilité de la population.

Dans ce contexte le Gouvernement entend réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferroviaire national. A ces nouveaux projets s'ajoutent les engagements financiers pour maintenir et gérer le réseau existant, dépenses qui se chiffrent pour 2009 à quelques 132 millions d'euros. Ces dépenses augmenteront au cours des années à venir au fur et à mesure que les nouvelles infrastructures deviennent opérationnelles.

L'effort d'incitation à utiliser les transports en commun vise également les frontaliers des différents pays voisins pour lesquels le Gouvernement entend, en dehors des investissements en infrastructure, améliorer l'organisation et l'information par la mise en place d'une communauté des transports commune.

7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2007

Rappelons tout d'abord que le compte de l'Etat enregistre toutes les recettes et toutes les dépenses qui sont effectuées par les Ministères, administrations et autres services de l'Etat conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget et la comptabilité de l'Etat.

- a) Le budget voté de l'exercice 2007

Le budget voté de l'Etat pour l'exercice 2007, tel qu'il a été arrêté par la loi du 22 décembre 2006 se présente globalement comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes.....	7.761,0	80,7	7.841,7
Dépenses.....	7.221,7	789,9	8.011,6
Excédents.....	+593,3	-709,2	-169,9

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Le budget voté de l'exercice 2007 a été modifié à 3 reprises au courant de l'année 2007:

- La première modification a été réalisée par la loi du 9 juillet 2007 portant création d'un Lycée à Luxembourg-Dommeldange qui a complété la loi du 22 décembre 2006 en y ajoutant une dépense supplémentaire de 280.000 euros:

Art. 11.1.41.079 Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée
technique de Luxembourg-Dommeldange +280.000 euros

- La deuxième modification a été réalisée par la loi du 13 juillet 2007 portant création du Nordstad-Lycée qui a complété la loi du 22 décembre 2006 par l'ajout d'une dépense supplémentaire de 250.000:

Art. 11.1.41.078 Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-
Lycée..... +250.000 euros

- La troisième modification a été réalisée en exécution de la loi du 7 novembre 2007 relatif à l'accord salarial dans la Fonction publique qui a modifié la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et

des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 en y ajoutant les dépenses suivantes pour un montant total de 17,4 millions:

1) Les crédits inscrits à l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses libellé "Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat sont portés de 5.841.500.- euros à 19.515.853.- euros	+13.674.353 euros
2) Il est ajouté au budget du Ministère de la Fonction publique un article nouveau 08.0.33.002, libellé "Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de l'accord salarial du 5 juillet 2007"	+1.180.210 euros
3) Il est ajouté au budget du Ministère de la Fonction publique un article nouveau 08.0.12.350, libellé "Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationales des Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de l'accord salarial du 5 juillet 2007	+2.510.344 euros
	<u>+17.364.907 euros</u>

Compte tenu de ces adaptations, le budget définitif de l'exercice 2007 se présente comme suit:

	Budget voté 2007	Modification	Budget définitif 2007
Budget courant			
Recettes	7.761,0	-	7.761,0
Dépenses.....	7.221,7	+17,9	7.239,6
Excédents.....	+593,3	-17,9	521,4
Budget en capital			
Recettes	80,7	-	80,7
Dépenses.....	789,9	-	789,9
Excédents.....	-709,2	-	-709,2
Budget total			
Recettes	7.841,7	-	7.841,7
Dépenses.....	8.011,6	+17,9	8.029,5
Excédents.....	-169,9	-17,9	-187,8

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

- b) Le compte de l'exercice 2007

Ainsi qu'il ressort du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007 qui a été déposé à la Chambre des Députés le 10 juin 2008, le compte de cet exercice se présente globalement comme suit par rapport au budget voté pour le même exercice:

	Budget 2007	Compte 2007	Plus- ou moins- values	Variation en %
Budget courant				
Recettes	7.761,0	8.657,2	+ 896,2	+ 11,2%
Dépenses.....	7.239,6	7.289,6	+ 50,0	+ 0,7%
Excédents.....	+ 611,2	+ 1.367,6	+ 846,2	-
Budget en capital				
Recettes	80,7	78,6	- 2,1	- 2,6%
Dépenses.....	789,9	994,6	+ 204,7	+ 25,9%
Excédents.....	- 709,2	-916,0	- 206,8	-

	Budget 2007	Compte 2007	Plus- ou moins- values	Variation en %
Budget total				
Recettes	7.841,7	8.735,7	+ 894,0	+ 11,4%
Dépenses	8.029,5	8.284,2	+ 254,7	+ 3,2%
Excédents.....	- 187,8	+ 451,6	+ 639,4	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort de ce tableau que l'exercice 2007 a pu être clôturé avec un excédent de recettes de 451,6 millions, alors que le budget voté tablait sur un excédent de dépenses de 187,8 millions.

Ces chiffres au sujet de l'exécution du budget de l'exercice 2007 ne tiennent pas encore compte des propositions qui ont été retenues par le Gouvernement au sujet de l'affectation du résultat excédentaire de cet exercice.

Au vu de ce résultat, le Gouvernement propose en effet, dans un projet de loi séparé, d'affecter un montant total de 450 millions au renforcement des moyens financiers des fonds spéciaux de l'Etat.

Ces propositions se présentent comme suit:

- Fonds d'investissements publics administratifs.....	75 millions
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux ...	10 millions
- Fonds du rail.....	95 millions
- Fonds des routes	50 millions
- Fonds d'investissements sociaux-familiaux	50 millions
- Fonds pour la gestion de l'eau.....	70 millions
- Fonds pour la protection de l'environnement.....	30 millions
- Fonds agricole	40 millions
- Fonds d'équipement militaire.....	30 millions
Total.....	450 millions

Le solde restant sera porté en recettes au compte de la réserve budgétaire.

L'exécution du budget des recettes

Ainsi qu'il ressort du compte précité de l'exercice 2007, les recettes totales de l'année écoulée s'établissent à 8.735,7 millions et enregistrent donc un accroissement de 894,0 millions ou de 11,4% par rapport aux prévisions du budget voté de ce même exercice.

Le tableau ci-après présente les principales plus- ou moins-values de recettes qui ont été encaissées au titre de l'exercice 2007:

Article	Libellé	Budget voté 2007	Compte 2007	Variations
64.0.37.000	Impôt sur le revenu des collectivités	1.300,0	1.381,7	+81,7
64.0.37.010	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	430,0	396,1	-33,9
64.0.37.011	Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.775,0	1.862,1	+87,1
64.0.37.020	Impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	220,0	243,1	+23,1
64.0.37.021	Impôt sur la fortune	100,0	171,6	+71,6
64.0.37.022	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	25,0	43,1	+18,1
64.0.37.026	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	25,0	51,8	+26,8
64.5.36.010	Recettes UEBL en matière de droits d'accise	940,0	992,1	+52,1
64.6.36.000	Taxe sur la valeur ajoutée (montant net)	1.350,7	1.666,1	+315,4
64.6.36.032	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	550,0	720,8	+170,8
64.6.36.050	Droits d'enregistrement.....	185,0	267,3	+82,3
64.8.16.070	Recettes en relation avec la publication au mémorial	4,8	16,1	+11,3
65.5.28.014	ARCELOR: dividende.....	66,5	37,6	-28,9
Divers	Autres recettes nettes	869,7	886,2	+16,5
	Total	7.841,7	8.735,7	+894,0

Note: Les montants du tableau sont exprimés en millions d'euros

Ces plus-values de recettes s'expliquent tout d'abord par l'évolution plus favorable que prévue de la conjoncture économique au courant de l'année 2007.

A cet égard, il importe de relever notamment qu'au moment de l'élaboration du projet de budget pour 2007, les prévisions économiques tablaient pour l'exercice 2007 sur un taux d'accroissement du PIB de 4,0% en volume, alors que les chiffres actuellement disponibles pour la croissance économique en 2007 affichent un taux de 4,5%.

Ces plus-values s'expliquent également dans une très large mesure par l'évolution très favorable des recettes en provenance de la TVA qui a enregistré globalement une plus-value de recettes de 315,4 millions.

Ces recettes supplémentaires s'expliquent essentiellement par les retombées positives des activités du commerce électronique.

L'exécution du budget des dépenses

Le tableau ci-après présente les principales plus- ou moins-values de dépenses qui ont été opérées à charge du budget de l'Etat de l'exercice 2007:

Article	Libellé	Budget voté 2007	Compte 2007	Variation
01.7.93.000	Alimentation du fonds de la coopération	145,1	167,2	+22,1
08.7.12.120	Frais d'experts dans le cadre de la gouvernance électronique....	7,5	2,4	-5,1
09.1.93.000	Alimentation du fonds communal de dotation financière	400,5	408,5	+8,0
11.3.32.010	Participation au coût de la formation professionnelle des entreprises	17,0	23,0	+6,0
12.5.42.006	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales.....	375,6	389,3	+13,7
12.5.42.007	Assurance maladie: Cotisation pour prestations en nature	540,0	548,3	+8,3
17.5.42.003	Participation dans le financement de l'assurance pension.....	975,0	1.001,4	+26,4
18.0.42.000	Aides financières aux entreprises privées exportatrices.....	0,0	6,0	+6,0
20.5.31.030	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L.	120,0	131,4	+11,4
23.2.31.020	Serv. publics d'autobus assurés par des entreprises privées	84,5	90,6	+6,1
23.2.31.040	Transports des élèves de l'éducation différenciée	22,9	28,9	+6,0
23.2.34.091	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997.	27,1	19,0	-8,1
23.3.31.023	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. pour la normalisation des pensions du personnel.....	145,9	140,2	-5,7
23.3.32.001	Subsides dans l'intérêt des technologies de l'information	1,0	28,5	+27,5
30.8.51.050	Alimentation du fonds d'équipement militaire.....	33,0	53,0	+20,0
31.5.93.000	Acquisition d'immeubles par l'Etat	13,0	48,7	+35,7
35.0.71.050	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements...	5,0	55,0	+50,0
36.0.91.005	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements d'enseignement privés	5,1	14,5	+9,3
40.5.64.000	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique.....	0,0	9,0	+9,0
50.0.81.030	Installation de pavillons modulaires préfabriqués	0,6	10,7	+10,1
52.3.72.023	Alimentation du fonds pour la loi de garantie.....	7,0	57,0	+50,0
52.5.93.003	Alimentation du fonds du rail	10,0	60,0	+50,0
53.3.93.000	Divers			
	Autres dépenses	5.093,7	4.991,6	-102,1
	Total.....	8.029,5	8.284,2	+254,7

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, le montant total de 254,7 millions comprend les dotations suivantes qui ont été liquidées en cours d'année au profit de différents fonds spéciaux:

- Fonds communal de dotation financière.....	+ 8,0 millions
- Fonds pour la coopération au développement	+ 22,1 millions
- Fonds de la dette (amortissement)	+ 50,0 millions
- Fonds pour la loi de garantie	+ 50,0 millions

- Fonds d'équipement militaire	+ 20,0 millions
- Fonds du rail.....	+ 50,0 millions
Total	+ 200,1 millions

Si l'on fait abstraction de ces dotations supplémentaires, le total des dépenses additionnelles s'établit seulement à (254,7 – 200,1=) 54,6 millions ou à 0,66% du total des dépenses du compte de l'exercice 2007.

Les observations ci-après fournissent de plus amples explications au sujet des **principales dépenses additionnelles**.

- Pour ce qui est tout d'abord de l'alimentation supplémentaire d'un montant de 8,0 millions qui a été effectuée au profit du **Fonds communal de dotation financière** conformément à l'article 32 de la loi budgétaire pour 2007, il échet de signaler que celle-ci découle directement des recettes supplémentaires qui ont été perçues au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Il ressort également du tableau ci-avant que le **Fonds de la coopération au développement** a bénéficié d'une alimentation supplémentaire de 22,1 millions au titre du budget de l'exercice 2007. Cette dotation supplémentaire permettra au Gouvernement d'atteindre les objectifs fixés tant pour 2007 que pour 2008 en matière d'aide publique au développement. Les objectifs visent à atteindre respectivement 0,90% et 0,91% du revenu national brut en 2007 et 2008. A cet égard il importe de noter que le RNB de l'exercice 2007 a dépassé le montant retenu comme base d'évaluation de l'enveloppe pour l'aide au développement dans le cadre de l'établissement du budget de l'exercice 2007.

Le versement additionnel d'un montant total de 50 millions au profit du **Fonds de la dette** est destiné au remboursement des emprunts contractés en 2007 et le dépassement de 50 millions de la dotation au profit du **Fonds pour la loi de garantie** permettra au Gouvernement de procéder, le moment venu, au remboursement des prêts contractés.

La dotation additionnelle de 20,0 millions au profit du **Fonds d'équipement militaire** permettra de garantir le financement des dépenses d'acquisition de nouveaux véhicules de reconnaissance de l'Armée et du stand de tir Bleesdall.

Finalement il convient de faire remarquer que la dotation supplémentaire de 50 millions au profit du **Fonds du rail** est destiné au financement du programme d'investissement en matière d'infrastructure ferroviaire qui a notamment été présenté en détail dans le cadre du programme pluriannuel des dépenses en capital pour la période 2007 à 2011 qui a fait l'objet du volume II de la documentation budgétaire pour l'exercice 2008.

A côté de ces dotations supplémentaires au profit de certains fonds spéciaux, il convient encore de fournir brièvement quelques explications au sujet d'autres dépassements de crédits qui figurent au tableau ci-avant.

C'est ainsi que le dépassement d'un montant de 6,0 millions de crédit de l'article **11.3.32.010** libellé «**Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises**» s'explique par le nombre croissant de dossiers qui remplissent les critères d'attribution pour pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat.

Aux termes de l'article 6 de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant notamment pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue "*l'Etat contribue au coût de l'investissement dans la formation continue réalisé au cours d'un ou de plusieurs exercices d'exploitation, selon l'optique de l'entreprise, soit sous forme d'aide directe (...), soit sous forme d'une bonification d'impôt sur le revenu (...)*".

L'article 7, modifié par cette loi précise que "*l'aide directe consiste dans une participation financière de l'Etat fixée, à partir du 1^{er} janvier 2002, à 14,5 % du coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue de l'entreprise et réalisé au cours de l'exercice d'exploitation*".

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-avant les différents crédits pour le versement des «**Participations de l'Etat au financement des allocations familiales**» ont été dépassés globalement d'un montant de 13,7 millions dû à une évolution plus dynamique que prévue de la masse salariale cotisable résultant d'un accroissement du nombre d'assurés soumis à cotisation.

Pour ce qui est du dépassement des articles **17.5.42.003** libellé "**Assurance maladie: Cotisations pour prestations en nature**" et **18.0.42.000** libellé "**Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations**" il convient de noter que les dépenses additionnelles de respectivement 8,3 millions et 26,4 millions résultent intégralement de l'évolution plus dynamique que prévue de la masse salariale et du nombre des actifs ainsi que de l'évolution très dynamique des rémunérations moyennes.

Le dépassement d'un montant de 11,4 millions du crédit de l'article **23.2.31.020** libellé "**Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L.**" s'est avéré nécessaire pour permettre au Ministère des Transports de liquider le solde des décomptes des exercices 2006 (10,0 millions) et 2007 (1,1 million) des services prestés par la S.N. des CFL dans l'intérêt du transport ferroviaire de personnes.

Le dépassement d'un montant de 6 millions à l'endroit de l'article **23.3.34.091** libellé «**Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée**» a permis l'incorporation de nouveaux centres et ateliers propédeutiques dans le système du transport commun, d'accroître les transports des travailleurs handicapés et d'organiser des courses spéciales.

L'article **30.8.51.050** libellé "**Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications**" a été dépassée d'un montant de 27,5 millions d'euros afin de permettre à la société Luxconnect S.A. de développer ses activités conformément à la loi du 22 décembre 2006 sur la construction d'autoroutes de l'information.

Les crédits figurant aux articles **35.0.71.050** et **35.0.71.51** dans l'intérêt de l'acquisition d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat ont été dépassés notamment d'un montant de 9,1 millions afin de financer la réalisation du plan sectoriel « Lycée », comprenant l'acquisition des terrains pour le Lycée Nordstad, pour le Lycée de Clervaux, pour le Lycée de Junglinster, pour la deuxième Ecole Européenne à Mamer et pour le Lycée à Mersch. A cela s'ajoute l'achat de parcelles boisées dans diverses communes dont Bissen, Vichten, Colmar-Berg, Grosbous, l'achat d'une résidence pour l'ambassade à Madrid, l'achat d'une nouvelle chancellerie pour l'Ambassade à Prague et l'achat d'un hall à Colmar-Berg.

Finalement il échet de signaler que ces crédits ont été dépassés:

- d'un montant de 14,5 millions pour procéder au paiement intégral de la dernière tranche figurant au compromis de vente du 14 avril 2004, fait en conformité à la loi du 12 décembre 2003 autorisant l'Etat à acquérir des immeubles sur le site Belval-Ouest,
- d'un montant de 7,4 millions pour la reprise de bâtiments sis dans le secteur aéroportuaire du Findel en vue de l'hébergement de services de la Police.

L'article **40.5.64.000** libellé "**Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire**" a été dépassé d'un montant de 9,3 millions dans l'intérêt du financement de la participation de l'Etat au projet d'investissement de la St George's international School of Luxembourg et de l'International School of Luxembourg.

Le dépassement de l'article **50.0.81.030** libellé "**Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique**" d'un montant total de 9 millions a permis au Gouvernement:

- de subvenir aux frais de conception, de planification et de construction du pavillon luxembourgeois à l'exposition universelle de Shanghai 2010 par le biais de la création d'un GIE, rassemblant des partenaires du secteur privé et en charge de l'exécution du projet,
- d'apporter une dotation initiale au GIE "Luxembourg for Business" regroupant à côté du Ministère de l'Economie, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la SNCI, l'Office du Ducroire, et la FEDIL.

L'article **52.3.72.023** libellé "**Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays**" a été dépassé d'un montant de 10,1 millions dans l'intérêt de la mise en place de nouvelles infrastructures scolaires de type modulaire pour les besoins notamment du Lycée technique Ettelbruck à Diekirch et du Lycée technique de Bonnevoie.

- Conclusions

Plusieurs conclusions peuvent être dégagées de l'analyse du compte de l'exercice 2007.

L'analyse de l'**exécution du budget des recettes** permet tout d'abord de constater que les recettes additionnelles qui ont été encaissées au titre de l'exercice 2007 résultent essentiellement de l'amélioration des performances de l'économie luxembourgeoise en général et plus particulièrement du secteur financier et du secteur de l'e-commerce.

Du côté des **dépenses** l'exécution du budget de l'exercice 2007 témoigne également de la poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de l'Etat qui n'a toutefois pas empêché le Gouvernement de poursuivre activement la mise en oeuvre de ses priorités politiques.

Ainsi, si l'on fait abstraction des dotations d'un montant total de 200 millions qui ont été allouées en cours d'année au profit de certains fonds spéciaux de l'Etat le total des dépenses additionnelles s'établit seulement à 54,6 millions ou à 0,66% du total des dépenses du budget voté de l'exercice 2007.

L'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2007 témoigne donc incontestablement de la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique de gestion prudente des dépenses de l'Etat et de poursuivre la constitution de réserves pour le financement de son programme d'investissements pluriannuels.

8) Le budget de l'Etat central pour l'exercice 2008

a) Le budget définitif

Le budget voté de l'Etat pour 2008, tel qu'il a été arrêté par la loi du 21 décembre 2007 se présente globalement comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	8.355,4	82,6	8.438,0
Dépenses	7.631,3	827,2	8.458,5
Excédents	+724,1	-744,6	-20,5

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Dans ce contexte, il importe de rappeler également qu'au moment de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2008, l'évolution prévisible du besoin de financement (exprimé en % du PIB) se présentait comme suit:

	2005	2006	2007	2008
Administration publique.....	-0,1%	+0,7%	+1,0%	+0,8%
Administration centrale	-1,3%	-0,9%	-0,9%	-1,4%
Administrations communales	-0,3%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Sécurité sociale.....	+1,5%	+1,8%	+2,1%	+2,4%

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en % du PIB

D'après ces chiffres au sujet de l'évolution du solde de l'Administration publique, l'équilibre pourra donc de nouveau atteint à partir de l'exercice 2006 et non pas comme prévu antérieurement dans le cadre des derniers programmes de stabilité à partir de l'exercice 2009 seulement.

Dans le cadre de l'exposé introductif du projet de budget pour 2008, le Gouvernement a insisté sur le fait que ce résultat globalement satisfaisant a pu être réalisé grâce aux mesures de consolidation budgétaire qui ont été mises en vigueur à partir de 2006, mais grâce également à la politique de maîtrise budgétaire qui a été renforcée résolument à partir du moment où le solde de l'administration centrale est devenu négatif.

Il ressort également du tableau précédent que le besoin de financement de **l'Administration centrale** a pu être amélioré très sensiblement par rapport aux engagements pris par le Gouvernement, en novembre 2006, dans le cadre de la 8^e actualisation du pacte européen de stabilité et de croissance. Ainsi qu'il ressort en effet de ce tableau, le besoin de financement de l'Administration centrale atteindra en 2008 le taux de 1,4% par rapport au PIB.

L'exposé introductif du projet de budget pour 2008 insiste également sur le fait que les prévisions budgétaires de l'Administration publique et de l'Administration centrale pour 2008 sont parfaitement conformes tant aux **orientations de la déclaration gouvernementale** qu'aux **objectifs du programme européen de croissance et de stabilité**.

b) Les tendances de l'exécution budgétaire en 2008

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-avant, le Gouvernement s'est donc fixé d'atteindre en 2008 pour l'ensemble de l'Administration publique une capacité de financement de 0,8% par rapport au PIB et un besoin de financement de 1,4% pour le secteur de l'Administration centrale.

Avant d'aborder l'analyse de la situation budgétaire de l'Etat central à la fin du 1^{er} semestre 2008, il importe d'insister sur le fait que les recettes et les dépenses budgétaires ne se répartissent pas régulièrement sur l'ensemble de la période budgétaire qui s'étend du 1^{er} janvier 2008 au 30 avril 2009, date limite pour le paiement des dépenses à charge de l'exercice 2008.

L'analyse de la situation budgétaire au 30 juin 2008 ne permet dès lors pas de tirer des conclusions définitives au sujet de l'exécution du budget de l'exercice en cours. Cette analyse permet uniquement de dégager des tendances pour ce qui est de l'évolution du budget des recettes et du budget des dépenses.

Pour ce qui est tout d'abord de **l'exécution du budget des dépenses**, il échet de constater qu'à la fin du mois de juin 2007, les dépenses totales s'établissent à 4.719,6 millions et représentent 56 % du total des dépenses figurant au budget voté de 2008.

Ces dépenses peuvent être ventilées en dépenses courantes (4.327,8 millions) et en dépenses en capital (391,8 millions).

Une analyse plus détaillée du total de ces dépenses indique que les transferts de revenus à la sécurité sociale se chiffrent au total à 1.634,1 millions fin juin 2008 et constituent le poste de dépenses le plus important. Pour l'ensemble de la période sous revue, les transferts à la sécurité sociale représentent 56,7 % du montant correspondant inscrit au budget voté de 2008. A titre de comparaison, en 2007 le total des transferts à la sécurité sociale se chiffrait à 1.494,8 millions et représentait 55,0 % de cette catégorie de dépenses du budget voté de 2007.

Le second poste de dépenses le plus important est constitué par les dotations au profit des fonds spéciaux dont le total a atteint le montant de 1.232,5 millions à la fin du 1^{er} semestre ce qui représente 76 % de l'ensemble des dotations prévues au budget voté.

Le montant total de ces dotations dépasse donc de 26% ou de 418,0 millions le montant qui aurait été liquidé au profit de ces fonds spéciaux en cas de liquidation, pour chaque fonds spécial, d'un montant mensuel égal à 1/12 du budget voté. Dans un tel scénario de total des dépenses se serait élevé à 4.301,6 millions, ou à 50,8 % du total des dépenses du budget voté, du même exercice.

Pour ce qui est de **l'exécution du budget des recettes** à la fin du 1^{er} semestre 2008, il y a lieu de relever que le montant total des recettes qui ont été encaissées au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2008 s'élève à 4.577,5 millions ce qui représente 54% du total du budget voté de ce même exercice.

Les encaissements les plus significatifs se présentent comme suit:

Libellé	Budget voté 2008	Situation fin juin			
		2007	2008	Variation 2007-2008	% encaissé
Impôt sur le revenu des collectivités.....	1.430,0	756,1	665,4	-12%	47%
Produit de l'impôt de solidarité/collectivités.....	59,6	20,9	18,0	-14%	30%
Impôt sur le revenu des personnes physiques	405,0	188,6	186,0	-1%	46%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.780,0	986,0	946,4	-4%	53%
Produit de l'impôt de solidarité/personnes physiques ..	60,8	24,7	28,0	+13%	46%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	240,0	120,7	199,6	+65%	83%
Impôt sur la fortune	115,0	70,7	93,0	+31%	81%
Taxe sur les véhicules automoteurs	28,0	8,1	17,9	+121%	64%
Taxe sur la valeur ajoutée	1.585,0	879,7	1.027,4	+17%	65%
Taxe d'abonnement	700,0	346,9	321,3	-7%	46%
Droits d'enregistrement.....	195,0	116,3	125,8	+8%	65%
Droits de succession	47,0	20,7	31,1	+50%	66%
Autres recettes	635,6	267,6	317,8	+19%	50%
Total.....	8.438,0	4.403,5	4.577,5	+4%	54%

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Dans l'interprétation de l'exécution du budget des recettes, il importe de rappeler les recettes fiscales obéissent à une logique propre et que les encaissements ne se répartissent pas linéairement sur les 12 mois d'une année. C'est ainsi qu'au niveau de la part du Luxembourg dans les recettes communes UEBL en matière de droits de douane et accises, le décompte avec la Belgique s'effectue en fin d'exercice budgétaire de sorte que des variations importantes peuvent subvenir à la fin de l'année.

Une prudence similaire s'impose notamment dans le domaine de la T.V.A. En effet après encaissement de la T.V.A. brute, des versements mensuels au profit de l'Union Européenne au titre des ressources propres et de la contribution PNB sont effectués à titre d'avances. Ce système implique donc que des rectifications plus ou moins importantes doivent être effectuées en fin d'exercice.

Pour ce qui est finalement des perspectives d'évolution du **solde de l'exécution budgétaire**, il s'avère qu'à la fin du premier semestre 2007, le compte de l'Etat central affiche un résultat négatif de quelque 142 millions.

Compte tenu toutefois des rectifications qu'il y a lieu d'apporter aux montants des dotations au profit des fonds spéciaux de l'Etat, l'équilibre du compte d'exécution du budget de l'Etat évolue de 375,7 millions à la fin du 1^{er} semestre 2007 à 275,9 millions à la fin du 1^{er} semestre 2008.

9) L'évolution structurelle de la dette publique

D'après l'article 104.2 du Traité sur l'Union européenne et le protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs qui est annexé au Traité, le rapport entre la dette publique des administrations publiques luxembourgeoise et le PIB doit se situer en dessous de la valeur de référence de 60%.

Ainsi qu'il est plus amplement décrit au nouveau volume III du présent exposé introductif, la dette de l'administration publique, au sens de Maastricht, désigne la dette consolidée de l'Etat central, tel que défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat central ainsi que la dette des administrations communales et des organismes de sécurité sociale.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la dette publique, exprimée par rapport au PIB, au cours de la période 2002 à 2008:

En % du PIB	2004	2005	2006	2007	2008
Administration centrale ..	3,8%	3,5%	4,3%	4,7%	5,1%
Administrations locales ..	2,5%	2,6%	2,3%	2,3%	2,2%
Sécurité sociale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dette selon CE 3605/93	6,3%	6,1%	6,6%	7,0%	7,3%

Il ressort de ce tableau que la dette publique du Luxembourg se situe nettement en dessous de la valeur limite de 60% du PIB et est la plus faible de l'Union européenne.

Notons également dans ce contexte que la sécurité sociale est structurellement excédentaire et que ces excédents sont affectés à une réserve de compensation en vue de financement de prestations futures. Fin 2006, cette réserve s'est chiffrée à environ 7,2 milliards, soit à 20,9% du PIB.

Le tableau ci-après retrace l'évolution prévisible de la dette de l'Etat au cours de la période 2003 à 2009:

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<u>Dette à long terme</u>						
- Dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dette intérieure	392,1	248,6	494,4	732,0	932,0	1.132,0
Total	392,1	248,6	494,4	732,0	932,0	1.132,0
<u>Bons du Trésor</u>						
- Intérieurs	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
- Extérieurs	27,6	35,6	28,8	55,3	98,9	86,8
Total	28,2	36,2	28,8	55,3	98,9	86,8

Au vu de ce tableau, il convient de relever qu'au cours de la période 2000 à 2005, le Gouvernement n'a pas procédé à l'émission de nouveaux emprunts pour le financement de dépenses d'investissement.

Au cours de l'année 2006, un emprunt pour un montant total de 400 millions a été contracté au titre de 2005 et de 2006, en vue du financement des investissements du Fonds du Rail (200 millions) et du Fonds des routes (200 millions).

Un emprunt de 132 millions a été contracté en 2007 dans l'intérêt du financement de la reprise par l'Etat de terrains et d'immeubles faisant partie de l'infrastructure ferroviaire.

En 2008, il est prévu de contracter de nouveaux emprunts pour un montant total de 200 millions par an au profit du fonds du rail et du Fonds des routes.

Pour 2009 enfin, il est prévu de contracter de nouveaux emprunts pour un montant total de 100 millions pour le Fonds des routes et de 100 millions pour le Fonds du rail.

Relevons également que dans le cadre de contrats de location-vente, l'Etat a accordé des garanties financières à des promoteurs immobiliers en vue de la construction de certains immeubles présentant un intérêt public (Loi de garantie). Conformément à la décision d'Eurostat sur le traitement statistique des partenariats entre le secteur privé et le secteur public, ces transactions sont enregistrées comme des prêts imputés dans les comptes de l'administration publique. En 2007, le financement par cette voie d'un certain nombre de projets de grande envergure (par exemple la nouvelle aérogare à Luxembourg-Findel, la Cité judiciaire à Luxembourg-Centre et l'extension du Palais de Justice CE à Luxembourg-Kirchberg) aura un impact significatif sur le niveau de la dette publique.

La dette de l'administration centrale comprend également les signes monétaires émis par le Trésor, les bons du Trésor et les emprunts émis par l'Etat.

Les bons du Trésor émis par l'Etat ne correspondent pas à des fonds récoltés par l'Etat et remboursables. Ils documentent des engagements pluriannuels vis-à-vis d'institutions financières internationales (BASD, FAsD, BERD, FIDA, GEF, IDA, MIGA, Fonds "Kyoto"). Ces bons ne portent pas intérêts et ils sont payés au fur et à mesure où ils deviennent exigibles.

La dette du secteur communal luxembourgeois reste peu élevée par rapport au PIB. Les communes ne peuvent en effet recourir au crédit que pour financer des dépenses extraordinaires si aucun autre financement n'est ni possible ni économique et si le remboursement régulier des annuités est assuré. La loi limite étroitement les possibilités pour les syndicats de communes de recourir à l'emprunt.

La sécurité sociale est structurellement excédentaire, de sorte que sa dette brute est marginale.

C. L'évolution du budget des recettes

1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisible du total des recettes de l'Administration centrale entre 2007 et 2009:

	2007 Comptes	2008 Budget	2009 Prévisions	Variation 2009/2008
Recettes totales	10.015,1	10.104,7	10.818,4	7,06%
Production marchande	114,6	102,0	118,7	16,37%
Production non-marchande	161,5	160,6	176,3	9,78%
Impôts sur la production et les importations	4.568,8	4.478,2	5.120,2	14,34%
Revenus de la propriété	228,8	238,3	243,4	2,18%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	4.343,4	4.446,0	4.492,8	1,05%
Cotisations sociales	365,6	395,4	417,5	5,59%
Autres transferts courants	164,5	193,2	166,5	-13,82%
Transferts en capital à recevoir	67,9	91,1	83,0	-8,89%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Au vu des chiffres il importe de noter que la catégorie des recettes de l'administration centrale regroupe en plus des recettes qui sont comptabilisées au budget de l'Etat, tel qu'il est établi d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat, les recettes suivantes:

- les recettes propres des fonds spéciaux budgétaires,
- les recettes propres des établissements publics qui font partie du périmètre de l'administration centrale,
- les recettes propres des services de l'Etat à gestion séparée.

Il ressort de ce tableau que le total des recettes provenant des impôts sur la production et sur les importations - principalement les recettes d'accises et les recettes TVA atteindra le montant total de 5.120,2 millions d'euros ce qui correspond à une progression de +14% par rapport au budget de 2008.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine évoluent d'une manière ralentie pour atteindre prévisiblement le montant de 4.492,8 millions d'euros en 2009 contre 4.446,0 millions d'euros en 2008. Cette catégorie de recettes comprend notamment l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt retenu sur les traitements et salaires, l'impôt sur les revenus de capitaux, la retenue libératoire sur les intérêts (résidents), l'impôt sur la fortune, etc.

La stagnation de cette catégorie de recettes est pour l'essentiel imputable à la stagnation de l'impôt retenu sur les traitements et salaires qui atteindra prévisiblement le montant de 1.735 millions d'euros en 2009.

2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat

Ainsi qu'il ressort de l'article 1 du projet de loi ci-après, le projet de budget des recettes pour l'exercice 2009 se présente comme suit par rapport au compte provisoire de l'exercice 2007 et au budget définitif pour 2008.

	2007 Compte provisoire	2008 Budget définitif	2009 Projet de budget	Variation	
				en milliers	en %
Recettes courantes	8.657.181,5	8.355.401,4	8.968.710,9	+ 613.309,5	+ 7,34
Recettes en capital	78.565,6	82.553,1	88.231,2	5.678,1	+ 6,88
Recettes totales	8.735.747,1	8.437.954,5	9.056.942,0	+ 618.987,6	+ 7,34

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

Les prévisions de recettes courantes pour l'exercice 2009 se basent sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget; elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir.

3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat

Les prévisions de recettes qui figurent au tableau ci-avant au titre de l'exercice 2009 tiennent compte de l'impact des mesures fiscales que le Gouvernement propose de mettre en vigueur à partir de 2009 et qui font l'objet d'un projet de loi spécifique.

Le tableau synoptique ci-après fournit le regroupement économique des recettes du compte de l'exercice 2007, du budget voté pour 2008 ainsi que du projet de budget pour 2009.

	Compte provisoire 2007	Budget définitif 2008	Projet de budget 2009
1. Impôts directs	4.302.244.168	4.219.550.000	4.231.530.000
dont:			
Impôt général sur le revenu	3.884.090.954	3.855.800.000	3.801.000.000
Impôt fixé par voie d'assiette	396.088.175	405.000.000	395.000.000
Impôt sur le revenu des collectivités	1.381.676.767	1.430.000.000	1.420.000.000
Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.862.058.357	1.780.000.000	1.735.000.000
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	243.101.109	240.000.000	250.000.000
Impôt concernant les contribuables non résidents.	1.166.546	800.000	1.000.000
Impôt sur la fortune	171.644.537	115.000.000	140.000.000
Impôts de solidarité sur le revenu des collectivités	57.569.865	59.600.000	59.170.000
Impôts de solidarité sur le revenu des personnes physiques	57.901.194	60.800.000	60.260.000
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	20.032.679	20.000.000	20.000.000
Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) . .	43.063.091	45.000.000	61.000.000
Retenue libératoire nationale sur les intérêts	51.777.512	50.000.000	75.000.000
Autres impôts directs	16.164.336	13.350.000	15.100.000
2. Impôts indirects	3.962.636.551	3.749.300.000	4.363.076.000
dont:			
Taxe sur les véhicules automoteurs	24.615.876	28.000.000	27.500.000
Part dans les recettes communes de l'U.E.B.L.	992.057.009	960.000.000	980.000.000
Droits d'enregistrement	267.308.893	195.000.000	170.000.000
Droits d'hypothèques	25.899.836	23.100.000	31.000.000
Taxe sur la valeur ajoutée	1.666.121.516	1.585.000.000	2.216.511.000
Taxe sur les assurances	31.755.754	32.500.000	32.500.000
Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	720.828.931	700.000.000	650.000.000
Autres impôts indirects	234.048.736	225.700.000	255.565.000

3. Autres recettes	470.866.375	469.104.473	462.336.046
dont:			
Intérêts de fonds en dépôt	63.341.104	70.000.000	65.000.000
ARCELOR MITTAL: dividende	37.644.654	60.000.000	50.000.000
SES-Global S.A.: dividende	13.495.229	10.000.000	20.000.000
P. et T.: part de l'Etat dans le bénéfice	29.500.000	30.000.000	25.000.000
Droits de timbre	14.215.472	12.500.000	14.500.000
Droits de succession	46.408.610	47.000.000	47.000.000
Autres recettes	266.261.306	239.604.473	240.836.046
Recettes budgétaires	8.735.747.094	8.437.954.473	9.056.942.046

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

4) Le produit présumé des principaux impôts directs

A) Impôt général sur le revenu

Les tableaux suivants font ressortir pour les différentes catégories de cet impôt d'une part, les recettes effectives encaissées pendant une série de quatre exercices clos (exercices 2004 à 2007) ainsi que les recettes du budget définitif pour 2008 et, d'autre part, les recettes réalisées au cours des six premiers mois des exercices 2004 à 2008.

	Exercices entiers				
	2004	2005	2006	2007	2008
a) Assiette	298,9	355,4	368,0	396,1	405
b) Salaires	1.330,0	1.477,3	1.654,2	1.862,1	1780
c) Collectivités	1.068,6	1.105,7	1.273,0	1.381,7	1430
d) Capitaux	142,8	210,7	348,9	243,1	240
e) Non-résidents	1,4	1,5	0,6	1,2	0,8
Total	2.841,7	3.150,6	3.644,7	3.884,1	3.855,8
	Premiers semestres				
	2004	2005	2006	2007	2008
a) Assiette	141,9	160,8	179,2	188,6	186,0
b) Salaires	693,0	759,7	870,6	986,0	946,4
c) Collectivités	438,7	481,4	660,3	756,1	665,4
d) Capitaux	104,2	99,3	265,3	120,7	199,6
e) Non-résidents	1,4	1,7	0,2	0,5	0,6
Total	1.379,2	1.502,8	1.975,5	2.051,9	1.998,0

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Les encaissements de ces recettes ne se répartissent pas proportionnellement sur les 12 mois de l'année, de sorte qu'il convient de procéder à un examen détaillé des produits comptabilisés au cours du premier semestre avant de tirer des conclusions définitives au sujet de l'évolution future des différentes catégories de l'impôt sur le revenu.

a) Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette

Les recettes au niveau des personnes physiques se composent depuis 2006 à plus de 80% des avances trimestrielles, ceci principalement du fait de délais d'imposition plus court que ceux pour les sociétés.

Malgré une croissance exponentielle de la retenue sur traitements et salaires, l'imposition par voie d'assiette semble croître à un rythme plus modéré. Ceci s'explique entre autre par le fait que la croissance de

l'emploi concerne essentiellement des contribuables jeunes (classe d'impôt 1) et des non résidents dont la dette fiscale est prélevée par voie de retenue mensuelle.

Le montant des soldes d'impôt à percevoir au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire ne constitue plus que 20 à 25% des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette. Cette évolution est notamment due à l'adaptation continue des avances pour refléter au mieux la capacité contributive des contribuables.

En ce qui concerne les prévisions pour 2009, il convient de noter que la croissance de l'impôt sur le revenu des personnes physiques reste plus modérée que la croissance de la recette en matière d'impôt sur les traitements et salaires. De même, l'adaptation tarifaire de 6% effectuée en 2008 s'est répercutée également sur l'imposition par voie d'assiette. En conséquence, l'adaptation tarifaire de 9% qui est proposée par le Gouvernement pour 2009 aura comme conséquence une quasi stabilité de la recette à escompter pour 2009.

Dans ces conditions, une prévision de recettes de 395 millions d'euros a été retenue pour 2009.

b) Impôt sur le revenu des collectivités

Les fluctuations très amples accusées par le rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités sont attribuables aux mouvements conjoncturels et plus précisément aux évolutions des affaires du secteur financier et aux variations du volume de la production et des prix de vente des grandes sociétés dont l'activité est orientée surtout vers l'exportation.

Sur fonds de croissance économique soutenue, les avances se sont accrues très positivement depuis 2004. Sous l'impulsion surtout du secteur financier au sens large, les avances se sont accrues massivement depuis 2006. Le cap d'un milliard d'euros sera dépassé en 2008. Vu la situation précaire sur les marchés financiers, l'administration des contributions directes estime que les avances devrait connaître un recul significatif en 2009

Compte tenu de ces facteurs d'évolution, une prévision de recettes de 1420,0 millions a été inscrite au projet de budget pour 2009.

c) Impôt retenu à la source sur les traitements et salaires

Globalement, la progression du produit de cet impôt s'explique par l'augmentation du nombre des travailleurs salariés et des pensionnés, par l'accroissement réel des salaires et pensions ainsi que par la hausse de l'échelle mobile des salaires. La masse des rémunérations qui sont soumises à l'impôt retenu sur les traitements et salaires constitue un ensemble très hétérogène de sorte que les variations annuelles du produit de cet impôt ne permettent pas de tirer des conclusions probantes sur l'évolution des revenus et des impôts individuels.

La croissance importante des recettes en 2007 s'explique par la bonne tenue du marché de l'emploi, par une croissance de la masse salariale ainsi que par la venue au Luxembourg de salariés à revenus élevés.

Comme les prévisions macroéconomiques pour 2009 sont plus hésitantes, les recettes en provenance de l'impôt sur les traitements et salaires devraient évoluer d'une manière plus soutenue entre 2008 et 2009.

La prévision d'une recette probable de 1.735,0 millions tient compte de l'impact des mesures d'allègement de la fiscalité que le Gouvernement propose de mettre en vigueur à partir de l'exercice 2009.

d) Impôt retenu sur les revenus de capitaux

Parmi les éléments qui relèvent de la catégorie des revenus de capitaux, ce sont les dividendes qui déterminent essentiellement le produit de cet impôt. Les fluctuations conjoncturelles influencent le rendement annuel de la retenue à la source sur les revenus de capitaux au même titre, mais dans une bien moindre mesure que le produit de l'impôt sur le revenu des collectivités. Pour un exercice déterminé, le niveau de la recette en question dépend largement de la marche des affaires dans les divers secteurs économiques au cours de l'année précédente.

L'évolution de cette retenue peut subir des fluctuations en fonction des modifications des législations fiscales étrangères.

En tenant compte des recettes probables de l'exercice 2008 et en tenant compte de la volatilité importante de cet impôt notamment à cause du nombre restreint de contribuables, une prévision de 250 millions d'euros paraît appropriée pour l'exercice 2009.

B) Impôts de solidarité

Les impôts de solidarité - qui sont prélevés au moyen de majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (impôt fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires) - ont été introduits par la loi modifiée du 30 juin 1976 portant entre autres création d'un fonds pour l'emploi.

Rappelons que les taux de ce prélèvement fiscal supplémentaire ont été refixés en dernier lieu par la loi du 17 juin 1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises.

Pour les collectivités ce taux s'élève actuellement à 4 % et pour les personnes physiques à 2,5 %.

C) Retenue libératoire nationale sur les intérêts

Avec effet au 1^{er} janvier 2006, a été introduite une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts effectués au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques, qui sont résidents au Luxembourg, sans être des résidents fiscaux d'un autre Etat.

Vu la non existence de données fiables dû au secret bancaire, à la restructuration possible des portefeuilles et aux produits financiers et non financiers non soumis à la retenue, la prévision de recette doit rester très prudente. De ce fait, la prévision pour 2009 est une extrapolation de la recette 2008.

Pour tous les produits imposables à clôture annuelle, la perception de la retenue n'aura lieu qu'en janvier, d'où un décalage de recettes par rapport à l'année budgétaire. Par cet effet, la recette 2008 a pu dégager une plus-value de 20 millions d'euros par rapport à la prévision initiale, d'où une estimation pour 2009 de 75 millions.

D) Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)

La loi du 21 juin 2005 transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts introduit en droit luxembourgeois une retenue à la source de 15 % sur les revenus d'intérêts à charge des non-résidents, et ce à partir du 1^{er} juillet 2005.

La clé de répartition prévoit que 25 % des recettes ainsi prélevées seront attribuées au pays prélevant la retenu d'impôt.

Pour 2009, il a paru indiqué d'inscrire au projet de budget une recette de 61 millions d'euros revenant à l'Etat.

* * *

5) Le produit présumé des principaux impôts indirects

a) Taxe sur la valeur ajoutée

Le tableau synoptique ci-après indique l'évolution des recettes brutes et nettes encaissées au titre de la T.V.A. pendant une série pluriannuelle d'exercices clos (exercices 2000-2007):

Exercice	Produit brut	Produit net	Variation
2000.....	1.242,9	973,3	-
2001.....	1.359,0	1.009,2	3,7%
2002.....	1.438,7	1.141,7	13,1%
2003.....	1.605,6	1.262,1	10,5%
2004.....	1.785,8	1.421,5	12,6%
2005.....	1.383,9	1.046,4	-26,4%
2006.....	1.810,0	1.444,0	38,0%
2007.....	2.126,5	1.666,1	15,4%

Note: Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

Au sujet de cette taxe, il y a lieu de rappeler tout d'abord qu'à partir du 01.01.1980, le budget des Communautés européennes est financé intégralement, sans préjudice des autres recettes, par des ressources propres de ces Communautés, notamment par des recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. Du point de vue de la comptabilité de l'Etat, le produit brut de la taxe sur la valeur ajoutée est porté en recettes au budget des recettes pour ordre, et la quote-part de ce produit revenant aux Communautés européennes à titre de ressources propres est versée par l'intermédiaire du budget des dépenses pour ordre. En conséquence, seule la quote-part restant acquise à notre pays est transférée, par le truchement du même budget, au chapitre des recettes courantes (article 64.6.36.000).

Comme ces ressources propres se sont cependant avérées insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins financiers de l'Union européenne, le Conseil européen a adopté le 24.06.1988 de nouvelles modalités de financement aux termes desquelles la couverture des dépenses communautaires sera assurée en plus des ressources propres traditionnelles par l'introduction d'une ressource complémentaire permettant d'assurer l'équilibre budgétaire et fondée sur le P.N.B. des Etats membres.

Conformément au mécanisme adopté depuis 1980 pour le versement des ressources propres, cette contribution complémentaire est versée directement aux Communautés européennes sans transiter par le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

A cela il y a lieu d'ajouter qu'à partir de l'exercice 1990 la part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée qui revient au secteur communal est virée directement au fonds communal de dotation financière à partir du budget pour ordre.

Compte tenu de ces mécanismes budgétaires, l'évolution probable du produit de cet impôt se présente comme suit entre 2007 et 2009:

	2007 Compte	2008 Budget définitif	2009 Projet de budget
1) Produit brut	2.126,5	2.035,0	2.716,0
2) Quote-part des recettes brutes à verser aux Communautés européennes			
- au titre des ressources propres	-53,2	-54,0	-51,8
- au titre de la contribution assise sur le P.N.B.	-222,1	-219,2	-201,4
3) Quote-part des recettes brutes à verser au fonds communal de dotation financière	-185,1	-176,2	-246,3
4) Produit net à transférer au budget des recettes courantes	1.666,1	1.585,6	2.216,5

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

L'estimation des recettes de TVA pour 2008 se base sur les points suivants :

- les montants des remboursements de TVA à effectuer pour les exercices 2008 et 2009 se chiffrent à 980 millions d'euros et 1.040 millions d'euros;
- la croissance des recettes dans le secteur du e-commerce supérieur à la croissance des recettes de TVA brutes ;
- la politique fiscale inchangée en ce qui concerne les modalités de détermination du lieu des opérations en ce qui concerne les activités de la branche e-commerce.

b) Droits d'enregistrement

D'après leurs composantes essentielles, les recettes concernant les droits d'enregistrement ont évolué comme suit au cours des dernières années:

Exercice	Produit	Variation
2000	212,2	-
2001	186,9	-11,9%
2002	122,4	-34,5%
2003	124,3	1,5%
2004	142,8	14,9%
2005	160,6	12,5%
2006	203,0	26,4%
2007	267,3	31,7%

Note: Les chiffres de ce tableau sont en millions d'euros

Au vu de ces évolutions, il importe de noter que les droits d'enregistrement sont essentiellement tributaires des recettes encaissées au titre des droits d'apports.

A cet égard, il importe de noter que le Gouvernement propose à l'article 6 du projet de loi budgétaire de supprimer le droit d'apport qui est considéré comme un obstacle à la croissance des entreprises. Actuellement, sur les 25 Etats membres de l'Union européenne, seuls 7 (la Grèce, l'Espagne, Chypre, le Luxembourg, l'Autriche, la Pologne et le Portugal) continuent de percevoir cet impôt.

Une proposition de directive de l'Union européenne prévoit d'abolir le droit d'apport à l'horizon 2010.

Compte tenu de l'abolition du droit d'apport, une recette de 170 millions d'euros a été retenue pour 2009.

c) Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés

Au cours des dernières années, le rendement de cette taxe a évolué comme suit:

Exercice	Produit	Variation
2000	468,8	-
2001	468,2	-0,1%
2002	403,6	-13,8%
2003	357,8	-11,3%
2004	410,6	14,7%
2005	493,5	20,2%
2006	617,6	25,2%
2007	720,8	0,2%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort notamment de ce tableau qu'au cours de l'exercice 2002, les recettes ont fortement diminué (-13,8%) par rapport à celles de l'exercice 2001. Cette diminution s'est encore poursuivie au cours de l'exercice 2003. A cet égard, il importe de rappeler que le taux normal a été ramené de 0,06 à 0,05% pour les organismes

de placement collectif par la loi du 21 décembre 2001 portant réforme de certaines dispositions en matière d'impôts directs et indirects.

Cet abaissement du taux de 0,01% aura pour conséquence une diminution estimée de un sixième des recettes en rapport avec les OPC imposés au taux de 0,05% à partir du 2^{ème} trimestre 2002 (coût estimé à 45 millions d'euros).

A partir de 2004, les recettes provenant de la taxe d'abonnement ont à nouveau fortement progressé.

Compte tenu des perspectives d'évolution de la situation conjoncturelle, une prévision de 650 millions d'euros a été retenue pour 2009. Cette prévision est inférieure d'un montant de 50 millions du produit escompté pour 2008.

d) Les recettes en provenance des droits d'accises

Les recettes qui sont comptabilisées à ce titre au budget de l'Etat comprennent à la fois des accises communes UEBL et des accises autonomes luxembourgeoises. Ces recettes constituent l'essentiel des recettes de l'Administration des Douanes.

Rappelons à cet égard qu'à partir du 1^{er} janvier 2005, la contribution sociale sur le Diesel, dont le produit est affecté directement au Fonds pour l'emploi, a été relevée de 12,5 cts/1000 litres. Un relèvement identique a été effectué à partir du 1^{er} janvier 2006, entraînant une plus-value de recettes de quelque 25,0 millions d'euros.

Ces relèvements sont dictés par la directive 2003/96/CE du Conseil et du Parlement Européen relative à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Cette directive prévoit en effet une taxation uniforme des produits énergétiques et de l'électricité.

La loi budgétaire de 2006 a introduit également une modification de la structure de la taxation de l'électricité, exigences de la directive 2003/54/CE relative au marché de l'électricité et de la directive 2003/96/CE prémentionnée.

Une disposition nouvelle a également été inscrite dans la loi budgétaire de 2006 (article 5) en vue d'accroître la proportion de biocarburant contenu dans le Diesel et l'essence. Les directives 2003/30/CE visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou d'autres carburants renouvelables dans les transports et la directive 2003/96/CE prémentionnée en tracent le cadre communautaire. Le déchet fiscal est estimé à un montant de quelque 30 millions pour 2009, dans l'hypothèse où tous les carburants étaient remplacés par les mélanges.

e) Recettes communes de l'U.E.B.L.

Le budget voté pour 2008 prévoit des recettes en provenance des accises communes UEBL d'un montant total de 960 millions d'euros. D'après les prévisions actuelles, ce chiffre passera à 980 millions d'euros en 2009.

* * *

D. Le Commentaire du budget des dépenses

00 et 30 - Ministère d'Etat

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc</i>	8.123.133	8.421.388	8.677.755
<i>Section 00.1- Chambre des députés</i>	27.765.907	28.765.102	31.652.438
<i>Section 00.2 - Cour des comptes</i>	3.525.530	3.649.693	3.851.330
<i>Section 00.3 - Conseil d'Etat</i>	2.413.321	2.483.391	2.536.976
<i>Section 00.4 - Gouvernement</i>	29.069.032	26.586.804	33.024.245
<i>Section 00.5 - Conseil économique et social.</i>	812.750	867.979	916.863
<i>Section 00.6 - Centre de communications du Gouvernement . .</i>	3.621.990	4.821.928	5.276.478
<i>Section 00.7 - Cultes</i>	20.633.024	21.302.207	22.367.568
<i>Section 00.8 - Médias et communications</i>	14.783.448	15.681.403	18.221.344
<i>Total des dépenses courantes</i>	110.748.135	112.579.895	126.524.997
<i>Section 30.3 Conseil d'Etat</i>	11.936	7.500	36.500
<i>Section 30.4 Gouvernement</i>	141.052	433.000	224.100
<i>Section 30.5 Conseil économique et social.</i>	8.171	3.500	12.500
<i>Section 30.6 Centre de communications du Gouvernement . .</i>	932.169	1.715.000	2.157.900
<i>Section 30.7 Cultes</i>	100.000	200.000	50.100
<i>Section 30.8 Médias et communications</i>	28.506.907	1.020.700	110.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	29.700.235	3.379.700	2.591.600
<i>Total général</i>	140.448.370	115.959.595	129.116.597

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

A l'instar des années précédentes le Ministère d'Etat a veillé à ce que les demandes de crédit soient strictement limitées à la couverture des seuls besoins vraiment indispensables.

Conformément à la lettre-circulaire du Ministère des Finances sur le projet de budget, les différentes propositions ont été accordées avec les directives de la politique budgétaire.

D'une manière générale, l'exercice budgétaire 2009 sera marqué par les élections législatives et européennes du 7 juin.

Au niveau de la section 00.4 – Gouvernement, l'article 00.4.12.360 sera consacré aux frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums.

Un article spécial (00.4.43.600) sera réservé au remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales avancées par les communes.

La progression des crédits est par ailleurs imputable en partie à l'évolution du crédit destiné au financement des partis politiques (00.4.33.005).

L'année budgétaire 2009 sera également marquée au niveau politique par la Présidence luxembourgeoise des exécutifs de la Grande Région et les frais de fonctionnement y relatifs (00.4.12.323).

Le Service Information et Presse va investir des ressources matérielles supplémentaires dans le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) afin de répondre aux attentes de plus en plus importantes des utilisateurs (00.4.12.346).

Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et le Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé occuperont de nouveaux locaux et nécessitent des investissements relatifs au matériel bureautique et didactique (00.4.12.347).

Au niveau de la section 00.6 – Centre de Communication du Gouvernement, le réseau LUSECNET, qui relie les ambassades et représentations luxembourgeoises à l'étranger avec les administrations compétentes luxembourgeoises sera modernisé (00.6.12.125 - Frais d'experts et d'études en matière informatique). Les installations pourront ainsi être remplacées par du matériel récent.

Au niveau de la section 00.8 – Médias et Communications, la dotation dans l'intérêt du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (FONSPA) sera augmentée (00.8.41.012), ce qui permettra de faire face à la croissance des coûts de la structure du Fonds et des coûts de production. La réalisation de longs métrages luxembourgeois sera facilitée, la présence des œuvres nationales aux festivals internationaux valorisée.

Le Service des Médias et Communications revoit tous ses projets d'infrastructures en matière de développement du secteur des technologies de l'information. Les subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications seront réexaminés. La croissance exponentielle des données véhiculées par et sur l'internet dépasse de loin toutes les prévisions établies. La mise à disposition de l'accès en bande large est un défi majeur. L'accès internet à haut débit doit être disponible dans toutes les régions du pays, ceci dans l'intérêt de l'industrie, du commerce, de l'administration et du consommateur.

01 et 31 - Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 01.0 - Dépenses générales</i>	4.694.751	4.261.119	4.664.690
<i>Section 01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>	29.700.849	32.321.430	34.708.571
<i>Section 01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux</i>	11.231.182	9.809.705	10.065.989
<i>Section 01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions</i>	3.436.029	2.972.500	2.972.500
<i>Section 01.4 - Immigration</i>	1.231.133	1.577.600	1.573.220
<i>Section 01.5 - Direction de la Défense</i>	4.334.467	18.422.229	25.540.306
<i>Section 01.6 - Défense nationale</i>	58.969.836	64.297.015	67.761.114
<i>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</i>	233.838.247	241.999.819	250.452.581
<i>Total des dépenses courantes</i>	347.436.494	375.661.417	397.738.971
<i>Section 31.0 - Dépenses générales</i>	21.300	186.500	181.600
<i>Section 31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>	854.494	1.022.000	1.132.100
<i>Section 31.4 - Immigration</i>	14.887	5.000	1.000
<i>Section 31.5 - Direction de la Défense</i>	84.686.191	36.795.000	38.797.236
<i>Section 31.6 - Défense nationale</i>	2.345.199	2.720.761	2.425.657
<i>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire</i>	62.881	30.000	15.350
<i>Total des dépenses en capital</i>	87.984.952	40.759.261	42.552.943
<i>Total général</i>	435.421.446	416.420.678	440.291.914

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Affaires Etrangères et Immigration

En vue de sa candidature en tant que membre au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de 2013 à 2014, le Luxembourg aura besoin des effectifs, moyens et infrastructures nécessaires pour faire face aux tâches qui incombent aux membres de ce Conseil. Depuis 2008 une augmentation progressive de son personnel à Luxembourg et auprès des missions permanentes auprès de l'ONU est prévue. Parallèlement, le pays montre son engagement en ce qui concerne les Nations Unies en contribuant plus activement et de manière substantielle dans les opérations de cet organisme international.

Le Gouvernement continue ses efforts en matière d'information et de sensibilisation de l'opinion publique relatifs à l'Union européenne.

En matière de gestion électronique des documents et de la communication sécurisée entre la capitale et les missions à l'étranger, le Ministère développera et améliorera le réseau en 2009 en collaboration avec le Centre Informatique de l'Etat.

Comme en 2008, le Ministère n'ouvrira pas de nouvelle Mission diplomatique ou consulaire à l'étranger, mais il se limitera à la consolider et à un renforcer de façon mesurée les missions existantes.

A noter également que le Ministère des Affaires étrangères gère actuellement 36 représentations à l'étranger en collaboration avec l'Administration des Bâtiments publics entraînant la gestion d'une cinquantaine d'immeubles à l'étranger.

Depuis 2006, le Ministère dispose d'une nouvelle section budgétaire réservée à l'immigration. Le budget du Ministère reflète ainsi mieux ses différents domaines d'activité, à savoir, dans l'ordre des sections budgétaires, l'administration, les relations internationales, l'immigration, la défense et la coopération.

Défense

Conformément à la déclaration gouvernementale et aux engagements internationaux du Luxembourg, le budget de la Défense prévoit les crédits visant à mieux permettre au Luxembourg de contribuer aux efforts internationaux pour assurer la stabilité et la paix par une gestion active des crises.

Le budget de la Défense porte ainsi les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'armée luxembourgeoise pour lui permettre de répondre à ses missions et notamment dans le cadre de sa réorganisation et du programme d'acquisition votés à la Chambre des députés l'année dernière.

Il contient aussi les contributions luxembourgeoises aux organisations de sécurité internationales comme l'Alliance atlantique, l'Union européenne et le Corps Européen et de leurs missions et programmes respectifs.

Coopération au développement et action humanitaire

Conformément aux termes du programme gouvernemental d'août 2004, le budget de la coopération évolue à un rythme qui permet d'assurer une progression constante de l'effort consenti en vue de porter l'aide publique au développement (APD) à un pour cent du revenu national brut (RNB) dans les années à venir.

Cette politique reflète l'engagement du Luxembourg et sa volonté de lutter de manière efficace contre la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans ses dix pays partenaires. Elle trouve son prolongement dans les efforts déployés par le Luxembourg, notamment au sein de l'Union européenne, pour encourager les autres gouvernements à intensifier leur engagement en termes d'APD en faveur des pays en développement.

Le budget 2008 ayant visé un taux APD/RNB de 0,91 pour cent, il est proposé de doter les crédits des sections 01.7 et 31.7, dont le crédit servant à alimenter le fonds de la coopération au développement, de façon à atteindre un taux APD/RNB de 0,92 pour cent en 2009. Cet objectif se traduit par des crédits en hausse de 1,09 pour cent par rapport au budget 2008.

02 et 03 / 32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</i>	57.191.540	51.488.780	53.004.221
<i>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</i>	3.172.720	3.364.768	3.426.827
<i>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</i>	8.514.228	8.813.167	9.179.310
<i>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</i>	5.815.010	6.554.698	7.108.408
<i>Section 02.4 - Archives nationales</i>	1.843.318	2.233.608	2.351.279
<i>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</i>	4.300.884	4.835.274	5.494.853
<i>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</i>	6.320.826	6.433.822	6.710.858
<i>Section 02.7 - Centre national de littérature</i>	663.610	703.982	803.886
<i>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical</i>	8.382.388	8.755.666	9.199.451
<i>Section 02.9 - Musée de la forteresse</i>	56.094	246.000	255.840
<i>Section 03.0 - Enseignement supérieur: dépenses générales</i>	24.289.560	23.712.792	28.010.432
<i>Section 03.5 - Recherche et innovation</i>	86.241.220	109.649.113	123.054.815
<i>Section 03.6 - Université du Luxembourg</i>	52.897.793	62.542.968	76.341.972
<i>Total des dépenses courantes</i>	259.689.191	289.334.638	324.942.152
<i>Section 32.0 - Affaires culturelles</i>	18.142.149	16.748.524	17.117.100
<i>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</i>	249.996	252.400	254.500
<i>Section 32.3 - Bibliothèque nationale</i>	119.115	0	0
<i>Section 32.4 - Archives nationales</i>	46.372	89.313	73.500
<i>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</i>	0	20.000	20.000
<i>Section 32.7 - Centre national de littérature</i>	9.601	15.000	8.650
<i>Section 32.8 - Commissariat à l'enseignement musical</i>	0	0	6.750
<i>Section 33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales</i>	247.629	106.408	104.775
<i>Section 33.5 - Recherche et innovation</i>	6.036	6.500	7.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	18.820.898	17.238.145	17.592.275
<i>Total général</i>	278.510.089	306.572.783	342.534.427

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les crédits inscrits au budget de l'État 2009 pour le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche permettront pour le **Ministère de la Culture**:

- 1) le fonctionnement des instituts culturels ou instituts associés. (Archives nationales; Bibliothèque nationale; Casino, Forum d'art contemporain; Centre national de l'Audiovisuel; Centre national de Littérature; Musée national d'Histoire et d'Art; Musée national d'Histoire naturelle; Service des Sites et Monuments nationaux; Commissariat à l'Enseignement musical; Musée 3 Eechelen; Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster; Fondation Henri Pensis (Orchestre Philharmonique du Luxembourg, OPL); Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie); Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM); Centre de Musiques Amplifiées (Rockhal); Radio socioculturelle 100,7; Institut grand-ducal; Agence luxembourgeoise d'Action culturelle; Institut Pierre Werner; Institut européen des Itinéraires culturels; Institut européen de Chant choral;
- 2) l'animation socio-culturelle et l'aide à la création (conventions avec des associations travaillant dans le domaine de la culture; subsides à des particuliers ou à des associations; statut de l'artiste professionnel indépendant et de l'intermittent du spectacle);
- 3) la pérennisation d'un certain nombre des expériences réussies de l'année culturelle 2007, dans le domaine de la création artistique et dans le travail socioculturel avec des enfants et des jeunes par la création, au niveau national de la structure «Carré Rotondes»; mise en place d'un secrétariat transfrontalier des cinq régions de la Grande Région (création de la structure «Espace culturel Grande Région»)
- 4) la mise en route/préfiguration/ études de faisabilité des projets d'infrastructure culturelle: nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Esch/Belval; nouveau bâtiment pour la Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg; mise en valeur de la halle des soufflantes à Esch/Belval, mise en valeur du site gallo-romain de Dalheim, du site des Ardoisières de Haut-Martelange et rénovation de l'espace Rotondes (en collaboration avec le Ministère des Travaux publics), rénovation du Musée

national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, mise en valeur de l'ancien château d'eau à Dudelange (Expo: "The Bitter Years" d'Edward Steichen); finition des travaux sur château d'Useldange (itinéraire culturel pour handicapés de la vue); mise en valeur des patrimoines rural, féodal, religieux et industriel;

- 5) participation de l'État aux frais de construction ou d'aménagement de certains centres culturels régionaux;
- 6) accélération des travaux de digitalisation de nos instituts culturels ainsi que du Ministère lui-même et des mesures en faveur de la langue luxembourgeoise et notamment ceux sur le dictionnaire du luxembourgeois;
- 7) accueil d'artistes, d'étudiants, d'enseignants d'experts et autres acteurs culturels dans le cadre de nos accords culturels bilatéraux; participation, en tant qu'«ambassadeurs culturels» de nos artistes et acteurs culturels à des manifestations à l'étranger.

La progression des crédits de la section générale de l'enseignement supérieur est essentiellement due à la majoration de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures sous forme de subventions d'intérêt (+116,97%/2008) et de bourses d'études (+9,37%/2008).

La progression du crédit pour subventions d'intérêt résulte de l'augmentation régulière du taux Euribor à six mois depuis 2004. En 2007, le montant total des intérêts payés par l'Etat était de 6.549.990,99€ alors qu'en 2004 il était de 1.206.468,25€. Par ailleurs, la hausse des crédits résulte de la progression rapide du nombre de dossiers par année académique. Le nombre des aides financières accordées est passé de 5.017 aides accordées pendant l'année académique 2000/2001 à 6.997 en 2003/2004 et à 7.800 en 2008. Ainsi, le montant total des bourses est passé de 29.055.640€ en 2001 à 48.678.840€ pour l'année académique 2007/2008.

Dans le cadre du Processus de Bologne, les pays du Benelux organisent la conférence ministérielle de 2009 à Leuven et à Louvain-la-Neuve ; cette conférence définira les orientations majeures à donner à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur au-delà de 2010. Outre le fait d'assurer la vice-présidence du groupe de suivi, le Luxembourg participe au financement de cette conférence.

Finalement, outre la chaire professorale Pierre Werner à l'Institut européen de Florence, le ministère soutient la chaire professorale de « Langue et culture luxembourgeoises » à l'université de Sheffield.

Dans la ligne de conduite du Plan national pour l'Innovation et le Plein Emploi l'action du Gouvernement continuera à viser la consolidation du dispositif de recherche et de développement technologique créé au niveau national depuis la mise en vigueur de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R&D. Dans le contexte de la mise en œuvre de cette politique les moyens budgétaires prévus au titre de la section 03.5 connaîtront en 2009 une augmentation de quelque 16.5 % par rapport au budget de l'exercice en cours. L'investissement public en matière de R&D devrait ainsi approcher les 0.5% du PIB.

Les années 2007 et 2008 ont vu la mise en place d'un certain nombre instruments et d'outils tels qu'ils ont été recommandés en conclusion d'une étude-évaluation, confiée à l'OCDE, portant sur le système national de la recherche et de l'innovation, à savoir:

- les « contrats de performance » pluriannuels entre l'Etat et les organismes de recherche publique : ces contrats ont été signés avec les acteurs et les agences intermédiaires de la recherche publique au cours du 1^{er} semestre 2008,
- la concentration de l'effort de recherche publique sur un nombre limité de domaines clé : le Gouvernement a arrêté en début de l'année 2008 une liste des domaines prioritaires de recherche ; ce choix de domaines prioritaires trouve son reflet dans la cadre thématique du programme de recherche CORE du Fonds national de la Recherche,
- la mise en place du « Comité supérieur de la Recherche et de l'Innovation » en tant qu'organe consultatif de haut niveau en matière de recherche et d'innovation ; une première réunion de ce comité a eu lieu en juillet 2008.

Vu le manque flagrant de ressources humaines scientifiques, le Gouvernement entend également entreprendre des mesures visant à rendre la carrière de chercheur plus attrayante et moins précaire dans l'esprit de la *Charte européenne du chercheur* et du *Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*, élaborés récemment par la Commission européenne. Le vote de la loi du 19 août 2008 relative aux aides à la

formation-recherche, portant réforme du programme des bourses de formation-recherche et comportant notamment la généralisation du contrat de travail dans le chef des bénéficiaires de ces aides, constitue un premier pas important dans cette direction. Dans le souci de la meilleure valorisation des instruments disponibles la gestion du programme des aides à la formation-recherche sera désormais assurée par le Fonds national de la Recherche ; selon les termes du contrat de performance entre le Fonds et l'Etat les crédits budgétaires au titre des aides à la formation-recherche seront intégrés à la dotation financière de l'Etat au Fonds.

L'année 2009 verra la mise en œuvre, dans le cadre du Plan d'action « Technologies de la santé », d'une ambitieuse initiative de partenariat stratégique avec trois instituts de recherche américains. Elle est agencée autour de partenariats avec trois centres mondialement réputés dans ce domaine : « *Partnership for Personalized Medicine* » du Dr Leland H. Hartwell (prix Nobel de Physiologie et Médecine 2001), « *Translational Genomics Research Center* » (TGen) du Dr Jeffrey Trent et l' « *Institute for Systems Biology* » du Dr Leroy Hood. Ces partenariats visent tout particulièrement à intensifier la recherche dans le domaine moléculaire, pierre angulaire de la médecine personnalisée. La médecine personnalisée - qui devrait prendre progressivement le relais de la médecine classique - est fondée sur une meilleure prévention, un dépistage affiné, un diagnostic précoce, un traitement des causes de la maladie avec des produits basés sur des mécanismes biologiques, une médecine ciblée et adaptée à chaque patient. A terme, il s'agit de pouvoir administrer le bon médicament à la bonne personne, au bon moment, avec la bonne dose. Cette initiative de recherche et de développement, dans laquelle le Gouvernement investira quelque 140 millions d'euros sur les cinq années à venir, contribuera à créer à terme dans le pays un pôle de compétences de niveau international dans le domaine de la biologie moléculaire.

Pour ce qui est de l'Université du Luxembourg, l'année 2009 sera la dernière année du plan quadriennal actuel et le contrat d'établissement liant l'Etat et l'Université viendra à échéance le 31 décembre 2009. L'Université prévoit la création de 49 postes nouveaux en 2009, à savoir 7 postes de professeur, 9 postes d'assistants, 5 postes d'assistants chercheurs, 6 postes d'auxiliaires scientifiques, 4 postes d'auxiliaires techniques et 18 postes de support (administratif, comptable, informatique). Par ailleurs, l'Université mettra l'accent sur le logement des étudiants.

04 et 34 – Ministère des Finances
05 et 35 - Ministère des Finances: Trésor et Budget
06 et 36 – Ministère des Finances: Dette publique

	2007	2008	2009
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 04.0 - Dépenses générales</i>	1.932.055	1.892.400	2.023.575
<i>Section 04.1 - Contributions directes et métrologie</i>	51.424.133	54.786.951	56.728.264
<i>Section 04.2 - Enregistrement et domaines</i>	29.719.924	29.192.085	34.405.555
<i>Section 04.3 - Douanes et accises</i>	40.459.639	42.683.285	45.779.911
<i>Total des dépenses courantes</i>	123.535.751	128.554.721	138.937.305
<i>Section 34.0 - Dépenses générales</i>	21.490.876	21.000.800	20.500.800
<i>Section 34.1 - Contributions directes et métrologie</i>	468.288	743.400	405.400
<i>Section 34.2 - Enregistrement et domaines</i>	160.101	725.400	273.600
<i>Section 34.3 - Douanes et accises</i>	2.595.053	3.213.015	4.433.130
<i>Total des dépenses en capital</i>	24.714.318	25.682.615	25.612.930
<i>Total 04 et 34</i>	148.250.069	154.237.336	164.550.235
<i>Section 05.0 - Dépenses générales</i>	32.367.324	27.679.035	30.533.835
<i>Section 05.1 - Inspection générale des finances</i>	2.396.590	2.140.790	2.418.091
<i>Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat</i>	2.297.371	2.425.791	2.384.270
<i>Section 05.3 - Direction du contrôle financier</i>	153.312	161.971	163.898
<i>Section 05.4 - Cadastre et topographie</i>	11.474.179	11.463.046	11.700.341
<i>Total des dépenses courantes</i>	48.688.776	43.870.633	47.200.435
<i>Section 35.0 - Dépenses générales</i>	55.579.959	13.300.300	13.842.300
<i>Section 35.1 - Inspection générale des finances</i>	2.432	11.700	43.700
<i>Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat</i>	1.213	5.000	7.000
<i>Section 35.3 - Direction du contrôle financier</i>	0	3.500	3.500
<i>Section 35.4 - Cadastre et topographie</i>	240.071	237.850	279.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	55.823.675	13.558.350	14.175.500
<i>Total 05 et 35</i>	104.512.451	57.428.983	61.375.935
<i>Section 06.0 - Dette publique</i>	31.827.400	30.500.800	41.158.500
<i>Section 36.0 - Dette publique</i>	55.000.000	100.000	45.000.000
<i>Total 06 et 36</i>	86.827.400	30.600.800	86.158.500
Total général	339.589.920	242.267.119	312.084.670

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Entre 2008 et 2009, l'évolution globale des crédits de ce département reste caractérisée, tout comme les années antérieures, par une progression régulière, mais modérée de l'ensemble des dépenses, ponctuée même par une réduction des dépenses courantes de la Trésorerie et de deux administrations fiscales.

Les dépenses de personnel peuvent être contenues par une politique qui privilégie la qualité par rapport à la quantité, consistant à adapter systématiquement les recrutements aux besoins réels plutôt que de recourir aux remplacements automatiques des départs naturels. Par ailleurs, et d'une manière générale, l'évolution des crédits de toutes les administrations et services du ministère témoigne d'une action visant à moderniser l'infrastructure et les équipements publics en vue d'assurer un fonctionnement optimal dans l'intérêt du citoyen. Dans cette optique, d'importants efforts portent sur l'utilisation accrue de l'internet, d'un côté pour l'information du public par le biais des sites du Ministère et de ses administrations et services, d'un autre côté pour permettre les déclarations électroniques, notamment pour les administrations fiscales.

Les crédits de location (budget des dépenses courantes) et d'acquisition d'immeubles bâtis et non-bâtis (budget des dépenses en capital) resteront soumis à une gestion rigoureuse favorisant l'utilisation prioritaire et maximale des surfaces appartenant à l'Etat.

Les activités à risque (lutte anti-drogues, attributions sécuritaires) nécessitent de la part des autorités douanières l'usage d'un matériel technique à la hauteur des exigences du temps. Le Gouvernement continue à doter l'administration des crédits indispensables d'après un échéancier pluriannuel.

Il en va de même pour l'administration du Cadastre et de la Topographie, dont l'activité nécessite un matériel à la pointe du progrès.

Les chiffres relatifs à l'évolution et aux besoins de financement de la dette publique sont commentés plus amplement au chapitre C « Les aspects importants de la situation financière ».

En exécution des différentes lois relatives à la participation du Grand-Duché à des institutions et opérations financières internationales, le budget des dépenses en capital prévoit les crédits appropriés. Pour autant que les engagements afférents ont été pris sous forme de bons du Trésor, l'amortissement de ces derniers se fait à charge du Fonds de la Dette Publique.

Conformément à la politique générale du Gouvernement, les interventions en faveur des pays en voie de développement et des pays en transition – y compris notamment celles entreprises à travers l'ATTF – se poursuivent au niveau élevé, mais stable, atteint au cours des exercices précédents.

Parallèlement, l'effort récemment accru en faveur de la promotion de la place financière est maintenu.

07 et 37 – Ministère de la Justice

	2007	2008	2009
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 07.0 - Justice</i>	1.542.983	1.609.964	2.155.725
<i>Section 07.1 - Services judiciaires</i>	58.261.766	61.464.861	65.238.167
<i>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</i>	36.756.931	39.738.069	41.522.006
<i>Section 07.3 - Juridictions administratives</i>	2.546.099	2.845.847	3.197.506
<i>Section 07.4 - Police Grand-Ducale</i>	142.803.714	147.691.221	155.378.266
<i>Total des dépenses courantes</i>	241.911.493	253.349.962	267.491.670
<i>Section 37.0 - Dépenses générales</i>	14.847	38.000	44.000
<i>Section 37.1 - Services judiciaires</i>	32.528	75.500	85.500
<i>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</i>	687.004	596.500	877.000
<i>Section 37.3 - Juridictions administratives</i>	755	10.000	1.000
<i>Section 37.4 - Police Grand-Ducale</i>	8.018.456	9.200.725	7.834.784
<i>Total des dépenses en capital</i>	8.753.590	9.920.725	8.842.284
<i>Total général</i>	250.665.083	263.270.687	276.333.954

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'Administration judiciaire, tout comme les Etablissements pénitentiaires et la Police grand-ducale ont connu de fortes augmentations en personnel au cours de la période de 2004 à 2009.

Le deuxième programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l'organisation judiciaire sera clôturé en 2009. Il en résulte un accroissement en personnel de 21 magistrats, 20 agents administratifs et 7 travailleurs sociaux, donc un total sensiblement égal au précédent programme pluriannuel. En dix ans, les services judiciaires ont été renforcés de quelque 110 unités. Ce programme de recrutement sans précédent témoigne de la volonté du Gouvernement de doter les services judiciaires du personnel nécessaire pour évacuer dans les délais raisonnables le contentieux juridique toujours plus complexe et toujours plus important.

Par la loi du 22 juillet 2008 portant sur le renforcement des effectifs de la Police, les effectifs de la Police grand-ducale passeront de 1.573 unités actuellement à 2.070 unités (policières et civiles) en 2015. Par cette mesure le Gouvernement répondra aux attentes de la population en tenant compte de l'évolution démographique et socio-économique du Grand-Duché et des nouvelles missions confiées à la police en vertu des obligations internationales du Grand-Duché de Luxembourg. Le Gouvernement, en continuant les efforts dans le recrutement des effectifs, tient en outre compte de la motion votée en juillet 2007 par la Chambre des Députés lors du débat d'orientation sur la sécurité intérieure au Luxembourg.

En milieu pénitentiaire, le Gouvernement poursuit la lutte contre la toxicomanie en accordant à ces programmes, gérés par les deux établissements pénitentiaires, des moyens financiers élevés. Il en est de même des crédits affectés à l'organisation des services de soin au centre pénitentiaire de Luxembourg en augmentation de presque 10% par rapport à 2008. L'Etat participe aussi activement, sur le plan matériel, au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus.

Des efforts financiers importants sont aussi nécessaires pour le remplacement, au cours de la période de 2007 à 2009, du matériel informatique du système d'information Schengen par une nouvelle génération

d'équipements. En outre, le programme d'acquisition de matériel d'intervention de la Police sera poursuivi à un niveau élevé.

Reste à soulever que les crédits prévus pour l'assistance judiciaire, de même que les frais de justice continuent à augmenter de façon continue.

08 et 38 - Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 08.0 - Fonction Publique et Réforme Administrative – Dépenses diverses</i>	124.097.363	161.158.860	146.884.111
<i>Section 08.1 - Pensions.</i>	316.081.625	349.033.907	363.223.907
<i>Section 08.2 - Administration du Personnel de l'Etat</i>	900.695	916.035	958.175
<i>Section 08.3 - Institut National d'Administration Publique.</i>	909.729	955.472	1.059.565
<i>Section 08.4 - Sécurité dans la Fonction Publique.</i>	927.252	1.000.882	1.155.787
<i>Section 08.5 - Centre Informatique de l'Etat</i>	31.856.616	39.109.294	41.902.455
<i>Section 08.6 - Service Central des Imprimés.</i>	4.883.030	4.856.658	4.880.944
<i>Section 08.7 - Service eLuxembourg</i>	2.680.741	7.072.500	6.973.500
<i>Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses.</i>	98.315	140.850	138.860
<i>Total des dépenses courantes</i>	482.435.366	564.244.458	567.177.304
<i>Section 38.0 - Fonction Publique et Réforme Administrative – Dépenses diverses</i>	1.414.795	1.115.521	1.117.721
<i>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique.</i>	2.383	14.200	8.200
<i>Section 38.4 - Sécurité dans la Fonction Publique.</i>	1.495	1.800	5.500
<i>Section 38.5 - Centre Informatique de l'Etat</i>	8.613.936	9.761.583	10.339.000
<i>Section 38.6 - Service Central des Imprimés</i>	945.657	485.965	836.900
<i>Section 38.7 - Service eLuxembourg</i>	194.519	642.000	490.000
<i>Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses.</i>	7.500	12.000	10.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	11.180.285	12.033.069	12.807.821
<i>Total général</i>	493.615.651	576.277.527	579.985.125

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations figurent dans les sections afférentes des départements ministériels ; la section 08.0 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel en activité et en préretraite de l'Etat et qui, pour diverses raisons techniques, ne figurent pas dans les sections budgétaires des administrations et services de l'Etat. Les crédits des différents articles rentrent par ailleurs dans les compétences du département de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Dans la section 08.0, il est tenu compte des dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter d'éventuelles nouvelles mesures susceptibles d'affecter les cadres du personnel de l'Etat, du recrutement de certaines catégories de personnel et de diverses autres mesures. Les crédits y relatifs sont inscrits à l'article 08.0.11.310.

La section 08.1 regroupe les dépenses pour pensions servies aux agents publics à charge du budget de l'Etat, l'article 08.1.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 et auquel sont imputées directement les dépenses et les recettes pour pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

L'évolution des crédits de l'Institut National d'Administration Publique tient compte des besoins en matière de formation générale des stagiaires et de formation continue des agents de l'Etat.

Les crédits du Centre Informatique de l'Etat illustrent la volonté du Gouvernement de parvenir à une progression modérée des dépenses courantes et des dépenses en capital.

La progression des crédits du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat se base sur l'évolution des frais d'impression et de façonnage des documents, manuels et publications à réaliser.

Le service eLuxembourg dont les articles budgétaires ont été transférés au département de la fonction publique et de la réforme administrative suite à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 et à l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères, dispose de sa propre section 08.7. au budget de l'Etat depuis l'exercice budgétaire 2006.

A partir de l'exercice budgétaire 2007, les crédits relatifs aux frais de fonctionnement du service médical ont déjà été inscrits à la section 08.8 « Service médical ».

09 et 39 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

	2007	2008	2009
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 09.0 - Dépenses générales.</i>	32.821	31.640	320.900
<i>Section 09.1 - Finances communales.</i>	428.427.052	399.197.319	399.419.405
<i>Section 09.2 - Commissariats de district.</i>	1.657.995	1.811.709	1.989.883
<i>Section 09.3 - Caisse de prévoyance.</i>	39.366.220	41.714.000	43.238.000
<i>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>	725.544	831.013	894.213
<i>Section 09.6 - Administration des services de secours.</i>	10.347.540	10.965.019	11.933.604
<i>Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer) . . .</i>	3.513.867	3.821.401	3.967.726
<i>Section 09.8 - Aménagement communal</i>	271.535	375.000	390.700
<i>Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau.</i>	9.795.873	10.391.640	11.835.056
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>494.138.447</i>	<i>469.138.741</i>	<i>473.989.487</i>
<i>Section 39.0 - Dépenses générales.</i>	1.968	2.600	252.600
<i>Section 39.1 - Finances communales.</i>	20.734.340	24.282.500	31.214.500
<i>Section 39.2 - Commissariats de district.</i>	2.490	13.000	6.200
<i>Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>	0	0	1.000
<i>Section 39.6 - Administration des services de secours.</i>	4.063.506	8.564.798	5.137.922
<i>Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer) . . .</i>	64.139	59.500	67.700
<i>Section 39.8 - Aménagement communal</i>	0	0	8.000
<i>Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau.</i>	88.292.637	19.953.200	21.798.600
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>113.159.080</i>	<i>52.875.598</i>	<i>58.486.522</i>
<i>Total général</i>	<i>607.297.527</i>	<i>522.014.339</i>	<i>532.476.009</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le fonds communal de dotation financière, à côté de l'impôt commercial communal la principale source de revenus non affectés des communes, et par lequel transitent les participations des communes dans le produit des trois impôts de l'Etat ainsi que l'allocation d'un montant forfaitaire calculé annuellement, marque une nouvelle fois une forte progression par rapport au budget antérieur (+72 millions d'euros ; + 11,5%). En raison du mécanisme spécifique d'alimentation du FCDF les crédits relatifs inscrits à la section 09.1 ne reflètent pas cette évolution.

Année	Budget	Compte
2004	445.673.890	476.671.606
2005	513.162.100	467.318.382
2006	531.036.400	498.809.196
2007	584.502.000	537.297.525
2008	622.970.000	
2009	694.729.000	

En ce qui concerne la section « Finances communales », les crédits destinés à l'allocation des aides en capital aux communes pour les infrastructures scolaires et pour les autres équipements collectifs de base ont été sensiblement augmentés afin de continuer à alléger les charges des communes tenues de réaliser ces investissements obligatoires. Les infrastructures pour l'éducation précoce continuent à bénéficier d'un taux d'intervention de 50% jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'offre de l'éducation précoce par les communes sera rendue obligatoire.

Le budget des services de secours pour sa part prévoit notamment des crédits dans l'intérêt de son programme d'équipement pluriannuel pour la période 2006 – 2010 et est marqué par les obligations du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire découlant de l'exécution de la loi du 12 juin 2004

portant création d'une Administration des services de secours. A noter d'autre part l'inscription de crédits destinés à la mise en place progressive d'un réseau Intranet pour les besoins des unités et services relevant de l'Administration.

Le Département de l'Aménagement du territoire poursuit prioritairement la finalisation des plans sectoriels « Transports », « Zones d'activités économiques », « Logement » et « Grands ensembles paysagers » et le travail dans les aires de coopérations avec les communes, p.ex. la Nordstad.

Les parcs naturels existants et la nouvelle initiative d'un parc naturel Müllerthal sont soutenus. La nouvelle génération des programmes de coopération territoriale (Interreg) est en cours depuis 2007. Il en est de même du programme de l'Observatoire en réseau de l'Aménagement du territoire Européen (Espon – Orate).

Pour ce qui est du budget des dépenses de l'Administration de la Gestion de l'Eau, celui-ci sera marqué par l'implémentation de la loi-cadre sur l'eau qui a pour objet la transposition de la directive européenne 2000/60/CE dite « directive-cadre » qui met à charge des Etats-membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un état de bonne qualité à l'échéance 2015. En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées. Les efforts de la lutte contre les inondations et la prévention des crues seront renforcés par le biais de la transposition de la "directive inondation". La renaturation des cours d'eau et la mise en place de zones de protection restent d'autres sujets forts du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et de l'Administration de la Gestion de l'Eau.

10 et 11 / 40 et 41 – Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 10.0 - Dépenses générales</i>	7.269.695	5.750.069	5.271.224
<i>Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation</i>	2.391.578	2.462.994	2.510.213
<i>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>	4.909.095	5.162.641	7.198.862
<i>Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>	5.902.867	3.869.270	6.710.365
<i>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires</i>	2.083.810	1.731.451	1.778.097
<i>Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement</i>	52.995.299	55.467.114	59.649.904
<i>Section 10.6 - Service des restaurants scolaires</i>	2.897.778	5.279.477	3.077.854
<i>Section 10.7 - Éducation différenciée</i>	37.626.496	38.139.398	39.177.795
<i>Section 10.8 - Service de la formation des adultes</i>	8.857.930	9.210.272	9.580.890
<i>Section 10.9 - Inspectorat</i>	2.993.092	3.317.956	3.590.460
<i>Section 11.0 - Éducation préscolaire et enseignement primaire</i>	237.512.111	289.151.531	311.935.100
<i>Section 11.1 - Enseignement postprimaire</i>	421.195.142	426.045.193	451.625.040
<i>Section 11.2 - École primaire de recherche fondé sur la pédagogie inclusive.</i>	0	1.975.949	0
<i>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle</i>	44.283.429	41.521.358	43.706.979
<i>Section 11.4 - Sports: dépenses générales</i>	5.653.746	6.685.868	7.442.227
<i>Section 11.5 - Institut national des sports</i>	1.408.446	1.478.317	1.549.956
<i>Section 11.6 - Centre national sportif et culturel</i>	7.726.844	7.843.007	8.016.345
<i>Section 11.7 - École nationale de l'éducation physique et des sports</i>	660.824	705.153	797.145
<i>Total des dépenses courantes</i>	846.368.182	905.797.018	963.618.456
<i>Section 40.0 - Dépenses générales</i>	822.087	1.498.000	1.546.800
<i>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation</i>	1.075.564	1.135.050	1.094.300
<i>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>	6.483	7.000	7.000
<i>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>	2.404	0	0
<i>Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement</i>	14.474.614	3.715.788	6.000.000
<i>Section 40.7 - Éducation différenciée</i>	242.250	325.000	340.000
<i>Section 40.8 - Service de la formation des adultes</i>	47.851	49.920	60.000
<i>Section 40.9 - Inspectorat</i>	5.899	6.000	6.000
<i>Section 41.1 - Enseignement postprimaire</i>	1.200.000	10.000	5.200.130
<i>Section 41.3 - Service de la formation professionnelle</i>	295.528	1.573.600	3.293.600
<i>Section 41.4 - Sports: dépenses générales</i>	19.634.371	19.156.000	20.157.500
<i>Section 41.5 - Institut national des sports</i>	12.974	53.000	20.000
<i>Section 41.7 - École nationale de l'éducation physique et des sports</i>	0	24.500	3.400
<i>Total des dépenses en capital</i>	37.820.025	27.553.858	37.728.730
<i>Total général.</i>	884.188.207	933.350.876	1.001.347.186

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Des actions visant à encadrer les réformes et améliorations que le ministère entend apporter au système scolaire se traduisent par des accents aux crédits projetés pour l'exercice à venir.

La réforme de l'enseignement des langues reste une des priorités du ministère. Une vaste campagne d'information présentera les objectifs de la réforme au grand public.

Un cadre de référence sur le pilotage du système éducatif visant l'amélioration de la qualité par les compétences, les socles de compétences et l'évaluation des acquis scolaires a été publié en 2007. La méthodologie nouvelle du pilotage consiste en un passage d'un système fortement centralisé vers un système guidé et décentralisé en dotant les écoles de plus d'autonomie et en prenant en compte les résultats de performance des écoles.

La mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle requiert l'intervention de groupes de travail et d'experts chargés e.a. de la rédaction de programmes-cadres, de l'accompagnement méthodologique des équipes curriculaires et des commissions nationales et de la traduction de programmes.

A l'enseignement secondaire, les programmes de la division supérieure seront transcrits pour être adaptés à l'enseignement en modules.

Dans le domaine de la formation continue, les participations aux frais de la formation professionnelle dans les entreprises restent en constante progression, à l'instar des demandes d'accès au congé individuel de formation.

Département ministériel des Sports

Le Gouvernement a reconnu la gravité de la crise du bénévolat et entend y remédier dès l'exercice 2009 dans le cadre de programmes pilotes par un nombre de mesures adéquates pour que les enfants et les jeunes dans les clubs puissent à nouveau être accueillis convenablement par des personnels qualifiés et des administrateurs bénévoles en nombre suffisant.

Le sport s'est appliqué à définir des pistes qui lui sont plus particulières et il prévoit des fonds pour d'initiales interventions : aides aux fédérations pour des programmes spécifiques de recrutement, contributions aux communes pour l'engagement de personnels d'encadrement qualifiés, mesures de reconnaissance et de valorisation des tâches bénévoles,...

Les « sports-études » se développent progressivement avec succès vers des cycles scolaires complets. Une priorité est accordée aux crédits pour spécialiser le suivi médical des élèves autant que des sportifs à tous les niveaux pour une prévention efficace et des thérapies organisées. Dans le même souci, il est essayé de résoudre les besoins de personnels non enseignant de la structure dans le cadre du « numerus clausus ».

Dans le domaine du sport de compétition l'effort important de 2008 sera progressivement accentué pour garantir aux grandes fédérations une gestion adéquate de par le recours à un personnel qualifié et formé. Les mesures de promotion du sport de compétition et d'élite seront développées en appliquant les critères élaborés par le Conseil supérieur des sports dans l'optique de progressions et d'atteindre des résultats sportifs que les fédérations se sont elles-mêmes fixées à des termes déterminés.

La cellule de recherche mise en place avec le CRP-Santé dans le domaine du sport, et le renforcement du service-médico sportif par une tâche partielle devront garantir un encadrement médical de qualité aux cadres fédéraux et aux sportifs d'élite.

Dans le domaine du sport pour tous seront continuées les actions et mesures pour redresser, ensemble avec les Ministères de l'Éducation nationale et de la Santé, la disparition très préjudiciable d'une motricité et d'une mobilité suffisantes auprès des jeunes et moins jeunes. Il s'agit d'obvier systématiquement aux effets pernicieux qu'entraînent à moyen terme les styles de vie inadéquats .

De supplémentaires crédits seront libérés pour garantir une lutte efficace contre le dopage ainsi que pour le maintien du label de qualité « certificat ISO 2000 ».

Une 7^e et dernière alimentation de 11,5 millions d'euros est prévue pour compléter l'enveloppe de financement des projets du 8^e programme quinquennal d'équipement sportif. Y figure e.a. le centre national pour le cyclisme dont la construction peut enfin démarrer.

Le Gouvernement a retenu la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe financière de 90 millions d'euros. Le projet de loi, actuellement en instruction législative, devra pallier rapidement à des insuffisances cruciales d'infrastructures en plusieurs régions où il y a des concentrations scolaires de l'enseignement post-primaire. A grande échelle, les modalités et démarches sont en cours pour la réalisation d'un stade national de football et, à plus petite échelle, la mise en place de terrains synthétiques « multi-sports » est encouragée. En 2009, la 2^e alimentation pour le 9^e programme quinquennal reste fixée à 5 millions d'euros, les alimentations subséquentes devront être relevées en fonction de la cadence des réalisations.

En 2009, la dotation de fonctionnement pour le Centre national sportif et culturel a pu être maintenue à son niveau et il est à relever que les recettes propres de la Coque sont suffisantes à provisionner l'amortissement annuel de 10% de la valeur globale du mobilier. A l'avenir des dotations budgétaires spécifiques sont à envisager à la section 41.6 pour ledit amortissement annuel.

12 et 13 / 42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration

	2007	2008	2009
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 12.0 - Famille	10.883.553	13.251.140	17.894.525
Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes	133.960.507	152.616.252	187.264.863
Section 12.2 - Solidarité	15.650.039	14.849.435	16.630.057
Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers	16.444.182	18.719.275	18.616.910
Section 12.4 - Fonds national de solidarité	200.287.993	201.247.484	212.135.187
Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales	797.717.989	800.262.687	821.087.094
Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	5.018.164	5.173.657	5.632.495
Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées	7.376.055	7.721.431	9.153.811
Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat	5.161.463	5.304.417	5.509.287
Section 12.9 - Service national d'actions sociales	3.503.046	3.744.749	3.904.353
Section 13.1 - Service national de la jeunesse	4.645.333	5.231.043	6.160.933
Total des dépenses courantes	1.200.648.324	1.228.121.570	1.303.989.515
Section 42.0 - Famille	116.979.962	70.751.840	74.356.500
Section 42.2 - Solidarité	100	100	100
Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers	21.942	80.155	47.945
Section 42.4 - Fonds national de solidarité	12.250	46.346	82.190
Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales.	751.662	1.402.320	3.522.600
Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	42.699	91.462	142.712
Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat	52.493	18.000	72.000
Section 42.9 - Service national d'action sociale	0	1.000	1.000
Section 43.1 - Service national de la jeunesse	169.112	169.460	0
Total des dépenses en capital	118.030.220	72.560.683	78.225.047
Total général	1.318.678.544	1.300.682.253	1.382.214.562

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'élaboration du projet de budget du Ministère de la Famille et de l'Intégration 2009 s'est strictement orientée aux lignes générales dictées par la situation financière et budgétaire de l'Etat, imposant une analyse approfondie de chaque crédit ancien ou nouveau et, si besoin, une évolution voire adaptation prudente des crédits à inscrire.

L'évolution globale du projet de budget 2009 du département de la Famille et de l'intégration est portée à 6,3 %, garantissant avant tout des efforts conséquents en matière de politique dans le domaine des enfants et des jeunes avec notamment l'introduction du système des chèques-services.

Les autres accents du projet de budget visent un renforcement systématique des domaines des personnes handicapées et des personnes âgées et sont consacrés à de nouvelles initiatives en matière de politique en faveur des personnes immigrées.

A l'instar de l'année passée les prestations familiales et celles du Fonds national de la Solidarité, représentent avec 74 % la part la plus importante du budget du département.

Relevons auprès du Fonds National de Solidarité, la transformation de l'allocation de chauffage en allocation de vie chère, ainsi que le dédoublement du montant de 8 millions à plus de 16 millions.

En matière d'encadrement de l'enfance et conformément à l'annonce faite par M. le Premier Ministre, le projet de budget 2009 prévoit les crédits nécessaires à l'introduction d'un système de chèques-services, Le montant du coût pour la première année pleine est évalué à quelques 30 millions d'euros, répartis soit sur des articles budgétaires existants, tels p.ex. ceux concernant les crèches et foyers de jour pour enfants ou ceux concernant les maisons relais, soit sur des articles nouveaux.

Les efforts dans ce même domaine de l'encadrement de l'enfance et des jeunes se font également remarquer par la mise à disposition des crédits nécessaires à la création d'une agence immobilière sociale, projet élaboré et suivi en commun avec le Ministère du logement.

Relevons enfin, encore dans ce même domaine, l'adaptation des tarifs portant sur l'accueil socio-thérapeutique, ortho-pédagogique et psycho-thérapeutique des mineurs en détresse. Cette mesure ne permet non seulement d'encadrer de manière mieux ciblée les mineurs concernés, mais également de conférer une plus grande liberté d'action aux gestionnaires de tels services, qui, de cette façon seront mis en état d'accueillir aussi des cas plus « difficiles », évitant ainsi, le cas échéant, un placement à l'étranger dans une institution spécialisée.

Un autre pilier du projet de budget 2009 du département, en matière d'encadrement de personnes immigrées est marqué par le projet de loi concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Luxembourg, prévoyant la mise en place de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration.

Ainsi les articles nouveaux 12.3.12.193, 12.3.12.194 et 12.3.33.019, prévoyant respectivement la mise en place du plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations et la mise en place et mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration, sont globalement dotés de 500.000.- Euros et devraient ainsi garantir un démarrage sans heurts du projet de loi.

C'est dans ce même ordre d'idées que les importants crédits permettant la mise en œuvre de projets, d'activités ou de programmes nationaux d'intégration et/ou de lutte contre la discrimination, soit au plan national, soit en cofinancement avec la communauté européenne ont encore une fois été augmentés de façon substantielle (augmentation de 100.000.- euros) au projet de budget 2009 du département de la famille et de l'intégration.

Une dotation régulière du Fonds spécial pour les infrastructures socio-familiales est le garant d'une continuation, à un niveau très élevé, des investissements aussi bien en faveur des enfants et des jeunes – p.ex. maisons– relais– qu'en faveur des personnes handicapées et également des personnes âgées.

14 et 44 – Ministère de la Santé

	2007	2008	2009
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 14.0 - Ministère de la santé</i>	32.328.125	35.628.570	40.379.052
<i>Section 14.1 - Direction de la santé</i>	19.543.459	18.257.716	20.510.105
<i>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</i>	16.201.510	17.179.001	18.287.067
<i>Section 14.5 - Dommages de guerre corporels</i>	5.289.396	5.329.622	5.001.109
<i>Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf</i>	2.640.701	2.914.301	2.873.384
<i>Total des dépenses courantes.</i>	76.003.191	79.309.210	87.050.717
<i>Section 44.0 - Ministère de la Santé</i>	2.108	4.000	27.000
<i>Section 44.1 - Direction de la Santé</i>	216.249	201.704	195.574
<i>Section 44.2 - Laboratoire national de santé</i>	930.688	933.232	1.446.400
<i>Section 44.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf</i>	180.379	510.000	463.000
<i>Section 44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques</i>	37.138.412	37.765.000	41.763.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	38.467.836	39.413.936	43.894.974
<i>Total général</i>	114.471.027	118.723.146	130.945.691

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget du Ministère de la santé a été établi en vue de mettre en place les interventions s'inscrivant dans les priorités identifiées par la politique du Gouvernement.

Comme les années précédentes, un accent particulier sera mis sur les technologies de l'information et des communications qui sont des outils à développer si notre secteur de la santé veut faire face dans l'avenir aux besoins qui sont en évolution permanente. Ainsi les projets eSanté seront développés ou finalisés, le Portail Santé sera mis en ligne et développé vers un véritable outil fonctionnel et interactif au service de la population.

Des moyens supplémentaires sont prévus pour mettre en place et pour renforcer toute une panoplie de programmes d'actions cohérents en matière de prévention de la santé, tels que la vaccination des jeunes filles contre le virus HPV pour lutter contre le cancer du col de l'utérus, la prévention et le dépistage des facteurs de risques des maladies cardio- et cérébrovasculaires.

Les efforts pour mettre en place une Ecole nationale du Dos seront renforcés davantage.

Les associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique et des toxicomanies vont bénéficier des moyens nécessaires pour mettre en place leurs programmes de prévention et de prise en charge cohérents avec les lignes directrices du Ministère de la santé.

Dans le contexte de la prise en charge des patients, et notamment de la couverture sanitaire du pays, le service de remplacement de nuit des médecins généralistes sera modifié et étendu dans la mesure où seront mises en places des maisons médicales où pourront se rendre les patients. De même, des médecins généralistes vont continuer à se déplacer chez les patients et ceci pendant des plages d'horaires plus étendues et notamment pendant tout le week-end.

Des efforts en matière de formation médicale seront déployés et les indemnités aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique de médecine générale seront augmentées ainsi que les bourses octroyées aux médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger.

Une structure nationale de médiation dans le domaine médical sera mise en place.

15 et 45 – Ministère de l'Environnement

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 15.0 - Dépenses générales</i>	4.867.995	6.305.895	7.250.364
<i>Section 15.1 - Administration de l'environnement</i>	16.313.504	20.242.616	20.883.693
<i>Section 15.2 - Administration des eaux et forêts</i>	28.699.971	30.241.076	31.480.903
<i>Total des dépenses courantes</i>	49.881.470	56.789.587	59.614.960
<i>Section 45.0 - Protection de l'environnement</i>	47.105.711	18.379.000	19.331.100
<i>Section 45.1 - Administration de l'environnement</i>	8.273.454	10.395.217	10.373.500
<i>Section 45.2 - Administration des eaux et forêts</i>	747.349	322.700	276.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	56.126.514	29.096.917	29.981.100
<i>Total général</i>	106.007.984	85.886.504	89.596.060

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Le programme d'action national – adopté par le Gouvernement en avril 2006 et renforcé en mai 2007 - identifie les mesures principales en vue de la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les secteurs des bâtiments, des transports, des énergies renouvelables, de l'industrie, ainsi que de l'information, de la sensibilisation, du conseil et de la formation en énergie. Les actions suivantes sont prévues pour l'année 2009 :

- Poursuite de la préparation pour la période post-Kyoto avec évaluation des potentiels pour 2020 et 2050, inventaires et projections des émissions.
- Forum « Politique environnementale, changement climatique et cohésion sociale »
- Allocation de subsides à l'achat de réfrigérateurs et congélateurs A++, très économiques en matière de consommation d'énergie, ainsi que d'ampoules à faible consommation d'énergie
- Extension du régime de subsides à l'acquisition de voitures à faibles émissions
- Régime d'aides pour les particuliers qui investissent dans des mesures d'économie d'énergie dans le domaine du bâtiment
- Diverses campagnes d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie
- Appui financier MyEnergy renforcé.

Elaboration du Plan national pour un Développement Durable

La loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable prévoit dans son article 10 l'établissement d'un plan national pour un développement durable sur base du rapport national.

Le plan national de développement durable sera finalisé au cours du premier semestre 2009 et sera accompagné d'une campagne de sensibilisation nationale du grand public.

Mise en œuvre du Plan National concernant la Protection de la Nature

Le premier plan national concernant la protection de la nature, adopté par le Gouvernement en Conseil en mai 2007, se fixe deux objectifs stratégiques : 1. Enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010, 2. Protection des paysages et des services et processus écosystémiques, ainsi que 7 cibles spécifiques à atteindre. 11 des 15 mesures hautement prioritaires ont déjà été finalisées ou sont en cours d'être mises en œuvre. Comme les années précédentes, une part importante des moyens budgétaires sera consacrée à la réalisation du cadastre des biotopes.

Le Ministère de l'Environnement participera à l'aménagement de l'extension des bâtiments de l'association « Haus vun der Natur ». Les moyens budgétaires, mis à disposition des stations biologiques, dans le cadre des conventions relatives au partenariat entre l'Etat les syndicats de communes, progresseront en 2009 selon les estimations du Plan national.

Energies renouvelables, guidance en matière d'économies d'énergie, mise en œuvre du règlement REACH, plans d'action antibruit

Le Ministère de l'Environnement participera à la constitution du G.I.E. « MyEnergy » entre l'Etat et l'Agence de l'Energie en vue de l'optimisation de l'information, du conseil et de la formation du secteur privé et public dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables.

Les services du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement seront renforcés afin de gérer le helpdesk ayant pour objet de conseiller les entreprises à se conformer avec les dispositions du règlement (CE) 1907/2006 dit REACH.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2002/49/CE, l'Etat participera, à partir de 2009, au financement de projets d'assainissement acoustique de leurs habitations.

16 et 46 – Ministère du Travail et de l'Emploi

	2007	2008	2009
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</i>	1.888.566	2.970.704	3.599.746
<i>Section 16.1 - Administration de l'emploi.</i>	12.451.152	13.791.034	15.059.529
<i>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines.</i>	7.740.153	8.199.971	8.700.836
<i>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail.</i>	198.989	276.621	299.714
<i>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi.</i>	165.471.060	170.400.100	169.430.100
<i>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées.</i>	26.912.708	29.332.131	34.382.106
<i>Total des dépenses courantes</i>	214.662.628	224.970.561	231.472.031
<i>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales</i>	15.954	0	0
<i>Section 46.1 - Administration de l'emploi.</i>	91.202	68.630	82.800
<i>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</i>	130.599	138.000	166.000
<i>Section 46.3- Ecole supérieure du travail</i>	1.418	1.500	10.000
<i>Section 46.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées.</i>	182.750	218.225	204.225
<i>Total des dépenses en capital</i>	421.923	426.355	463.025
<i>Total général</i>	215.084.551	225.396.916	231.935.056

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

A l'image des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi reste largement basée sur les options prises par le Luxembourg dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Il y a lieu de rappeler que l'essentiel de cette politique est financé par le Fonds pour l'emploi

Vu les spécificités du marché du travail luxembourgeois, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale continue à se caractériser par une multitude d'initiatives dans différents domaines qui seront régulièrement évalués en vue d'une efficacité accrue.

Dans ce contexte il faut signaler que 2009 sera l'année où le contrat d'appui-emploi sera pleinement opérationnel.

En ce qui concerne les prévisions de l'évolution du chômage au Luxembourg, la Banque Centrale vient d'exprimer la crainte d'une augmentation future du taux de chômage.

La politique de maintien dans l'emploi est destinée à organiser en douceur, sans passage par le chômage, dans les entreprises qui éprouvent des difficultés, la transition des salariés sur le marché de l'emploi.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du Fonds pour l'emploi :

- Les efforts pour accroître l'efficacité des initiatives sociales en faveur de l'emploi seront continués ce d'autant plus que le projet de loi No 5144 relatif à la lutte contre le chômage social pourra être soumis au vote de la Chambre des Députés au courant de la session parlementaire 2008/2009.

Malgré leur diversité, les initiatives actuellement en place ont comme but commun la prise en charge de personnes éloignées du marché du travail, l'amélioration de l'employabilité par la formation et par le travail ainsi que la gestion de structures adaptées aux besoins spécifiques de la population cible.

- En 2009, l'impact financier de la réforme de la législation sur les pensions d'invalidité, qui a joué pleinement de 2004 à 2008, continuera à afficher ses effets au niveau du Fonds de l'emploi par une croissance largement supérieure à la moyenne des frais des personnes reclassées.

- Les différentes mesures en faveur de l'emploi fixées par l'accord tripartite d'avril 2006 continuent à avoir des répercussions financières directes ou indirectes au niveau du Fonds pour l'emploi. Cet accord prévoit notamment la création de places d'apprentissage supplémentaires et la mise à disposition par les entreprises d'un nombre supplémentaire considérable de places de stages de réinsertion professionnelle et de contrats d'initiation à l'emploi, le contrat d'appui-emploi n'étant pas applicable au secteur privé.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du budget du Ministère du Travail et de l'Emploi:

Pour l'année 2009 le Gouvernement a fait inscrire les crédits nécessaires afin de financer les frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire et des projets financés par le Fonds pour l'emploi.

Afin de pouvoir mieux utiliser les moyens financiers mis à disposition par l'UE, le Gouvernement a relevé substantiellement les crédits représentant la contre-partie nationale des projets financés par le FSE et notamment la mise en œuvre au Luxembourg de la charte de sécurité et de santé au travail. En 2009 le Ministère du Travail et de l'Emploi organisera aussi les deuxièmes journées nationales de l'emploi ainsi qu'une Foire nationale de l'emploi.

Pour la section 16.5 la progression de l'article 16.5.31.051 provient de la création d'un nouvel atelier pour personnes handicapées à Bissen et du changement de statut du personnel encadré des ateliers ATP.

17 et 18 / 47 et 48 – Ministère de la Sécurité Sociale

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales</i>	168.043	205.404	232.694
<i>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale.</i>	5.117.529	5.793.709	5.403.391
<i>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.</i>	3.849.113	3.908.105	4.954.376
<i>Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.</i>	1.833.717	1.941.637	1.924.021
<i>Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales.</i>	495.157	484.920	410.274
<i>Section 17.5 - Assurance maladie-maternité-dépendance-U.C.M.</i>	829.832.757	873.459.004	952.080.756
<i>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation.</i>	4.387.923	5.334.594	5.510.758
<i>Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité.</i>	57.457	58.419	60.244
<i>Section 18.0 - Assurance pension contributive</i>	1.009.721.222	1.071.943.254	1.139.211.400
<i>Section 18.1 - Assurance accidents</i>	5.638.173	5.377.173	6.535.000
<i>Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale</i>	44.499	0	0
<i>Section 18.4 - Office des assurances sociales</i>	147.096	0	0
<i>Total des dépenses courantes</i>	1.861.292.686	1.968.506.219	2.116.322.914
<i>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale.</i>	785.849	2.146.273	244.743
<i>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.</i>	13.856	13.509	155.145
<i>Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.</i>	10.781	13.570	68.125
<i>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation.</i>	15.903	28.000	5.600
<i>Total des dépenses en capital.</i>	826.389	2.201.352	473.613
<i>Total général.</i>	1.862.119.075	1.970.707.571	2.116.796.527

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le rapport sur la période de couverture 1999-2005 du régime général de pension publié au mois de décembre 2005 est venu à la conclusion que le régime général de pension est actuellement en bonne santé. Ce n'est qu'en se plaçant dans une optique à long terme qu'on peut déceler les problèmes de financement du système. Lors de la réunion du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006 les partenaires sociaux et le Gouvernement sont convenus de procéder à la création d'un groupe de réflexion "ayant pour mission d'élaborer des propositions pour assurer la viabilité à long terme des régimes de pension et d'étudier les différentes mesures qui pourront être envisagées pour garantir cette viabilité à long terme et pour adapter le système de pensions aux évolutions liées aux changements dans le déroulement des carrières professionnelles, au vieillissement démographique et à son impact sur la durée du temps de travail à vie." Ce groupe de réflexion entame ses travaux au début du mois de novembre 2007.

En matière d'assurance maladie la situation largement déficitaire pour les années 2003 et 2004 a pu être nettement améliorée, grâce à la collaboration de tous les acteurs et une situation économique plus favorable. Pour l'année 2008 l'équilibre reste cependant fragile. Le programme d'action pour le système de la santé et de l'assurance maladie, mis en place lors de la réunion du comité quadripartite d'octobre 2004, et visant à éviter des doubles emplois coûteux, à soigner mieux en dépensant mieux, en proposant des bonnes pratiques médicales au sens large du terme sera conséquemment poursuivi.

A la suite des conclusions du Comité de coordination tripartite d'avril 2006, la participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance reste gelée à son niveau de 2006, c'est-à-dire à 140 millions d'euros. Il a été convenu de revoir le financement de l'assurance dépendance fin 2009. Le groupe de travail et de réflexion, mis en place en vue de faire le bilan du fonctionnement de l'assurance dépendance, est en train de passer en revue les différents aspects et domaines de l'assurance dépendance en vue de pouvoir apporter des remèdes appropriés face aux problèmes détectés.

L'intervention budgétaire de l'Etat dans les domaines de l'assurance pension et de l'assurance maladie dépend essentiellement de la progression de la masse salariale cotisable, dans la mesure où ces branches de risque sont en équilibre.

En date du 2 août 2007 le projet de loi portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé à été déposé à la Chambre des Députés. Il prévoit l'intervention de l'Etat dans le financement de la Mutualité des entreprises qui sera créée dans le but d'assurer les entreprises contre les risques de la généralisation de la continuation de la rémunération. Etant donné que la loi ne sortira ses effets qu'au 1^{er} janvier 2009, elle n'aura pas d'incidences sur le budget de l'Etat de l'exercice 2008.

19 et 49 Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

	2007	2008	2009
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales</i>	1.277.650	1.418.520	1.193.264
<i>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</i>	39.717.811	16.159.786	16.731.350
<i>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</i>	13.214.029	14.406.491	14.883.485
<i>Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux</i>	5.441.684	5.609.635	5.750.525
<i>Section 19.4 - Service d'économie rurale</i>	3.672.531	4.080.880	4.329.654
<i>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires</i>	6.117.095	6.969.912	7.690.390
<i>Section 19.6 - Viticulture</i>	3.318.143	3.771.086	3.944.553
<i>Section 19.7 - Sylviculture</i>	2.697.979	3.034.540	3.420.150
<i>Section 19.8 - Développement rural</i>	1.137.296	462.252	0
<i>Total des dépenses courantes</i>	76.594.218	55.913.102	57.943.371
<i>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales</i>	42.119	96.000	50.000
<i>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</i>	67.000.000	52.250.000	53.600.000
<i>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</i>	355.990	373.668	420.072
<i>Section 49.4 - Service d'économie rurale</i>	6.991	10.600	10.600
<i>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires</i>	850.612	334.000	538.000
<i>Section 49.6 - Viticulture</i>	89.833	74.624	95.373
<i>Section 49.7 - Sylviculture</i>	1.971.409	2.994.540	3.145.650
<i>Total des dépenses en capital</i>	70.316.954	56.133.432	57.859.695
<i>Total général</i>	146.911.172	112.046.534	115.803.066

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'exercice 2009 restera marqué par l'entrée en vigueur de la loi du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural. Cette loi se base sur un plan de développement rural pour la période 2007 - 2013 définissant les lignes directrices de la politique agricole luxembourgeoise. Le plan de financement pour cette période prévoit une enveloppe budgétaire communautaire d'environ 90 millions d'euros, complétée par des moyens financiers nationaux estimés à environ 350 millions d'euros.

Comme pour les exercices passés, une attention particulière est portée aux mesures susceptibles d'encourager les jeunes à reprendre, à créer et à développer les exploitations agricoles, viticoles et horticoles.

Le Fonds d'orientation économique et social pour l'agriculture continuera à assurer le financement de ces mesures de restructuration, mais également de certaines indemnités et primes, dont l'indemnité compensatoire annuelle, la prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage et les primes agri-environnementales et celles dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier.

L'amélioration de la compétitivité et de la performance du secteur agricole reste un défi important. La production de produits de qualité et la promotion de la commercialisation de ces produits constituent des éléments essentiels pour y arriver. En conséquence, le département a fait inscrire divers crédits budgétaires ayant pour but d'assister les différentes filières du secteur agroalimentaire (en particulier le secteur des viandes et celui des produits laitiers) dans ses démarches de commercialisation.

La part de l'agriculture biologique luxembourgeoise dans la production du secteur agricole n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant. Pour y remédier, le département de l'agriculture prévoit, dans le cadre du plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologique lancé par la Commission Européenne, l'instauration d'un plan d'action national pour ce secteur spécifique.

Afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la traçabilité des produits agricoles, le département de l'agriculture participe au financement d'un certain nombre d'études réalisées par les Centres de recherche publics Gabriel Lippman et Henri Tudor.

La santé des cheptels animaliers requiert de nos jours une importance primordiale, notamment pour garder la confiance du consommateur, mais aussi face à la résurgence d'épizooties. Le département y

contribue par un renforcement des crédits attribués aux analyses et tests de détection des maladies animales. Une attention particulière est portée sur la détection de la paratuberculose et de la fièvre catarrhale ovine.

Le potentiel économique de nos forêts sera développé davantage par la certification durable de nos forêts, les services de conseil de gestion des forêts privées et des études ciblées, notamment l'inventaire forestier national.

20 et 50 – Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 20.0 - Economie</i>	10.801.098	14.096.934	16.086.356
<i>Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).</i>	12.407.959	13.483.297	14.560.594
<i>Section 20.2 - Service de l'énergie de l'Etat</i>	1.273.305	1.198.902	0
<i>Section 20.3 - Centrales hydro-électriques</i>	466.744	81.529	0
<i>Section 20.4 - Conseil de la concurrence.</i>	172.988	169.572	171.832
<i>Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences.</i>	7.645.215	1.833.998	1.770.500
<i>Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes.</i>	1.198.698	990.012	1.043.009
<i>Section 20.7 - Inspection de la concurrence</i>	16.887	31.019	28.550
<i>Section 20.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).</i>	0	0	3.450.666
<i>Total des dépenses courantes</i>	33.982.894	31.885.263	37.111.507
<i>Section 50.0 - Economie</i>	44.153.491	42.417.300	36.151.700
<i>Section 50.1 - STATEC</i>	137.743	140.000	143.000
<i>Section 50.2 - Service de l'énergie de l'Etat</i>	35.169	17.000	0
<i>Section 50.4 - Conseil de la concurrence.</i>	0	1.500	5.000
<i>Section 50.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences.</i>	0	100.000	2.000.000
<i>Section 50.7 - Inspection de la concurrence</i>	15.857	7.200	0
<i>Section 50.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).</i>	0	0	159.100
<i>Total des dépenses en capital</i>	44.342.260	42.683.000	38.458.800
<i>Total général</i>	78.325.154	74.568.263	75.570.307

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La lecture du budget du Ministère doit se faire eu égard à la finalité de son action qui est de faciliter la création de valeur ajoutée et la croissance de l'économie nationale. Ainsi, il contribue à la génération des recettes de l'Etat.

1. Economie

En plus de la poursuite de ses activités classiques, le Ministère est fortement engagé dans les initiatives suivantes :

- renforcement du cadre législatif de la promotion de l'innovation, y compris au niveau des infrastructures d'incubations à Belval-Ouest sur le site de la Cité des Sciences et des Technologies;
- aménagement du parc logistique "Eurohub-Sud", en exécution du plan d'action "logistique"; mise en œuvre du plan d'action "technologies de la santé"; élaboration d'un plan d'action "éco-technologies";
- préparation de la participation à l'exposition universelle de Shanghai ;
- transposition de la directive services ;
- établissement d'un code de la propriété intellectuelle ;
- gestion d'une infrastructure à clé publique qui permet l'utilisation d'une signature électronique à valeur légale dans des applications en ligne tant étatiques que privées ;

- renforcement de la confiance dans le commerce électronique et les services en ligne tels que e-gouvernement, e-santé et e-éducation ;
- renforcement de la sécurité de l'approvisionnement dans le secteur du pétrole, du gaz et de l'électricité sur le territoire national ;
- préparation des travaux pour la création d'une agence nationale en matière de stockage de produits pétroliers ;
- réorganisation des objectifs luxembourgeois en matière d'économie d'énergies et de production d'énergies renouvelables.

Ces initiatives se traduisent tantôt par des dépenses en capital, tantôt par des mesures de sensibilisation et d'accompagnement de l'initiative privée, respectivement de dépenses courantes pour le financement de la mise en place de nouvelles dispositions administratives voire législatives.

2. Commissariat aux affaires maritimes

Vu la Convention du Travail maritime de 2006 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), comportant un certain nombre d'innovations juridiques, et suite à la décision du gouvernement de ratifier dans les meilleurs délais la convention précitée, le programme suivant a été arrêté et initié:

- collaboration avec la Société nationale d'homologation et de certification (SNCH) (suivi, évaluation et formation du réseau d'inspecteurs) ;
- partenariat avec l'Université du Luxembourg (consultations avec les partenaires sociaux luxembourgeois, ratification et mise en œuvre de la convention OIT, préparation d'un Code du Travail maritime).

3. ILNAS

Avec la mise en place de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services le 1er juin 2008, une nouvelle section budgétaire a été créée et d'importants crédits y ont été transférés. L'ILNAS met l'accent sur les projets suivants pour 2009 :

- coordination de la surveillance du marché des produits et renforcement de la surveillance des jouets ;
- réinvestissement dans le laboratoire sis à Capellen afin de répondre aux demandes croissantes des autorités de surveillance du marché pour réaliser des essais sur des équipements électriques et de télécommunication ainsi que sur des jouets ;
- mise en place d'un service sur la confiance numérique ;
- accréditation et notification des prestataires de services de certification.

4. STATEC

Le programme statistique 2009, prévoit de développer et d'analyser des statistiques qui permettent de suivre la politique économique structurelle et met l'accent sur :

- la mise en œuvre des comptes financiers au Luxembourg ;
- le développement des statistiques énergétiques et des comptes de l'environnement ;
- la mise en œuvre de nouvelles procédures de collecte des données de la balance des paiements ;
- le champ d'analyse sur les questions de l'input et plus particulièrement sur l'attractivité de l'économie luxembourgeoise pour des investisseurs étrangers ;
- la recherche d'une solution qui minimise les charges administratives pour les entreprises à travers la mise en œuvre de la Centrale des Bilans;
- la recherche d'une solution alternative en remplacement du recensement fiscal en voie d'abolition.

De manière générale, il y a lieu de relever la mise en place des contrats de performance avec les Centres de Recherche Publics (C.R.P.). Ceux-ci facturent désormais selon application du « full cost model » ce qui a un effet non négligeable sur le niveau du budget à allouer aux C.R.P. et ce qui explique le relèvement des montants de certains articles budgétaires.

21 et 51 Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 21.0 - Classes moyennes</i>	9.463.824	10.219.937	9.395.339
<i>Section 21.1 - Tourisme</i>	6.158.836	6.643.122	6.903.985
<i>Section 21.2 - Logement</i>	57.409.600	58.630.720	59.164.821
<i>Total des dépenses courantes</i>	73.032.260	75.493.779	75.464.145
<i>Section 51.0 - Classes moyennes</i>	6.814.693	7.132.500	8.109.600
<i>Section 51.1 - Tourisme</i>	7.596.086	7.662.600	7.690.100
<i>Section 51.2 - Logement</i>	31.881.190	63.141.728	66.299.265
<i>Total des dépenses en capital</i>	46.291.969	77.936.828	82.098.965
<i>Total général</i>	119.324.229	153.430.607	157.563.110

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

I. CLASSES MOYENNES

Sections 21.0 et 51.0

Le Gouvernement soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, la création d'entreprises et l'expansion économique ainsi que les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise. Le Gouvernement soutient par ailleurs des activités de promotion du secteur du commerce luxembourgeois dans la Grande-Région (art. 21.0.33.000). Dans ce contexte, le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement a élaboré un programme, ensemble avec les représentants des secteurs concernés, en vue de faire du Luxembourg le pôle du commerce de la Grande-Région. L'objectif global du programme consiste à fidéliser le résident et à pouvoir aspirer une part plus importante du pouvoir d'achat des non-résidents vers le commerce et le secteur du tourisme luxembourgeois.

II. TOURISME

Sections 21.1 et 51.2

La politique touristique luxembourgeoise continue à mettre l'accent sur la promotion du produit touristique, le développement des structures de l'organisation touristique et le soutien de la création et de l'extension des infrastructures touristiques.

III. LOGEMENT

Les moyens budgétaires pour l'exercice 2009 permettront au ministre ayant le Logement dans ses attributions de poursuivre une politique active du logement. Le budget tient également compte des nouvelles mesures pour baisser, sinon pour stabiliser de manière durable le prix du foncier et de l'habitat.

Les aides individuelles au logement dites « aides à la personne », constitueront également en l'an 2009 un moyen efficace pour augmenter la solvabilité de la population en vue d'accéder à la propriété d'un logement. Les particuliers sont aidés à se constituer le capital de départ nécessaire par le biais de diverses primes. La diminution de leur charge mensuelle de remboursement du prêt hypothécaire par diverses subventions d'intérêt constitue une des initiatives clés de l'Etat en matière de promotion de l'accession des particuliers à la propriété.

Nonobstant ces aides à la personne, une certaine partie de la population demeurera dans l'impossibilité de se procurer un logement décent sur le marché privé.

Pour ces personnes, le marché des promoteurs publics subventionné par l'Etat constituera un moyen privilégié pour devenir propriétaire ou locataire d'un logement.

Les promoteurs publics, à savoir les communes, le Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché, disposeront également en l'an 2009 de moyens appropriés pour poursuivre, voire élargir leurs activités.

L'ensemble des aides revenant à ces promoteurs publics, dites « aides à la pierre », est octroyé dans le cadre d'un programme pluriannuel, dont la 8^{ième} édition est en vigueur et dont le budget 2009 tiendra compte.

Ce programme a été complété par le règlement grand-ducal du 13 mars 2008 surtout eu égard aux projets communaux qui seront réalisées dans le cadre du pacte « logement » qui prévoit que l'Etat aidera à l'avenir toutes les communes qui s'engagent, via une convention avec le Gouvernement, à contribuer à la création de nouveaux logements sur leur territoire dans la perspective d'augmenter par ce fait leur population de plus de 15% sur une période de dix années (c'est-à-dire au-delà de l'actuel taux moyen de croissance de la population résidente) et qui participent activement aux efforts et mesures du Gouvernement à réduire le coût du foncier et de l'habitat. Le budget 2009 permettra également au ministre du logement d'honorer ses engagements financiers pris dans le cadre des dites conventions.

Il y a lieu de souligner aussi que le budget 2009 permettra de développer « l'Observatoire de l'habitat » qui a été mis en place en 2003 afin de disposer d'une meilleure connaissance du marché du logement et de l'habitat.

22 et 52 - Ministère des Travaux Publics

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales	4.765.920	4.850.578	5.400.695
Section 22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales	69.159.888	72.825.703	76.042.654
Section 22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres	21.058.214	23.189.000	24.508.500
Section 22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales	12.248.041	12.912.215	13.616.634
Section 22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres	14.170.063	14.854.219	14.930.100
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>121.402.126</i>	<i>128.631.715</i>	<i>134.498.583</i>
Section 52.0 - Travaux publics. - Dépenses générales	3.126	25.100	35.100
Section 52.1 - Ponts et chaussées	80.883.236	89.135.400	89.989.600
Section 52.2 - Fonds des routes	60.000.000	10.500.000	11.000.000
Section 52.3 - Bâtiments publics	15.894.895	4.805.200	4.753.500
Section 52.4 - Bâtiments publics. - Compétences communes	6.521.777	6.400.000	6.510.000
Section 52.5 - Fonds d'investissements publics	292.129.593	162.100.000	208.500.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>455.432.627</i>	<i>272.965.700</i>	<i>320.788.200</i>
<i>Total général</i>	<i>576.834.753</i>	<i>401.597.415</i>	<i>455.286.783</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Parmi les dépenses courantes du département des Travaux Publics, il y a lieu de mettre en évidence la progression des crédits concernant l'achat de courant électrique pour la voirie de l'Etat ainsi que l'entretien des tunnels sur le réseau de la grande voirie. Etant donné l'ouverture du tunnel Grouft de la Route du Nord, les crédits afférents ont dû être adaptés aux besoins réels.

Les crédits destinés à la couverture des frais de fonctionnement et à la prise en charge de l'entretien courant des immeubles étatiques et plus spécialement de ceux loués aux institutions internationales évoluent suite à une dotation supplémentaire dans l'intérêt du nouveau Centre de Conférences au Kirchberg.

Les dépenses en capital servent à mettre en œuvre la politique d'investissement du Gouvernement telle que définie dans la déclaration gouvernementale et dont le rôle moteur revient au Ministère des Travaux Publics.

Pour ce qui est des dépenses générales du budget en capital, il convient de rappeler que la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest autorise le Fonds Belval à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives d'autorisation. Suite au remboursement intégral du prêt relatif au bâtiment provisoire CRP Gabriel Lippmann en 2006, aucun remboursement n'est à l'heure actuelle prévu pour l'exercice 2009. Toutefois, le montant du crédit en question serait à adapter, le cas échéant, en fonction

d'une consolidation plus rapide des prêts que celle actuellement prévue. Ceci vaut plus spécialement pour la salle de musique amplifiée « Rockhal ».

La progression des dépenses d'investissements de l'Administration des Ponts et Chaussées s'explique en majeure partie par les moyens budgétaires inscrits en vue de la réalisation des travaux d'aménagement et de remblaiement sur le site du Höhenhof en exécution de la loi modifiée du 14 juillet 2005 ainsi que par les investissements projetés dans l'enceinte du port de Mertert.

Les sections budgétaires concernant les dépenses générales respectivement les compétences communes de l'Administration des Bâtiments Publics sont proposées dans l'intérêt de la réalisation de divers travaux d'entretien, de construction et de transformation des bâtiments occupés par les départements ministériels non pris en charge par le fonds d'entretien et de rénovation ainsi que dans l'intérêt de l'acquisition de biens mobiliers et d'équipements spéciaux.

Côté fonds spéciaux relevant de la compétence du Ministère des Travaux Publics, on note que dans le domaine de la grande voirie de communication, l'alimentation du fonds des routes passe de 10.500.000 € en 2008 à 11.000.000 € pour l'exercice 2009. A l'instar des exercices précédents, cette alimentation sera complétée moyennant dotation supplémentaire à réaliser par le biais d'un emprunt. Les dépenses du fonds des routes serviront à poursuivre les grands chantiers en cours dont notamment la route du Nord, la liaison Micheville, le projet CITA et l'entretien lourd de la grande voirie et à initier différents projets d'envergure comme le ban de Gasperich, la mise à 2x3 voies des autoroutes A3 et A6 ainsi que le Pont Adolphe à Luxembourg-Ville.

La dotation budgétaire réservée au fonds pour la loi de garantie passe de 7.350.000 € en 2008 à 50.000.000 € en 2009. Les dépenses de ce fonds serviront à procéder aux remboursements des montants préfinancés dans le cadre des contrats de location-vente conclus en vertu de la loi modifiée du 13 avril 1970 dite loi de garantie. Compte tenu de la finalisation de différents chantiers d'envergure dans les années à venir, le fonds en question verra ses dépenses s'accroître lors des exercices futurs.

L'alimentation globale des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et sociaux passe de 99.225.000 € en 2008 à 103.000.000 € pour l'exercice 2009. Avec ces crédits, le Ministère des Travaux Publics sera en mesure de continuer l'exécution du programme prioritaire d'investissements publics que le Gouvernement s'est donné, ceci notamment dans les domaines scolaire, sanitaire et social, administratif et culturel.

Le fonds d'entretien et de rénovation bénéficie en 2009 d'une dotation budgétaire de l'ordre de 55.000.000 €. A rappeler que le Gouvernement a décidé la création de ce fonds spécial en 2007 en vue, d'une part, d'introduire le concept de l'entretien préventif dans la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et, d'autre part, afin de parer aux inconvénients découlant de l'annualité du budget en matière de travaux qui, par leur nature, s'étendent le plus souvent sur plusieurs exercices.

23 et 53 – Ministère des Transports

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
<i>Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales</i>	1.633.630	1.956.428	1.889.417
<i>Section 23.1 - Circulation et sécurité routières</i>	5.567.608	6.456.007	8.000.975
<i>Section 23.2 - Transports publics et ferroviaires.</i>	547.295.936	545.022.240	590.419.622
<i>Section 23.3 - Administration des enquêtes techniques</i>	0	500.297	320.275
<i>Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux</i>	2.364.997	2.406.726	2.460.358
<i>Section 23.5 - Direction de l'aviation civile</i>	3.654.347	4.322.622	4.205.094
<i>Section 23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg</i>	16.153.445	23.717.294	23.158.171
<i>Section 23.7 - Garage du gouvernement</i>	496.280	433.869	503.113
<i>Section 23.8 - Aéroports et transports aériens</i>	9.744.198	12.124.000	12.027.394
<i>Section 23.9 - Administration des chemins de fer.</i>	0	2.195.929	1.950.665
<i>Total des dépenses courantes</i>	586.910.441	599.135.412	644.935.084
<i>Section 53.0 - Transports. - Dépenses générales</i>	11.245	6.000	9.000
<i>Section 53.1 - Circulation et sécurité routières</i>	476.152	512.000	558.000
<i>Section 53.2 - Transports publics et ferroviaires.</i>	164.405.569	23.270.000	16.100.000
<i>Section 53.3 - Administration des enquêtes techniques</i>	0	44.000	34.500
<i>Section 53.4 - Navigation fluviale.</i>	258.936	324.000	289.000
<i>Section 53.5 - Direction de l'aviation civile</i>	85.000	107.968	145.600
<i>Section 53.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg</i>	5.902.251	0	0
<i>Section 53.7 - Garage du gouvernement</i>	185.497	184.000	184.000
<i>Section 53.8 - Aéroports et transports aériens</i>	0	6.063.000	1.611.831
<i>Section 53.9 - Administration des chemins de fer</i>	0	154.000	64.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	171.324.650	30.664.968	18.995.931
<i>Total général</i>	758.235.091	629.800.380	663.931.015

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le développement des transports publics et l'amélioration de la sécurité routière constituent d'après l'accord de coalition annexé à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 les priorités de l'action politique en matière de transports. Cette volonté politique se traduit également au niveau du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

Plusieurs crédits documentent ainsi l'effort de prévention des accidents de la circulation : ceux pour financer les campagnes préventives, mais également ceux pour préparer la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation routière. S'y ajoutent les crédits pour accorder des subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières et la participation étatique au financement des « Late Night Buses ». A partir du 1^{er} janvier 2009, l'Etat apportera pour ces mêmes raisons également une participation financière au service dit « Night Rider ».

La forte évolution des crédits destinés à couvrir les frais d'exploitation et d'investissement des services de transports publics par bus et par rail s'explique par la nécessité de poursuivre une adaptation conséquente de l'offre de ces services aux besoins des usagers, aussi bien au niveau des infrastructures qu'à celui du matériel roulant ainsi que des horaires et itinéraires des différentes lignes. Le projet-pilote de transport à la demande (« Rufbus ») sera poursuivi dans le canton de Capellen et un nouveau service spécifique pour les personnes à mobilité réduite, nommé « Novabus » permettront d'améliorer la mobilité de manière significative.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du concept de mobilité intégré « mobil 2020 », présenté en octobre 2007, les crédits budgétaires permettront d'élaborer des projets de développement qui concernent entre autres la « Nordstad » et la région Sud. Le budget des dépenses servira également au fonctionnement du GIE « Lux-Tram », en charge des études détaillées du tram léger qui reliera le Kirchberg et Cessange via le Centre/Ville et la Gare Centrale, et à la finalisation des études sur les nouvelles gares périphériques de Cessange, de Howald et de Kirchberg, voire de celles en relation avec les nouvelles lignes ferroviaires projetées Luxembourg-Bettembourg et Luxembourg-Esch/Alzette. Dans le cadre de l'amélioration des relations transfrontalières avec nos trois pays voisins, une enquête de déplacements sera lancée en 2009.

Les projets de développement et d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire requerront en 2009 la mise à disposition via le Fonds du Rail d'une enveloppe budgétaire de quelque 390 millions d'euros, dont 241 millions d'euros pour de nouvelles infrastructures. La priorité sera dans ce contexte réservée en 2009 à la construction d'un centre de remisage et de maintenance, au raccordement ferroviaire de Kirchberg via Findel, à l'aménagement de la sortie nord de la Gare de Luxembourg, à la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et au raccordement du site Belval au réseau ferré avec la construction d'une nouvelle gare ferroviaire.

Il importe finalement de noter que les efforts d'amélioration de la sécurité et de la sûreté aériennes se traduisent en 2009 par une augmentation notable des crédits budgétaires réservés à cette fin.

24 et 54 – Ministère de l'Égalité des Chances

	2007 Compte	2008 Budget	2009 Projet de budget
Section 24.0 - <i>Egalité des Chances</i>	8.421.092	9.538.849	9.954.237
Section 54.0 - <i>Egalité des Chances</i>	11.822	10.197	10.197
<i>Total général</i>	8.432.914	9.549.046	9.964.434

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les actions du Ministère de l'Égalité des chances sont centrées sur la mise en œuvre du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (2006-2008). Le plan introduit la méthode de l'intégration de la dimension du genre dans toutes les actions politiques des ministères. Les mesures inscrites dans le plan couvrent les 12 domaines critiques de la plate-forme d'action de la 4e conférence mondiale sur les femmes de Pékin de 1995 et se déroulent sous la responsabilité des ministères respectifs.

Les mesures introduites par le Ministère de l'Égalité des chances couvrent notamment les actions positives dans les entreprises du secteur privé, les études concernant l'égalité des femmes et des hommes, la lutte contre la violence, les campagnes de sensibilisation en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, les formations en genre. Le ministère, coordonnant le plan d'action, a engagé l'évaluation des mesures et du plan.

L'article 24.0.12.120 concernant les frais d'experts et d'études prévoit l'assistance technique et scientifique pour faire l'analyse de la situation du personnel ainsi que du processus de décision et de communication des entreprises qui entendent s'engager dans un projet d'action positive, inscrit précédemment à l'article 24.0.33.012 concernant la participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi.

Les crédits inscrits à l'article 24.0.33.000 pour les services pour filles, femmes et femmes avec enfants permettront la consolidation et la continuation des mesures en cours.

Les crédits inscrits aux articles 24.0.33.012, 24.0.33.011 et 54.0.74.070 serviront à attribuer un prix à une ou plusieurs communes ou à des entreprises du secteur privé ayant pris des mesures novatrices et/ou exemplaires pour arriver à l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.

E. Le commentaire de la loi budgétaire

Chapitre A - Arrêté du budget

Art 1er. - Arrêté du budget

L'article 1^{er} arrête le projet de budget pour l'exercice 2009 de l'Etat luxembourgeois tel qu'il se présente d'après les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget et la comptabilité de l'Etat.

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2.- Prorogation des lois établissant les impôts

D'après l'article 100 de la Constitution, «les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées».

Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 porte reconduction des lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2008, sous réserve des dispositions proposées aux articles 3 à 6 ci-après.

Art. 3.- Mise à la consommation d'essence ou de gasoil utilisé comme carburant

Cet article vise à apporter un certain nombre d'adaptations au régime d'imposition de la consommation d'essence ou de gasoil utilisé comme carburant.

(1) C'est ainsi que l'obligation d'addition minimale de biocarburants dans les carburants mis à la consommation dans le pays est remplacée par une obligation d'utilisation minimale à atteindre moyennant addition effective ou moyennant compensation.

(2) L'addition effective de biocarburants par un mélangeur étranger et l'acquisition de droits compensatoires de biocarburants auprès d'un opérateur étranger doivent être prouvées au moyen de certificats.

(3) A la suite des modifications des paragraphes 1 et 2, la terminologie doit être adaptée en conséquence, sans changer le taux de la taxe.

Art. 4.- Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés

Cet article a pour but de modifier le régime des droits d'accise sur les tabacs manufacturés.

(1) Avec la modification du paragraphe 5a est introduit la notion du prix moyen pondéré devant servir à l'avenir au calcul de l'accise minimale. En même temps il est profité pour reprendre dans le texte de la loi le pourcentage minimal de 92% (actuellement en vigueur) auquel doivent correspondre ces accises.

La mention de la classe de prix la plus demandée est une nécessité communautaire résultant de la directive 95/59.

(2) Avec la modification du paragraphe 6, est introduit également pour le tabac fine coupe la notion du prix moyen pondéré devant servir à l'avenir au calcul de l'accise minimale. En même temps il est profité pour adapter dans le texte de la loi le pourcentage minimal de 82% auquel doivent correspondre ces accises.

(3) Cet article définit dans son premier alinéa, ce qu'il y a lieu d'entendre par la notion de prix moyen pondéré.

Le nouveau paragraphe 8 instaure une accise autonome de 5% sur les cigares et les cigarillos.

Les anciens paragraphes 7, 8 et 9 sont renumérotés 9, 10 et 11.

Art. 5.- *Redevances pour concessions d'un réseau d'électricité*

La loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité prévoit dans son article 23 que les détenteurs d'une concession pour la gestion d'un réseau de transport, d'un réseau de distribution, d'une ligne directe respectivement d'un réseau industriel « sont soumis au paiement d'une redevance au profit de l'Etat dont les montants et les modalités sont déterminés par la loi budgétaire ».

Le présent article transpose donc la disposition de l'article 23 de la loi du 1er août 2007 et fixe les redevances respectives à un montant de 0 € Il n'est pas prévu à ce stade de collecter d'office un montant pour les redevances. L'intention de la présente disposition est de garder la possibilité de l'exiger à l'avenir.

Cet article reproduit sans changement, la disposition de l'article 9 de la loi budgétaire pour l'exercice 2008.

Art. 6.- *Modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée*

Aux termes de l'article 102 de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, les États membres peuvent appliquer un taux réduit (qui ne peut être inférieur à 5%) non seulement aux fournitures de gaz naturel et d'électricité mais également, et ceci avec effet à partir du 1^{er} janvier 2007, aux fournitures de chauffage urbain, à condition qu'il n'en résulte aucun risque de distorsion de concurrence. Un État membre qui envisage d'appliquer un tel taux doit en informer la Commission européenne au préalable. La Commission se prononce sur l'existence d'un risque de distorsion de concurrence. Si la Commission ne s'est pas prononcée dans les trois mois à partir de la réception de l'information, aucun risque de distorsion de concurrence n'est censé exister.

Dans sa proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée (COM (2008) 428 final du 7 juillet 2008) actuellement en discussion au niveau du Conseil, la Commission européenne se propose de remplacer la notion de «chauffage urbain» par celle de «fourniture de chauffage au moyen d'un réseau de chauffage», et ceci afin de mieux refléter l'évolution technique et la terminologie utilisée dans d'autres textes législatifs communautaires.

En outre, aux termes de l'article 122 de ladite directive 2006/112/CE, les États membres peuvent appliquer un taux réduit aux livraisons de bois de chauffage.

Dans le contexte général des discussions politiques portant notamment sur la promotion des économies d'énergie, de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans tous les secteurs, de la réduction de la dépendance des énergies classiques par la promotion de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables, de l'utilisation des installations de cogénération et de la contribution à l'amélioration de l'environnement, notamment par la réduction des émissions de CO₂, il est proposé de faire usage des facultés prévues aux articles 102 et 122 de ladite directive 2006/112/CEE et de faire bénéficier la chaleur fournie au moyen d'un réseau de chauffage (chaleur distribuée par un réseau de chaleur alimenté par une ou plusieurs centrales de cogénération) et les bois destinés au chauffage (bois de chauffage en rondins, bûches, granulés de bois ou pellets, sciures ou déchets de bois, etc.) du taux de TVA réduit de 6%. L'objectif du paragraphe (1) de l'article projeté est d'incorporer ladite mesure à l'Annexe A de la loi TVA.

Il est entendu qu'une modification du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1991 déterminant les limites et les conditions d'application des taux réduit, super-réduit et intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée, qui ne pourra pas déroger aux dispositions légales, aura pour objet de délimiter avec plus de précision et d'une manière plus détaillée en faisant, si possible, référence au Tarif douanier commun des Communautés européennes ainsi qu'aux notes explicatives de la nomenclature combinée des Communautés européennes, les différentes opérations taxables au taux réduit de 6%.

Les dispositions projetées aux points a) et b) du paragraphe (2) de cet article sont en relation directe avec les modifications proposées au paragraphe 1, en ce sens que la chaleur fournie au moyen d'un réseau de

chauffage et les bois destinés au chauffage doivent être exclus de la chaleur respectivement des bois destinés à être utilisés comme combustibles, soumis au taux de TVA intermédiaire de 12%.

En ce qui concerne le point c) du paragraphe (2) de cet article, il a pour objet de supprimer le point 5° de l'Annexe C, disposition qui, sur base de l'article 40, paragraphe 1, point 3°, de ladite loi TVA, soumet au taux intermédiaire de 12% les vêtements sur mesure livrés par les tailleurs.

Sans vouloir entrer dans la genèse de la mesure de faveur, il est rappelé que cette mesure a été introduite par la loi du 24 décembre 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1970 pour les livraisons de vêtements sur mesure pour hommes effectuées par les tailleurs (taux réduit de 4%). Ladite mesure a été prorogée d'année en année par les lois budgétaires successives avant d'être reprise définitivement dans l'annexe C de la loi TVA modifiée du 12 février 1979.

Finalement, l'article 4 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006 pour l'exercice 2007 a modifié le champ d'application de la mesure de faveur reprise au point 5° de l'Annexe C en l'étendant à l'ensemble des vêtements sur mesure livrés par les tailleurs, y compris les vêtements sur mesure pour femmes et enfants, et ceci sur base de l'avis du Conseil d'État du 14 novembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2007. En effet, dans son avis, la Haute Corporation est arrivée à la conclusion que « en ce qui concerne la modification de l'annexe C, le point 5° qui prévoit que le taux intermédiaire est applicable uniquement aux vêtements sur mesure pour hommes livrés par les tailleurs n'est pas conforme aux principes applicables en matière d'égalité de traitement entre femmes et hommes. Aussi y a-t-il lieu de supprimer les termes «pour les hommes». »

Tout en ne contestant pas la possibilité du Grand-Duché de Luxembourg d'appliquer, sur base de l'article 118 de la directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, de manière dérogatoire un taux réduit de TVA, non inférieur à 12%, aux livraisons de vêtements sur mesure pour hommes livrés par les tailleurs, la Commission européenne, dans sa lettre de mise en demeure du 27 juin 2008 (infraction 2007/2402), estime que l'extension réalisée par le biais de l'article 4 de ladite loi budgétaire du 22 décembre 2006 ne saurait être couverte par les dispositions de l'article 118 de la directive TVA 2006/112/CE et qu'elle est contraire aux articles 96 à 99 de la directive TVA, et à son annexe III.

S'il est tout à fait justifié que les principes applicables en matière d'égalité de traitement entre femmes et hommes ancrés notamment dans l'article 11, paragraphe (2) de la Constitution prévalant sur toute autre norme juridique nationale, ainsi que dans la loi du 6 mars 2006 portant approbation du Protocole No 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, fait à Rome, le 4 novembre 2000, aient été invoqués par le Conseil d'État, il n'en reste pas moins que l'extension du champ d'application du taux intermédiaire de 12% aux vêtements sur mesure pour femmes et enfants est contraire aux dispositions de la directive TVA pour les raisons invoquées par la Commission dans sa lettre de mise en demeure.

La mesure de faveur en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006 étant contraire aux principes applicables en matière d'égalité de traitement entre femmes et hommes et celle en vigueur depuis le 1er janvier 2007 étant contraire aux dispositions de la directive TVA 2006/112/CE, il est proposé de supprimer le point 5° de l'annexe C de la loi TVA modifiée du 12 février 1979.

Chapitre C - Autres dispositions financières

Art. 7.- Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse

La disposition de cet article, qui subordonne au paiement d'une taxe l'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse, reproduit sans changement le texte de l'article 11 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007.

Chapitre D – Disposition concernant le budget des dépenses

Art. 8.- Crédits pour rémunérations et pensions

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des ouvriers) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 12 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

Art. 9.- Nouveaux engagements de personnel

Paragraphes (1) et (2)

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites aux paragraphes (1) et (2) de l'article 13 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007 et qui ont en principe pour but de réaliser un blocage de l'effectif global du personnel occupé par l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

Paragraphe (3)

Ce paragraphe reconduit les dispositions spéciales du paragraphe (3) de l'article 13 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007 qui déterminent les engagements supplémentaires de personnel au service de l'Etat auxquels le Gouvernement peut procéder par dérogation aux dispositions générales des paragraphes (1) et (2).

Ainsi, le nombre maximum des engagements supplémentaires de personnel visés sous a) est fixé à 250 unités pour l'année 2009 et concerne tant les services administratifs de l'Etat que les différents ordres d'enseignement postprimaire.

Le texte sous b) reconduit le dispositif de la loi budgétaire pour 2008 prévoyant la possibilité du remplacement par anticipation d'emplois non vacants pour une durée maximale de 6 mois.

Le texte sous c) reconduit pour l'exercice 2009 les dispositions du point d) de l'article 13, paragraphe (3) de la loi budgétaire du 21 décembre 2007.

Les engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle se feront aux termes du texte proposé sous d) dans la limite de 800 hommes-heures/semaine.

Les engagements pour l'administration judiciaire cités au point e), avec effet au 15 septembre 2009, résultent de la loi du 1^{er} juillet 2005 arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l'organisation judiciaire. Ils portent sur trois magistrats et sur deux rédacteurs.

Dans un souci de garantir le bon fonctionnement des juridictions administratives, la disposition prévoit l'engagement supplémentaire d'un magistrat et d'un greffier.

Par le recrutement d'un magistrat supplémentaire, le nombre total des magistrats du tribunal administratif passera de neuf à dix. Un nouveau fonctionnaire de la carrière moyenne sera affecté au greffe commun des juridictions administratives.

Le texte du point f) prévoyant le recrutement de travailleurs handicapés se trouve complété depuis l'exercice 2001 afin de rendre plus efficace la procédure organisant la réaffectation d'agents déclarés inaptes à remplir leurs fonctions par la Commission des pensions, mais qui restent capables d'occuper un autre poste. La rigidité de la procédure afférente fait qu'auparavant ces réaffectations demeuraient difficiles et débouchaient sur des situations souvent peu satisfaisantes tant pour l'administration - selon les cas l'administration d'origine ou la nouvelle administration d'affectation était contrainte de mettre à disposition un poste - que pour les agents concernés - en cas d'absence d'accord entre administrations concernées sur les modalités de la réaffectation, celle-ci risquait de rester en suspens pendant un temps plus ou moins long.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra en 2009 l'effort pour l'emploi des travailleurs handicapés difficilement à placer. En effet, le secteur public devra jouer un rôle pilote respectivement dans la relance du maintien et du reclassement professionnel des travailleurs handicapés, tout en tenant compte de l'obligation d'emploi (quota de 5 %) de cette catégorie de personnes.

Il n'y pas lieu de reconduire, pour l'exercice 2009, les dispositions inscrites à l'article 13, paragraphe (3), point h), de la loi budgétaire pour l'exercice 2008.

En effet, de nombreux membres de la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, ayant obtenu le certificat d'études pédagogiques (CEP) délivré pour la dernière fois à l'issue de l'année académique 2007/2008 conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, ont choisi de se porter candidat pour un poste d'instituteur affecté directement à une commune et viennent de présenter leur démission de la réserve étatique.

En conséquence, le nombre de postes vacants est suffisant pour procéder à l'engagement des nouveaux membres de la réserve qui seront formés en 2008/2009.

Paragraphe (4)

Ce paragraphe a pour but de proroger, pour la durée de l'année 2009, les autorisations provisoires de création d'emplois prévues par l'article 12, paragraphe (4) de la loi budgétaire du 21 décembre 2007 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures, pour autant que ces autorisations n'ont pas encore été régularisées moyennant la constitution d'une base légale définitive par le vote d'une loi spéciale.

Il est rappelé, en effet, qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois qui ne sont pas prévus par une disposition légale, soit que le service public en question n'a pas encore été définitivement organisé, soit que la loi portant organisation du service public ne prévoit pas ces emplois ou ne les prévoit pas en nombre suffisant. Les autorisations conférées par la loi budgétaire n'ont cependant qu'un caractère provisoire et restent donc limitées à la durée d'une année, la création définitive de l'emploi et la régularisation de la situation étant subordonnées au vote d'une loi spéciale (voir à ce sujet l'avis du conseil d'Etat du 20 décembre 1963 concernant le projet de budget pour 1964, document parlementaire n° 990-2).

Paragraphe (5)

Le paragraphe (5) reconduit pour 2009 les dispositions correspondantes de la loi budgétaire pour 2008 relatives à la procédure d'autorisation d'engagement de personnel de l'Etat.

Paragraphes (6) et (7)

Les paragraphes en question ont trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'Etat et de certains services assimilés. Ils reconduisent le dispositif des exercices antérieurs.

Art. 10.- Modification de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif

Cette disposition prévoit l'adaptation des articles 57, alinéa 1^{er}, et 61, alinéa 1^{er}, de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif.

Plus particulièrement, la création d'une troisième chambre auprès du tribunal administratif est proposée. Cette nouvelle chambre pourra devenir opérationnelle grâce au recrutement d'un magistrat supplémentaire. Dans ce contexte, il est proposé de recruter un premier juge du tribunal administratif (grade M3).

Le dispositif proposé se justifie par le fait que les affaires deviennent de plus en plus nombreuses et complexes, ce qui implique une augmentation de la charge de travail des magistrats. Il tient également compte d'une tendance croissante de spécialisation des magistrats.

Art. 11.- Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat

En vertu de l'article 2 de la loi du 17 mai 1999 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise, la condition de nationalité ne s'applique pas à l'égard des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne qui sont candidats aux emplois dans les secteurs

- de la recherche,
- de l'enseignement,

- de la culture,
- des transports terrestres,
- des postes et télécommunications,
- de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité,

sauf dans les cas où ces emplois comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public.

Le point (1) de l'article sous revue reprend les postes occupés ou susceptibles d'être occupés par des ressortissants communautaires dans les secteurs autres que ceux repris ci-dessus. La libre circulation des travailleurs au sens du droit communautaire ne s'y appliquant pas, il y a en effet lieu de prévoir une dérogation expresse à la condition de nationalité exigée pour l'accès à la fonction publique. Par ailleurs, il est également dérogé dans cette hypothèse à la condition de la connaissance adéquate des trois langues administratives, notamment pour des fonctions à caractère plutôt technique dont l'exercice, tout en exigeant des connaissances particulières et une expérience professionnelle étendue, ne requiert pas toujours pour autant la maîtrise des trois langues de l'administration.

Dans un souci d'égalité de traitement et d'appréciation, ces dérogations sont à soumettre à un avis conforme préalable du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative.

D'autre part, une dérogation expresse à la condition de nationalité s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. La liste des postes qui peuvent ainsi être occupés, sur avis conforme du Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, par des ressortissants de pays tiers est fixée au point (2).

Selon les dispositions du point (3), le statut du personnel non communautaire, engagé en vertu du point (2) de l'article sous revue, est régi par la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code de Travail.

En ce qui concerne le personnel engagé auprès de nos représentations à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères se propose de mettre en place, par voie de règlement grand-ducal, un régime cohérent et harmonisé pour les agents visés, sans préjudice de l'application des dispositions impératives du droit local respectif. En attendant la mise en place de ce cadre réglementaire, le personnel concerné restera à titre transitoire, comme dans le passé, soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 12.- Attribution du produit des amendes et confiscations

Cet article proroge, pour l'année 2009, la modification apportée par l'article 19 de la loi budgétaire du 23 décembre 1975 à la loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive.

A noter que la participation financière de l'Etat au produit des amendes s'ajoute aux 75 % du produit des avertissements taxés revenant au secteur communal au titre du paragraphe 3 de l'article 1^{er} de la loi du 05.06.1998 modifiant notamment la réglementation de la circulation routière.

Art. 13.- Dispositions concernant le Ministère de la Famille et de l'Intégration

Cette disposition, qui régleme certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement de certaines institutions du ministère de la Famille reproduit le texte de l'article 16 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007. Une précision a toutefois été apportée par le changement des termes "la sécurité sociale" en "le ministère de la Famille et de l'Intégration".

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat

Art. 14.- Indemnités pour pertes de caisse

Le texte de cet article, qui autorise le Ministre du Trésor et du Budget à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'Etat, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de l'article 17 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007.

Art. 15.- Avances: marchés à caractère militaire

Aux termes du dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics, le montant de l'avance à concéder pour un même contrat ne peut excéder 40% du montant estimé du marché. L'application de cette limite, déjà prévue par l'ancienne législation sur les marchés publics, aux travaux, fournitures et services à caractère militaire, a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2009.

Art. 16.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane

Cet article a pour objet de proroger, pour l'exercice 2009, la disposition introduite par l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 1978. Cette disposition tend à assouplir les règles de l'article 78 de la loi modifiée du 8 juin 1999 concernant la comptabilité de l'Etat afin de permettre, dans le cadre du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les opérations de comptabilité relatives aux droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes.

Art. 17.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Tout comme pour l'exercice 2008, cet article tend à renouveler, pour l'exercice 2009, la disposition spéciale introduite par l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 1979 et permettant de régler, par le truchement du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les frais de rémunération de personnel civil pour compte d'autorités militaires alliées.

Art. 18.- Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne

Cet article reconduit pour l'exercice 2009 les dispositions introduites pour 2008 par l'article 21 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007.

Art. 19.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants

D'après l'article 13 de la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, la contribution sociale prélevée sur les carburants est destinée au financement des dépenses du fonds pour l'emploi. Aux termes de la loi, cette contribution sociale est dès lors à considérer comme une recette directement affectable à ce fonds spécial. Afin de pouvoir comptabiliser la recette afférente et son versement au fonds pour l'emploi dans les chiffres budgétaires, ces opérations sont à enregistrer au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 20.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution changement climatique

Cet article reconduit pour l'exercice 2009 les dispositions introduites pour 2008 par l'article 23 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007.

Art. 21.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la taxe sur les véhicules routiers

Cet article reste inchangé par rapport aux dispositions introduites pour 2008 par l'article 24 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007.

Art. 22.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du service national de santé au travail.

A. Aux termes de l'article 17, paragraphe (3) de la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé « Centre hospitalier neuropsychiatrique », l'établissement rembourse à l'Etat les traitements, indemnités, salaires et charges patronales des agents publics en service à l'entrée en vigueur de la loi susvisée, qui peuvent opter pour le maintien de leur statut, alors que les agents engagés après cette date bénéficient d'un contrat de louage de service de droit privé.

La disposition en question reflète donc le principe que la charge des rémunérations des agents du Centre gardant leur statut public incombe au Centre, et non à l'Etat, à l'instar de la charge des rémunérations du personnel sous contrat privé, ce alors même que pour des raisons pratiques le calcul des carrières et le paiement des rémunérations des agents publics continuera comme par le passé à être effectué par les services compétents de l'Etat.

La disposition proposée est donc à rapprocher :

- de celle prévue à l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications, disposition aux termes de laquelle « le versement des pensions aux agents de l'ancienne administration des postes et télécommunications ou de l'actuelle entreprise des postes et télécommunications est effectué par l'Etat et imputé au budget des recettes et des dépenses pour ordre »

ainsi que

- de celle prévue à l'article 30 de la loi budgétaire pour 2000, aux termes de laquelle, « au cours de 2000, les dépenses pour ordre concernant le versement des pensions au personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes. »

Ainsi qu'il résulte du commentaire de ce dernier article, cette disposition a pour objet d'éviter qu'un retard accidentel concernant le versement de la participation notamment de l'entreprise des postes et télécommunications ait pour effet de perturber la liquidation des pensions aux agents concernés.

Dans le cas du Centre hospitalier neuro-psychiatrique, la loi prévoit expressément un remboursement par ce dernier des rémunérations avancées, sans toutefois en préciser les délais et autres modalités.

La disposition proposée permet en conséquence un certain décalage entre les remboursements de la part du Centre et les frais avancés par l'Etat, tout en impliquant qu'à la clôture de l'exercice la totalité des sommes avancées au cours de l'exercice écoulé soient remboursées.

B. Par analogie avec la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé "Centre hospitalier neuropsychiatrique", la loi du 22 décembre 2000 portant création d'un établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées prévoit également la reprise des agents ayant bénéficié d'un statut de fonctionnaires, respectivement d'employés ou d'ouvriers de l'Etat.

La loi du 22 décembre 2000 a aligné les modalités de paiement des rémunérations et charges sociales de ces agents publics sur celles retenues dans la loi précitée créant le Centre hospitalier neuro-psychiatrique et rappelées sous A. ci-dessus.

En conséquence, cet article prévoit les mêmes modalités pour ce qui est de la traduction budgétaire de l'approche proposée.

Art. 23.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Comme la loi instaurant une mesure fiscale en faveur des familles prévoit que les paiements y relatifs incombent à la Caisse nationale des prestations familiales, il y a lieu d'imputer le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires sur le budget des recettes et dépenses pour ordre, afin de permettre le versement à la Caisse nationale des prestations familiales du montant à prélever sur ce produit, le solde étant transféré au budget des recettes courantes.

Chapitre F - Disposition concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 24.- Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

L'important dispositif légal de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, instauré depuis 1977 et étant venu à expiration le 31 décembre 1985 (pour autant qu'il n'ait pas déjà fait l'objet d'une prorogation au titre de la loi du 1er juillet 1983 concernant diverses mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie), est prorogé d'un an.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 25.- Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2009

(1) La dotation financière pour l'année 2009 du secteur communal par le biais dudit fonds est définie par un montant forfaitaire fixe adapté pour l'année 2009 ainsi que par 3 quotes-parts de 18, 10 et 20 pour cent du produit des 3 impôts de l'Etat, à savoir:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- la taxe sur la valeur ajoutée;
- la taxe sur les véhicules routiers.

La dotation globale revenant aux communes reste soumise au rendement effectif des 3 impôts.

(2) La participation des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires est fixée comme par le passé à 18 % de ce produit.

Il y a toutefois lieu de rappeler, respectivement de préciser dans ce contexte l'incidence de la loi du 21 décembre 2007 portant notamment introduction d'un boni pour enfant ainsi que du projet de loi instaurant différentes mesures fiscales sociales supplémentaires.

Alors que la loi précitée a aboli la modération pour impôt revenant aux contribuables ayant des enfants à charge, prévue à l'article 122 de la L.I.R., et l'a remplacée par le boni pour enfants bénéficiant à tous les ménages ayant des enfants à charge, le projet de loi précité prévoit, de façon analogue, l'abolition de différents autres abattements (abattements pour salariés, pour pensionnés et pour monoparentaux) et leur remplacement par une mesure bénéficiant à toutes les personnes dans la même situation, indépendamment toutefois de leur revenu.

Aussi, afin de pouvoir continuer à calculer la participation des communes au produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur base du produit de cet impôt, le calcul du forfait prévu au paragraphe I., alinéa (1) 4. du présent article tient-il compte d'un abattement ainsi que d'une compensation supplémentaires.

Le montant du premier est fixé à 17,124 millions d'euros, soit le montant de l'abattement calculé dans le cadre de l'établissement du forfait 2008 (80,0 millions d'euros x 18 %, dans la mesure où le produit

supplémentaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques résultant de la suppression de la modération d'impôt prévue par l'article 122 L.I.R. était estimé à 80 millions d'euros), adapté à l'évolution du coût du boni pour enfants entre 2008 et 2009 (coût supposé augmenter de 185 millions à 220 millions), ce en l'absence de possibilité d'évaluer l'évolution entre ces deux années du produit supplémentaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques résultant de la suppression de la modération d'impôt prévue par l'article 122 L.I.R.

Le montant de la compensation est fixé à 17,64 millions d'euros, soit 98,00 millions d'euros x 18 %, dans la mesure où le coût du crédit d'impôt accordé aux personnes ne bénéficiant pas, en l'absence de leur abrogation, des différents abattements susmentionnés, est estimé à 98,00 millions d'euros.

En conséquence, le montant forfaitaire s'établit à [11,690 millions (montant calculé comme par le passé, c'est-à-dire jusqu'en 2007) – 17,124 (abattement au titre du bonus pour enfants) + 17,640 millions (compensation au titre des divers crédits d'impôt nouvellement introduits) =] 12,206 millions d'euros.

(3) Il y a d'autre part lieu de rappeler que l'article 77 alinéa 2. (1) du projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que "la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière... est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 40 du même projet de loi".

L'article 77 précité prévoit en outre en son alinéa (3) ce qui suit au sujet du crédit inscrit à l'article 09.1.93.000 en vue de l'alimentation du fonds communal de dotation financière : A la section II de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, le point 4° du paragraphe (1) est remplacé par le texte suivant:

"4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses courantes du ministère de l'Intérieur égal à la différence entre la dotation du fonds telle que définie à la loi budgétaire annuelle, d'une part, et, d'autre part, les alimentations du fonds prévues aux numéros 1° à 3° et le tiers du coût total des rémunérations du personnel des écoles qui est attribué aux communes dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 40".

Ainsi que l'explique le commentaire d'article, le nouveau texte prévoit que l'Etat prend à charge la totalité des frais de personnel en relation avec l'organisation de l'enseignement. Cette prise en charge n'engendrera ni de coûts supplémentaires pour l'Etat, ni une réduction des moyens alloués aux communes. En effet, le montant exact de la quote-part assuré actuellement par les 116 communes dans le paiement des traitements sera déduit d'office des dotations annuelles qui leur sont attribuées.

En conséquence, les règles de dotation du fonds communal de dotation financière ainsi que de répartition de cette dernière entre les communes ne subissent pas de changement. Le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit simplement que la participation des communes au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental, versée jusqu'à présent par ces dernières par l'intermédiaire du fonds des dépenses communales, sera déduite à l'avenir de la dotation revenant aux communes à charge du fonds communal de dotation financière.

(4) Comme le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental est supposé entrer en vigueur au début de l'année scolaire 2009/2010, l'ancien dispositif continuera à s'appliquer pour la participation des communes au frais de rémunération se rapportant aux 8 premiers mois de l'année 2009, et le nouveau dispositif pour les frais de rémunération se rapportant aux 4 derniers mois de l'année 2009. Il est rappelé à cet égard que le budget pour l'exercice 2008 et partant la dotation du fonds communal de dotation financière a été établi dans l'hypothèse que le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental entrerait déjà en vigueur au début de l'année scolaire 2008/2009. La part des communes à déduire de la dotation leur revenant à charge du fonds concerne donc pour ces deux années les rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental se rapportant aux mois de septembre à décembre.

(5) En ce qui concerne les avances à verser aux communes à charge du fonds communal de dotation financière en 2008, il y a lieu de préciser ce qui suit :

Jusqu'à présent les communes versaient leur participation au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental au fonds des dépenses communales au début de l'année suivant celle à laquelle se rapportaient les rémunérations.

Dans le même esprit, la participation des communes sera donc déduite de la part de la dotation à recevoir au cours de l'exercice qui suit celui auquel elle se rapporte et auquel se rapportent les rémunérations, c'est-à-dire de l'avance à verser au titre du 4^e trimestre, laquelle constitue le septième huitième de la dotation totale revenant à la commune sur base du budget voté de l'Etat et laquelle est versée après le 1^{er} janvier de l'exercice suivant, ainsi que du solde constituant la différence entre la dotation totale et les avances versées, solde versé dès que le montant définitif de la dotation est connu, c'est-à-dire au début de l'exercice suivant celui auquel se rapporte la dotation et les rémunérations faisant l'objet de la participation des communes.

L'application des dispositions du fonds communal de dotation financière permet de reconduire également pour l'exercice 2009 la suspension du règlement ministériel du 17 janvier 1962 en question.

Art. 26.- Fonds communal de péréquation conjoncturale

Cet article reconduit pour l'année 2009 les dispositions qui figurent à l'article 29 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007.

Les années de référence 2009 et 2007 sont substituées à celles de 2008 et 2006 (paragraphes (1) et (3)).

La date du 31 décembre 2007 est remplacée par celle du 31 décembre 2008 (paragraphe (2)).

Art. 27.- Infrastructures pour l'éducation précoce

En vue de la réalisation des infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'éducation précoce, le Gouvernement prévoit, dans la phase d'instauration facultative du nouveau type d'enseignement, d'allouer aux communes une aide incitative de 50 % dans l'intérêt de la réalisation de nouvelles salles de classe pour l'accueil des enfants.

Les aides sont allouées dans le cadre d'un programme d'investissement à établir par chaque commune en fonction de ses besoins respectifs.

A partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'introduction d'une offre obligatoire de l'éducation précoce par les communes, les projets d'investissements seront subventionnés dans le cadre des aides financières normales de l'enseignement préscolaire au taux variable de 25 % à 65 % selon la situation financière des communes respectives.

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 28.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Projets de construction

L'article 31 reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1991 et reconduite au cours des exercices suivants.

Cette disposition autorise le Gouvernement à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses relatives à la construction, la transformation ou la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 7,5 millions euros.

Art. 29.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il va de soi d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Depuis toujours les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études pour les phases "avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi" étaient traditionnellement pris en charge par des crédits budgétaires appropriés.

Compte tenu du nombre accru de projets à réaliser au cours des exercices à venir, les dépenses en question augmenteront sensiblement et comme il est par ailleurs difficile d'appréhender le montant exact de ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est préférable d'imputer ces dépenses dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

Art. 30.- Fonds du Rail – Frais d'études

Cet article qui reproduit la même disposition que celle qui figure dans la loi budgétaire pour 2008 a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds du Rail des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial et retenues dans le cadre de la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de grands projets d'infrastructures, procédure qui a été adoptée par la motion de la Chambre des Députés lors de sa séance du 19 décembre 2006.

Etant donné que les frais d'études font partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il importe d'imputer ces dépenses à charge des crédits du Fonds du Rail.

Ainsi, tous les honoraires d'architectes et d'ingénieurs relatifs aux différentes phases de planification ("avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi") des projets d'infrastructures retenus sont imputés sur les avoirs du Fonds du Rail

Art. 31.- Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

Cet article a pour objet de permettre l'imputation à charge des crédits du Fonds des Routes des dépenses d'investissements relatives à des projets de construction non susceptibles de dépasser le seuil prévu à l'article 80 (1) (c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, mais trop importants en volume afin de pouvoir être absorbés par les crédits du budget en capital du département des Travaux Publics.

Art. 32.- Disposition concernant le Fonds des Routes – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds pour des Routes des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial.

Par ailleurs, cet article permettra la prise en charge par le fonds en question de l'ensemble des études et de pré-études de certains projets y énumérés limitativement.

Art. 33.- Fonds pour la gestion de l'Eau – Participation aux frais d'études

La loi organique du Fonds pour la Gestion de l'Eau, et notamment le point 3) ii autorise le Ministre ayant la gestion de l'eau sous sa tutelle, à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90 % des frais d'études nécessaires à la réalisation des mesures visées.

Cependant lorsque la participation étatique de l'Etat dépasse le montant de 7.500.000 € conformément à l'article 80 point (1) a) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat aucune participation de l'Etat ne faut être versée avant le vote de la loi autorisant l'Etat à accorder sa participation.

Afin de pouvoir soumettre un projet de loi de financement à la Chambre des Députés, il est nécessaire de réaliser des études menant à l'élaboration des devis qui sont la base des différents projets d'assainissement pouvant bénéficier d'une allocation de subside à raison de 90 % de la part du Fonds pour la Gestion de l'Eau.

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Fonds pour la Gestion de l'Eau par le biais du présent article à liquider jusqu'à un maximum de 90 % les frais d'études nécessaires à la préparation des lois de financement reprises au point 2 de l'article.

Chapitre I - Dispositions diverses

Art. 34.- Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le Gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeur-bailleurs

Cette disposition proroge la possibilité prévue par les lois budgétaires des exercices antérieurs et permettant à l'Etat d'inscrire une hypothèque légale sur des immeubles rénovés par des associations poursuivant un but social ou aménagés par des « employeurs-bailleurs » au profit de travailleurs étrangers.

Art. 35.- Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales

Afin de pouvoir continuer à accorder une participation financière aux frais d'études et d'éventuelles lignes de crédit de nouveaux projets importants, la liste des projets de construction pour 2008 est remplacée par une nouvelle liste pour 2009.

Art. 36.- Constitution de services de l'Etat à gestion séparée

En exécution de l'article 74, alinéa (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat la liste des administrations qui fonctionnent sous le régime de "services de l'Etat à gestion séparée" est arrêtée annuellement par la loi budgétaire relative à l'exercice budgétaire concerné.

Le projet de loi budgétaire pour l'exercice 2009 prévoit de reconduire la liste actuelle qui énumère 41 services de l'Etat à gestion séparée.

Art. 37.- Modification de la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel National; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie

Les modifications à apporter à la loi modifiée du 4 mars 1982 précitée concernent exclusivement le fonds spécial dénommé « Fonds pour les monuments historiques » créé par l'article 17 de la loi en question.

Il importe donc d'insister sur le fait que cet article ne vise pas à créer un nouveau fonds spécial mais il vise à modifier et à compléter les dispositions au sujet du Fonds pour les monuments historiques.

Le nouveau texte complète et précise la législation actuellement en vigueur sur plusieurs points essentiels.

Ainsi, il indique clairement que le Fonds pour les monuments historiques est placé sous l'autorité du Ministre ayant la Culture dans ses attributions.

Par ailleurs, il précise la nature des dépenses à imputer à charge du fonds et distingue les investissements directs de l'Etat dans l'intérêt des monuments faisant partie du patrimoine culturel appartenant à l'Etat des subventions en capital (aides à l'investissement) allouées à d'autres propriétaires privés ou publics de monuments historiques intervenant comme maîtres d'ouvrage dans la restauration des monuments en question.

En outre, il décrit la mission et le rôle du Service des sites et monuments comme gestionnaire de ce fonds.

Enfin, il prévoit la mise en place d'un comité d'accompagnement pour chaque projet entraînant des dépenses à charge de l'Etat dont le montant dépasse la somme de 7.500.000 euros que ce soit sous forme d'investissement direct ou de subvention en capital.

Art. 38.- Modification de la loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création d'un fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg

La loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création du fonds de rénovation de la Vieille Ville autorise le fonds à financer l'exécution de ses missions moyennant recours à des emprunts ou lignes de crédits garantis par l'Etat jusqu'à un plafond de 2 milliards de francs (49,6 millions euros).

Ce montant se basait essentiellement sur une estimation sommaire du volume bâti des immeubles à rénover ainsi que sur un coût de construction par m³ de 12.000 Flux (298 euros).

Or depuis 1993, les prix de construction en général ont substantiellement évolué, sans oublier l'effet sur les coûts de revient des projets du fonds résultant des efforts mis en œuvre par ce dernier pour conserver par une réhabilitation douce la valeur historique de la substance bâtie.

Par ailleurs, par rapport au volume à la base de l'estimation initiale, la restructuration du Musée National d'Histoire et d'Art a finalement conduit à un volume supplémentaire de quelque 12.000 m³.

A relever également l'acquisition par le fonds en 1999 de l'ancienne clinique St. Joseph au prix de 4,7 millions, dépense non considérée lors de l'établissement du plafond fixé dans la loi de 1993, ce qui a permis au fonds, désormais seul propriétaire de l'îlot A, de revitaliser ce quartier tout en prévoyant une extension sur place du Conseil d'Etat.

Au vu des travaux réalisés jusqu'ici et des chantiers en cours, le plafond initial de 49,6 millions a été atteint en 2005.

C'est la raison pour laquelle ce plafond, par le biais de la loi du 21 décembre 2004 (article 39) concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005, a été porté à 75 millions.

Les nouveaux moyens financiers ont permis au Fonds de clôturer les travaux dans l'îlot B (projet MNHA, projet Gölle Klack et projet îlot d'habitations Zinnen phase 1 et 2) et de mettre en œuvre les projets dans l'îlot A (extension Conseil d'Etat, projet d'habitations ancienne Clinique St Joseph, maisons Esser et Welle Mann).

Par la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008 (article 36), la continuation des missions du fonds a été confirmée par le législateur en portant sa durée à 20 ans.

Or, cette continuation nécessite à court terme des moyens financiers supplémentaires, moyens qui seront engagés principalement dans la réalisation du projet concernant l'îlot D.

En 2005, le Fonds avait lancé un concours d'architecte concernant le réaménagement de l'îlot D en logements et de commerces.

Les études concernant ce projet situé entre la grand-rue, la rue du nord ainsi que la côte d'Eich ont été poursuivies. Etant donné que les immeubles ont entretemps été libérés suite au déménagement de l'administration judiciaire vers la nouvelle cité judiciaire au plateau du St Esprit, les travaux pourront démarrer prochainement. Une estimation sommaire du projet en question est chiffrée à 27 millions.

A noter d'une manière générale que les dépenses du fonds ne peuvent être récupérées qu'en partie par la vente, alors que certains des bâtiments concernés resteront occupés par des institutions ou administrations publiques (Conseil d'Etat, MNHA...).

Vu également la nécessité pour le fonds de préfinancer dans tous les cas les travaux, une première estimation des moyens financiers supplémentaires assurant la continuation des activités du fonds conduit à proposer un relèvement du plafond d'emprunt ou de crédit garanti par l'Etat d'un montant de l'ordre de 25 millions d'euros, pour le porter à un total de 100 millions d'euros.

Les recettes du fonds ont été opérées par la vente des immeubles rénovés dans les îlots A et B (projets Clinique Saint Joseph, Welle Mann/Maison Esser, îlot Zinnen phases 1 et 2, Gölle Klack). Ces recettes ont été employées pour procéder au remboursement d'une partie des lignes des crédits contractées.

Bien que le plafond fixé à l'article 6 de la loi modifiée du 29 juillet 1993 est actuellement de 75 millions d'euros, plafond qui sera probablement atteint au cours de l'exercice 2009, la situation nette des

lignes de crédits du fonds, compte tenu des remboursements mises en œuvres par les recettes générées, est de quelque 38 millions d'euros.

Art. 39.- *Modification du délai d'application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables.*

La loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables est venue à expiration le 31 décembre 2007.

L'article 45 de la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008 avait prorogé une première fois l'application de la loi préqualifiée jusqu'au 31 décembre 2008.

Entretemps, la Commission européenne a publié le 1^{er} avril 2008 les nouvelles lignes directrices concernant les aides d'Etat à la protection de l'environnement pour la période 2008-2014. Sur base de ces lignes directrices un nouveau dispositif législatif concernant les aides d'Etat à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles est en cours d'élaboration. En attendant que le processus législatif y relatif soit achevé et que la nouvelle loi prenne le relais de la loi du 22 février 2004 préqualifiée, il y a lieu d'en proroger l'application jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 40.- *Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2009*

Cet article reconduit pour l'exercice 2009 les dispositions de l'article 43 de la loi budgétaire du 21 décembre 2007.

Rappelons à cet égard que l'expérience acquise au cours des premiers exercices de mise en œuvre de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat a enseigné qu'il est extrêmement difficile de clôturer l'ordonnancement dans un délai de 2 mois, alors que sous l'ancienne législation (datant de 1936) les ordonnateurs disposaient de 4 mois.

Lors des consultations menées avec l'ensemble des départements au sujet des enseignements à tirer des premiers exercices de fonctionnement sous l'empire de la nouvelle loi, tous les départements ont affirmé que le respect du nouveau délai n'a pu être réalisé qu'au prix d'efforts considérables.

Finalement, le report d'un mois des dates ultimes d'ordonnancement et de paiement est proposé tout en maintenant inchangée la date du 31 mai à laquelle le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des Députés et transmis à la Cour des Comptes.

En concordance avec les prolongements de délais proposés ci-dessus aux points I et II en ce qui concerne la procédure ordinaire de l'exécution du budget, les délais impartis aux comptables extraordinaires pour les paiements et la reddition de leurs comptes sont reportés d'un mois, le délai pour le reversement du solde à la trésorerie de l'Etat est prolongé de quinze jours.

Art. 41.- *Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme*

Cet article est destiné à autoriser les emprunts prévus au projet de budget pour l'exercice 2009.

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2009 prévoit en effet l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 200 millions d'euros dont 100 millions pour le fonds du rail et 100 millions pour le fonds des routes.

Art. 42.- *Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aides et de soins*

Alors que la mise en place d'une comptabilité analytique n'aboutira qu'au cours de l'année 2009, il y a lieu de proroger pour cette année le dispositif prévoyant une prise en charge forfaitaire des tâches domestiques par l'assurance dépendance dans les établissements d'aides et de soins.

La modification du Code de la sécurité sociale envisagée, par ailleurs, confère la sécurité juridique nécessaire à l'applicabilité directe de la comptabilité analytique.

Art. 43.- Modification des articles 65 et 67 à 70 du Code de la sécurité sociale

Par dérogation à la procédure conventionnelle de revalorisation de la lettre-clé, le présent article a pour objet de réduire la valeur de la lettre-clé des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique du secteur extra-hospitalier sur la base d'éléments objectifs concernant le coût de revient de ces analyses.

Art. 44.- Modification de la loi modifiée du 30 juillet 1999 concernant a) le statut de l'artiste professionnel indépendant et l'intermettant du spectacle b) la promotion de la création culturelle.

Depuis la mise en œuvre des dispositions de la loi précitée du 30 juillet 1999, il s'est avéré qu'en raison du coût de construction très élevé de certains édifices, l'application d'un pourcentage même très faible engendre des dépenses considérables à charge respectivement de l'Etat, des communes ou encore des établissements publics.

Pour éviter que l'acquisition d'œuvres artistiques ne grève de façon trop importante les budgets publics, le Gouvernement propose de prévoir un plafond de 800.000 euros par édifice pour les dépenses à affecter à des fins culturelles.

Art. 45.- Loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fer

Cette disposition a pour objet de modifier les dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 concernant notamment l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché et les interventions financières et la surveillance de l'Etat à l'égard des CFL.

Cette disposition fait actuellement l'objet de l'article 25 du projet de loi ayant notamment pour objet :

- la transposition en droit national de la directive 2004/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la sécurité des chemins de fer communautaires ;
- la création d'un cadre réglementaire dans le domaine de la sécurité ferroviaire et l'institution d'une Administration des Chemins de Fer.

Ce projet de loi qui a déjà fait l'objet d'un avis du Conseil d'Etat a notamment pour objet de modifier l'article 7 de la loi précitée du 28 mars 1997.

Etant donné qu'il ne sera pas possible de fournir une réponse circonstanciée aux nombreuses observations du Conseil d'Etat dans un délai qui permettrait de mettre ce projet de loi en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2009, il importe de reconduire les dispositions actuelles afin d'éviter l'absence de base légale en ce domaine.

Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi

Art. 46.- Entrée en vigueur de la loi

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, la loi budgétaire entre en vigueur le premier jour de l'année civile à laquelle elle s'applique, c'est à dire au 1.1.2009, à l'exception toutefois de la disposition qui fait l'objet de l'article 4 ci-avant qui entrera en vigueur le 1.2.2009.

PROJET DE LOI

concernant

le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009

Chapitre A - Arrêté du budget

Art. 1er - Arrêté du budget

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2009 est arrêté:

En recettes à la somme de	euros	9.056.942.046
soit:		
recettes courantes.....	euros	8.968.710.886
recettes en capital.....	euros	88.231.160
	euros	<u>9.056.942.046</u>
En dépenses à la somme de	euros	9.043.776.493
soit:		
dépenses courantes	euros	8.107.136.341
dépenses en capital	euros	936.640.152
	euros	<u>9.043.776.493</u>

Le tout conformément aux tableaux annexés.

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2. - Prorogation des lois établissant les impôts

Les impôts directs et indirects existants au 31 décembre 2008 sont recouverts pendant l'exercice 2009 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, sous réserve des dispositions des articles 3 à 6 ci-après.

Art. 3. - Mise à la consommation d'essence ou de gasoil utilisé comme carburant

Les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 6 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007, sont remplacés par le texte suivant :

(1) Les opérateurs mettant à la consommation de l'essence et du gasoil routier doivent justifier de l'utilisation de biocarburants au sens de la directive 2003/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 mai 2003, à raison d'au moins 2,0% calculés sur base de la teneur énergétique des carburants. L'utilisation peut avoir lieu par voie d'addition effective, sans préjudice des normes européennes appropriées énonçant les spécifications techniques pour les carburants destinés au transport (EN 228 et EN 590), ou par voie de compensation.

(2) La justification de l'utilisation de biocarburants, par addition effective dans les carburants mis à la consommation dans le pays ou par compensation au moyen de biocarburants additionnés dans un autre Etat membre, qui n'y sont pas pris en considération pour le respect d'un minimum d'addition et qui n'y bénéficient pas d'une taxation réduite, se fait moyennant des preuves documentaires certifiant de la

contribution à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre arrêté par la décision 2002/358/CE du Conseil. »

(3) En cas de non-respect de l'obligation d'utilisation prévue ci-dessus, l'opérateur concerné est redevable d'une taxe de pollution de 1.200 euros/1.000 litres. Le litrage soumis à la taxe de pollution est calculé en soustrayant la quantité effectivement utilisée par cet opérateur de la quantité des biocarburants qui aurait dû être utilisée par l'opérateur en application du paragraphe (1).

Art. 4. - Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturé

(1) L'article 6 de la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008, est remplacé comme suit :

« A l'article 12 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2007, le paragraphe 5 est remplacé comme suit :

(5) a) Pour les cigarettes, le total des droits d'accise commun et des droits d'accise autonome perçus, ne peut en aucun cas être inférieur à 92% du montant cumulé des mêmes impôts qui seraient appliqués aux cigarettes de la catégorie correspondant au prix moyen pondéré, sans dépasser le montant de l'accise globale perçue sur les cigarettes appartenant à la classe de prix la plus demandée, fixée pour l'année 2009 à 4,30 euros pour 25 cigarettes.

b) Il est toutefois dérogé à la règle sous a) en ce qui concerne les cigarettes que le fabricant cède aux membres de son personnel aux conditions fixées par règlement grand-ducal. »

(2) A l'article 12 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007, le paragraphe (6) est remplacé comme suit :

« (6) Pour le tabac à fumer fine coupe destiné à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer, le total du droit d'accise commun et du droit d'accise autonome perçus, ne peut en aucun cas être inférieur à 82% du montant cumulé des mêmes impôts appliqués aux tabacs à fumer appartenant à la classe du prix moyen pondéré. »

(3) A l'article 12 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007, les paragraphes 7 à 9 sont remplacés et complétés par le texte suivant :

« (7) Le prix moyen pondéré est le prix obtenu en effectuant la moyenne pondérée de tous les prix de la catégorie de mêmes produits mis sur le marché au cours de l'année précédant l'établissement du montant cumulé des droits d'accise et des droits d'accise autonome, à l'exclusion des prix réservés aux produits vendus à un prix illimité. »

(8) Les cigares et les cigarillos qui sont mis à la consommation dans le pays sont passibles, d'après un barème établi par le Ministre des Finances, d'un droit d'accise autonome ad valorem de 5% du prix de vente au détail.

(9) Un règlement grand-ducal détermine les taux et le pourcentage applicables en vertu des paragraphes 3, 4, 5 et 6 ci-avant.

(10) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise commun sur les tabacs manufacturés.

(11) Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'application du présent article. »

(4) Les dispositions de cet article entrent en vigueur le 1^{er} février 2009.

Art. 5. - Redevances pour concessions d'un réseau d'électricité

Conformément à l'article 23 de la loi du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, les montants des redevances sont fixés comme suit:

(1) Redevance d'une concession pour la gestion d'un réseau de transport	0 €
(2) Redevance d'une concession pour la gestion d'un réseau de distribution	0 €
(3) Redevance d'une concession pour la gestion d'une ligne directe	0 €
(4) Redevance d'une concession pour la gestion d'un réseau industriel	0 €

Art. 6. - Modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée

La loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée est modifiée comme suit:

- (1) a) A l'Annexe A les nouveaux points 3° et 4° ayant la teneur suivante sont insérés après le point 2°:
 - « 3° Chaleur fournie au moyen d'un réseau de chauffage;
 - 4° Bois destinés au chauffage. »;
- b) Les anciens points 3° à 6° de l'Annexe A deviennent les nouveaux points 5° à 8°.
- (2) a) A l'Annexe C, le point 2° est libellé de manière à lui donner la teneur suivante:
 - « 2° Combustibles minéraux solides, huiles minérales et bois destinés à être utilisés comme combustibles, à l'exception des bois destinés au chauffage visés au point 4° de l'annexe A »;
- b) Le point 6° de l'Annexe C est modifié de manière à lui donner la teneur suivante:
 - « 6° Chaleur, froid et vapeur d'eau, à l'exception de la chaleur fournie au moyen d'un réseau de chauffage visée au point 3° de l'Annexe A »;
- c) Le point 5° de l'Annexe C est supprimé;
- d) Les points 6° à 8° de l'Annexe C deviennent les nouveaux points 5° à 7°.

Chapitre C - Autres dispositions financières**Art. 7. - Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse**

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2009 au paiement d'une taxe de 100 euros.

Chapitre D - Dispositions concernant le budget des dépenses**Art. 8. - Crédits pour rémunérations et pensions**

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice.

Art. 9. - Nouveaux engagements de personnel

(1) Au cours de l'année 2009, le Gouvernement est autorisé à procéder au remplacement du titulaire d'un emploi vacant dans la limite de l'effectif total autorisé.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend:

a) les fonctionnaires, les employés et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de l'Etat à la date du 31 décembre 2008;

b) les fonctionnaires, les employés et ouvriers occupés à tâche partielle dans la limite des effectifs en hommes-heures/an au 31 décembre 2008.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2009 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux deux paragraphes qui précèdent, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2009:

a) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète dans les différents services de l'Etat, ainsi que dans les différents ordres d'enseignement post-primaires, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 250 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe

(2) a);

b) aux engagements de personnel pour les besoins des services de l'Etat reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée ne puisse être supérieure à six mois;

c) au remplacement à titre définitif des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit;

d) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat dans la limite de 800 hommes-heures/semaine;

e) pour les besoins de l'administration judiciaire, à l'engagement de trois magistrats et de deux rédacteurs, ainsi que pour les besoins des juridictions administratives à l'engagement d'un magistrat et d'un fonctionnaire de la carrière moyenne;

f) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat, dans les établissements publics et dans la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois et disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi qu'à des réaffectations d'agents de l'Etat reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat respectivement la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, dans la limite de 2.200 hommes-heures/semaine;

(4) Sont prorogées, pour la durée de l'année 2009, les autorisations de création d'emplois énumérées ci-après et prévues par l'article 12, paragraphe 4) de la loi budgétaire du 21 décembre 2007 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures:

1. pour le compte du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative:
 - des ouvriers pour les besoins de l'administration gouvernementale;
2. pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration:
 - un assistant social pour les besoins du service d'action socio-familiale – Enfants et adultes.

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'Etat y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi afférente du 24 décembre 1946.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre carrières ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'Etat, la décision visée à l'alinéa 1er incombe au Conseil de Gouvernement. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'Etat, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas précédents, le Conseil de Gouvernement peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa premier du point (5) du présent article, autoriser le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministre de la Famille et de l'Intégration, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas deux mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier Ministre, Ministre d'Etat, qui le transmet à la commission spéciale

visée à l'alinéa premier du présent paragraphe.

(6) Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière, la participation de l'Etat aux dépenses de rémunération du personnel de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par le Ministre compétent, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en Conseil.

(7) La participation de l'Etat aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 282 du code des assurances sociales, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les Ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en conseil.

Art. 10. - Modification de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif

1) L'article 57, alinéa 1^{er}, est modifié comme suit:

"Le tribunal administratif est composé d'un président, d'un premier vice-président, d'un vice-président, de trois premiers juges et de quatre juges."

2) Les deux premières phrases de l'article 61, alinéa 1^{er}, sont modifiées comme suit:

"Le tribunal administratif comprend trois chambres. Le président du tribunal administratif répartit les affaires entre les trois chambres."

Art. 11. - Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat

(1) En dehors des personnes visées à l'article 15 de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'Etat, et par dérogation à l'article 3a) et e) de la même loi, sont autorisés pour 2009, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne:

Administration	Carrière	Effectif
I. Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:		
Commissariat du Gouvernement aux étrangers	employé de bureau	1
	assistant social	2
Service national d'action sociale	pédagogue	1
	assistant social	1
Centre socio-éducatif de l'Etat	éducateur gradué, infirmier, éducateur, éducateur instructeur, chargé de cours	20
Maisons d'enfants de l'Etat	agent socio-éducatif (psychologue, assistant social, éducateur gradué, éducateur)	4
II. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement:		
Représentations diplomatiques et touristiques	employé de bureau	65

III. Services dépendant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:		
Ministère	employé dans la carrière supérieure	1,5
Musée national d'histoire naturelle	employé géophysicien employé géologue	1 1
Musée national d'histoire et d'art	employé technique employé-restaurateur employé dans la carrière supérieure	2 1 6
Centre national de l'audiovisuel	employé technique employé dans la carrière supérieure employé dans la carrière moyenne	4 4 1
Service des Sites et Monuments nationaux	employé dans la carrière supérieure (architecte spécialisé en conservation du patrimoine)	1
IV. Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur:		
Ministère	employé de la carrière supérieure	4
Commissariat aux affaires maritimes	employé de la carrière supérieure	3
ILNAS/OLAS	employé de la carrière supérieure	2
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques	employé informaticien employé de la carrière supérieure	1 4
V. Services dépendant du Ministère de la Sécurité sociale:		
Inspection générale de la sécurité sociale: Cellule d'évaluation et d'orientation	employé de la carrière supérieure employé de la carrière moyenne	3 4
Inspection générale de la sécurité sociale	employé de la carrière supérieure	4
Contrôle médical de la sécurité sociale	médecin-conseil	3
Contrôle arbitral des assurances sociales	médecin-conseil	2
Caisse nationale de santé	employé de la carrière supérieure	8
Caisse nationale d'assurance pension: fonds de compensation	employé de la carrière supérieure	1
Centre commun de la sécurité sociale	employé de la carrière supérieure	9
VI. Services dépendant du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement		
	employé architecte	1

VII. Ministère, administrations et services dépendant du Ministère de l'Environnement	employé ingénieur	1
	employé de la carrière supérieure	1
	employé de la carrière moyenne	1
	employé E	1
VIII. Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural	employé de la carrière supérieure	1
	employé de la carrière moyenne	1
	employé laborantin	3
IX. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	employé de la carrière supérieure	3
X. Services dépendant du Ministère des Finances:		
Administration des Contributions	employé de la carrière supérieure (informaticien)	2
Administration de l'enregistrement et des domaines	employé de la carrière supérieure (informaticien)	1
XI. Ministère des Travaux publics:		
Administration des Ponts et Chaussées	employé architecte-paysagiste	1
	employé technique	9
	employé ingénieur-technicien	7
	employé ingénieur-informaticien	1
	employé ingénieur diplômé en génie civil	2
Administration des Bâtiments publics	employé technique	2
Le paragraphe (3) n'est pas applicable.		
XII. Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative	employé de la carrière supérieure	2
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Centre informatique de l'Etat	employé de la carrière moyenne	3
	employé de la carrière supérieure	6
	employé de la carrière inférieure	2
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative, Service e-Luxembourg	employé de la carrière supérieure	7
XIII. Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:		
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé de la carrière supérieure	5
Service informatique	employé de la carrière supérieure	1
Centre de langues Luxembourg	chargé de cours	3

XIV. Services dépendant du Ministère d'Etat:

Comité économique et social de la Grande Région	employé de la carrière supérieure	1
	employé de la carrière moyenne	1
Service Information et presse	employé de la carrière supérieure	1

XV. Services dépendant du Ministère du Travail et de l'Emploi:

Administration de l'emploi	médecin du travail	1
----------------------------	--------------------	---

XVI. Services dépendant du Ministère de la Santé:

Direction de la Santé	orthophoniste	4
	licencié en santé publique	2
	médecin	2
	assistante sociale	2
	ingénieur	2
	infirmier	2
	infirmier gradué	1
Laboratoire national de santé	médecin	5
	cytotechnicien	3
	laborantin	5
	ingénieur	3

XVII. Services dépendant du Ministère des Transports, Direction de l'aviation civile

employé de la carrière supérieure	1
-----------------------------------	---

Administration de la Navigation Aérienne

employé de la carrière supérieure	2
-----------------------------------	---

XVIII. Services dépendant du Ministère de la Justice, Police grand-ducale

employé	1
---------	---

(2) Outre les personnes visées au point (1), sont autorisés pour 2009, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un pays membre de l'Union européenne:

I. Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Maison de soins VIANDEN	infirmier ou aide-soignant	5
Maison de soins DIFFERDANGE	infirmier ou aide-soignant	5
Maison de soins ECHTERNACH	infirmier ou aide-soignant	2
Service des personnes âgées (Centres intégrés)	aide-soignant ou assist. senior	2
	infirmier	1
Centre du Rham	aide-soignant	1

II. Services dépendant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle:

Enseignement primaire	chargé de cours dans les classes primaires luxembourgeoises à régime linguistique francophone	1
Enseignement postprimaire	chargé d'éducation	6
Education différenciée	agent socio-éducatif	3
Service de la formation des adultes	chargé de cours	4
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé de la carrière supérieure (psychologue)	1
Service de la scolarisation des enfants étrangers	employé	2
III. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration:		
Représentations diplomatiques et bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise	employé de bureau	16
IV. Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:		
Représentations économiques	employé de bureau	15
V. Service dépendant du Ministère de la Culture :		
Bibliothèque nationale	employé de la carrière supérieure	1

(3) Le recrutement du personnel visé au présent article ne peut se faire qu'après publication des vacances d'emploi par au moins deux quotidiens luxembourgeois. Les décisions relatives aux engagements de cette catégorie de personnel sont prises par le Gouvernement en conseil.

Le statut du personnel engagé en vertu du paragraphe (2) du présent article est régi par la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail.

Toutefois, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, économiques et touristiques à l'étranger est fixé par voie de règlement grand-ducal.

Par dérogation à l'alinéa précédent, entre les dates d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et du règlement grand-ducal visé à l'alinéa précédent, le personnel concerné est soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 12. - Attribution du produit des amendes et confiscations

La loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive est remplacée pour l'année 2009 par les dispositions suivantes:

“Le produit des amendes et des confiscations en matière répressive reste acquis à l'Etat à concurrence de quatre-vingt-dix pour cent. Cinq pour cent du produit sont répartis entre les communes du pays pour contribuer à leurs charges de police et de bienfaisance publique. Les cinq pour cent restants sont répartis par le gouvernement entre tous les fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale qui ont donné des preuves réelles de leur zèle, de leur intelligence et de leurs capacités dans l'accomplissement habituel des devoirs de leur service.

Toutefois, les deux montants à répartir ne peuvent être inférieurs à 150.000 €”

Art. 13. - Dispositions concernant le Ministère de la Famille et de l'Intégration

Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 9, paragraphe (7) ci-avant, le Fonds national de solidarité et la Caisse nationale des prestations familiales ne peuvent ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2009 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de l'Etat à ces dépenses que sur autorisation préalable des membres du gouvernement compétents, le Ministre du Budget entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat**Art. 14. - Indemnités pour pertes de caisse**

Le Ministre du Budget peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses courantes, accorder aux comptables de l'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

Art. 15. - Avances: marchés à caractère militaire

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

Art. 16. - Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane

Au cours de l'exercice 2009 les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres à l'Union européenne peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Art. 17. - Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Au cours de l'exercice 2009, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération du personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 18. - Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne

Les recettes et les dépenses effectuées par l'Etat pour le compte de l'Union européenne sont imputées aux articles afférents du budget pour ordre, correspondant chacun à un fonds, projet ou programme de l'Union européenne. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes.

Art. 19. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants

Le produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds pour l'emploi peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 20. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution changement climatique

Le produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds de financement des mécanismes de Kyoto peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 21. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la taxe sur les véhicules routiers

Le produit de la taxe sur les véhicules routiers peut être imputé sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre et affecté à raison de

- 40 pour cent au fonds de financement des mécanismes de Kyoto,
 - 20 pour cent au fonds communal de dotation financière, le solde étant transféré au budget des recettes ordinaires.

Art. 22. - Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du Service national de santé au travail.

A. (1) Le paiement par l'Etat des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

B. (1) Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées et de l'établissement public dénommé Service national de santé au travail.

Art. 23. - Recettes et dépenses pour ordre: produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires peut être imputé sur le budget des recettes et dépenses pour ordre et affecté au paiement du boni pour enfant introduit par la loi du 21 décembre 2007, le solde étant transféré au budget des recettes courantes.

Chapitre F - Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 24. - Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

(I) Sont prorogées avec effet au 1er janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009:

1. les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi;

2. les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu;

3. les dispositions des articles 36 et 37 de la loi du 19 décembre 1983 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1984.

(II) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'Etat et des établissements publics sont à charge du fonds pour l'emploi, institué par la loi modifiée du 30 juin 1976.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 25. - Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2009

I) Dotation

(1) Le fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988 est doté pour l'année 2009 d'après les règles suivantes:

1. un montant de 18 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;

2. un montant de 10 pour cent du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de cette taxe;

3. un montant de 20 pour cent du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs;

4. un montant forfaitaire de 11.700.000 euros.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 2009, sans qu'il soit fait de distinction d'exercice.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée visé au paragraphe précédent, sous 2., est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année 2009, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe et de la contribution assise sur le produit national brut.

II) Répartition

(1) La dotation est répartie entre les communes d'après les règles suivantes:

Une somme de 99.157 euros est allouée à chaque commune.

Une somme supplémentaire de 18.592 euros est attribuée à la commune pour chaque conseiller communal dépassant le nombre de 7. Le nombre de conseillers à prendre en considération est celui prévu à l'article 184 de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

(2) Le solde est réparti à raison de:

1. 65 pour cent entre les communes d'après leur population;

2. a) 9,75 pour cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2006;

b) 5,25 pour cent au prorata de la surface des terrains relatifs aux propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2006;

3. 20 pour cent entre les communes à titre d'allocation régionale en fonction de la population multipliée par le degré d'urbanisation de la commune, ce degré étant défini par le rapport entre la densité de la population de chaque commune et la densité moyenne du pays.

4. On entend aux termes du présent paragraphe

- par densité le rapport entre la population et la superficie du territoire;
- par population la population de résidence la plus récente calculée par le service central de la statistique et des études économiques;
- par superficie celle publiée par le service central de la statistique et des études économiques.

(3) 1. A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel revenant à chaque commune dans le cadre du fonds communal de dotation financière sont versées aux communes. Toutefois une première avance peut être versée en début du premier trimestre. Le montant des avances est déterminé pour chaque trimestre par le Ministre ayant le budget dans ses attributions. La répartition de ces avances entre les communes est faite par le Ministre de l'Intérieur, conformément aux dispositions des sections (1) et (2) qui précèdent.

2. Après la fin de l'année, le Ministre de l'Intérieur détermine sur la base des dispositions des sections (1) et (2) ci-avant les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu du paragraphe I. de la

présente section.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article 76 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat les avances trimestrielles ainsi que les versements définitifs dont question aux alinéas qui précèdent sont imputés sur le même exercice que celui sur lequel ont été imputées les alimentations du fonds y relatives.

III) Divers

A la section IV de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, l'année 2008 est remplacée par l'année 2009.

Art. 26. - Fonds communal de péréquation conjoncturale

(1) Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2009 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2008 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent, aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2009, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2007.

Art. 27. - Infrastructures pour l'éducation précoce

(1) Au cours de l'exercice budgétaire 2009, le Gouvernement est autorisé à participer au financement des infrastructures communales réalisées dans l'intérêt de l'accueil des classes de l'éducation précoce. La participation financière de l'Etat est fixée à 50 % du coût éligible sans pouvoir dépasser un montant plafond fixé par règlement grand-ducal.

(2) Les aides sont versées dans la limite des crédits budgétaires.

(3) Les conditions et modalités d'allocation de cette participation financière peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 28. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.- Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2009, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs :

- Institut viti-vinicole Remich	6.405.000 euros
- Unité de sécurité Dreibern	6.900.000 euros
- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation complète	3.000.000 euros
- Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen:	

réhabilitation de l'immeuble	6.900.000 euros
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports	7.400.000 euros
- Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons	7.200.000 euros
- Centre de Recherche Public-Santé : pavillon provisoire	7.000.000 euros
- Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange	5.800.000 euros
- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes)	3.250.000 euros
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	1.785.000 euros
- Centre Marienthal	4.022.000 euros
- INS Luxembourg: réfection de la pelouse et modernisation du hall omnisports	7.500.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig: réfection toitures plates et béton mur d'enceinte	5.000.000 euros
- Musée «A Possen» Bech-Kleinmacher: transformation	2.500.000 euros
- Château de Schoenfels: Centre d'accueil et atelier thérapeutique	4.000.000 euros
- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction	2.000.000 euros
- Stand de tir Reckenthal: extension	6.500.000 euros
- Administration de l'Eau Diekirch: Hôtel du Midi	5.200.000 euros
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg	3.800.000 euros
- Ferme Casel Givenich	3.100.000 euros
- Ponts et Chaussées Echternach: nouvelle construction	6.000.000 euros
- Ponts et Chaussées Windhof: ateliers et garages	1.350.000 euros
- Palais de justice Diekirch: transformation	4.500.000 euros
- Foyer Don Bosco	7.000.000 euros
- Police Redange: nouvelle construction	3.500.000 euros
- Haff Remich	4.400.000 euros
- Pont Abbaye Neumünster	700.000 euros

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- Lycée Robert Schuman: bibliothèque, cafétéria, structures d'accueil, parking et alentours	6.750.000 euros
- Lycée technique des Arts et Métiers: réhabilitation cuisine et extension structure d'accueil	6.500.000 euros
- Lycée technique hôtelier Diekirch : mise en conformité cuisine	1.800.000 euros
- Lycée technique et Lycée technique agricole Ettelbrück: infrastructures prioritaires	7.000.000 euros
- Ecole européenne : extension salle des sports	3.200.000 euros
- Piscine olympique: rénovation façades vitrées et vestiaires	6.500.000 euros
- Centre de Logopédie	2.500.000 euros

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- CHNP Ettelbruck: remise en état	3.600.000 euros
- Femmes en détresse: immeuble rue Rollingergrund, 153, Luxembourg	3.850.000 euros
- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz	3.200.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal: aménagements	4.500.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff	3.070.000 euros
- CIPA Niederkorn: transformation, adaptation au projet SERVIOR	2.400.000 euros
- Foyer Eislécker Héem Lullange: transformation	4.600.000 euros
- Kraïzbiërg Dudelange: construction atelier	6.000.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère	1.271.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne	970.000 euros
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre	1.095.000 euros
- Domaine Thermal Mondorf: mise en conformité de la cuisine centrale	2.800.000 euros
- Internat socio-familial (ancien CNA) Dudelange	5.000.000 euros
- CIPA Echternach et Maison de soins	7.000.000 euros

Art. 29. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2009, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs:

- 3^{ème} bâtiment administratif Kirchberg (Bâtiment Konrad Adenauer)
- Centre Marienthal
- Centre Hollenfels
- Ateliers Bâtiments publics à Bertrange-Bourmicht
- Caserne Herrenberg: hall logistique
- Caserne Herrenberg: réhabilitation des infrastructures techniques
- Bâtiment Schuman: transformation pour les besoins de la Bibliothèque Nationale
- Rond Point Gluck: immeuble pour les besoins de l'Administration des services de secours
- Centre de Recherche Public-Santé
- Laboratoire médecine vétérinaire et médecine légale (2^{ème} phase)
- Laboratoire pour l'ASTA, Gilsdorf
- Centre d'intervention (service incendie et sauvetage) Findel
- Centre de Police, Verlorenkost: transformation
- Ponts et Chaussées Mersch: dépôt
- Cour des Comptes de l'UE (2^{ème} extension)
- Cour de justice de l'U.E.: mise en conformité des bâtiments annexes A, B et C
- Rotondes à Luxembourg-Bonnevoie: aménagement
- Bâtiment administratif 11 rue Notre-Dame à Luxembourg
- Nouveau centre pénitentiaire (maison d'arrêt) à Sanem
- Musée du vin Ehnen: réaménagement et extension

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- CNFPC : Ettelbrück
- CNFPC : Luxembourg
- Lycée technique agricole: Gilsdorf
- Lycée technique Bonnevoie: extension et mise en état
- Lycée technique pour professions de santé Ettelbruck
- Lycée technique place Victor Hugo Esch-sur-Alzette: démolition aile désaffectée et nouvelle aile
- Lycée Clervaux
- Lycée Pôle sud, Differdange
- Lycée technique Michel Lucius Luxembourg
- Uni Luxembourg-Limpertsberg
- Athénée: rénovation
- Neie Lycée et Lycée technique pour professions éducatives et sociales
- Deuxième Ecole Européenne
- Lycée "Nordstad"
- Infrastructures sportives: Diekirch
- Lycée technique Grevenmacher: démolition et nouvelle construction
- Lycée des Sports
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette
- Lycée Hubert Clement Esch/Alzette: réaménagement

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- C.I.P.A. Bofferdange: transformations
- Barrage de Rosport: assainissement

- Barrage d'Esch-sur-Sûre: assainissement (2^e phase)
- CHNP Ettelbruck: transformation de neuf bâtiments

Art. 30. - Fonds du Rail – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2009, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds du Rail les frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau ferré existant.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette
- Gare périphérique de Cessange (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des deux projets précédents (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Cessange)
- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Bettembourg
- Gare périphérique de Howald (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des deux projets précédents (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Howald)
- Installation d'un nouveau Poste Directeur pour la Gare de Luxembourg
- Réaménagement de la Gare de Luxembourg avec les têtes Sud et Ouest (sans les projets précédents)
- Gare périphérique de Kirchberg (LUXEXPO)
- Tunnel de raccordement en direction d'Oberkorn
- Optimisation ligne Kleinbettingen (modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes dans le cadre du projet Eurocap Rail)
- Gare de Differdange. Renouvellement et modernisation des installations fixes
- Gare de Luxembourg. Reconstruction d'un passage supérieur (rue d'Alsace)
- Ligne du Nord. Reconstruction d'un pont-rivière (Ettelbruck)
- Aménagement d'une voie d'évitement à Michelau
- Ligne ferroviaire Hamm-Findel-Kirchberg (Luxexpo)
- Construction d'une antenne ferroviaire entre Belval-Usines et Belvaux-Mairie
- Nouveau viaduc parallèle au viaduc existant de Pulvermühle + Tunnel (4^{ème} voie) + Adaptation Tête Nord
- Mise à double voie du tronçon Hamm-Sandweiler
- Gare périphérique de Dommeldange
- Suppression des passages à niveau Nos 91, 91a et 92 à Schiffflange (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No 18 à Heisdorf (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No 20b à Lorentzweiler (participation Fonds du Rail)
- Triage Bettembourg/Dudelange. Extension des faisceaux de débranchement et de réception
- Bettembourg-Dudelange : aménagements futurs pour le fret ferroviaire – phase 1
- Bettembourg-Dudelange : aménagements futurs pour le fret ferroviaire – phase 2
- Gare de Bettembourg: Modernisation et renouvellement des infrastructures ferroviaires à l'exception de la modification des installations fixes en Gare de Bettembourg, entrée Nord
- Triage de Bettembourg-Dudelange: Modernisation et renouvellement complets des installations fixes
- Suppression du passage à niveau No 4a à Bettembourg
- Gare Belval-Usines: Modernisation et renouvellement complets des installations fixes
- Port de Mertert: Modernisation et extension des installations fixes
- Réaménagement des alentours de la Gare d'Ettelbruck
- Construction d'une sous-station 225kV/2x25kV à Flebour
- Installation d'un système de suivi et de régulation de la circulation des trains en temps réel
- Gestion centralisée nationale des installations de génie technique
- Suppression des passages à niveau No 13 et No 14 à Oberkorn.

Art. 31. - Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2009, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les dépenses d'investissement concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissement concernant les travaux de construction, des équipements techniques et des équipements de la voirie ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

- Pénétrante de Differdange	5.200.000 euros
- N34 à Bertrange – section médiane + Giratoire: "Rue de l'Industrie/N34	6.100.000 euros
- Reconstruction du pont sur l'Alzette à Hesperange (OA 753)	2.660.000 euros
- Pont sur la Sûre à Moestroff (OA174)	2.900.000 euros
- Pont frontalier sur la Moselle à Remich (OA39)	1.800.000 euros
- Réhabilitation du pont sur les CFL à Schieren (OA 127)	1.830.000 euros
- Modification du raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen	2.500.000 euros
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur Senningerberg et le rond-point Aéroport/Golf	2.500.000 euros
- Modernisation des équipements de sécurité des tunnels existants	6.500.000 euros
- Amélioration de la capacité et de la sécurité de l'échangeur Gadderscheier sur la Collectrice du Sud donnant accès à la N32 (Pafewé/Kronospan)	6.000.000 euros
- Modifications à apporter à l'échangeur de Pontpierre sur la A4 suite au déplacement de la station Texaco	7.000.000 euros
- Construction d'une route de délestage à Echternach reliant la N10 à la N11 sur l'assise de l'ancien tracé "Charly"	5.700.000 euros
- Pénétrante de Lankelz entre l'échangeur de Lankelz sur la A4 et la route N4C bd G.-D. Charlotte à Esch/Alzette	2.300.000 euros

Art. 32. - Dispositions concernant le Fonds des Routes.- Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2009, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruits concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

- Liaison Micheville [A4]
- Echangeur de Hesperange [A3–CR231]
- Contournement d'Olm et de Kehlen [N6–CR102–N12]
- Liaison Strassen-Nord [N6–CR181/A6]
- Elargissement du viaduc de la Haute-Syre sur l'A1
- Réaménagement des aires de service
- Réaménagement de l'échangeur de Dudelange – Burange sur la collectrice du Sud
- Réaménagement de l'échangeur de Pontpierre (N13/A4)
- Amélioration de la sécurité du réseau autoroutier
- Modernisation des tunnels existants (exemples: sorties de secours tunnels St Esprit et Howald, ventilation tunnel Howald)
- Pont Adolphe à Luxembourg [N2]
- Pénétrante de Differdange [N32]
- Contournement de Bascharage – Dippach [N5/E44]
- Contournement de Niederfeulen et d'Ettelbruck [N7-N15]
- Contournement de Junglinster [N11/E29]
- Contournement d'Echternach – tronçon N10-N11/E29 dit « Voie Charly »

- Contournement de Remich [N2/E29–N16]
- Contournement-Nord de Differdange [N31] avec déviation du CR175
- Contournement de Troisvierges [N12]
- Contournement de Hosingen [N7/E421]
- Transversale de Clervaux [N7–N18]
- Descente vers la vallée de l'Alzette [CR181–N7]
- Boulevard de Merl [N6–N5–A4–N4]
- Boulevard Cloche d'Or [A3 (rond-point Glück)–N4]
- Rue Raiffeisen [CR231]
- Extension du CITA sur la voirie annexe
- Viaducs de Lultzhausen et d'Insenborn [N27 sur le lac d'Esch-sur-Sûre]
- Pont frontalier à Grevenmacher [N10a sur la Moselle]
- Nouvel accès SIDOR [CR169–N4/A4]
- Raccordement de l'échangeur de Mertert à la N1 et au Port de Mertert, y compris le nouveau pont frontalier
- Déplacement de la station Shell et modifications afférentes à apporter à la A4
- Elargissement de l'assise de la N27A (ancienne B7) entre le rond-point Fridhaff et l'échangeur d'Erpeldange dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Fridhaff
- Contournement de Heinerscheid [N7/E421]
- Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt de Sanem
- Optimisation/dédoublage de l'autoroute A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et l'échangeur Foetz
- Réaménagement de l'échangeur de Sanem sur la collectrice du sud [A13]
- Réhabilitation de la Passerelle ("âl Bréck") à Luxembourg-Ville
- Réalisation d'une desserte intercommunale de Belvaux, Oberkorn, Differdange et Niederkorn dans l'intérêt de la viabilisation des friches industrielles
- Mise à 2x2 voies de la route N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport de Luxembourg
- Mise à 2x3 voies des A3 et A6 entre la l'échangeur de Bettembourg et l'échangeur de Capellen
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schiffflange
- Viaduc de Mersch servant au franchissement de la N7 sur la ligne ferroviaire du Nord et sur l'Alzette avec la voirie annexe
- Route de la Sarre [A13]: Réalisation du tronçon manquant entre les échangeurs de Hellange et de Frisange.
- Aménagement d'une station de service sur la Route de la Sarre A13
- Modification du raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen
- Amélioration de la capacité et de la sécurité de l'échangeur Gadderscheier sur la Collectrice du Sud donnant accès à la N32 (Pafewé/Kronospan).

Art. 33. - Fonds pour la gestion de l'Eau – Participation aux frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2009, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds pour la Gestion de l'Eau la participation de l'Etat aux frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que la participation de l'Etat relative aux frais d'études des incidences sur l'environnement (EIE), les frais des études olfactives, géotechniques et des études de bruit concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat. Le taux de la participation de l'Etat aux frais d'études est celui qui est applicable aux projets énumérés ci-dessous:

- Réseau de collecteur dans la Vallée de l'Attert, phases 2, 3 et 4 – rallonge à la loi de financement du 21 mai 1999
- Agrandissement et modernisation de la station d'épuration du SIVÉC
- Agrandissement et modernisation de la station d'épuration à Mersch/Beringen
- Assainissement de la vallée de l'Eisch avec stations d'épuration, bassins d'orage et collecteurs

- Raccordement d'Oberkorn et Differdange au SIACH, avec agrandissement de la station d'épuration de Pétange
- Travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration du SIAS
- Assainissement de la Moselle Inférieure avec construction d'une station d'épuration dans le port de Mertert
- Construction d'une station d'épuration internationale à Perl (Allemagne) avec bassins de rétention et collecteurs à Remich, Wellenstein et Remerschen y compris les stations d'épuration des caves vitivinicoles
- Assainissement des communes de Mondorf-Burmerange avec réseau de collecteur et station d'épuration
- Agrandissement et modernisation de la station d'épuration à Bleesbrück
- Agrandissement et modernisation de la station d'épuration de Mamer
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch supérieure avec réseau de collecteur et modernisation et agrandissement de la station d'épuration de Steinfort
- Assainissement de la vallée de l'Our moyenne avec construction d'une station d'épuration à Stolzenbourg
- Assainissement de la commune de Troisvierges avec réseau de collecteur et station d'épuration
- Assainissement de la commune de Junglinster avec réseau de collecteur et station d'épuration
- Assainissement de la commune de Reisdorf avec réseau de collecteur et station d'épuration
- Assainissement de la commune de Wincrange avec réseau de collecteur et station d'épuration
- Assainissement de la commune de Wiltz avec réseau de collecteur et station d'épuration.

Chapitre I - Dispositions diverses

Art. 34. - Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs.

L'Etat est autorisé à inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble subventionné en vertu des articles 51.2.51.006; 51.2.51.040 et 51.2.52.000 des tableaux annexés à la présente loi budgétaire. L'Etat se libérera de son engagement relatif à la participation financière après l'inscription de cette hypothèque. Sa radiation est faite par le conservateur des hypothèques sur requête du ministre compétent. Les formalités relatives à l'inscription et à la radiation de l'hypothèque ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sauf le salaire des formalités hypothécaires qui est à charge du bénéficiaire de la participation étatique.

Art. 35. - Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales

L'article 35 de la loi du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002 et relatif au fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales est modifié comme suit :

I. Le paragraphe (4) est modifié comme suit :

« Disposition concernant les frais d'étude et lignes de crédit :

Pour l'exercice 2009, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge du fonds la participation de l'Etat aux frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation, du dossier projet de loi ainsi que les intérêts débiteurs des lignes de crédit, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous :

- construction d'un CIPA, Sanem
- construction d'un CIPA, Contern
- construction et transformation d'un CIPA, Rumelange
- construction d'un CIPA, Diekirch
- construction et transformation d'une Maison de Soins, Differdange
- construction et transformation d'une Maison de Soins, Hamm
- construction d'une Maison de Soins, Vianden

- construction d'une structure d'accueil pour personnes handicapées, Mondorf

Par projet, les dépenses pour frais d'études et lignes de crédit ne peuvent pas dépasser le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ».

Art. 36. - Constitution de services de l'Etat à gestion séparée

Les administrations suivantes sont constituées comme services de l'Etat à gestion séparée:

I. Administrations dépendant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:

- Musée national d'histoire et d'art;
- Musée national d'histoire naturelle;
- Centre national de l'audiovisuel;
- Bibliothèque nationale;
- Centre de documentation sur la forteresse du Luxembourg.

II. Administrations dépendant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle:

- Centre de Logopédie;
- Athenée de Luxembourg;
- Lycée classique et lycée technique de Diekirch;
- Lycée classique d'Echternach;
- Lycée de garçons de Luxembourg ;
- Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg;
- Lycée Michel Rodange à Luxembourg;
- Lycée Hubert Clement d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg;
- Lycée technique agricole d'Ettelbrück;
- Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg;
- Lycée technique d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée technique d'Ettelbrück;
- Lycée du Nord;
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher;
- Lycée technique de Bonnevoie;
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch;
- Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg;
- Lycée technique Mathias Adam de Pétange;
- Lycée technique Nic. Biever à Dudelange;
- Lycée technique "Ecole de commerce et de gestion";
- Lycée technique pour professions de santé;
- Lycée technique du Centre de Luxembourg;
- Lycée technique Josy Barthel à Mamer;
- Lycée technique de Lallange;
- Lycée à Redange;
- "Neie Lycée";
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales;
- Service des restaurants scolaires;
- Lycée de Luxembourg-Dommeldange.
- Nordstad – Lycée,
- Ecole préscolaire et primaire fondée sur la pédagogie inclusive.

III. Administration dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:

- Commissariat aux affaires maritimes.

IV. Administration dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

- Service national de la Jeunesse.

V. Administration dépendant du Ministère des Transports:

- Administration de la Navigation aérienne.

Art. 37. - *Modification de la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel National; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie*

L'article 17 de la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel National ; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 17.1 Il est institué un fonds spécial dénommé « Fonds pour les monuments historiques », appelé par la suite « fonds». Le fonds est placé sous l'autorité du ministre ayant la culture dans ses attributions, appelé par la suite « ministre ».

Art. 17.2 Le ministre est autorisé à imputer sur ce fonds :

-a) les dépenses en relation avec l'acquisition de monuments ayant un intérêt historique, architectural, archéologique, artistique, scientifique, technique ou industriel pour le patrimoine culturel du Luxembourg.

-b) les dépenses d'investissement à réaliser par l'Etat dans l'intérêt de la restauration, la reconstruction, l'équipement et la mise en valeur des monuments visés sub a) dont l'Etat est propriétaire

-c) les subventions en capital allouées par l'Etat aux communes, aux syndicats de communes ainsi qu'à toute autre personne morale ou physique qui procède comme propriétaire et maître d'ouvrage à la restauration, la reconstruction, l'équipement et la mise en valeur des monuments visés à l'alinéa premier.

Les conditions et modalités de l'allocation des subventions en capital sont définies par règlement grand-ducal.

Art. 17.3 Le fonds est géré par le service des sites et monuments nationaux qui a pour mission:

-a) d'établir une planification pluriannuelle des dépenses du fonds ;

-b) d'ajuster le rythme des dépenses du fonds aux disponibilités financières du fonds ;

-c) d'assurer la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement réalisés directement par l'Etat dans l'intérêt des monuments visés à l'alinéa premier de l'article 17.1 dont il est propriétaire ;

-d) de conseiller les maîtres d'ouvrage de projets de restauration qui ne sont pas directement effectués par l'Etat ;

Art. 17.4 Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles et, éventuellement, par des dotations du Fonds Culturel National conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi modifiée prémentionnée. Les dotations en provenance du Fonds Culturel National sont portées directement en recette au fonds.

Art. 17.5 Pour chaque projet faisant l'objet d'une loi spéciale en exécution des dispositions de l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat , un règlement grand-ducal institue un comité d'accompagnement, appelé par la suite « comité ».

Le comité se compose de représentants du ministre et des ministres ayant dans leurs attributions le Budget et les Travaux publics ainsi que du délégué du maître de l'ouvrage concerné. En cas de besoin, il peut se faire assister par des experts en la matière.

Le comité a pour mission de suivre la mise au point des projets à réaliser, en suivant leur exécution sur

la plan technique, financier et budgétaire. Il peut à cet effet adresser ses observations sous forme de rapports au ministre. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité sont précisées par règlement grand-ducal.

Art. 17.6 A titre transitoire, les projets en cours de réalisation au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi et bénéficiant de taux d'aides du fonds arrêtés avant cette date, continueront à bénéficier de cette aide conformément aux engagements pris. La liste exhaustive de ces projets, y compris les engagements financiers afférents, est arrêtée par le ministre ayant la Culture dans ses attributions.

Art. 38. - Modification de la loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création d'un fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg

L'article 6, alinéa 1^{er} de la loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création du fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg est remplacé par le texte suivant:

"Le fonds supporte les dépenses relatives à sa mission. A cet effet, il est autorisé à lancer un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence d'un montant total de 100 millions d'euros."

Art. 39. - Modification du délai d'application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables.

L'article 18 de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables est modifié comme suit:

"Les dispositions de la présente loi sont applicables jusqu'au 31 décembre 2009".

Art. 40. - Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2009.

I) Pour l'exercice 2009, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

II) Pour l'exercice 2009, par dérogation à l'article 9 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

III) 1. Pour l'exercice 2009, par dérogation à l'article 72 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les fonds dont le comptable extraordinaire n'a pas fait emploi au 31 janvier de l'année qui suit celle qui donne sa dénomination à l'exercice sont reversés à la trésorerie de l'Etat pour le 15 février au plus tard.

2. Pour l'exercice 2009, par dérogation à l'article 73 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire rend compte de l'emploi de ses fonds à l'ordonnateur dans le délai indiqué dans la décision d'allocation des fonds et qui ne peut être postérieur au dernier jour du mois de février qui suit l'exercice sur lequel ils sont imputables.

Art. 41. - Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

Le Ministre ayant le budget dans ses attributions est autorisé à émettre, selon les besoins, en une ou plusieurs tranches, un emprunt pour un montant global de 200 millions d'euros (200.000.000 euros).

Le produit d'une ou de plusieurs tranches de cet emprunt sera réparti comme suit:

Un montant de 100 millions d'euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds des routes conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.

Un montant de 100 millions d'euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds du rail conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

Art. 42. - *Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aides et de soins*

(1) Par dérogation à l'article 357, paragraphe 2, du Code de la sécurité sociale, l'assurance dépendance prend en charge les tâches domestiques à raison de deux heures et demie par semaine au profit des personnes dépendantes séjournant dans un établissement d'aides et de soins au sens des articles 390 et 391 du Code de la sécurité sociale

- avec effet au 1^{er} janvier 2007, à condition que l'établissement en cause ait renoncé à une augmentation des prix ou procède avec effet à cette date à une réduction correspondante du prix d'hébergement et au remboursement du trop-perçu éventuel aux bénéficiaires ou à leurs ayants droit;

- pour l'exercice budgétaire 2009, à condition que le prix d'hébergement appliqué aux bénéficiaires de l'assurance soit exempt d'une mise en compte des tâches domestiques et que l'établissement d'aides et de soins ait souscrit à l'engagement formel de participer à l'étude financière, mise en place par le Gouvernement, en vue d'analyser les différents postes de coûts et éléments susceptibles de rentrer ou non dans la détermination du prix d'hébergement ou la prise en charge de l'assurance dépendance. Les modalités de la souscription à l'engagement prévu ci-avant ainsi que celles relatives aux rapports avec l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance pour l'exécution des présentes dispositions sont déterminées dans la convention-cadre visée à l'article 388 bis du Code de la sécurité sociale.

(2) A l'article 388bis du Code de la sécurité sociale, le point 6) de l'alinéa 3 prend la teneur suivante:

« 6) l'engagement de tenir une comptabilité selon un plan comptable uniforme complété par une partie analytique. Le plan comptable ainsi que les modalités et les règles de la comptabilité analytique sont fixés par l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance ».

Art. 43. - *Modification des articles 65 et 67 à 70 du Code de la sécurité sociale.*

Par dérogation aux articles 65, alinéa 2 et 67 à 70 du Code de la sécurité sociale, la valeur de la lettre-clé des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique visés à l'article 61, alinéa 2 point 4) du Code de la sécurité sociale est fixée à 0,3557 avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Art. 44. - *Modification de la loi modifiée du 30 juillet 1999 concernant a) le statut de l'artiste professionnel indépendant et l'intermettant du spectacle b) la promotion de la création culturelle.*

L'alinéa premier de l'article 13 de la loi modifiée du 30 juillet 1999 susvisé et complété par la phrase suivante:

« Le montant à affecter à l'acquisition d'œuvres artistiques ne peut pas dépasser la somme de 800.000 euros par édifice. »

Art. 45. - *Loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fer*

Au premier paragraphe de l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997

- 1) approuvant le protocole additionnel du 28 janvier 1997 portant modification de la Convention belgo-franco-luxembourgeoise relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946,
- 2) approuvant les statuts modifiés de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL),
- 3) concernant les interventions financières et la surveillance de l'Etat à l'égard des CFL, et
- 4) portant modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, les termes « Pendant 12 ans à compter de l'année en vigueur de la présente loi » sont remplacés par les termes « Jusqu'au 31 décembre 2011 ».

Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi

Art. 46. - Entrée en vigueur de la loi

La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 2009, à l'exception des dispositions de l'article 4 qui entreront en vigueur le 1^{er} février 2009.

Budget des recettes

CHAPITRE Ier

RECETTES COURANTES

64.0 - Impôts directs

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
64 - MINISTERE DES FINANCES					
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4) Section 64.0 - Impôts directs					
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	1.381.676.767	1.430.000.000	1.420.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	57.569.865	59.600.000	59.170.000
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	396.088.175	405.000.000	395.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	1.862.058.357	1.780.000.000	1.735.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.166.546	800.000	1.000.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	57.901.194	60.800.000	60.260.000
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	243.101.109	240.000.000	250.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune	171.644.537	115.000.000	140.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	43.063.091	45.000.000	61.000.000
37.023 (26.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	7.180.290	7.000.000	7.000.000
37.024 (38.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	900.860	700.000	900.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	20.032.679	20.000.000	20.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	51.777.512	50.000.000	75.000.000
Total de la section 64.0.....			4.294.160.982	4.213.900.000	4.224.330.000

64.1 - Impôts indirects

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 64.1 - Impôts indirects					
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	151.445	150.000	150.000
36.091 (36.09)	13.60	Taxe sur le loto	2.766.577	2.400.000	2.200.000
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	16.903.630	17.000.000	17.200.000
Total de la section 64.1.....			19.821.652	19.550.000	19.550.000
Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances					
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	380.424	300.000	30.000
16.070 (16.00)	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	1.759	2.500	2.500
36.100 (16.00)	01.22	Recettes du service de métrologie	22.549	18.000	20.000
38.000 (16.00)	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	6.000	7.200	8.400
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	-	100	100
Total de la section 64.2.....			410.732	327.800	61.000
Section 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					
28.001 (36.02)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	1.461.755	1.000.000	1.000.000
28.002 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	-	100	100
28.003 (16.00)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.309.519	1.350.000	1.300.000

64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
28.005 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	-	100	100
		Total de la section 64.3.....	2.771.274	2.350.200	2.300.200
Section 64.4 - Remboursements de dépenses					
11.350 (11.00)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	791.585	1.000.000	1.000.000
12.020 (12.14)	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	-	100	100
12.090 (12.21)	13.90	Ecostart: Remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	-	465.000	210.980
14.380 (38.00)	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	355.345	300.000	320.000
		Total de la section 64.4.....	1.146.930	1.765.100	1.531.080
Administration des douanes et des accises Section 64.5 - Douanes et accises					
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	685.323	50.000	75.000
28.000 (36.02)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	906.037	2.000.000	1.500.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	992.057.009	960.000.000	980.000.000
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	136.607.628	136.000.000	135.000.000
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	67.144.383	60.000.000	90.000.000
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.580.844	2.500.000	3.000.000
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	24.615.876	28.000.000	27.500.000
36.021 (16.00)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	9.047.546	8.000.000	5.000.000

64.5 - Douanes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
36.022 (37.00)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	111.926	100.000	100.000
36.023 (36.02)	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	3.381.252	2.700.000	3.500.000
36.024 (36.02)	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	98.763	100.000	15.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets	610.994	550.000	550.000
36.071 (26.00)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	37.859	50.000	50.000
38.000 (16.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	87.445	80.000	60.000
38.050 (38.00)	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	17.294	25.000	25.000
39.001 (16.11)	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	5.946.075	6.250.000	6.000.000
Total de la section 64.5.....			1.243.936.254	1.206.405.000	1.252.375.000
Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9) Section 64.6 - Impôts, droits et taxes					
16.010 (16.11)	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	19.188.522	100	100
16.011 (16.11)	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	125.740	420.000	10.000
16.060 (16.13)	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	1.754.191	100	100
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	1.666.121.516	1.585.000.000	2.216.511.000
36.030 (36.05)	13.60	Droits d'hypothèques	25.899.836	23.100.000	31.000.000
36.031 (36.05)	13.60	Hypothèques: salaires	860.143	850.000	850.000
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	720.828.931	700.000.000	650.000.000

64.6 - Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement	267.308.893	195.000.000	170.000.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances	31.755.754	32.500.000	32.500.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	575.285	450.000	600.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	20.238	23.000	23.000
38.041 (16.00)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	4.000	5.000	5.000
38.050 (37.00)	13.60	Droits de timbre	14.215.472	12.500.000	14.500.000
38.051 (16.00)	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	-	100	100
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	1.829.775	3.838.000	1.800.000
Total de la section 64.6.....			2.750.488.296	2.553.686.300	3.117.799.300
Section 64.7 - Recettes domaniales					
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	667.776	600.000	625.000
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	51.128.779	46.000.000	51.000.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	285.412	300.000	300.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	1.456.384	1.250.000	1.410.000
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	17.032	12.000	16.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	2.224.333	2.200.000	2.200.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	4.325.116	3.500.000	3.600.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	93.358	90.000	120.000
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	2.743.776	2.744.000	744.000

64.7 - Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	2.410.624	2.044.000	1.000.000
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	58.458	80.000	53.500
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	31.888	40.000	21.000
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières	4.102	5.000	5.000
17.000 (13.00)	02.10	Vente de biens militaires durables	-	100	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	100.000	400.000	400.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	186.238	175.000	173.000
Total de la section 64.7.....			65.733.276	59.440.100	61.667.600
Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres					
12.320 (16.12)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	68.911	46.000	70.000
12.360 (16.12)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	4.711	5.600	5.400
12.361 (16.12)	10.10	Taxes de contrôle des semences	100.726	57.000	57.000
12.380 (16.12)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	276.616	240.000	280.000
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	527.205	300.000	200.000
16.070 (16.00)	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	16.053.077	8.000.000	7.000.000
16.074 (16.00)	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	37.275	50.000	50.000
36.100 (38.10)	13.60	Droits en sus et amendes	4.567.100	4.900.000	4.800.000
36.101 (16.00)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	650	100	100

64.8 - Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
38.000 (16.00)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	176.184	180.000	180.000
38.001 (38.10)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	117.473	400.000	300.000
38.002 (16.00)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	-	2.500	2.500
38.003 (16.00)	10.10	Taxes de contrôle des viandes	360.805	300.000	300.000
38.004 (16.00)	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	-	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	1.978	100	100
38.006 (38.10)	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	-	1.200.000	1.226.000
38.050 (16.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	68.557	60.000	60.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	12.527.606	11.000.000	14.000.000
38.053 (38.00)	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	34.294	40.000	40.000
38.054 (16.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	676.763	2.000.000	300.000
Total de la section 64.8.....			35.599.931	28.781.400	28.871.200
Section 64.9 - Remboursements					
12.360 (12.30)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	-	100	100
12.361 (12.30)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	-	100	100
12.380 (12.30)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	86.398	110.000	110.000

64.9 - Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.381 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	961	5.000	5.000
14.380 (38.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.624.219	1.220.000	1.620.000
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	-	100	100
Total de la section 64.9.....			1.711.578	1.335.300	1.735.300
Total du département 64.....			8.415.780.905	8.087.541.200	8.710.220.680

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
-11	Remboursements de dépenses de personnel	791.585	1.000.000	1.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	538.323	928.900	738.680
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.979.564	1.520.000	1.940.000
16	Vente de biens non durables et de services	104.200.554	67.987.700	68.462.200
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	3.963.549	4.925.200	4.373.200
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	-	-	-
36	Impôts indirects et prélèvements	3.974.056.389	3.759.368.100	4.370.546.100
37	Impôts directs	4.294.160.982	4.213.900.000	4.224.330.000
38	Autres transferts de revenus	28.314.109	27.823.200	31.030.400
39	Transferts de revenus de l'étranger	7.775.850	10.088.000	7.800.000
Total		8.415.780.905	8.087.541.200	8.710.220.680

65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
65 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR ET BUDGET					
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 - 65.8)					
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	-	2.500.000	2.500.000
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	7.715.810	8.701.860	8.701.860
11.302 (48.22)	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	21.800	40.000	25.000
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	2.769	50.000	25.000
Total de la section 65.0.....			7.740.379	11.291.860	11.251.860
Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale					
11.310 (11.11)	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	-	3.000	3.000
11.312 (11.11)	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	4.552	1.000	1.000
11.353 (47.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	3.813	100	3.000
16.000 (16.20)	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	60.000	125.000	125.000

65.1 - Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34.310 (47.00)	06.12	Caisses de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	3.476.472	3.500.000	3.500.000
42.000 (11.00)	06.12	Caisses de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	-	100	100
42.001 (42.00)	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	3.211	3.000	3.000
42.002 (67.00)	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	867.311	1.000.000	1.000.000
Total de la section 65.1.....			4.415.359	4.632.200	4.635.100
Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	46	100.000	100.000
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	243.072	300.000	300.000
11.320 (11.00)	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	150.000	300.000	300.000
11.321 (11.00)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	750.000	1.200.000	1.200.000
11.323 (11.00)	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	-	1.000	100
12.390 (12.30)	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	-	-	100
28.015 (27.10)	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	29.500.000	30.000.000	25.000.000
28.016 (28.20)	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	30.000.000	35.000.000	35.000.000
28.017 (46.40)	13.90	ILR (Institut luxembourgeois de régulation): part de l'Etat dans le bénéfice	-	100	100
38.000 (27.00)	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	-	100	100

65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établ. pub.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
42.310 (38.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	4.336	5.000	5.000
		Total de la section 65.2.....	60.647.454	66.906.200	61.905.400
		Section 65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières			
10.320 (16.00)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	52.041	100.000	100.000
11.320 (16.00)	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	179.933	100.000	150.000
11.321 (27.00)	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	-	100	100
11.330 (11.00)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	111.925	100.000	100.000
11.340 (11.00)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	33.745	33.745	34.600
16.000 (74.00)	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	-	100	-
16.010 (16.11)	12.20	SNCF (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	226.850	226.850	226.850
16.060 (16.13)	11.70	Cegedel: versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette	-	100	-
16.070 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	-	100	100
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	457.628	1.000	100.000
28.000 (28.00)	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la redevance annuelle	1.000	-	-
38.000 (16.00)	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	122.472	275.000	260.000
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	32.042	50.000	50.000

65.3 - Remboursements versés par les sociétés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques	18.100	50.000	50.000
38.012 (38.10)	13.90	SNCF (Société nationale des chemins de fer): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public	11.863.436	100.000	100.000
Total de la section 65.3.....			13.099.172	1.036.995	1.171.650
Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires					
10.011 (16.12)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	1.848.959	2.500.000	2.000.000
11.000 (46.12)	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la Navigation Aérienne	-	9.000.000	9.000.000
16.000 (16.20)	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	3.579.716	3.550.000	3.500.000
16.010 (16.11)	13.90	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs	-	95.000	95.000
16.034 (16.12)	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	3.236.809	3.300.000	3.300.000
16.040 (16.12)	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouverts	418.816	300.000	300.000
16.041 (16.12)	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses	379.963	1.000.000	500.000
16.042 (16.12)	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	-	40.000	100.000
16.050 (16.12)	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	166.743	185.100	173.000
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses	14.315	104.700	10.000
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.750.083	1.850.000	1.850.000
<i>Détail:</i>					
1) Extraits cadastraux.....			400.000		
2) Mesurages pour le compte des communes et des particuliers.....			1.150.000		

65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Vente de produits topographiques..... 300.000			
		Total..... 1.850.000			
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes	122.829	100.000	180.000
16.054 (16.12)	08.10 08.20	AN (Archives nationales) et CNL (Centre national de littérature): versement des recettes	36.398	100	10.000
16.056 (16.12)	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses	52.525	50.000	50.000
16.058 (16.12)	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	2.386	2.000	2.000
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	322.884	275.000	300.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	129.729	110.000	100.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	848.167	902.400	815.800
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	183.503	210.000	200.000
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	3.909	40.000	40.000
16.079 (16.00)	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	61.484	60.000	65.000
16.080 (16.00)	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes	47.896	40.000	40.000
38.040 (16.00)	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	1.519.026	1.257.000	1.500.000
38.041 (37.00)	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	1.836.938	750.000	500.000
38.042 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	61.915	75.000	75.000
38.043 (38.50)	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire	-	-	150.000
38.055 (16.00)	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	15.173	10.000	15.000

65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	282.421	540.000	378.000
		Total de la section 65.4.....	16.922.587	26.346.300	25.248.800
Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé					
27.000 (27.10)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	-	100	100
28.004 (27.10)	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	4.646	4.646	4.646
28.011 (28.20)	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	6.612.180	6.612.180	6.612.180
28.012 (28.20)	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	814.656	812.000	815.000
28.013 (28.20)	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	1.260.000	1.260.000	1.470.000
28.014 (28.20)	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende	37.644.654	60.000.000	50.000.000
28.016 (28.20)	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	141.750	141.750	141.750
28.017 (28.20)	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	13.495.229	10.000.000	20.000.000
28.018 (28.20)	11.30	Société du Port fluvial de Mertert S.A.: dividende	6.250	6.250	6.250
28.019 (28.20)	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	584.683	1.000.000	1.000.000
28.020 (28.20)	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	-	100	100
		Total de la section 65.5.....	60.564.048	79.837.026	80.050.026
Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux					
10.000 (39.40)	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	52.461	1.000	100.000

65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	42.840	100.000	100.000
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	539.978	250.000	500.000
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	-	1.000	1.000
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	374.922	350.000	350.000
11.361 (39.40)	13.90	Société internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	1.076.825	952.000	1.100.000
12.360 (39.10)	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	-	51.150	100
12.380 (39.40)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	-	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	389.169	400.000	400.000
16.045 (39.10)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	226.796	25.000	50.000
16.060 (39.10)	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radio-électriques établies sur le territoire du Grand-Duché	-	100	100
39.000 (39.10)	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	-	10.272	100
39.001 (39.10)	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	-	100	100
39.002 (39.10)	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	-	100	100
39.003 (59.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	160.000	100	100
39.004 (16.00)	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	-	100	100
39.006 (39.10)	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement); remboursement de l'aide financière à la Turquie	847	500	500
39.007 (31.00)	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois"	19.383	38.870	38.870

65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
53.000 (59.10)	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	4.526.595	2.000.000	210.000
		Total de la section 65.6.....	7.409.816	4.180.392	2.851.170
Section 65.7 - Recettes d'exploitation					
10.002 (57.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	1.221	5.000	5.000
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	63.341.104	70.000.000	65.000.000
29.000 (96.00)	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	1.460.844	100.000	1.500.000
38.000 (38.50)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	-	1.000	1.000
		Total de la section 65.7.....	64.803.169	70.106.000	66.506.000
Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
10.000 (12.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	576.927	500.000	600.000
10.001 (12.00)	13.90	Remboursements sur note de crédit	22.754	10.000	10.000
10.002 (34.00)	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	2.653	5.000	5.000
10.003 (39.00)	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	1.094.935	1.000	1.000
10.010 (16.20)	13.90	Recettes diverses non ventilées	242.016	500.000	250.000
16.040 (33.00)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	3.855.686	2.500.000	4.000.000
16.050 (16.12)	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes de droit d'entrée, d'occupation, d'utilisation, recettes diverses	-	100	100

65.8 - Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
38.000 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	1.256	2.000	2.000
38.001 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	2.421	5.000	2.000
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	-	100	100
Total de la section 65.8.....			5.798.648	3.523.200	4.870.200
Total du département 65.....			241.400.632	267.860.173	258.490.206

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
10	Recettes non ventilées	3.893.967	3.622.000	3.071.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	11.249.261	24.033.805	24.469.660
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	2.769	101.250	25.300
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	389.169	400.000	400.000
16	Vente de biens non durables et de services	16.185.115	15.092.650	16.132.950
26	Intérêts de créances	63.341.104	70.000.000	65.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	120.065.048	144.837.026	140.050.026
29	Intérêts imputés en crédit	1.460.844	100.000	1.500.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.476.472	3.500.000	3.500.000
38	Autres transferts de revenus	15.472.779	2.575.200	2.705.200
39	Transferts de revenus de l'étranger	462.651	590.042	417.870
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	874.858	1.008.100	1.008.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	4.526.595	2.000.000	210.000
Total		241.400.632	267.860.173	258.490.206

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
10	Recettes non ventilées	3.893.967	3.622.000	3.071.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	12.040.846	25.033.805	25.469.660
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	541.092	1.030.150	763.980
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.368.733	1.920.000	2.340.000
16	Vente de biens non durables et de services	120.385.669	83.080.350	84.595.150
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
26	Intérêts de créances	63.341.104	70.000.000	65.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	124.028.597	149.762.226	144.423.226
29	Intérêts imputés en crédit	1.460.844	100.000	1.500.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.476.472	3.500.000	3.500.000
36	Impôts indirects et prélèvements	3.974.056.389	3.759.368.100	4.370.546.100
37	Impôts directs	4.294.160.982	4.213.900.000	4.224.330.000
38	Autres transferts de revenus	43.786.888	30.398.400	33.735.600
39	Transferts de revenus de l'étranger	8.238.501	10.678.042	8.217.870
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	874.858	1.008.100	1.008.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	4.526.595	2.000.000	210.000
Total		8.657.181.537	8.355.401.373	8.968.710.886

Budget des recettes

CHAPITRE II

RECETTES EN CAPITAL

94.1 - Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
94 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 94.1 - Autres recettes en capital					
56.000 (56.10)	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	-	100	100
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession	46.408.610	47.000.000	47.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	27.589	50.000	25.000
58.010 (51.00)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	-	100	100
58.031 (80.00)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	364.250	250.000	350.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	10.298.256	1.000.000	5.000.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	2.067.906	1.000.000	5.000.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables	365.397	300.000	300.000
Total de la section 94.1.....			59.532.008	49.600.200	57.675.200
Total du département 94.....			59.532.008	49.600.200	57.675.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
56	Impôts en capital	46.408.610	47.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	27.589	50.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	364.250	250.100	350.100
76	Vente de terrains et de bâtiments	12.366.162	2.000.000	10.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	365.397	300.000	300.000
Total		59.532.008	49.600.200	57.675.200

95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
95 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR ET BUDGET					
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 - 95.1)					
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie					
58.030 (97.00)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	225.000	100	100
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financière internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	-	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	-	100	100
96.001 (96.11)	01.23	Emission de certificats de trésorerie	-	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	82.477	100	100
Total de la section 95.0.....			307.477	500	500
Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
11.311 (67.00)	06.12	Caisses de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	8.939.982	16.000.000	15.000.000
12.370 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator)	-	100	-
12.371 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	52.200	52.200	54.360
17.000 (59.11)	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	-	100	100
53.360 (53.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	8.108.493	10.000.000	9.000.000

95.1 - Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
59.000 (59.11)	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	1.625.397	5.900.000	6.500.000
86.030 (86.40)	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	-	1.000.000	1.000
		Total de la section 95.1.....	18.726.072	32.952.400	30.555.460
		Total du département 95.....	19.033.549	32.952.900	30.555.960

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	8.939.982	16.000.000	15.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	52.200	52.300	54.360
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	8.108.493	10.000.000	9.000.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	225.000	100	100
59	Transferts de capital à l'étranger	1.625.397	5.900.000	6.500.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de partici- pations dans les entreprises et institutions financières	-	1.000.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
Total		19.033.549	32.952.900	30.555.960

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes en capital**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	8.939.982	16.000.000	15.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	52.200	52.300	54.360
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	8.108.493	10.000.000	9.000.000
56	Impôts en capital	46.408.610	47.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	27.589	50.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	589.250	250.200	350.200
59	Transferts de capital à l'étranger	1.625.397	5.900.000	6.500.000
76	Vente de terrains et de bâtiments	12.366.162	2.000.000	10.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	365.397	300.000	300.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	-	1.000.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
Total		78.565.557	82.553.100	88.231.160

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes courantes et en capital

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
10	Recettes non ventilées	3.893.967	3.622.000	3.071.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	20.980.828	41.033.805	40.469.660
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	593.292	1.082.450	818.340
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.368.733	1.920.000	2.340.000
16	Vente de biens non durables et de services	120.385.669	83.080.350	84.595.150
17	Vente de biens militaires drables	-	200	200
26	Intérêts de créances	63.341.104	70.000.000	65.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	124.028.597	149.762.226	144.423.226
29	Intérêts imputés en crédit	1.460.844	100.000	1.500.000
-34	Remboursements de transferts de revenus au ménages	3.476.472	3.500.000	3.500.000
36	Impôts indirects et prélèvements	3.974.056.389	3.759.368.100	4.370.546.100
37	Impôts directs	4.294.160.982	4.213.900.000	4.224.330.000
38	Autres transferts de revenus	43.786.888	30.398.400	33.735.600
39	Transferts de revenus à l'étranger	8.238.501	10.678.042	8.217.870
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	874.858	1.008.100	1.008.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	12.635.088	12.000.000	9.210.000
56	Impôts en capital	46.408.610	47.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	27.589	50.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	589.250	250.200	350.200
59	Transferts en capital à l'étranger	1.625.397	5.900.000	6.500.000
76	Vente de terrains et bâtiments	12.366.162	2.000.000	10.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	365.397	300.000	300.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	-	1.000.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
Total		8.735.747.094	8.437.954.473	9.056.942.046

Budget des dépenses

CHAPITRE III

DEPENSES COURANTES

Remarques générales

- 1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers) et **pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

- 2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 22.06.1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 22.06.1963 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des ouvriers".

- 3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi du 22 juillet 2002 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 699,44 points pour toute l'année 2009.

- 4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés** directement **à l'échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 699,44 points pour toute l'année 2009.

00.0 - Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
00 - MINISTERE D'ETAT					
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc					
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	994.241	1.014.975	1.040.320
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.185.296	4.391.043	4.524.133
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	595.590	608.012	623.194
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.217.533	1.246.395	1.298.396
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand- Duc Jean	215.871	218.809	222.400
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	788.320	794.320	815.600
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	126.282	147.834	153.712
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	147.974		
		3) Charges sociales patronales.....	4.331		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	153.712		
Total de la section 00.0.....			8.123.133	8.421.388	8.677.755
Section 00.1 - Chambre des Députés					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés	26.613.913	27.609.763	28.705.300
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.151.994	1.155.339	1.211.838

00.1 - Chambre des Députés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
10.002 (10.00)	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électora- les aux partis politiques. (Crédit non limitatif).....	-	-	1.735.300
		Total de la section 00.1.....	27.765.907	28.765.102	31.652.438
Section 00.2 - Cour des Comptes					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	3.525.530	3.649.693	3.851.330
		Total de la section 00.2.....	3.525.530	3.649.693	3.851.330
Section 00.3 - Conseil d'Etat					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	566.376	586.136	588.482
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			553.003
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			4.153
		3) Charges sociales patronales.....			22.884
		4) Allocations de repas.....			8.442
		Total.....			588.482
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	165.657	177.318	178.024
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			146.939
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			7.150
		3) Charges sociales patronales.....			20.417
		4) Allocations de repas.....			3.518
		Total.....			178.024
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	52.263	38.900	39.057
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			32.914
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			1.573
		3) Charges sociales patronales.....			4.570
		Total.....			39.057

00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.100 (11.40)	01.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	481	450	490
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.349.563	1.407.787	1.490.473
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4.654	5.000	7.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	44.342	37.200	48.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	5.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.600		
		4) Consommables bureautiques.....	2.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	12.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	21.900		
		<i>Total</i>	48.000		
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	20.194	26.500	26.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	11.000		
		2) Frais téléphoniques.....	7.000		
		3) Téléx et téléfax.....	500		
		4) Abonnements Internet.....	8.000		
		<i>Total</i>	26.500		
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	32.650	35.400	6.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	88.137	127.700	111.700
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	4.242	10.000	10.000
12.300 (12.13)	01.10	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice)	83.722	25.000	25.000
24.010 (12.12)	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères	40	5.000	5.000
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	1.000	1.000	1.250
		Total de la section 00.3.....	2.413.321	2.483.391	2.536.976

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 00.4 - Gouvernement					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	9.052.713	9.055.813	9.099.666
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 8.738.321			
		3) Charges sociales patronales..... 273.056			
		4) Allocations de repas..... 88.289			
		<u>Total..... 9.099.666</u>			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	204.668	206.000	206.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	6.501	5.500	6.000
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	27.962	33.000	31.000
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	285.731	300.000	300.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.406.518	1.300.000	1.300.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.613	10.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.000			
		2) Réparations et entretien..... 5.000			
		3) Carburant et lubrifiants..... 3.000			
		<u>Total..... 9.000</u>			
12.021 (12.14)	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.040	5.470	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.050			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.450			
		3) Réparation et entretien..... 2.500			
		<u>Total..... 5.000</u>			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	11.743	16.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 16.000			
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau	3.502	3.500	3.500

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.500			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	698.340	825.000	770.000
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audio- visuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.431	65.000	79.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	50.184	53.000	53.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 12.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 29.000			
		3) Chauffage..... 11.000			
		9) Divers..... 1.000			
		<u>Total..... 53.000</u>			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	362.985	300.000	312.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.406	450.000	400.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	358.879	475.000	400.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	1.464.737	1.275.000	1.325.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.175.324	6.000.000	7.000.000
12.134 (12.16)	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires télé- phoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.993	-	-
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses	947	1.200	1.200
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	476.081	487.050	506.000
12.310 (34.40)	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouverne- ment et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.273	10.000	10.000
12.315 (12.12)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	7.975	12.500	12.500

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.074.949	2.000.000	2.000.000
12.323 (12.30)	13.90	Frais de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande-Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	280.850	220.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345.695	355.000	355.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	801.340	900.000	900.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	63.162	70.000	70.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres	550.000	572.000	586.500
12.344 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	12.536	15.000	15.000
12.345 (12.14)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	37.638	47.000	47.000
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	189.206	200.000	205.000
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	14.617	26.500	29.000
12.348 (12.30)	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	49.296	60.000	60.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.790	50.000	50.000
12.356 (12.30)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	250.000
12.375 (12.30)	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	44.611	55.000	45.000
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation. (Sans distinction d'exercice)	122.805	230.000	258.500

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	2.500.000
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	93.463	93.463	93.463
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération europé- enne et internationale	430.000	440.000	450.000
33.019 (33.00)	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrô- lées de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déporta- tion	6.500	-	-
34.040 (34.40)	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	243.746	200.000	220.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	13.000	25.000	25.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	50.000	55.000	55.000
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	2.700.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	1.943	-	-
12.511 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	1.050	-
12.512 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	4.088
12.540 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	-	-	4.538
12.550 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	1.203	17.898	275
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépen- ses diverses	986	2.710	35.015
		Total de la section 00.4.....	29.069.032	26.586.804	33.024.245
		Section 00.5 - Conseil économique et social			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	300.572	321.103	343.175

00.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	326.901		
		2) Charges sociales patronales.....	12.053		
		4) Allocation de repas.....	4.221		
		Total.....	343.175		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	169.199	172.554	180.338
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	162.499		
		2) Charges sociales patronales.....	13.618		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	180.338		
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.350	3.287	3.300
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	3.300		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	6.017	8.500	8.500
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	41.922	43.030	48.050
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	16.823	26.000	22.000
12.060 (12.12)	01.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	250	750	500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	21.335	22.000	22.000
12.120 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social; frais d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	226.036	242.327	245.000
12.121 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux. (Crédit non limitatif).....	7.141	6.928	8.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	4.583	1.000	1.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	13.281	15.000	30.000
12.310 (12.30)	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence; frais de réunion; frais de secrétariat	1.741	2.000	2.000

00.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	2.500	2.500	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
35.560 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux	-	1.000	-
		Total de la section 00.5.....	812.750	867.979	916.863
Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement					
11.010 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.102.773	1.822.268	1.882.609
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.537.844		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	91.678		
		3) Charges sociales patronales.....	215.098		
		4) Allocations de repas.....	37.989		
		<u>Total.....</u>	1.882.609		
11.020 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.293	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	233.755	657.212	681.624
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	573.614		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	26.485		
		3) Charges sociales patronales.....	81.525		
		<u>Total.....</u>	681.624		
11.040 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement	2.138	2.417	2.417
11.130 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	3.750	4.000	4.600

00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile.....			300
		5) Prestations individuelles.....			4.300
		Total.....			4.600
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	67	200	200
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	27.284	31.042	31.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			4.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			14.845
		3) Réparation et entretien.....			12.000
		9) Divers.....			155
		Total.....			31.000
12.030 (12.30)	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail	1.475	1.500	1.500
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau	14.415	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			12.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.700
		4) Consommables bureautiques.....			3.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.850
		6) Documentation et bibliothèque.....			450
		Total.....			20.000
12.050 (12.12)	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.565.627	1.521.700	1.663.300
12.060 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	15.773	28.673	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			320
		2) Contrats d'entretien.....			6.161
		3) Réparations et pièces de rechange.....			14.684
		9) Divers.....			3.835
		Total.....			25.000
12.061 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	433.634	364.328	305.088
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			48.475
		2) Contrats d'entretien.....			154.673
		3) Réparations et pièces de rechange.....			98.240

00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		9) Divers..... 3.700			
		Total..... 305.088			
12.070 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	21.337	30.000	30.000
12.071 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	40.387	61.888	60.000
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	120.740	125.000	138.440
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 8.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 67.600			
		3) Chauffage..... 42.750			
		4) Réparations et entretien..... 9.000			
		9) Divers..... 10.590			
		Total..... 138.440			
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	16.592	45.000	254.000
12.134 (12.16)	02.00	Frais de publication et impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	85.000	150.000
12.190 (12.30)	02.00	Frais de formation du personnel	19.729	20.000	25.000
12.300 (12.30)	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	1.221	1.500	1.500
		Total de la section 00.6.....	3.621.990	4.821.928	5.276.478
		Section 00.7 - Cultes			
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes	20.493.553	21.141.984	22.216.425
		<u>Détail:</u>			
		<i>I. CULTE CATHOLIQUE</i>			
		1) Rémunérations de base..... 18.526.145			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.206.809			
		3) Charges sociales patronales..... 857.492			
		4) Allocations de repas..... 345.417			
		<i>II. CULTE PROTESTANT</i>			

00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		A EGLISE PROTESTANTE			
		1) Rémunérations de base.....	298.059		
		3) Charges sociales patronales.....	12.112		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		B EGLISE PROTESTANTE REFORMEE			
		1) Rémunérations de base.....	198.505		
		3) Charges sociales patronales.....	7.732		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		III. CULTE ISRAELITE			
		1) Rémunérations de base.....	378.365		
		3) Charges sociales patronales.....	15.646		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		IV. CULTE ORTHODOXE			
		1) Rémunérations de base.....	216.533		
		3) Charges sociales patronales.....	9.528		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		V. CULTE ANGLICAN			
		1) Rémunérations de base.....	119.141		
		3) Charges sociales patronales.....	5.243		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		Total.....	22.216.425		
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et en- retien	18.945	25.000	22.000
33.010 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6.250	6.250	6.250
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants	43.853	44.603	44.283
		<u>Détail:</u>			
		1) Eglise protestante du Luxembourg (y com- pris un subside de 1364 euros pour l'Eglise protestante européenne à Luxembourg).....	24.320		
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette.....	9.820		
		3) "English Speaking Church Community" à Luxem- bourg.....	2.480		
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg.....	2.480		
		5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap".....	2.480		
		6) Indemnités pour services de tiers.....	2.703		
		Total.....	44.283		
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite	24.500	24.500	24.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Communauté israélite de Luxembourg.....	20.780		

00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette..... 3.720			
		Total..... 24.500			
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	-	16.240	5.000
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique	41.150	41.150	41.150
33.015 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes	-	-	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise orthodoxe hellénique..... 1.000			
		2) Eglise orthodoxe roumaine..... 1.000			
		3) Eglise orthodoxe serbe..... 1.000			
		Total..... 3.000			
33.016 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman	-	-	2.480
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du sémi- naire	2.480	2.480	2.480
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.581 (12.11)	08.50	Bâtiments: exploitation et entretien	2.293	-	-
		Total de la section 00.7.....	20.633.024	21.302.207	22.367.568
		Section 00.8 - Médias et Communications			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.459	56.829	58.500
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour servi- ces extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	545	800	4.500
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	819	200	200
12.011 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	700	4.000
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	95.143	118.000	121.000
12.013 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour à l'étranger	-	7.000	7.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.081	3.564	3.968

00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			350
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.718
		3) Réparation et entretien.....			1.700
		9) Lavage, nettoyage.....			200
		<i>Total</i>			3.968
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	970	900	900
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			900
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	4.947	3.100	5.500
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	25.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	8.883	34.320	34.026
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	390	500	500
12.300 (12.15)	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour servi- ces de tiers, honoraires d'experts, frais de documenta- tion, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.417	75.000	71.000
12.345 (12.30)	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de docu- mentation, acquisition de machines de bureau et d'équi- pements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.052	391.000	166.000
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'éta- blissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice)	105.883	118.922	168.000
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif).....	7.421.010	7.393.308	7.692.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévi- sion. (Sans distinction d'exercice)	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations	1.000	5.000	12.000
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.826	82.800	81.250
41.010 (41.40)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'au- torité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	473.623	518.980	840.000

00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	932.400	1.395.480	1.476.000
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	4.500.000	4.500.000	6.500.000
		Total de la section 00.8.....	14.783.448	15.681.403	18.221.344
		Total du département 00.....	110.748.135	112.579.895	126.524.997

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
10	Dépenses non ventilées	39.288.288	40.688.349	44.027.811
11	Salaires et charges sociales	33.878.333	35.802.892	37.133.592
12	Achat de biens non durables et de services	22.264.173	20.284.700	21.630.488
24	Dotations de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	40	5.000	5.000
31	Subventions d'exploitation	8.371.010	8.343.308	8.642.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	646.716	671.306	3.182.126
34	Transferts de revenus aux ménages	259.226	227.480	247.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	134.326	142.300	140.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.906.023	6.414.460	8.816.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	-	100	2.700.000
Total		110.748.135	112.579.895	126.524.997

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 01.0 - Dépenses générales					
11.131 (11.12)	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.820	6.400	11.100
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.596.386	1.350.000	1.500.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.563	4.050	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			750
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.400
		3) Réparations et entretien.....			1.350
		Total.....			4.500
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau	42.876	52.000	107.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de bureau.....			50.000
		2) Frais de transport.....			57.000
		Total.....			107.000
12.070 (12.30)	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	513	2.080	2.080
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	20.148	20.000	20.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			20.500
12.120 (12.15)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.121 (12.30)	01.42	Frais de traduction. (Sans distinction d'exercice)	4.972	10.000	7.500
12.125 (12.30)	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.580	35.000	30.000

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	142.853	200.000	200.000
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes. (Sans distinction d'exercice)	3.464	7.000	5.000
12.191 (12.30)	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	2.313	9.000	5.000
12.192 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.623	3.000	3.000
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	542.146	285.829	500.000
12.302 (12.30)	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.782.011	1.796.000	1.796.000
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	5.500	14.000	8.000
12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Sans distinction d'exercice)	92.241	91.000	91.000
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	212.450	220.000	225.000
12.350 (12.30)	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	38.784	48.000	48.000
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	3.000	3.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Sans distinction d'exercice)	23.715	28.000	29.000
12.362 (12.30)	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	28.810	28.810	28.810
35.010 (35.20)	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de mise en place. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	20.000
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.983	19.000	20.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.692 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg	-	28.750	-
		Total de la section 01.0.....	4.694.751	4.261.119	4.664.690
		Section 01.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger			
11.000 (11.00)	01.42	Traitements des fonctionnaires	10.409.402	10.067.719	11.494.605
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 10.941.103			
		3) Charges sociales patronales..... 411.396			
		4) Allocations de repas..... 142.106			
		Total..... 11.494.605			
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.917.528	5.476.793	6.055.023
11.091 (12.30)	01.42	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	108.300	82.900
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	269.945	275.000	351.000
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	94.382	240.000	250.000

01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.794.348	8.644.484	8.954.976
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	647.242	350.000	570.000
12.012 (12.13)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	147.071	195.000	200.000
12.080 (12.00)	13.90	Frais généraux d'entretien des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	712.667	746.000	793.000
		<i>Détail:</i>			
		12081 Frais de nettoyage.....	141.000		
		12084 Réparations et entretien.....	252.000		
		12085 Assurances et assurances multirisques.....	80.000		
		12087 Entretien des cages de Faraday.....	15.000		
		12089 Dépenses diverses:			
		a) Menus travaux.....	109.150		
		b) Entretien du mobilier.....	41.850		
		c) Autres dépenses.....	154.000		
		<i>Total</i>	793.000		
12.081 (12.11)	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	576.154	640.000	700.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	500.000		
		3) Chauffage.....	200.000		
		<i>Total</i>	700.000		
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	281.973	1.123.000	1.123.000
12.100 (12.11)	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.203.390	1.872.304	1.515.637
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	1.371.170		
		2) Charges locatives accessoires.....	112.295		
		3) Garanties locatives.....	32.172		
		<i>Total</i>	1.515.637		
12.250 (12.00)	01.42	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts. (Sans distinction d'exercice)	1.144.917	1.228.330	1.238.330

01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau.....	467.000		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	509.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	38.000		
		1207 Location et entretien des équipements infor- matiques.....	70.000		
		1219 Formation et stages.....	30.000		
		1220 Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'ex- ploitation des immeubles.....	38.330		
		1230 Frais de banque.....	30.000		
		1231 Taxes et impôts.....	26.000		
		1232 Frais de transport.....	30.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.238.330</i>		
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvel- les missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430.754	228.000	100
12.254 (12.00)	13.90	Frais de déplacement	333.668	351.500	380.000
		<i>Détail:</i>			
		1201 Frais de route et de séjour à l'intérieur des pays d'accréditation.....	120.000		
		1) Assurances et assurances-casco.....	70.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	99.700		
		3) Réparations et entretien.....	61.750		
		4) Divers.....	28.550		
		<i>Total.....</i>	<i>380.000</i>		
12.256 (12.00)	13.90	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.741	80.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1211 Frais de contentieux.....	8.000		
		1212 Frais d'experts et d'agences.....	92.000		
		<i>Total.....</i>	<i>100.000</i>		
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation, actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: dé- penses dans l'intérêt de la promotion de l'image du Lu- xembourg; frais protocolaires en relation avec l'utili- sation des salons VIP et autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	700.667	695.000	900.000
		<i>Détail:</i>			
		1230 Frais de représentation.....	695.000		
		1231 Actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions.....	50.000		
		1233 Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'é- tranger: dépenses dans l'intérêt de la promo-			

01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>tion de l'image du Luxembourg.....</i> 150.000 1234 <i>Frais protocolaires en relation avec l'utili- sation des salons VIP et autres frais en re- lation avec les aéroports à l'étranger.....</i> 5.000 <hr/> <i>Total.....</i> 900.000			
		Total de la section 01.1.....	29.700.849	32.321.430	34.708.571
		Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux			
11.300 (11.00)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et mis- sions d'observation et de soutien organisées par le Lu- xembourg et/ou des organisations internationales: dépen- ses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.749	53.300	18.500
12.300 (35.40)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et mis- sions d'observation et de soutien organisées par le Lu- xembourg et/ou des organisations internationales: dépen- ses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.859	73.625	63.750
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux au- tres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère in- ternational. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.146.393	4.619.580	4.564.917
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Organisation des Nations Unies (O.N.U.)</i>			
		a) <i>Contributions normales.....</i> 1.072.182			
		b) <i>Réfection du Siège des Nations Unies.....</i> 201.268			
		c) <i>Fonds de réserve opérationnelle.....</i> 26.379			
		2) a) <i>Organisation du Traité Atlantique Nord (O.T.A.N.).....</i> 236.375			
		3) <i>Organisation pour la coopération et le déve- loppement économique (O.C.D.E.), y compris l'agence internationale pour l'énergie.....</i> 502.956			
		4) <i>Conseil de l'Europe, y compris le fonds eu- ropéen pour la jeunesse.....</i> 557.342			
		5) <i>Union de l'Europe occidentale (U.E.O.).....</i> 40.463			
		6) <i>Union économique BENELUX.....</i> 199.185			
		7) <i>Bureau international du travail (B.I.T.).....</i> 208.823			
		8) <i>Organisation Mondiale des Douanes (OMD).....</i> 20.707			
		9) <i>Organisation mondiale pour le commerce (OMC).....</i> 407.076			
		10) <i>Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).....</i> 11.860			
		11) <i>Conférence de La Haye de droit international privé.....</i> 16.074			
		12) <i>Cour permanente d'arbitrage à La Haye.....</i> 3.204			
		13) <i>Bureau international pour la publication du tarif douanier (loi du 5.7.1924).....</i> 6.226			

01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		14) Organisation maritime internationale (OMI)..... 45.654 15) a) Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.)..... 491.534 b) OSCE: Court of Conciliation and Arbitration..... 280 16) WASENAAR - Arrangement..... 1.751 17) Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie..... 99.314 18) Tribunal international sur le Rwanda..... 73.916 19) a) Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO)..... 37.474 b) Prohibition des armes chimiques (OPCW)..... 61.480 20) Cour Pénale Internationale..... 120.095 21) Union Européenne..... 37.401 22) International Tropical Timber Organization..... 35.453 23) Tribunal International de la Mer (loi du 28.0..... 9.254 24) International Seabed Authority (loi du 28.07..... 4.457 25) MAE, divers, imprévus..... 9.000 Total..... 4.564.917			
35.031 (35.40)	01.43 03.10 06.36	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité <u>Détail:</u> A - Subventions à des institutions et organisations internationales 1) Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies..... 140.000 2) Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme..... 350.000 3) Fonds des Nations Unies de contributions volontaires aux victimes de la torture..... 25.000 4) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)..... 7.500 5) Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)..... 20.000 6) Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)..... 15.000 B - Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité 1) Promotion des droits de l'homme..... 530.000 2) Action dans le secteur désarmement et de la non-polifération..... 170.000 C - Actions au titre de la stabilisation de l'Europe du Sud-Est..... 122.500 Total..... 1.380.000	1.159.161	1.250.000	1.380.000
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> A. 1) Contributions aux mécanismes de gestion de crise de l'UE..... 100.000 B. 1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.)..... 404.118	3.326.423	3.253.200	3.433.822

01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.).....	22.213		
		3) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO).....	20.204		
		4) Mission d'observation des Nations Unies en Georgie (MONUG).....	18.840		
		5) Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).....	105.807		
		6) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MONUC).....	496.165		
		7) Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE).....	58.764		
		8) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP).....	13.591		
		9) Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI).....	244.476		
		10) Mission d'assistance des Nations Unies en Af- ghanistan (MANUA).....	60.000		
		11) Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL/MINUL).....	389.666		
		12) Mission des Nations Unies pour la stabili- sation en Haïti (MINUSTAH).....	301.416		
		14) Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).....	318.048		
		15) Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste/Timor-Oriental (MANUTO/MINUT).....	84.379		
		16) Opération hybride UA-NU au Darfour (UNAMID).....	697.044		
		17) Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).....	99.091		
		<i>Total</i>	<u>3.433.822</u>		
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion ci- vile ou militaire de crise d'organisations internationa- les. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	90.000	120.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	469.597	470.000	485.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Fondation Asie-Europe.....	205.000		
		2) Actions internationales dans le domaine de la diplomatie préventive.....	280.000		
		<i>Total</i>	<u>485.000</u>		
		Total de la section 01.2	11.231.182	9.809.705	10.065.989

01.3 - Relations économiques internationales et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 01.3 - Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions					
12.140 (12.16)	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	20.000	22.500	22.500
35.040 (35.50)	01.52 01.53 01.54	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.416.029	2.950.000	2.950.000
Total de la section 01.3.....			3.436.029	2.972.500	2.972.500
Section 01.4 Immigration					
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	208.942	158.000	140.000
12.001 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage. (Sans distinction d'exercice)	116.996	120.000	-
12.002 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	935	3.000	2.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	1.295	3.000	6.020
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			500
		3) Réparation et entretien.....			400
		9) Divers.....			4.120
		Total.....			6.020
12.070 (12.12)	01.40	Location et entretien des équipements informatiques	29.999	30.000	30.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	45.800	48.000	176.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais de gardiennage.....			176.000
12.150 (12.30)	01.40	Frais d'examens médicaux	59	5.000	3.000
12.190 (12.30)	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000

01.4 - Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.250 (12.00)	01.42	Centre de rétention. (Crédit non limitatif).....	-	175.000	175.000
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau:.....	5.000		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications:.....	10.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications:.....	2.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques:.....	5.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien:.....	20.000		
		1215 Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques des retenus qui ne sont pas même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service:.....	8.000		
		1219 Formation des retenus et frais d'encadrement:.....	10.000		
		1221 Frais d'alimentation.....	75.000		
		12310 Entretien des retenus: habillement, chaussures, couchage.....	3.000		
		12311 Entretien des retenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses:.....	7.000		
		1233 Remboursement au Centre hospitalier de Luxembourg et au Centre hospitalier neuropsychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins:.....	10.000		
		3409 Pécules des retenus:.....	20.000		
		<u>Total.....</u>	<u>175.000</u>		
12.300 (12.30)	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	357.083	520.000	520.000
12.320 (12.30)	01.40	Frais d'abonnements à des agences d'informations et à des bases de données	-	15.600	16.200
33.300 (35.00)	13.90	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	470.024	500.000	500.000
		Total de la section 01.4.....	1.231.133	1.577.600	1.573.220
		Section 01.5 - Direction de la Défense			
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.551	5.000	2.798

01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non mem- bres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers	2.750	3.000	3.000
12.012 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	75.627	75.000	120.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.962	3.400	2.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....		500	
		2) Carburants et lubrifiants.....		2.000	
		3) Réparations et entretien.....		100	
		Total.....		2.600	
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	2.159	4.250	4.500
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....		4.500	
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	13.574	14.400	15.108
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel d'entretien.....		2.000	
		2) Contrat de nettoyage.....		13.108	
		Total.....		15.108	
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	2.500	2.500
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Sans distinction d'exercice)	18.543	18.700	18.600
33.010 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et as- similés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	10.000	10.000	10.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	2.479	2.479	200.000
33.013 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une poli- tique européenne de sécurité et de défense	6.000	53.300	6.000
34.040 (35.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlan- tique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédomma- gement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.717	10.000	10.000

01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	912.967	900.000	1.000.000
35.033 (35.40)	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115.562	160.000	145.000
35.034 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	85.000	150.000	300.000
35.035 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.234.806	10.000.000	12.000.000
35.036 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	5.000.000
35.039 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	232.360	400.000	2.000.000
35.040 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	100
35.041 (12.30)	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	6.000.000	4.000.000
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	611.756	600.000	700.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (12.00)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	654	-	-
		Total de la section 01.5.....	4.334.467	18.422.229	25.540.306
		Section 01.6 - Défense nationale			
11.000 (11.00)	02.10	Traitements des fonctionnaires	25.647.113	27.390.329	29.046.193

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 23.992.761			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.907.949			
		3) Charges sociales patronales..... 1.620.675			
		4) Allocations de repas..... 524.808			
		<u>Total..... 29.046.193</u>			
11.010 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.004.190	1.004.902	1.103.051
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 951.741			
		3) Charges sociales patronales..... 125.632			
		4) Allocations de repas..... 25.678			
		<u>Total..... 1.103.051</u>			
11.020 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	2.007.200	1.814.224	1.951.540
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.647.824			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 85.469			
		3) Charges sociales patronales..... 218.247			
		<u>Total..... 1.951.540</u>			
11.040 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	11.090	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 100			
11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.740.576	17.311.510	17.172.005
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations et mesures sociales..... 12.366.070			
		2) Primes de démobilisation, de rengagement et extraordinaires..... 1.373.222			
		3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix..... 1.072.022			
		4) Indemnités pour sélections..... 29.020			

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		5) Cotisations sociales..... 2.331.671			
		Total..... 17.172.005			
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.168	61.000	55.000
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de servi- ce ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	528.042	552.578	658.154
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	177.838	178.111	185.000
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	185	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	37.478	29.516	23.674
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	35.883	40.971	39.502
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 39.502			
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	27.834	35.000	34.765
11.140 (11.40)	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.918	63.650	66.250
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Sans distinction d'exercice)	844.800	923.000	890.000
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notam- ment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entrai- nements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	215.611	199.000	700.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Membres de l'armée..... 40.000			
		2) Enseignants de l'armée..... 80.000			
		3) Autres enseignants..... 120.000			
		4) Indemnités pour heures supplémentaires pres- tées lors de l'entraînement..... 460.000			
		Total..... 700.000			
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée en- gagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	294.900	308.073	507.720
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers	145.778	165.137	168.483

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 168.483			
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	77.074	82.000	82.000
12.012 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger	145.541	170.000	170.000
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	138.490	152.000	147.000
12.021 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	257.615	272.450	308.050
12.022 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.019.233	1.000.000	1.120.000
12.040 (12.12)	02.10	Frais de bureau	95.490	110.000	105.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 46.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 23.000			
		3) Matériel photographique..... 5.000			
		4) Consommables bureautiques..... 20.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 10.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 105.000			
12.050 (12.12)	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	161.316	165.000	167.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 10.000			
		2) Frais téléphoniques..... 157.000			
		Total..... 167.000			
12.070 (12.15)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	119.447	213.000	279.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 106.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 24.000			
		4) Licence d'utilisation cryptochip MIDS..... 129.000			
		9) Divers..... 20.000			
		Total..... 279.000			
12.080 (12.11)	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.003.049	1.100.000	1.316.302
		<i>Détail:</i>			
		2) Electricité, eau, gaz, taxes..... 340.320			

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Chauffage..... 620.800 4) Réparations et entretien..... 94.000 5) Evacuation de déchets toxiques..... 145.000 6) Gardiennage..... 116.182 <hr/> Total..... 1.316.302			
12.090 (12.21)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.768	89.800	89.854
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 89.854			
12.100 (12.11)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	580.456	580.870	621.253
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 621.253			
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	294.126	300.000	325.000
12.150 (12.30)	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	3.936	17.000	24.500
12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice)	179.996	210.000	200.000
12.180 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel didactique	3.256	5.356	5.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Matériel didactique..... 4.000			
		2) Cartes topographiques..... 1.000			
		Total..... 5.000			
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	470.811	775.000	730.000
12.191 (12.30)	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	8.578	14.209	31.000
12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	13.360	21.455	21.500
12.300 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	842.148	950.000	1.200.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Acquisition et renouvellement de l'équipement			

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>et de l'habillement.....</i> 1.028.000			
		2) <i>Articles pour les ateliers de tailleur et de cordonnier.....</i> 40.000			
		3) <i>Effets d'habillement pour cadre en activité (contre remboursement).....</i> 38.000			
		4) <i>Matériel et vêtements de sport.....</i> 22.000			
		5) <i>Lavage, nettoyage et désinfection.....</i> 45.000			
		7) <i>Divers.....</i> 27.000			
		<i>Total.....</i> 1.200.000			
12.301 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.177	45.000	61.000
12.302 (12.30)	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	73.013	95.000	67.731
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	960.106	1.100.000	1.500.000
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel. (Crédit non limitatif).....	3.622.124	4.134.160	4.087.089
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	65.883	57.848	76.000
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses	34.535	103.370	75.000
12.340 (12.30)	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice)	294.364	439.760	421.200
12.350 (12.30)	02.10	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice)	746.717	749.400	749.250
12.351 (12.30)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice)	219.583	231.500	453.900
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger; frais de transport pour matériel et personnel militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.577	130.000	90.000
12.353 (12.30)	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger	80.178	258.320	70.500

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	323.817	487.750	417.000
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique	15.428	18.000	19.000
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs	16.044	18.825	19.400
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.986	80.000	70.000
12.390 (12.30)	02.10	Frais de surveillance des installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.709	8.798	-
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.508	32.634	32.758
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	241	530	-
12.570 (12.12)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	-	-	6.905
12.800 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	1.552	-	-
12.860 (12.14)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	-	394	-
Total de la section 01.6.....			58.969.836	64.297.015	67.761.114
Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire					
12.011 (12.14)	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	30.000	15.000
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	360.692	575.000	475.000
12.050 (12.12)	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	5.997	6.000	6.240
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	318.717	450.000	375.000

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Sans distinction d'exercice)	263.780	325.000	300.000
12.250 (12.14)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	948.492	1.050.000	1.092.000
		<u>Détail:</u>			
		1109 Personnel détaché			
		1) Indemnités de poste.....	239.000		
		2) Indemnités de logement.....	159.605		
		1130 Personnel recruté sur place.....	211.776		
		1201 Frais de route et de séjour			
		1) A l'intérieur du pays.....	24.515		
		2) Vers des pays de coaccréditation.....	48.835		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	4.510		
		2) Carburants.....	20.070		
		3) Entretien courant et réparation.....	8.265		
		4) Divers, y compris stationnement.....	2.275		
		1204 Frais de bureau.....	21.220		
		1204b Frais bancaires.....	1.940		
		1205 Frais postaux et télécommunications.....	52.100		
		1206 Entretien des installations de télécommunications.....	1.470		
		1207 Entretien des équipements informatiques.....	8.660		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	7.600		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	14.260		
		3) Chauffage.....	3.810		
		4) Réparations et entretien.....	2.680		
		9) Divers			
		9)1) Assurances.....	1.150		
		9)2) Menus travaux.....	1.450		
		9)3) Entretien du mobilier.....	470		
		9)4) Divers.....	2.030		
		1210 Loyers et charges d'immeubles			
		1) Loyer Bureau.....	120.210		
		2) Charges locatives accessoires.....	83.000		
		1211 Frais de contentieux.....	600		
		1212 Frais d'experts et d'agences.....	3.000		
		1219 Formations et stages			
		1) Formations.....	7.250		
		3) Autres.....	550		
		1230 Frais de représentation.....	26.250		
		1231 Taxes et impôts.....	2.135		
		1240 Frais de scolarité.....	11.314		
		Total.....	1.092.000		
12.300 (12.30)	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	146.608	700.000	700.000
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.713	10.000	10.000

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice)	1.300.444	1.600.000	1.800.000
33.010 (33.00)	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	382.268	371.500	318.000
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.680.489	10.898.841	10.536.341
		<i>Détail:</i>			
		1) Contributions au "trust fund" du Centre pour le Développement de l'Entreprise.....	371.841		
		2) Contributions au Fonds Européen de Développement (FED).....	10.164.500		
		<i>Total</i>	10.536.341		
35.030 (35.40)	01.53 05.10 06.36	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	12.935.514	19.000.000	19.950.000
		<i>Détail:</i>			
		A - Banque mondiale			
		1) Programme africain de lutte contre l'onchocercose.....	600.000		
		2) Water and Sanitation Program.....	800.000		
		3) Fast Track Initiative.....	800.000		
		B - Organisation Mondiale de la Santé			
		1) Human Resources for Health.....	1.100.000		
		2) Health Systems Policies.....	900.000		
		3) Policy making for health in development.....	900.000		
		4) Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.).....	1.250.000		
		5) Roll Back Malaria - RBM (CDS).....	650.000		
		6) Programme de lutte contre la tuberculose (CDS).....	550.000		
		7) Département santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (CAH).....	750.000		
		C - UNICEF:			
		1) Education de base.....	1.500.000		
		2) Petite enfance - santé et développement.....	950.000		
		D - PNUD:			
		1) Objectifs du Millénaire pour le Développement et lutte contre la pauvreté.....	1.550.000		
		2) Good governance.....	650.000		
		3) Trust Fund sur l'Environnement.....	650.000		
		E - UNFPA:			
		1) Santé maternelle.....	1.140.000		
		2) Lutte contre la fistule.....	500.000		
		3) Démographie et recensement.....	500.000		
		F - ONUSIDA:			

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		1) <i>Global Coalition on Women and AIDS</i> 1.000.000 2) <i>"3 Ones"</i> 1.000.000 G - OCDE: 1) <i>CAD: Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide</i> 150.000 2) <i>Club du Sahel</i> 100.000 H - AIEA: 1) <i>Contribution à l'AIEA</i> 60.000 I - GAVI: 1) <i>Contribution au GAVI</i> 900.000 J - BIT: 1) <i>Contribution au BIT</i> 1.000.000 Total..... 19.950.000			
35.031 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Sans distinction d'exercice)	14.000.000	21.100.000	22.155.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Programme des Nations Unies pour le déve- loppement (PNUD)</i> 2.950.000 2) <i>Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA)</i> 2.650.000 3) <i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i> 2.650.000 4) <i>Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)</i> 850.000 5) <i>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)</i> 1.005.000 6) <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)</i> 2.750.000 7) <i>Programme des Nations Unies pour l'Environne- ment (PNUE)</i> 650.000 8) <i>Contribution à l'ONUDC</i> 100.000 9) <i>Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)</i> 2.650.000 10) <i>Fonds global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria (GFATM)</i> 2.500.000 11) <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)</i> 1.500.000 12) <i>Bureau de la coordination des affaires huma- nitaires des Nations Unies (OCHA)</i> 300.000 13) <i>Comité international de la Croix-Rouge (CICR)</i> 800.000 14) <i>Programme alimentaire mondiale (PAM)</i> 800.000 Total..... 22.155.000			
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	343.104	400.000	420.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture (FAO)</i> 300.000 2) <i>Organisation internationale pour les migra-</i>			

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>tions (OIM).....</i> 23.357			
		3) <i>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).....</i> 96.257			
		4) <i>Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).....</i> 386			
		<i>Total.....</i> 420.000			
35.060 (35.00)	01.52 01.53 01.54	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.963.868	29.000.000	34.000.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Activités de prévention et de préparation dans le domaine de l'aide humanitaire.....</i> 1.700.000			
		2) <i>Aide humanitaire d'urgence, aide humanitaire dans des contextes de crises oubliées et en et en réponse à des crises émergentes.....</i> 25.500.000			
		3) <i>Activités de réhabilitation et de reconstruction, activités de transition et de consolidation de la paix.....</i> 6.800.000			
		<i>Total.....</i> 34.000.000			
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	167.182.561	156.483.478	158.300.000
		Total de la section 01.7.....	233.838.247	241.999.819	250.452.581
		Total du département 01.....	347.436.494	375.661.417	397.738.971

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	70.217.205	74.789.545	79.654.441
12	Achat de biens non durables et de services	26.091.210	30.480.250	31.670.182
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	18.543	18.700	18.600
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	5.713	10.000	10.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.200.025	2.566.089	2.862.810
34	Transferts de revenus aux ménages	6.717	10.000	10.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	81.102.764	110.703.355	124.512.938
37	Impôts directs et cotisations versées aux administra- tions de sécurité sociale	611.756	600.000	700.000
93	Dotations de fonds de réserve	167.182.561	156.483.478	158.300.000
Total		347.436.494	375.661.417	397.738.971

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
02 ET 03 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 02.0 - Culture: dépenses générales					
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	15.520	15.900
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 15.900					
11.130 (11.12)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services extraordinaires	-	2.080	2.080
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraor- dinaires	8.608	11.995	11.995
12.000 (12.15)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services de tiers	-	1.520	1.050
12.001 (12.15)	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indem- nités pour services de tiers	337.059	558.480	650.000
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	1.979	3.445	3.445
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	15.497	19.188	19.000
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	182.623	160.000	185.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	49.017	52.000	52.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 3.000					
2) Carburants et lubrifiants..... 22.000					
3) Réparation et entretien..... 22.000					
9) Divers..... 5.000					
Total..... 52.000					
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau	7.359	7.236	7.525
12.041 (12.12)	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, re- liures et frais divers	69.807	78.000	78.000
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 78.000					

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.042 (12.12)	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	5.768	7.900	6.000
12.043 (12.12)	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers	-	675	-
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	5.538	8.500	8.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 8.000			
		9) Frais de connexion au réseau RESTENA..... 500			
		Total..... 8.500			
12.070 (12.12)	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	6.477	18.720	10.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 7.000			
		9) Divers..... 3.000			
		Total..... 10.000			
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.547	24.954	24.954
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 14.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 6.000			
		3) Chauffage..... 2.000			
		9) Divers..... 2.954			
		Total..... 24.954			
12.100 (12.11)	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61.738	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 100			
12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	166.748	268.000	240.772
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	41.449	67.392	199.658
12.130 (12.16)	08.00	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	175.246	98.930	88.400
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	9.820	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 10.000			

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.141 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	19.330	24.330	24.330
12.142 (12.16)	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers	15.156	-	-
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	10.941	135.000	60.000
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	64.309	104.000	188.700
12.301 (12.30)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	8.224	8.500	9.000
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	18.439	21.410	30.000
12.303 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	196.040	540.200	500.000
12.305 (12.30)	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	101.673	250.000	250.000
12.306 (12.30)	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes	-	-	28.980
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.312 (12.30)	08.10	Promotion de la création culturelle. (Sans distinction d'exercice)	155.352	-	-
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	4.175.534	5.194.000	6.621.610
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	58.335	80.000	80.000
33.005 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.170.000	1.219.813	1.320.000
33.009 (31.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl "Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007". (Crédit non limitatif)	12.000.000	1.756.000	-
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	615.099	525.000	580.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	59.387	95.000	100.000
33.014 (31.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	120.000	124.800	120.000

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.015 (33.00)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	2.000	2.000	2.000
33.017 (33.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	258.330	299.430	317.534
33.022 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	120.000	100.000	100.000
33.023 (33.00)	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	37.800	37.800	37.800
33.029 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	-	-	165.042
33.030 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble "Les Musiciens"	500.000	500.000	-
33.031 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine	375.500	375.500	-
33.032 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Sans distinction d'exercice)	180.000	200.000	250.000
33.033 (33.00)	08.10	Aide à la promotion de la création culturelle	-	100.000	150.000
33.034 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'agence culturelle transfrontalière	-	100.000	100.000
33.035 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes"	-	1.100.000	1.100.000
33.036 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'exposition itinérante "Itinéraires, Mémoires et Citoyenneté" organisée en 2009 par l'association "Retour de Babel"	-	-	100.000
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	125.400	110.000	120.000
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	235.611	250.000	250.000
34.071 (34.50)	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	12.400	32.000	25.000
34.072 (34.50)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel	6.620	25.000	25.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	214.331	215.000	230.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	271.816	188.650	275.000
41.010 (41.40)	08.40	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	3.706.100	3.854.344	4.330.875

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	3.105.000	3.229.000	3.380.000
41.012 (41.40)	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	7.900.000	8.216.000	7.900.000
41.013 (41.40)	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	1.800.000	1.872.000	2.250.000
41.014 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	10.200.000	10.250.000	10.500.000
41.015 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	1.400.000	1.456.000	1.717.008
41.016 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	5.784.593	6.176.046	6.484.848
41.017 (41.40)	08.10	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine historique et culturel	-	-	210.000
41.050 (41.12)	08.10	Subsides aux établissements d'enseignement postprimaire pour la réalisation d'activités culturelles	-	5.000	7.500
43.000 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes	45.000	90.000	110.000
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	350.000	350.000	350.000
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	154.000	154.000	154.000
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	350.000	350.000	350.000
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	99.200	99.200	99.200
43.005 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire du Nord	-	-	50.000
43.007 (43.22)	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	-	120.000	120.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	117	-
12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	124	1.734

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.620 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études	-	-	150.000
12.800 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	-	2.215	-
33.500 (33.00)	06.34 08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des asso- ciations	-	-	40.200
33.510 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activi- tés culturelles	-	13.608	-
33.532 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	-	10.000	20.000
34.572 (34.51)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel	4.740	-	-
43.506 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais d'organisation du centenaire des Villes de Differdange, Dudelange, Et- telbruck et Rumelange	-	100.000	-
43.508 (43.22)	08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des commu- nes	-	12.958	4.381
Total de la section 02.0.....			57.191.540	51.488.780	53.004.221
Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	948.607	998.776	1.019.590
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	960.930		
		3) Charges sociales patronales.....	40.790		
		4) Allocations de repas.....	17.870		
		<i>Total.....</i>	<i>1.019.590</i>		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	260.749	314.818	321.374
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	264.595		
		3) Charges sociales patronales.....	50.781		
		4) Allocations de repas.....	5.998		
		<i>Total.....</i>	<i>321.374</i>		
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7.409	11.511	10.600
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					

02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.030 (11.00)	08.10	1) Rémunérations de base..... 10.600 Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	68.713	114.503	116.888
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 103.223			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.265			
		3) Charges sociales patronales..... 10.400			
		Total..... 116.888			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	653	653	653
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	875
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 875			
12.000 (12.15)	08.10	Indemnités pour services de tiers	-	-	875
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 875			
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	24.506	22.000	24.000
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.501	7.425	7.722
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 936			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.978			
		3) Réparation et entretien..... 2.808			
		Total..... 7.722			
12.040 (12.12)	08.10	Frais de bureau	15.018	18.000	18.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 12.600			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.700			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.700			
		Total..... 18.000			
12.050 (12.12)	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	10.488	10.500	11.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 5.500			
		2) Frais téléphoniques..... 5.500			
		Total..... 11.000			

02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.070 (12.12)	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	-	2.200	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 1.000			
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	233.690	220.000	240.000
12.081 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	9.546	13.500	10.500
12.082 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	2.663	6.000	3.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien..... 3.500			
12.130 (12.16)	08.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	-	-	30.000
12.140 (12.16)	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisa- tion de dépliants et de brochures; dépenses diverses	11.247	11.250	11.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 11.500			
12.141 (12.16)	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	10.184	10.000	10.400
12.170 (12.30)	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	1.741	1.872	2.000
12.300 (12.30)	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	869	1.050	1.050
12.301 (12.30)	08.10	Informatisation du catalogue du patrimoine national: dépenses diverses	-	12.000	12.000
12.310 (12.30)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	2.748	15.000	10.000
12.320 (12.30)	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés ap- partenant à l'Etat	14.935	30.000	20.000
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	2.363	3.000	3.000
33.010 (33.00)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsidés à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	75.410	40.410	70.000
34.070 (34.50)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsidés à des particuliers	918.043	920.000	920.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Travaux extraordinaires pour la mise en va- leur d'ensembles et d'immeubles historiques			

02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>ou typiques.....</i> 920.000			
35.060 (35.00)	08.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	638	300	300
43.000 (43.22)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsidés aux communes et aux syndicats de communes	544.999	580.000	550.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Travaux extraordinaires pour la mise en va- leur d'ensembles et d'immeubles historiques <i>ou typiques.....</i> 550.000			
		Total de la section 02.1.....	3.172.720	3.364.768	3.426.827
		Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	3.150.012	3.219.124	3.386.995
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.136.332			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 62.600			
		3) Charges sociales patronales..... 130.728			
		4) Allocations de repas..... 57.335			
		<u>Total.....</u> 3.386.995			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.026.752	1.218.015	1.280.801
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.110.383			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.800			
		3) Charges sociales patronales..... 146.809			
		4) Allocations de repas..... 21.809			
		<u>Total.....</u> 1.280.801			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	79.729	64.666	66.248
		<u>Détail:</u>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 66.248			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	473.230	463.372	491.166
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 414.028			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

02.2 - Musée national d'histoire et d'art

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 19.864			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 57.274			
		<i>Total.....</i> 491.166			
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	4.713	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	354.970	124.000	124.000
12.221 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.064.128	1.075.000	1.075.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art. (Crédit non limitatif).....	2.360.694	2.648.890	2.755.000
		Total de la section 02.2.....	8.514.228	8.813.167	9.179.310
		Section 02.3 - Bibliothèque nationale			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires	1.894.433	1.962.584	2.016.843
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 1.852.207			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 52.811			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 80.167			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 31.658			
		<i>Total.....</i> 2.016.843			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	957.603	1.038.555	1.376.318
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 1.153.659			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 40.172			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 158.216			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 24.271			
		<i>Total.....</i> 1.376.318			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	237.070	12.934	13.250

02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 13.250			
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	343.394	343.592	377.275
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 314.296			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.476			
		3) Charges sociales patronales..... 44.503			
		<i>Total</i> 377.275			
11.040 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	19.350	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.214	2.557	2.422
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	748	-	-
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.188	-	-
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau	32.891	-	-
12.041 (12.12)	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	1.023.945	-	-
12.043 (12.12)	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais divers	8.096	-	-
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	44.918	-	-
12.051 (12.12)	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications	662	-	-
12.070 (12.12)	08.20	Entretien des équipements informatiques	5.554	-	-
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	214.109	-	-
12.090 (12.21)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	301.023	-	-
12.100 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	271.098	-	-

02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.120 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études	74.981	-	-
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	15.370	-	-
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	18.994	-	-
12.141 (12.16)	08.20	Organisation d'expositions temporaires	12.012	-	-
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	9.442	-	-
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5.091	-	-
12.300 (12.30)	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique: dépenses diverses	8.417	-	-
12.302 (12.30)	08.20	Frais de surveillance. (Sans distinction d'exercice)	45.066	-	-
12.303 (12.30)	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national. (Sans distinction d'exercice)	70.887	-	-
12.304 (12.30)	08.20	Bibliothèque numérique: collecte, numérisation, conservation et valorisation des documents électroniques: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	158.526	-	-
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.928	-	-
41.050 (41.12)	08.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale.. (Crédit non limitatif).....	-	3.194.376	3.322.200
Total de la section 02.3.....			5.815.010	6.554.698	7.108.408
Section 02.4 - Archives nationales					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	869.268	900.768	951.240
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunération de base.....	888.243		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	8.998		
		3) Charges sociales patronales.....	37.115		
		4) Allocations de repas.....	16.884		
		<i>Total</i>	951.240		

02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	443.383	450.503	473.772
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 400.626			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations..... 6.714			
		3) Charges sociales patronales..... 53.769			
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		Total..... 473.772			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	22.571	10.347	10.600
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 10.600			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	76.192	75.784	78.829
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 64.728			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.909			
		3) Charges sociales patronales..... 9.192			
		Total..... 78.829			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	745	746	746
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1.190	1.190	1.190
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	-	-	100
		<u>Détail:</u>			
		4) Prestations individuelles..... 100			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	15	200	200
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.847	1.800	2.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.000			
		3) Réparation et entretien..... 500			
		Total..... 2.000			
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	16.701	18.000	18.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 8.000			

02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 10.000			
		<i>Total</i> 18.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	3.520	3.640	3.785
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> 3.785			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	9.645	10.200	12.427
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Contrats d'entretien</i> 12.427			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	75.624	80.000	78.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> 5.000			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 56.000			
		3) <i>Chauffage</i> 17.000			
		<i>Total</i> 78.000			
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	90.800	120.600	201.000
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	30.286	42.760	75.000
12.140 (12.16)	01.34	Organisation d'expositions; frais divers	18.612	17.680	18.300
12.190 (12.30)	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2.160	8.350	8.350
12.300 (12.30)	01.34	Matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	58.251	67.600	67.600
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Alimentation; matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; dépenses di- verses</i> 62.600			
		2) <i>Frais de fonctionnement des services techni- ques et du service éducatif</i> 5.000			
		<i>Total</i> 67.600			
12.301 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	18.420	27.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Acquisitions pour la bibliothèque</i> 20.000			

02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.304 (12.30)	01.34	Opération de nettoyage, de numérotation, de classement et d'emballage du Fonds "Dommages de Guerre". (Sans distinction d'exercice)	30.000	-	-
12.305 (12.30)	01.34	Développement d'un outil multimédia de présentation des Archives nationales	-	20.000	16.800
12.320 (12.30)	01.34	Restauration de documents anciens. (Sans distinction d'exercice)	35.088	39.000	67.000
12.340 (12.30)	01.34	Projet "e-Archives nationales"; numérisation et dépenses diverses	-	291.100	200.000
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	6.140	6.140
43.000 (43.22)	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales	38.000	40.200	40.200
Total de la section 02.4.....			1.843.318	2.233.608	2.351.279
Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel					
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires	96.434	97.551	167.206
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	157.330		
		2) Primes, indemnités et autres suppl.....	856		
		3) Charges sociales patronales.....	6.557		
		4) Allocations de repas.....	2.463		
		Total.....	167.206		
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.033.412	969.553	1.175.774
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	1.011.081		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	10.187		
		3) Charges sociales patronales.....	134.808		
		4) Allocations de repas.....	19.698		
		Total.....	1.175.774		
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	91.028	6.467	5.963
<i>Détail:</i>					
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	5.963		
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	81.395	80.703	85.910

02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	72.234		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.658		
		3) Charges sociales patronales.....	10.018		
		<i>Total</i>	85.910		
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commer- ciales	-	50.000	50.000
33.001 (35.00)	08.10	Participation aux frais d'organisation du festival "DirActor's Cut"	-	-	80.000
33.003 (33.00)	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	-	-	30.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre na- tional de l'audiovisuel. (Crédit non limitatif).....	2.998.615	3.616.000	3.900.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.502 (33.00)	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Cler- vaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	-	15.000	-
		Total de la section 02.5.....	4.300.884	4.835.274	5.494.853
		Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	1.665.061	1.834.720	1.924.593
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.814.211		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.629		
		3) Charges sociales patronales.....	72.502		
		4) Allocations de repas.....	30.251		
		<i>Total</i>	1.924.593		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.948.207	1.885.661	1.953.264
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.689.931		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.779		
		3) Charges sociales patronales.....	225.379		

02.6 - Musée national d'histoire naturelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 35.175			
		Total..... 1.953.264			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	129.256	49.147	53.000
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 53.000			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	362.136	376.287	399.363
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 336.055			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.739			
		3) Charges sociales patronales..... 46.569			
		Total..... 399.363			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	2.842	3.231	3.138
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	24.203	24.536	2.500
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géody- namique et de Séismologie"	220.000	220.000	228.800
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	15.000	15.000	15.000
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scien- tifiques du Centre de Recherche Scientifique	30.000	30.000	31.200
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée na- tional d'histoire naturelle. (Crédit non limitatif).....	1.918.500	1.995.240	2.100.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	5.621	-	-
		Total de la section 02.6.....	6.320.826	6.433.822	6.710.858
		Section 02.7 - Centre national de littérature			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	344.084	285.724	356.596
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 330.181			

02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 17.973 4) Allocation de repas..... 8.442 <u>Total..... 356.596</u>			
11.010 (11.10)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	65.683	63.316	64.999
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 57.394 3) Charges sociales patronales..... 6.198 4) Allocation de repas..... 1.407 <u>Total..... 64.999</u>			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	23.107	7.760	7.950
		<u>Détail:</u> B - Etudiants 1) Rémunérations de base..... 7.950			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	91.465	91.397	93.690
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 82.397 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.578 3) Charges sociales patronales..... 8.715 <u>Total..... 93.690</u>			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	372	372	465
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	1.835	1.500	1.950
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	895	1.650	1.650
		<u>Détail:</u> 1) Assurances..... 425 2) Carburants et lubrifiants..... 725 3) Réparation et entretien..... 500 <u>Total..... 1.650</u>			
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	8.019	10.000	10.000
		<u>Détail:</u> 1) Articles et matériel de bureau..... 2.900 2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.100 4) Consommables bureautiques..... 1.000 5) Frais d'impression et de reliure..... 5.000 <u>Total..... 10.000</u>			

02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	16.757	14.350	14.550
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 12.104			
		2) Frais téléphoniques..... 2.446			
		Total..... 14.550			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.797	27.000	36.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 4.399			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 29.999			
		4) Réparations et entretien..... 1.602			
		Total..... 36.000			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	13.628	25.000	30.000
12.140 (12.16)	01.34 08.00 08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.863	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 3.000			
12.141 (12.16)	01.34 08.00	Organisation d'expositions temporaires	20.694	20.000	25.000
12.190 (12.30)	01.34 08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	11.855	13.500	13.000
12.300 (12.30)	01.34 08.00	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	8.436	9.500	9.500
12.310 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	27.069	29.000	29.000
12.320 (12.30)	01.34	Projets de numérisation: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	-	100.000	100.000
12.321 (12.30)	01.34 08.10	Restauration de documents anciens	-	-	5.500
35.060 (35.00)	01.34 08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.051	913	1.036
		Total de la section 02.7.....	663.610	703.982	803.886
		Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical			
11.020 (11.00)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	-	100

02.8 - Commissariat à l'enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	2.776	3.400	3.100
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	16.210	21.500	18.275
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour ser- vices de tiers	980	3.744	4.569
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.616	1.872	1.872
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau	2.216	3.600	3.600
12.042 (12.12)	08.00	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	15.000	-	-
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	1.268	1.685	1.685
12.070 (12.12)	08.00	Entretien des équipements informatiques	-	400	400
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	3.926	3.870	1.800
12.190 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	9.520	10.400
12.300 (12.30)	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales	1.350	1.800	1.800
33.010 (33.00)	08.00	Subsides aux éditeurs du domaine musical	-	2.000	2.000
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	11.919	20.000	20.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.127	750	850
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'en- seignement musical	8.313.000	8.679.000	9.104.000
43.001 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la formation- orchestre organisée par le Commissariat à l'enseignement musical en collaboration avec les conservatoires dans le cadre de la division supérieure	-	-	25.000

02.8 - Commissariat à l'enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
34.560 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	-	2.525	-
		Total de la section 02.8.....	8.382.388	8.755.666	9.199.451
		Section 02.9 - Centre de documentation sur la forteresse du Luxembourg			
12.300 (12.16)	08.10	Dépenses diverses en relation avec l'ouverture du Musée de la Forteresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.094	-	-
41.050 (41.12)	08.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de documentation sur la forteresse du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	-	246.000	255.840
		Total de la section 02.9.....	56.094	246.000	255.840
		Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales			
11.020 (11.10)	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	11.641	11.925
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			11.925
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	171.795	249.802	250.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			69.870
		2) Cours et examens.....			180.130
		Total.....			250.000
11.131 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	30.276	100	-
11.132 (11.12)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	90.225	-	144.113

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	37.507	118.248	75.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			22.485
		2) Cours et examens.....			52.515
		Total.....			75.000
12.001 (12.15)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.014	100	-
12.002 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemni- tés pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	126.664	-	314.200
12.010 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3.291	2.200	5.200
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	47.818	52.000	42.000
12.040 (12.12)	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseigne- ment supérieur	5.044	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			10.000
12.041 (12.12)	04.10	Frais de bureau	10.632	8.424	14.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			14.200
12.050 (12.12)	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	29.527	24.900	30.000
12.070 (12.12)	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	9.529	11.880	11.880
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	30.887	36.500	35.000
12.120 (12.30)	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supé- rieures: frais divers	45.000	38.554	38.710
12.121 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études	52.950	66.924	113.044
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	-	50.000
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses di- verses	135.851	108.000	112.320
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	16.411	18.000	18.000

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.142 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	210.539	260.000	240.000
12.190 (12.30)	04.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	150.000	278.381
12.221 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers	346.076	495.000	198.078
12.300 (12.30)	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif).....	450.000	500.000	-
12.301 (12.30)	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	4.261	4.500	4.680
12.303 (12.30)	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	-	3.000	3.000
12.304 (12.30)	04.43	Mise en place d'un nouvel institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral. (Crédit non limitatif).....	-	-	439.000
33.000 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	40.000	50.000	50.000
33.001 (41.40)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	654.264	536.918	650.000
33.002 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement,des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY"	-	-	171.600
33.003 (33.00)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation "Campus Europae"	-	-	500.000
33.010 (33.00)	04.00	Subsides aux associations estudiantines	13.910	13.950	13.950
34.010 (34.31)	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	268.940	270.000	270.000
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Nantoin	97.599	118.929	109.942
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.039.441	3.000.000	5.500.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.474.475	11.477.425	12.553.340

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34.064 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.465.000	4.120.000	4.000.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	303.699	306.720	431.500
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	36.000	36.000
35.060 (34.40)	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	11.329	19.760	12.000
41.050 (41.12)	04.44	Dotations dans l'intérêt des établissements d'enseignement postprimaire organisant le brevet de technicien supérieur	-	416.150	13.000
44.000 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	176.822	176.822	176.822
44.001 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	750.000	800.000	832.000
44.003 (35.30)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris. (Sans distinction d'exercice)	66.500	67.500	67.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.631 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	488	-	-
12.500 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	-	871	-
12.510 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	630	-	-
12.630 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses	2.482	-	-
12.642 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	6.584	-	-
12.721 (12.30)	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'Enseignement supérieur	-	1.229	19.047
12.800 (12.30)	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	1.100	-	-
33.502 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY"	-	-	165.000
33.504 (33.00)	04.43	Convention avec l'a.s.b.l. "Wunraum fir Stagiaren"	-	125.939	-

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
44.502 (35.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut "Training of European Statisticians"	-	4.806	-
		Total de la section 03.0.....	24.289.560	23.712.792	28.010.432
Section 03.5 - Recherche et innovation					
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	641.007	638.552	680.044
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			623.894
		3) Charges sociales patronales.....			47.620
		4) Allocations de repas.....			8.530
		Total.....			680.044
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.130 (11.12)	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	10.750	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			8.140
		5) Prestations individuelles.....			3.860
		Total.....			12.000
12.000 (12.15)	04.60	Conseil supérieur de la recherche et de l'innovation: indemnités pour services de tiers	-	-	50.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			50.000
12.010 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.425	1.500	1.500
12.012 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	75.404	115.000	120.000
12.040 (12.12)	04.60	Frais de bureau	6.326	6.760	7.030
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			713
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			713
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			259
		4) Consommables bureautiques.....			1.431

03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.210			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.704			
		Total..... 7.030			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124.701	124.701	143.641
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 143.641			
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	373.528	500.000	500.000
12.140 (12.16)	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2.000	32.000	35.000
12.190 (12.30)	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	5.500	5.500
12.191 (12.30)	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	-	-	10.000
32.010 (32.00)	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	468.879	800.000	650.000
33.000 (33.00)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Integrated BioBank of Luxembourg" chargée de la gestion de la "Biobanque Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	20.000.000
33.006 (33.00)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	5.000
33.010 (33.00)	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	8.000	8.000	10.000
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	445.770	620.000	800.000
34.060 (34.40)	04.60	Bourses de formation-recherche. (Crédit non limitatif).....	6.299.139	11.300.000	-
34.061 (34.40)	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	-	5.000	5.000
35.020 (35.30)	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.394.019	10.900.000	13.100.000

03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.010 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Sans distinction d'exercice)	14.750.000	-	-
41.011 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900.000	-	-
41.012 (41.40)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics. (Crédit non limitatif).....	24.350.000	-	-
41.013 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche. (Crédit non limitatif).....	18.000.000	22.360.000	28.200.000
41.014 (41.40)	04.60 01.40	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	2.850.000	3.000.000	3.600.000
41.015 (41.40)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500.000	7.400.000	8.700.000
41.016 (41.40)	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé. (Crédit non limitatif).....	-	3.000.000	10.000
41.017 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets-pilotes de partenariat public-privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040.272	10.000	10.000
41.018 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Gabriel Lippmann dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	-	15.400.000	11.300.000
41.019 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	-	17.900.000	18.900.000
41.020 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	-	15.500.000	16.200.000
Total de la section 03.5.....			86.241.220	109.649.113	123.054.815
Section 03.6 - Université du Luxembourg					
11.000 (11.00)	04.60	Traitements des fonctionnaires	2.834.860	2.927.498	2.789.759

03.6 - Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.648.817		
		2) Primes.....	12.127		
		3) Charges sociales patronales.....	95.047		
		4) Allocations de repas.....	33.768		
		<i>Total.....</i>	<i>2.789.759</i>		
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	611.487	740.826	735.283
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	633.825		
		2) Primes.....	3.705		
		3) Charges sociales patronales.....	83.683		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>Total.....</i>	<i>735.283</i>		
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	676.744	821.614	766.730
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	647.272		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	30.051		
		3) Charges sociales patronales.....	89.407		
		<i>Total.....</i>	<i>766.730</i>		
11.040 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.131 (11.12)	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
33.000 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université"	-	50.000	50.000
41.010 (41.40)	04.43 04.44	Contribution financière dans l'intérêt de l'établisse- ment public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.500.000	58.000.000	72.000.000

03.6 - Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.632 (11.12)	04.43	Indemnités pour services extraordinaires	274.702	2.730	-
		Total de la section 03.6.....	52.897.793	62.542.968	76.341.972
		Total du département 02/03.....	259.689.191	289.334.638	324.942.152

Tableau récapitulatif:

**Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	22.206.004	22.419.781	23.715.615
12	Achat de biens non durables et de services	8.645.046	7.797.045	8.476.319
32	Transferts de revenus autres que de subventions d'exploitation aux entreprises	468.879	800.000	650.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	21.146.702	13.593.168	34.098.536
34	Transferts de revenus aux ménages	27.989.327	31.680.879	23.829.482
35	Transferts de revenus à l'étranger	10.281.938	11.674.233	14.092.826
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	158.063.774	189.745.046	208.046.271
43	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	9.894.199	10.575.358	10.956.781
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universi- taire spécial/libre	993.322	1.049.128	1.076.322
Total		259.689.191	289.334.638	324.942.152

04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
04 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 04.0 - Dépenses générales					
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	121.819	139.400	130.000
11.300 (11.12)	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	515.524	540.000	600.000
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	492.022	500.000	600.000
12.120 (12.30)	01.20	Frais d'experts et d'études; organisation de séminaires et de journées d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	75.000	100
12.310 (12.30)	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales	11.700	-	-
33.010 (33.00)	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte. (Crédit non limitatif).....	34.294	40.000	-
33.012 (33.00)	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	104.000	41.000	41.000
33.013 (33.00)	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek"	17.500	7.500	7.500
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	9.372	9.500	25.400
43.010 (43.21)	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	625.824	540.000	600.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	9.075

04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.810 (12.30)	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales.	-	-	10.500
		Total de la section 04.0.....	1.932.055	1.892.400	2.023.575
Section 04.1 - Contributions directes					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	38.595.134	41.257.624	42.914.110
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Contributions directes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	36.983.859		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.623.728		
		3) Charges sociales patronales.....	1.597.399		
		4) Allocations de repas.....	709.124		
		<i>Total.....</i>	<i>42.914.110</i>		
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.905.904	4.226.099	4.627.249
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.963.751		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.743		
		3) Charges sociales patronales.....	527.457		
		4) Allocations de repas.....	120.298		
		<i>Total.....</i>	<i>4.627.249</i>		
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	205.916	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.026.288	1.042.419	1.104.340
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	925.930		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	49.634		
		3) Charges sociales patronales.....	128.776		
		<i>Total.....</i>	<i>1.104.340</i>		
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	6.819	100	100

04.1 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	6.996	7.500	5.601
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	414	-	-
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	48.612	52.000	54.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 44.000			
		4) Indemnités de remplacement..... 10.000			
		Total..... 54.000			
12.001 (12.25)	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	90.719	91.560	94.500
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	64.228	70.000	68.800
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	32.435	42.600	34.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 5.160			
		2) Carburants et lubrifiants..... 17.860			
		3) Réparations et entretien..... 8.730			
		9) Divers..... 2.850			
		Total..... 34.600			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	454	480	-
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	175.030	192.000	187.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 60.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 20.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 40.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 60.000			
		9) Divers..... 5.500			
		Total..... 187.500			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	151.090	180.000	171.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 155.000			

04.1 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) <i>Télex et Téléfax</i> 9.500 6) <i>Téléphones mobiles</i> 500 9) <i>Divers</i> 6.500 <hr/> <i>Total</i> 171.500			
12.055 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux</i> 1.758.000	1.701.005	1.780.000	1.758.000
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations <u>Détail:</u> 2) <i>Contrats d'entretien</i> 74.474 3) <i>Réparations et pièces de rechange</i> 10.000 <hr/> <i>Total</i> 84.474	39.458	43.100	84.474
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	2.034	31.500	94.670
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Nettoyage</i> 52.100 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 271.100 3) <i>Chauffage</i> 7.600 4) <i>Réparations et entretien</i> 12.400 5) <i>Assurances</i> 11.900 6) <i>Contrat d'intervention</i> 20.000 9) <i>Divers</i> 15.600 <hr/> <i>Total</i> 390.700	339.278	415.000	390.700
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Loyers</i> 1.997.385 2) <i>Charges locatives accessoires</i> 102.615 <hr/> <i>Total</i> 2.100.000	2.091.993	2.082.408	2.100.000
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Loyers</i> 1.473.800 2) <i>Charges locatives accessoires</i> 19.000 <hr/> <i>Total</i> 1.492.800	1.577.290	1.567.000	1.492.800

04.1 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.710	110.000	100.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.994	6.000	100
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	675.288	968.461	782.620
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	14.469	20.000	22.500
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	335.616	310.000	358.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.004	40.000	40.000
12.320 (12.30)	01.22	Service de métrologie; acquisition et entretien d'in- struments de contrôle; dépenses diverses	7.372	7.500	-
12.350 (12.12)	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.143	42.000	42.000
12.360 (12.30)	01.22	Frais de surveillance des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	177.575	200.000	200.000
35.030 (35.40)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	1.430	1.500	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.800 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux	2.435	-	-
Total de la section 04.1.....			51.424.133	54.786.951	56.728.264
Section 04.2 - Enregistrement et domaines					
11.000 (11.00)	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires	19.649.342	20.682.488	22.413.854
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			19.509.247		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			1.656.676		

04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 844.124 4) Allocations de repas..... 403.807 <u>Total..... 22.413.854</u>			
11.010 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.020.191	1.898.168	2.172.884
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 1.904.996 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.483 3) Charges sociales patronales..... 202.311 4) Allocations de repas..... 59.094 <u>Total..... 2.172.884</u>			
11.020 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	131.091	100	100
		<u>Détail:</u> B) - Etudiants 1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	603.032	543.029	569.797
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 476.919 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 26.434 3) Charges sociales patronales..... 66.444 <u>Total..... 569.797</u>			
11.040 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	1.917	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	3.257	4.500	3.500
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	6.000	6.350	6.350
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	34.298	50.350	55.000
		<u>Détail:</u> 2) Cours et examens..... 34.100 4) Indemnités de remplacement..... 10.200 9) Divers..... 10.700 <u>Total..... 55.000</u>			
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypo- thèques. (Crédit non limitatif).....	172.692	180.000	175.000

04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	53.800	61.000	69.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 50.000			
		4) Prestations individuelles..... 2.000			
		9) Divers..... 17.000			
		Total..... 69.000			
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	26.885	33.500	30.000
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10.274	11.400	16.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 4.250			
		2) Carburants et lubrifiants..... 6.950			
		3) Réparations et entretien..... 3.500			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 16.200			
12.030 (12.16)	01.22 01.25	Fourniture de vêtements de travail et de protection	421	500	500
12.040 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau	64.040	83.600	94.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 48.900			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 14.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 10.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 15.500			
		9) Divers: destruction de documents..... 6.000			
		Total..... 94.400			
12.041 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau: consommables bureautiques. (Crédit non limitatif).....	67.041	70.000	75.000
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	895.703	1.010.500	941.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 805.500			
		2) Frais téléphoniques..... 130.000			
		9) Divers..... 5.500			
		Total..... 941.000			
12.060 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommunications	6.684	7.500	7.500
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et entretien..... 7.500			

04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.070 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	-	165.000	157.000
12.080 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115.345	125.000	117.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau,électricité, taxes..... 70.000			
		3) Chauffage..... 47.000			
		Total..... 117.000			
12.081 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: nettoyage	15.346	25.000	44.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 44.000			
12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	379.069	368.000	370.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 341.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 29.000			
		Total..... 370.000			
12.100 (12.11)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78.985	79.000	85.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 79.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 5.500			
		Total..... 85.000			
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.524.036	1.319.000	4.438.500
12.140 (12.16)	01.22 01.24	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	1.063	1.250	1.500
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	52.416	70.000	79.000
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif).....	147.316	130.000	139.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	454.337	500.000	420.000

04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.299.812	950.000	1.100.000
12.330 (12.30)	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif).....	17.301	25.000	20.000
12.350 (12.30)	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; carnets d'avertissements taxés; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	152.111	169.000	223.000
12.370 (12.50)	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuelles de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement; dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	256.646	190.000	210.000
12.380 (12.30)	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales. (Crédit non limitatif).....	1.149	5.500	5.500
12.390 (12.12)	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	44.089	60.000	60.000
23.000 (21.11)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.000	350.000	300.000
24.010 (12.12)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.053	2.250	5.000
43.010 (43.21)	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif).....	15.776	15.000	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	870
12.895 (12.30)	01.22 01.25	Frais de représentation et menues dépenses	16.406	-	-
Total de la section 04.2.....			29.719.924	29.192.085	34.405.555

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 04.3 - Douanes et accises					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	31.081.110	32.422.689	33.840.414
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 28.873.611					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.923.065					
3) Charges sociales patronales..... 1.382.452					
4) Allocations de repas..... 661.286					
<u>Total..... 33.840.414</u>					
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	410.326	397.271	426.586
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 368.763					
3) Charges sociales patronales..... 48.677					
4) Allocations de repas..... 9.146					
<u>Total..... 426.586</u>					
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	35.337	996	1.000
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 1.000					
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	618.151	640.539	666.676
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 558.656					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 30.280					
3) Charges sociales patronales..... 77.740					
<u>Total..... 666.676</u>					
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.080 (11.31)	01.22	Frais médicaux	428	1.000	1.700
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	294.185	320.000	333.000
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif).....	60.837	55.000	60.000
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service	27.508	19.050	22.600

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	143.117	176.218	192.478
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 80.079			
		4) Indemnités de remplacement..... 4.000			
		9) Divers..... 108.399			
		<i>Total</i> 192.478			
11.131 (11.12)	01.22	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	5.831	7.918	8.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile..... 8.000			
11.150 (11.12)	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	2.366	9.000	-
11.300 (11.00)	01.22	Prime de formation	202.964	213.000	221.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	34.974	32.000	35.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	235.693	220.000	244.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 37.000			
		2) Carburant..... 101.000			
		3) Réparations et entretien..... 106.000			
		<i>Total</i> 244.000			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	46.388	52.000	134.600
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	91.892	97.500	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 27.000			
		2) Location et entretien des machines à photo- copier..... 40.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 14.000			
		4) Consommables bureautique..... 5.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.000			
		9) Divers..... 11.000			
		<i>Total</i> 100.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	730.328	680.000	700.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 491.000			

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) <i>Frais téléphoniques</i> 95.000 3) <i>Luxpac</i> 87.000 4) <i>Télex et téléfax</i> 14.000 9) <i>Divers</i> 13.000 <hr/> <i>Total</i> 700.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Location</i> 45.000 3) <i>Réparations et pièces de rechange</i> 24.000 <hr/> <i>Total</i> 69.000	54.263	58.000	69.000
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Location</i> 69.128 2) <i>Contrats d'entretien</i> 2.195.111 3) <i>Réparations et pièces de rechange</i> 20.000 <hr/> <i>Total</i> 2.284.239	1.118.633	1.835.109	2.284.239
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Nettoyage</i> 35.000 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 130.000 3) <i>Chauffage</i> 78.000 4) <i>Réparations et entretien</i> 67.000 9) <i>Divers</i> 20.000 <hr/> <i>Total</i> 330.000	286.783	315.000	330.000
12.081 (12.11)	01.22	Entretien des logements de service. (Sans distinction d'exercice)	145.813	150.000	150.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Loyers</i> 44.500 2) <i>Charges locatives accessoires</i> 5.500 <hr/> <i>Total</i> 50.000	49.546	50.000	50.000
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Loyers</i> 1.077.467	1.121.773	1.142.195	1.340.047

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires..... 262.580			
		Total..... 1.340.047			
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.862.081	3.000.000	3.715.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	18.055	19.000	19.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	30.899	31.000	35.000
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir	35.437	47.000	43.000
12.305 (12.30)	01.22	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	7.943	11.000	11.000
12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	34.512	45.000	47.000
12.320 (12.30)	01.22	Documentation administrative; imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	348.771	350.000	350.000
12.321 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.254	45.000	50.000
12.330 (12.30)	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.547	2.500	2.500
12.340 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	3.049	23.600	25.000
12.350 (12.30)	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.360 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.311	23.000	28.000
12.370 (12.50)	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.892	29.400	33.500
12.390 (12.30)	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	57.253	62.000	80.000
24.010 (12.12)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	88.389	100.000	106.000

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
36.010 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	24.271
		Total de la section 04.3.....	40.459.639	42.683.285	45.779.911
		Total du département 04.....	123.535.751	128.554.721	138.937.305

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	99.937.406	104.893.108	110.630.780
12	Achat de biens non durables et de services	22.299.707	22.554.763	27.221.525
23	Intérêts imputés en débit	400.000	350.000	300.000
24	Achat de biens non durables et de services	90.442	102.250	111.000
33	Subventions d'exploitation	155.794	88.500	48.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	10.802	11.000	25.400
-36	Remboursements d'impôts indirects	-	100	100
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	641.600	555.000	600.000
Total		123.535.751	128.554.721	138.937.305

05.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
05 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR ET BUDGET					
Section 05.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance. (Sans distinction d'exercice)	40.800	40.800	40.800
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6.879	6.500	7.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 850					
2) Carburants et lubrifiants..... 3.700					
3) Réparation et entretien..... 2.200					
9) Divers..... 250					
<i>Total</i> 7.000					
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau	30.894	37.440	37.440
<i>Détail:</i>					
3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 370					
6) Documentation et bibliothèque..... 35.770					
9) Divers..... 1.300					
<i>Total</i> 37.440					
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien	8.350	9.000	9.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 8.500					
9) Divers..... 500					
<i>Total</i> 9.000					
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.418.926	7.064.001	8.290.000
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.214.270	14.085.000	15.530.000
12.120 (12.30)	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.400	28.150	50.000

05.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.122 (12.30)	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.141	300.000	190.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	143.244	200.000	200.000
12.125 (12.30)	01.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	50.000
12.300 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
12.310 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
12.320 (12.00)	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.760.185	3.145.000	3.115.100
33.010 (33.00)	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales	-	5.500	1.500
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
41.010 (12.00)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.721.235	2.755.444	3.010.795
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
Total de la section 05.0.....			32.367.324	27.679.035	30.533.835
Section 05.1 - Inspection générale des finances					
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires	1.184.775	1.363.782	1.428.908
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.366.384		
3) Charges sociales patronales.....			47.047		
4) Allocations de repas.....			15.477		
Total.....			1.428.908		
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	166.487	253.529	266.907

05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	230.811		
		3) Charges sociales patronales.....	30.468		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		Total.....	266.907		
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	23.922	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.160	79.943	83.156
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	70.097		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.362		
		3) Charges sociales patronales.....	9.697		
		Total.....	83.156		
11.040 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	01.23	Indemnités d'habillement	186	190	190
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....	100		
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	-	250	200
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	458	1.650	1.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	300		
		2) Carburants et lubrifiants.....	800		
		3) Réparation et entretien.....	500		
		9) Divers.....	50		
		Total.....	1.650		
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau	16.155	22.750	22.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.600		
		2) Location et entretien des machines à photoco-			

05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>pier</i> 3.200			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> 3.500			
		4) <i>Consommables bureautiques</i> 6.000			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 200			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 6.000			
		9) <i>Divers</i> 200			
		<i>Total</i> 22.700			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux</i> 100			
12.070 (12.12)	01.23	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	3.417	8.010	8.080
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Contrat de maintenance</i> 7.080			
		3) <i>Réparations et pièces de rechange</i> 1.000			
		<i>Total</i> 8.080			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	17.650	18.600	20.800
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Nettoyage</i> 2.000			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 1.200			
		3) <i>Chauffage</i> 17.500			
		9) <i>Divers</i> 100			
		<i>Total</i> 20.800			
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	924.058	372.500	580.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	100
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	-	5.000	5.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.23	Indemnités pour services extraordinaires	3.322	4.186	-
		Total de la section 05.1	2.396.590	2.140.790	2.418.091

05.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat					
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires	1.818.165	1.840.255	1.851.757
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.748.276					
3) Charges sociales patronales..... 73.230					
4) Allocations de repas..... 30.251					
<u>Total..... 1.851.757</u>					
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	112.753	117.886	122.513
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 102.962					
2) Primes, indemnités et autres suppléments..... 2.779					
3) Charges sociales patronales..... 13.958					
4) Allocations de repas..... 2.814					
<u>Total..... 122.513</u>					
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	-	150	100
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau	9.490	11.600	11.000
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 6.000					
3) Location et entretien des machines de bureau.... 800					
4) Consommables bureautiques..... 2.900					
5) Frais d'impression et de reliure..... 100					
6) Documentation et bibliothèque..... 500					
9) Divers..... 700					
<u>Total..... 11.000</u>					
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	4.903	7.000	6.500
<i>Détail:</i>					
1) Frais postaux..... 6.500					
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	23.503	48.500	42.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 42.000					

05.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	-	100	100
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	146.892	150.000	150.000
12.350 (10.00)	01.23	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
23.000 (23.00)	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
23.010 (91.60)	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de fac- tures en devises. (Crédit non limitatif).....	179.701	250.000	200.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	1.964	-	-
		Total de la section 05.2.....	2.297.371	2.425.791	2.384.270
		Section 05.3 - Direction du contrôle financier			
11.000 (11.10)	01.30	Traitements des fonctionnaires	141.684	143.371	143.798
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	138.053		
		3) Charges sociales patronales.....	4.338		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	143.798		
11.020 (11.00)	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour	41	200	500
12.020 (12.14)	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.611	1.800	3.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....	500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.500		
		3) Réparation et entretien.....	1.000		
		Total.....	3.000		

05.3 - Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau	9.976	13.000	13.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.000			
		4) Consommables bureautiques..... 6.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 13.000			
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	2.500	2.500
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel	-	1.000	1.000
		Total de la section 05.3.....	153.312	161.971	163.898
Section 05.4 - Cadastre et topographie					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	8.786.662	9.285.881	9.654.877
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 9.047.722			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 52.970			
		3) Charges sociales patronales..... 379.718			
		4) Allocations de repas..... 174.467			
		Total..... 9.654.877			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	210.808	136.398	145.264
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 121.126			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.631			
		3) Charges sociales patronales..... 15.989			
		4) Allocations de repas..... 3.518			
		Total..... 145.264			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	84.782	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	204.080	207.602	218.825

05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	179.104		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.357		
		3) Charges sociales patronales.....	25.364		
		<i>Total</i>	218.825		
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	414	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	7.301	8.500	7.800
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000
12.001 (12.15)	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations. (Crédit non limitatif).....	66.355	10.000	100.000
12.003 (12.15)	01.22	Création et actualisation de la base de données topo- cartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	786.427	391.000	180.000
12.008 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	-	20.000	15.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	21.901	22.000	23.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	44.697	42.300	46.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	6.700		
		2) Carburants et lubrifiants.....	18.300		
		3) Réparation et entretien.....	21.000		
		9) Divers.....	600		
		<i>Total</i>	46.600		
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.357	1.450	1.450
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	45.424	57.500	52.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	12.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	3.500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	5.500		

05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) <i>Consommables bureautiques</i> 20.000 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 9.000 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 1.300 9) <i>Divers</i> 700 <hr/> <i>Total</i> 52.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux</i> 68.000 2) <i>Frais téléphoniques</i> 67.000 <hr/> <i>Total</i> 135.000	130.699	135.000	135.000
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	9.159	12.000	11.000
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	320.867	384.920	438.770
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien <u>Détail:</u> 1) <i>Nettoyage</i> 8.500 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 22.000 3) <i>Chauffage</i> 13.500 <hr/> <i>Total</i> 44.000	39.821	44.000	44.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) <i>Loyers</i> 20.080 2) <i>Charges locatives accessoires</i> 9.320 <hr/> <i>Total</i> 29.400	29.350	29.400	29.400
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) <i>Loyers</i> 80.525 2) <i>Charges locatives accessoires</i> 11.680 <hr/> <i>Total</i> 92.205	82.878	83.000	92.205
12.125 (12.30)	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67.901	140.000	160.000
12.140 (12.16)	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	4.664	25.000	30.000

05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	14.798	12.000	20.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	10.120	22.000	18.000
12.300 (12.30)	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage; fourniture et pose de bornes et rivets; construction et réparation de signaux de triangulation; dépenses diverses	10.294	11.500	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien et renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage.....	5.500		
		2) Fourniture et pose de bornes et rivets.....	5.000		
		3) Construction et réparation de signaux de triangulation.....	500		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>12.000</i>		
12.310 (12.30)	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses relatives au laboratoire photographique	2.152	4.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Reliure des plans et registres cadastraux et acquisition du matériel y relatif.....	2.500		
		2) Dépenses relatives au laboratoire photographique.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>3.000</i>		
12.320 (12.30)	01.22	Travaux d'abornement des frontières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.883	2.000	2.000
12.330 (12.30)	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	339.750	120.000	90.500
12.340 (12.30)	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	5.573	18.000	16.000
12.365 (12.30)	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel. (Crédit non limitatif).....	9.110	35.000	23.000
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.298	98.000	90.000
12.380 (12.30)	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	45.000	60.400	20.000
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	323	400	400
24.010 (12.12)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	411	550	550

05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	13.470	14.000	13.500
35.061 (35.20)	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.450	6.000	5.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.590 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	-	22.045	-
		Total de la section 05.4.....	11.474.179	11.463.046	11.700.341
		Total du département 05.....	48.688.776	43.870.633	47.200.435

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	12.842.301	13.482.923	13.965.395
12	Achat de biens non durables et de services	32.928.208	27.355.916	30.003.395
23	Intérêts imputés en débit	179.701	250.100	200.100
24	Intérêts imputés en crédit	411	550	550
33	Transferts de revenus aux administrations privées	-	5.500	1.500
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	16.920	20.000	18.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.721.235	2.755.444	3.010.795
93	Dotations de fonds de réserve	-	100	100
Total		48.688.776	43.870.633	47.200.435

06.0 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
06 - MINISTERE DES FINANCES:					
DETTE PUBLIQUE					
Section 06.0 - Dette publique					
12.300 (12.30)	01.23	Dettes publiques: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires. (Crédit non limitatif).....	365	500	500
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
21.005 (93.00)	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif).....	30.178.000	29.000.000	39.157.700
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
93.001 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.649.035	1.500.000	2.000.000
93.002 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	-	100	100
Total de la section 06.0.....			31.827.400	30.500.800	41.158.500
Total du département 06.....			31.827.400	30.500.800	41.158.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: dette publique**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
12	Achat de biens non durables et de services	365	600	600
21	Intérêts de la dette publique	30.178.000	29.000.000	39.157.700
93	Dotations de fonds de réserve	1.649.035	1.500.200	2.000.200
Total		31.827.400	30.500.800	41.158.500

07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
07 - MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 07.0 - Justice					
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	11.764	25.524	22.000
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	19.481	41.970	45.000
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.578	15.000	15.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	414.531	430.000	440.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.438	2.000	2.500
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses	42.880	39.000	44.000
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	2.392	3.000	2.750
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.393	180.000	102.700
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	500	-
12.130 (12.16)	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.733	40.000	46.000
12.190 (12.30)	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturali- sation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	500.000
12.250 (12.00)	13.90	Inspection générale de la Police grand-ducale: Frais de fonctionnement	69.226	85.000	85.000
12.391 (12.30)	01.43 03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réu- nions, réceptions officielles; dépenses diverses	5.593	14.220	7.000
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	2.240	2.250	3.000
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	1.900	1.900	1.900
34.010 (11.00)	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves. (Crédit non limitatif).....	3.314	-	-

07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicri- sie, de chroniques et d'ouvrages de droit	4.400	4.500	4.500
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages ré- sultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	540.104	325.000	425.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	279.928	400.000	400.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.471	-	-
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	14.617	-	9.075
35.560 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux	-	-	300
Total de la section 07.0.....			1.542.983	1.609.964	2.155.725
Section 07.1 - Services judiciaires					
11.000 (11.00)	03.10	Traitements des fonctionnaires	40.635.212	43.439.929	45.472.972
<i>Détail:</i>					
<i>A - Cour supérieure de justice:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	5.324.315		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	206.351		
		3) Charges sociales patronales.....	169.173		
		4) Allocations de repas.....	54.873		
<i>B - Tribunaux d'arrondissements:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	14.573.693		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	344.244		
		3) Charges sociales patronales.....	563.974		
		4) Allocations de repas.....	185.020		
<i>C - Juges de paix:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	3.887.322		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de..... rémunération	14.670		
		3) Charges sociales patronales.....	141.405		
		4) Allocations de repas.....	45.728		
<i>D - Service central d'assistance sociale:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	4.498.087		

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.890			
		3) Charges sociales patronales..... 191.335			
		4) Allocations de repas..... 77.385			
		<i>E - Personnel administratif:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 12.609.273			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 107.772			
		3) Charges sociales patronales..... 553.363			
		4) Allocations de repas..... 245.520			
		<i>F - Fonctionnaires détachés à d'autres services:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 86.547			
		3) Charges sociales patronales..... 3.809			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		<i>G - Attachés de justice:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.477.417			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 11.736			
		3) Charges sociales patronales..... 65.523			
		4) Allocations de repas..... 28.140			
		<i>Total..... 45.472.972</i>			
11.010 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.471.518	4.537.955	4.764.112
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.091.433			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.631			
		3) Charges sociales patronales..... 541.343			
		4) Allocations de repas..... 121.705			
		<i>Total..... 4.764.112</i>			
11.020 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	612.606	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	940.069	943.709	956.101
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 797.984			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 46.627			
		3) Charges sociales patronales..... 111.490			
		<i>Total..... 956.101</i>			
11.040 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	8.411	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	164	700	500
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	5.339	5.385	12.400
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	77.816	84.942	84.942
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			22.640
		2) Cours et examens.....			59.505
		5) Prestations individuelles.....			2.797
		<i>Total</i>			84.942
11.131 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
11.132 (12.00)	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.235	125.000	132.000
11.133 (11.12)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordina- ires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	992	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....			2.000
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	11.531	22.615	22.615
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			6.060
		2) Cours et examens.....			14.320
		9) Divers.....			2.235
		<i>Total</i>			22.615
12.001 (12.15)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.082	6.000	5.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	169.107	450.000	1.400.000
12.003 (12.15)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.540	50.000	50.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	79.137	80.000	84.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	21.239	30.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			6.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			13.000

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien..... 6.000 9) Divers..... 5.000 <u>Total..... 30.000</u>			
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	14.301	14.000	17.000
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	341.007	320.000	341.000
		<u>Détail:</u> 1) Articles et matériel de bureau..... 120.000 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 102.000 3) Réparation et entretien des autres machines de bureau..... 5.000 4) Frais d'impression et de reliure..... 105.000 5) Réfection des registres de l'Etat Civil..... 5.000 6) Documentation et JURIFRANCE..... 3.000 9) Divers..... 1.000 <u>Total..... 341.000</u>			
12.041 (12.12)	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	143.057	152.500	155.000
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.357.112	1.375.000	1.380.000
		<u>Détail:</u> 1) Frais postaux..... 1.180.000 2) Frais téléphoniques..... 200.000 <u>Total..... 1.380.000</u>			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	23.266	24.500	34.000
		<u>Détail:</u> 1) Contrats de location..... 23.000 2) Maintenance..... 10.000 3) Acquisitions d'appareils GSM..... 1.000 <u>Total..... 34.000</u>			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	462.396	518.000	534.760
		<u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 78.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 266.760 3) Chauffage..... 190.000 <u>Total..... 534.760</u>			
12.090 (12.21)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	56.456	56.500	57.000

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Charges locatives accessoires..... 57.000			
12.100 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85.129	86.000	86.000
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	702.194	881.191	675.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel	49.745	53.600	99.500
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.998.302	3.300.000	3.300.000
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	74.919	75.000	75.000
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.299.951	2.600.000	3.000.000
12.320 (12.30)	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.403	-	-
12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif).....	439.964	483.305	497.425
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	11.056	14.030	15.500
12.335 (12.30)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	10.039	15.000	15.000
24.015 (12.12)	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance. (Crédit non limitatif).....	5.000	15.000	10.000
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.741.599	1.520.200	1.742.000
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	119.990	120.000	120.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	59.903	62.500	65.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.580	-	1.250
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	744	-	-

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	470	-	-
12.820 (12.30)	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état civil	-	-	790
34.550 (34.31)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judi- ciaire	10.185	-	-
Total de la section 07.1.....			58.261.766	61.464.861	65.238.167
Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires					
11.000 (11.00)	03.30	Traitements des fonctionnaires	24.455.416	25.566.964	26.714.277
<i>Détail:</i>					
<i>A - Services administratifs:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.625.064					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 108.892					
3) Charges sociales patronales..... 111.828					
4) Allocations de repas..... 28.140					
<i>B - Services de garde:</i>					
1) Rémunérations de base..... 14.851.310					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.341.638					
3) Charges sociales patronales..... 1.220.703					
4) Allocations de repas..... 406.621					
<i>C - Services techniques:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.535.923					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 165.766					
3) Charges sociales patronales..... 191.513					
4) Allocations de repas..... 58.391					
<i>D - Services éducatifs:</i>					
1) Rémunérations de base..... 936.149					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 66.502					
3) Charges sociales patronales..... 71.189					
4) Allocations de repas..... 23.919					
<i>E - Services médicaux et paramédicaux:</i>					
1) Rémunérations de base..... 555.256					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 46.698					
3) Charges sociales patronales..... 39.938					
4) Allocations de repas..... 10.201					
<i>F - Services psycho-sociaux:</i>					
1) Rémunérations de base..... 681.081					

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 33.251			
		3) Charges sociales patronales..... 49.436			
		4) Allocations de repas..... 11.960			
		G - Fonctionnaires détachés à d'autres adminis- trations:			
		1) Rémunérations de base..... 471.178			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 26.870			
		3) Charges sociales patronales..... 35.362			
		4) Allocations de repas..... 9.498			
		Total..... 26.714.277			
11.010 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	362.892	414.017	461.091
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 369.598			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 27.782			
		3) Charges sociales patronales..... 52.455			
		4) Allocations de repas..... 11.256			
		Total..... 461.091			
11.020 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	26.696	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	462.300	449.920	408.559
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 320.726			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 40.191			
		3) Charges sociales patronales..... 47.642			
		Total..... 408.559			
11.100 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	129.140	137.750	142.500
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	350	350	350
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 300			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 50			
		Total..... 350			
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service	15.245	16.650	29.150
11.130 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	11.128	18.245	18.988

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			14.488
		5) Prestations individuelles.....			4.500
		Total.....			18.988
11.131 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	-	16.250	16.597
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile.....			16.597
12.000 (12.15)	03.30	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....			100
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	22.450	31.000	30.000
12.020 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	36.440	21.100	22.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			22.350
12.021 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	17.050	18.300
12.040 (12.12)	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	1.174	3.000	2.500
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	24.544	29.000	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			12.000
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			5.000
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			500
		4) Consommables bureautiques.....			10.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.000
		Total.....			29.000
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	6.926	7.075	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.900
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			1.500
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			100
		4) Consommables bureautiques.....			2.000

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		Total..... 8.500			
12.050 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	81.180	308.160	262.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 4.600			
		2) Frais téléphoniques..... 257.400			
		Total..... 262.000			
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	11.844	12.800	13.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 1.600			
		2) Frais téléphoniques..... 12.200			
		Total..... 13.800			
12.052 (12.12)	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	500	2.375	1.000
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	4.593	5.500	38.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 28.000			
		2) Téléphones mobiles..... 1.500			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 9.100			
		Total..... 38.600			
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	2.889	5.500	3.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Installation téléphonique..... 2.500			
		3) Equipement radiophonique..... 500			
		Total..... 3.000			
12.070 (12.12)	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	234.445	252.890	260.920
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 21.827			
		2) Contrats d'entretien..... 74.593			
		3) Réparation et pièces de rechange..... 1.500			
		4) Surveillance électronique..... 160.000			
		9) Divers..... 3.000			
		Total..... 260.920			
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	254.589	280.000	270.000

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	41.141	40.000	44.500
12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.065.346	1.523.000	1.451.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	673.000		
		3) Chauffage.....	336.000		
		6) Elimination de déchets.....	103.000		
		7) Contrats d'entretien et de nettoyage.....	175.000		
		8) Contrat d'exploitation.....	124.000		
		9) Logements de service et divers.....	40.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.451.000</i>		
12.083 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	223.079	264.350	280.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	93.000		
		3) Chauffage.....	173.500		
		6) Elimination de déchets.....	13.500		
		<i>Total.....</i>	<i>280.000</i>		
12.150 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.781.446	1.593.600	1.845.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg.....	1.470.000		
		2) Centre pénitentiaire Givenich.....	375.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.845.000</i>		
12.190 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance	46.583	74.135	53.520
12.191 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	117.073	120.000	122.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	89.500		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	33.000		
		<i>Total.....</i>	<i>122.500</i>		
12.210 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.856.328	1.869.500	1.950.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	1.732.000		

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 218.000 Total..... 1.950.000			
12.300 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	28.085	35.000	32.500
12.305 (12.30)	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	-	100	-
12.310 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 247.000 2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 21.000 Total..... 268.000	211.827	270.000	268.000
12.311 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	382.802	410.000	430.000
		<u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 402.500 2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 27.500 Total..... 430.000			
12.320 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 227.000 2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 143.500 Total..... 370.500	336.760	353.500	370.500
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	32.406	33.217	33.908
12.331 (12.30)	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.564.193	3.194.336	3.474.800
12.340 (12.50)	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.069	2.250	2.500
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service	40.040	67.650	58.400
		<u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire Luxembourg..... 56.500			

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Centre pénitentiaire Givenich..... 1.900			
		Total..... 58.400			
12.370 (12.30)	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	534.601	737.040	801.543
33.000 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	181.334	201.000	237.014
34.090 (11.00)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.154.545	1.261.280	1.272.500
42.000 (42.00)	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	3.522	5.038	4.100
11.631 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile	7.331	14.577	-
12.510 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	130	-	-
12.650 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service	-	58.000	23.333
12.690 (12.30)	03.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	-	13.637
12.691 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	-	-	94
12.805 (12.30)	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	549	-	-
12.811 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	-	14.600	-
12.820 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus	-	-	875
		Total de la section 07.2.....	36.756.931	39.738.069	41.522.006
		Section 07.3 - Juridictions administratives			
11.000 (11.10)	03.10	Traitements des fonctionnaires	2.236.145	2.328.196	2.636.174

07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			2.474.393
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			40.097
		3) Charges sociales patronales.....			90.730
		4) Allocations de repas.....			30.954
		<i>Total</i>			2.636.174
11.010 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	152.621	162.812
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			138.172
		2) primes, indemnités et autres suppl. de rémun.....			2.547
		3) Charges sociales patronales.....			18.575
		4) Allocations de repas.....			3.518
		<i>Total</i>			162.812
11.020 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement	342	360	350
11.130 (11.12)	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	496	1.650	1.000
11.131 (11.12)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
11.132 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	146.080	156.670	178.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	758	1.000	1.000
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	3.555	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Tenue des magistrats.....			900
		2) Tenue de service des greffiers.....			100
		<i>Total</i>			1.000
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	49.428	63.000	57.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			7.500
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			6.000
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....			1.500

07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 3.000 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 39.000 <i>Total</i> 57.000			
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations <i>Détail:</i> 1) <i>Frais postaux affranchissement</i> 25.000 2) <i>Frais postaux service distribution</i> 4.470 3) <i>Frais téléphoniques</i> 5.000 4) <i>Divers</i> 400 <i>Total</i> 34.870	26.892	38.600	34.870
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations <i>Détail:</i> 2) <i>Contrats d'entretien</i> 2.500 9) <i>Divers</i> 300 <i>Total</i> 2.800	2.302	2.800	2.800
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses <i>Détail:</i> 1) <i>Nettoyage</i> 25.200 2) <i>Electricité</i> 27.400 3) <i>Chauffage</i> 13.000 5) <i>Ascenseurs-entretien</i> 6.100 6) <i>Surveillance</i> 26.600 <i>Total</i> 98.300	78.905	96.000	98.300
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	500	-
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	-	20.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <i>Détail:</i> 1) <i>Significations et traductions</i> 2.500 2) <i>Publication presse écrite</i> 500 <i>Total</i> 3.000	1.196	3.000	3.000
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	-	250	1.000
Total de la section 07.3.....			2.546.099	2.845.847	3.197.506

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 07.4 - Police grand-ducale					
11.000 (11.00)	03.20	Traitements des fonctionnaires	112.745.169	115.792.346	122.809.760
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	96.745.875		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	16.625.786		
		3) Charges sociales patronales.....	7.171.084		
		4) Allocations de repas.....	2.267.015		
		<i>Total</i>	122.809.760		
11.010 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.864.906	3.189.059	3.472.653
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.991.208		
		3) Charges sociales patronales.....	394.211		
		4) Allocations de repas.....	87.234		
		<i>Total</i>	3.472.653		
11.020 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	72.255	12.449	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	17.000		
11.030 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	948.292	1.076.205	1.157.139
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	977.821		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	50.245		
		3) Charges sociales patronales.....	129.073		
		<i>Total</i>	1.157.139		
11.040 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	41.634	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (43.00)	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Du- cale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	569.796	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.827.761	2.931.696	3.435.210
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.758.348			
		3) Charges sociales patronales..... 676.862			
		Total..... 3.435.210			
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.872	27.500	25.000
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	30.914	31.343	31.343
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	813.435	869.500	900.000
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	117.653	125.894	129.000
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	86.021	190.000	101.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 4.500			
		2) Cours et examens..... 60.000			
		5) Prestations individuelles..... 37.000			
		Total..... 101.500			
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	266.083	328.680	355.000
11.140 (11.40)	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	781.797	950.000	800.000
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	315.279	348.600	338.000
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	396.785	220.000	250.000
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.964	102.688	106.385
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers	27.287	26.000	27.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 25.000			
		9) Divers..... 2.500			
		Total..... 27.500			
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	100.102	90.000	101.000

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.012 (12.13)	02.00 02.10 03.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	241.647	235.000	520.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	251.035	260.000	260.000
12.021 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	897.800	917.000	1.045.160
12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Sans distinction d'exercice)	964.979	1.038.000	1.070.000
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.809.984	1.980.000	1.952.600
12.040 (12.12)	03.20	Frais de bureau	641.081	650.000	650.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	175.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	140.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	3.000		
		4) Consommables bureautiques.....	245.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	17.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	35.000		
		9) Divers.....	35.000		
		<u>Total.....</u>	<u>650.000</u>		
12.042 (12.12)	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers. (Crédit non limitatif).....	42.326	27.500	35.000
12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	1.152.059	1.234.000	1.181.000
12.051 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	825.571	880.000	930.000
12.060 (12.12)	03.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	149.513	170.200	160.000
12.080 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.763.278	1.821.300	2.070.000
12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	981.429	1.014.578	1.014.578
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	923.652		

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires..... 90.926			
		Total..... 1.014.578			
12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.081.779	3.258.188	3.170.112
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 2.973.170			
		2) Charges locatives..... 196.942			
		Total..... 3.170.112			
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études	24.336	15.000	140.000
12.140 (12.16)	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	156.671	130.000	130.000
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	487.622	595.000	288.000
12.200 (12.30)	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	27.208	28.200	28.200
12.251 (12.00)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	384.602	388.000	397.000
12.300 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	655.997	1.397.000	875.000
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.014	216.000	125.000
12.304 (12.30)	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.061	40.000	25.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	91.351	90.000	64.000
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses	42.799	43.500	57.740
12.321 (12.30)	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	34.052	36.000	36.000

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.340 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice)	3.899.004	3.800.000	3.800.000
12.345 (12.30)	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	153.049	150.000	250.000
12.350 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions	244.608	248.500	350.130
12.351 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir; frais d'entretien du stand de tir; frais d'acquisition et d'entretien des équipements spéciaux	496.081	561.480	543.000
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif).....	10.880	12.500	12.500
12.390 (12.12)	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	19.982	20.000	25.000
24.010 (12.12)	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	22.836	26.500	27.600
33.010 (33.00)	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	-	100	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	1.013	-	-
11.631 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile	-	-	88.856
12.850 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions	-	95.415	-
12.860 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes.	6.062	-	-
Total de la section 07.4.....			142.803.714	147.691.221	155.378.266
Total du département 07.....			241.911.493	253.349.962	267.491.670

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	196.719.889	204.641.162	216.239.871
12	Achat de biens non durables et de services	41.064.326	44.768.470	46.942.885
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	27.836	41.500	37.600
33	Transferts de revenus aux administrations privées	185.474	205.250	241.914
34	Transferts de revenus aux ménages	3.634.040	3.293.480	3.629.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	279.928	400.000	400.300
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	-	100	100
Total		241.911.493	253.349.962	267.491.670

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
		Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	59.517.910	71.268.152	76.994.090
		<i>Détail:</i>			
		<i>A) - Fonctionnaires affectés aux départements mi- nistériels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	55.053.216		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	99.363		
		3) Charges sociales patronales.....	2.263.058		
		4) Allocations de repas.....	828.369		
		<i>B) - Fonctionnaires détachés à d'autres services</i>			
		<i>a) Inspection générale de la sécurité sociale</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.874.456		
		3) Charges sociales patronales.....	127.394		
		4) Allocations de repas.....	47.838		
		<i>b) Ecole supérieure du travail</i>			
		1) Rémunérations de base.....	44.751		
		3) Charges sociales patronales.....	1.969		
		4) Allocations de repas.....	703		
		<i>c) Centre de communications du Gouvernement</i>			
		1) Rémunérations de base.....	415.002		
		3) Charges sociales patronales.....	16.375		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>d) Institut supérieur d'études et de recher- ches pédagogiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	56.783		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.303		
		3) Charges sociales patronales.....	2.498		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>e) Administration du personnel de l'Etat</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.139.550		
		3) Charges sociales patronales.....	89.600		
		4) Allocations de repas.....	31.656		
		<i>f) Institut national de l'administration publique</i>			
		1) Rémunérations de base.....	718.864		
		3) Charges sociales patronales.....	30.191		

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) <i>Allocations de repas</i>	11.255		
		<i>g) Centre de langues</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	284.865		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	12.534		
		4) <i>Allocations de repas</i>	4.924		
		<i>h) Ecole européenne</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	179.004		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	7.876		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.814		
		<i>i) Formation des adultes</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	221.644		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	9.752		
		4) <i>Allocations de repas</i>	3.517		
		<i>j) Ambassades et représentations permanentes</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	2.949.550		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	117.776		
		4) <i>Allocations de repas</i>	40.803		
		<i>k) Institut d'études éducatives et sociales</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	83.380		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	3.669		
		4) <i>Allocations de repas</i>	1.407		
		<i>l) Administration des bâtiments publics</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	162.750		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	6.307		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.110		
		<i>m) Centre de documentation et de recherche sur la résistance</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	195.257		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	8.007		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.814		
		<i>n) Lycée technique des arts et métiers</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	179.004		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	7.876		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.814		
		<i>o) Lycée de Mersch</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	89.502		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	3.938		
		4) <i>Allocations de repas</i>	1.407		
		<i>p) Centre de psychologie et d'orientation scolaires</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	125.070		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	5.503		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.814		
		<i>q) Lycée technique hôtelier Alexis Heck</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	89.502		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	3.938		
		4) <i>Allocations de repas</i>	1.407		

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>r) Inspection générale des finances</i>			
		1) Rémunérations de base.....	968.056		
		3) Charges sociales patronales.....	41.740		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		<i>s) Centre national sportif et culturel</i>			
		1) Rémunérations de base.....	89.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.938		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>t) Centre national de l'audiovisuel</i>			
		1) Rémunérations de base.....	111.877		
		3) Charges sociales patronales.....	4.338		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>u) Lycée technique Michel Lucius</i>			
		1) Rémunérations de base.....	89.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.938		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>v) Lycée technique d'Esch-sur-Alzette</i>			
		1) Rémunérations de base.....	179.004		
		3) Charges sociales patronales.....	7.876		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>w) Centre informatique de l'Etat</i>			
		1) Rémunérations de base.....	89.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.938		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>x) Lycée technique d'Ettelbruck</i>			
		1) Rémunérations de base.....	172.882		
		3) Charges sociales patronales.....	7.607		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>y) Lycée technique agricole d'Ettelbruck</i>			
		1) Rémunérations de base.....	172.882		
		3) Charges sociales patronales.....	7.607		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>z) Lycée technique Nic. Biever</i>			
		1) Rémunérations de base.....	83.380		
		3) Charges sociales patronales.....	3.669		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>aa) Board of Economic Development</i>			
		1) Rémunérations de base.....	117.999		
		3) Charges sociales patronales.....	4.338		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ab) Direction du Contrôle financier</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.998.314		
		3) Charges sociales patronales.....	126.801		
		4) Allocations de repas.....	45.024		
		<i>ac) Lycée technique Mathias Adam Pétange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	89.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.938		

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ad) Service de coopération de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
		1) Rémunérations de base.....	235.998		
		3) Charges sociales patronales.....	8.676		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		ae) Lycées du Nord			
		1) Rémunérations de base.....	172.882		
		3) Charges sociales patronales.....	7.607		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		af) Lycée des Garçons			
		1) Rémunérations de base.....	83.380		
		3) Charges sociales patronales.....	3.669		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ag) Lycée Michel Rodange			
		1) Rémunérations de base.....	83.380		
		3) Charges sociales patronales.....	3.669		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ah) Lycée Classique Diekirch			
		1) Rémunérations de base.....	83.380		
		3) Charges sociales patronales.....	3.669		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ai) Atert - Lycée			
		1) Rémunérations de base.....	83.380		
		3) Charges sociales patronales.....	3.669		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		aj) Centre National de Littérature (Mersch)			
		1) Rémunérations de base.....	83.380		
		3) Charges sociales patronales.....	3.669		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ak) Inspectorat de l'Enseignement primaire			
		1) Rémunérations de base.....	390.515		
		3) Charges sociales patronales.....	17.183		
		4) Allocations de repas.....	6.331		
		al) Lycée technique du Centre			
		1) Rémunérations de base.....	83.380		
		3) Charges sociales patronales.....	3.669		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		am) Société Nationale de Crédit et d'Inves- tissements			
		1) Rémunérations de base.....	117.999		
		3) Charges sociales patronales.....	4.338		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		an) Comptabilité des communes			
		1) Rémunérations de base.....	51.506		
		3) Charges sociales patronales.....	2.266		
		4) Allocations de repas.....	1.407		

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>ao) Lycée Pilote</i> 1) Rémunérations de base..... 83.380 3) Charges sociales patronales..... 3.669 4) Allocations de repas..... 1.407			
		<i>ap) Lycée Uelzecht</i> 1) Rémunérations de base..... 89.502 3) Charges sociales patronales..... 3.938 4) Allocations de repas..... 1.407			
		<i>aq) Commissariat du Gouvernement aux étran- gers</i> 1) Rémunérations de base..... 111.877 3) Charges sociales patronales..... 4.338 4) Allocations de repas..... 1.407 Total..... 76.994.090			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	39.487.187	41.689.384	45.202.340
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 39.391.464			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 235.595			
		3) Charges sociales patronales..... 4.497.876			
		4) Allocations de repas..... 1.077.405			
		Total..... 45.202.340			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.700.951	36.352	40.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>B) Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 40.000			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	10.093.350	11.238.630	12.409.627
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 10.376.556			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 586.006			
		3) Charges sociales patronales..... 1.447.065			
		Total..... 12.409.627			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	58.709	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64.391	105.618	105.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Indemnités d'habillement..... 105.500			

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	728.689	585.000	731.000
11.131 (11.12)	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	-	1.000	1.000
11.132 (11.12)	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	8.944	15.000	20.000
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.767	34.000	34.000
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.201	20.000	30.000
11.300 (11.20)	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.886.881	4.000.000	4.770.000
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	20.877.727	-1.422.706
		<u>Détail:</u>			
		1) Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:			
		a) Personnel visé par la limitation des engagements nouveaux (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): 250 unités.....			13.000.000
		b) Remplacements anticipatifs.....			659.000
		c) Personnel divers occupé à titre permanent et à tâche partielle.....			1.600.000
		d) Personnel divers occupé à titre temporaire.....			1.352.000
		e) Employés et ouvriers suppléants.....			2.084.000
		f) Agents relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés.....			1.465.000
		g) Magistrats et personnel de l'administration judiciaire et des juridictions administratives: 7 unités.....			421.294
		3) Cotisations pour le financement du service national de santé au travail.....			96.000
		4) A déduire: moins-values de dépenses résultant de la non-occupation temporaire d'emplois.....			-22.100.000
		<u>Total.....</u>			<u>-1.422.706</u>

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.962	100	100
11.312 (12.15)	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	5.000
11.313 (12.15)	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290.013	100	100
12.001 (12.16)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	50.352	52.000	52.000
12.010 (12.13)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	-	300	300
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	105.342	150.000	140.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	4.980	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.000			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	13.456	17.000	37.000
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	5.322	5.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 6.000			
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.952	21.000	30.000
12.120 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	337.886	400.000	490.000
12.121 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Plans d'amélioration et de qualité. (Sans distinction d'exercice)	210.485	410.000	335.000
12.125 (12.30)	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	766.681	700.000	450.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement. (Crédit non limitatif).....	14.959	15.000	80.000
12.141 (12.16)	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	144.512	220.000	200.000

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.301 (12.13)	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données. (Crédit non limitatif).....	-	2.000	-
12.350 (10.00)	01.10	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale de Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de la loi entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007. (Crédit non limitatif).....	-	2.422.352	-
33.000 (11.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique. (Crédit non limitatif).....	873.169	1.044.000	1.113.000
33.002 (33.00)	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007. (Crédit non limitatif).....	56.379	1.138.842	-
34.010 (11.00)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.281.211	1.415.000	1.589.000
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	2.933.101	2.900.000	3.000.000
35.060 (35.20)	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	262.628	264.350	264.350
41.000 (33.00)	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	37.185	37.185	37.185
41.001 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	-	-	2.050
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	670	-	1.710
12.512 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	1.500
12.620 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études	-	8.372	-
12.641 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	688	-	-

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.500 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	-	54.296	128.865
34.580 (34.52)	01.33	Bonification d'intérêt aux agents publics	450	-	-
Total de la section 08.0.....			124.097.363	161.158.860	146.884.111
Section 08.1 - Pensions					
11.051 (11.00)	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants. (Crédit non limitatif).....	4.695	5.907	5.907
<i>Détail:</i>					
1) Pensions et suppléments:					
a) Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants..... 1.977					
b) Rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants..... 3.930					
Total..... 5.907					
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Sans distinction d'exercice)	10.736	13.000	13.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	826	5.000	5.000
34.010 (11.00)	06.12	Pensions partielles du régime général d'assurance pension à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément aux articles 10 à 15 de la loi du 28.7.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension. (Crédit non limitatif).....	3.476.382	3.810.000	-
34.011 (11.00)	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.310.986	1.700.000	-

08.1 - Pensions

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	311.278.000	343.500.000	363.200.000
		Total de la section 08.1.....	316.081.625	349.033.907	363.223.907
Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat					
11.000 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires	141.684	143.372	149.076
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 138.441			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.890			
		3) Charges sociales patronales..... 4.338			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 149.076			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	444.041	456.275	485.119
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 414.438			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.168			
		3) Charges sociales patronales..... 55.257			
		4) Allocations de repas..... 11.256			
		Total..... 485.119			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	8.616	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	57.403	54.428	51.330
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 42.797			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.547			
		3) Charges sociales patronales..... 5.986			
		Total..... 51.330			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	4.152	100	100

08.2 - Administration du personnel de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	232	400	400
12.000 (12.15)	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Sans distinction d'exercice)	32.200	40.000	40.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour	-	200	100
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	10.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	14.352	18.900	19.550
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.400			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 4.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 150			
		4) Consommables bureautiques..... 4.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 19.550			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	8.164	9.900	9.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 9.900			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	3.293	2.360	2.500
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	186.558	180.000	190.000
		Total de la section 08.2.....	900.695	916.035	958.175
		Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	237.177	240.801	271.706

08.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			234.014
		3) Charges sociales patronales.....			32.064
		4) Allocations de repas.....			5.628
		Total.....			271.706
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	54.745	53.119	55.403
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			46.163
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.779
		3) Charges sociales patronales.....			6.461
		Total.....			55.403
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	528	576	583
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnité d'habillement.....			583
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des sta- giaires: indemnités pour services extraordinaires	115.288	133.000	157.481
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			149.146
		2) Indemnité chargé de direction.....			8.335
		Total.....			157.481
11.131 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services extraordinaires	113.910	170.000	157.966
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examen.....			157.966
12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour ser- vices de tiers	59.470	74.801	112.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			112.000
12.001 (12.15)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services de tiers	259.519	222.652	242.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			242.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	23.067	21.706	21.706
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de bureau.....			21.706
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	15.735	12.033	12.096

08.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> 12.096			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	5.981	2.784	2.784
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> 2.784			
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	19.550	7.500	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Brochures et dépliants</i> 7.500			
12.190 (12.30)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	3.193	15.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais de perfectionnement</i> 15.000			
12.191 (12.30)	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	850	1.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais d'organisation et de participation</i> 1.500			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.631 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services extraordinaires	716	-	-
11.690 (12.15)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	-	-	1.840
		Total de la section 08.3.....	909.729	955.472	1.059.565
		Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	266.216	270.141	283.655
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 262.385			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 9.780			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 8.676			
		4) <i>Allocations de repas</i> 2.814			
		<u>Total</u> 283.655			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	580.390	603.801	745.107

08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			660.117
		3) Charges sociales patronales.....			75.844
		4) Allocations de repas.....			9.146
		<i>Total</i>			745.107
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.10)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	4.486	4.646	5.231
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			4.366
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			255
		3) Charges sociales patronales.....			610
		<i>Total</i>			5.231
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	-	74	74
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1.495	1.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			1.500
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	1.740	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			4.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	2.748	3.000	3.500
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	15.565	20.000	19.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			7.925
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			1.302
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			372
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.719
		6) Documentation et bibliothèque.....			6.124
		9) Divers.....			558
		<i>Total</i>			19.000
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	176	5.000	5.000

08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> 5.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	-	500	500
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> 500			
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	18.443	47.500	47.500
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'au- torité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.977	40.000	40.000
12.300 (12.30)	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	-	620	620
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers.	2.016	-	-
		Total de la section 08.4.....	927.252	1.000.882	1.155.787
		Section 08.5 - Centre informatique de l'Etat			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	9.106.566	10.494.640	11.132.689
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunération de base</i> 10.519.551			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 437.264			
		4) <i>Allocations de repas</i> 175.874			
		<i>Total</i> 11.132.689			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	953.424	937.539	1.199.759
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 1.039.348			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 137.195			
		4) <i>Allocations de repas</i> 23.216			
		<i>Total</i> 1.199.759			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	87.240	100	100

08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	198.506	192.340	212.114
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 179.230			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.150			
		3) Charges sociales patronales..... 24.734			
		<u>Total..... 212.114</u>			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	420	816	816
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 816			
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes d'informatique (centre informatique et autres ad- ministrations). (Crédit non limitatif).....	1.163.346	1.320.000	1.480.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	1.241	2.000	2.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10.576	16.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 4.200			
		2) Carburants et lubrifiants..... 6.000			
		3) Réparation et entretien..... 5.800			
		<u>Total..... 16.000</u>			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	553	600	700
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	7.685	14.000	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.300			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.300			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 4.300			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.300			

08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		9) Divers..... 800			
		Total..... 14.000			
12.041 (12.12)	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	112.911	110.000	120.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Consommables bureautiques..... 120.000			
12.042 (12.12)	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	518	6.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.805.214	4.447.900	5.094.677
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 78.000			
		2) Frais téléphoniques..... 26.730			
		4) Téléx et téléfax..... 300			
		8) a) ISDN..... 113.500			
		b) INTERNET..... 334.800			
		9) a) Lignes téléphoniques louées..... 4.499.340			
		b) Divers..... 42.007			
		Total..... 5.094.677			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	28.926	40.000	32.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Entretien..... 29.700			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.300			
		Total..... 32.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.663.428	3.362.459	3.323.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 1.113.447			
		2) Contrats d'entretien..... 2.077.022			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 132.531			
		Total..... 3.323.000			
12.071 (12.12)	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	303.641	390.000	400.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 400.000			

08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	404.522	538.600	541.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	128.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	320.000		
		3) Chauffage.....	16.000		
		4) Réparations et entretien.....	35.000		
		5) Assurances.....	32.500		
		9) Divers.....	10.000		
		<u>Total.....</u>	<u>541.500</u>		
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.504.402	7.272.000	7.500.000
12.190 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	164.085	251.000	251.000
12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informa- tique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	811.231	1.340.000	1.393.000
12.301 (12.30)	01.34	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.142	202.000	215.000
12.303 (12.30)	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	147.679	170.200	217.000
12.304 (12.30)	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature élec- tronique des transactions de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	383.457	500.000	750.000
24.010 (12.12)	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques au- près de secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.798.903	7.500.000	8.000.000
		Total de la section 08.5.....	31.856.616	39.109.294	41.902.455
		Section 08.6 - Service central des imprimés			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	1.544.788	1.580.233	1.598.836
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.481.327		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	17.604		
		3) Charges sociales patronales.....	65.433		
		4) Allocations de repas.....	34.472		
		<u>Total.....</u>	<u>1.598.836</u>		

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	240.661	203.465	168.448
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 146.883			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.779			
		3) Charges sociales patronales..... 14.565			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		<u>Total..... 168.448</u>			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11.164	-	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	201.949	199.926	194.532
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 162.680			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.168			
		3) Charges sociales patronales..... 22.684			
		<u>Total..... 194.532</u>			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	-	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage	34.037	50.200	52.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 52.800			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	3.817	5.562	5.562
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	7.848	8.000	8.500
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.955	1.500	2.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.378	3.190	4.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.000			
		3) Réparation et entretien..... 2.000			
		<u>Total..... 4.500</u>			

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	317	360	350
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	34.798	26.800	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	7.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.600		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	500		
		4) Consommables bureautiques.....	25.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	450		
		9) Divers.....	350		
		<i>Total.....</i>	<i>35.000</i>		
12.041 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif).....	493.394	513.000	530.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	530.000		
12.042 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression	208.606	218.000	230.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	230.000		
12.043 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	49.292	50.000	47.350
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais de reliure et de façonnage.....	47.350		
12.044 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	169.129	200.000	180.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	180.000		
12.045 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	169.515	205.000	190.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Frais d'entretien des machines de bureau.....	190.000		
12.046 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	199.936	215.000	215.000
12.047 (12.12)	01.34	Frais informatiques	20.663	30.000	35.000

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	309.773	340.000	333.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 322.500			
		2) Frais téléphoniques..... 7.000			
		4) Téléfax..... 750			
		6) Sémaphone..... 2.750			
		<u>Total..... 333.000</u>			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	6.465	8.000	7.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 7.500			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	73.680	71.150	75.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 3.300			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 65.000			
		5) Assurances..... 4.250			
		9) Divers..... 2.800			
		<u>Total..... 75.350</u>			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	291.478	296.478	298.272
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 298.272			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de confection de documents parlementaires. (Crédit non limitatif).....	219.976	170.000	200.000
12.131 (12.16)	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	224.997	240.000	250.000
12.140 (12.16)	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	7.490	7.500	7.800
12.170 (12.30)	01.34	Entretien des équipements spéciaux	179.998	175.500	180.000
12.190 (12.30)	01.34	Formation du personnel	650	650	800
12.300 (12.30)	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	4.845	11.000	6.000
12.301 (12.30)	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équi- pements spéciaux désaffectés	2.358	6.000	4.000

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif).....	17.439	20.000	20.000
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	-	144	144
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.542 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression et de duplication	147.634	-	-
Total de la section 08.6.....			4.883.030	4.856.658	4.880.944
Section 08.7 Service eLuxembourg					
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	243	2.000	1.000
12.040 (12.12)	Divers codes	Frais de bureau	7.721	15.000	22.000
12.050 (12.12)	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	757	3.000	4.000
12.070 (12.12)	Divers codes	Location et entretien des équipements informatiques	-	-	14.000
<i>Détail:</i>					
2) Contrats d'entretien.....			10.000		
3) Réparations et pièces de rechange.....			4.000		
Total.....			14.000		
12.080 (12.11)	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien	2.166	2.500	2.500
12.120 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.411.817	6.500.000	6.500.000
12.121 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	119.276	-	-
12.190 (12.30)	Divers codes	Frais de formation du personnel	4.579	20.000	30.000
33.001 (33.00)	Divers codes	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'infor- mation. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	150.000

08.7 - Service eLuxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
43.000 (43.22)	Divers codes	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'in- formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	134.182	480.000	250.000
		Total de la section 08.7.....	2.680.741	7.072.500	6.973.500
08.8 - Service médical - Dépenses diverses					
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'admi- nistration. (Crédit non limitatif).....	12.412	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 20.000			
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	368	2.560	1.230
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	7.512	7.500	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.150			
		2) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		3) Abonnements journaux..... 850			
		4) Abonnements périodiques..... 500			
		Total..... 8.500			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunica- tions. (Crédit non limitatif).....	927	3.120	3.120
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 3.120			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	19.936	28.300	24.230
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 24.230			
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales	7.731	20.000	20.000
12.160 (12.30)	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	8.230	5.350	7.760
12.190 (12.30)	01.33	Frais de formation du personnel	1.288	5.520	5.520

08.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Formation continue</i>			
		2) <i>Formation spécifique</i>			
		<i>Total</i>			
12.300 (12.30)	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	39.911	48.500	48.500
		Total de la section 08.8.....	98.315	140.850	138.860
		Total du département 08.....	482.435.366	564.244.458	567.177.304

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	132.540.901	167.021.424	157.362.995
12	Achat de biens non durables et de services	22.451.889	33.329.217	32.079.715
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	5.798.903	7.500.000	8.000.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	929.548	2.287.138	1.391.865
34	Transferts de revenus aux ménages	9.002.130	9.825.000	4.589.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	262.628	264.494	264.494
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	37.185	37.185	39.235
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	134.182	480.000	250.000
93	Dotations de fonds de réserve	311.278.000	343.500.000	363.200.000
Total		482.435.366	564.244.458	567.177.304

09.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 09.0 - Dépenses générales					
12.012 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	17.765	19.500	18.200
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	7.129	6.240	7.000
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 6.600					
9) Divers..... 400					
Total..... 7.000					
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	4.087	4.900	4.900
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 4.900					
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	289.800
12.140 (12.16)	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	2.000	1.000	1.000
<i>Détail:</i>					
1) Brochures et dépliants..... 1.000					
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	470	-	-
12.540 (12.12)	01.10	Frais de bureau	1.370	-	-
Total de la section 09.0.....			32.821	31.640	320.900

09.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 09.1 - Finances communales					
11.060 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.538.701	11.000.000	11.467.586
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	2.357	4.200	4.200
<i>Détail:</i>					
1) Commission permanente des finances communales et des subsides..... 1.700					
2) Conseil supérieur des finances communales..... 2.500					
Total..... 4.200					
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	991.574	991.574	991.574
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	8.313.000	8.679.000	9.104.000
43.010 (43.21)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.797	100.000	200.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif).....	408.495.678	378.386.500	377.616.000
Total de la section 09.1.....			428.427.052	399.197.319	399.419.405
Section 09.2 - Commissariats de district					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.289.654	1.354.071	1.531.948
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.430.149					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.919					
3) Charges sociales patronales..... 60.257					

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 24.623			
		Total..... 1.531.948			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	130.203	216.355	192.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 163.173			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.779			
		3) Charges sociales patronales..... 22.627			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		Total..... 192.800			
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	53.628	58.501	71.655
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 60.561			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.764			
		3) Charges sociales patronales..... 8.330			
		Total..... 71.655			
11.040 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	10.953	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.080 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	-	100	7.625
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 7.625			
12.100 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeu- bles et charges locatives accessoires payés à des sec- teurs autres que le secteur des administrations publi- ques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.078	55.000	55.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 55.000			
12.102 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'im- meubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.856	43.000	43.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 38.751			
		2) Charges locatives accessoires..... 4.249			
		Total..... 43.000			

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.250 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	28.943	28.985	32.585
		<u>Détail:</u>			
		1110 Indemnités d'habillement..... 93			
		1201 Frais de route et de séjour..... 3.100			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.200			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 842			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 9.000			
		2) Frais téléphoniques..... 4.500			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité et taxes..... 3.350			
		3) Chauffage..... 4.500			
		<u>Total..... 32.585</u>			
12.251 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	24.547	28.600	29.173
		<u>Détail:</u>			
		1201 Frais de route et de séjour..... 3.300			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 800			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.355			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.290			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 12.000			
		2) Frais téléphoniques..... 1.500			
		4) Téléx et téléfax..... 248			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 180			
		<u>Total..... 29.173</u>			

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.252 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	20.633	21.497	21.497
		<u>Détail:</u>			
		1110 Indemnités d'habillement..... 47			
		1201 Frais de route et de séjour..... 3.800			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.800			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 900			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 600			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.100			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 5.500			
		2) Frais téléphoniques..... 1.800			
		4) Téléx et téléfax..... 250			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.700			
		Total..... 21.497			
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	3.500	4.500	4.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
35.560 (35.00)	13.90	Cotisations à des organismes internationaux	-	1.000	-
		Total de la section 09.2.....	1.657.995	1.811.709	1.989.883
		Section 09.3 - Caisse de prévoyance			
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.092.575	35.274.000	36.618.000

09.3 - Caisse de prévoyance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.273.645	6.440.000	6.620.000
		Total de la section 09.3.....	39.366.220	41.714.000	43.238.000
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	647.159	748.236	809.219
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	761.043		
		3) Charges sociales patronales.....	33.050		
		4) Allocations de repas.....	15.126		
		Total.....	809.219		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	60.976	64.977	65.494
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	59.430		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.956		
		3) Charges sociales patronales.....	2.701		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	65.494		
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour	15.030	13.000	15.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour.....	15.200		
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	2.379	2.700	2.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.700		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	600		
		6) Documentation et bibliothèque.....	400		
		Total.....	2.700		

09.4 - Service de contrôle de la compta. des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	2.000	1.500
		Total de la section 09.4.....	725.544	831.013	894.213
Section 09.6 - Administration des services de secours					
11.000 (11.00)	03.50	Traitements des fonctionnaires	2.242.207	2.261.101	2.387.939
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			2.134.861
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			117.356
		3) Charges sociales patronales.....			94.919
		4) Allocations de repas.....			40.803
		Total.....			2.387.939
11.010 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	486.328	505.331	593.826
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			506.911
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			6.483
		3) Charges sociales patronales.....			67.769
		4) Allocations de repas.....			12.663
		Total.....			593.826
11.020 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	52.807	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	650.398	712.311	720.614
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			599.269
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			37.459
		3) Charges sociales patronales.....			83.886
		Total.....			720.614
11.040 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	178	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.100 (11.40)	03.50	Indemnités d'habillement	2.093	2.335	2.429
11.130 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	65.916	68.900	66.818
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	2.622		
		2) Cours et examens.....	31.483		
		3) Permanence à domicile.....	4.690		
		5) Prestations individuelles.....	27.560		
		b) Divers.....	463		
		<i>Total</i>	66.818		
11.150 (11.12)	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	7.206	2.000	4.000
12.000 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	127.979	131.900	135.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	3.292		
		2) Cours et examens.....	95.019		
		5) Prestations individuelles.....	33.221		
		b) Divers.....	853		
		c) Divers.....	2.615		
		<i>Total</i>	135.000		
12.010 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	123.118	130.000	130.000
12.012 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	17.933	21.000	22.000
12.020 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	48.835	57.000	60.180
12.021 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles	76.929	80.000	92.000
12.022 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.000	181.000	193.000
12.030 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	296.566	380.000	400.000
12.040 (12.12)	03.50	Frais de bureau	17.939	18.000	32.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.350		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	2.500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.000		
		4) Consommables bureautiques.....	5.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	19.000		

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.850			
		Total..... 32.700			
12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	170.818	160.000	197.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 42.000			
		2) Frais téléphoniques..... 155.600			
		Total..... 197.600			
12.060 (12.12)	03.50	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	299.446	298.434	276.760
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 131.760			
		3) Réparations et entretien..... 145.000			
		Total..... 276.760			
12.070 (12.12)	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.108	60.000	93.950
12.080 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	141.779	146.867	204.263
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 21.655			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 73.500			
		3) Chauffage..... 54.930			
		4) Réparations..... 6.000			
		5) Assurances..... 850			
		6) Frais de gardiennage..... 45.428			
		9) Divers..... 1.900			
		Total..... 204.263			
12.081 (12.11)	03.40	Service médical: bâtiments: exploitation et entretien	7.332	9.000	9.000
12.100 (12.11)	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	555.893	528.814	561.566
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 558.678			
		2) Charges locatives accessoires..... 2.888			
		Total..... 561.566			
12.120 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	38.700	95.000	95.000
12.125 (12.11)	03.40 03.50	Mise en place et mise à jour d'un site Internet et In- tranet de l'Administration des services de secours	17.998	30.000	250.000

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	24.126	50.000	50.000
12.140 (12.16)	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	22.401	50.000	50.000
12.150 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	-	1.200	1.200
12.151 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemni- tés du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Divi- sion de la Protection civile. (Crédit non limitatif).....	23.812	30.000	30.000
12.170 (12.16)	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	13.278	13.994	14.285
12.180 (12.30)	03.50	Acquisition de matériel didactique	42.567	29.758	26.409
12.190 (12.30)	03.50	Formation du personnel	35.729	45.000	145.000
12.192 (12.30)	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des servi- ces de secours EULUX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.053	100	100
12.200 (12.30)	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile au- tomobile et assurances liées à l'exploitation des immeu- bles. (Crédit non limitatif).....	27.846	27.850	34.690
12.300 (12.30)	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gra- titude pour les volontaires de la protection civile par- ticulièrement méritants	2.493	2.500	2.500
12.310 (12.30)	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	129.411	134.145	134.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Recrutement, entraînement et autres frais de la brigade grand-ducale des volontaires de la protection civile.....			3.000
		2) Remboursement des pertes de salaires et des frais de voyage des élèves de l'école natio- nale de la protection civile.....			65.000
		3) Frais d'hébergement des élèves à l'école na- tionale de la protection civile.....			61.000
		4) Frais de ravitaillement.....			5.000
		<i>Total.....</i>			<u>134.000</u>
12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; au- tres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420.245	387.022	411.240
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits absorbants et autre matériel pour la lutte contre la			

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>pollution des cours d'eau par hydrocarbur.....</i>			
		2) <i>Entretien du matériel d'intervention.....</i>			
		3) <i>Indemnités du chef d'accidents à l'occasion d'opérations de sauvetage.....</i>			
		4) <i>Frais de ravitaillement.....</i>			
		5) <i>Enlèvement de déchets toxiques et dangereux....</i>			
		6) <i>Frais en relation avec l'intervention de chiens.....</i>			
		7) <i>Comprimés d'iodure de potassium</i>			
		7) <i>Remplacement périodique de matériel d'intervention.....</i>			
		8) <i>Remboursement de frais de bureau et de téléphone.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
12.330 (12.30)	03.50	Indemnités pour frais de représentation	872	880	900
31.050 (33.00)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	425.000	425.000	515.000
32.020 (34.40)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif).....	28.054	12.000	12.000
33.011 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs- pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	55.528	55.528	55.528
33.012 (31.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	10.412	10.412	10.412
33.014 (33.00)	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours	-	3.000	3.000
33.015 (31.32)	03.50	Actions en faveur du bénévolat dans le cadre de la pro- tection civile	-	-	100.000
35.040 (35.50)	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionne- ment du CSEM (Centre Séismologique Euro Méditéra- néen)	-	-	1.000
35.060 (35.00)	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.000 (43.22)	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif).....	3.415.360	3.800.000	3.800.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	324	-	-

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.510 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour	326	-	-
12.580 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	-	330	-
32.520 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	-	810	1.198
Total de la section 09.6.....			10.347.540	10.965.019	11.933.604
Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)					
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	1.215	1.500	1.400
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Comité interministériel de l'aménagement du territoire..... 600					
b) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire..... 800					
Total..... 1.400					
11.320 (33.00)	07.20	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.350	123.000	-
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	868	1.500	1.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire..... 1.200					
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	6.673	5.600	6.700
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	41.816	33.000	38.000
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.742	1.500	1.800
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 500					
2) Carburants et lubrifiants..... 900					
3) Réparations et entretien..... 200					
9) Divers..... 200					
Total..... 1.800					

09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau	19.623	23.500	23.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.000		
		2) Location et entretien des photocopieurs.....	2.000		
		4) Consommables bureautiques.....	14.000		
		5) Impression et reliure.....	1.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.000		
		9) Divers.....	500		
		Total.....	23.500		
12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	37.714	41.000	41.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien.....	40.000		
		3) Réparations et entretien.....	1.000		
		Total.....	41.000		
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	28.374	21.000	34.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	3.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	19.000		
		3) Chauffage.....	11.000		
		9) Divers.....	1.000		
		Total.....	34.000		
12.120 (12.30)	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	1.235.714	1.230.218	1.012.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Observatoire du développement spatial du Luxembourg.....	100.000		
		2) Plans sectoriels.....	470.000		
		3) Plan régional Sud.....	100.000		
		4) Concept "Nordstad".....	235.600		
		5) Autres planifications territoriales.....	15.000		
		6) Friches industrielles.....	80.000		
		8) Auxiliaires scientifiques.....	12.000		
		Total.....	1.012.600		
12.121 (12.30)	13.90	Etudes d'impact à décider par le Gouvernement sur base de la loi du 13.03.07 transposant la directive européen- ne 97/11/CE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100.000
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	80.488	120.000	120.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre.....	30.000		
		2) Parc naturel de l'Our.....	30.000		

09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Parc naturel du Müllerthal..... 60.000			
		Total..... 120.000			
12.125 (12.30)	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Sans distinction d'exercice)	8.815	15.000	15.000
12.130 (12.16)	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports; frais de confection et de publication de plans et de cartes. (Sans distinction d'exercice)	17.702	35.000	60.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	22.193	45.000	60.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	8.411	16.000	14.000
12.250 (12.00)	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Hosingen incombant à l'Etat	-	-	5.000
12.320 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	81.127	80.000	80.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	774.154	741.165	707.610
		<i>Détail:</i>			
		1) Programme Interreg IV A Grande Région..... 149.632			
		2) Programme Interreg IV B ENO..... 103.799			
		3) Programme Interreg IV C..... 851			
		4) Interact..... 13.268			
		5) Urbact..... 469			
		6) Espon..... 421.591			
		7) Sensibilisation..... 18.000			
		Total..... 707.610			
35.060 (35.00)	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux; contributions à des organismes internationaux	32.000	25.000	31.000
35.061 (35.20)	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	3.170	3.170	3.295
35.065 (35.20)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Sans distinction d'exercice)	88.974	179.000	175.000
		<i>Détail:</i>			
		1) IGR (Institut de la Grande Région)..... 13.000			
		2) Frais de traduction de la Commission Régionale..... 12.000			
		3) Maison de la Grande Région..... 135.000			
		4) Participation aux projets..... 15.000			
		Total..... 175.000			

09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.010 (41.12)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches de service et de recherche avec des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	119.782	87.400
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Espon Contact Point Luxembourg</i> 55.000			
		2) <i>Cellule d'Information pour la Politique Urbaine</i> 32.400			
		<i>Total</i> 87.400			
43.000 (33.00)	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'é-laboration des plans régionaux	50.000	50.000	50.000
43.001 (12.30)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées de planification conjointe réalisées avec le secteur communal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Sud-ouest de l'agglomération de Luxembourg</i> <i>DICI</i> 100.000			
		2) <i>Vallée nord de l'Alzette</i> 67.000			
		3) <i>Nordstad - Ville de Diekirch</i> 42.000			
		4) <i>Communes autour de l'aéroport</i> 75.000			
		5) <i>GECT Belval/Alzette</i> 16.000			
		<i>Total</i> 300.000			
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	695.420	715.466	789.221
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Parc naturel Haute Sûre</i> 390.540			
		2) <i>Parc naturel de l'Our</i> 350.393			
		3) <i>Futur Parc Mëlldall</i> 48.288			
		<i>Total</i> 789.221			
43.031 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réa-lisés par les parcs naturels. (Sans distinction d'exercice)	135.324	160.000	175.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Parc naturel de la Haute-Sûre</i> 65.000			
		2) <i>Parc naturel de l'Our</i> 55.000			
		3) <i>Projets communs</i> 55.000			
		<i>Total</i> 175.000			

09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	10.000	35.000	35.000
		Total de la section 09.7.....	3.513.867	3.821.401	3.967.726
Section 09.8 - Aménagement communal					
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	27.575	28.800	40.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Commission d'aménagement.....			40.000
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	8.000	15.700	19.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement.....			10.500
		2) Commission d'aménagement: frais d'experts.....			8.500
		Total.....			19.000
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	2.393	3.500	3.200
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau	8.236	7.000	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			4.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			700
		3) Consommables bureautiques.....			2.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.000
		9) Divers.....			800
		Total.....			8.500
12.120 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Sans distinction d'exercice)	7.466	10.000	10.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	34.866	45.000	45.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	2.999	5.000	5.000

09.8 - Aménagement communal

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'é- laboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain. (Sans distinction d'exercice)	180.000	160.000	160.000
43.010 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'é- laboration de plans de développement général dans le cadre de la fusion des communes.. (Sans distinction d'exercice)	-	100.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Commune de Tandel..... 50.000			
		2) Commune de Kiischpelt..... 50.000			
		<i>Total</i> 100.000			
		Total de la section 09.8.....	271.535	375.000	390.700
		Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau			
11.000 (11.10)	10.40	Traitements des fonctionnaires	4.000.216	4.203.531	4.955.911
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.623.819			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations..... 59.452			
		3) Charges sociales patronales..... 191.386			
		4) Allocations de repas..... 81.254			
		<i>Total</i> 4.955.911			
11.010 (11.10)	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	307.869	322.854	360.871
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 307.881			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.075			
		3) Charges sociales patronales..... 41.176			
		4) Allocations de repas..... 7.739			
		<i>Total</i> 360.871			
11.020 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.114	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.473.501	1.507.912	1.541.298

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.281.398		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	80.172		
		3) Charges sociales patronales.....	179.728		
		<i>Total</i>	1.541.298		
11.040 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	12.334	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	10.40	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	17.032	18.900	19.500
12.000 (12.13)	10.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.120	19.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des stations limnimétriques.....	3.000		
		2) Frais de travaux et d'analyses effectuées par des tiers.....	17.000		
		<i>Total</i>	20.000		
12.010 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour	37.212	39.000	39.000
12.012 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	33.458	35.000	35.000
12.020 (12.14)	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	147.109	145.500	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	23.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	80.500		
		3) Réparations et entretien.....	56.000		
		<i>Total</i>	160.000		
12.030 (12.16)	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	8.211	8.300	8.300
12.040 (12.12)	10.40	Frais de bureau	48.566	51.500	50.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	16.900		
		2) Location et entretien des photocopieurs.....	4.750		
		4) Consommables bureautiques.....	8.900		
		5) Impression et reliure.....	6.275		
		6) Documentation et bibliothèque.....	13.175		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total</i>	50.500		

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.041 (12.12)	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément au projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.050 (12.12)	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	31.602	37.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	7.020		
		2) Frais téléphoniques.....	27.430		
		9) Divers.....	550		
		<i>Total</i>	35.000		
12.060 (12.12)	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	3.881	4.200	4.200
12.070 (12.12)	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	79.541	138.500	138.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	137.000		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	1.500		
		<i>Total</i>	138.500		
12.080 (12.11)	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.765	79.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	16.300		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	18.800		
		3) Chauffage.....	20.900		
		4) Réparations et entretien.....	4.500		
		8) Installations sanitaires du Lac.....	15.000		
		9) Divers.....	4.500		
		<i>Total</i>	80.000		
12.100 (12.11)	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	317.700	317.500	318.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	318.000		
12.110 (12.30)	10.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.725	500	500
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	849.494	950.000	1.100.000
12.122 (12.30)	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	20.605	26.000	31.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques	7.303	10.000	10.000

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.140 (12.16)	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires	79.271	100.000	105.000
12.160 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	289.396	286.000	310.000
12.170 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	24.632	24.500	25.000
12.171 (12.30)	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique. (Sans distinction d'exercice)	14.850	16.000	17.000
12.190 (12.30)	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	29.440	35.000	41.000
12.301 (12.30)	07.40 10.00	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles. (Sans distinction d'exercice)	59.981	150.000	150.000
12.302 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	2.000	2.000
12.304 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.310 (12.30)	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement	29.614	32.000	40.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien des installations, des machines et du matériel.....			15.000
		2) Achat d'aliments pour poissons.....			12.500
		3) Repeuplement; acquisition d'oeufs embryonnés et d'alevins.....			6.500
		9) Frais généraux et dépenses diverses.....			6.000
		<u>Total.....</u>			<u>40.000</u>
12.311 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau. (Sans distinction d'exercice)	413.509	315.000	24.500
12.312 (12.16)	07.33	Conventions Rombach-Martelage et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice)	-	-	350.000
12.320 (12.30)	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	100	100

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.321 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	2.815	28.000	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Location Salle de Conférences.....			3.000
		1) Frais accessoires (photocopie, infrastructure bureautique).....			4.500
		Total.....			7.500
12.330 (12.30)	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif).....	4.893	5.400	5.400
14.010 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien des cours d'eau frontaliers	4.591	2.500	5.000
14.011 (14.10)	07.33 07.40	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	-	2.500	2.500
14.013 (14.10)	12.32	Cours d'eau navigables et flottables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	104.256	-	-
14.014 (14.10)	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
14.016 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	399.306	500.000	500.000
24.000 (24.10)	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	250	250
31.050 (31.32)	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux.. (Sans distinction d'exercice)	-	12.000	9.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	10.000	10.000	10.000
35.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens. (Sans distinction d'exercice)	177.000	180.000	194.000
35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	64.002	65.000	66.000
41.010 (33.00)	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	225.000	225.000	531.000

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) CRP-GL.....	200.000		
		2) CRP-HT.....	331.000		
		<i>Total.....</i>	<i>531.000</i>		
43.000 (43.22)	10.10	Travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux.. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	22.176	40.000	25.000
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat au frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectuées par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre.. (Sans distinction d'exercice)	223.000	310.000	315.000
43.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les partenariats de cours d'eau. (Sans distinction d'exercice)	-	-	50.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.060	63.925	70.885
93.001 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.723	71.768	70.841
		Total de la section 09.9.....	9.795.873	10.391.640	11.835.056
		Total du département 09.....	494.138.447	469.138.741	473.989.487

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	22.213.970	23.205.415	24.838.108
12	Achat de biens non durables et de services	7.399.056	7.936.034	8.993.723
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	508.153	505.100	507.600
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	250	250
31	Subventions d'exploitation	425.000	437.000	524.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	28.054	12.810	13.198
33	Transferts de revenus aux administrations privées	82.137	85.137	185.137
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.142.800	1.198.935	1.182.505
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	225.000	344.782	618.400
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	39.366.220	41.714.000	43.238.000
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	14.121.596	15.177.085	16.130.840
93	Dotations de fonds de réserve	408.626.461	378.522.193	377.757.726
Total		494.138.447	469.138.741	473.989.487

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Section 10.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	2.479	3.500	11.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 11.000					
11.131 (11.12)	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministè- re de l'éducation nationale et de la formation profes- sionnelle: indemnités pour services extraordinaires	-	6.000	-
11.133 (11.12)	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	6.417	6.578	-
11.135 (11.12)	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour ser- vices extraordinaires	496	496	-
12.001 (12.15)	04.33 04.34 04.43	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.487	2.000	2.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.000					
12.010 (12.13)	04.33 04.34 04.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	108	50.200	50.583
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	178.353	200.000	175.000
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.339	2.723	2.433
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 280					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.130					
3) Réparation et entretien..... 1.000					
9) Divers..... 23					
Total..... 2.433					
12.041 (12.12)	04.00	Frais de bureau	3.198	3.600	3.600

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.315 (12.30)	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	149.479	62.000	51.092
12.319 (12.30)	04.33 04.34	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geeseknäppchen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.877.307	-	-
12.320 (12.30)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	69.000	-	-
12.321 (12.30)	04.33 04.34	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisation de manifestations et frais divers	28.530	20.000	21.200
33.000 (33.40)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.315.601	1.936.141	1.905.000
33.002 (41.40)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques	654.264	536.918	650.000
33.010 (33.00)	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	30.000	30.000	30.000
33.011 (33.00)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	10.000	10.000	11.000
33.012 (33.00)	04.00	Subside à l'asbl "Jonk Entrepreneuren Luxembourg"	2.500	-	-
33.013 (33.00)	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	-	81.000	84.240
33.016 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139.606	-	-
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens	190.260	230.000	239.200
34.060 (34.40)	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	64.999	65.000	65.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.042	40.950	28.250
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.115	51.000	51.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Dotations au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	400.000	399.770	117.722
41.050 (41.12)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire. (Sans distinction d'exercice)	45.000	49.500	49.500

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.051 (41.12)	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger	44.300	48.000	48.000
41.052 (41.12)	04.00	Frais pour études, recherches, voyages et activités dans l'intérêt de la coopération européenne	10.000	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	-	3.223	-
12.512 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	872	-	-
12.580 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	17.385	-	-
12.750 (12.00)	04.00	Etablissements scolaires et services dépendant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: régularisation d'arriérés de TVA	-	330.000	-
33.517 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens	-	20.000	17.404
		Total de la section 10.0.....	7.269.695	5.750.069	5.271.224
		Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	1.145.535	1.098.659	1.142.605
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.064.809		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.932		
		3) Charges sociales patronales.....	45.062		
		4) Allocation de repas.....	27.802		
		Total.....	1.142.605		
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	46.884	52.955	55.073
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	46.639		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	747		
		3) Charges sociales patronales.....	6.281		
		4) Allocations de repas.....	1.406		
		Total.....	55.073		
11.020 (11.10)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100

10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	78.578	78.881	82.036
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 67.849			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.576			
		3) Charges sociales patronales..... 9.611			
		<u>Total..... 82.036</u>			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	279	279	279
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.793	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 2.000			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9.853	3.000	9.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	1.342	1.620	1.620
12.041 (12.12)	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	5.838	4.000	4.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 4.500			
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	3.496	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 3.000			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	21.716	22.500	24.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 600			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 15.900			
		3) Chauffage..... 7.000			
		4) Réparations et entretien..... 500			
		<u>Total..... 24.000</u>			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	79.131	96.000	96.000

10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.301 (12.30)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: dépenses diverses	996.133	1.100.000	1.090.000
		Total de la section 10.1.....	2.391.578	2.462.994	2.510.213
Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
11.000 (11.00)	04.01	Traitements des fonctionnaires	327.564	360.846	447.701
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			405.796
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			18.861
		3) Charges sociales patronales.....			16.009
		4) Allocations de repas.....			7.035
		Total.....			447.701
11.010 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	604.523	571.511	1.013.243
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			874.549
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			3.761
		3) Charges sociales patronales.....			115.938
		4) Allocations de repas.....			18.995
		Total.....			1.013.243
11.020 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	-	33.661
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			27.698
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.038
		3) Charges sociales patronales.....			3.925
		Total.....			33.661
11.130 (11.12)	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	174.409	54.000	70.000
12.040 (12.12)	04.01	Frais de bureau	8.934	9.000	9.000

10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.200		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	2.400		
		4) Consommables bureautiques.....	2.400		
		<i>Total</i>	<u>9.000</u>		
12.190 (12.30)	04.01	Mesures de formation continue: colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	762.128	906.000	950.000
12.191 (12.30)	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires	4.427	20.000	15.000
12.192 (12.30)	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspectorat	3.456	4.500	5.000
12.221 (12.30)	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques. (Sans distinction d'exercice)	1.604.521	1.662.000	1.560.158
		<i>Détail:</i>			
		A) Projets en cours.....	1.264.189		
		B) Nouveaux projets.....	295.969		
		<i>Total</i>	<u>1.560.158</u>		
12.222 (12.30)	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	787.083	661.000	1.000.000
12.224 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	12.808	13.000	9.611
12.226 (12.30)	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	100.000	260.000	372.882
12.228 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote "Ganzdagsschoul" au primaire. (Crédit non limitatif).....	160.000	174.184	88.906
12.229 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158.558	53.000	1.200.000
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	52.108	52.500	54.600
12.301 (12.30)	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	148.576	250.000	250.000

10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35.020 (35.30)	04.01	Transferts de revenus au secteur privé de pays membres de l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	111.000	119.000
		Total de la section 10.2.....	4.909.095	5.162.641	7.198.862
Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	589.184	1.277.056	1.170.103
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.105.866			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.964			
		3) Charges sociales patronales..... 44.851			
		4) Allocations de repas..... 14.422			
		Total..... 1.170.103			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	515.087	105.859	429.888
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 372.922			
		3) Charges sociales patronales..... 49.227			
		4) Allocations de repas..... 7.739			
		Total..... 429.888			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	160.853	10.347	11.668
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 11.668			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	2.261.235	100	2.441.961
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.050.214			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 106.155			
		3) Charges sociales patronales..... 285.592			
		Total..... 2.441.961			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	40.429	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	3.524	7.703	15.000
11.131 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordi- naires	19.629	14.000	18.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 18.000			
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	54.024	61.129	93.650
12.001 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	38.007	35.000	38.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 38.000			
12.002 (12.15)	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement postprimaire: indemnités pour services de tiers	32.200	57.433	64.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 64.000			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	7.984	8.320	10.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	16.148	15.600	15.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.694			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.950			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.950			
		4) Consommables bureautiques..... 2.215			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.621			
		9) Divers..... 1.170			
		Total..... 15.600			
12.041 (12.12)	04.10	Frais de documentation	1.905	-	-
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	12.100	15.080	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 5.760			
		2) Frais téléphoniques..... 6.240			
		Total..... 12.000			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	14.848	14.270	14.270
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 14.270			

10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	5.000	5.000
12.190 (12.30)	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	9.200	15.280	12.280
12.191 (12.30)	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	49.688	50.000	52.000
12.300 (12.30)	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers	19.567	20.000	20.000
33.010 (33.00)	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	12.932	13.000	13.000
33.011 (33.00)	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	52.112	52.112	52.112
33.012 (33.00)	04.10	Formation initiale et continue des délégués des parents d'élèves: participation aux frais	4.969	-	-
34.060 (34.40)	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à re- venu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	69.963	70.000	150.000
34.061 (34.40)	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	1.799.962	1.900.000	1.950.000
34.062 (34.40)	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'en- seignement supérieur. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	117.317	120.000	120.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	1.881	1.733
		Total de la section 10.3.....	5.902.867	3.869.270	6.710.365
		Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires			
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.625.033	1.257.110	1.300.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....			1.300.000
12.300 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éduca- tion physique	79.443	86.000	88.150

10.4 - Sports scolaires et périscolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.010 (33.00)	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	75.154	79.950	81.950
33.011 (33.00)	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	66.625	69.290	71.022
33.012 (33.00)	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	27.673	28.782	29.500
33.013 (33.00)	04.12 04.13 04.20	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	2.052	2.107	2.107
33.014 (33.00)	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	195.500	195.500	200.388
33.015 (33.00)	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	4.980	4.980	4.980
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.590 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	7.350	7.732	-
Total de la section 10.4.....			2.083.810	1.731.451	1.778.097
Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement					
44.000 (33.40)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et post-primaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.995.299	55.467.114	59.649.904
Total de la section 10.5.....			52.995.299	55.467.114	59.649.904
Section 10.6 - Service des restaurants scolaires					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	35.745	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	27.468	94.909	100

10.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	170.597	2.321.407	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif).....	60.875	152.644	148.947
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 148.947			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	6.949	10.505	8.739
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	6.944	6.944	6.944
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif).....	2.589.200	2.692.768	2.912.724
		Total de la section 10.6.....	2.897.778	5.279.477	3.077.854
		Section 10.7 - Education différenciée			
11.000 (11.00)	04.52	Traitements des fonctionnaires	18.124.224	19.525.240	20.143.435
		<i>Détail:</i>			
		A - Education différenciée			
		1) Rémunérations de base..... 1.819.675			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 23.961			
		3) Charges sociales patronales..... 77.197			

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas.....	27.437		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.850.365		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	111.782		
		3) Charges sociales patronales.....	211.469		
		4) Allocations de repas.....	86.530		
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	582.368		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	29.242		
		3) Charges sociales patronales.....	26.269		
		4) Allocations de repas.....	10.553		
		<i>D - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.608.119		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	33.740		
		3) Charges sociales patronales.....	69.435		
		4) Allocations de repas.....	33.065		
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.041.772		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	22.200		
		3) Charges sociales patronales.....	84.086		
		4) Allocations de repas.....	26.733		
		<i>F - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base.....	189.837		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.868		
		3) Charges sociales patronales.....	7.570		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	222.690		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.301		
		3) Charges sociales patronales.....	10.384		
		4) Allocations de repas.....	4.925		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	247.268		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	17.213		
		3) Charges sociales patronales.....	11.638		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>I - Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	97.708		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.282		
		3) Charges sociales patronales.....	4.532		

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>J - Centre d'intégration scolaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	255.902		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.411		
		3) Charges sociales patronales.....	11.314		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>K - Institut pour enfants autistiques et psy- chotiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	617.400		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	12.029		
		3) Charges sociales patronales.....	27.695		
		4) Allocations de repas.....	13.367		
		<i>L - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.021.442		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	160.978		
		3) Charges sociales patronales.....	268.070		
		4) Allocations de repas.....	115.729		
		<i>Total.....</i>	<u>20.143.435</u>		
11.010 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	9.405.364	9.355.431	9.840.560
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.876.023		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	23.254		
		3) Charges sociales patronales.....	514.707		
		4) Allocations de repas.....	81.606		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	724.516		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.853		
		3) Charges sociales patronales.....	98.484		
		4) Allocations de repas.....	18.291		
		<i>C - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.087.165		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	16.947		
		3) Charges sociales patronales.....	144.470		
		4) Allocations de repas.....	23.568		
		<i>D - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	835.869		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.186		
		3) Charges sociales patronales.....	109.430		
		4) Allocations de repas.....	13.367		
		<i>E - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	279.252		

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 857			
		3) Charges sociales patronales..... 36.975			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		<i>F - Institut pour enfants autistiques et psycho- tique</i>			
		1) Rémunérations de base..... 271.446			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.130			
		3) Charges sociales patronales..... 36.113			
		4) Allocations de repas..... 6.684			
		<i>G - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.400.510			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.969			
		3) Charges sociales patronales..... 185.788			
		4) Allocations de repas..... 33.065			
		<i>Total..... 9.840.560</i>			
11.020 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.095.621	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.629.649	1.705.834	1.770.286
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base..... 32.007			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.251			
		3) Charges sociales patronales..... 4.390			
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base..... 569.935			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 30.977			
		3) Charges sociales patronales..... 85.805			
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base..... 67.556			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.473			
		3) Charges sociales patronales..... 9.376			
		<i>D - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base..... 23.383			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 950			
		3) Charges sociales patronales..... 3.212			
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base..... 44.460			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.112			

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales.....	6.016		
		<i>F - Centre d'intégration</i>			
		1) Rémunérations de base.....	7.689		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	139		
		3) Charges sociales patronales.....	1.034		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	61.472		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.149		
		3) Charges sociales patronales.....	8.530		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	72.557		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.705		
		3) Charges sociales patronales.....	10.067		
		<i>I - Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	198.849		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.053		
		3) Charges sociales patronales.....	27.443		
		<i>J - Institut pour enfants autistiques et psycho- tiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	16.297		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	556		
		3) Charges sociales patronales.....	2.225		
		<i>K - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	393.228		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	16.326		
		3) Charges sociales patronales.....	54.064		
		<i>Total.....</i>	<u>1.770.286</u>		
11.040 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	17.573	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (11.10)	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.942	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	18.301	18.700	18.700
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	53.494	45.000	48.000

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			28.000
		2) Cours et examens.....			18.000
		5) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali- sés: prestations individuelles.....			2.000
		Total.....			48.000
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice)	170.066	194.212	180.000
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers	7.292	7.500	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			7.500
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali- sés: prestations individuelles.....			5.500
		Total.....			13.000
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	8.853	10.000	7.000
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	18.921	20.000	20.000
12.080 (12.11)	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	562.154	597.300	625.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			625.000
12.090 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	576.429	577.650	571.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			571.200
12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	816.561	811.000	811.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			804.000
		2) Charges locatives accessoires.....			7.000
		Total.....			811.000
12.160 (12.30)	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharma- ceutique	1.336	1.340	1.340
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	173.254	166.200	172.200

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.252 (12.00)	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	54.714	65.000	68.600
12.253 (12.00)	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	137.792	145.600	73.300
12.254 (12.00)	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	99.999	104.000	104.000
12.255 (12.00)	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	14.954	18.500	19.240
12.256 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	89.912	95.000	74.800
12.257 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	28.147	37.440	32.500
12.258 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	64.967	70.000	61.800
12.261 (12.00)	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	17.515	20.000	20.800
12.263 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	28.000	31.000	35.540
12.264 (12.00)	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	34.542	39.390	30.966
12.265 (12.00)	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	67.748	114.000	87.300
12.267 (12.00)	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	99.996	95.000	79.607
12.268 (12.00)	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants	15.147	16.195	10.380
12.269 (12.00)	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants	23.996	27.000	24.000
12.270 (12.00)	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	17.497	18.200	18.928
12.271 (12.00)	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	42.361	52.000	40.900
12.272 (12.00)	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	58.652	74.000	57.000
12.273 (12.11)	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants	19.999	25.000	27.620
12.280 (12.00)	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement	11.683	12.000	12.000
12.281 (12.00)	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	41.776	56.000	58.240
32.010 (12.00)	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des écoles spécialisées au Grand-Duché et à l'étranger	55.997	-	13.000

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.000 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.878	100	100
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	-	1.487	1.500
34.010 (34.31)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	1.493	6.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Education différenciée.....		6.000	
34.011 (34.31)	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.324.387	1.475.000	1.350.000
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	14.173	15.600	15.600
41.050 (41.12)	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	575.000	575.000	575.000
43.005 (43.22)	04.52	Remboursement à la commune de Redange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	73.925	68.256	-
44.003 (33.00)	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	5.000	5.000	5.000
44.004 (33.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	27.000	28.080	53.875
44.006 (33.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	361.580	361.580	436.580
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de personnel.....		371.580	
		2) Autres frais.....		65.000	
		Total.....		436.580	
44.007 (33.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	758.000	758.000	820.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de personnel.....		680.865	
		2) Autres frais.....		139.135	
		Total.....		820.000	
44.008 (33.00)	04.52	"Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	473.350	473.350	520.685
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de personnel.....		509.683	

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) <i>Autres frais</i> 11.002			
		<i>Total</i> 520.685			
44.009 (33.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	220.913	220.913	220.913
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais de personnel</i> 220.913			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.590 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	62.369	-	-
Total de la section 10.7.....			37.626.496	38.139.398	39.177.795
Section 10.8 - Service de la formation des adultes					
11.000 (11.00)	04.30	Traitements des fonctionnaires	1.821.554	2.212.195	1.821.778
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 1.708.221			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 27.596			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 64.504			
		4) <i>Allocations de repas</i> 21.457			
		<i>Total</i> 1.821.778			
11.010 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.800.749	4.098.976	5.470.448
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 4.766.689			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 628.484			
		4) <i>Allocations de repas</i> 75.275			
		<i>Total</i> 5.470.448			
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	761.079	1.185.154	510.003
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 442.141			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 58.364			
		4) <i>Allocation de repas</i> 9.498			
		<i>Total</i> 510.003			
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	326.036	344.890	351.631

10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	294.225		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	16.403		
		3) Charges sociales patronales.....	41.003		
		<i>Total</i>	351.631		
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	10.816	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	04.53	Centre de langues: indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.706	1.893	1.725
11.130 (11.12)	04.33	Service de la formation des adultes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	239.748	405.753	460.700
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	460.700		
11.132 (11.12)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	113.887	-	-
11.133 (11.12)	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	28.762	-	-
11.134 (11.12)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karls- ruhe: indemnités pour services extraordinaires	11.020	-	-
11.135 (11.12)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités des professeurs et chargés de cours. (Sans distinction d'exercice)	19.534	-	-
11.136 (11.12)	04.53	Centre de langues: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	45.972	74.697	85.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	85.000		
11.137 (11.12)	04.33 04.34	Projet e-bac: indemnités des professeurs chargés de cours. (Crédit non limitatif).....	18.858	-	-
12.000 (12.15)	04.53	Service de la formation des adultes: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	93.778	139.036	130.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	130.000		

10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.001 (12.15)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers	5.603	-	-
12.002 (12.15)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	1.812	-	-
12.003 (12.15)	04.53	Centre de langues: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	10.167	15.935	49.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 49.000			
12.004 (12.15)	04.53	Projet e bac: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	10.139	-	-
12.010 (12.13)	04.53	Service de la formation des adultes: frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.172	4.000	5.145
12.011 (12.13)	04.53	Centre de langues: frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	1.000	1.500
12.080 (12.11)	04.53	Exploitation et entretien des bâtiments du Centre de langues	122.951	123.000	127.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 10.787			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 61.786			
		3) Chauffage..... 54.927			
		Total..... 127.500			
12.090 (12.11)	04.00	Centre de langues: loyers d'immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.200	25.200	25.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 25.200			
12.125 (12.30)	04.00	Service de la formation des adultes et Centre de langues: frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	14.720	170.200	30.000
12.126 (12.30)	04.00	Centre de langues: développement de tests de placement et de certification	23.978	49.350	50.000
12.190 (12.30)	04.53	Service de la formation des adultes: colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	3.652	5.000	5.000
12.250 (12.00)	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	68.538	72.700	75.610
12.300 (12.30)	04.53	Service de la formation des adultes: dépenses de fonctionnement	6.266	6.800	8.000
12.301 (12.30)	04.53	Centre de langues: organisation des examens en langues: frais divers. (Crédit non limitatif).....	20.234	22.000	22.550

10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif).....	185.000	180.000	250.000
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif).....	64.999	70.000	100.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	04.33	Service de la formation des adultes: indemnités pour services extraordinaires	-	2.393	-
Total de la section 10.8.....			8.857.930	9.210.272	9.580.890
Section 10.9 - Inspectorat					
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	2.697.425	2.830.729	3.052.675
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			2.888.622		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			11.736		
3) Charges sociales patronales.....			110.107		
4) Allocations de repas.....			42.210		
Total.....			3.052.675		
11.010 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	90.971	98.541	98.671
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			85.300		
3) Charges sociales patronales.....			11.260		
4) Allocations de repas.....			2.111		
Total.....			98.671		
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	9.627	32.337	24.521
<u>Détail:</u>					
2) Cours et examens.....			24.521		
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage. (Sans distinction d'exercice)	52.885	62.000	80.000

10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.132 (11.12)	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	123.051	150.000
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	-	-	7.461
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 7.461			
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	45.656	45.000	50.000
12.041 (12.12)	04.20	Frais de bureau	30.899	31.200	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 22.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 12.000			
		Total..... 34.000			
12.050 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	21.939	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 14.844			
		2) Frais téléphoniques..... 10.156			
		Total..... 25.000			
12.080 (12.11)	04.20	Bâtiments: exploitation et entretien	-	21.371	22.225
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 22.225			
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.475	28.800	28.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 28.200			
		2) Charges locatives accessoires..... 600			
		Total..... 28.800			
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.326	8.522	8.522
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 7.876			
		2) Charges locatives accessoires..... 646			
		Total..... 8.522			
12.190 (12.30)	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	6.089	6.000	6.240

10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	800	5.405	2.345
		Total de la section 10.9.....	2.993.092	3.317.956	3.590.460
		Section 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	178.542.205	221.567.770	240.627.006
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Instituteurs et institutrices d'éducation précoce et préscolaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	58.688.253		
		3) Charges sociales patronales.....	2.582.284		
		4) Allocations de repas.....	996.419		
		<i>B - Instituteurs et institutrices des écoles pri- maires</i>			
		1) Rémunérations de base.....	168.167.637		
		3) Charges sociales patronales.....	7.395.003		
		4) Allocations de repas.....	2.797.410		
		Total.....	240.627.006		
11.010 (11.10)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	12.748.439	19.621.394	20.600.849
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	17.911.058		
		3) Charges sociales patronales.....	2.364.261		
		4) Allocations de repas.....	325.530		
		Total.....	20.600.849		
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	49.476	100	100
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Enseignement primaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	04.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	-	226.792
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	200.152		
		3) Charges sociales patronales.....	26.640		
		Total.....	226.792		

11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.100 (11.40)	04.20	Indemnités d'habillement	-	-	744
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64.996	75.000	109.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 21.368			
		2) Cours et examens..... 87.832			
		Total..... 109.200			
11.131 (11.12)	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de supplé- ants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.084	69.717	72.505
11.132 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire. (Sans distinction d'exercice)	697.919	756.927	756.060
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers	5.379	8.000	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 8.500			
12.001 (12.15)	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.529.941	11.265.919	11.866.753
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 11.866.753			
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du pas- sage primaire-postprimaire. (Crédit non limitatif).....	66.090	66.729	66.917
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3.270	3.000	3.600
12.125 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	104.892	120.750	126.630
12.190 (12.30)	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolai- res étrangers	1.125	1.125	1.125
12.300 (12.30)	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement; frais de documentation concernant l'enseignement primai- re	1.144	1.150	1.150
12.301 (12.30)	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de ma- nuels scolaires et de matériel didactique; frais pour droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.931.148	2.400.000	2.200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Réimpression..... 980.000			
		2) Frais de conception..... 750.000			
		4) Droits d'auteur..... 150.000			

11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		5) Achat de livres..... 100.000 6) Achat de matériel didactique..... 200.000 7) Menues dépenses..... 20.000 <hr/> Total..... 2.200.000			
12.302 (12.30)	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	2.863	3.000	3.000
12.303 (12.30)	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	4.861	9.000	9.000
12.304 (12.30)	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission d'instruction: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	24.000	100
33.000 (33.00)	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	3.100	3.100	3.100
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	8.500	8.500	8.500
33.002 (33.00)	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	-	2.000	2.000
33.003 (33.00)	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	52.500	54.600	55.000
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	5.000	5.000	5.000
33.005 (33.00)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	3.100	3.100	3.100
41.050 (41.12)	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	-	-	150.000
43.000 (43.22)	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	20.264.150	23.368.308	20.948.125
43.001 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	8.155.004	5.493.911	8.515.586
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de remplacement du personnel enseignant en congé de maternité, en congé de maladie et autres..... 1.703.117			
		2) Leçons supplémentaires et leçons de remplacement du personnel enseignant..... 6.812.469			
		<hr/> Total..... 8.515.586			
43.004 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	40.000	40.000	40.000

11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
43.005 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui. (Sans distinction d'exercice)	459.699	478.400	828.304
43.006 (43.22)	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	12.500	12.500	12.500
43.007 (43.22)	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire.- Part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.374.159	2.637.090	2.900.000
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	215.567	210.000	210.000
43.009 (43.22)	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	80.000	70.000	80.000
43.010 (43.22)	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
43.011 (43.22)	04.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des frais du personnel éducatif mis à disposition de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Sans distinction d'exercice)	-	-	166.569
44.000 (33.00)	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	3.000	3.000	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
43.501 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	-	768.341	664.107
43.505 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	-	-	660.078
		Total de la section 11.0.....	237.512.111	289.151.531	311.935.100
		Section 11.1 - Enseignement postprimaire			
11.000 (11.00)	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires	310.188.561	314.678.902	330.900.913
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Fonctionnaires affectés aux établissements d'enseignement postprimaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	311.695.156		
		3) Charges sociales patronales.....	9.186.010		

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 4.468.920			
		<i>B - Fonctionnaires détachés à d'autres établisse- ments et services</i>			
		1) Rémunérations de base..... 5.368.520			
		3) Charges sociales patronales..... 122.445			
		4) Allocations de repas..... 59.862			
		<i>Total.....330.900.913</i>			
11.010 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	27.077.993	46.295.006	45.730.992
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 42.741.257			
		3) Charges sociales patronales..... 2.009.689			
		4) Allocations de repas..... 980.046			
		<i>Total..... 45.730.992</i>			
11.020 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	25.101.238	852.929	8.007.482
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 7.159.060			
		3) Charges sociales patronales..... 561.648			
		4) Allocations de repas..... 286.774			
		<i>Total..... 8.007.482</i>			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	13.618.887	14.689.817	15.595.263
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 12.850.480			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.027.959			
		3) Charges sociales patronales..... 1.716.824			
		<i>Total..... 15.595.263</i>			
11.040 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	137.701	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	04.33 04.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	8.192
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 8.192			
11.100 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	89.022	93.315	94.997
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.720.419	2.849.839	2.966.454

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 191.464			
		2) Cours et examens..... 2.507.060			
		9) Divers..... 267.930			
		<i>Total</i> 2.966.454			
11.131 (11.12)	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires	14.995	7.500	15.000
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.439.154	16.433.294	16.933.380
11.133 (11.12)	04.33 04.34	Transcription des programmes de la division supérieure de l'enseignement secondaire en modules: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	200.000
11.150 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	410.026	651.356	533.073
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 27.900			
		2) Cours et examens..... 151.878			
		9) Divers..... 353.295			
		<i>Total</i> 533.073			
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	141.170	230.000	200.000
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	730.859	620.203	580.925
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 580.925			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.051.904	2.800.253	2.865.479
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 2.865.479			
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	18.600	18.600	18.600
12.306 (12.30)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	20.000	20.800	20.800
12.307 (12.30)	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	8.188	20.000	20.000

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.309 (12.30)	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	14.922	15.000	15.000
12.310 (12.30)	04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises	40.000	-	-
12.311 (34.40)	04.33 04.34	Conférence nationale des élèves: frais divers	514	2.000	2.000
32.010 (31.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	955.993	956.000	1.156.240
35.010 (35.20)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	86.661	129.000	161.333
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	400.000	400.000	400.000
41.050 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	656.394	656.394	786.394
41.051 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	1.082.698	1.126.006	1.126.006
41.052 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	553.558	575.700	575.700
41.053 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	523.872	523.872	523.872
41.054 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	435.178	460.250	460.250
41.055 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	406.549	420.000	420.000
41.056 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	429.881	429.881	429.881
41.057 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	604.363	604.363	604.363
41.058 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	576.665	860.432	860.432
41.059 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck	1.024.193	1.056.282	1.056.282
41.060 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	1.096.963	1.138.708	1.138.708
41.061 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	1.056.821	1.240.000	1.240.000
41.062 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck	1.301.472	1.301.472	1.301.472

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.063 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	843.708	848.237	848.237
41.064 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	468.197	510.000	510.000
41.065 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	805.297	805.297	805.297
41.066 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	654.854	654.854	654.854
41.067 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	586.355	586.355	586.355
41.068 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	596.633	864.000	1.064.000
41.069 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	742.882	742.882	942.882
41.070 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion"	265.978	265.978	265.978
41.071 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	494.707	574.495	574.495
41.072 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	1.722.023	1.722.023	1.722.023
41.073 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer	755.996	781.500	781.500
41.074 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	704.025	704.025	704.025
41.075 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Atert-Lycée à Redange	25.000	300.000	600.000
41.076 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	588.709	700.000	700.000
41.077 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	514.808	578.400	578.400
41.078 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée	250.000	550.000	550.000
41.079 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Uelzecht-Lycée	280.000	450.000	487.000
41.080 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des installations communes des différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.957.653	2.055.000
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Sans distinction d'exercice)	279.307	292.120	245.311

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.650 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	20.108	-	-
12.590 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	8.373	-	-
43.500 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	572.768	-	-
		Total de la section 11.1.....	421.195.142	426.045.193	451.625.040
		Section 11.2 - Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive Remarque: Changement de l'intitulé par l'ajout du mot "préscolaire"			
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	-	1.705.174	-
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	-
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	-
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	223.657	-
11.100 (11.00)	04.20	Indemnités d'habillement	-	248	-
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers	-	36.000	-
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	670	-
41.050 (41.12)	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	-
		Total de la section 11.2.....	-	1.975.949	-

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 11.3 - Service de la formation professionnelle					
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	2.624.303	3.612.020	2.633.772
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.476.049		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	12.309		
		3) Charges sociales patronales.....	103.907		
		4) Allocations de repas.....	41.507		
		<i>Total</i>	2.633.772		
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	6.507.762	7.028.601	6.999.856
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.082.018		
		3) Charges sociales patronales.....	801.409		
		4) Allocations de repas.....	116.429		
		<i>Total</i>	6.999.856		
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	516.608	508.567	87.178
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	76.079		
		3) Charges sociales patronales.....	10.043		
		4) Allocations de repas.....	1.056		
		<i>Total</i>	87.178		
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	449.249	517.330	472.613
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	392.342		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	25.160		
		3) Charges sociales patronales.....	55.111		
		<i>Total</i>	472.613		
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (11.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentis- sage dues aux personnes adultes en formation sous con- trat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.950.479	3.983.829	5.000.000
11.061 (11.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	650.000

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.627	1.996	1.628
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	705.687	146.197	150.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 150.000			
11.131 (11.12)	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	118.610	116.527	118.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 118.000			
11.150 (11.12)	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	312.332	320.140
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	572.128	729.445	747.682
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 747.682			
12.001 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	100.753	89.000	96.445
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 96.445			
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	94.798	96.000	100.000
12.020 (12.14)	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16.672	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 8.492			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.482			
		3) Réparation et entretien..... 7.026			
		Total..... 20.000			
12.080 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	608.829	720.000	748.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 156.424			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 209.589			
		3) Chauffage..... 192.518			
		4) Réparations et entretien..... 128.417			
		9) Divers..... 61.852			
		Total..... 748.800			

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.578	16.400	16.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 16.400			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.744	45.000	47.018
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 47.018			
12.140 (12.16)	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers	60.011	64.160	77.000
12.141 (12.16)	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	39.055	100.000	105.000
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	4.000	12.500
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas. (Crédit non limitatif).....	145.851	-	-
12.250 (12.00)	04.34	Frais d'exploitation courants	426.784	672.000	672.000
12.300 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens	252.860	220.000	242.000
12.301 (12.30)	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue et du service de la formation professionnelle	3.847	9.000	10.000
12.302 (12.30)	04.32	Frais de maintenance informatique	2.190	6.500	6.500
12.303 (12.30)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	-	78.898	92.000
12.304 (12.30)	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	72.500	72.500
32.010 (31.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.996.317	18.000.000	20.000.000
33.000 (33.00)	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations. (Crédit non limitatif).....	-	40.000	45.115

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.001 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	159.000	26.200
33.002 (33.00)	04.00	Participation financière à l'a.s.b.l. OLAP	-	125.000	135.000
33.003 (33.00)	04.32	Subsides aux organisateurs du concours international de mécanique automobile	-	5.000	-
34.050 (34.31)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	500	8.600	500
34.051 (34.31)	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif).....	196.166	950.000	500.000
41.000 (31.22)	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	48.680	50.620	52.645
41.001 (31.22)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	800.000	898.000	900.000
41.002 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	655.141	744.479	773.473
41.003 (31.22)	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	79.400	79.400	79.400
41.004 (31.22)	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	50.000	75.000	77.000
41.005 (31.22)	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	110.000	110.000	110.000
41.010 (41.40)	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	1.000.000	1.047.135	1.508.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.501 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	6.281	-	-
12.510 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	514
12.800 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens	54.807	-	-

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.502 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	28.712	-	-
41.510 (41.40)	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.	-	48.722	-
Total de la section 11.3.....			44.283.429	41.521.358	43.706.979
Section 11.4 - Sports - Dépenses générales					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	265.292	268.485	279.152
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 267.662					
3) Charges sociales patronales..... 8.676					
4) Allocations de repas..... 2.814					
Total..... 279.152					
11.020 (11.10)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	5.174	5.300
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 5.300					
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	4.746	4.960	6.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 6.000					
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	68.797	57.880	77.759
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 77.759					
11.132 (11.12)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	207	7.620	7.620
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 7.620					
11.133 (11.12)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services extraordinaires	1.149	-	-
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	1.933	4.105	2.877

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 2.877			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	620.165	583.457	607.869
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 607.869			
12.002 (12.15)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	5.682	19.960	19.960
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 19.960			
12.003 (12.15)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services de tiers	2.461	-	-
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	10.550	10.000	10.400
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	30.962	30.000	31.200
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	9.985	10.816	11.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.200			
		2) Carburants et lubrifiants..... 5.050			
		3) Réparation et entretien..... 3.000			
		Total..... 11.250			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	17.182	20.000	20.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 3.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 5.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 5.000			
		Total..... 20.500			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	634	720	600
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 600			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.933	40.000	50.000

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			34.032
		2) Eau, électricité,taxes.....			6.211
		3) Chauffage.....			9.359
		4) Entretien.....			398
		<i>Total.....</i>			<i>50.000</i>
12.090 (12.21)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	40.838
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			40.838
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85.743	59.650	63.960
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			50.460
		2) Charges locatives accessoires.....			13.500
		<i>Total.....</i>			<i>63.960</i>
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études	-	-	27.000
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	7.977	6.800	6.800
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	103.323	95.000	107.130
		<i>Détail:</i>			
		1) Analyses médicales.....			18.836
		2) Matériel.....			14.126
		3) Mesures antidopage.....			62.982
		4) Dépenses diverses.....			11.186
		<i>Total.....</i>			<i>107.130</i>
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	890	1.600	1.200
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance-responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	87.754	120.000	160.000
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	11.641	12.150	11.000
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	2.000	2.000	2.000
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	44.116	49.000	49.000

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.303 (12.30)	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg	-	100	100
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	6.261	5.000	5.200
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	94.999	110.000	110.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	4.856	5.000	5.500
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	31.105	31.000	48.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	10.792	12.000	12.000
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	69.994	62.000	64.000
12.362 (12.30)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses	19.873	35.000	35.000
12.370 (12.30)	08.30	Participation du Luxembourg aux 6es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.760	6.760	6.760
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	404.212	282.852	335.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement.....	226.862		
		2) Dirigeants sportifs.....	108.138		
		<i>Total.....</i>	<i>335.000</i>		
33.003 (33.00)	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locatives accessoires payées par l'association sans but lucratif "ALPAPS - Special Olympics Luxembourg" dans l'intérêt de son secrétariat. (Sans distinction d'exercice)	900	-	-
33.010 (33.00)	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	560.500	570.000	592.800
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	70.000	80.000	80.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	95.000	130.000	100.000

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	595.250	767.000	883.000
33.014 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite	-	512.500	512.500
33.016 (33.00)	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport des jeunes	-	-	250.000
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs	12.000	12.000	12.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	186.000	233.000	224.000
33.020 (33.00)	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques.	375.000	405.500	403.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Concepts fédéraux et mesures diverses de promotion.....			195.000
		2) Section de sports d'élite à l'armée.....			108.000
		3) Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la préparation olympique.....			100.000
		<i>Total.....</i>			<u>403.000</u>
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	565.000	565.000	587.600
33.022 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	859.500	1.065.000	1.140.000
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	30.000	85.000	65.260
33.024 (33.00)	08.30	Participation aux frais d'installation du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et de ses fédérations membres. (Sans distinction d'exercice)	10.000	-	-
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	7.787	8.294	8.498
35.060 (35.20)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.835	26.860	26.857
41.010 (41.40)	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche public	130.000	130.000	130.000

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		3) CRP-Santé..... 130.000			
41.011 (31.22)	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin pour le contrôle médico-sportif	-	50.625	101.250
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installa- tions sportives des communes. (Sans distinction d'exercice)	45.558	50.000	65.000
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syn- dicat intercommunal SISPOLO. (Sans distinction d'exercice)	37.442	36.000	39.387
		Total de la section 11.4.....	5.653.746	6.685.868	7.442.227
		Section 11.5 - Institut national des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	308.429	322.364	282.993
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 267.451			
		3) Charges sociales patronales..... 11.321			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		Total..... 282.993			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	243.796	256.188	271.380
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 231.362			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.779			
		3) Charges sociales patronales..... 30.907			
		4) Allocations de repas..... 6.332			
		Total..... 271.380			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	12.614	9.053	9.275
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 9.275			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	493.076	512.580	596.746
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 482.293			

11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 44.867 3) Charges sociales patronales..... 69.586 Total..... 596.746			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.481	3.477	2.981
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	3.720	3.720	3.720
		<u>Détail:</u>			
		5) Prestations individuelles..... 3.720			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers	-	200	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 100			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	109	135	135
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.987	5.200	5.320
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 342			
		2) Carburants et lubrifiants..... 550			
		3) Réparation et entretien..... 4.220			
		9) Divers..... 208			
		Total..... 5.320			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	666	730	730
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 192			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 130			
		4) Consommables bureautiques..... 96			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 216			
		6) Documentation et bibliothèque..... 96			
		Total..... 730			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	2.797	3.500	3.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques..... 3.500			

11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	206.613	220.000	226.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	66.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	126.500		
		3) Chauffage.....	15.500		
		4) Réparations et entretien.....	17.500		
		<u>Total.....</u>	226.000		
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	108.681	114.400	118.976
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (an- nexe); dépenses diverses	20.477	26.670	28.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Literie, mobilier, vaisselle.....	14.220		
		2) Acquisition et location de matériel de sport.....	9.880		
		3) Entretien des appareils du centre médico- sportif spécialisé.....	400		
		4) Entretien des installations de plein air.....	3.500		
		<u>Total.....</u>	28.000		
		Total de la section 11.5.....	1.408.446	1.478.317	1.549.956
		Section 11.6 - Centre national sportif et culturel			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	470.019	464.171	486.683
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	404.870		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	54.148		
		3) Charges sociales patronales.....	19.224		
		4) Allocations de repas.....	8.441		
		<u>Total.....</u>	486.683		
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	78.981	59.149	62.440
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	45.267		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.028		
		3) Charges sociales patronales.....	7.035		
		4) Allocations de repas.....	2.110		
		<u>Total.....</u>	62.440		

11.6 - Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	77.844	52.688	54.808
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 38.134			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.236			
		3) Charges sociales patronales..... 6.438			
		Total..... 54.808			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
41.010 (41.40)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif).....	7.100.000	7.266.799	7.412.214
		Total de la section 11.6.....	7.726.844	7.843.007	8.016.345
		Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	255.230	261.807	278.635
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 264.576			
		3) Charges sociales patronales..... 11.245			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 278.635			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	6.109	3.880	3.975
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 3.975			

11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	101.132	133.060	156.000
		<i>Détail:</i>			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence..... 100			
		b) - Centres de formation			
		4) Prestations individuelles..... 103.689			
		c) - Formations			
		2) Cours et examens..... 52.211			
		Total..... 156.000			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.271	195.646	234.000
		<i>Détail:</i>			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence..... 50			
		b) - Centres de formation			
		5) Prestations individuelles..... 185.569			
		c) - Formations			
		2) Cours et examen..... 48.381			
		Total..... 234.000			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	19.741	23.080	27.385
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.400			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.000			
		3) Réparation et entretien..... 100			
		Total..... 3.500			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	10.020	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.782			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.391			
		3) Location et entretien des autres machines de			

11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>bureau.....</i> 148			
		<i>4) Consommables bureautiques.....</i> 742			
		<i>5) Frais d'impression et de reliure.....</i> 3.022			
		<i>6) Documentation et bibliothèque.....</i> 1.915			
		<i>Total.....</i> 10.000			
12.140 (12.16)	08.30	Centres de formation; frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2.000	2.000	2.000
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	1.926	3.000	3.000
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationaux et internationaux sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour	6.883	7.000	7.000
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif).....	47.988	48.960	58.100
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	1.253	1.000	1.250
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports; dépenses diverses	2.500	3.500	3.500
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	821	800	800
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour	5.250	5.720	5.800
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales	1.700	1.900	1.900
		Total de la section 11.7.....	660.824	705.153	797.145
		Total du département 10/11.....	846.368.182	905.797.018	963.618.456

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	652.733.483	707.143.772	753.083.664
12	Achat de biens non durables et de services	37.399.361	36.543.303	38.151.218
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.760	6.760	6.760
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	24.412.519	19.238.852	21.504.240
33	Transferts de revenus aux administrations privées	6.407.277	8.302.467	8.777.478
34	Transferts de revenus aux ménages	3.580.037	4.600.320	4.147.300
35	Transferts de revenus à l'étranger	196.313	384.604	412.438
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	34.113.212	38.664.877	40.350.334
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	32.675.078	33.595.026	35.475.067
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	54.844.142	57.317.037	61.709.957
Total		846.368.182	905.797.018	963.618.456

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION					
Section 12.0 - Famille					
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	4.311	5.288	5.289
11.300 (31.11)	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.832	103.455	110.052
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	3.409	4.247	4.248
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	26.223	28.000	28.000
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	78.211	74.000	74.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10.233	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	2.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	6.000		
		3) Réparation et entretien.....	3.500		
		<i>Total</i>	12.000		
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	19.874	25.675	26.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	7.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	8.850		
		9) Divers.....	9.750		
		<i>Total</i>	26.100		
12.060 (12.12)	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	295	-	-
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	42.355	45.500	55.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	9.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	20.000		
		3) Chauffage.....	25.000		

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 55.500			
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100.000	75.000
12.123 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études	294.349	379.000	230.000
12.124 (12.30)	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	-	-	500.000
12.170 (12.30)	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs immigration et réfugiés	235.602	200.000	230.000
12.250 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	178.211	198.000	212.000
12.251 (12.00)	06.32	Centre pour l'égalité de traitement: Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	-	200.000	220.000
12.300 (12.30)	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; dépenses diverses	20.600	23.000	23.000
12.305 (12.30)	06.36	Organisation d'une Foire du Bénévolat	-	160.000	-
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	15.043	15.300	22.000
12.307 (12.30)	06.32	Rédaction et impression d'un calendrier sur les droits de l'enfant et des jeunes et leur protection contre les risques liés à la consommation dans les domaines de l'audio-visuel, des loisirs et de l'alimentation	-	35.000	-
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	125.485	136.135	140.956
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	6.057.453	8.000.000	8.500.000

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	400.000	600.000
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	74.250	80.000	80.000
35.060 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux	26.430	26.480	37.380
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics	-	-	248.000
		<i>Détail:</i> 3) CEPS..... 248.000			
42.000 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.370.387	3.000.000	4.457.000
43.000 (43.22)	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	-	-	1.200.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.623 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études	-	60	-
12.624 (12.30)	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	-	-	300.000
12.750 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomit� fir d'Rechter vum Kand	-	-	4.000
43.500 (43.22)	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	-	-	500.000
		Total de la section 12.0.....	10.883.553	13.251.140	17.894.525
		Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	105.596	112.987	117.234
		<i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 100.152 3) Charges sociales patronales..... 15.675			

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 117.234			
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunération de base..... 100			
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	141.235	152.000	152.000
12.123 (12.30)	06.32	Frais d'audit dans le domaine de la Jeunesse	-	20.000	25.000
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	7.726	40.000	45.000
12.141 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	4.583	8.550	18.000
12.142 (12.16)	06.32	Rédaction et impression d'un manuel pédagogique pour les maisons relais pour enfants	24.926	25.000	-
12.143 (12.16)	06.32	Rédaction et impression de standards de qualité pour l'accueil et l'encadrement d'enfants en crèche	-	25.000	25.000
12.300 (12.30)	06.32	Promotion des droits de l'enfant et lutte contre l'exploitation sexuelle et la violence dans les médias électroniques: dépenses diverses	75.369	80.000	90.000
12.301 (33.00)	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Sans distinction d'exercice).....	1.483.551	1.700.000	1.750.000
12.302 (12.30)	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.	-	-	2.500
12.310 (12.30)	06.36	Développement de la qualité pédagogique dans les maisons relais pour enfants	-	-	25.000
12.320 (12.30)	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	11.989	12.300	12.500
12.341 (33.00)	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	36.430	29.000	60.000
12.350 (33.00)	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.930	6.000	8.000

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
31.040 (31.31)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches non conventionnées dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	8.000.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	7.339.392	7.790.350	10.592.738
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	591.998	625.403	706.773
33.002 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	20.838.802	23.072.895	23.530.924
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	5.633.350	6.082.167	6.473.757
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.467.414	22.077.110	25.052.577
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	7.455.216	7.980.679	5.920.362
33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	6.542.989	7.197.756	7.679.482
33.007 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les centres d'accueil conventionnés pour jeunes	-	-	100.000
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	203.463	330.000	305.054
33.010 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	2.174.088	2.077.044	2.520.264
33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif).....	4.722.983	4.944.341	5.286.083
33.012 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de prise en charge d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de jour pour enfants en bas âge	30.637	50.000	627.400
33.013 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Crédit non limitatif).....	25.949	50.000	50.000
33.014 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées	25.500	30.000	30.000
33.015 (33.00)	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	52.463	55.000	55.000

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.016 (33.00)	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psycho-thérapeutique de mineurs en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.342.418	3.693.705	4.314.000
33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	250.690	260.300	292.401
33.018 (33.00)	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	762.929	700.000	820.000
33.019 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	147.130	170.000	170.000
33.020 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	661.438	696.805	795.000
33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services pour jeunes conventionnés	3.556.615	5.155.708	5.791.410
33.022 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	46.000	95.700	100.000
33.023 (33.00)	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement	384.834	-	-
33.024 (33.00)	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement	663.956	-	-
33.025 (33.00)	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement	442.578	-	-
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	114.500	114.500	114.500
33.028 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.931.799	5.000.000	8.300.000
33.029 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	9.977	10.000	10.000
33.030 (33.00)	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950.000	100	100
33.031 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	27.031.885	33.197.921	34.359.236

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.032 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation aux fonctions d'assistance parentale et d'accueil éducatif en maison relais pour enfants	-	20.000	30.000
33.033 (33.00)	06.32	Mise en oeuvre de dispositions prévues à la loi sur la jeunesse; mesures de participation des jeunes	-	85.000	85.000
33.035 (12.30)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services socio-éducatifs divers dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	2.000.000
34.010 (34.31)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	61.914	77.000	77.000
34.090 (34.49)	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif).....	-	-	20.000
41.000 (41.40)	06.32	Accord de collaboration avec l'Université de Luxembourg en vue du fonctionnement d'un centre d'études sur la situation des Jeunes en Europe	-	415.000	380.276
43.000 (43.22)	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	36.098	50.000	50.000
43.001 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.445.113	17.403.000	29.200.000
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	83.054	87.250	91.306
43.003 (43.22)	06.32	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches communales conventionnées	-	810.581	1.003.886
Total de la section 12.1.....			133.960.507	152.616.252	187.264.863
Section 12.2 - Solidarité					
11.130 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	-	447	447
11.131 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	576	900	900
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers	-	75	75
12.001 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	465	900	900

12.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.000
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études dans le domaine des sans-abris	-	25.000	25.000
12.300 (12.30)	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses	1.611	5.000	5.000
34.010 (34.31)	06.20	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédi- rentiers des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice)	449.889	675.000	675.000
34.011 (42.00)	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance- maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.939	14.000	14.000
34.012 (53.20)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
34.013 (34.31)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'é- tranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.920.857	7.400.000	9.000.000
34.014 (34.32)	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.000	75.000	100.000
35.060 (35.00)	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.752	2.478	2.478
43.000 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents in- digènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.253.121	4.500.000	4.500.000
43.001 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigè- nes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.926.829	2.148.635	2.303.257
43.040 (43.52)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	1.000
Total de la section 12.2.....			15.650.039	14.849.435	16.630.057

12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers					
11.000 (11.00)	06.36	Traitements des fonctionnaires	722.800	836.197	875.119
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 819.239					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.193					
3) Charges sociales patronales..... 34.024					
4) Allocations de repas..... 12.663					
<i>Total</i> 875.119					
11.010 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	928.595	981.607	1.062.233
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 915.062					
3) Charges sociales patronales..... 120.789					
4) Allocations de repas..... 26.382					
<i>Total</i> 1.062.233					
11.020 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	25.879	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	259.160	264.059	276.717
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 234.924					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.525					
3) Charges sociales patronales..... 32.268					
<i>Total</i> 276.717					
11.040 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	11.546	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.100 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	837	837	837
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	1.301	2.937	2.000
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	6.792	12.000	13.600
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	6.313	6.000	6.500

12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	26.434	34.396	32.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			5.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			15.300
		3) Entretien.....			10.550
		4) Divers.....			1.800
		Total.....			32.650
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau	2.685	2.880	33.600
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.286.551	1.354.000	1.354.000
12.090 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	29.023	41.000	18.000
12.100 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locati- ves accessoires payés à des secteurs autres que le sec- teur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	355.901	378.000	389.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts. (Crédit non limitatif).....	59.733	116.000	85.000
12.140 (12.16)	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	7.897	113.720	14.700
12.190 (12.30)	06.36	Organisation d'une conférence nationale pour étrangers	53.059	-	-
12.191 (12.30)	06.36	Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales	-	100.000	100.000
12.192 (12.30)	06.36	Elaboration et réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt des ressortissants com- munautaires	-	100.000	-
12.193 (12.30)	06.36	Mise en place du plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif).....	-	-	110.000
12.194 (12.30)	06.36	Mise en place et mise en oeuvre du contrat d'accueil et d'intégration. (Crédit non limitatif).....	-	-	250.000
12.250 (12.00)	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'héberge- ment de travailleurs migrants: frais d'exploitation; dé- penses diverses	7.852	9.000	9.000
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation	1.755	2.000	2.000

12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.301 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.028	40.000	40.000
12.302 (12.30)	06.36	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration et foyers d'accueil pour demandeurs de protection internationale: service de gardiennage. (Crédit non limitatif).....	3.041.261	3.166.000	3.235.325
12.303 (12.30)	06.36	Année européenne de l'Egalité des chances pour tous: frais d'organisation, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	118.019	-	-
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers; subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale	99.940	100.000	100.000
33.011 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	24.170	32.226	32.226
33.012 (33.00)	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.035.094	9.500.000	8.500.000
33.013 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	624.594	714.299	748.472
33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	111.900	170.847	177.208
33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	57.141	101.070	115.467
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre les discriminations ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés, du Fonds européen d'intégration, du Fonds social européen et du Réseau européen des migrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	483.530	400.000	500.000
33.018 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des Fédérations d'associations d'étrangers regroupées dans l'association "Maison des asbl"	-	-	90.000

12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.019 (33.00)	13.90	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre du plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif).....	-	-	140.000
33.020 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à l'élaboration et à la réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt de ressortissants communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100.000
34.010 (34.31)	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	43.921	40.000	45.000
43.000 (43.22)	06.36	Subsides aux administrations communales initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers	-	100.000	150.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	471	-	-
33.511 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	-	-	8.056
Total de la section 12.3.....			16.444.182	18.719.275	18.616.910
Section 12.4 - Fonds national de solidarité					
11.000 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	2.281.077	2.387.169	2.737.953
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.563.585					
3) Charges sociales patronales..... 120.902					
4) Allocations de repas..... 53.466					
Total..... 2.737.953					
11.010 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	397.833	373.025	423.225
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 368.336					
3) Charges sociales patronales..... 45.392					
4) Allocations de repas..... 9.497					
Total..... 423.225					
11.020 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	87.905	7.404	6.080

12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			6.080
12.080 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	60.623	66.113	64.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			46.650
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			11.150
		4) Réparations et entretien.....			3.000
		5) Assurances.....			3.900
		<i>Total.....</i>			<i>64.700</i>
12.100 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques	599.669	602.960	649.270
12.110 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	34.447	30.000	39.000
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	254.203	323.005	329.007
		<i>Détail:</i>			
		11.10 Indemnités d'habillement.....			234
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....			21.288
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....			25.487
		12.01 Frais de route et de séjour, frais de démé- nagement.....			1.500
		12.02 Frais d'exploitation des véhicules automoteur....			8.037
		12.04 Frais de bureau.....			70.030
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....			196.536
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....			2.000
		12.14 Annuaire officiel P et T.....			1.250
		12.16 Achat de matériel informatique (inférieur à 868 eur).....			500
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation.....			2.000
		12.30 Divers.....			145
		<i>Total.....</i>			<i>329.007</i>
12.300 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.122	70.000	70.000
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affilia- tion et de perception des cotisations commun aux insti- tutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	834.550	788.000	985.000

12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34.010 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92.579.000	93.803.000	90.661.000
34.011 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	729.886	624.000	546.000
34.013 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif).....	1.428.857	1.300.000	1.434.000
34.014 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.677.773	8.000.000	16.900.000
34.015 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.916.371	5.900.000	6.385.480
34.016 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.777.387	13.000.000	15.500.000
42.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.512.268	73.950.000	75.341.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.600 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	1.153	6.250	-

12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.750 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	46.869	16.558	63.472
		Total de la section 12.4.....	200.287.993	201.247.484	212.135.187
Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales					
11.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	4.055.084	4.334.377	4.657.460
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.368.431			
		3) Charges sociales patronales..... 205.920			
		4) Allocations de repas..... 83.109			
		Total..... 4.657.460			
11.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	1.891.302	1.816.746	1.974.662
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.710.161			
		3) Charges sociales patronales..... 215.532			
		4) Allocations de repas..... 48.969			
		Total..... 1.974.662			
11.020 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	20.650	24.899	25.000
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 25.000			
12.070 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	315.187	543.582	237.000
12.080 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	231.630	290.500	306.040
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 127.880			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 73.510			
		3) Chauffage..... 82.160			
		4) Réparations et entretien..... 21.720			
		5) Assurances bâtiment..... 770			
		Total..... 306.040			
12.090 (42.00)	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.085.370	1.035.120	1.092.280

12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.110 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	78.040	70.000	100.000
12.250 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	385.334	506.590	512.210
		<i>Détail:</i>			
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....	15.780		
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....	60.680		
		12.011 Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement.....	440		
		12.012 Frais de route et de séjour à l'étranger.....	2.570		
		12.04 Frais de bureau.....	131.780		
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	199.920		
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....	6.490		
		12.14 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	13.210		
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation.....	75.000		
		12.30 Divers.....	6.340		
		<i>Total</i>	512.210		
12.310 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affilia- tion et de perception des cotisations commun aux insti- tutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.844.669	2.100.000	1.500.000
41.010 (41.40)	06.13	Financement des programmes et projets de recherche en- trepris en collaboration avec les centres de recherche publics	-	-	413.000
42.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225.197.632	240.780.000	259.048.000
42.001 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance propre- ment dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.026.304	9.012.000	9.177.000
42.002 (42.00)	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.234.988	4.470.000	3.886.000
42.004 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.456.808	38.143.000	38.762.000
42.005 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.109.555	71.302.000	70.671.000

12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	171.433.762	181.664.000	197.301.000
42.007 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	217.947.732	189.566.000	181.045.000
42.008 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.980.144	48.876.000	44.262.000
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.423.798	5.715.000	6.086.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.570 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	-	-	3.188
12.580 (12.11)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	-	12.873	28.254
		Total de la section 12.5.....	797.717.989	800.262.687	821.087.094
		Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	3.273.741	3.629.399	4.005.946
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunération de base.....	3.401.130		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	368.400		
		3) Charges sociales patronales.....	163.604		
		4) Allocation de repas.....	72.812		
		Total.....	4.005.946		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	413.811	405.934	360.294
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	293.571		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 17.873 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 41.111 4) <i>Allocations de repas.....</i> 7.739 <hr/> <i>Total.....</i> 360.294			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	281.254	8.679	10.123
		<u>Détail:</u>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) <i>Rémunération de base.....</i> 10.123			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	344.908	354.493	369.593
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 309.687			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 16.808			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 43.098			
		<hr/> <i>Total.....</i> 369.593			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.396	1.723	1.631
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	40.418	52.952	58.497
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Jetons de présence.....</i> 14.958			
		2) <i>Cours et examens.....</i> 23.880			
		4) <i>Prestations individuelles.....</i> 2.042			
		9) <i>Divers.....</i> 17.617			
		<hr/> <i>Total.....</i> 58.497			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	31.666	23.575	29.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Jetons de présence.....</i> 12.000			
		2) <i>Cours et examens.....</i> 6.647			
		3) <i>Prestations individuelles.....</i> 2.041			
		9) <i>Divers.....</i> 8.312			
		<hr/> <i>Total.....</i> 29.000			
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour	18.943	20.000	20.000
12.030 (12.16)	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	444	450	460

12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	75.222	90.000	90.000
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	2.479	4.979	4.979
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des ad- ministrations publiques	23.691	26.402	26.402
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études	1.560	2.250	2.500
12.190 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	7.862	7.000	10.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	442.979	465.751	531.000
12.251 (12.00)	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	47.809	50.000	75.000
12.252 (12.00)	06.32	Structure thérapeutique: Dépenses diverses	-	2.000	2.000
12.253 (12.00)	06.32	Ecole orthopédagogique: Frais d'exploitation, dépenses diverses	-	8.970	8.970
12.254 (12.00)	06.32	Activités dans le cadre du 125e anniversaire d'existence des Maisons d'Enfants de l'Etat: Dépenses diverses	-	8.000	15.000
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraor- dinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	9.981	11.000	11.000
Total de la section 12.6.....			5.018.164	5.173.657	5.632.495
Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées					
12.140 (12.16)	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	6.786	15.500	30.000
12.301 (12.30)	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; in- demnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	35.756	40.000	40.000
12.303 (12.30)	06.33	Lëtzebuerger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publi- cité; dépenses diverses	22.515	30.000	30.000
12.305 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses di- verses	9.332	12.000	12.000

12.7 - Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.010 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	4.613.128	4.881.266	5.354.868
33.011 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG IV dans le domaine de la formation en soins palliatifs	-	32.000	32.000
33.013 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.016.357	1.850.000	1.925.000
33.014 (33.00)	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	15.156	18.000	18.000
33.015 (31.00)	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	77.719	85.000	85.000
33.018 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gérontologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	25.000
33.019 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	400.000	765.000
33.020 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	500.000
43.040 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	279.306	332.665	336.943
Total de la section 12.7.....			7.376.055	7.721.431	9.153.811
Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	2.407.829	2.758.150	2.700.932
<i>Détail:</i>					
1) Rémunération de base.....			2.425.250		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			112.760		
3) Charges sociales patronales.....			110.511		

12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocation de repas..... 52.411			
		Total..... 2.700.932			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.235.366	1.173.545	1.393.047
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.140.640			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 64.175			
		3) Charges sociales patronales..... 159.036			
		4) Allocations de repas..... 29.196			
		Total..... 1.393.047			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	208.607	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	537.250	510.001	532.772
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 446.568			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 24.078			
		3) Charges sociales patronales..... 62.126			
		Total..... 532.772			
11.040 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	7.555	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.673	1.700	1.700
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	17.914	22.820	22.618
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 1.645			
		5) Prestations individuelles..... 7.408			
		9) Primes des chefs d'unités..... 13.565			
		Total..... 22.618			
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	-	1.000	1.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	7.495	8.000	10.000
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'ap- prentissage	16.578	21.000	21.000

12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.002 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	22.482	25.000	26.550
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	6.560	6.000	6.600
12.040 (12.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de documentation	10.602	10.968	11.220
12.041 (12.12)	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	570	1.150	750
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	229.890	248.733	266.745
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	90.633		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	106.112		
		3) Chauffage.....	70.000		
		<i>Total</i>	266.745		
12.100 (12.11)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	12.438	13.000	13.000
12.150 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.019	100.000	100.000
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	100.986	116.500	100.000
12.250 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreibern: frais d'exploitation et frais divers	96.438	109.715	112.238
12.251 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers	94.804	104.000	106.392
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	12.471	13.000	13.045
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	50.399	51.763	61.127
12.310 (12.50)	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	372	372
		<i>Détail:</i>			
		1) Droit d'accise et taxe de consommation.....	124		
		2) Taxe sur la valeur ajoutée.....	248		
		<i>Total</i>	372		

12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	7.299	7.800	7.979
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.650 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	238	-	-
		Total de la section 12.8.....	5.161.463	5.304.417	5.509.287
		Section 12.9 - Service national d'action sociale			
11.000 (11.00)	06.20	Traitements des fonctionnaires	592.333	683.361	725.101
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	687.392		
		3) Charges sociales patronales.....	27.246		
		4) Allocations de repas.....	10.463		
		Total.....	725.101		
11.010 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	389.128	456.929	463.882
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	403.628		
		3) Charges sociales patronales.....	53.279		
		4) Allocations de repas.....	6.975		
		Total.....	463.882		
11.020 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	107.563	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	14.996	15.426	16.472
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	13.773		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	764		
		3) Charges sociales patronales.....	1.935		
		Total.....	16.472		
11.040 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	2.163	100	100

12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	-	94	47
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers	4.462	4.463	4.463
		<i>Détail:</i>			
		5) Indemnités pour l'encadrement des travaux d'utilité collective..... 4.463			
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour	1.905	2.500	2.500
12.040 (12.12)	06.20	Frais de bureau	757	874	874
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 874			
12.050 (12.12)	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	277	350	350
		<i>Détail:</i>			
		4) Téléfax..... 350			
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.000
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études	-	5.000	5.000
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.952	1.504	2.507
12.170 (12.30)	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	-	1.487	1.487
12.310 (12.30)	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion profession- nelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif).....	114.686	124.669	125.333
33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	2.272.824	2.446.892	2.555.137
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel..... 2.438.197			
		2) Frais de route..... 22.159			
		3) Frais d'administration..... 49.665			
		4) Frais de fonctionnement..... 39.991			

13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		5) Formation/supervision..... 5.125			
		Total..... 2.555.137			
		Total de la section 12.9.....	3.503.046	3.744.749	3.904.353
		Section 13.1 - Service national de la jeunesse			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	830.822	853.326	903.450
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 856.338			
		3) Charges sociales patronales..... 34.449			
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		Total..... 903.450			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.036.427	1.129.679	1.240.293
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.070.955			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.890			
		3) Charges sociales patronales..... 141.880			
		4) Allocations de repas..... 23.568			
		Total..... 1.240.293			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	55.752	38.349	39.139
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 39.139			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	315.353	322.883	338.706
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 284.948			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 14.262			
		3) Charges sociales patronales..... 39.496			
		Total..... 338.706			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.116	1.162	1.162
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	11.410	14.800	15.108
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			765
		5) Prestations individuelles.....			14.343
		Total.....			15.108
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	126.480	-	-
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	12.548	-	-
12.020 (12.14)	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	37.856	-	-
12.040 (12.12)	06.32	Frais de bureau	34.134	-	-
12.050 (12.12)	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	42.901	-	-
12.070 (12.12)	06.32	Entretien et programmation des équipements informati- ques	42.448	-	-
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	132.628	-	-
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.380	-	-
12.100 (12.11)	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs au- tres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	80.894	-	-
12.140 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	65.273	-	-
12.170 (12.30)	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	17.860	-	-
12.190 (12.30)	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps; échange de jeunes; éducation des loisirs; dépen- ses diverses	432.277	-	-
12.191 (12.30)	06.32	Activités en relation avec "Letzebuerg 2007". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	247.578	-	-
12.251 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation bâtiments	134.830	-	-
33.010 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	74.450	65.750	-
33.020 (33.00)	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	127.993	148.625	-

13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.021 (33.00)	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	154.797	180.000	-
33.022 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: soutien aux organismes intermédiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.527	97.375	75.000
34.010 (12.30)	06.32	Frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: allocations aux bénéficiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.346	327.700	925.000
34.060 (34.40)	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides	25.008	30.975	30.975
		<i>Détail:</i>			
		1) Activités internationales.....			6.760
		2) Voyages éducatifs: cas sociaux.....			24.215
		Total.....			30.975
34.061 (34.40)	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	390.745	400.000	200.000
41.050 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse	-	1.618.469	2.392.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	-	1.850	-
33.521 (33.00)	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	3.500	-	-
		Total de la section 13.1.....	4.645.333	5.231.043	6.160.933
		Total du département 12/13.....	1.200.648.324	1.228.121.570	1.303.989.515

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	23.024.069	23.691.489	25.477.621
12	Achat de biens non durables et de services	16.607.000	17.344.079	17.853.483
31	Subventions d'exploitation	-	-	8.000.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	143.028.001	161.426.969	177.279.451
34	Transferts de revenus aux ménages	130.237.173	131.686.475	142.533.434
35	Transferts de revenus à l'étranger	35.182	28.958	39.858
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	2.033.469	3.433.276
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	866.693.378	866.478.000	890.036.000
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	21.023.521	25.432.131	39.336.392
Total		1.200.648.324	1.228.121.570	1.303.989.515

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
14 - MINISTERE DE LA SANTE					
Section 14.0 - Ministère de la santé					
11.010 (11.00)	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	145.257	149.061	155.674
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 123.922					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 11.113					
3) Charges sociales patronales..... 17.825					
4) Allocations de repas..... 2.814					
Total..... 155.674					
11.011 (11.00)	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	160.417	182.754	115.838
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 97.342					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.075					
3) Charges sociales patronales..... 13.014					
4) Allocations de repas..... 1.407					
Total..... 115.838					
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	26.410	30.874	30.914
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission consultative des Laboratoires..... 880					
c) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués) (voir l'article 64.8.16.15 des recettes)..... 900					
d) Conseil supérieur d'hygiène..... 800					
e) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires..... 2.160					
f) Comité de surveillance du S.I.D.A..... 840					
g) Conseil de discipline du Collège médical..... 1.200					
h) Conseil supérieur de discipline du Collège..... médical 600					
i) Conseil de discipline du Collège vétérinaire..... 100					
j) Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire..... 150					
k) Commission permanente pour le secteur					

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>hospitalier.....</i>			
		<i>1.440</i>			
		<i>m) Comité interministériel organismes génétiquement modifiés" (membres + secrétaire).....</i>			
		<i>400</i>			
		<i>n) Commission de surveillance du CHNP.....</i>			
		<i>500</i>			
		<i>o) Commission de conciliation.....</i>			
		<i>100</i>			
		<i>p) Groupe de prévention de l'infection nosocomiale.....</i>			
		<i>160</i>			
		<i>q) Comité d'éthique de recherche.....</i>			
		<i>160</i>			
		<i>r) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....</i>			
		<i>550</i>			
		<i>s) Commission consultative pour l'ostéodensitométrie.....</i>			
		<i>180</i>			
		<i>t) Commissions de surveillance psychiatrie.....</i>			
		<i>500</i>			
		<i>u) Commission scientifique et technique programme mammographie.....</i>			
		<i>320</i>			
		<i>2) Prestations individuelles</i>			
		<i>a) Indemnité du commissaire de Gouvernement aux hôpitaux.....</i>			
		<i>8.214</i>			
		<i>b) Indemnisation pour permanences à domicile (règl. g-d. du 25.10.1990.).....</i>			
		<i>5.600</i>			
		<i>c) Indemnités du juge délégué au contrôle des admissions dans des établissements ou services psychiatriques fermés.....</i>			
		<i>5.160</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>30.914</i>			
11.132 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	1.909	3.471	2.600
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	14.731	17.000	17.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>1) Jetons de présence</i>			
		<i>a) Commission consultative des Laboratoires.....</i>			
		<i>2.250</i>			
		<i>c) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués).....</i>			
		<i>1.382</i>			
		<i>d) Conseil Supérieur d'hygiène.....</i>			
		<i>1.950</i>			
		<i>e) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires.....</i>			
		<i>120</i>			
		<i>f) Comité de surveillance du S.I.D.A.....</i>			
		<i>1.140</i>			
		<i>g) Conseil de discipline du Collège médical.....</i>			
		<i>400</i>			
		<i>h) Conseil supérieur de discipline du Collège médical.....</i>			
		<i>200</i>			
		<i>i) Conseil de discipline du Collège vétérinaire.....</i>			
		<i>200</i>			
		<i>j) Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire.....</i>			
		<i>100</i>			
		<i>k) Commission permanente pour le secteur hospitalier.....</i>			
		<i>2.040</i>			
		<i>m) Groupe de guidance pour la prévention de l'infection nosocomiale au Grand-Duché de Luxembourg.....</i>			
		<i>560</i>			
		<i>n) Comité interministériel OGM Experts.....</i>			
		<i>60</i>			

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>o) Comité d'éthique de recherche.....</i> 688 <i>p) Commission de conciliation.....</i> 100 <i>q) Commission de surveillance CHNP.....</i> 250 <i>r) Commission consultative pour l'ostéodensi- tométrie.....</i> 660 <i>s) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....</i> 3.000 <i>t) Divers.....</i> 200 <i>u) Commission scientifique et technique du Programme Mammographie.....</i> 1.450 <i>v) Commissions de surveillance psychiatrie.....</i> 250 <i>Total.....</i> 17.000			
12.003 (12.15)	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des lo- caux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	455.834	519.000	480.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	5.756	5.000	6.000
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	127.196	130.000	145.000
12.015 (12.13)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique:dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	600	500	650
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.963	3.500	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			500
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.750
		3) Réparations et entretien.....			1.750
		<i>Total.....</i>			4.000
12.040 (12.12)	05.00	Ministère de la santé: frais de bureau	8.279	7.200	9.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Consommables bureautiques.....			500
		3) Documentation et bibliothèque.....			8.000
		4) Logiciels et divers.....			500
		<i>Total.....</i>			9.000
12.042 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) : frais de fonctionnement	-	12.000	17.000
12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	5.176	8.500	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			7.850
		9) Divers.....			650
		<i>Total.....</i>			8.500

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.044 (12.12)	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	20.000	38.000	40.000
12.045 (12.12)	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi sur le droit de mourir en dignité: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000
12.050 (12.12)	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	56	200	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais téléphoniques.....			200
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	139.294	200.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			15.000
		2) Frais de surveillance du bâtiment.....			15.000
		3) Eau, gaz, électricité, taxes.....			100.000
		4) Réparations et entretien.....			15.000
		5) Chauffage.....			60.000
		9) Divers.....			5.000
		<i>Total</i>			210.000
12.090 (12.21)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	54.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			54.300
12.122 (12.30)	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.621	65.000	75.000
12.123 (12.30)	05.00	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier:frais d'experts et d'études,frais d'accompagnement,divers	24.483	-	-
12.125 (12.30)	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle. (Crédit non limitatif).....	-	25.000	25.000
12.126 (12.30)	13.90	Frais d'études et d'évaluation de projets et de programmes d'action du secteur conventionné	-	-	15.000
12.128 (12.30)	05.00	Participation de l'Etat au Projet Healthnet	330.875	500.000	175.000
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	29.678	30.000	33.000
12.152 (12.30)	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	89.282	86.000	90.000

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.153 (12.30)	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.529	9.000	9.000
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	16.914	18.000	18.000
12.191 (12.30)	05.00	Participation aux frais d'organisation d'une conférence OMS/CE - Comité Européen de l'Environnement et de la Santé	-	-	50.000
12.250 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.824.903	1.915.650	3.220.000
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses	20.153	22.531	22.531
12.342 (12.30)	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	570	590	590
12.345 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement d'une structure nationale de médiation dans le domaine médical du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	10.000
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	110.971	115.825	105.900
31.020 (31.22)	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	-	100.000	100.000
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	-	20.000	48.960
31.032 (31.12)	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	83.511	85.600	87.750
31.050 (31.32)	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.984.286	2.046.000	2.116.545
31.051 (31.32)	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration. (Crédit non limitatif).....	-	6.100	100
33.001 (33.00)	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	367.640	439.230	463.635

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.002 (33.00)	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	570.000	614.000	534.000
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	82.000	84.050	86.200
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	550	80.000	80.000
33.005 (33.00)	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	15.000	15.000	15.000
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	-	50.000	25.000
33.007 (33.00)	05.00	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier	-	150.000	50.000
33.008 (41.40)	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	545.963	580.000	706.220
33.009 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos	-	150.000	230.000
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	5.000	5.000	5.000
33.012 (33.00)	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	16.100	16.500	16.500
33.013 (33.00)	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	44.000	44.000	64.000
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	4.644.153	4.926.237	5.331.218
		<i>Détail:</i>			
		1) Service de rééducation précoce.....	1.333.750		
		2) Hëllef fir de Puppelchen.....	1.277.780		
		3) Service d'évaluation et de rééducation fonctionnelles - CHL.....	970.167		
		4) AIDS - Berôdung de la Croix-Rouge.....	765.365		
		5) ALUPSE.....	362.083		
		6) Fondation contre le Cancer.....	172.269		
		7) Patienteverriedung.....	167.096		
		8) Association luxembourgeoise des groupes sportifs pour cardiaques.....	90.114		
		9) Association luxembourgeoise du diabète.....	142.594		
		10) ALAN: protection maladies rares.....	50.000		
		<i>Total.....</i>	<i>5.331.218</i>		
33.015 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	5.925.048	6.451.228	7.114.522

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jugend - an Drogenhëllef.....	2.439.554		
		2) CNDS - ABRIGADO: Foyer d'accueil et d'herbergement pour toxicomanes.....	1.652.561		
		3) Jongenheem - Service Thérapeutique Solidarité Jeunes.....	484.180		
		4) Stëmm vun der Strooss.....	830.532		
		5) Stëmm vun der Strooss Esch/Alzette.....	414.537		
		6) Centre de prévention des toxicomanies.....	901.830		
		7) Centre de prévention pour toxicomanes - sud.....	100		
		8) CHNP - Foyer Rosport.....	148.628		
		9) Stëmm vun der Strooss: atelier thérapeutique et structure d'herbergement.....	100		
		10) Centre Emmanuel.....	235.000		
		11) Jugend-an Drogenhëllef: projet.....	7.500		
		<i>Total.....</i>	<i>7.114.522</i>		
33.016 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: rem- boursement des frais de gérance des services du Ministè- re de la Santé	35.467	39.000	43.000
33.017 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale. (Crédit non limitatif).....	8.533.184	9.158.354	9.891.901
		<i>Détail:</i>			
		<i>A. Centres extra-hospitaliers de traitement</i>			
		1) Ligue d'hygiène mentale/Centre de santé men- tale.....	1.631.269		
		2) Centre de prévention et d'information.....	259.302		
		3) Réseau Psy-Psychesch Hëllef Dobaussen.....	1.869.275		
		<i>B. Ateliers thérapeutiques</i>			
		1) Association d'aide par le travail thérapeuti- que pour personnes psychotiques			
		a) Ateliers thérapeutiques Walferdange.....	1.001.208		
		b) Atelier Ditgesbach.....	849.843		
		c) Atelier Nord.....	461.223		
		d) Atelier Sud.....	635.446		
		e) Administration.....	319.207		
		2) Mathëllef asbl - Ferme thérapeutique Moutfort....	103.158		
		3) Caritas - Atelier buanderie et Service d'ac- compagnement psycho-social.....	795.204		
		<i>C. Logements thérapeutiques</i>			
		1) CERMM.....	792.922		
		2) Liewen Dobaussen.....	1.173.844		
		<i>Total.....</i>	<i>9.891.901</i>		
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	20.000	20.000	20.000
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la pro- motion de la santé	100.000	100.000	100.000

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	28.907	30.000	30.000
33.021 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	3.461.600	3.810.790	4.300.000
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	57.400	115.000	114.000
34.011 (34.32)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	549.765	500.000	500.000
34.012 (34.32)	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	299.789	315.000	318.000
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	-	5.000	5.000
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	370.435	300.000	403.200
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale. (Crédit non limitatif).....	648.506	638.147	1.155.600
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	263.411	305.990	284.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cotisations à l'OMS.....	275.000		
		2) Autres cotisations et contributions.....	9.000		
		<i>Total</i>	284.000		
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	-	-	858.000
		<i>Détail:</i>			
		2) CRP-HT.....	412.000		
		3) CRP-Santé.....	446.000		
		<i>Total</i>	858.000		
41.011 (41.40)	05.10	Participations financières au centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	-	75.000	-

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.012 (41.40)	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	39.987	110.000	83.000
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Sans distinction d'exercice)	26.866	31.626	33.762
42.003 (31.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.984	11.260	10.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	100	-	600
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	88	-	-
12.580 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	-	110	-
12.651 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	528	528	-
33.521 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	-	105.064	-
34.562 (34.41)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	-	-	3.642
Total de la section 14.0.....			32.328.125	35.628.570	40.379.052
Section 14.1 - Direction de la santé					
11.000 (11.00)	05.00	Traitements des fonctionnaires	5.524.187	5.934.288	6.343.754
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			5.959.099		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			70.170		
3) Charges sociales patronales.....			231.824		
4) Allocations de repas.....			82.661		
Total.....			6.343.754		
11.010 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.191.320	4.500.455	4.935.464

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.267.212		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	18.706		
		3) Charges sociales patronales.....	559.146		
		4) Allocations de repas.....	90.400		
		<i>Total</i>	4.935.464		
11.020 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	340.272	100	100
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	205.952	214.506	212.334
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	177.672		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.902		
		3) Charges sociales patronales.....	24.760		
		<i>Total</i>	212.334		
11.040 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	5.720	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	05.00	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.062	1.095	1.126
11.130 (11.12)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	4.172	6.000	45.000
11.131 (11.12)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	3.488	3.576	4.582
11.132 (11.12)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'au- tres affections - service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	-	900	980
12.001 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	32.433	42.240	142.200
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	92.460	93.180	104.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Secrétariat général.....	5.000		
		2) Services audiophonologiques.....	44.000		
		3) Services de pléoptie et d'orthoptie.....	15.500		
		4) Division de la médecine scolaire.....	22.000		
		5) Service de la médecine dentaire scolaire.....	9.000		

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		6) Service d'action socio-thérapeutique..... 6.000			
		7) Service des Statistiques..... 200			
		8) Div.Méd.Prév.et Sociale..... 3.000			
		<u>Total..... 104.700</u>			
12.040 (12.12)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	1.152	2.300	2.300
12.042 (12.12)	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	2.596	10.800	12.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'impression et de reliure..... 12.000			
12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	200.403	204.000	220.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Services orthoptique et pléoptique..... 220.000			
12.102 (12.11)	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage. (Crédit non limitatif).....	3.750	3.750	3.750
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle des médicaments, des cosmétiques, des organismes génétiquement modifiés et des aliments nouveaux: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	530	28.100	29.000
12.121 (12.30)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	4.272	5.000	5.000
12.122 (12.30)	05.50	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg.	13.328	25.000	15.000
12.123 (12.30)	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux. (Crédit non limitatif).....	-	500	-
12.124 (12.30)	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	393	5.000	5.000
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	14.994	20.000	20.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique	59.140	95.000	105.000
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.129 (12.30)	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux. (Crédit non limitatif).....	-	500	-

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.130 (12.16)	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	500	-
12.131 (12.16)	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	12.076	4.600	2.645
12.133 (12.16)	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	-	13.500	13.500
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	342.693	500.000	640.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Acquisition de matériel didactique.....			20.000
		b) Réimpression de matériel didactique.....			15.000
		c) Campagne d'hygiène bucco-dentaire.....			15.000
		d) Campagne anti-tabac.....			80.000
		e) Plan National Sida.....			68.000
		f) Prévention de l'ostéoporose.....			20.000
		g) Santé cérébro-cardiovasculaire.....			60.000
		h) Education sanitaire des enfants et des jeunes.....			30.000
		i) Campagne d'information sur l'intolérance au gluten.....			2.500
		j) Alimentation saine.....			80.000
		k) Campagne du plan national de promotion d'allaitement.....			20.000
		l) Campagne de sensibilisation pour une consommation d'alcool à risque réduit.....			90.000
		m) Campagne d'information sur les mesures de protection en cas de canicule.....			10.000
		n) Campagne pour la promotion du don d'organes.....			20.000
		o) Campagne annuelle de gestes d'hygiène et pour la vaccination contre la grippe saisonnière.....			30.000
		p) Campagne annuelle de promotion d'une utilisation raisonnable des antibiotiques.....			30.000
		r) Campagne nationale "Prévention des accidents).....			10.000
		s) Diabète: campagne de sensibilisation.....			10.000
		t) Divers.....			29.500
		<i>Total.....</i>			<u>640.000</u>
12.141 (12.16)	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	1.371	2.500	3.000
12.142 (12.16)	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	17.792	18.000	18.000
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	160	4.000	4.000
12.144 (12.16)	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement	3.422	-	-

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	32.641	35.770	37.000
12.250 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	162.525	190.000	190.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.020		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	2.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.660		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	157.220		
		2) Frais téléphoniques.....	6.700		
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	1.900		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.500		
		3) Réparations et entretien.....	3.000		
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			
		1231 Dépenses diverses.....	3.500		
		<i>Total.....</i>	<u>190.000</u>		
12.251 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	38.623	43.350	43.350
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	400		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.800		
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	4.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	7.000		
		3) Réparations et entretien.....	7.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	1.300		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	5.500		
		3) Chauffage.....	6.000		
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		1216 Acquisition de produits de désinfection..... 900 1217 Acquisition de matériel de protection..... 900 1231 Dépenses diverses..... 1.550 <hr/> Total..... 43.350			
12.252 (12.00)	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 5.800 3) Location et entretien des machines de bureau.... 900 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.800 6) Documentation et bibliothèque..... 6.045 B - Autres frais généraux 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 650 2) Carburants et lubrifiants..... 650 3) Réparations et entretien..... 1.500 C - Dépenses spécifiques au service 1231 Divers..... 655 <hr/> Total..... 18.000	14.708	18.000	18.000
12.253 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 7.150 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.500 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.000 6) Documentation et bibliothèque..... 7.000 C - Dépenses spécifiques au service 1202 Frais d'exploitation des voitures de service 1) Assurances..... 350 2) Carburants..... 1.000 3) Réparations..... 1.000 1230 Frais en relation avec les organismes génétiquement modifiés..... 2.000 1232 Divers..... 1.000 <hr/> Total..... 25.000	22.034	23.000	25.000
12.254 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau	20.678	23.610	25.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 3.400 2) <i>Location et entretien des machines à photocopier</i> 3.100 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 6.000 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 1.650 1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i> 2) <i>Frais téléphoniques</i> 1.195 <i>B - Autres frais généraux</i> 1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i> 1) <i>Nettoyage</i> 1.550 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 930 1220 <i>Assurances</i> 150 <i>C - Dépenses spécifiques au service</i> 1216 <i>Acquisition et entretien de matériel thérapeutique</i> 4.000 1217 <i>Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements de faible valeur</i> 1.475 1231 <i>Dépenses diverses</i> 1.550 <i>Total</i> 25.000			
12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses	27.985	34.000	33.000
		<u>Détail:</u> <i>A - Frais administratifs</i> 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 2.000 3) <i>Location et entretien des machines de bureau</i> 2.000 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 3.500 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 1.500 1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i> 1) <i>Frais postaux</i> 100 <i>B - Autres frais généraux</i> 1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i> 1) <i>Nettoyage</i> 2.000 2) <i>Eau, gaz, électricité</i> 6.000 <i>C - Dépenses spécifiques au service</i> 1216 <i>Acquisition et entretien de matériel orthoptique</i> 14.000 1218 <i>Acquisition et entretien de matériel didactique</i> 600 1231 <i>Dépenses diverses et pharmacie</i> 1.300 <i>Total</i> 33.000			
12.256 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	105.713	115.000	113.000
		<u>Détail:</u> <i>A - Frais administratifs</i> 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 3.600			

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.200 5) Frais d'impression et de reliure..... 750 6) Documentation et bibliothèque..... 1.250 1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications 9) Divers..... 20.000 1206 Achat de biens et de services auprès de l'EDF.... 2.100 1207 Achat de biens et de services auprès de la CEGEDEL..... 3.000 B - Autres frais généraux 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 400 2) Carburants et lubrifiants..... 2.700 3) Réparations et entretien..... 2.000 C - Dépenses spécifiques au service 12160 Acquisition et entretien de matériel de laboratoire..... 60.000 12161 Acquisition de dosimètres..... 12.000 12162 Divers..... 4.000 Total..... 113.000			
12.257 (12.00)	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 700 2) Location et entretien des machines de bureau..... 900 3) Frais d'impression et de reliure..... 2.000 4) Documentation et bibliothèque..... 1.000 B - Autres frais généraux 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 800 2) Carburants et lubrifiants..... 4.300 3) Réparation et entretien..... 2.000 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage..... 800 C - Dépenses spécifiques 1217 Acquisition et entretien du petit outillage et d'équipements de faible valeur..... 4.000 1231 Dépenses diverses..... 1.500 Total..... 18.000	11.755	18.000	18.000
12.258 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau	53.998	60.000	114.450

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 500 2) <i>Entretien + consommable imprimante</i> 27.000 3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> 500 4) <i>Consommables bureautiques</i> 2.100 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 6.250 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 500 <i>C - Dépenses spécifiques au service</i> 12070 <i>Acquisition et entretien de l'équipement informatique</i> 74.600 1230 <i>Divers</i> 3.000 <i>Total</i> 114.450			
12.259 (12.00)	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement <u>Détail:</u> 1202 <i>Exploitation des véhicules automoteurs</i> 1) <i>Assurances</i> 400 2) <i>Carburants et lubrifiants</i> 800 3) <i>Réparations et entretien</i> 1.050 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 2.260 2) <i>Réparation et entretien des machines de bureau</i> 590 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 1.250 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 1.570 1207 <i>Informatique</i> 1.500 1214 <i>Frais d'envois</i> 2.500 1230 <i>Divers</i> 80 <i>Total</i> 12.000	9.251	17.000	12.000
12.260 (12.00)	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement <u>Détail:</u> 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 8.400 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 14.000 1218 <i>Formation continue</i> 3.000 1230 <i>Divers</i> 1.600 <i>Total</i> 27.000	13.857	24.000	27.000
12.261 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement <u>Détail:</u> 1202 <i>Exploitation des véhicules automoteurs</i> 1) <i>Assurances</i> 1.300 2) <i>Carburants et lubrifiants</i> 2.300 3) <i>Réparations et entretien</i> 4.900 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 4.800 2) <i>Entretien photocopieuse</i> 700 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 4.100 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 5.700	27.402	32.000	34.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>1205 Achats de biens et de services postaux et de télécommunications</i> 2) <i>Frais téléphoniques.....</i> 3.000 1216 <i>Acquisition et entretien de matériel médical.....</i> 3.000 1231 <i>Dépenses diverses.....</i> 4.200 <hr/> <i>Total.....</i> 34.000			
12.262 (12.12)	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonctionnement <u>Détail:</u> 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 1.850 2) <i>Location et entretien des machines de bureau....</i> 1.750 3) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 100 4) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 500 5) <i>Divers.....</i> 500 1216 <i>Acquisition de matériel médical.....</i> 200 <hr/> <i>Total.....</i> 4.900	4.288	4.900	4.900
12.263 (12.00)	05.10	Division de la Sécurité Alimentaire: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	-	-	500
12.301 (12.30)	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	6.871	10.000	10.000
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Honoraires des médecins scolaires.....</i> 209.000 2) <i>Matériel médical.....</i> 13.500 3) <i>Education à la santé.....</i> 1.000 3) <i>Divers.....</i> 1.500 <hr/> <i>Total.....</i> 225.000	221.346	215.000	225.000
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Vaccination contre la rage.....</i> 17.500 2) <i>Dépistage du S.I.D.A.....</i> 70.000 3) <i>Plan canicule.....</i> 35.000 4) <i>Suivi des traitements contre les agents de maladie multirésistants.....</i> 4.000 5) <i>Trousses d'urgence.....</i> 70.000 6) <i>Divers.....</i> 10.000 <hr/> <i>Total.....</i> 206.500	3.408.863	204.000	206.500

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif).....	3.496.513	3.787.700	4.570.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination systématique contre l'hépatite B.....	50.000		
		2) Vaccination contre l'hépatite B: groupes à hauts risques.....	40.000		
		3) Vaccin combiné rubéole-rougeole-oreillons- varicelle.....	535.600		
		4) Vaccins combinés (tétanus,diphthérie,coquelu- che, polio,hépatite B,haemophilus influenzae type B.....	1.600.000		
		5) Vaccins monovalents.....	20.000		
		6) Programme de vaccination méningite C.....	180.000		
		7) Vaccin conjugué contre le pneumocoque.....	1.312.220		
		8) Vaccination contre les gastroentérites.....	795.680		
		9) Honoraires médicaux.....	500		
		10) Frais d'organisation.....	36.000		
		<u>Total.....</u>	<u>4.570.000</u>		
12.306 (12.30)	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice).....	172.098	208.300	343.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Programme Mammographie</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.000		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	2.400		
		5) Frais d'impression.....	25.000		
		1216 Acquisition et entretien d'équipement informatique de faible valeur.....	1.500		
		1217 Honoraires et frais de route.....	15.400		
		1218 Formation continue.....	10.000		
		1220 Update et maintenance du RIS/PACS prg.....	121.200		
		<i>B - Autres Programmes</i>			
		1221 Programme cancer colon/rectum.....	97.000		
		1222 Campagne cancer du sein.....	10.000		
		1223 Campagne cancer de la peau.....	10.000		
		1224 Campagne cancer du col de l'utérus.....	10.000		
		1229 Plan de santé national: prévention des cancers.....	10.000		
		1230 Campagne cancer de la prostate.....	10.000		
		1231 Divers.....	3.000		
		<i>C - Etudes et évaluations.....</i>	<u>15.500</u>		
		<u>Total.....</u>	<u>343.000</u>		
12.307 (12.30)	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances so- ciales: programme de vaccination contre la grippe. (Sans distinction d'exercice).....	75.000	75.000	75.000
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	9.296	10.000	20.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.309 (12.30)	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	8.861	9.000	9.000
12.310 (12.30)	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés; dépenses diverses	-	1.000	500
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	344.974	510.000	518.000
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	10.853	250	250
12.314 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	-	16.000	25.000
12.316 (12.00)	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	17.888	18.000	24.000
12.318 (12.30)	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTE"	57.321	80.000	80.000
12.319 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales:programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV(cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	600.000	600.000
12.320 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales:programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition gratuite de contraceptifs aux jeunes et aux femmes socialement défavorisées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	15.000
12.321 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébro-vasculaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
12.322 (12.30)	05.00	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de vaccination contre le pneumocoque	-	-	50.000
12.323 (12.30)	05.00	Prix annuel de Santé en Entreprise	-	-	15.000
12.340 (12.30)	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	15.245	23.000	23.000
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	832	4.000	4.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.342 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire. (Sans distinction d'exercice)	10.892	12.500	29.650
12.343 (12.30)	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs"	6.000	2.000	2.000
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Sans distinction d'exercice)	2.425	3.500	3.500
33.007 (33.00)	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	53.585	75.000	75.000
34.095 (34.49)	05.00	Prix annuel de santé en entreprise	-	10.000	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.501 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers.	-	1.490	-
12.754 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses	-	102	-
12.803 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladie contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe	-	1.654	1.870
		Total de la section 14.1.....	19.543.459	18.257.716	20.510.105
		Section 14.2 - Laboratoire national de santé			
11.000 (11.00)	05.20	Traitements des fonctionnaires	6.623.992	6.914.336	7.262.457
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	6.807.005		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	71.881		
		3) Charges sociales patronales.....	277.343		
		4) Allocations de repas.....	106.228		
		Total.....	7.262.457		
11.010 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.700.222	4.867.848	5.262.861

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.579.016			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.473			
		3) Charges sociales patronales..... 593.138			
		4) Allocations de repas..... 87.234			
		<u>Total..... 5.262.861</u>			
11.020 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	184.324	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	676.637	700.281	733.969
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 566.990			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 80.195			
		3) Charges sociales patronales..... 86.784			
		<u>Total..... 733.969</u>			
11.040 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	5.911	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	05.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	35.414	41.800	38.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement..... 38.000			
11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	2.082	2.100	2.100
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 2.100			
12.000 (12.15)	05.20	Indemnités pour services de tiers	-	100	60.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 60.000			
12.010 (12.13)	05.20	Frais de route et de séjour	437	600	600
12.020 (12.14)	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	15.595	19.500	19.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 8.000			

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 8.500			
		Total..... 19.500			
12.040 (12.12)	05.20	Frais de bureau	134.364	152.000	152.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et consommables de bureau..... 43.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 5.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.500			
		4) Petites machines de bureau..... 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 32.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 62.000			
		7) Documentation informatique..... 500			
		8) Divers..... 6.000			
		Total..... 152.000			
12.050 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	146.502	145.500	149.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 87.000			
		2) Frais téléphoniques..... 62.000			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 149.500			
12.060 (12.12)	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	6.704	9.500	9.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 8.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 1.000			
		Total..... 9.000			
12.070 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	56.427	65.000	65.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 62.000			
		3) Réparation..... 3.000			
		Total..... 65.000			
12.080 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	386.485	369.000	400.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 155.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 245.000			
		Total..... 400.000			

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.100 (12.11)	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	34.262	36.000	39.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			39.500
12.120 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	32.568	50.000	55.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'assistance technique en matière informatique.....			55.000
12.121 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	65.948	90.000	100.000
12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.192.626	2.350.000	2.500.000
12.161 (12.30)	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	74.129	75.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Animaux.....			8.000
		4) Linge.....			13.000
		7) Elimination des déchets.....			28.000
		8) Désinfection.....			20.000
		9) Divers.....			11.000
		<i>Total</i>			80.000
12.162 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils. (Crédit non limitatif).....	352.157	385.000	400.000
12.171 (12.30)	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	15.828	18.500	20.000
12.190 (12.30)	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	12.875	18.000	23.000
12.220 (41.40)	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	31.167	36.200	52.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Département de microbiologie.....			24.000
		2) Département d'immunologie.....			28.000
		<i>Total</i>			52.000
12.300 (12.30)	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	51.395	60.000	60.000
12.301 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	150.613	150.000	155.000

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.302 (12.30)	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments; frais d'études et dépenses diverses	112.563	130.000	125.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Denrées et boissons alimentaires.....	15.000		
		2) Résidus de pesticides.....	30.000		
		3) Objets en contact avec les denrées alimentai- res.....	20.000		
		4) Utilisation de techniques immunologiques.....	60.000		
		<u>Total.....</u>	<u>125.000</u>		
12.303 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73.311	45.000	150.000
12.304 (12.30)	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.306 (12.30)	05.20	Division de bactériologie et parasitologie: programme de dépistage de chlamydiatrachomatis au Luxembourg	-	50.000	25.000
12.307 (12.30)	05.20	Division de chimie biologique et hormonologie: programme de médecine préventive pour le dépistage prénatal de maladies congénitales. (Crédit non limitatif).....	-	170.000	284.400
12.308 (12.30)	05.20	Division de sérologie, virologie, cytogénétique: programme de dépistage des HPV oncogènes. (Crédit non limitatif).....	-	20.000	20.000
12.309 (12.30)	05.20	Médecine légale: Frais d'exploitation d'un laboratoire d'analyses ADN	-	-	35.000
34.050 (11.00)	05.20	Indemnités des stagiaires	5.024	6.000	6.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	05.20	Frais de bureau	-	350	-
12.620 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	21.948	-	-
12.660 (12.30)	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	-	200.000	270
12.662 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	-	771	1.610

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.800 (12.30)	05.20	Service de cytologie clinique: frais d'exploitation propres	-	315	-
		Total de la section 14.2.....	16.201.510	17.179.001	18.287.067
Section 14.5 - Dommages de guerre corporels					
11.010 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	49.764	55.793	57.980
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	49.976		
		3) Charges sociales patronales.....	6.597		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	57.980		
11.020 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	60	600	600
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	600		
12.000 (12.15)	06.35	Indemnités pour services de tiers	1.082	1.672	1.672
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	780		
		2) Indemnités spéciales.....	892		
		Total.....	1.672		
12.010 (12.13)	06.35	Frais de route et de séjour	-	100	100
12.040 (12.12)	06.35	Frais de bureau	731	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	400		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	400		
		Total.....	1.000		

14.5 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.050 (12.12)	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	603	800	800
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			800
12.070 (12.12)	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre com- mun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.076	39.500	38.000
12.080 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	7.673	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			500
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			6.500
		<i>Total</i>			7.000
12.110 (12.30)	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.121 (12.30)	06.35	Frais d'expertises	428	5.000	3.000
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre cor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.083.016	5.162.500	4.776.300
34.001 (34.20)	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918. (Crédit non limitatif).....	1.187	-	-
42.000 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances so- ciales dans la rémunération d'employés détachés à l'of- fice des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	108.776	55.457	114.457
		Total de la section 14.5.....	5.289.396	5.329.622	5.001.109
		Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf			
11.010 (31.11)	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	490.594	510.138	533.315
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			457.678
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			7.409
		3) Charges sociales patronales.....			59.786
		4) Allocations de repas.....			8.442
		<i>Total</i>			533.315

14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.030 (31.11)	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.057.087	726.423	520.940
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 393.381			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 66.490			
		3) Charges sociales patronales..... 61.069			
		Total..... 520.940			
11.031 (31.11)	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	-	476.593	499.058
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 385.353			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 53.525			
		3) Charges sociales patronales..... 60.180			
		Total..... 499.058			
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	1.093.020	1.201.147	1.320.071
		<u>Détail:</u>			
		I.- Frais de personnel:			
		a) Indemnités d'habillement..... 1.116			
		b) Personnel propre: traitements et charges..... 830.726			
		II.- Frais de matériel:			
		a) Fournitures énergétiques..... 68.300			
		b) Autre matériel..... 7.200			
		c) Frais d'entretien et de réparation..... 232.206			
		III.- Amortissement des équipements..... 46.561			
		IV- Frais de révision..... 1.589			
		V.- Travaux effectués par des entreprises tierces..... 47.800			
		VI.- Part des frais de gestion imputables:			
		a) Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 %..... 83.139			
		b) Frais énumérés sub V: taux 3 %..... 1.434			
		Total..... 1.320.071			
		Total de la section 14.6.....	2.640.701	2.914.301	2.873.384
		Total du département 14.....	76.003.191	79.309.210	87.050.717

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	24.436.353	25.323.392	26.760.646
12	Achat de biens non durables et de services	16.379.282	15.823.213	18.661.088
31	Subventions d'exploitation	3.274.213	3.578.172	3.782.826
33	Transferts de revenus aux administrations privées	24.505.597	27.058.453	29.295.196
34	Transferts de revenus aux ménages	6.957.722	6.936.647	7.167.742
35	Transferts de revenus à l'étranger	263.411	305.990	284.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	39.987	185.000	941.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	146.626	98.343	158.219
Total		76.003.191	79.309.210	87.050.717

15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT					
Section 15.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	447	500	500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			500
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers	137	200	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			200
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	117.732	145.000	140.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.283	3.750	3.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.300
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.400
		3) Réparations et entretien.....			1.200
		Total.....			3.900
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau	11.899	12.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....			4.000
		6) Documentation.....			9.000
		Total.....			13.000
12.070 (12.12)	07.30	Entretien du matériel informatique. (Sans distinction d'exercice)	93.908	95.620	95.620
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats d'entretien.....			94.620
		3) Réparations et pièces de rechange.....			1.000
		Total.....			95.620
12.082 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	89.617	68.900	91.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			8.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			68.000
		4) Réparation et entretien.....			11.000
		5) Assurances.....			3.000

15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 91.000			
12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.224.976	1.251.800	1.285.610
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes.. (Sans distinction d'exercice)	380.905	400.000	449.400
12.121 (12.30)	07.30	Etablissement d'un cadastre de la biodiversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	500.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	9.000	10.000
12.140 (12.16)	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses	320.029	450.000	453.400
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel	2.994	4.500	4.000
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310.737	10.000	10.000
12.302 (12.30)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	233.808	-	111.180
12.304 (12.30)	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	81.580	88.000	88.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	27.476	103.900	107.000
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	31.500	100.000	105.000
12.310 (12.30)	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.311 (12.30)	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice)	18.000	52.900	60.000
12.314 (12.30)	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	24.992	30.500	30.500
12.315 (12.30)	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	96.544	106.000	27.500
12.316 (33.00)	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie, le Groupement d'Intérêt Economique "My Energy" ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	237.431	550.000	650.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	100.000	100.000	135.200
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	90.000	94.000	110.000
33.004 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	30.000	30.500	30.500
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Sans distinction d'exercice)	130.500	135.000	135.000
33.006 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Sans distinction d'exercice)	31.000	35.000	35.000
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Sans distinction d'exercice)	610.000	700.000	985.000
33.014 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Sans distinction d'exercice)	-	-	49.000
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Sans distinction d'exercice)	114.762	80.694	68.500

15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35.021 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets co-financés par des instruments financiers européens. (Sans distinction d'exercice)	-	-	205.000
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	290.115	254.008	241.254
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	-	244.023	300.000
		<u>Détail:</u> 2) CRP-HT..... 300.000			
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Sans distinction d'exercice)	-	450.000	520.000
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats inter-communaux. (Sans distinction d'exercice)	90.338	105.000	105.000
43.301 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Sans distinction d'exercice)	71.285	95.000	95.000
		Total de la section 15.0.....	4.867.995	6.305.895	7.250.364
		Section 15.1 - Administration de l'environnement			
11.000 (11.00)	07.30	Traitements des fonctionnaires	4.153.044	4.516.386	4.899.207
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 4.631.835 3) Charges sociales patronales..... 191.042 4) Allocations de repas..... 76.330 <hr/> Total..... 4.899.207			
11.010 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	393.401	302.214	368.217
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 317.822 3) Charges sociales patronales..... 41.953			

15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		Total..... 368.217			
11.020 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	266.556	5.063	5.100
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 5.100			
11.030 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	52.382	53.538	56.249
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 47.143			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.547			
		3) Charges sociales patronales..... 6.559			
		Total..... 56.249			
11.040 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement	652	900	950
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour	112	300	200
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	31.431	25.000	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 7.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 10.300			
		3) Réparation et entretien..... 7.200			
		Total..... 25.000			
12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.485	5.000	4.000
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau	39.105	41.800	42.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 16.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 6.550			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 8.250			
		6) Documentation et bibliothèque..... 11.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 42.800			

15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	78.707	80.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	57.000		
		2) Frais téléphoniques.....	23.000		
		Total.....	80.000		
12.060 (12.12)	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	470	3.500	3.000
12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	17.003	54.215	53.870
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	46.370		
		3) Réparation et pièces de rechange.....	7.500		
		Total.....	53.870		
12.120 (12.30)	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	371.025	400.000	421.700
12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	119.776	200.000	129.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	-	50.000
12.140 (12.16)	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	16.646	20.000	20.000
12.141 (12.16)	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	12.218	13.000	14.000
12.160 (12.30)	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	18.858	20.000	20.000
12.190 (12.30)	07.30	Cours de formation du personnel	5.481	7.500	7.500
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	322.116	324.000	413.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Air.....	265.000		
		3) Déchets.....	148.500		
		Total.....	413.500		

15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.302 (12.30)	07.35	Etudes et consultances dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133.513	540.000	500.000
12.303 (12.30)	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses	63.515	80.000	81.000
12.304 (12.30)	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	-	5.000	1.000
12.305 (12.30)	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	112.466	175.000	178.200
12.306 (12.30)	07.30	Réglementations relatives aux installations techniques et visant la protection de l'atmosphère: frais de formation, de gestion et de contrôle; dépenses diverses	4.473	15.000	125.000
12.309 (12.30)	07.30	Evaluation et autorisation des substances chimiques (REACH)	-	-	20.000
12.310 (12.16)	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.314 (12.16)	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	255.895	225.000	220.000
12.316 (12.16)	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés. (Sans distinction d'exercice)	96.585	110.000	109.000
12.317 (12.30)	13.90	Etudes, consultance et analyses dans le domaine de l'assurance et du contrôle de la qualité dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre. (Sans distinction d'exercice)	-	-	35.000
32.010 (51.12)	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	-	20.000	-

15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.745.589	13.000.000	13.000.000
		Total de la section 15.1.....	16.313.504	20.242.616	20.883.693
Section 15.2 - Administration des eaux et forêts					
11.000 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Traitements des fonctionnaires	8.724.515	8.996.752	9.443.900
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 8.368.234			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 530.839			
		3) Charges sociales patronales..... 375.636			
		4) Allocations de repas..... 169.191			
		Total..... 9.443.900			
11.010 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	495.951	544.143	671.628
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 576.925			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.334			
		3) Charges sociales patronales..... 76.595			
		4) Allocations de repas..... 14.774			
		Total..... 671.628			
11.020 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	224.773	100	100
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	740.408	15.013.476	15.060.555
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 11.954.504			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.067.407			
		3) Charges sociales patronales..... 2.038.644			
		Total..... 15.060.555			

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.031 (11.00)	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	13.202.193	-	-
11.040 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	9.011	-	170.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			170.200
11.041 (11.00)	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	7.016	-	-
11.080 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.200
11.100 (11.40)	07.50 10.30 10.40	Indemnités d'habillement	110.462	125.000	120.000
11.120 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	-	13.600	2.100
11.130 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires	543.202	808.500	755.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			825
		5) Prestations individuelles.....			754.175
		Total.....			755.000
12.000 (12.15)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services de tiers	574	2.225	10.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			10.000
12.010 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	33.262	50.000	45.000
12.020 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: frais d'exploitation des véhi- cules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	190.623	175.000	202.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			19.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			74.000
		3) Réparation et entretien.....			108.500
		Total.....			202.000
12.021 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	184.392	163.000	215.000

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			28.442
		2) Carburants et lubrifiants.....			87.964
		3) Réparation et entretien.....			98.594
		<i>Total</i>			215.000
12.040 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Frais de bureau	70.244	93.880	93.880
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			44.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			13.000
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			100
		4) Consommables bureautiques.....			28.780
		5) Frais d'impression et de reliure.....			6.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.500
		<i>Total</i>			93.880
12.050 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	180.062	219.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			54.000
		2) Frais téléphoniques.....			153.000
		5) Radiophonie.....			3.000
		<i>Total</i>			210.000
12.060 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	723	500	750
12.070 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des équipements informatiques	34.521	39.075	39.200
12.080 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	75.969	79.000	110.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			11.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			70.000
		3) Chauffage.....			29.000
		<i>Total</i>			110.000
12.090 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	162.397	162.500	192.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			192.000

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.100 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.241	46.400	51.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	47.100		
		2) Charges locatives accessoires.....	3.900		
		<i>Total</i>	51.000		
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	219.948	220.000	228.800
12.121 (12.30)	10.30 10.40	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement; indemnités pour services de tiers	201.307	215.000	230.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	81.052	75.000	78.750
12.130 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publication	60.822	65.000	67.000
12.190 (12.30)	07.50 10.30 10.40	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses; frais de formation des ouvriers forestiers	53.549	138.250	127.550
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours de l'école forestière.....	54.250		
		2) Cours de bûcheronnage.....	2.000		
		3) Cours de l'entraînement préparatoire.....	3.800		
		4) Cours de l'examen pour l'obtention du permis de chasse.....	6.700		
		5) Cours de perfectionnement et stage.....	24.800		
		6) Frais de formation des ouvriers forestiers.....	36.000		
		<i>Total</i>	127.550		
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	27.367	30.000	30.000
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	59.185	60.000	60.000
12.302 (12.30)	07.33 07.50 10.40	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Sans distinction d'exercice)	1.054.933	1.100.000	1.200.000
12.303 (12.30)	07.0 10.0	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques; documentation photographique; dépenses diverses	12.082	12.000	12.000

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.304 (12.30)	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	25.948	26.400	26.400
12.310 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif).....	201.424	157.000	157.000
12.330 (12.30)	10.40	Achat de croix de service	-	-	2.150
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	167.997	75.000	75.000
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	73.358	70.520	72.000
24.001 (24.10)	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers	13.816	13.850	13.850
31.050 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	508.952	50.000	50.000
33.000 (33.00)	07.50 10.30	Participation aux frais de fonctionnement du système de certification FSC. (Sans distinction d'exercice)	-	31.000	34.000
34.050 (34.31)	07.50 10.30 10.40	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	130.287	145.000	164.000
43.040 (43.52)	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal.	431.909	-	-
43.041 (43.52)	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	863.000	1.100.000
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	308.487	308.284	323.531

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
93.003 (93.00)	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.028	32.079	32.759
93.004 (93.00)	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.620 (11.12)	10.40	Gratifications pour croix de service	5.981	-	-
11.630 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires	-	20.542	-
12.810 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	-	-	2.500
		Total de la section 15.2.....	28.699.971	30.241.076	31.480.903
		Total du département 15.....	49.881.470	56.789.587	59.614.960

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	28.929.994	30.401.814	31.555.006
12	Achat de biens non durables et de services	8.222.408	9.601.335	10.327.260
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	13.816	13.850	13.850
31	Subventions d'exploitation	508.952	50.000	50.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	-	20.000	-
33	Transferts de revenus aux administrations privées	991.500	1.125.500	1.513.700
34	Transferts de revenus aux ménages	9.875.876	13.145.000	13.164.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	404.877	334.702	514.754
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	244.023	300.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	593.532	1.513.000	1.820.000
93	Dotations de fonds de réserve	340.515	340.363	356.390
Total		49.881.470	56.789.587	59.614.960

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI					
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	7.304	8.496	8.503
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Commission nationale de l'emploi.....</i> 117					
b) <i>Commission spéciale de réexamen en matière de chômage.....</i> 1.027					
c) <i>Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés.....</i> 892					
5) <i>Prestations individuelles</i>					
a) <i>Ecole Supérieure du Travail.....</i> 6.442					
b) <i>Divers.....</i> 25					
<i>Total.....</i> 8.503					
11.131 (11.12)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces extraordinaires	756	819	819
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers	3.079	3.905	3.905
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Commission nationale de l'emploi.....</i> 149					
b) <i>Commission spéciale de réexamen en matière de chômage.....</i> 1.745					
c) <i>Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés.....</i> 2.007					
9) <i>Divers.....</i> 4					
<i>Total.....</i> 3.905					
12.001 (12.15)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces de tiers	892	1.487	1.487
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence.....</i> 1.487					
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	234	2.000	1.500
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	96.059	150.000	150.000
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.461	7.480	7.600
<i>Détail:</i>					
1) <i>Assurances.....</i> 1.760					
2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 4.320					

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 1.520			
		Total..... 7.600			
12.040 (12.12)	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	359	375	375
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 50			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 25			
		6) Documentation et bibliothèque..... 300			
		Total..... 375			
12.041 (12.12)	06.40	Frais de bureau	27.462	31.100	32.344
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 29.244			
		9) Divers..... 3.100			
		Total..... 32.344			
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	13.410	17.225	17.914
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 11.689			
		4) Réparations et entretien..... 3.750			
		9) Divers..... 2.475			
		Total..... 17.914			
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	6.000	200.000	200.000
12.121 (12.30)	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	-	200	200
12.122 (12.30)	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire et des projets financés par le fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	-	2.500	250.000
12.124 (12.30)	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	-	120.000	-
12.140 (12.16)	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	575	10.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 7.200			
		2) Campagnes publicitaires..... 1.800			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 10.000			
12.141 (12.16)	06.40	Frais d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail	-	60.000	140.000

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.150 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	16.008	10.503	16.500
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation	4.175	20.000	140.000
12.300 (12.30)	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation	-	-	120.000
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.838	20.000	41.000
32.011 (31.00)	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois; subside pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	211.525	350.000	350.000
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	18.268	40.000	70.000
32.013 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	10.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	202.908	206.281	211.498
33.001 (33.00)	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	208.092	100.000	640.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	47.393	90.000	90.000
33.004 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat aux frais d'organisation de conférences en matière d'emploi	-	-	10.000

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	343.000	343.000	370.000
33.014 (33.00)	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère. (Crédit non limitatif).....	99.149	100.000	100.000
33.016 (33.00)	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	250.000	250.000	400.000
33.190 (12.30)	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	-	1.000	1.000
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	2.100	4.200	4.700
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
41.000 (33.00)	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.736	9.952	10.201
41.001 (33.00)	04.50	Subsides à la Chambre des salariés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	208.400	208.400	190.000
41.002 (33.00)	06.40	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	520.000	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour	6.083	1.681	-
12.801 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministre du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	-	70.000	-

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34.550 (34.31)	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	10.300	-	-
Total de la section 16.0.....			1.888.566	2.970.704	3.599.746
Section 16.1 - Administration de l'emploi					
11.000 (11.00)	06.43	Traitements des fonctionnaires	7.131.591	8.033.928	8.729.235
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 8.196.703					
3) Charges sociales patronales..... 351.733					
4) Allocations de repas..... 180.799					
Total..... 8.729.235					
11.010 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.623.686	1.790.736	1.917.157
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.648.504					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.002					
3) Charges sociales patronales..... 217.420					
4) Allocations de repas..... 36.231					
Total..... 1.917.157					
11.020 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	176.298	2.589	2.650
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 2.650					
11.030 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	193.320	206.649	220.446
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 184.349					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.391					
3) Charges sociales patronales..... 25.706					
Total..... 220.446					
11.040 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	3.879	100	100

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.43	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.442	1.870	1.870
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	8.133	10.780	10.480
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclasse- ment professionnel des travailleurs handi- capés..... 2.160			
		b) Commission mixte des travailleurs à capa- cité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail..... 2.400			
		c) Orientation professionnelle..... 4.000			
		d) Commission médicale..... 1.920			
		<u>Total..... 10.480</u>			
12.000 (12.15)	06.43	Indemnités pour services de tiers	6.164	11.855	11.880
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclasse- ment professionnel des travailleurs handi- capés..... 2.200			
		b) Commission mixte des travailleurs à capa- cité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail..... 1.920			
		c) Orientation professionnelle..... 560			
		d) Commission médicale..... 7.200			
		<u>Total..... 11.880</u>			
12.001 (12.15)	06.43	Frais des agents de gardiennage. (Sans distinction d'exercice)	78.125	80.000	83.200
12.010 (12.13)	06.43	Frais de route et de séjour	26.643	23.000	29.000
12.020 (12.14)	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.704	8.063	8.383
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.048			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.145			
		3) Réparations et entretien..... 3.500			
		9) Divers..... 690			
		<u>Total..... 8.383</u>			
12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau	187.684	205.150	213.300

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	74.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	26.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	2.800		
		4) Consommables bureautiques.....	35.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	65.000		
		6) Documentation et bibliothèque			
		a) Chômage et emploi.....	5.000		
		b) Orientation professionnelle.....	900		
		c) Accompagnement personnalisé.....	1.200		
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite.....	900		
		9) Divers.....	2.500		
		<i>Total</i>	213.300		
12.050 (12.12)	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	643.079	816.605	692.366
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	661.782		
		2) Frais téléphoniques.....	28.284		
		4) Téléx et téléfax.....	2.300		
		<i>Total</i>	692.366		
12.060 (12.12)	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	3.511	4.523	1.200
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....	1.200		
12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	9.636	17.404	13.008
12.080 (12.11)	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	141.315	171.400	178.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	18.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	140.300		
		3) Réparations et entretien.....	7.000		
		4) Assurances.....	9.600		
		9) Divers.....	3.400		
		<i>Total</i>	178.300		
12.100 (12.11)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.833.385	1.853.340	1.868.853
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	1.764.057		
		2) Charges locatives accessoires.....	104.796		
		<i>Total</i>	1.868.853		

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.125 (12.30)	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310.724	461.810	957.844
12.140 (12.16)	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	39.088	51.200	51.200
		<i>Détail:</i>			
		1) a) Chômage et emploi..... 40.000			
		b) Orientation professionnelle..... 8.000			
		c) Accompagnement personnalisé..... 2.000			
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite..... 1.200			
		<u>Total..... 51.200</u>			
12.150 (12.30)	06.43	Prestations médicales et paramédicales liées au fonc- tionnement de la Commission mixte	-	-	5.000
12.160 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceu- tique et de laboratoire	-	665	700
12.170 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage, de logi- ciels et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.001	5.280	8.385
12.180 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psy- chotechnique	8.533	9.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Orientation professionnelle..... 8.000			
		2) Travailleurs à capacité de travail réduite..... 2.000			
		<u>Total..... 10.000</u>			
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	3.830	6.750	6.750
12.300 (12.30)	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	4.501	2.500	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du laboratoire psycho- technique..... 2.500			
		2) Documentation et matériel didactique..... 1.500			
		<u>Total..... 4.000</u>			
12.302 (12.30)	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des de- mandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action na- tional en faveur de l'emploi 1998	1.727	6.750	6.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du centre d'évaluation..... 4.000			
		2) Matériel de tests psychologiques..... 2.750			
		<u>Total..... 6.750</u>			
24.010 (12.12)	06.43	Location et maintenance de logiciels informatiques au- près des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques	-	-	18.000

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.000 (33.00)	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	5.827	5.827	5.872
35.060 (35.00)	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	2.326	3.000	3.600
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.670 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	-	260	-
		Total de la section 16.1.....	12.451.152	13.791.034	15.059.529
		Section 16.2 - Inspection du travail et des mines			
11.000 (11.00)	06.42	Traitements des fonctionnaires	3.340.105	3.592.650	4.900.389
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	4.623.599		
		3) Charges sociales patronales.....	194.481		
		4) Allocations de repas.....	82.309		
		Total.....	4.900.389		
11.010 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.668.388	1.795.850	727.113
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	620.861		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.927		
		3) Charges sociales patronales.....	82.737		
		4) Allocations de repas.....	17.588		
		Total.....	727.113		
11.020 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	101.447	9.462	9.500
		<u>Détail:</u>			
		B. - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	9.500		
11.030 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	220.414	196.101	208.603
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	176.167		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.109		
		3) Charges sociales patronales.....	24.327		
		Total.....	208.603		

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.040 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	11.297	12.397	14.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités fonctionnaires et employés..... 13.800			
		2) Indemnités ouvriers..... 800			
		Total..... 14.600			
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour	16.494	19.913	18.000
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	65.885	62.000	72.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 14.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 35.000			
		3) Réparations et entretien..... 23.000			
		Total..... 72.000			
12.030 (12.16)	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	8.703	7.560	7.000
12.040 (12.12)	06.42	Frais de bureau	114.394	100.000	123.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles de bureau..... 48.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 12.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 15.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 16.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 26.000			
		9) Divers..... 5.000			
		Total..... 123.000			
12.050 (12.12)	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	53.900	45.500	49.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 33.000			
		2) Frais téléphoniques..... 15.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 49.000			
12.080 (12.11)	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	9.373	11.500	10.500

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			8.500
		4) Réparations et entretien.....			2.000
		Total.....			10.500
12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	14.514	18.252	16.652
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers			
		a) Loyer agence Diekirch.....			5.652
		2) Charges locatives accessoires.....			7.500
		3) Frais de chauffage Diekirch.....			3.500
		Total.....			16.652
12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.512.966	1.505.990	1.562.666
		<i>Détail:</i>			
		4) Contrat d'assurances multirisques			
		a) Agence d'Esch/Alzette.....			1.010
		b) Gutenberg.....			5.000
		5) Frais de consommation de gaz.....			4.000
		9) Frais de location des nouveaux locaux de l'agence d'Esch/Alzette.....			100.800
		11) Frais de location garages Esch /Alzette.....			3.312
		12) Frais de location bâtiment Gutenberg à Strassen.....			1.118.544
		13) Frais bâtiment Gutenberg à Strassen.....			270.000
		14) Décompte bâtiment Gutenberg.....			60.000
		Total.....			1.562.666
12.120 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	-	2.000	3.000
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	238.465	230.000	440.000
12.122 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses concernant les mesures de sécurité applicables dans certains tunnels routiers	-	-	40.000
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	153.100	180.000	150.000
12.131 (12.16)	06.42	Frais de publication Internet	9.975	10.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Maintenance site "Focal Point Luxembourg".....			9.500
		2) Frais d'enregistrement domaine.lu.....			1.500
		Total.....			11.000
12.132 (12.16)	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	9.910	10.000	10.000

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.170 (12.30)	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux et informatiques de faible valeur	10.448	15.000	15.000
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	24.613	30.000	45.000
12.300 (12.30)	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	99.912	110.000	150.000
33.000 (12.30)	06.42	Participation aux frais du Centre de Promotion du Bien-être au travail. (Sans distinction d'exercice)	-	120.000	-
34.110 (31.00)	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail. (Sans distinction d'exercice)	54.340	92.500	90.000
35.030 (35.00)	06.42	Contributions à des organismes internationaux	342	23.196	25.753
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement	1.168	-	1.960
Total de la section 16.2.....			7.740.153	8.199.971	8.700.836
Section 16.3 - Ecole supérieure du travail					
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	19.013	39.219	43.978
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			448
		2) Cours et examens.....			43.530
		<u>Total.....</u>			43.978
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers	18.767	15.933	22.101
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			596
		2) Cours et examens.....			21.505
		<u>Total.....</u>			22.101
12.010 (12.13)	04.50	Frais de route et de séjour	4.758	6.160	9.188

16.3 - Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.040 (12.12)	04.50	Frais de bureau	5.738	7.135	7.135
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.732		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.931		
		5) Frais d'impression.....	2.100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	372		
		<i>Total</i>	7.135		
12.050 (12.12)	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	6.484	7.800	7.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	7.800		
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	4.914	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	4.800		
		9) Divers.....	200		
		<i>Total</i>	5.000		
12.140 (12.16)	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2.183	1.000	2.200
12.170 (12.30)	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	448	520	520
12.190 (12.30)	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	136.684	193.854	201.792
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Cours de formation des délégués du personnel (loi du 18.5.1979):</i>			
		1) Frais d'entretien et de nourriture.....	144.180		
		2) Achat de manuels et de matériel didactique.....	20.000		
		<i>B - Cours de formation de fin de semaine et du soir:</i>			
		1) Assurances-accidents et responsabilité civile.....	700		
		2) Frais d'hébergement et de nourriture en rapport avec les cours de fin de semaine.....	10.962		
		3) Frais d'achat de manuels et de matériel didactique.....	1.000		
		4) Remise des prix des clôtures des cours.....	10.000		
		<i>C - Cours de formation des délégués à la sécurité</i>			
		1) Frais d'entretien et de nourriture.....	7.980		
		2) Achat de manuels et de matériel didactique.....	4.000		

16.4 - Fonds pour l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>D - Cours de formation des délégués à l'égalité.....</i> 2.970			
		<i>Total.....</i> 201.792			
		Total de la section 16.3.....	198.989	276.621	299.714
		Section 16.4 - Fonds pour l'emploi			
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115.471.060	120.400.000	119.430.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Impôt de solidarité sur le revenu des collectivités..... 59.170.000			
		2) Impôt de solidarité sur le revenu des personnes physiques..... 60.260.000			
		<i>Total.....</i> 119.430.000			
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000.000	50.000.000	50.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		Total de la section 16.4.....	165.471.060	170.400.100	169.430.100
		Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées			
12.040 (12.12)	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	2.181	2.250	2.250
12.170 (12.30)	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.121.599	6.426.052	6.904.603

16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux disposi- tions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travail- leurs handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.282.638	12.256.107	14.798.675
		<u>Détail:</u>			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich.....	338.195		
		2) Coopérative Coopérations - Wiltz.....	604.665		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange/Mess.....	2.991.551		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	789.824		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	935.441		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	1.770.978		
		7) Coopérative Ligue HMC - Capellen.....	3.020.889		
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange.....	448.109		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	385.206		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	373.352		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	112.455		
		12) Coopérative Yolande - Atelier Betzdorf.....	511.943		
		13) Coopérative Yolande - Atelier Remich.....	186.554		
		14) Coopérative Ligue HMC - ALA.....	322.954		
		15) Coopérative Coop 300 - Ateliers Bissen.....	248.803		
		16) A.T.P. - Eilenger Konschtwierk.....	494.454		
		17) A.T.P. - Haff Ditgesbach.....	458.812		
		18) A.T.P. - Schierener Atelier.....	345.758		
		19) A.T.P. - Walferdange.....	458.732		
		<u>Total.....</u>	<u>14.798.675</u>		
32.020 (31.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ou- vrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	838.671	1.000.000	1.075.015
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Sans distinction d'exercice)	8.309.368	9.405.492	10.808.509
		<u>Détail:</u>			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich.....	442.927		
		2) Coopérative Coopérations - Wiltz.....	675.633		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange-Mess.....	1.852.234		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	648.034		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	661.127		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	1.495.459		
		7) Coopérative Ligue HMC - Capellen.....	2.446.985		
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange.....	369.906		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	289.196		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	325.322		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	139.244		
		12) Coopérative Yolande - Atelier Betzdorf.....	435.958		
		13) Coopérative Yolande - Atelier Remich.....	167.469		
		14) Coopérative Ligue HMC - ALA.....	243.146		
		15) Coopérative Coop 300 Ateliers Bissen.....	262.579		
		16) Coopérative Achat-Vente.....	353.290		
		<u>Total.....</u>	<u>10.808.509</u>		

16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.002 (33.00)	06.34	Participation aux indemnités d'apprentissage des aidant-sociaux dans les ateliers protégés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	15.000
34.090 (34.30)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.985	133.000	131.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.501 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	247.266	108.230	646.054
		Total de la section 16.5.....	26.912.708	29.332.131	34.382.106
		Total du département 16.....	214.662.628	224.970.561	231.472.031

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	14.508.241	15.701.746	16.797.503
12	Achat de biens non durables et de services	6.099.094	7.062.378	8.264.748
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisations d'actifs incorporels	-	-	18.000
31	Subventions d'exploitation	17.404.237	18.682.159	21.703.278
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.068.464	1.400.000	1.505.015
33	Transferts de revenus aux administrations privées	9.713.003	10.729.830	13.297.933
34	Transferts de revenus aux ménages	177.725	229.700	225.700
35	Transferts de revenus à l'étranger	2.668	26.296	29.453
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	218.136	738.352	200.301
93	Dotations de fonds de réserve	165.471.060	170.400.100	169.430.100
Total		214.662.628	224.970.561	231.472.031

17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	3.000	4.575	6.000
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Commission de surveillance</i> 2.000					
b) <i>Commission de nomenclature</i> 1.475					
c) <i>Conseil scientifique</i> 2.525					
<i>Total</i> 6.000					
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	8.850	13.500	13.500
<i>Détail:</i>					
1) a) <i>Commission de surveillance</i> 2.500					
b) <i>Commission de nomenclature</i> 3.250					
c) <i>Conseil scientifique</i> 7.750					
<i>Total</i> 13.500					
12.012 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	78.016	85.000	95.000
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	30.080	35.200	45.200
<i>Détail:</i>					
a) <i>Frais d'experts généraux</i> 100					
b) <i>Conseil scientifique</i> 45.000					
c) <i>Frais de consultation</i> 100					
<i>Total</i> 45.200					
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication	-	2.300	1.800
12.140 (12.16)	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	13.771	30.000	32.500
12.250 (12.00)	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement; Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi	4.654	5.000	5.500
<i>Détail:</i>					
1204 <i>Frais de bureau</i>					
1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 700					
6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 4.600					
9) <i>Divers</i> 100					
1205 <i>Achat de biens et de services postaux</i>					

17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		1) <i>Frais postaux</i> 100			
		<i>Total</i> 5.500			
12.300 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	29.672	29.129	32.264
33.010 (33.00)	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	-	700	500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	430
		Total de la section 17.0.....	168.043	205.404	232.694
		Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.906.568	1.587.382	2.088.422
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 1.985.736			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 76.304			
		4) <i>Allocations de repas</i> 26.382			
		<i>Total</i> 2.088.422			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	714.118	754.688	858.067
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 735.401			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 6.761			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 97.966			
		4) <i>Allocations de repas</i> 17.939			
		<i>Total</i> 858.067			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	61.126	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	121.054	117.777	136.431

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	116.359		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.163		
		3) Charges sociales patronales.....	15.909		
		<i>Total.....</i>	<i>136.431</i>		
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	14.300	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	465	465	558
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	6.993	4.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	100		
		2) Cours et examens.....	3.000		
		9) a) Médiateur - secrétariat.....	3.900		
		<i>Total.....</i>	<i>7.000</i>		
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	10.583	10.500	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	300		
		2) Cours et examens.....	9.700		
		4) Indemnités pour stagiaires.....	2.000		
		9) a) Médiateur.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>13.000</i>		
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	-	400	400
12.020 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.787	1.830	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	380		
		2) Carburants et lubrifiants.....	800		
		3) Réparations et entretien.....	1.200		
		9) Divers.....	120		
		<i>Total.....</i>	<i>2.500</i>		
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	54.607	53.000	56.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	19.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	500		

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 14.000 4) Consommables bureautiques..... 3.000 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.000 6) Documentation et bibliothèque..... 17.000 9) Divers..... 500 <hr/> Total..... 56.000			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications <u>Détail:</u> 1) Frais postaux..... 8.430 2) Contrat Distri+..... 3.570 <hr/> Total..... 12.000	11.109	17.070	12.000
12.070 (12.12)	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 3) Réparations et pièces de rechange..... 2.500 9) Participation au centre commun de la sécurité sociale..... 181.500 <hr/> Total..... 184.000	175.392	186.360	184.000
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien <u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 7.000 4) Réparations et entretien..... 1.000 <hr/> Total..... 8.000	6.712	9.500	8.000
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) Loyers..... 3.260	3.330	3.260	3.260
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Analyse des procédures de contrôle des institutions de sécurité sociale a) fonction de gestion interne..... 100 b) gestion des réserves du patrimoine..... 42.000 2) Frais d'interprètes et de traduction..... 12.000 3) Module d'équilibre général de la protection sociale..... 91.000 6) Réorganisation administrative des organismes de la sécurité sociale..... 851.500 7) Transposition CAF (Common Assessment	1.446.111	2.293.000	1.190.000

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Framework</i>)..... 1.000			
		8) <i>Programme d'action pour le système de santé et l'assurance maladie</i> 190.000			
		9) <i>Centre européen: participation lux. à la continuation du projet MA:IMI</i> 2.400			
		<i>Total</i> 1.190.000			
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	495.794	639.064	480.680
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>DataWareHouse</i> 25.000			
		2) <i>GEIDE: maintenance, interfaçage outil PenCom</i> 25.000			
		3) <i>Modélisation des procédures</i> 30.000			
		4) <i>Procédures de sécurisation des données informatiques</i> 45.000			
		5) <i>Assistances diverses</i> 10.000			
		6) <i>PENCOM 1 et PENCOM 2: Assistance, support et procédures</i> 345.680			
		<i>Total</i> 480.680			
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	35.426	40.000	41.500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Publication et diffusion du Rapport général de la sécurité sociale</i> 8.200			
		2) <i>Publication et diffusion de DROIT sur la sécurité sociale</i> 8.500			
		3) <i>Publication d'un dépliant IGSS-CEO</i> 100			
		4) <i>Publication en langue anglaise de certains chapitres regroupés du Droit sécurité sociale</i> 100			
		5) <i>Mise à jour du code des assurances sociales (Partie Nationale)</i> 12.000			
		6) <i>Mise à jour du code des assurances sociales (Réglementation Internationale)</i> 12.500			
		7) <i>Rapport Quadripartite</i> 100			
		<i>Total</i> 41.500			
12.190 (12.30)	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	37.971	62.000	40.000
		<u>Détail:</u>			
		1) a) <i>Organisation de colloques et de séminaires</i> 2.000			
		b) <i>Organisation conférence internationale AISS, ALOSS, UniLux</i> 4.000			
		2) <i>Cours de formation spéciaux:</i>			
		a) <i>informatique et de recyclage</i> 24.000			
		b) <i>statistiques, économie et modélisation</i> 10.000			
		<i>Total</i> 40.000			
12.300 (33.00)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organis- mes de sécurité sociale (ALOSS)	3.943	3.943	3.973

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35.010 (35.20)	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
35.060 (35.20)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	7.140	7.140	7.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Cotisation Bateliers Rhénans..... 7.300			
41.010 (41.40)	13.90	Frais de recherche concernant les causes de l'absentéisme. (Sans distinction d'exercice)	-	-	270.000
		<i>Détail:</i>			
		4) CEPS..... 270.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.520 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	2.030	-
		Total de la section 17.1.....	5.117.529	5.793.709	5.403.391
		Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.564.910	2.569.347	3.409.313
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.251.944			
		3) Charges sociales patronales..... 115.159			
		4) Allocations de repas..... 42.210			
		Total..... 3.409.313			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	412.153	538.307	587.997
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 507.623			
		3) Charges sociales patronales..... 67.007			
		4) Allocations de repas..... 13.367			
		Total..... 587.997			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	89.682	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	417	417

17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons du conseil supérieur..... 417			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	-	476	476
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons du conseil supérieur..... 476			
12.001 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	272.930	279.738	359.230
		<i>Détail:</i>			
		1) Médecins-dentistes..... 162.281			
		2) Pharmaciens-réviseurs..... 196.949			
		Total..... 359.230			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	3.623	9.000	2.000
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	18.869	17.579	19.583
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.783			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 496			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 198			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.056			
		6) Documentation et bibliothèque..... 11.000			
		9) Divers..... 50			
		Total..... 19.583			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	14.977	15.558	15.558
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 10.308			
		2) Frais téléphoniques..... 5.000			
		3) Télex et téléfax..... 250			
		Total..... 15.558			
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	86.582	90.906	90.911
12.080 (12.11)	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	265	372	372
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	287.446	288.394	288.394
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 288.394			

17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	221	500	500
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	12.590	6.598	12.000
12.190 (12.30)	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du con- trôle médical	4.736	5.000	5.500
12.250 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif).....	80.129	85.813	90.102
		<u>Détail:</u>			
		1130 Frais de personnel.....	54.206		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	509		
		2) Location et entretien des machines à photo- copier.....	76		
		3) Horodateur.....	197		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	1.990		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	10.063		
		3) Chauffage.....	2.797		
		4) Réparations et entretien.....	17.415		
		5) Assurances.....	47		
		1210 Loyer Parking.....	2.802		
		<u>Total.....</u>	<u>90.102</u>		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.501 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps par- tiel	-	-	71.923
		Total de la section 17.2.....	3.849.113	3.908.105	4.954.376
		Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.133.069	1.196.645	1.149.731
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.079.182		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.780		
		3) Charges sociales patronales.....	45.292		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		<u>Total.....</u>	<u>1.149.731</u>		

17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	218.214	322.679	328.133
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 279.909			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.631			
		3) Charges sociales patronales..... 36.558			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		Total..... 328.133			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	28.816	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	26.864	25.973	27.901
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 23.119			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.528			
		3) Charges sociales patronales..... 3.254			
		Total..... 27.901			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	93	94	94
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	3.326	4.000	5.500
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		a) Vacances du président ff..... 4.000			
		b) Indemnités des délégués-patrons et délè- gués-assurés..... 1.500			
		Total..... 5.500			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	20.517	22.500	47.650
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et délè- gués-assurés..... 22.500			
		b) Indemnités des médecins-conseils..... 100			
		c) Taxes de témoin, remboursements pour per- tes de salaire..... 50			

17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>d) Perte de salaire.....</i> 25.000			
		<i>Total.....</i> 47.650			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	2.598	2.800	2.800
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	14.549	16.000	16.200
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 4.000			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier.....</i> 2.000			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau.....</i> 200			
		4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 2.000			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 2.000			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 6.000			
		<i>Total.....</i> 16.200			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	53.724	60.000	66.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux.....</i> 60.000			
		2) <i>Frais téléphoniques.....</i> 5.500			
		3) <i>Télex et téléfax.....</i> 500			
		<i>Total.....</i> 66.000			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	37.703	37.153	44.800
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Nettoyage.....</i> 26.500			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes.....</i> 17.500			
		5) <i>Assurances.....</i> 800			
		<i>Total.....</i> 44.800			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.567	68.808	77.210
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers.....</i> 75.465			
		2) <i>Charges locatives accessoires.....</i> 1.745			
		<i>Total.....</i> 77.210			
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209.581	175.000	140.000
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	9.618	9.785	6.400

17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunica- tion	6.478	-	11.402
		Total de la section 17.3.....	1.833.717	1.941.637	1.924.021
		Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	235.816	241.921	253.965
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	239.387		
		3) Charges sociales patronales.....	10.357		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	253.965		
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	73.610	68.750	71.488
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	67.127		
		3) Charges sociales patronales.....	2.954		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	71.488		
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....		100	
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	12.427	12.482	13.161
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	11.237		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	389		
		3) Charges sociales patronales.....	1.535		
		Total.....	13.161		
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....		100	
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	46	47	47

17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnité d'habillement.....			47
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	26.669	28.000	28.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Vacances du président, des assesseurs-ma- gistrats et des assesseurs-employeurs et saliés.....			26.171
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation des président, juges-asseurs, secrétaire et experts).....			1.829
		Total.....			28.000
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	3.295	3.400	10.300
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et des dé- légués-assurés.....			3.300
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin.....			7.000
		Total.....			10.300
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	510	550	550
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	3.791	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.100
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			150
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			300
		4) Consommables bureautiques.....			350
		5) Frais d'impression et de reliure.....			400
		6) Documentation et bibliothèque.....			700
		Total.....			4.000
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	7.804	8.100	12.813
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			7.200
		2) Frais téléphoniques.....			950
		9) Divers.....			4.663
		Total.....			12.813
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	2.453	2.800	750

17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 600			
		9) Divers..... 150			
		Total..... 750			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.024	104.670	-
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.712	10.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'expertises médicales..... 14.800			
		2) Frais de déplacement..... 200			
		Total..... 15.000			
		Total de la section 17.4.....	495.157	484.920	410.274
		Section 17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie			
11.000 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	146.095	147.834	153.719
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 147.974			
		3) Charges sociales patronales..... 4.338			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 153.719			
34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif).....	392.894	452.595	479.037
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurance maladie..... 385.860			
		2) Assurance dépendance..... 93.177			
		Total..... 479.037			
42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	86.328.365	93.321.190	96.069.000

17.5 - Union des caisses de maladie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
42.001 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.455.251	34.061.737	37.043.000
42.002 (42.00)	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons fami- liales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.527.000	3.844.395	3.400.000
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	548.316.670	580.900.000	622.000.000
42.004 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces	-	-	25.836.000
42.005 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1c. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.958.262	18.848.490	-
42.006 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S. article 29, alinéa 1b. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.646.961	1.782.763	-
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.000.000	140.000.000	140.000.000
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgi- que du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61.259	100.000	100.000
42.009 (42.00)	13.90	Participation des pouvoirs publics dans le financement de la mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	27.000.000
Total de la section 17.5.....			829.832.757	873.459.004	952.080.756
Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.656.177	2.149.154	2.378.185
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			2.138.711		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			109.554		
3) Charges sociales patronales.....			93.338		

17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 36.582			
		Total..... 2.378.185			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	908.546	828.787	1.002.235
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 835.511			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 36.811			
		3) Charges sociales patronales..... 113.029			
		4) Allocations de repas..... 16.884			
		Total..... 1.002.235			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	26.188	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	297	725	725
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission consultative..... 390			
		b) Commission de qualité..... 335			
		Total..... 725			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	393	600	600
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission consultative..... 260			
		b) Commission de qualité..... 190			
		2) Indemnités pour stagiaires..... 150			
		Total..... 600			
12.010 (12.15)	06.10	Frais de route et de séjour	17.203	12.500	17.500
12.020 (12.15)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.778	11.123	9.723
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 2.700			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.200			
		3) Réparations et entretien..... 2.500			
		9) Divers..... 323			
		Total..... 9.723			
12.040 (12.15)	06.10	Frais de bureau	20.387	21.600	21.000

17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.500		
		2) Entretien photocopieur.....	2.000		
		3) Entretien autres machines de bureau.....	1.700		
		4) Consommables bureautiques.....	2.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.050		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.500		
		9) Divers.....	250		
		<i>Total.....</i>	<i>21.000</i>		
12.050 (12.15)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	10.164	12.500	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	12.000		
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	91.250	88.449	91.250
12.080 (12.15)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien.....	100		
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	206.414	249.832	249.832
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	249.832		
12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	829.583	1.249.083	959.765
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	174.665	242.265	215.266
12.130 (12.16)	06.10	Rédition du guide pratique de l'Assurance Dépendance	3.094	-	-
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	281.373	311.414	310.000
12.160 (12.15)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	3.004	3.256	3.256
12.190 (12.15)	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spé- cialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	12.101	14.000	14.000
12.191 (12.30)	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assu- rance Dépendance	7.864	-	8.000

17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.250 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif).....	130.442	135.000	135.000
		<u>Détail:</u>			
		1130 Frais de personnel.....	80.425		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	850		
		2) Horodateur.....	220		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	3.099		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	17.000		
		3) Chauffage.....	4.000		
		4) Réparations et entretien.....	25.220		
		5) Assurances.....	80		
		1210 Loyer Parking.....	4.106		
		<u>Total.....</u>	<u>135.000</u>		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.30)	06.10	Frais de route et de séjour	-	-	307
12.750 (12.12)	06.10	Part dans les frais communs de l'Office des Assurances sociales	-	4.106	-
12.770 (12.00)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la Sécurité sociale	-	-	81.914
		Total de la section 17.6.....	4.387.923	5.334.594	5.510.758
		Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité			
11.130 (31.11)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	4.422	4.612	5.112
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....	1.393		
		5) Prestations individuelles: indemnité du président.....	3.719		
		<u>Total.....</u>	<u>5.112</u>		
12.000 (31.11)	06.10	Indemnités pour services de tiers	744	1.000	500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....	500		
12.010 (31.11)	06.10	Frais de route et de séjour	150	200	225

17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.040 (31.11)	06.10	Frais de bureau	236	260	260
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			260
33.010 (31.00)	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	47.000	47.000	48.800
35.030 (31.00)	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif).....	4.905	5.347	5.347
Total de la section 17.7.....			57.457	58.419	60.244
Section 18.0					
Assurance pension contributive					
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.001.375.612	1.063.066.127	1.130.900.000
42.001 (34.30)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.319.043	8.862.027	8.286.000
42.005 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.567	15.100	25.400
Total de la section 18.0.....			1.009.721.222	1.071.943.254	1.139.211.400
Section 18.1 - Assurance accidents					
42.001 (42.00)	04.10 06.15 06.43	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.747.173	4.292.576	5.531.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Accidents survenus aux personnes participant aux cours et examens organisés ou agréés par			

18.1 - Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>l'Etat, les communes et les chambres professionnelles ainsi qu'aux chargés de cours et aux membres ou auxiliaires des jurys afférentes (article 90, alinéa 2 C.A.S.).....</i> 4.323.000 2) <i>Accidents survenus aux personnes participant aux actions de secours et de sauvetage apportées à la personne ou aux biens d'un tiers en péril, ainsi que lors d'exercices théoriques et pratiques se rapportant directement à ces actions (article 90, alinéa 4 C.A.S.) et accidents survenus aux personnes exerçant une activité à titre bénévole au profit de services sociaux agréés par l'Etat (article 90, alinéa 9 C.A.S.).....</i> 188.000 3) <i>Accidents survenus aux personnes bénéficiant d'une mesure de mise au travail (RMG, chômage, jeunes délinquants) (article 90, alinéas 5 à 7 C.A.S.).....</i> 878.000 4) <i>Accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions aux mandataires publics (article 90, alinéa 8 C.A.S.).....</i> 49.000 5) <i>Accidents survenus aux personnes exerçant une activité à titre bénévole au profit de services sociaux agréés par l'Etat (article 90, alinéa 9 C.A.S.).....</i> 8.000 6) <i>Accidents survenus lors de travaux de construction en régie inférieurs à quarante heures de travail, tels que visés par l'ancien article 90 (loi du 17.12.1925) et maintenus en vigueur par l'article 33 alinéa 1 de la loi du 17.11.1997.....</i> 85.000 <i>Total.....</i> 5.531.000			
42.002 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole.- Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) 891.000 <u>Détail:</u> 1) <i>Prise en charge de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales.....</i> 889.000 2) <i>Prise en charge du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997.....</i> 115.000 <i>Total.....</i> 1.004.000	891.000	1.084.597	1.004.000
		Total de la section 18.1.....	5.638.173	5.377.173	6.535.000

18.2 - Centre commun de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale					
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.550 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	44.499	-	-
Total de la section 18.2.....			44.499	-	-
Section 18.4 - Office des assurances sociales					
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.520 (42.00)	06.12 06.15	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.996	-	-
12.800 (12.30)	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de maladie	143.100	-	-
Total de la section 18.4.....			147.096	-	-
Total du département 17/18.....			1.861.292.686	1.968.506.219	2.116.322.914

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	10.399.040	10.609.461	12.513.001
12	Achat de biens non durables et de services	5.788.544	7.204.874	5.804.429
33	Transferts de revenus aux administrations privées	47.000	47.700	49.300
34	Transferts de revenus aux ménages	392.894	452.595	479.037
35	Transferts de revenus à l'étranger	12.045	12.587	12.747
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	-	270.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.844.653.163	1.950.179.002	2.097.194.400
Total		1.861.292.686	1.968.506.219	2.116.322.914

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales					
11.100 (11.40)	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	2.506	3.150	3.094
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.502	10.000	14.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 14.500					
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	425	2.500	3.650
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 3.650					
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	111	500	500
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	6.090	8.000	7.750
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	191.173	190.000	210.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.178	2.900	2.900
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 300					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.800					
3) Réparation et entretien..... 800					
Total..... 2.900					
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	17.636	28.500	26.800
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 5.000					
2) Carburants et lubrifiants..... 11.800					
3) Réparation et entretien..... 10.000					
Total..... 26.800					
12.030 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	1.380	3.000	2.500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	45.094	45.000	49.000

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	17.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	14.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	16.000		
		9) Divers.....	2.000		
		<i>Total</i>	49.000		
12.041 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	16.833	21.500	20.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	13.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.000		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	20.500		
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	69.285	85.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Affranchissement.....	80.000		
12.051 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	2.097	4.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	2.500		
		2) Frais téléphoniques.....	1.000		
		<i>Total</i>	3.500		
12.070 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques	4.370	4.370	4.370
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	4.699	6.000	6.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	5.000		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	6.500		
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	3.551	2.500	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	1.500		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	3.000		
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	161.130	220.000	120.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	76.082	80.000	70.000

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.140 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	43.690	45.000	45.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Campagnes publicitaires..... 45.000			
12.146 (12.16)	07.20	Développement rural: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	15.000	15.000
12.190 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3.222	2.000	2.000
12.191 (12.30)	10.10	Séminaires et cours de formation spécifiques touchant les dossiers à traiter par le personnel du département de l'agriculture.	-	6.000	5.000
12.192 (12.30)	07.20	Développement rural: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	6.000	5.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	331.473	121.000	56.000
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	30.000	30.000	40.000
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	15.000	15.000	15.000
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	-	20.000	20.000
33.016 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013. (Sans distinction d'exercice)	-	75.000	75.000
34.050 (34.31)	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	17.620	20.000	20.000
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck	57.763	82.500	75.000
34.100 (34.50)	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	12.500	12.500	12.500

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34.101 (34.50)	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	-	1.000	1.000
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	149.606	158.500	163.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Organismes animaliers.....	54.900		
		2) Organismes végétaux.....	45.000		
		3) Organismes de technique agraire.....	41.000		
		4) Organismes divers.....	17.700		
		5) Organismes de développement rural.....	4.400		
		<i>Total</i>	163.000		
41.000 (31.22)	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture; dépenses à charge de l'Etat (art. IV de la loi modifiée du 04 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	80.000	-
41.010 (31.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	10.319	11.600	15.200
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.530 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	315	-	-
		Total de la section 19.0.....	1.277.650	1.418.520	1.193.264
		Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.573	100.000	50.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	52.000	100
12.340 (31.11)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	105.427	115.000	120.000

19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.355 (12.30)	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	863.020	807.756	880.000
31.051 (31.32)	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.813.242	100	-
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.323.723	2.334.900	2.378.900
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.299.560	1.475.000	1.400.000
31.057 (31.32)	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier. (Sans distinction d'exercice)	1.368.176	100	-
31.059 (31.32)	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.705.413	100	-
31.060 (34.32)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.054	16.000	15.000
33.010 (33.00)	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	37.200	37.200	37.200
33.011 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	100.094	148.000	194.000
33.012 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service des aides sociales en agriculture, organisé par le LMR (association des services d'échange de machines et d'entraide).. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	28.000	25.000
33.013 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture.. (Sans distinction d'exercice)	-	732.000	814.200

19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.015 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Marketingboard regroupant tous les intervenants de la chaîne de production de la viande et des produits de viande. (Sans distinction d'exercice)	-	-	125.000
33.023 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice)	-	55.780	57.400
33.025 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais des actions de promotion pour la Marque Nationale de la viande de porc et du jambon fumé et du Produit du Terroir "Lëtzebuerger Rendfleesch". (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	-
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Sans distinction d'exercice)	20.690	90.000	80.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Sans distinction d'exercice)	169.500	214.650	426.850
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	156.519	100	100
42.000 (34.30)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.244.349	2.237.000	2.396.000
42.001 (34.30)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.804.776	3.612.500	3.840.000
42.002 (42.00)	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.542.495	3.837.500	3.664.000
43.000 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	100.000	100.000	12.500

19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de développement communaux et régionaux (PDC) en milieu rural ou de renouveau local (PRL). (Sans distinction d'exercice)	-	165.000	215.000
		Total de la section 19.1.....	39.717.811	16.159.786	16.731.350
Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	6.473.198	7.005.005	7.308.501
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.811.621		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	74.719		
		3) Charges sociales patronales.....	289.549		
		4) Allocations de repas.....	132.612		
		Total.....	7.308.501		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.814.624	1.912.991	2.132.872
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.842.094		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.224		
		3) Charges sociales patronales.....	242.751		
		4) Allocations de repas.....	40.803		
		Total.....	2.132.872		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	98.614	10.671	10.944
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	10.944		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	552.705	511.440	535.519
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	451.070		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	22.003		
		3) Charges sociales patronales.....	62.446		
		Total.....	535.519		
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	317.284	158.058	167.456

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	141.308		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.621		
		3) Charges sociales patronales.....	19.527		
		<i>Total.....</i>	<i>167.456</i>		
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	20.317	22.000	20.869
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	3.328	4.330	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	3.438		
		5) Prestations individuelles.....	475		
		9) Divers.....	87		
		<i>Total.....</i>	<i>4.000</i>		
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	34.931	34.114	30.214
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	2.555		
		4) Prestations individuelles.....	22.700		
		9) Divers.....	4.959		
		<i>Total.....</i>	<i>30.214</i>		
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	40.720	45.000	43.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	113.414	120.000	128.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	20.200		
		2) Carburants et lubrifiants.....	66.688		
		3) Réparation et entretien.....	28.612		
		9) Divers.....	13.000		
		<i>Total.....</i>	<i>128.500</i>		
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.080	3.500	3.500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	62.373	68.500	71.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	41.000		
		4) Consommables bureautiques.....	23.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	6.000		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>71.000</i>		

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.041 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif).....	10.676	35.000	30.000
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	69.972	81.000	77.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			39.550
		2) Frais téléphoniques.....			34.000
		9) Divers.....			3.450
		<i>Total</i>			77.000
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	3.006	3.600	3.650
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			3.150
		3) Réparations et entretien.....			500
		<i>Total</i>			3.650
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	86.768	99.760	105.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			89.000
		3) Réparations et pièces de rechanges.....			15.000
		9) Divers: Abonnement GPS.....			1.000
		<i>Total</i>			105.000
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	75.291	75.750	78.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			9.500
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			41.500
		3) Chauffage.....			27.000
		<i>Total</i>			78.000
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	89.587	91.896	100.317
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			100.317
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	366.260	91.300	123.447
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	48.539	352.000	226.392

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	4.669	7.400	7.500
12.141 (12.16)	10.10	Frais en relation avec le financement d'actions concrètes dans le cadre de la transposition du plan d'action national sur l'agriculture biologique	-	-	300.000
12.160 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	166.468	185.000	217.500
12.170 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	69.443	76.000	76.500
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	10.491	17.000	16.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais en relation avec les festivités pour le 125e anniversaire de l'Administration des services techniques de l'agriculture. (Sans distinction d'exercice)	-	35.000	-
12.315 (12.30)	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	55.023	56.000	64.800
12.320 (12.30)	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station; attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	23.300	25.000	26.000
12.330 (12.30)	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plants fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	195.307	205.674	83.630
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice)	1.670.000	1.868.947	1.411.000
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	16.200	16.200	16.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg.....			8.700
		2) Flockbook du texel luxembourgeois.....			2.500
		3) Association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers.....			2.500
		4) Association des bergers.....			2.500
		<i>Total</i>			16.200
33.011 (31.00)	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux stud-books	18.600	17.800	38.800

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.012 (31.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	38.786	55.000	53.767
33.013 (31.00)	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	20.600	20.600	20.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Syndicats arboricoles pour l'organisation de démonstrations pratiques et de conférences et coopératives fruitières pour la vulgarisation fruitière.....			4.960
		2) Fédération horticole professionnelle luxembourgeoise dans l'intérêt de l'enseignement et de la vulgarisation.....			11.160
		3) Association sans but lucratif "Lëtzebuenger Rousefrënn" dans l'intérêt de l'organisation de cours théoriques et pratiques pour la culture rosière et de la propagation de nouvelles variétés de roses.....			1.490
		4) Subventions à l'association "Conservatoire de plantes médicinales de Winseler".....			1.750
		5) Office international du coin de terre et des jardins ouvriers.....			1.240
		<i>Total</i>			20.600
33.014 (33.00)	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	37.900	37.900	37.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux, Luxembourg.....			12.400
		2) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Luxembourg.....			15.000
		3) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Esch/Alzette.....			500
		4) Société pour la protection des animaux, Dudelange.....			10.000
		<i>Total</i>			37.900
33.015 (33.00)	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	5.000	5.000	5.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Fédération colombophile luxembourgeoise.....			1.140
		2) Associations cynologiques.....			4.360
		<i>Total</i>			5.500
33.016 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Sans distinction d'exercice)	55.787	62.266	64.400
33.017 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice)	33.593	42.854	43.000
33.018 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	11.000	12.000	12.000

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.019 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	7.000	7.000	7.000
33.023 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice)	52.867	-	-
33.024 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	20.000	25.000	30.000
33.027 (33.00)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées et mesures en faveur de la conservation de races; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	62.318	100.000	160.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif).....	355.990	422.800	460.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	-	378.700	523.000
		<i>Détail:</i>			
		1) CRP-GL..... 523.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	1.435	-
12.541 (12.12)	10.10	Frais de bureau	-	-	3.885
12.550 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services auprès de l'Administration des postes et télécommunications	-	-	4.322
		Total de la section 19.2.....	13.214.029	14.406.491	14.883.485
		Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux			
11.000 (11.00)	10.20	Traitements des fonctionnaires	141.684	143.795	149.525
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 149.525			

19.3 - Remembrement des biens ruraux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
41.010 (41.40)	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.300.000	5.440.840	5.600.000
43.000 (43.22)	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif).....	-	25.000	1.000
Total de la section 19.3.....			5.441.684	5.609.635	5.750.525
Section 19.4 - Service d'économie rurale					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	2.815.650	3.129.613	3.237.600
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.054.355					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.303					
3) Charges sociales patronales..... 125.476					
4) Allocations de repas..... 53.466					
<u>Total..... 3.237.600</u>					
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	427.144	483.737	626.100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 540.642					
3) Charges sociales patronales..... 72.443					
4) Allocations de repas..... 13.015					
<u>Total..... 626.100</u>					
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	41.631	9.960	10.000
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 10.000					
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	76.091	117.125	81.300
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 65.053					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.968					

19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 11.279			
		Total..... 81.300			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	54.802	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	520	745	715
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	12.987	17.000	16.000
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	24.923	37.000	35.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 12.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 3.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 8.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 250			
		6) Documentation et bibliothèque..... 9.500			
		9) Divers..... 1.750			
		Total..... 35.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	787	1.000	1.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Téléphone..... 650			
		4) Téléx et téléfax..... 350			
		Total..... 1.000			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	22.025	29.000	29.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 3.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 20.250			
		4) Réparations et entretien..... 400			
		5) Assurances..... 600			
		6) Enlèvement ordures..... 2.750			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 29.000			
12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	107.365	101.100	107.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 107.400			

19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études	-	-	40.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	3.000	3.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; dépenses diverses	-	-	2.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	2.608	7.000	7.850
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de déci- sions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	54.368	100.000	95.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression.....			40.000
		2) Frais d'envoi.....			55.000
		<i>Total</i>			95.000
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	248	7.000	850
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'entretien d'équipements spéciaux.....			850
12.310 (12.30)	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'ex- ploitation dont la comptabilité est tenue par le servi- ce d'économie rurale, pour la promotion de la coopéra- tion et de l'entraide entre agriculteurs et pour des ac- tions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisa- tion; frais de documentation; frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques; dépenses diverses	2.014	6.000	5.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif).....	29.368	31.500	31.739
		Total de la section 19.4.....	3.672.531	4.080.880	4.329.654
		Section 19.5 - Administration des services vétérinaires			
11.000 (11.00)	10.00	Traitements des fonctionnaires	2.883.359	3.041.208	3.178.788
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			3.020.052
		3) Charges sociales patronales.....			117.229
		4) Allocations de repas.....			41.507
		<i>Total</i>			3.178.788

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	504.192	646.159	667.286
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 581.118			
		3) Charges sociales patronales..... 74.912			
		4) Allocations de repas..... 11.256			
		Total..... 667.286			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	70.227	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	120.177	166.684	127.571
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 102.485			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.210			
		3) Charges sociales patronales..... 14.876			
		Total..... 127.571			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	44.254	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	465	475	475
	10.11				
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	24.550	24.640	26.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Prestations individuelles..... 26.000			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	-	100	-
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	48.095	45.000	49.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	20.964	20.000	22.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 12.500			
		3) Réparation et entretien..... 6.500			
		Total..... 22.000			
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.512	2.500	3.000

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.031 (12.16)	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection	2.763	2.500	3.000
12.040 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	16.693	19.000	18.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	3.500		
		4) Consommables bureautiques.....	4.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	4.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.500		
		<i>Total</i>	18.500		
12.041 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	8.903	9.000	9.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.700		
		4) Consommables bureautiques.....	100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.600		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.800		
		9) Divers.....	100		
		<i>Total</i>	9.800		
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	18.951	23.820	25.320
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	16.500		
		2) Frais téléphoniques.....	745		
		3) Luxpac.....	500		
		4) Téléfax.....	1.075		
		9) Divers.....	6.500		
		<i>Total</i>	25.320		
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.597	17.500	16.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	8.500		
		4) Téléfax.....	1.500		
		9) Emballages.....	6.250		
		<i>Total</i>	16.250		
12.060 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	-	500	500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....	500		

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	17.472	23.600	21.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			10.000
		9) Divers.....			11.000
		Total.....			21.000
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires ex- ternes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	773.418	950.000	1.000.000
12.122 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétéri- naire de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	20.636	36.000	25.000
12.123 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire. (Crédit non limitatif).....	2.648	13.500	13.500
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	39.521	54.840	12.000
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	522.033	950.000	1.300.000
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réac- tifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	736.093	800.000	900.000
12.162 (12.30)	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de ma- tériel vétérinaire	6.880	7.500	7.500
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences	1.174	6.500	4.000
12.250 (12.00)	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécuri- té et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture)	-	12.000	19.000
12.300 (12.30)	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	9.723	20.250	15.000
12.310 (12.30)	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'in- stallations dans le cadre de la lutte contre les épi- zooties; prise en charge des frais en rapport avec l'é- limination de matériel animalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.105	59.760	10.000
33.010 (31.00)	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	8.676	8.676	15.000
33.011 (33.00)	10.10	Subvention à la Ligue Nationale pour la Protection des Animaux pour la réalisation d'un nouvel asile pour ani- maux. (Sans distinction d'exercice).....	-	-	200.000

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.625 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	130.755	-	-
12.650 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	9.259	8.000	700
		Total de la section 19.5.....	6.117.095	6.969.912	7.690.390
		Section 19.6 - Viticulture			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	812.810	897.059	962.149
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	900.481		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.193		
		3) Charges sociales patronales.....	36.998		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		Total.....	962.149		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	390.079	413.597	435.826
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	336.854		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de remunération.....	39.450		
		3) Charges sociales patronales.....	49.673		
		4) Allocations de repas.....	9.849		
		Total.....	435.826		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	28.329	4.980	5.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.000		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	388.226	393.576	412.856
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	349.433		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.280		
		3) Charges sociales patronales.....	48.143		
		Total.....	412.856		

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	11.549	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	2.930	3.300	3.300
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	100	100
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	3.657	4.500	4.300
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 50			
		4) Prestations individuelles..... 4.250			
		Total..... 4.300			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	2.392	2.250	2.700
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	9.620	8.600	9.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 1.600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.000			
		3) Réparation et entretien..... 5.000			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 9.800			
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	13.751	15.500	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.700			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.400			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 400			
		4) Consommables bureautiques..... 3.300			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.900			
		9) Divers..... 800			
		Total..... 15.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	9.797	13.900	11.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 7.000			
		2) Frais téléphoniques..... 4.500			
		Total..... 11.500			

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	1.842	2.000	2.100
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			2.100
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	60.298	113.480	134.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			64.300
		2) Eau, électricité, taxes.....			34.200
		3) Chauffage (gaz).....			30.000
		9) Divers.....			5.600
		Total.....			134.100
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	61.657	102.740	20.076
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	40	500	250
12.160 (12.30)	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	127.073	133.832	147.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrat de maintenance.....			54.260
		2) Acquisition et entretien des instruments de laboratoire.....			93.240
		Total.....			147.500
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'é- tudes; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	12.322	22.870	18.629
12.300 (12.30)	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	53.682	75.000	70.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Vignobles.....			25.250
		2) Frais de cave.....			44.650
		3) Sélection de clones.....			100
		Total.....			70.000
12.301 (12.30)	10.10 10.11	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vigne- rons indépendants	2.000	2.000	2.000
33.011 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de so- lidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	588.200	619.092	636.343
33.013 (31.00)	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux ex- positions et foires	40.000	40.000	40.000

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.015 (53.10)	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses; travaux de consolidation des coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	13.915	25.000	20.000
34.050 (34.31)	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	1.000	1.000	1.700
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif).....	531.043	550.000	566.000
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151.931	100.000	200.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	-	222.260	223.224
		<i>Détail:</i>			
		1) CRP-GL.....	149.501		
		2) CRP-HT.....	73.723		
		<i>Total</i>	223.224		
		Restants d'exercices antérieurs			
12.500 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	-	3.750	-
		Total de la section 19.6	3.318.143	3.771.086	3.944.553
		Section 19.7 - Sylviculture			
12.030 (12.16)	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	133.860	172.200	171.400
12.120 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.129.755	1.250.000	1.300.000
12.121 (12.30)	12.30 10.30	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Surveillance et contrôle intégré des populations d'insectes ravageurs de nos forêts"	10.548	17.400	12.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	88.550	40.000	56.250

19.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.130 (12.16)	10.30	Frais de publication	24.815	32.500	45.500
12.140 (12.16)	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	25.194	25.000	25.000
12.300 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vê- tements et équipements de travail; établissement et en- retien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.115.256	1.200.000	1.500.000
12.301 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions léga- les; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	16.000
12.302 (12.30)	10.30 07.50	Participation de l'Etat au projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Sans distinction d'exercice)	86.449	70.000	30.000
31.050 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	17.300	14.000	51.000
33.010 (31.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associa- tions de sylviculteurs	66.252	213.340	213.000
Total de la section 19.7.....			2.697.979	3.034.540	3.420.150
Section 19.8 - Développement rural					
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	7.297	-	-
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	14.500	-	-
33.012 (43.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). (Sans distinction d'exercice)	799.281	440.000	-

19.8 - Développement rural

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.014 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER. (Sans distinction d'exercice)	77.774	10.000	-
33.015 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'Initiative Communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) - Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	32.243	12.252	-
33.016 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007 - 2013. (Sans distinction d'exercice)	45.298	-	-
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	160.903	-	-
Total de la section 19.8.....			1.137.296	462.252	-
Total du département 19.....			76.594.218	55.913.102	57.943.371

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	18.122.747	19.114.798	20.122.746
12	Achat de biens non durables et de services n'augmentant pas la valeur	8.864.074	10.259.147	10.962.502
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	360.841	152.500	87.739
31	Subventions d'exploitation	28.569.468	3.870.300	3.885.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.670.000	1.868.947	1.411.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.220.084	2.883.960	2.978.310
34	Transferts de revenus aux ménages	1.318.037	1.494.450	1.843.050
35	Transferts de revenus à l'étranger	306.125	158.600	163.100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.310.319	6.133.400	6.361.424
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	9.591.620	9.687.000	9.900.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	260.903	290.000	228.500
Total		76.594.218	55.913.102	57.943.371

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
20 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR					
Section 20.0 - Economie					
11.000 (11.00)	11.10	Traitements des fonctionnaires	108.797	222.053	230.813
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			219.323
		3) Charges sociales patronales.....			8.676
		4) Allocations de repas.....			2.814
		<i>Total</i>			230.813
11.010 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.020 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	12.549	18.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			18.000
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.399	1.300	1.300
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.057	4.180	3.520
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		c) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteur.....			114
		e) Commission spéciale consultative prévue par la loi-cadre de développement et de diversification économiques.....			3.200
		f) Conseil national de la propriété industri- elle.....			206
		<i>Total</i>			3.520
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	681	1.295	460
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		e) Conseil national de la propriété industrielle.....			114
		f) Commission spéciale consultative prévue			

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>par la loi cadre de développement et de diversification économiques.....</i>			
		<i>173</i>			
		<i>h) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteurs.....</i>			
		<i>173</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>460</i>			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour	791	1.600	1.600
		<i>Détail:</i>			
		<i>2) Direction de la consommation.....</i>			
		<i>1.080</i>			
		<i>3) Services généraux.....</i>			
		<i>520</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>1.600</i>			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	489.002	500.000	575.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18.407	14.000	16.500
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Assurances.....</i>			
		<i>4.000</i>			
		<i>2) Carburants et lubrifiants.....</i>			
		<i>6.300</i>			
		<i>3) Réparations et entretien.....</i>			
		<i>6.200</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>16.500</i>			
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	21.269	40.000	19.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Articles et matériel de bureau.....</i>			
		<i>2.000</i>			
		<i>4) Consommables bureautiques.....</i>			
		<i>2.000</i>			
		<i>6) Documentation et bibliothèque.....</i>			
		<i>14.000</i>			
		<i>9) Divers.....</i>			
		<i>1.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>19.000</i>			
12.050 (12.12)	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	-	5.500	-
12.070 (12.12)	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de main- tenance et élimination des déchets	14.978	24.899	28.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Réparations et entretien.....</i>			
		<i>21.000</i>			
		<i>2) Maintenance et élimination.....</i>			
		<i>2.000</i>			
		<i>3) Frais de consultance et d'aide informatique.....</i>			
		<i>5.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>28.000</i>			
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	280.139	281.630	300.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Nettoyage.....</i>			
		<i>164.000</i>			
		<i>2) Eau, gaz, électricité, taxes, déchets.....</i>			
		<i>130.000</i>			
		<i>4) Réparations et entretien.....</i>			
		<i>5.000</i>			

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 300.000			
12.081 (12.11)	11.10	Frais de gardiennage et d'entretien du site "EUROHUB Sud". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.975.000	2.080.000	2.135.000
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.159.546	1.637.300	1.625.000
12.121 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	110.000	440.000	190.000
12.141 (12.16)	11.10	Organisation de journées du consommateur	69.998	73.000	75.000
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication	7.000	30.200	14.000
12.145 (12.16)	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	88.148	210.000	210.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 205.000			
		9) Divers..... 5.000			
		Total..... 210.000			
12.146 (12.16)	13.90	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	17.000	17.425	-
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	9.450	30.000	30.000
12.191 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	12.015	150.000	110.000
12.300 (12.30)	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	35.650	85.000	80.000
12.301 (12.30)	13.90	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	8.687	15.000	-
12.302 (12.30)	13.90	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: Surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés. (Crédit non limitatif).....	-	4.000	-
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	978.189	1.447.000	1.500.000
12.304 (12.30)	13.90	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149.216	275.000	-

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.305 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionne- ment	31.948	33.000	33.000
12.306 (12.30)	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan na- tional pour l'innovation et le plein emploi (programme gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lis- bonne). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202.287	400.000	100
12.307 (12.30)	11.10	Surveillance du marché des jouets	-	15.000	-
12.310 (12.30)	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, di- rectes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et étu- des, autres dépenses directes, participation à des dé- penses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.287.870	1.600.000	1.763.000
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	25.000	100
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques an- nexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	20.995	25.000	27.000
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de sti- muler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entre- prises de production de biens et de services, de facili- ter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100.000	100.000
31.052 (31.32)	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activi- tés d'innovation et de recherche appliquée: subventions aux entreprises et organismes de recherche pour: étalon- nages, expertises, études de faisabilité technique, au- dits technologiques, protection de la propriété intel- lectuelle, création de jeunes entreprises innovantes, engagement temporaire de personnel hautement qualifié, recherche-développement coopérative et internationale et autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	307.039	350.000	800.000
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	5.000

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application des règlements (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 et (C.E.) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et de leurs règlements d'application	135.357	202.000	190.000
31.059 (31.32)	13.90	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	3.300	3.383	-
32.010 (31.00)	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité; frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie	120.000	-	-
32.011 (31.00)	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	503.000	275.000	2.322.000
32.012 (32.00)	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	-	50.000	50.000
32.013 (41.40)	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique (CVT) et dépenses directes dans le même but	180.000	195.000	190.000
32.015 (41.40)	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	39.898	46.000	107.000
32.016 (31.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	263.140	275.000	275.000
32.017 (31.00)	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation: frais de fonctionnement et d'entretien de pépinières d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de "clusters", de "pôles" et de "centres" de compétences technologiques, frais de personnel d'études et d'expertises, frais d'animation et d'encadrement des entreprises accueillies, loyers, charges locatives et autres dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425.000	600.000	175.000
32.019 (31.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.. (Sans distinction d'exercice)	108.007	230.000	220.000

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.000 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice)	815.000	830.000	842.000
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice)	167.000	167.000	183.000
33.003 (33.00)	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement des structures nationales pour l'information, le conseil et la formation dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	241.194	550.000	650.000
33.010 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.012 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	20.000
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	392.644	456.200	320.624
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.) de Genève et des unions administrées par celle-ci en vertu de la convention de Paris, de la convention de Berne, de l'arrangement de Nice, du traité de coopération en matière de brevets (P.C.T.) et de l'arrangement de Strasbourg (I.P.C.).....			27.624
		4) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).....			227.000
		5) Charte européenne de l'Energie.....			7.000
		9) Divers.....			59.000
		<u>Total.....</u>			<u>320.624</u>
41.000 (33.00)	11.10	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce	-	-	150.139
41.010 (41.40)	11.10	Dépenses en relation avec la cellule de recherche STATEC, CRP-HT et Observatoire de la Compétitivité: convention de subvention de projets de recherche, développement et innovation. (Sans distinction d'exercice)	-	-	500.000

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	31.220	-
		Total de la section 20.0.....	10.801.098	14.096.934	16.086.356
		Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)			
11.000 (11.00)	01.32	Traitements des fonctionnaires	5.797.960	6.109.648	6.733.547
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 6.362.782			
		3) Charges sociales patronales..... 263.130			
		4) Allocations de repas..... 107.635			
		Total..... 6.733.547			
11.010 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.201.315	3.719.508	3.822.347
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.392.874			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.243			
		3) Charges sociales patronales..... 351.659			
		4) Allocations de repas..... 74.571			
		Total..... 3.822.347			
11.020 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	272.903	7.768	8.200
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 8.200			
11.030 (11.00)	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.070 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	7.273	9.960	7.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 7.800			
11.100 (11.40)	01.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.026	1.050	1.050

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement..... 1.050			
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	6.904	7.470	7.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.700			
		2) Cours de formation..... 6.000			
		Total..... 7.700			
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers	1.174	1.860	1.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.800			
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	6.069	7.250	6.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour, frais de déménagement..... 6.500			
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.080	8.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.900			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.100			
		3) Réparations et entretien..... 2.000			
		Total..... 8.000			
12.040 (12.12)	01.32	Frais de bureau	79.397	85.500	91.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 10.000			
		2) Location, réparation et entretien des machines à photocopier..... 10.000			
		3) Location, réparation et entretien des autres machines de bureau..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 30.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 38.500			
		7) Archivage..... 500			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 91.000			
12.050 (12.12)	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	136.443	160.000	145.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 140.000			
		2) Frais téléphoniques..... 500			

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		9) Divers: Service courrier..... 4.500			
		Total..... 145.000			
12.070 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	99.845	99.596	90.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 29.400			
		2) Contrats d'entretien..... 44.500			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 3.000			
		4) Assistance technique et consultation..... 12.000			
		9) Divers..... 1.100			
		Total..... 90.000			
12.080 (12.11)	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	99.380	101.794	106.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage et entretien..... 105.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 106.000			
12.090 (12.21)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	364.452	393.000	371.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 290.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 78.000			
		3) Charges locatives salles informatiques..... 3.000			
		Total..... 371.000			
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	463.484	568.000	680.000
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		c) Règlement SEC95 et plan d'action statistique..... 170.000			
		g) Calage et imputation des enquêtes complexes.... 120.000			
		k) Etude pilote en vue de l'intégration d'une série indiciaire correspondant aux coûts d'hébergement des logements occupés par leur propriétaire..... 90.000			
		p) Elaboration des comptes financiers..... 127.000			
		q) Indice coût du travail - développement..... 4.000			
		s) Développement et extension sur le portail des statistiques..... 15.000			
		t) Audit de sécurité informatique et mise en place d'une politique de sécurité..... 25.000			
		w1) Etude de faisabilité concernant l'explo- ration registres administratifs..... 129.000			
		Total..... 680.000			
12.121 (12.30)	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.625	200.000	100.000

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Mise en place de la Centrale des Bilans.....	97.000		
		2) Contribution "XBRL-Luxembourg asbl".....	3.000		
		Total.....	100.000		
12.130 (12.16)	01.32	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	118.482	160.000	166.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Publications du Statec.....	166.000		
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation	33.348	40.000	45.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de formation.....	45.000		
12.220 (12.30)	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-éco- nomiques relatifs aux missions du STATEC en matière d' analyse économique. (Sans distinction d'exercice)	180.000	180.000	185.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Recherche en matière de modélisation économé- rique.....	135.000		
		2) Recherche en matière de compétitivité.....	50.000		
		Total.....	185.000		
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: im- primés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	976.127	996.600	1.369.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Enquêtes sur les activités économiques: en- quête "Access to Finance".....	148.000		
		2) Enquêtes statistiques pour la politique com- mune des transports.....	3.500		
		3) IPC - Relèvement des prix.....	500		
		4) Enquêtes sur la conjoncture.....	1.200		
		5) Enquêtes sur les forces de travail.....	268.000		
		6) Poursuite des enquêtes rendues nécessaires pour la mise en oeuvre de la politique agri- cole commune.....	350		
		7) Enquêtes sur la structure des salaires, sur les charges salariales et sur l'emploi.....	15.700		
		8) Enquête annuelle sur les investissements di- rects de et à l'étranger.....	1.600		
		11) SILC (Survey on Income and Living Conditions).....	537.600		
		12) Enquêtes sur les parités de pouvoir d'achat: biens d'équipement et projets de construction....	30.000		
		13) Autorisations de bâtir.....	500		
		16) Statistique communautaire en sciences et technologies			
		a) Recherche et développement - Innovation.....	67.000		

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>b) Statistique sur la société de l'information.....</i> 295.700			
		<i>Total.....</i> 1.369.650			
12.301 (12.30)	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	31.513	41.000	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Recensement agricole annuel:			
		a) indemnités pour services de tiers.....			4.500
		b) frais d'impression et de reliure.....			3.050
		2) Recensement fiscal - fiches de logement.....			17.450
		<i>Total.....</i> 25.000			
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion	69.721	70.000	85.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'impression de la documentation.....			1.000
		2) Gravage de CD-rom.....			7.000
		3) Développement et maintenance du support informatique INTRASTAT.....			76.000
		4) Campagnes auprès des redevables Intrastat.....			1.000
		<i>Total.....</i> 85.000			
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	270.877	291.100	291.100
		<u>Détail:</u>			
		3) Imprimés.....			8.600
		4) Indemnités des ménages.....			127.500
		5) Indemnités des enquêteurs.....			155.000
		<i>Total.....</i> 291.100			
12.330 (12.12)	01.32	Enquête sur les loyers. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		Enquête sur les loyers.....			100
24.010 (12.12)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Sans distinction d'exercice)	154.767	174.293	205.000
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales	1.794	2.700	2.700
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	6.000

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.620 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études	-	47.000	-
		Total de la section 20.1.....	12.407.959	13.483.297	14.560.594
Section 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat					
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires	833.054	721.218	-
11.010 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	186.589	191.636	-
11.020 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.115	2.589	-
12.010 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	94	230	-
12.012 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	22.622	25.000	-
12.020 (12.14)	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.558	4.800	-
12.040 (12.12)	09.00	Frais de bureau	8.055	11.000	-
12.050 (12.12)	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	9.081	10.000	-
12.080 (12.11)	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien	32.611	34.929	-
12.125 (12.30)	09.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	-	20.000	-
12.130 (12.16)	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publi- cation de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	-	2.000	-
12.190 (12.30)	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	1.337	1.500	-
12.250 (12.00)	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capel- len	13.999	4.000	-
12.301 (12.30)	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	33.343	43.000	-
35.060 (35.00)	09.00	Cotisations et contributions à des organismes et insti- tutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	119.286	127.000	-

20.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.750 (12.00)	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	7.561	-	-
		Total de la section 20.2.....	1.273.305	1.198.902	-
		Section 20.3 - Centrales hydro-électriques			
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires	466.511	81.270	-
11.100 (11.40)	09.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	233	234	-
12.010 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	25	-
		Total de la section 20.3.....	466.744	81.529	-
		Section 20.4 - Conseil de la concurrence			
11.000 (11.10)	11.10	Traitements des fonctionnaires	135.884	136.272	140.632
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	134.887		
		3) Charges sociales.....	4.338		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	140.632		
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	8.505	4.500	9.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Prestations individuelles.....		9.000	
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	-	1.000	1.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Prestations individuelles.....		1.000	
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	1.883	6.000	4.000
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	5.708	4.800	5.000

20.4 - Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....			500
		6) Documentation et bibliothèque.....			4.500
		Total.....			5.000
12.130 (12.13)	11.10	Frais de publication	5.136	3.000	1.000
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3.000	4.000	3.200
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.600	10.000	8.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	4.136	-	-
12.500 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	4.136	-	-
		Total de la section 20.4.....	172.988	169.572	171.832
		Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commis- sion et office des licences			
11.010 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	26.239	54.198	28.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			24.350
		3) Charges sociales patronales.....			2.922
		4) Allocations de repas.....			728
		Total.....			28.000
12.040 (12.12)	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	1.696	2.500	2.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			1.350
		5) Frais d'impression et de reliure.....			750
		Total.....			2.100

20.5 - Commission et office des licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	288.095	400.000	440.000
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'action de publicité; participation à des congrès; participation à des dépenses spécifiques de la Chambre de Commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger.. (Sans distinction d'exercice)	735.194	740.000	770.000
		<i>Détail:</i>			
		A) Participation à des foires et à des salons spécialisés.....			750.000
		B) Acquisition de matériel d'exposition et de promotion.....			20.000
		<i>Total</i>			770.000
12.142 (12.16)	01.42 11.10	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010: travaux de conception préparatoires et de réalisation de l'exposition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.995	10.000	100
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000.000	100	100
31.050 (31.32)	11.00	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	100
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	409.996	430.000	350.000
31.052 (31.32)	11.00	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Luxembourg for Business". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100

20.5 - Commission et office des licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.001 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	180.000	187.200	180.000
		Total de la section 20.5.....	7.645.215	1.833.998	1.770.500
Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes					
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires	140.112	146.523	152.133
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	138.053		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.673		
		3) Charges sociales patronales.....	7.000		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	152.133		
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	624.135	664.339	711.676
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	590.009		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	29.912		
		3) Charges sociales patronales.....	79.092		
		4) Allocations de repas.....	12.663		
		Total.....	711.676		
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	30.540	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	3.911	4.050	4.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	300		
		2) Cours et examens.....	1.000		
		3) Permanence à domicile.....	2.800		
		Total.....	4.100		
41.010 (41.12)	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	400.000	175.000	175.000

20.7 - Inspection de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Dotation globale dans l'intérêt du CAM..... 175.000			
		Total de la section 20.6.....	1.198.698	990.012	1.043.009
		Section 20.7 - Inspection de la concurrence			
11.020 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	1.519	-
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	11.374	11.500	12.300
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	646	1.500	1.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 400			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		Total..... 1.400			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	12.500	9.000
12.145 (12.16)	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	2.000	250
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 250			
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	4.867	2.000	5.600
		Total de la section 20.7.....	16.887	31.019	28.550
		Section 20.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)			
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires	-	-	1.439.679
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.354.871			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.912			
		3) Charges sociales patronales..... 57.680			

20.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 23.216			
		Total..... 1.439.679			
11.010 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	-	450.073
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 391.656			
		3) Charges sociales patronales..... 51.030			
		4) Allocations de repas..... 7.387			
		Total..... 450.073			
11.020 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	-	5.700
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 5.700			
11.030 (11.00)	09.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	-	19.804
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 16.732			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 765			
		3) Charges sociales patronales..... 2.307			
		Total..... 19.804			
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	-	-	1.650
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	1.490
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation..... 687			
		b) Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité..... 573			
		c) Comité Signature électronique..... 230			
		Total..... 1.490			
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	-	-	1.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation..... 767			
		b) Conseil national d'accréditation de cer- tification, de normalisation et de promo- tion..... 260			
		c) Comité Signature électronique..... 173			
		Total..... 1.200			

20.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	1.500
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	-	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			3.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			6.900
		3) Réparations et entretien.....			3.800
		9) Divers.....			300
		<i>Total.....</i>			<i>14.000</i>
12.030 (12.16)	11.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	-	-	530
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	-	-	21.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			5.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.500
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			100
		4) Consommables bureautiques.....			7.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			5.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.000
		9) Divers.....			400
		<i>Total.....</i>			<i>21.000</i>
12.050 (12.12)	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	-	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			4.000
		2) Frais téléphoniques.....			10.000
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total.....</i>			<i>15.000</i>
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	-	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			39.370
		2) Eau, électricité, taxes.....			7.100
		3) Chauffage.....			13.200
		4) Réparations et entretien.....			180
		9) Divers.....			150
		<i>Total.....</i>			<i>60.000</i>
12.100 (12.11)	11.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	-	95.740

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 95.740			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études	-	-	90.000
12.125 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	-	-	36.800
12.130 (12.16)	11.10	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publi- cation de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	-	-	2.000
12.140 (12.16)	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	-	65.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 40.300			
		5) Conception..... 6.500			
		6) Communication en ligne..... 12.000			
		7) Campagne média..... 6.000			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 65.000			
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication	-	-	7.700
12.146 (12.16)	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix lu- xembourgeois pour la qualité	-	-	18.000
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	-	-	13.000
12.191 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	-	70.000
12.250 (12.00)	11.10	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capel- len	-	-	68.000
12.300 (12.30)	11.10	OLAS: Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	-	-	9.400
12.301 (12.30)	11.10	Surveillance du marché des équipements électrotechni- ques, des télécommunications et des jouets. (Crédit non limitatif).....	-	-	73.000
12.302 (12.30)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillan- ce: surveillance des prestataires émettant des certifi- cats qualifiés. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
12.303 (12.30)	11.10	Frais d'audits pour les "Bonnes Pratiques de Laboratoi- res".....	-	-	10.000
12.304 (12.30)	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillan- ce: frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	260.000

20.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.320 (12.30)	11.10	Service de métrologie; acquisition et entretien d'instruments de contrôle; dépenses diverses	-	-	7.800
31.059 (31.32)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	-	-	3.500
32.011 (41.40)	11.10	Recherche pour la qualité et le développement des technologies de l'information	-	-	165.000
32.013 (41.40)	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Normative (CVN) et dépenses directes dans le même but	-	-	143.000
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	141.000
41.010 (41.40)	11.10	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de la mise en place d'un Institut National de Métrologie ayant fait l'objet d'une convention	-	-	140.000
Total de la section 20.8.....			-	-	3.450.666
Total du département 20.....			33.982.894	31.885.263	37.111.507

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	11.860.598	12.104.134	13.804.514
12	Achat de biens non durables et de services	11.134.879	14.285.153	14.674.630
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20.995	25.000	27.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	154.767	174.293	205.000
31	Subventions d'exploitation	6.855.692	1.105.483	1.448.800
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.639.045	1.671.000	3.647.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.403.194	1.759.300	1.875.100
35	Transferts de revenus à l'étranger	513.724	585.900	464.324
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	400.000	175.000	965.139
Total		33.982.894	31.885.263	37.111.507

21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
21 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT					
Section 21.0 - Classes moyennes					
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	10.016	12.200	15.642
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Comité de Coordination Simplification.....</i> 3.000					
b) <i>Commissions diverses.....</i> 12.642					
<i>Total.....</i> 15.642					
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers	7.137	11.700	13.542
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Comité de Coordination Simplification.....</i> 2.000					
b) <i>Commissions diverses.....</i> 11.542					
<i>Total.....</i> 13.542					
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour	165	600	400
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	22.449	21.000	23.000
12.020 (12.14)	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	2.000	2.300
<i>Détail:</i>					
1) <i>Assurances.....</i> 650					
2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 950					
3) <i>Réparation et entretien.....</i> 300					
9) <i>Divers.....</i> 400					
<i>Total.....</i> 2.300					
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau	977	1.300	1.200
<i>Détail:</i>					
6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 1.200					
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	4.186	4.500	4.700
<i>Détail:</i>					
1) <i>Nettoyage.....</i> 4.700					

21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	-	45.000	45.000
12.121 (12.30)	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des au- torisations	6.411	5.000	7.000
12.125 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	2.418	13.000	8.000
31.030 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'améliora- tion structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.962.631	2.700.000	2.750.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du sec- teur des classes moyennes: subventions au titre de l'ar- ticle 2 alinéa (3) de la loi. (Sans distinction d'exercice)	-	75.000	75.000
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxem- bourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étran- gers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la parti- cipation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de forma- tion professionnelle à l'étranger	90.000	180.000	180.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillan- ce: cotisation et contribution au Mouvement luxembour- geois pour la qualité	3.555	3.555	3.555
31.053 (31.32)	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications. (Sans distinction d'exercice)	751	140.000	100.000
33.000 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	2.112.504	2.500.000	1.500.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité na- tional de recherches organisé dans le cadre de l'instit- tut international des classes moyennes	5.082	5.082	6.000
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du mi- nistère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	3.870.000	4.025.000	4.175.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Service de promotion près la chambre des mé- tiers (études et recherches d'ordre tech-			

21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>nique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel)..... 3.250.000</i> 2) <i>Service de promotion près la chambre de com- merce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des clas- ses moyennes..... 925.000</i> <i>Total..... 4.175.000</i>			
41.001 (31.00)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	190.000	190.000	200.000
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	110.000	110.000	110.000
41.003 (31.22)	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers	2.200	-	-
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	13.342	125.000	125.000
Total de la section 21.0.....			9.463.824	10.219.937	9.395.339
Section 21.1 - Tourisme					
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	737.174	752.893	757.147
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base..... 588.772</i>			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 85.558</i>			
		3) <i>Charges sociales patronales..... 70.849</i>			
		4) <i>Allocations de repas..... 11.968</i>			
		<i>Total..... 757.147</i>			
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour	180	180	200
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	21.290	22.000	23.000
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.221	4.500	4.675

21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			725
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.700
		3) Réparation et entretien.....			1.175
		9) Divers.....			75
		<i>Total</i>			4.675
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau	483	600	600
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			600
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.784	130.000	130.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			98.000
		2) Charges locatives accessoires.....			32.000
		<i>Total</i>			130.000
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice)	195.996	262.600	227.000
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	2.940	3.020	3.020
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	9.611	65.000	85.000
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	207.612	210.000	280.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Sans distinction d'exercice)	593.469	650.000	690.000
12.142 (12.16)	11.60	Frais de réalisation et d'impression de brochures, dépliants et prospectus	-	78.000	78.000
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	299.979	310.000	319.000
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	-	100	100
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129.250	140.000	135.000

21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	205.215	162.000	174.000
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	-	100	100
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen	75.000	76.000	76.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	338.667	340.000	350.000
33.013 (31.00)	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	-	100	-
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	30.000	30.000	30.000
33.015 (41.40)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	1.890.500	1.913.600	1.975.000
33.016 (33.00)	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	435.497	-	-
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen"	55.000	55.000	70.000
33.018 (35.20)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement ainsi qu'à la dotation de base de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	27.597	124.610	27.610
33.019 (12.00)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.021 (33.00)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	506.206	1.115.419	1.257.570
33.022 (33.00)	11.60	Participation aux frais d'organisation par l'ONT d'un prix de l'innovation touristique.	-	5.000	5.000

21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	-	100	100
33.025 (33.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	35.000	-	-
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	6.200	6.200	6.200
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	88.833	90.000	90.000
35.060 (35.20)	11.60	Contributions à des organismes internationaux	10.613	8.500	12.613
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	74.249	75.000	78.000
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Sans distinction d'exercice)	18.270	12.500	18.950
Total de la section 21.1.....			6.158.836	6.643.122	6.903.985
Section 21.2 - Logement					
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.427.187	1.398.505	1.557.081
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.337.144		
2) primes et autres.....			1.390		
3) Charges sociales patronales.....			176.688		
4) Allocations de repas.....			41.859		
Total.....			1.557.081		
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	38.626	3.688	3.780
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base.....			3.780		

21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	546.430	567.510	588.830
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	487.253		
		3) Charges sociales patronales.....	101.577		
		Total.....	588.830		
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	3.554	2.800	4.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	4.000		
		9) Divers.....	200		
		Total.....	4.200		
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	55.151	127.804	57.496
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.000		
		9) Divers.....	56.496		
		Total.....	57.496		
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.787	3.000	4.000
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	1.559	4.800	4.800
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.045	2.350	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	370		
		2) Carburants et lubrifiants.....	800		
		3) Réparation et entretien.....	1.430		
		9) Divers.....	400		
		Total.....	3.000		
12.030 (12.16)	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	790	800	800
12.040 (12.12)	07.10	Frais de bureau	50.147	56.800	56.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	12.500		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	7.100		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	400		
		4) Consommables bureautiques.....	8.800		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	24.000		

21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.000			
		Total..... 56.800			
12.050 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	99.653	110.000	105.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 105.000			
12.070 (12.12)	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	6.463	10.775	66.800
12.080 (12.11)	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	82.510	88.500	162.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 69.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 19.000			
		4) Réparations et entretien..... 1.500			
		5) Frais de gardiennage..... 72.000			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 162.000			
12.100 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	192.492	190.946	207.550
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 206.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 1.550			
		Total..... 207.550			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	243.086	210.500	275.500
12.121 (12.30)	07.10	Frais de fonctionnement de l'Observatoire de l'habitat. (Sans distinction d'exercice)	239.977	260.000	469.868
12.140 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de con- cours et de conférences; confection de plans et de ma- quettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses	127.018	145.000	150.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 39.000			
		2) Campagnes publicitaires..... 12.500			
		3) Foires..... 45.500			
		4) Expositions..... 10.000			
		9) Divers..... 43.000			
		Total..... 150.000			
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	600	800	800
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de maté- riel didactique; dépenses diverses	5.881	2.500	2.500

21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.768	175.050	175.050
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.422	100.000	80.000
33.000 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une agence immobilière sociale	-	-	57.000
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.180.651	55.000.000	55.000.000
34.083 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.294	77.000	77.000
35.060 (35.00)	07.10	Contribution à des organismes internationaux	956	1.000	1.000
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.886	15.000	10.000
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	-	100	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	79	-	-
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	-	34.227	-
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	2.059
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	265	807

21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.640 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; action de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses	588	-	-
		Total de la section 21.2.....	57.409.600	58.630.720	59.164.821
		Total du département 21.....	73.032.260	75.493.779	75.464.145

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.763.066	2.737.596	2.926.680
12	Achat de biens non durables et de services	2.984.520	3.391.167	3.824.517
31	Subventions d'exploitation	3.157.127	3.423.605	3.413.605
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.647.086	6.302.311	5.491.680
34	Transferts de revenus aux ménages	54.181.945	55.077.000	55.077.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	11.569	9.500	13.613
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.185.542	4.450.000	4.610.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	101.405	102.600	107.050
Total		73.032.260	75.493.779	75.464.145

22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	14.872	17.000	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 17.000			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers	11.853	13.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 13.000			
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	50.585	57.700	100.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.193	3.200	3.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.750			
		3) Réparations et entretien..... 950			
		Total..... 3.300			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	8.984	7.500	7.800
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 7.800			
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	27.985	43.822	47.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 47.000			
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	15.235	16.606	17.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 17.200			
12.100 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.287	400.000	300.000
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	245.711	250.000	250.000

22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.043	130.000	155.000
12.140 (12.16)	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; partici- pation à des foires et à des expositions	26.716	27.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Foires..... 27.000			
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	21.306	26.000	28.000
12.300 (12.30)	12.10	Dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.806	2.250	2.250
33.000 (33.00)	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière	-	-	46.145
34.040 (34.40)	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; sub- ventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	299.373	300.000	300.000
35.060 (35.00)	07.33 09.20 12.12	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	59.120	62.000	62.000
41.000 (31.22)	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les ac- tivités intéressant le département des travaux publics	50.000	50.000	50.000
41.010 (41.40)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établis- sment public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.400.000	2.490.000	2.575.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'éta- blissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.257.851	950.000	1.400.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	4.500	-
		Total de la section 22.0.....	4.765.920	4.850.578	5.400.695
		Section 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	28.586.634	29.852.007	31.196.095

22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	28.638.626		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	641.253		
		3) Charges sociales patronales.....	1.266.186		
		4) Allocations de repas.....	650.030		
		<i>Total</i>	31.196.095		
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.302.366	2.559.256	2.772.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.398.694		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.853		
		3) Charges sociales patronales.....	314.266		
		4) Allocations de repas.....	57.687		
		<i>Total</i>	2.772.500		
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	35.014	19.838	20.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	20.000		
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	31.481.964	33.125.279	34.630.577
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	26.845.211		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.773.663		
		3) Charges sociales patronales.....	4.011.703		
		<i>Total</i>	34.630.577		
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	4.148	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	203.454	212.000	213.000
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	59.326	90.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanences à domicile.....	44.000		
		5) Prestations individuelles.....	26.000		
		9) Divers.....	5.000		
		<i>Total</i>	75.000		

22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.150 (11.12)	07.33 09.20 12.12	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, goudronnage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	494.789	600.000	600.000
12.010 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	145.059	165.000	165.000
12.020 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.154.965	2.150.000	2.200.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 295.222			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.089.000			
		3) Réparations et entretien..... 815.778			
		Total..... 2.200.000			
12.030 (12.16)	07.33 09.20 12.12	Fourniture de vêtements de travail et de protection	132.487	150.000	149.000
12.040 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau	342.429	350.000	353.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 70.900			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 50.200			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau et de bureautique..... 29.800			
		4) Consommables bureautiques..... 135.800			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 18.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 31.000			
		9) Divers..... 16.800			
		Total..... 353.000			
12.050 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	476.700	550.000	540.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 40.000			
		2) Frais téléphoniques..... 437.000			
		4) Téléx et téléfax..... 30.000			
		5) Radiophonie..... 20.000			
		7) Réseau radio..... 13.000			
		Total..... 540.000			
12.060 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Entretien des installations de télécommunications	6.507	14.939	12.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 3.000			

22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		3) Réparations et pièces de rechange..... 9.500 Total..... 12.500			
12.070 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Location et entretien des équipements informatiques <i>Détail:</i> 2) Contrats d'entretien..... 20.000 3) Frais de réparation des micro-ordinateurs..... 49.000 Total..... 69.000	53.274	69.717	69.000
12.080 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploita- tion et entretien. (Sans distinction d'exercice) <i>Détail:</i> 1) Nettoyage..... 212.850 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 635.400 3) Chauffage..... 257.000 4) Réparations et entretien..... 194.750 Total..... 1.300.000	1.169.140	1.147.675	1.300.000
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <i>Détail:</i> 1) Loyers..... 66.000	60.859	66.000	66.000
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.855	150.000	50.000
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	188.121	200.000	205.000
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	583.398	620.000	620.000
12.190 (12.30)	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaus- sées	18.702	25.000	25.000
12.200 (12.30)	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations de la médecine du travail. (Sans distinction d'exercice)	-	15.000	10.000
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recense- ment de la circulation: indemnités, honoraires et four- nitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	137.396	125.000	125.000
		<i>Détail:</i> 1) Etablissement et exploitation des banques de données (routes, ouvrages d'art et accidents)..... 75.000 2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études			

22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>et comptages manuels).....</i> <i>50.000</i>			
		<i>Total.....</i> <i>125.000</i>			
12.301 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	200.811	220.000	220.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Laboratoire d'essais des matériaux.....			
		2) Service géologique.....			
		3) Service photogrammétrique.....			
		<i>Total.....</i> <i>220.000</i>			
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	702	2.500	2.500
12.304 (43.21)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.304	110.350	172.100
24.010 (12.12)	12.10	Location de logiciels informatiques	215.144	236.042	238.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	60	-	202
12.520 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	-	2.575
12.540 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau	2.762	-	10.505
12.550 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	4.518	-	-
		Total de la section 22.1.....	69.159.888	72.825.703	76.042.654
		Section 22.2 - Ponts et chaussées.- Travaux propres			
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.516.578	1.600.000	2.000.000
14.000 (14.10)	12.12	Voie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	5.948.781	5.950.000	5.975.000

22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	3.600.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	2.355.000		
		3) Division centrale de la voirie.....	20.000		
		<i>Total</i>	5.975.000		
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	3.583.533	4.000.000	4.050.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	3.985.000		
		2) Service électromécanique.....	15.000		
		3) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	50.000		
		<i>Total</i>	4.050.000		
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.902.125	3.000.000	3.000.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de répa- ration. (Sans distinction d'exercice)	1.862.411	1.500.000	1.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	310.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	400.000		
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	240.000		
		4) Division des eaux et des ouvrages d'art.....	550.000		
		<i>Total</i>	1.500.000		
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.564.314	2.400.000	2.600.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	460.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	205.000		
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	1.700.000		
		4) Service électromécanique.....	230.000		
		5) Division des ouvrages d'art.....	5.000		
		<i>Total</i>	2.600.000		
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	274.995	275.000	280.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	130.000		

22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) <i>Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....</i> 150.000 <i>Total.....</i> 280.000			
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	84.785	83.000	85.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	571.684	720.000	720.000
14.008 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Sans distinction d'exercice)	-	500.000	1.100.000
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Sans distinction d'exercice)	160.807	160.000	160.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Entretien du domaine du port de Mertert.....</i> 45.000 2) <i>Entretien du chenal.....</i> 20.000 3) <i>Entretien et consolidation des berges.....</i> 27.000 4) <i>Nivellement de terrains et plantations.....</i> 13.000 5) <i>Entretien des ouvrages d'art.....</i> 48.000 7) <i>Entretien de la signalisation fluviale.....</i> 7.000 <i>Total.....</i> 160.000			
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	349.663	360.000	360.000
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	74.997	296.000	300.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre.....</i> 200.000 2) <i>Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport.....</i> 100.000 <i>Total.....</i> 300.000			
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	14.448	15.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Entretien du chenal.....</i> 1.500 2) <i>Entretien et consolidation des berges.....</i> 2.000 3) <i>Nivellement de terrains et plantations.....</i> 1.000 4) <i>Entretien des ouvrages d'art.....</i> 3.000 5) <i>Entretien de la signalisation fluviale.....</i> 500 <i>Total.....</i> 8.000			

22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	569.991	580.000	590.000
43.000 (43.22)	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat; subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice)	199.964	250.000	275.000
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice)	1.379.138	1.500.000	1.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
14.501 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	-	-	5.500
		Total de la section 22.2.....	21.058.214	23.189.000	24.508.500
		Section 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	8.434.457	8.990.247	9.406.216
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 8.832.327			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 30.904			
		3) Charges sociales patronales..... 374.146			
		4) Allocations de repas..... 168.839			
		Total..... 9.406.216			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.890.424	1.882.505	2.156.239
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.865.588			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 7.409			
		3) Charges sociales patronales..... 245.604			
		4) Allocations de repas..... 37.638			
		Total..... 2.156.239			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	87.132	5.406	5.400
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 5.400			

22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.335.452	1.461.014	1.464.929
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.244.966			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 51.581			
		3) Charges sociales patronales..... 168.382			
		<i>Total</i> 1.464.929			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	18.207	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.070 (11.00)	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	8.647	13.346	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 12.000			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	13.067	16.900	16.400
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	937	2.450	2.450
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 1.950			
		5) Prestations individuelles..... 500			
		<i>Total</i> 2.450			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	73.983	76.000	77.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	68.813	89.000	76.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 9.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 32.600			
		3) Réparations et entretien..... 33.900			
		<i>Total</i> 76.000			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.994	5.200	2.500
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	47.744	56.600	62.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 34.800			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 13.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			

22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 8.000 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 6.000 9) <i>Divers</i> 100 <hr/> <i>Total</i> 62.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	79.410	86.000	84.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux</i> 22.000 2) <i>Frais téléphoniques</i> 62.000 <hr/> <i>Total</i> 84.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	45.156	48.802	50.800
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	131.895	125.745	131.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Nettoyage</i> 27.000 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 61.000 3) <i>Chauffage</i> 41.000 4) <i>Réparations et entretien</i> 2.000 <hr/> <i>Total</i> 131.000			
12.170 (12.30)	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	9.631	50.000	65.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	1.092	-	-
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	-	2.900	4.600
		Total de la section 22.3.....	12.248.041	12.912.215	13.616.634
		Section 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres			
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: ex- ploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.671.598	5.000.000	5.000.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Nettoyage</i> 335.000 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 660.000 3) <i>Chauffage</i> 730.000			

22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>4) Réparations et entretien..... 3.155.000</i> <i>5) Assurances..... 120.000</i> <hr/> <i>Total..... 5.000.000</i>			
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.684.796	1.650.000	1.725.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.720.000</i> <i>9) Divers..... 5.000</i> <hr/> <i>Total..... 1.725.000</i>			
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.384.992	1.465.000	1.500.000
12.089 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	800.000	800.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.401.353	4.900.000	5.250.000
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000	30.000	30.000
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	771.590	500.000	500.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations, installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202.295	125.000	125.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.582 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	12.524	384.119	-
12.801 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations	915	-	-
		Total de la section 22.4.....	14.170.063	14.854.219	14.930.100
		Total du département 22.....	121.402.126	128.631.715	134.498.583

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	74.971.982	78.847.448	82.588.006
12	Achat de biens non durables et de services	22.607.020	24.107.225	24.730.932
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	17.962.534	19.839.000	20.733.500
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	215.144	236.042	238.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	-	-	46.145
34	Transferts de revenus aux ménages	299.373	300.000	300.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	59.120	62.000	62.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.450.000	2.540.000	2.625.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	1.579.102	1.750.000	1.775.000
93	Dotations de fonds de réserve	1.257.851	950.000	1.400.000
Total		121.402.126	128.631.715	134.498.583

23.0 - Transports. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
23 - MINISTERE DES TRANSPORTS					
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	655	4.185	3.030
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.030			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	200	2.240	1.920
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.920			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	7.253	11.000	10.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	118.207	120.000	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Garage du Gouvernement..... 42.000			
		2) Autres directions..... 78.000			
		Total..... 120.000			
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.477	11.800	11.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.300			
		2) Carburants et lubrifiants..... 5.000			
		3) Réparations et entretien..... 4.500			
		Total..... 11.800			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	14.085	17.500	17.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.000			
		4) Statistiques et abonnements..... 11.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.000			
		9) Divers..... 1.000			
		10) Consommables informatiques..... 500			
		Total..... 17.500			
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	1.250	2.000	2.000
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	6.210	10.000	10.000

23.0 - Transports. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	144.438	217.200	180.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	958.625	1.070.000	950.000
12.121 (12.30)	12.00	Frais de gestion du modèle de transport géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	91.918	110.350	172.100
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	140.472	200.000	245.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	33.775	65.000	50.000
12.200 (12.30)	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.825	100	-
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.227	105.683	105.800
41.000 (31.22)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	4.453	4.400	4.900
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	200	-	-
12.500 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	360	-	-
12.510 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	450
12.610 (12.30)	12.00	Frais de contentieux	-	-	4.917
12.800 (12.30)	12.00	Régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée concer- nant des exercices antérieurs	-	4.970	-
		Total de la section 23.0.....	1.633.630	1.956.428	1.889.417
		Section 23.1 - Circulation et sécurité routières			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	29.273	40.150	37.955
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....			37.955

23.1 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	7.390	10.000	9.305
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 9.305			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	87.978	91.500	113.000
12.140 (12.16)	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	194.181	220.000	220.000
12.160 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	-	125	125
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules, des permis de conduire et des cartes pour tachygraphes numériques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.801.186	5.620.000	5.725.000
12.320 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	41.465	41.500	54.000
33.000 (32.00)	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs	241.021	258.732	265.200
33.010 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	72.460	75.000	77.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sécurité routière..... 65.000			
		2) Automobile club..... 4.000			
		3) Association des victimes de la route..... 4.000			
		4) Divers..... 4.000			
		Total..... 77.000			
33.011 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	-	-	8.670
41.000 (31.22)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	92.654	99.000	99.000
41.001 (12.30)	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars	-	-	1.371.720
41.002 (12.30)	12.10	Cours de formation pour conduite écologique	-	-	20.000
		Total de la section 23.1.....	5.567.608	6.456.007	8.000.975

23.2 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 23.2 - Transports publics et ferroviaires					
11.000 (11.00)	12.20	Traitements des fonctionnaires	156.721	158.584	162.548
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	156.812		
		3) Charges sociales patronales.....	4.329		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	162.548		
12.070 (12.12)	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. Frais d'entretien et de gestion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	751.182	1.300.000	-
12.141 (12.16)	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	43.475	90.000	90.000
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.021.278	995.000	970.000
12.310 (12.30)	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	328.000	328.000
31.020 (31.22)	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	131.412.044	120.000.000	126.775.500
31.021 (31.22)	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.682.682	13.500.000	13.893.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Services publics d'autobus.....	12.850.000		
		2) Quasi-gratuité du transport des jeunes.....	1.043.000		
		<i>Total</i>	13.893.000		
31.023 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.023.200	18.419.711	17.457.500
31.040 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	90.580.999	87.000.000	100.000.000
31.050 (31.32)	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique. (Sans distinction d'exercice)	433.000	-	-

23.2 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
32.001 (32.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.205.000	147.574.895	149.309.470
33.001 (41.40)	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	2.902.633	2.702.050	3.535.604
33.010 (33.00)	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	3.000	4.000	4.000
33.011 (33.00)	13.90	Subsides aux entreprises privées dans l'intérêt du service de transport en commun pendant la nuit	-	-	250.000
34.090 (34.32)	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire. (Crédit non limitatif).....	3.525.533	3.730.000	4.588.000
34.091 (34.32)	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.897.408	24.200.000	30.000.000
34.092 (34.32)	12.13	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif).....	-	-	2.400.000
43.000 (43.22)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.770.204	8.550.000	8.512.000
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	97.392	120.000	160.000
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus"	202.091	250.000	260.000
43.003 (43.22)	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	-	100.000	100.000
43.020 (31.00)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	14.136.094	15.500.000	20.124.000
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92.452.000	100.000.000	111.500.000

23.2 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.570 (12.12)	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	-	500.000	-
		Total de la section 23.2.....	547.295.936	545.022.240	590.419.622
		Section 23.3 - Administration des enquêtes techniques			
11.000 (11.00)	12.00	Traitements des fonctionnaires	-	298.787	184.665
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 175.627			
		3) Charges sociales patronales..... 6.224			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 184.665			
11.010 (11.00)	12.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	50.000	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	12.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour	-	2.000	2.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	30.000	20.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	4.500	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.000			
		3) Réparations et entretien..... 2.000			
		Total..... 7.000			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	-	14.500	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.000			

23.3 - Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Consommables bureautiques..... 2.000 5) Frais d'impression et de reliure..... 500 6) Documentation et bibliothèque..... 3.000 9) Divers..... 500 <hr/> Total..... 9.000			
12.050 (12.12)	12.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	-	1.000	1.000
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	-	2.000	2.000
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	-	1.000	1.000
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	-	24.000	24.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 18.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 6.000			
		<hr/> Total..... 24.000			
12.100 (12.11)	12.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pa- yés à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	42.210	42.210
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.130 (12.16)	12.00	Frais de publication Internet	-	5.000	4.000
12.170 (12.30)	12.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	-	5.000	3.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	10.000	10.000
12.191 (12.30)	12.00	Cours de formation et de recyclage	-	10.000	10.000
35.060 (35.00)	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		Total de la section 23.3.....	-	500.297	320.275
		Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires	1.621.539	1.528.851	1.621.948

23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.487.989		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	36.576		
		3) Charges sociales patronales.....	66.429		
		4) Allocations de repas.....	30.954		
		<i>Total</i>	1.621.948		
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	49.373	46.837	52.755
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	45.360		
		3) Charges sociales patronales.....	5.988		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	52.755		
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	2.396	2.518
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.518		
11.030 (11.00)	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	21.641	20.830	28.890
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	23.483		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.038		
		3) Charges sociales patronales.....	3.369		
		<i>Total</i>	28.890		
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.258	1.464	1.466
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	3.317	5.951	6.023
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.500		
		3) Permanence à domicile.....	4.523		
		<i>Total</i>	6.023		
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	6.367	10.000	9.000
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.256	6.000	6.000
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10.721	13.252	13.978

23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			3.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			7.878
		3) Réparations et entretien.....			2.400
		9) Divers.....			200
		<i>Total</i>			13.978
12.030 (12.16)	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	3.788	5.800	4.100
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau	11.422	12.620	12.620
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.200
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.100
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			770
		4) Consommables bureautiques.....			2.300
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.050
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.800
		9) Divers.....			400
		<i>Total</i>			12.620
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	11.122	15.210	15.210
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			1.440
		2) Frais téléphoniques.....			9.000
		4) Téléx et téléfax.....			540
		5) Radiophonie.....			4.230
		<i>Total</i>			15.210
12.060 (12.12)	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	3.446	3.890	3.890
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			2.300
		3) Réparations et pièces de rechange.....			1.590
		<i>Total</i>			3.890
12.070 (12.12)	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	5.757	8.300	8.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			6.000
		3) Réparations et pièces de rechange.....			2.300
		<i>Total</i>			8.300
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	24.325	25.980	25.980

23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			4.400
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			15.180
		3) Chauffage.....			3.200
		4) Réparations et entretien.....			2.000
		9) Divers.....			1.200
		<i>Total.....</i>			<i>25.980</i>
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.410	122.000	59.000
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.351	2.500	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliant.....			2.500
12.170 (12.30)	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	10.211	11.000	11.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation	1.399	4.185	2.170
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.854	3.360	3.410
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	81.063	95.000	100.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Exploitation de la voie d'eau.....			55.000
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues.....			45.500
		<i>Total.....</i>			<i>100.500</i>
14.010 (14.10)	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	331.267	304.900	339.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien courant.....			173.000
		2) Renouvellement et modernisation des installations.....			66.000
		3) Entretien des équipements spéciaux.....			48.000
		4) Taxes diverses.....			9.000
		5) Hydrométrie.....			43.000
		<i>Total.....</i>			<i>339.000</i>
14.011 (14.10)	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.067	34.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Participation aux frais avancés par les auto-			

23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>rités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle.....</i> 11.000 2) <i>Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques d'Apach/Schengen.....</i> 1.000 <i>Total.....</i> 12.000			
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) <i>Commission de la Moselle.....</i> 95.000 2) <i>Instance internationale de péréquation et de coordination en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation intérieure, dans le cadre de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin.....</i> 23.100 <i>Total.....</i> 118.100 <u>Restants d'exercices antérieurs</u>	104.000	122.400	118.100
11.630 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	1.043	-	-
		Total de la section 23.4.....	2.364.997	2.406.726	2.460.358
Section 23.5 - Direction de l'aviation civile					
11.000 (11.00)	12.40	Traitements des fonctionnaires	1.210.339	1.452.766	1.714.468
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base.....</i> 1.570.485 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 49.290 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 67.960 4) <i>Allocations de repas.....</i> 26.733 <i>Total.....</i> 1.714.468			
11.010 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	282.054	366.766	446.017
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base.....</i> 378.730 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 8.150 3) <i>Charges sociales.....</i> 50.695			

23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		Total..... 446.017			
11.020 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2.438	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	13.90	Indemnités d'habillement	-	-	3.120
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	8.318	11.060	20.559
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 11.920			
		3) Permanence à domicile..... 8.639			
		Total..... 20.559			
11.150 (11.12)	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires	-	-	10.000
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers	2.040	5.380	5.380
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 5.380			
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour	1.172	3.000	3.500
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	89.335	100.000	120.000
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.532	7.400	15.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 2.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 8.000			
		3) Réparations et entretien..... 5.000			
		Total..... 15.500			
12.030 (12.16)	12.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	2.350	4.800
12.040 (12.12)	12.40	Frais de bureau	11.410	14.000	20.250
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier et d'autres machines de bureau..... 1.500			
		4) Consommables bureautiques..... 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 750			
		6) Documentation et bibliothèque..... 10.000			
		- périodiques techniques			

23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		- journaux/quotidiens - abonnements - manuels techniques 9) Divers..... 500 Total..... 20.250			
12.050 (12.12)	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication <i>Détail:</i> 1) Frais postaux..... 7.500	2.861	4.200	7.500
12.070 (12.12)	13.90	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques	-	20.000	40.500
12.080 (12.11)	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien <i>Détail:</i> 1) Nettoyage..... 30.000 2) Electricité..... 8.000 3) Taxes communales..... 7.500 4) Eaux..... 1.500 Total..... 47.000	20.535	40.000	47.000
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.529	300.000	50.000
12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	327.960	300.000	20.000
12.122 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	20.000	10.000
12.140 (12.16)	12.40	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise	-	12.000	12.000
12.150 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46	2.500	500
12.170 (12.30)	13.90	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	-	-	3.000
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	6.333	12.000	18.000
12.220 (12.30)	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	115.289	25.000	-
12.302 (12.30)	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence nationale de sécurité de l'aviation civile. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
33.000 (33.00)	12.40	Contribution au mouvement luxembourgeois pour la qualité	-	-	850

23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.300.836	1.388.000	1.394.000
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	222.320	236.000	235.500
		<u>Détail:</u>			
		1) a) Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) - Contribution annuelle.....	170.000		
		b) Organisation de l'aviation civile internationale - Plan d'action de l'O.A.C.I. pour la sûreté de l'aviation.....	13.000		
		2) Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.).....	20.000		
		4) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe ABI (Autriche/Benelux/Irlande/Suisse).....	2.500		
		5) Joint Airworthiness Authorities (J.A.A.).....	10.000		
		6) Agence européenne de la sécurité aérienne (A.E.S.A.).....	20.000		
		<u>Total.....</u>	<u>235.500</u>		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	2.550
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....	2.550		
		<u>Total de la section 23.5.....</u>	<u>3.654.347</u>	<u>4.322.622</u>	<u>4.205.094</u>
		Section 23.6 - Administration de la navigation aérienne			
11.000 (11.00)	12.44	Traitements des fonctionnaires	11.135.526	3.303.724	3.501.516
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	2.804.721		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	400.966		
		3) Charges sociales patronales.....	226.886		
		4) Allocations de repas.....	68.943		
		<u>Total.....</u>	<u>3.501.516</u>		
11.001 (41.12)	12.44	Traitements des fonctionnaires Air Navigation Service Provider	-	8.711.306	9.429.375
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	7.865.832		

23.6 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 813.667 3) Charges sociales patronales..... 596.514 4) Allocation de repas..... 153.362 Total..... 9.429.375			
11.010 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	210.991	211.452	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.011 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider	-	100	238.606
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 195.988			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.520			
		3) Charges sociales patronales..... 28.470			
		4) Allocation de repas..... 5.628			
		Total..... 238.606			
11.020 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.021 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	416.585	268.488	229.529
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 158.156			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 43.112			
		3) Charges sociales patronales..... 28.261			
		Total..... 229.529			
11.031 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent Air Na- vigation Service Provider	-	301.452	289.462
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 207.730			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 46.482			
		3) Charges sociales patronales..... 35.250			
		Total..... 289.462			
11.040 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	39.828	100	100

23.6 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.041 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider	-	100	100
11.100 (11.40)	12.44	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	11.890	-	-
11.150 (11.12)	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	26.461	-	-
12.010 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	16.193	-	-
12.011 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	76.430	-	-
12.020 (12.14)	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	176.590	-	-
12.030 (12.16)	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.686	-	-
12.040 (12.12)	12.44	Frais de bureau	37.123	-	-
12.041 (12.12)	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	1.529	-	-
12.050 (12.12)	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	157.217	-	-
12.070 (12.12)	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	24.139	-	-
12.080 (12.11)	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien	352.900	-	-
12.120 (12.30)	12.44	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	305.666	-	-
12.121 (12.30)	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques	101.131	-	-
12.122 (12.36)	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	475.382	-	-
12.150 (12.30)	05.30	Prestations médicales et paramédicales	2.557	-	-
12.170 (12.30)	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux	16.028	-	-
12.190 (12.30)	12.44	Cours de formation et de perfectionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.986	-	-

23.6 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.200 (12.30)	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	553.259	-	-
12.350 (12.36)	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radiocommunications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours. (Crédit non limitatif).....	303.464	-	-
14.030 (14.10)	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	252.648	-	-
14.031 (14.10)	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifeu. (Crédit non limitatif).....	221.064	-	-
14.032 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électriques. (Crédit non limitatif).....	129.428	-	-
14.033 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électroniques. (Crédit non limitatif).....	568.706	-	-
14.050 (14.20)	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	112.724	-	-
24.010 (12.12)	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologiques	12.800	-	-
35.020 (35.30)	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.514	-	-
41.050 (41.12)	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	-	7.483.188	9.469.183
41.051 (41.12)	12.44	Dotation initiale dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne	-	3.400.000	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (12.12)	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	37.184	-
		Total de la section 23.6.....	16.153.445	23.717.294	23.158.171
		Section 23.7 - Garage du gouvernement			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	10.164	11.669	10.313
11.101 (11.40)	01.34	Masse d'habillement	9.920	9.300	9.300

23.7 - Garage du gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11.150 (11.40)	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	240.258	200.000	240.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	232.330	210.000	240.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			14.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			103.000
		3) Réparations et entretien.....			123.000
		Total.....			240.000
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	935	1.000	1.000
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	-	500	500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			500
12.300 (12.30)	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements lo- gistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.301 (12.30)	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
41.000 (12.00)	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Gara- ge du Gouvernement	-	1.200	1.800
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	248	-	-
11.601 (11.40)	01.34	Masse d'habillement	2.425	-	-
		Total de la section 23.7.....	496.280	433.869	503.113
		Section 23.8 Aéroports et transports aériens			
32.000 (12.00)	12.44	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.034.019	869.000	-
32.001 (12.00)	12.44	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.092.221	10.235.000	11.077.394

23.8 - Aéroports et transports aériens

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
33.000 (33.00)	12.44	Participation aux frais de promotion d'organismes pro- mouvant les activités aéroportuaires. (Crédit non limitatif).....	-	500.000	500.000
35.060 (35.40)	12.44	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	490.693	520.000	450.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	12.44	Frais d'experts et d'études	127.265	-	-
		Total de la section 23.8.....	9.744.198	12.124.000	12.027.394
		23.9 - Administration des chemins de fer			
11.000 (11.10)	13.90	Traitements des fonctionnaires	-	398.383	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.010 (11.10)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	99.596	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.10)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour	-	2.000	4.000
12.012 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	65.000	50.000
12.020 (12.14)	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	4.500	4.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.000			
		3) Réparations et entretien..... 1.000			
		Total..... 4.500			
12.030 (12.16)	12.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	3.200	1.200

23.9 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.040 (12.12)	12.20	Frais de bureau	-	41.000	41.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 23.000			
		2) Location et entretien des machines à photo- copier..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 10.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.000			
		Total..... 41.000			
12.050 (12.12)	12.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	-	2.000	4.000
12.060 (12.12)	12.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	-	2.000	4.000
12.070 (12.12)	12.20	Location et entretien des équipements informatiques	-	184.000	232.150
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 232.150			
12.080 (12.11)	12.20	Bâtiments: exploitation et entretien	-	25.000	-
12.090 (12.21)	12.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 100			
12.100 (12.11)	12.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	22.700	74.520
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 49.680			
		2) Charges locatives accessoires..... 24.840			
		Total..... 74.520			
12.120 (12.30)	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	100.000	100.000
12.130 (12.16)	12.20	Frais de publication Internet	-	-	4.000
12.140 (12.16)	12.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	100	10.000
12.170 (12.30)	12.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	-	2.000	5.000
12.190 (12.30)	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	10.000	25.000

23.9 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
32.000 (12.30)	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	-	1.207.250	1.363.895
35.060 (35.00)	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	27.000	27.000
Total de la section 23.9.....			-	2.195.929	1.950.665
Total du département 23.....			586.910.441	599.135.412	644.935.084

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	15.498.832	17.514.797	18.256.713
12	Achat de biens non durables et de services	12.775.207	13.099.106	10.868.185
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.620.904	338.900	351.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	12.800	-	-
31	Subventions d'exploitation	255.131.925	238.919.711	258.126.000
32	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	149.331.240	159.886.145	161.750.759
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.219.114	3.539.782	4.641.324
34	Transferts de revenus aux ménages	32.422.941	27.930.000	36.988.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	2.142.590	2.399.183	2.330.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	97.107	10.987.788	10.966.603
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	22.205.781	24.520.000	29.156.000
93	Dotations de fonds de réserve	92.452.000	100.000.000	111.500.000
Total		586.910.441	599.135.412	644.935.084

24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
24 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
Section 24.0 - Egalité des chances					
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	4.164	3.300	3.900
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	1.028	1.425	1.050
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	997	1.300	1.100
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	6.232	30.000	20.000
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	9.606	12.500	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			6.350
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			2.650
		6) Documentation et bibliothèque.....			3.500
		Total.....			12.500
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	12.167	12.500	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			12.500
12.100 (12.11)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61.161	60.000	61.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			56.077
		2) Charges locatives accessoires.....			4.923
		Total.....			61.000
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	267.981	460.000	460.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication	31.218	72.000	60.000
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	38.643	55.000	50.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances en- tre les femmes et les hommes	236.707	248.000	257.000

24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.303 (12.30)	06.36	Campagne contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes	89.179	93.600	120.000
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.075	100	18.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	7.230.931	8.000.648	8.328.835
		<u>Détail:</u>			
		1) Centres d'accueil.....	5.105.283		
		2) Services.....	3.223.552		
		Total.....	8.328.835		
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	223.999	237.141	238.357
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	74.368	80.000	37.500
33.005 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à l'étude des élections sous l'aspect du genre réalisée par le Conseil National des Femmes du Luxembourg	-	-	50.000
33.006 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à l'organisation du Girl's Day - Boy's Day 2009	-	-	52.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	54.406	58.000	58.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Sans distinction d'exercice)	52.241	100.000	100.000
33.012 (33.00)	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	-	12.395	12.395
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.690 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	989	-	-

24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
12.802 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	-	840	-
		Total de la section 24.0.....	8.421.092	9.538.849	9.954.237
		Total du département 24.....	8.421.092	9.538.849	9.954.237

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
11	Salaires et charges sociales	4.164	3.300	3.900
12	Achat de biens non durables et de services	780.983	1.047.265	1.073.150
33	Transferts de revenus aux administrations privées	7.635.945	8.488.284	8.877.187
Total		8.421.092	9.538.849	9.954.237

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses courantes**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
10	Dépenses non ventilées	39.288.288	40.688.349	44.027.811
11	Salaires et charges sociales	1.467.808.578	1.589.449.997	1.667.430.797
12	Achat de biens non durables et de services	332.786.352	354.275.240	372.214.974
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20.112.586	20.708.000	21.619.100
21	Intérêts de la dette publique	30.178.000	29.000.000	39.157.700
23	Intérêts imputés en débit	579.701	600.100	500.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.700.303	8.251.695	8.742.349
31	Subventions d'exploitation	323.697.624	278.409.738	309.575.509
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	178.623.914	184.907.754	190.491.212
33	Transferts de revenus aux administrations privées	230.164.197	251.166.644	296.135.192
34	Transferts de revenus aux ménages	280.335.163	286.889.126	294.230.325
35	Transferts de revenus à l'étranger	97.179.730	128.722.637	144.964.250
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	611.756	600.000	700.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	213.767.520	265.448.826	291.553.778
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.760.451.007	2.868.156.445	3.040.526.719
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	103.230.899	113.990.300	138.535.630
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	55.837.464	58.366.165	62.786.279
93	Dotations de fonds de réserve	1.148.257.483	1.151.696.434	1.183.944.516
Total		7.289.610.565	7.631.327.550	8.107.136.341

Budget des dépenses

CHAPITRE IV

DEPENSES EN CAPITAL

30.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
30 - MINISTERE D'ETAT					
Section 30.3 - Conseil d'Etat					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	8.171	1.000	30.000
<i>Détail:</i>					
1) Photocopieurs et duplicateurs..... 30.000					
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	3.765	6.500	6.500
Total de la section 30.3.....			11.936	7.500	36.500
Section 30.4 - Gouvernement					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	36.277	35.000	32.000
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	-	5.000	13.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice)	18.842	125.000	80.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3.400	27.000	10.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	45.751	110.000	35.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	29.966	110.000	30.000
74.301 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	6.816	20.000	23.100
Total de la section 30.4.....			141.052	433.000	224.100

30.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 30.5 - Conseil économique et social					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	8.171	1.000	10.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.500	1.500
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.000	1.000
Total de la section 30.5.....			8.171	3.500	12.500
Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	47.348	42.100	100
74.010 (74.22)	02.00	Acquisition de machines de bureau	13.494	7.500	2.500
<i>Détail:</i>					
1) Machines à photocopier..... 2.500					
74.020 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	131.002	9.000	9.000
74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430.268	690.000	750.000
74.040 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	42.996	221.400	216.300
74.050 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	59.871	60.000	70.000
74.051 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	106.710	115.000	555.000
74.060 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	29.691	50.000	60.000
74.061 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	70.789	520.000	495.000
Total de la section 30.6.....			932.169	1.715.000	2.157.900

30.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 30.7 - Cultes					
52.002 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la remise en état du presbytère de l'Eglise Protestante du Luxembourg	50.000	50.000	-
52.003 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe	50.000	50.000	50.000
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100.000	100
Total de la section 30.7.....			100.000	200.000	50.100
Section 30.8 - Médias et Communications					
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.501.000	-	100
73.050 (73.33)	08.40	Dépenses dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000.000	-
74.000 (74.10)	08.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	30.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 30.000					
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau	1.059	2.700	1.000
74.011 (74.22)	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	-	3.000	100
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	4.848	15.000	76.300
74.041 (74.22)	08.40	Conseil national des programmes: Acquisition d'équipement spéciaux	-	-	3.000
Total de la section 30.8.....			28.506.907	1.020.700	110.500
Total du département 30.....			29.700.235	3.379.700	2.591.600

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	28.501.000	-	100
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	100.000	200.000	50.100
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	1.000.000	-
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.099.235	2.179.700	2.541.400
Total		29.700.235	3.379.700	2.591.600

31.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 31.0 - Dépenses générales					
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	1.209	1.500	1.500
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	18.135	25.000	25.000
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	1.956	10.000	5.000
74.300 (74.22)	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel lo- cal des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	150.000	150.000
74.311 (74.22)	01.40	Cellule de crise	-	-	100
Total de la section 31.0.....			21.300	186.500	181.600
Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres mis- sions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	307.400	400.000	400.000
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	25.936	32.000	32.000
74.250 (74.00)	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bu- reau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	473.571	570.000	700.000
<i>Détail:</i>					
<i>7400 Acquisition de véhicules automoteurs</i>					
<i> 1) Voitures..... 260.000</i>					
<i>7401 Acquisition de machines de bureau</i>					
<i> 2) Photocopieurs et duplicateurs..... 52.700</i>					
<i>7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions</i>					

31.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) <i>Télex et téléfax</i> 15.950 7404 <i>Acquisition d'équipements spéciaux</i> 46.600 7405 <i>Acquisition d'équipements informatiques</i> 124.750 7408 <i>Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobilier</i> 200.000 <hr/> Total..... 700.000			
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.587	20.000	100
		Total de la section 31.1.....	854.494	1.022.000	1.132.100
		Section 31.4 - Immigration			
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	14.887	-	-
74.250 (74.22)	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	1.000
		Total de la section 31.4.....	14.887	5.000	1.000
		Section 31.5 - Direction de la défense			
54.060 (54.41)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	15.000	40.000
54.061 (54.41)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.433.360	1.500.000	1.500.000
54.062 (54.41)	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	252.831	600.000	877.236
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	30.000	-

31.5 - Direction de la défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	83.000.000	34.650.000	36.380.000
		Total de la section 31.5.....	84.686.191	36.795.000	38.797.236
Section 31.6 - Défense nationale					
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	221.997	394.000	787.000
74.010 (74.20)	02.10	Acquisition de machines de bureau	14.507	20.000	17.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	994	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et téléfax.....		4.000	
74.030 (74.20)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice)	38.854	41.800	60.000
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	79.069	134.500	90.700
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	45.534	97.000	95.159
74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	618.501	700.000	686.550
74.080 (74.20)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	3.985	5.000	5.000
74.300 (74.20)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice)	432.668	50.900	52.800
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	551.184	529.083	361.000
74.320 (13.00)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	177.488	595.000	112.000
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection n.b.c.	119.207	116.940	110.325
74.340 (74.20)	02.10	Acquisition d'instruments de musique	25.297	25.350	26.000
74.390 (74.22)	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Sans distinction d'exercice)	15.914	1.000	13.123

31.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.391 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de sport	-	6.188	5.000
		Total de la section 31.6.....	2.345.199	2.720.761	2.425.657
		Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire			
74.250 (74.22)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.881	30.000	15.350
		<i>Détail:</i>			
		7401 Acquisition de machines de bureau.....			3.000
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux.....			2.400
		7405 Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.....			8.100
		7408 Acquisition de mobilier de bureau.....			1.850
		<i>Total.....</i>			<u>15.350</u>
		Total de la section 31.7.....	62.881	30.000	15.350
		Total du département 31.....	87.984.952	40.759.261	42.552.943

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
54	Transferts en capital à l'étranger	1.686.191	2.115.000	2.417.236
72	Construction de bâtiments	307.400	400.000	400.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.991.361	3.594.261	3.355.707
93	Dotations de fonds de réserve	83.000.000	34.650.000	36.380.000
Total		87.984.952	40.759.261	42.552.943

32.0 - Culture: dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
32 ET 33 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 32.0 - Culture: dépenses générales					
61.010 (61.41)	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées	-	-	350.000
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.494.854	6.000.000	6.000.000
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides	43.800	42.000	42.000
72.000 (72.30)	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	50.000	50.000
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	412	9.000	9.000
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	8.033	10.000	10.000
74.060 (74.40)	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.281	11.000	11.000
74.061 (74.43)	08.00	Prêts publics: Droits d'auteur (Règlement grand-ducal du 8 janvier 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	7.400	15.000
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	7.380	124	100
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	46.389	52.000	70.000
74.300 (74.22)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	-	17.000	10.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	10.000.000	10.000.000	10.000.000
93.001 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif).....	540.000	550.000	550.000
Total de la section 32.0.....			18.142.149	16.748.524	17.117.100

32.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux					
52.000 (52.10)	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	240.000	240.000	240.000
74.040 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.200	1.000
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	4.989	5.200	7.500
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	5.007	6.000	6.000
Total de la section 32.1.....			249.996	252.400	254.500
Section 32.3 - Bibliothèque nationale					
74.040 (74.22)	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	8.804	-	-
74.070 (74.22)	08.20	Alimentation de la réserve précieuse. (Sans distinction d'exercice)	76.681	-	-
74.080 (74.22)	08.20	Livres d'artistes	33.630	-	-
Total de la section 32.3.....			119.115	-	-
Section 32.4 - Archives nationales					
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	35.426	80.000	47.000
74.060 (74.22)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	7.331	4.313	11.500
74.070 (74.22)	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	3.615	5.000	15.000
Total de la section 32.4.....			46.372	89.313	73.500

32.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel					
63.041 (63.51)	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales	-	20.000	20.000
		Total de la section 32.5.....	-	20.000	20.000
Section 32.7 - Centre national de littérature					
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	-	8.000	-
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	2.700	-	1.650
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	6.901	7.000	7.000
		Total de la section 32.7.....	9.601	15.000	8.650
Section 32.8 - Commissariat à l'enseignement musical					
74.300 (74.22)	08.00	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques	-	-	6.750
		Total de la section 32.8.....	-	-	6.750
Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales					
41.050 (41.12)	04.10	Dotation au profit des établissements d'enseignement postprimaire organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	-	90.000	90.000
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170.606	124	100

33.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
54.011 (54.21)	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	124	100
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	8.729	16.160	14.575
74.041 (74.22)	04.10	Organisation du brevet de technicien supérieur: acquisition d'équipements spéciaux	68.294	-	-
Total de la section 33.0.....			247.629	106.408	104.775
Section 33.5 - Recherche et innovation					
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	6.036	6.500	7.000
Total de la section 33.5.....			6.036	6.500	7.000
Total du département 32/33.....			18.820.898	17.238.145	17.592.275

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	90.000	90.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	240.000	240.000	240.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	170.606	124	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	124	100
61	Transferts en capital à l'administration centrale	-	-	350.000
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	7.538.654	6.062.000	6.062.000
72	Construction de bâtiments	-	50.000	50.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	331.638	245.897	250.075
93	Dotations de fonds de réserve	10.540.000	10.550.000	10.550.000
Total		18.820.898	17.238.145	17.592.275

34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
34 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 34.0 - Dépenses générales					
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.700.000	5.000.000	4.500.000
54.031 (54.41)	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	3.500.000	3.500.000
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	797.770	1.000.000	1.000.000
54.033 (54.41)	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500.000	-	-
54.034 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	1.000.000	1.500.000
54.035 (54.41)	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	493.106	500.000	1.000.000
54.036 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement	-	-	100.000
81.030 (81.50)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.040 (81.50)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.050 (51.20)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
84.070 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.091 (84.23)	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
84.098 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
84.123 (84.23)	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.237 (93.00)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.500.000	10.000.000	8.900.000
Total de la section 34.0.....			21.490.876	21.000.800	20.500.800
Section 34.1 - Contributions directes					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	64.119	-	-
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	19.635	25.000	5.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 5.000					
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	14.312	18.000	73.000
<i>Détail:</i>					
1) Installations téléphoniques..... 73.000					
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	63.337	177.000	11.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	168.910	291.000	212.000

34.1 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels	125.885	220.000	92.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	12.090	12.400	12.400
Total de la section 34.1.....			468.288	743.400	405.400
Section 34.2 - Enregistrement et domaines					
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	20.271	-	36.000
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	23.973	34.400	23.600
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	23.600		
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	3.379	30.000	6.000
74.050 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	97.500
74.060 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	101.287	640.000	94.500
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	11.191	15.000	15.000
Total de la section 34.2.....			160.101	725.400	273.600
Section 34.3 - Douanes et accises					
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice)	73.852	75.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de transformation et d'aménagement.....	75.000		
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	187.398	270.000	210.000

34.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 210.000			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	10.883	12.000	13.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 13.500			
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	33.852	35.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 5.000			
		9) Divers..... 30.000			
		Total..... 35.000			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	38.394	44.000	31.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	184.542	165.000	250.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.922.606	2.492.015	3.673.630
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	84.199	55.000	55.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-dro- gues	59.327	65.000	90.000
		Total de la section 34.3.....	2.595.053	3.213.015	4.433.130
		Total du département 34.....	24.714.318	25.682.615	25.612.930

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
54	Transferts en capital à l'étranger	7.990.876	11.000.000	11.600.000
72	Construction de bâtiments	73.852	75.000	75.000
74	Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	3.149.590	4.606.815	5.037.130
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	300	300
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	13.500.000	10.000.500	8.900.500
Total		24.714.318	25.682.615	25.612.930

35.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR ET BUDGET					
Section 35.0 - Dépenses générales					
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.005.364	3.000.000	3.500.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.164.595	10.200.000	10.200.000
71.051 (71.32)	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.500.000	100	100
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	90.000	100.000
74.000 (74.10)	01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	32.000
81.030 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
81.035 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.910.000	10.000	10.000
Total de la section 35.0.....			55.579.959	13.300.300	13.842.300
Section 35.1 - Inspection générale des finances					
74.000 (51.12)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	32.000

35.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 32.000			
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	-	1.500	1.500
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	2.120	6.200	6.200
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	312	4.000	4.000
		Total de la section 35.1.....	2.432	11.700	43.700
		Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat			
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	1.213	5.000	1.000
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	-	6.000
		Total de la section 35.2.....	1.213	5.000	7.000
		Section 35.3 - Direction du contrôle financier			
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau	-	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.500	1.500
		Total de la section 35.3.....	-	3.500	3.500
		Section 35.4 - Cadastre et topographie			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	42.516	66.800	45.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 43.200			
		9) Divers..... 1.800			
		Total..... 45.000			

35.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	6.244	10.000	10.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	1.569	3.000	3.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	38.668	40.000	14.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	103.670	89.350	132.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice)	47.404	28.700	75.000
Total de la section 35.4.....			240.071	237.850	279.000
Total du département 35.....			55.823.675	13.558.350	14.175.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
53	Transferts en capital aux ménages	-	100	100
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	50.669.959	13.200.100	13.700.100
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	90.000	100.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	243.716	258.050	365.200
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	4.910.000	10.100	10.100
Total		55.823.675	13.558.350	14.175.500

36.0 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		36 - MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE			
		Section 36.0 - Dette publique			
91.005 (93.00)	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortisse- ments. (Crédit non limitatif).....	55.000.000	100.000	45.000.000
		Total de la section 36.0.....	55.000.000	100.000	45.000.000
		Total du département 36.....	55.000.000	100.000	45.000.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Dette publique**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
91	Remboursement de la dette publique	55.000.000	100.000	45.000.000
Total		55.000.000	100.000	45.000.000

37.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
37 - MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 37.0 - Justice					
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	331	1.000	1.000
74.250 (74.22)	13.90	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	14.516	37.000	43.000
Total de la section 37.0.....			14.847	38.000	44.000
Section 37.1 - Services judiciaires					
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	16.000	20.000
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	22.940	26.000	32.000
<i>Détail:</i>					
		1) Machines à écrire.....		1.000	
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....		27.000	
		9) Divers.....		4.000	
		<i>Total</i>		32.000	
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	5.000	5.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	7.994	20.000	20.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	1.594	6.000	6.000
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	2.500	2.500
Total de la section 37.1.....			32.528	75.500	85.500
Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires					
74.000 (74.10)	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	20.651	94.000	196.000

37.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	94.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	102.000		
		<i>Total.....</i>	<i>196.000</i>		
74.010 (74.22)	03.30	Acquisition de machines de bureau	8.927	8.000	8.500
74.040 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	612.133	450.000	550.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	492.500		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	57.500		
		<i>Total.....</i>	<i>550.000</i>		
74.050 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	17.377	18.000	20.000
74.060 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	27.916	26.500	102.500
		Total de la section 37.2.....	687.004	596.500	877.000
		Section 37.3 - Juridictions administratives			
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	755	10.000	1.000
		Total de la section 37.3.....	755	10.000	1.000
		Section 37.4 - Police grand-ducale			
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice)	2.304.505	2.779.625	2.472.269
74.001 (74.10)	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau	211.283	213.000	216.875
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	304.125	673.000	320.000

37.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.563	5.000	5.000
74.050 (74.22)	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	-	2.093.000	1.815.000
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	4.982	5.000	5.000
74.251 (74.22)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	5.325	5.000	50.000
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.123.955	2.107.000	1.280.000
74.305 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	758.716	1.000.000	656.000
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	301.002	320.000	1.014.540
Total de la section 37.4.....			8.018.456	9.200.725	7.834.784
Total du département 37.....			8.753.590	9.920.725	8.842.284

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la justice**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	8.753.590	9.920.725	8.842.284
Total		8.753.590	9.920.725	8.842.284

38.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses					
62.010 (62.20)	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.412.858	1.115.521	1.115.521
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	1.937	-	2.200
Total de la section 38.0.....			1.414.795	1.115.521	1.117.721
Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique					
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau	-	11.000	6.000
<i>Détail:</i>					
1) Machine à photocopier..... 6.000					
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	2.383	3.200	2.200
<i>Détail:</i>					
1) 2 vidéo-projecteurs vidéo-data..... 2.200					
Total de la section 38.3.....			2.383	14.200	8.200
Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique					
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	1.495	-	5.500

38.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.800	-
		Total de la section 38.4.....	1.495	1.800	5.500
Section 38.5 - Centre informatique de l'Etat					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	21.880	77.000	-
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	5.865	-	30.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			30.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informa- tique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	3.585.606	3.900.000	4.100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Equipements pour les besoins du traitement de l'information:			
		a) Site central.....			677.557
		b) Centres départementaux.....			2.148.859
		2) Equipements de télétraitement.....			1.273.584
		Total.....			4.100.000
74.051 (74.22)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipe- ments. (Sans distinction d'exercice)	2.497.172	2.500.000	2.600.000
74.060 (74.40)	Divers codes	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	1.115.723	2.100.000	2.378.000
74.061 (74.40)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logi- ciels	1.387.690	1.184.583	1.231.000
		Total de la section 38.5.....	8.613.936	9.761.583	10.339.000
Section 38.6 - Service central des imprimés					
74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	64.246	107.100	85.000

38.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	70.000		
		9) Divers.....	15.000		
		Total.....	85.000		
74.021 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	2.981	5.365	5.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax.....	5.000		
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	691.497	250.000	580.000
74.041 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	14.956	18.500	32.900
74.043 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents. (Crédit non limitatif).....	145.977	75.000	100.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	26.000	30.000	34.000
		Total de la section 38.6.....	945.657	485.965	836.900
		Section 38.7 Service eLuxembourg			
74.300 (74.22)	Divers codes	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170.065	580.000	450.000
74.301 (74.22)	Divers codes	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	24.454	62.000	40.000
		Total de la section 38.7.....	194.519	642.000	490.000

38.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		38.8 - Service médical - Dépenses diverses			
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	7.500	12.000	10.500
		Total de la section 38.8.....	7.500	12.000	10.500
		Total du département 38.....	11.180.285	12.033.069	12.807.821

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.412.858	1.115.521	1.115.521
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	9.767.427	10.917.548	11.692.300
Total		11.180.285	12.033.069	12.807.821

39.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 39.0 - Dépenses générales					
74.050 (74.22)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	1.968	2.500	2.500
74.061 (74.40)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	-	100	100
74.063 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	250.000
Total de la section 39.0.....			1.968	2.600	252.600
Section 39.1 - Finances communales					
63.000 (63.21)	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Sans distinction d'exercice)	8.750.000	9.000.000	9.000.000
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	892.500	892.500	892.500
<i>Détail:</i>					
		1) Ville de Luxembourg.....	396.700		
		2) Ville d'Esch-sur-Alzette.....	495.800		
		<i>Total</i>	892.500		
63.003 (63.21)	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice)	1.800.000	2.500.000	3.000.000
63.004 (63.21)	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Sans distinction d'exercice)	6.250.000	7.000.000	11.000.000
63.020 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice)	371.840	370.000	372.000

Section 39.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
63.022 (63.51)	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice)	370.000	370.000	300.000
63.023 (63.51)	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	3.000.000	4.000.000
63.024 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice)	300.000	50.000	300.000
63.025 (63.51)	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	200.000	250.000	500.000
63.026 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	50.000	50.000	100.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	250.000	800.000	1.750.000
Total de la section 39.1.....			20.734.340	24.282.500	31.214.500
Section 39.2 - Commissariats de district					
74.250 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	-	5.000	5.000
74.252 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	2.490	8.000	1.200
<i>Détail:</i>					
7401 Acquisition de machines de bureau					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 1.200					
Total de la section 39.2.....			2.490	13.000	6.200

39.4 - Contrôle de la comptabilité des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	1.000
Total de la section 39.4.....			-	-	1.000
Section 39.6 - Administration des services de secours					
63.000 (63.21)	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la pro- tection civile	246.000	252.150	258.454
74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	1.890.137	5.986.092	3.821.980
<i>Détail:</i>					
4) Véhicules de secours et d'intervention..... 3.821.980					
74.010 (74.22)	03.50	Acquisition de machines de bureau	16.720	6.192	16.963
74.020 (74.22)	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	307.810	260.198	583.288
74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	873.352	927.508	349.711
74.050 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	44.122	739.764	27.846
74.060 (74.40)	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	685.365	224.419	79.680
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.500 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs	-	168.475	-
Total de la section 39.6.....			4.063.506	8.564.798	5.137.922
Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)					
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau	11.406	3.500	3.500

39.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 3.500			
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	35.244	35.000	36.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels	17.489	20.000	25.000
74.320 (33.00)	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	-	1.000	3.200
		Total de la section 39.7.....	64.139	59.500	67.700
		Section 39.8 - Aménagement communal			
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau	-	-	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Machine à photocopier couleur..... 8.000			
		Total de la section 39.8.....	-	-	8.000
		Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau			
52.010 (52.20)	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Sans distinction d'exercice)	-	100	100.000
53.010 (53.20)	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	24.773	22.000	100.000
63.000 (63.21)	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hy- giénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration; protection et restauration des cours d'eau; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	140.000	140.000	150.000
63.001 (63.21)	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.887.459	2.500.000	1.700.000

39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
63.003 (63.21)	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	120.000	120.000
72.010 (72.10)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	15.561	10.000	12.000
73.032 (73.21)	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	39.080	60.000	900.000
73.040 (73.11)	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	444.373	1.150.000	1.150.000
73.070 (73.41)	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	49.509	165.000	170.000
74.000 (74.10)	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	166.120	168.500	270.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures.....	20.000		
		2) Camionnettes, camions et autobus.....	74.000		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	176.000		
		<u>Total.....</u>	<u>270.000</u>		
74.010 (74.22)	07.40	Acquisition de machines de bureau	2.129	15.000	5.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....	5.000		
74.020 (74.22)	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	5.709	5.000	2.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Installations téléphoniques.....	2.000		
74.030 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	89.998	245.000	145.000
74.031 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.040 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	147.068	150.000	150.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Hydrogéologie.....	33.000		
		2) Hydrologie.....	50.000		
		3) Protection des eaux.....	50.000		
		4) Laboratoire.....	15.000		

39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>5) Bureaux régionaux et ateliers.....</i>			<i>2.000</i>
		<i>Total.....</i>			<i>150.000</i>
74.050 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	3.534	4.500	4.000
74.051 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	42.060	60.000	51.000
74.060 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	4.410	4.500	4.500
74.061 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	103.341	120.000	212.500
74.080 (74.22)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	2.208	6.000	5.000
74.300 (74.22)	10.40	Acquisition de matériel piscicole	5.305	7.500	7.500
93.000 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	85.000.000	15.000.000	16.540.000
		Total de la section 39.9.....	88.292.637	19.953.200	21.798.600
		Total du département 39.....	113.159.080	52.875.598	58.486.522

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	100	100.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	24.773	22.000	100.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	22.877.799	26.494.650	31.692.954
72	Construction de bâtiments	15.561	10.000	12.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	532.962	1.375.000	2.220.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.457.985	9.173.848	6.071.568
93	Dotations de fonds de réserve	85.250.000	15.800.000	18.290.000
Total		113.159.080	52.875.598	58.486.522

40.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Section 40.0 - Dépenses générales					
41.050 (41.12)	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	626.068	750.000	1.215.000
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	17.000	-
74.300 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	196.019	731.000	331.800
Total de la section 40.0.....			822.087	1.498.000	1.546.800
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation					
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	48.367	51.300	51.300
74.301 (74.22)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	1.027.197	1.083.750	1.043.000
Total de la section 40.1.....			1.075.564	1.135.050	1.094.300
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau	6.483	7.000	7.000
Total de la section 40.2.....			6.483	7.000	7.000

40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire			
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	2.404	-	-
		Total de la section 40.3.....	2.404	-	-
		Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement			
64.000 (52.21)	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.474.614	3.715.788	6.000.000
		Total de la section 40.5.....	14.474.614	3.715.788	6.000.000
		Section 40.7 - Education différenciée			
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	74.556	90.000	95.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus..... 95.000			
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau	18.692	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 20.000			
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	49.589	95.000	100.000
74.300 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	99.413	120.000	125.000
		Total de la section 40.7.....	242.250	325.000	340.000

40.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 40.8 - Service de la formation des adultes					
74.040 (74.22)	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	47.851	49.920	60.000
		Total de la section 40.8.....	47.851	49.920	60.000
Section 40.9 - Inspectorat					
74.010 (74.22)	04.20	Acquisition de machines de bureau	-	6.000	-
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	5.899	-	6.000
		Total de la section 40.9.....	5.899	6.000	6.000
Section 41.1 - Enseignement postprimaire					
54.080 (54.22)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200.000	10.000	5.200.130
		Total de la section 41.1.....	1.200.000	10.000	5.200.130
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle					
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	73.600	68.600
		<u>Détail:</u>			
		2) Camionnettes, camions et autobus.....			68.600

41.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.250 (74.00)	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	295.528	1.500.000	3.225.000
		Total de la section 41.3.....	295.528	1.573.600	3.293.600
Section 41.4 - Sports.- Dépenses générales					
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	70.000	70.000	100.000
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	21.734	-	18.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			18.000
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	11.971	11.000	-
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	4.715	40.000	7.500
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	15.951	25.000	22.000
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	10.000	10.000	10.000
93.001 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	16.000.000	10.500.000	11.500.000
93.002 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux. (Crédit non limitatif).....	3.500.000	3.500.000	3.500.000
93.003 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	-	5.000.000	5.000.000
		Total de la section 41.4.....	19.634.371	19.156.000	20.157.500

41.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 41.5 - Institut national des sports					
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	40.000	-
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	12.974	13.000	20.000
Total de la section 41.5.....			12.974	53.000	20.000
Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports					
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	23.000	-
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	-	1.500	-
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	3.400
Total de la section 41.7.....			-	24.500	3.400
Total du département 40/41.....			37.820.025	27.553.858	37.728.730

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	626.068	750.000	1.215.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	70.000	70.000	100.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	1.200.000	10.000	5.200.130
64	Transfert de capitaux aux écoles privées	14.474.614	3.715.788	6.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.949.343	4.008.070	5.213.600
93	Dotations de fonds de réserve	19.500.000	19.000.000	20.000.000
Total		37.820.025	27.553.858	37.728.730

42.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION					
Section 42.0 - Famille					
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.448.742	7.200.000	7.310.000
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	-	22.500	22.500
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	6.624	-	8.000
74.011 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau pour le Centre de l'égalité de traitement	-	5.440	-
74.012 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	-	-	3.000
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	-	2.500	2.500
74.060 (74.40)	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	23.448	10.000	7.500
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	1.148	-	3.000
74.081 (74.22)	06.36	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour le Centre de l'égalité de traitement	-	11.400	-
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	110.500.000	63.500.000	67.000.000
Total de la section 42.0.....			116.979.962	70.751.840	74.356.500

42.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 42.2 - Solidarité					
93.000 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100
Total de la section 42.2.....			100	100	100
Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers					
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	21.942	77.000	43.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	-	3.155	4.945
Total de la section 42.3.....			21.942	80.155	47.945
Section 42.4 - Fonds national de solidarité					
74.000 (74.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	-	-	18.000
74.010 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	6.894	-	9.000
74.020 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	-	-	27.000
74.064 (74.40)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	-	20.000	-
74.080 (74.22)	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	2.100	4.900	21.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.520 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications	3.256	-	-
74.540 (74.22)	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	4.651	-

42.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.580 (62.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition de mobilier de bureau	-	16.795	7.190
		Total de la section 42.4.....	12.250	46.346	82.190
Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales					
74.020 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition d'installations de télécommunications	-	2.320	2.000
74.041 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition d'équipements spéciaux	16.059	5.000	7.600
74.050 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition d'équipements informatiques	-	380.000	240.000
74.060 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionenemt: acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	725.621	1.000.000	3.253.000
74.080 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition de mobilier de bureau	9.982	15.000	20.000
		Total de la section 42.5.....	751.662	1.402.320	3.522.600
Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	22.000	33.000	73.000
		<u>Détail:</u> 1) Voiture..... 73.000			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	-	-	2.250
		<u>Détail:</u> 2) Photocopieuses et duplicateurs..... 2.250			
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers hérapeutiques suite à un leg fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	-	35.462	35.462
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	2.739	3.000	3.500

42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier	17.960	20.000	28.500
		Total de la section 42.6.....	42.699	91.462	142.712
Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	41.872	-	66.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			66.000
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	-	-	6.000
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	10.621	18.000	-
		Total de la section 42.8.....	52.493	18.000	72.000
Section 42.9 - Service national d'action sociale					
74.060 (74.40)	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	1.000	1.000
		Total de la section 42.9.....	-	1.000	1.000
Section 43.1 - Service national de la jeunesse					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	49.030	30.000	-
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	6.319	5.000	-
74.040 (74.22)	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	100.373	122.500	-
74.050 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	7.864	8.320	-

43.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.060 (74.40)	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5.526	3.640	-
		Total de la section 43.1.....	169.112	169.460	-
		Total du département 42/43.....	118.030.220	72.560.683	78.225.047

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	6.448.742	7.200.000	7.310.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.081.378	1.860.583	3.914.947
93	Dotations de fonds de réserve	110.500.100	63.500.100	67.000.100
Total		118.030.220	72.560.683	78.225.047

44.0 - Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
44 - MINISTERE DE LA SANTE					
Section 44.0 - Ministère de la Santé					
74.000 (74.10)	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	24.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			24.000
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	-
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	1.209	1.000	1.000
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	899	2.000	2.000
Total de la section 44.0.....			2.108	4.000	27.000
Section 44.1 - Direction de la santé					
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	21.975	22.000	22.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Division de la Santé au Travail.....			22.000
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau	3.639	13.500	11.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Service Action Socio Thérapeutique.....			8.000
		3) Division de la Pharmacie et des Médicaments.....			3.000
		Total.....			11.000
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	1.250	1.500	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service d'Action Socio-Therapeutique.....			1.000
		2) Secrétariat général.....			1.000
		Total.....			2.000
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice)	41.421	53.802	115.574

44.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Services Audiophonologiques.....	19.420		
		2) Service Orthoptique et Pléoptique.....	35.534		
		3) Service de la Médecine Dentaire Scolaire.....	4.000		
		4) Division de la Radioprotection.....	36.700		
		5) Division de la Médecine Curative.....	4.320		
		6) Service de la Médecine de l'Environnement.....	8.000		
		7) Division de la Santé au Travail.....	5.000		
		8) Division de l'Inspection sanitaire.....	2.600		
		<i>Total.....</i>	<i>115.574</i>		
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	26.407	42.902	-
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	85.773	38.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service des Statistiques.....	10.000		
74.060 (74.22)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	32.865	22.000	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division de la Radioprotection.....	29.000		
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	2.919	8.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Secrétariat général.....	6.000		
		<i>Total de la section 44.1.....</i>	<i>216.249</i>	<i>201.704</i>	<i>195.574</i>
		Section 44.2 - Laboratoire national de santé			
74.000 (74.10)	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	13.846	-	25.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Voitures.....	25.300		
74.010 (74.22)	05.20	Acquisition de machines de bureau	9.483	6.500	9.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieur.....	4.500		
		9) Divers.....	4.500		
		<i>Total.....</i>	<i>9.000</i>		

44.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.020 (74.22)	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	1.604	2.000	2.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Téléx et Téléfax..... 2.000			
74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	821.494	800.000	800.000
74.040 (74.22)	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.050 (74.22)	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	5.140	8.000	15.000
74.060 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	32.194	60.000	122.500
74.080 (74.22)	05.20	Acquisition de mobilier	7.049	12.000	10.000
74.171 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	-	2.000	1.000
74.300 (74.22)	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	39.878	40.000	-
74.302 (74.22)	05.20	Médecine légale: laboratoire d'analyses ADN: crédit d'équipement	-	-	461.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.530 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	-	1.320	-
74.560 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	1.312	-
		Total de la section 44.2.....	930.688	933.232	1.446.400

44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf					
52.000 (51.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice)	180.379	510.000	463.000
Total de la section 44.6.....			180.379	510.000	463.000
Section 44.7 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques					
51.002 (51.10)	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.423.415	2.400.000	5.500.000
<i>Détail:</i>					
1) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public..... 5.300.000					
2) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers privés ainsi que par l'organisme regroupant les établissements hospitaliers visés à l'article 12 de la loi du 28.08.1998..... 200.000					
Total..... 5.500.000					
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	84.709	675.000	473.000
<i>Détail:</i>					
1) Ligue Médico-Sociale (Ligue Luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales): Modernisations diverses..... 50.000					
2) Logements d'urgence, accueils et foyers de jours, locaux agréés d'injection de drogues pour toxicomanes..... 200.000					
3) Hëllef fir de Puppelchen a. s. b. l..... 73.000					
4) Diverses associations: grosses réparations..... 150.000					
Total..... 473.000					

44.7 - Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
52.001 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	693.984	930.000	1.530.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Mathëllef a.s.b.l. - Ferme thérapeutique à Moutfort.....	1.000.000		
		2) Caritas - Accueil et Solidarité a.s.b.l. - remboursement prêt buanderie.....	180.000		
		3) Projets de logements encadrés en psychiatrie extrahospitalière.....	350.000		
		<i>Total</i>	1.530.000		
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	187.343	260.000	260.000
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	34.748.961	33.500.000	34.000.000
		Total de la section 44.7.....	37.138.412	37.765.000	41.763.000
		Total du département 44.....	38.467.836	39.413.936	43.894.974

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
51	Transfert en capital aux entreprises et institutions financières	1.423.415	2.400.000	5.500.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	1.146.415	2.375.000	2.726.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.149.045	1.138.936	1.668.974
93	Dotations de fonds de réserve	34.748.961	33.500.000	34.000.000
Total		38.467.836	39.413.936	43.894.974

45.0 - Protection de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
45 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT					
Section 45.0 - Protection de l'environnement					
52.000 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	88.145	90.000	100.000
63.000 (63.21)	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	-	30.000	30.000
63.003 (63.21)	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette. (Sans distinction d'exercice)	-	20.000	-
71.040 (71.31)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction d'un nouveau bâtiment pour le "Oekozer". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	175.000	175.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	30.000	-
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	16.528	17.000	14.500
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.038	17.000	11.600
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	37.000.000	7.500.000	8.000.000
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto. (Crédit non limitatif).....	10.000.000	10.500.000	11.000.000
Total de la section 45.0.....			47.105.711	18.379.000	19.331.100
Section 45.1 - Administration de l'environnement					
52.000 (52.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit	-	50.000	10.000

45.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
52.010 (52.20)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100.000
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	10.000
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.994.863	10.000.000	10.000.000
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures	2.275	10.000	10.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	18.850	27.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 27.000			
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau	11.260	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	1.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	149.832	114.900	115.000
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	454	35.317	55.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	22.391	22.500	26.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	73.529	72.500	7.500
		Total de la section 45.1.....	8.273.454	10.395.217	10.373.500

45.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
Section 45.2 - Administration des eaux et forêts					
63.002 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes. (Sans distinction d'exercice)	343.000	-	-
74.000 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: acquisition de véhicules auto- moteurs	45.941	94.000	72.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			72.000
74.001 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automo- teurs	252.371	117.500	72.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			72.000
74.010 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de machines de bureau	11.948	11.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs.....			16.000
74.020 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'installations de télécommunications	999	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax.....			1.000
74.040 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements spéciaux	44.756	50.000	65.000
74.050 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements informatiques	24.469	24.500	25.500
74.060 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de logiciels informatiques	23.865	24.700	25.000
Total de la section 45.2.....			747.349	322.700	276.500
Total du département 45.....			56.126.514	29.096.917	29.981.100

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	88.145	190.000	220.000
53	Transfert de capitaux aux ménages	7.994.863	10.000.000	10.000.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	343.000	50.000	30.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	-	175.000	175.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	2.275	10.000	10.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	698.231	671.917	546.100
93	Dotations de fonds de réserve	47.000.000	18.000.000	19.000.000
Total		56.126.514	29.096.917	29.981.100

46.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI					
Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales					
74.000 (74.10)	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs	15.954	-	-
Total de la section 46.0.....			15.954	-	-
Section 46.1 - Administration de l'emploi					
74.000 (74.10)	06.43	Acquisition de véhicules automoteurs	-	23.000	32.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			32.000
74.010 (74.22)	06.43	Acquisition de machines de bureau	9.705	12.200	15.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			15.000
74.020 (74.22)	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	-
74.040 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	13.223	7.230	20.000
74.050 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	42.532	20.400	14.800
74.060 (74.40)	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25.742	4.800	1.000
Total de la section 46.1.....			91.202	68.630	82.800
Section 46.2 - Inspection du travail et des mines					
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	31.757	49.000	51.000
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau	38.453	30.000	15.000

46.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		7) Imprimantes..... 15.000			
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	18.090	22.000	55.000
74.050 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	27.381	22.000	30.000
74.060 (74.40)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	14.918	15.000	15.000
		Total de la section 46.2.....	130.599	138.000	166.000
		Section 46.3 - Ecole supérieure du travail			
74.010 (74.22)	04.50	Acquisition de machines de bureau	-	-	10.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 10.000			
74.040 (74.22)	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux	1.418	1.500	-
		Total de la section 46.3.....	1.418	1.500	10.000
		Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés			
52.000 (52.10)	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	179.225	179.225	179.225
		<i>Détail:</i>			
		2) Aménagement d'une deuxième structure de for- mation et de travail de l'APEMH à 179.225 Bettembourg.....			
74.040 (74.22)	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.525	39.000	25.000
		Total de la section 46.5.....	182.750	218.225	204.225
		Total du département 46.....	421.923	426.355	463.025

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	179.225	179.225	179.225
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	242.698	247.130	283.800
Total		421.923	426.355	463.025

47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale					
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	20.000	-
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	28.044	25.000	30.000
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	756.832	2.100.273	213.743
<i>Détail:</i>					
		1) Logiciel Pensions complémentaires.....	171.743		
		2) Autres logiciels.....	42.000		
		<u>Total.....</u>			213.743
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	973	1.000	1.000
Total de la section 47.1.....			785.849	2.146.273	244.743
Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale					
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	13.856	13.509	155.145
<i>Détail:</i>					
		7401 Acquisition de machines de bureau.....	9.845		
		7403 Acquisition d'appareils médicaux.....	125.000		
		7408 Acquisition de mobilier de bureau.....	20.300		
		<u>Total.....</u>			155.145
Total de la section 47.2.....			13.856	13.509	155.145
Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales					
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	10.781	13.570	68.125

47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		7401 Acquisition de machines de bureau			
		2) Photocopieuses et duplicateurs, destructeur.....	8.000		
		7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions			
		2) Téléx et téléfax, Affranchisseuse.....	800		
		7403 Acquisition d'appareils médicaux.....	6.325		
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux.....	53.000		
		<i>Total.....</i>	<i>68.125</i>		
		Total de la section 47.3.....	10.781	13.570	68.125
		Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation			
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	15.903	20.000	-
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	8.000	-
74.040 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	5.600
		Total de la section 47.6.....	15.903	28.000	5.600
		Total du département 47/48.....	826.389	2.201.352	473.613

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	826.389	2.201.352	473.613
Total		826.389	2.201.352	473.613

49.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales					
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	28.323	30.000	24.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 24.000			
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	5.606	1.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	8.190	15.000	12.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	45.000	-
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informati- ques	-	2.000	10.000
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	3.000	3.000
Total de la section 49.0.....			42.119	96.000	50.000
Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales					
73.000 (73.13)	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	250.000	100.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et socia- le pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	67.000.000	52.000.000	53.500.000
Total de la section 49.1.....			67.000.000	52.250.000	53.600.000
Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	133.248	150.500	164.000

49.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			36.000
		9) Divers.....			128.000
		<i>Total.....</i>			<u>164.000</u>
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	8.805	10.000	10.000
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	975	1.000	1.000
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	128.699	104.768	152.072
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	62.695	72.800	57.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	14.148	15.100	15.500
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	7.420	19.500	20.500
		Total de la section 49.2.....	355.990	373.668	420.072
		Section 49.4 - Service d'économie rurale			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	6.991	7.000	7.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	3.600	3.600
		Total de la section 49.4.....	6.991	10.600	10.600
		Section 49.5 - Administration des services vétérinaires			
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	819.879	250.000	250.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	23.000	48.000
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	-	5.000	-
74.022 (74.22)	10.10	Inspection vétérinaire. - Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	3.000

49.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	30.733	55.000	120.000
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	-	1.000	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.530 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	-	-	116.000
		Total de la section 49.5.....	850.612	334.000	538.000
		Section 49.6 - Viticulture			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	809	10.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	89.024	64.624	94.373
		Total de la section 49.6.....	89.833	74.624	95.373
		Section 49.7 - Sylviculture			
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	862.687	1.730.000	1.730.000
63.000 (63.21)	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	648.131	700.000	745.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	289.285	320.000	357.000
74.000 (74.10)	10.30	Administration Générale: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	-	-	160.000
74.040 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	160.819	220.000	132.000
74.050 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	10.487	11.000	11.500
74.060 (74.40)	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	8.400	10.150

49.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
73.510 (73.11)	13.90	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine fores- tier de l'Etat	-	5.140	-
		Total de la section 49.7.....	1.971.409	2.994.540	3.145.650
		Total du département 49.....	70.316.954	56.133.432	57.859.695

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
53	Transfert de capitaux aux ménages	1.682.566	1.980.000	1.980.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	648.131	700.000	745.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	289.285	575.140	457.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	696.972	878.292	1.177.695
93	Dotations de fonds de réserve	67.000.000	52.000.000	53.500.000
Total		70.316.954	56.133.432	57.859.695

50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
50 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR					
Section 50.0 - Economie					
51.040 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière d'aide aux PME: subventions en capital, bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.751.985	2.250.000	1.500.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.318.935	3.000.000	1.000.000
51.042 (51.10)	09.00	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	634.449	1.600.000	500.000
51.043 (51.10)	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital, bonifications d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.500.000	5.500.000	6.000.000
51.044 (31.00)	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie énergétique avancée. (Sans distinction d'exercice)	112.224	150.000	150.000
51.050 (31.00)	11.30	Application de la législation en matière d'aide à la recherche-développement et à l'innovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.289.036	19.000.000	20.000.000
51.051 (51.20)	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la "Société des Foires Internationales de Luxembourg" Société anonyme à Luxembourg: remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme "Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg". (Sans distinction d'exercice)	1.450.000	1.450.000	-
51.052 (51.20)	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000.000	1.000.000

50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
52.000 (52.10)	09.10	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. (Sans distinction d'exercice)	46.275	125.000	100.000
63.000 (63.21)	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	50.000	50.000
71.000 (71.11)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	200.000
71.010 (71.12)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	200.000	200.000
72.010 (72.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.535.532	1.600.000	1.300.000
73.050 (73.31)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	529.628	825.000	700.000
73.071 (73.41)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.762.248	5.500.000	3.300.000
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	17.000	-
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	16.560	10.000	12.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	131.568	105.000	110.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels	44.067	35.000	29.500

50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.061 (74.43)	11.10	Rémunération pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation par le secteur public suivant l'accord Etat-Luxorr. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
81.030 (51.12)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.030.980	100	100
Total de la section 50.0.....			44.153.491	42.417.300	36.151.700
Section 50.1 - Service central de la statistique et des études économiques					
74.000 (74.10)	01.32	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	18.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 18.000					
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau	530	12.000	7.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs..... 7.000					
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	85.485	76.000	65.000
<i>Détail:</i>					
1) Acquisition d'équipements informatiques..... 65.000					
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	51.728	52.000	53.000
<i>Détail:</i>					
1) Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels..... 53.000					
Total de la section 50.1.....			137.743	140.000	143.000
Section 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat					
74.030 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	32.283	17.000	-

50.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.042 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2.886	-	-
		Total de la section 50.2.....	35.169	17.000	-
Section 50.4 - Conseil de la concurrence					
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	5.000
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	1.500	-
		Total de la section 50.4.....	-	1.500	5.000
Section 50.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et Office des Licences					
51.001 (51.10)	11.10	Participation aux dépenses d'investissement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100.000	2.000.000
		Total de la section 50.5.....	-	100.000	2.000.000
Section 50.7 - Inspection de la concurrence					
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	15.857	7.200	-
		Total de la section 50.7.....	15.857	7.200	-
Section 50.8 - Institut luxembourgeois de la normalisa- tion, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	5.100

50.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs.....			3.500
		3) Machines à affranchir.....			1.600
		<i>Total</i>			5.100
74.030 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire	-	-	69.000
74.042 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	85.000
		Total de la section 50.8.....	-	-	159.100
		Total du département 50.....	44.342.260	42.683.000	38.458.800

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	31.056.629	34.050.000	32.150.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	46.275	125.000	100.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	-	50.000	50.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans les pays	4	200.100	400.000
72	Construction de bâtiments	1.535.532	1.600.000	1.300.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	2.291.876	6.325.000	4.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	380.964	332.800	458.700
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	9.030.980	100	100
Total		44.342.260	42.683.000	38.458.800

51.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT					
Section 51.0 - Classes moyennes					
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.712.546	7.000.000	8.100.000
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	100
74.000 (74.10)	11.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	30.000	-
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	2.147	1.500	7.500
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	1.000	2.000
Total de la section 51.0.....			6.814.693	7.132.500	8.109.600
Section 51.1 - Tourisme					
52.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	24.665	26.000	26.000
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	71.068	74.000	74.000
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	32.000
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	42.853	46.000	48.000
74.050 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements informatiques	-	2.000	100
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	7.500	14.600	10.000

51.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.450.000	7.500.000	7.500.000
		Total de la section 51.1.....	7.596.086	7.662.600	7.690.100
Section 51.2 - Logement					
51.000 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.003 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.303.938	1.575.000	1.575.000
51.004 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.565.383	14.015.988	14.015.988
51.006 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100.000	181.950
51.008 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.040 (51.10)	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.041 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.499.860	10.000.000	6.145.000

51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
51.042 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	2.863.900
51.043 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.044 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
52.000 (52.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	944.949	1.000.000	1.656.345
53.000 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.320.773	11.000.000	11.000.000
53.001 (53.10)	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	100
53.002 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	859.589	1.500.000	1.500.000
53.003 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	749.581	2.000.000	2.500.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.151	28.000	25.000
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	100
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	200.000	200.000
53.008 (53.10)	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.300	100.000	100.000

51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
63.002 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	821.363	1.018.000	896.032
63.003 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placées sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.690.472	5.500.000	5.300.000
63.004 (63.21)	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	100
63.005 (63.21)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	100
63.006 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	150.000
63.007 (63.21)	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000.000	14.000.000
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures..... 25.000			
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau	5.835	3.000	4.200
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	1.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.000			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	14.500
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	43.896	50.000	94.450
81.030 (81.40)	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	-	5.000.000	4.000.000

51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
83.000 (83.00)	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	50.000	50.000	50.000
		Total de la section 51.2.....	31.881.190	63.141.728	66.299.265
		Total du département 51.....	46.291.969	77.936.828	82.098.965

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	16.369.281	25.691.588	24.782.338
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	969.614	1.026.000	1.682.345
53	Transferts en capital aux ménages	18.767.940	21.928.020	23.425.300
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	2.582.903	16.592.120	20.420.232
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	102.231	149.100	238.750
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	5.000.000	4.000.000
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
93	Dotations de fonds de réserve	7.450.000	7.500.000	7.500.000
Total		46.291.969	77.936.828	82.098.965

52.0 - Travaux publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
52 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 52.0 - Travaux publics.- Dépenses générales					
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	3.126	5.000	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	20.000	30.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
Total de la section 52.0.....			3.126	25.100	35.100
Section 52.1 - Ponts et chaussées					
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	100
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165.809	200.000	200.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.165.438	1.175.000	1.250.000
<i>Détail:</i>					
		1) Direction.....	15.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	788.500		
		3) Division des services régionaux de la voirie			

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		à Diekirch.....			
		4) Division centrale de la voirie (autoroutes).....			
		5) Division des eaux et des ouvrages d'art.....			
		6) Service electro-mécanique.....			
		<u>Total.....</u>			
73.010 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	17.669.913	19.500.000	20.000.000
		<u>Détail:</u>			
		- Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg			
		1) N 1 a Réaménagement rue Tour Jacob Clausen.....			
		2) N 1 Réaménagement à Senningerberg.....			
		3) N 2 Réaménagement traversée de Sandweiler....			
		4) N 2 Réaménagement sortie Alzingen.....			
		5) N 4 Réaménagement carrefour à Esch/Lallange.....			
		6) N 5 Giratoire entrée de Bascharage.....			
		7) N 5 Traversée de Bascharage Lot 3.....			
		8) N 6 Traversée sortie de Capellen.....			
		9) N 6 Giratoire N 6 / Accès PAC liaison CR 102....			
		10) N 6 Giratoire rte d'Arlon-Bd de Merl à Strassen.....			
		11) N 7 Giratoire N 7/CR 118 à Mersch.....			
		12) N 7 Giratoire N 7/CR 123 à Bereldange.....			
		13) N 10 Réaménagement à Grevenmacher.....			
		14) N 10 Redressement Machtum - Ahn.....			
		15) N 10 Réaménagement à Remerschen.....			
		16) N 10 Traversée de Machtum.....			
		17) N 10 Réparation murs entre Ahn et Wormeldange.....			
		18) N 10 Traversée de Remich.....			
		19) N 11 C Réaménagement traversée de Graulinster.....			
		20) N 12 / CR 181 Traversée de Bridel.....			
		21) N 13 Réaménagement N 13 à Windhof.....			
		22) N 13 Route de Mondorf à Bettembourg.....			
		23) N 13 Giratoire N 13/CR 101 à Garnich.....			
		24) N 13 Suppression PN 5 à Dippach-Gare.....			
		25) N 13 Embouchure N 13 bretelle A 4 à Wickrange.....			
		26) N 14 Redressement entre Biwer et Blumenthal.....			
		27) N 16/CR 162 Carrefour Ellange-Gare.....			
		28) N 16 Avenue Fr. Clement à Mondorf-les-Bains....			
		29) N 28 Raccordement N 28/N 2 à Bous.....			
		30) N 31 Route d'Esch à Belvaux.....			
		31) N 31 Carrefour N 31/rue Michel à Kayl.....			
		32) N 31 Giratoire Schelek/Wolser Bettembourg.....			
		33) N 34 Liaison N 34-CR 230 à Bertrange/ Strassen.....			
		34) Entretien voiries, crédits en régie, études.....			
		35) Reprofilages.....			
		36) Renforcements coordonnés.....			

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		43) <i>Raclages et tapis</i> 1.200.000			
		- <i>Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch</i>			
		1) <i>E 29 / CR 137 Redressement Bech - Consdorf</i> 700.000			
		2) <i>N 7 Rocade Ettelbruck - Gare</i> 50.000			
		3) <i>N 7 Aménagement giratoire Schinker vers giratoire Hosingen</i> 400.000			
		4) <i>N 7 Aménagement giratoire "Massen" à Wemperhardt</i> 200.000			
		5) <i>N 7 Réaménagement Heinerscheid - Weiswampach</i> 400.000			
		6) <i>N 7 Réfection Fridhaff-Hoscheid-Dickt</i> 400.000			
		7) <i>N 7B Construction Parking caserne du Herrenberg</i> 50.000			
		8) <i>N 8 Redressement route de Mersch à Saeul</i> 400.000			
		9) <i>N 10 / CR 372 Raccordement giratoire pont frontalier à Rosport</i> 250.000			
		10) <i>N 10 Redressement Hoesdorf - Bettel</i> 300.000			
		11) <i>N 10/N 19a Redressement Reisdorf-Hoesdorf</i> 250.000			
		12) <i>Réaménagement Dasbourg - Marnach</i> 400.000			
		13) <i>N 10/N 11a Construction giratoire/parking à Echternach Lot1</i> 300.000			
		14) <i>N 11 Aménagement Altrier-Graulinster "Rippigerkopp"</i> 500.000			
		15) <i>N 12 Aménagement place des Martyrs et entrée de Wiltz</i> 100.000			
		16) <i>N 12 Redressement à l'Intérieur de Préizerdall</i> 350.000			
		17) <i>N 12 / CR 329 A Réaménagement op der Lann - rue de la Gare à Wiltz</i> 450.000			
		18) <i>N 14 Redressement Medernach - Larochette</i> 400.000			
		19) <i>N 14 Redressement route de Larochette à Diekirch</i> 200.000			
		20) <i>N 15 Réaménagement Heiderscheid- Heiderscheidgrund</i> 400.000			
		21) <i>N 17 Redressement rue Clairefontaine à Diekirch</i> 100.000			
		22) <i>N 17 a Réaménagement rue Alexis Heck à Diekirch</i> 200.000			
		23) <i>N 22 Redressement Everlange-Useldange</i> 200.000			
		24) <i>N 23 Redressement Useldange-Boevange</i> 200.000			
		37) <i>Renforcements, reprofilages, raclages, tapis</i> 1.500.000			
		<i>Total</i> 20.000.000			
73.011 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	26.651.182	27.000.000	27.500.000
		<u>Détail:</u>			
		- <i>Direction</i>			
		1) <i>Etudes diverses</i> 200.000			
		- <i>Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg</i>			
		1) <i>CR 101 a Rue de l'Eglise à Lintgen</i> 100.000			
		2) <i>CR 101 Redressement Clemency - frontière belge</i> 50.000			
		3) <i>CR 101 Redressement Schoenfels -</i>			

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		Gosseldange.....	50.000		
		4) CR 102 Rue G-D Charlotte à Mersch.....	50.000		
		5) CR 102 Relogement CR 102 à Mamer.....	450.000		
		6) CR 104 a Réaménagement à Kehlen.....	125.000		
		7) CR 106 Traversée de Kleinbetingen centre.....	100.000		
		8) CR 106 Rue de Limpach à Mondercange.....	300.000		
		9) CR 110 Redressement Clemency - Grass.....	100.000		
		10) CR 110 Route d'Esch à Ehlerange.....	250.000		
		11) CR 110 Rue de la Résistance à Bascharage.....	50.000		
		12) CR 112 Traversée de Greisch.....	150.000		
		13) CR 112 Redressement Buschdorf-Boevange.....	50.000		
		14) CR 114 Redressement à Boevange/Attert.....	350.000		
		15) CR 116 Redressement Obenthalt-Buschdorf.....	50.000		
		16) CR 120 Impasse Angelsberg - Beringerbiert.....	300.000		
		17) CR 122 Traversée de Rodenbourg.....	650.000		
		18) CR 122 a Rue Hiehl à Wormeldange.....	550.000		
		19) CR 124 Redressement Asselscheuer - Eisenborn.....	150.000		
		20) CR 126 a Rue du Rham à Rammeldange.....	350.000		
		21) CR 129 Traversée de Junglinster.....	175.000		
		22) CR 129 Redressement Godbrange - Junglinster.....	150.000		
		23) CR 129 Redressement Godbrange - Heffingen.....	75.000		
		24) CR 129 Traversée de Rodenbourg.....	150.000		
		25) CR 129/130 Carrefour Weimerich à Junglinster.....	150.000		
		26) CR 132 Syren - Moutfort.....	25.000		
		27) CR 134 Traversée de Wecker.....	150.000		
		28) CR 134 Redressement Olingen - Betzdorf.....	150.000		
		29) CR 134 Traversée de Hagelsdorf.....	75.000		
		30) CR 134 Traversée de Berbourg.....	175.000		
		31) CR 137 Manternach - Muenschecker.....	250.000		
		32) CR 139 Manternach vers Lellig.....	150.000		
		33) CR 141 Rue Boxbiert à Wasserbillig.....	50.000		
		34) CR 145 Redressement Canach - Beyren.....	150.000		
		35) CR 146 Redressement Primerbiert vers Greiveldange.....	150.000		
		36) CR 146 rue Benzelt à Greiveldange.....	50.000		
		37) CR 146 Réaménagement à Dreibern.....	150.000		
		38) CR 148 Traversée de Welfrange vers N 13.....	50.000		
		39) CR 148 Traversée de Waldbredimus.....	50.000		
		40) CR 150 Traversée d'Emerange.....	300.000		
		41) CR 152 Réaménagement centre Bech - Kleinmacher.....	50.000		
		42) CR 152 Traversée de Schengen.....	350.000		
		43) CR 153 Redressement à Dalheim.....	150.000		
		44) CR 157 Redressement entre Alzingen et Roeser.....	450.000		
		45) CR 158 Redressement sortie de Roeser.....	150.000		
		46) CR 164 Rue de Boudersberg à Dudelange.....	150.000		
		47) CR 166 Rue de Schifflange à Kayl.....	50.000		
		48) CR 168 Embouchure CR 168/CR 170 à Schifflange.....	200.000		
		49) CR 175 Avenue de la Gare à Pétange.....	100.000		
		50) CR 176 Rue Philippart à Rodange.....	100.000		
		51) CR 178 Rue de Luxembourg à Roedgen.....	150.000		
		52) CR 185 Rue Principale à Neunhaesgen.....	150.000		
		53) CR 188 Schuttrange -Canach.....	200.000		
		54) CR 189 Traversée de Goebange.....	50.000		

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		55) CR 218 Rue Vauban à Luxembourg.....	50.000		
		56) CR 226 Contern - Syren.....	50.000		
		57) CR 226 Rue Pierre Krier à Bonnevoie.....	250.000		
		58) CR 306 Rue Principale à Nommern.....	200.000		
		59) Raclages et tapis.....	1.100.000		
		60) Reprofilages.....	1.150.000		
		61) Renforcements coordonnés.....	450.000		
		62) Entretien voiries, crédits de régie, études.....	250.000		
		- Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch			
		1) CR 106 Redressement Lannen-CR303 Roodt.....	200.000		
		2) CR 118 / CR 121 Redressement carrefour Braidweiler-Pont.....	200.000		
		3) CR 121 Redressement Grundhof - Vugelsmillen.....	400.000		
		4) CR 136 Renforcement Herborn - Mompach.....	200.000		
		5) CR 137 / E 29 Redressement Bech - Consdorf....	600.000		
		6) CR 139 Redressement Lellig - Herborn.....	200.000		
		7) CR 301 Réaménagement Hostert-Folschette.....	250.000		
		8) CR 306 Réaménagement traversée de Grosbous.....	200.000		
		9) CR 306b Redressement Rindschleiden - Brattert.....	150.000		
		10) CR 307 Réaménagement Heispelt - Neunhausen.....	150.000		
		11) CR 308 Redressement entre Bourscheid et Bourscheid-Moulin.....	450.000		
		12) CR 310 Aménagement Moulin de Bigonville- Boulaide.....	250.000		
		13) CR 310 a Aménagement traversée de Boulaide.....	250.000		
		14) CR 311 a Réaménagement Wolwelange-Perlé....	250.000		
		15) CR 314 Redressement Oberfeulen - Carelshof....	200.000		
		16) CR 317 b Aménagement à Dirbach.....	200.000		
		17) CR 320/CR 322 Aménagement carrefour à Putscheid (Kuelebiert).....	100.000		
		18) CR 322 Redressement Schinker - Wahlhausen.....	200.000		
		19) CR 322 b Redressement entrée de Wahlhausen.....	225.000		
		20) CR 324/CR 325 Redressement Kirel- Wilwerwiltz.....	400.000		
		21) CR 327 Redressement Weicherdange - Mecher.....	175.000		
		22) CR 331 Redressement Kautenbach-Alscheid.....	200.000		
		23) CR 332 Réaménagement Boevange - Winrange.....	210.000		
		24) CR 339 Redressement Kalborn - Tintesmühle....	200.000		
		25) CR 341 Redressement Hautbellain-Limerlé.....	230.000		
		26) CR 343 Réaménagement traversée de Siebenaler.....	400.000		
		27) CR 345 Redressement Ettelbrück - Welsdorf.....	200.000		
		28) CR 348 Réaménagement Schlindermanderscheid - Friedbusch.....	450.000		
		29) CR 348 Réaménagement traversée de Schlindermanderscheid.....	500.000		
		30) CR 349 Réaménagement Welscheid - Scheidel - Kehmen.....	200.000		
		31) CR 350 Renforcement Welscheid -			

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Niederfeulen.....</i>			
		32) CR 351 Redressement Diekirch - Erpeldange.....			
		33) CR 352 Redressement Bastendorf - Groesteen.....			
		34) CR 353 Réfection traversée de Bastendorf.....			
		35) CR 354 Redressement N 17 - Walsdorf.....			
		36) CR 356 Redressement carrefour Folkendange - Ermsdorf.....			
		37) CR 356 Redressement Ermsdorf - Savelborn.....			
		38) CR 356 b Réaménagement Folkendange - Reisermillen.....			
		39) CR 357 Redressement Bettendorf - Hessemillen.....			
		40) CR 357 Redressement Reisdorf-Wallendorf.....			
		41) CR 358 Redressement CR 356 - Savelborn.....			
		42) CR 364 Renforcement Berdorf-Echternach.....			
		43) CR 373 Redressement N 12 - N 18 Stockem.....			
		44) CR 376 Redressement Grindhausen - N 7.....			
		45) CR 377 Carrefour Koeppenhaff et redressement Koeppenhaff - CR 353 Brandenburg.....			
		46) Renforcements, reprofilages, raclages, tapis.....			
		<i>Total.....</i>			
73.012 (73.11)	12.14	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.838.842	1.300.000	1.400.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			
		<i>Total.....</i>			
73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.289.256	6.200.000	6.700.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			
		3) Division des Ouvrages d'Art.....			
		<i>Total.....</i>			
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice)	152.409	180.000	180.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			
		<i>Total.....</i>			

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	672.452	620.000	600.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	245.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	250.000		
		3) Division des ouvrages d'art.....	105.000		
		<i>Total</i>	600.000		
73.016 (73.11)	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	637.766	2.000.000	2.400.000
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice)	328.935	350.000	365.000
73.018 (73.11)	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111.033	400.000	400.000
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice)	618.298	700.000	720.000
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.070.000	2.400.000	2.780.000
73.030 (73.21)	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	20.000	20.000
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425.512	450.000	510.000
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	169.350	300.000	300.000
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	40.250	175.000	100.000

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	27.672	175.000	100.000
73.061 (73.11)	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	2.716.109	1.400.000	1.540.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			900.000
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			640.000
		<i>Total</i>			1.540.000
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice)	92.188	95.000	95.000
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice)	-	25.000	25.000
73.064 (73.43)	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route. (Sans distinction d'exercice)	-	5.000	-
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	454.910	3.700.000	5.000.000
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.778.932	8.300.000	6.000.000
73.067 (12.00)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.589.419	4.500.000	4.750.000
73.068 (73.43)	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Sans distinction d'exercice)	-	100.000	100.000
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
73.070 (73.43)	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusberg sur la A13. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.300.000	300.000
73.071 (73.43)	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	50.000	100
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.856.338	2.925.000	3.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			460.000

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		2) <i>Camionnettes, camions et autobus</i> 1.423.000 3) <i>Machines, engins de chantier et tracteurs</i> 543.000 4) <i>Accessoires pour véhicules tout usage</i> 253.500 9) <i>Divers</i> 320.500 <hr/> <i>Total</i> 3.000.000			
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau	33.951	34.000	60.000
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Photocopieurs et duplicateurs</i> 47.000 9) <i>Divers</i> 13.000 <hr/> <i>Total</i> 60.000			
74.020 (74.22)	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	21.800	23.000	24.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Installations téléphoniques</i> 6.500 2) <i>Télex et télécopie</i> 8.000 9) <i>Divers</i> 9.500 <hr/> <i>Total</i> 24.000			
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	68.465	100.000	90.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	1.868.895	1.960.000	2.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Instruments de géodésie et de photo- grammétrie</i> 94.500 2) <i>Equipements routiers</i> 234.600 3) <i>Equipements pour le service d'hiver</i> 565.100 4) <i>Machines, engins de chantier et tracteurs</i> 827.680 5) <i>Equipement spécialisé pour l'auscultation et l'inspection spécifique des ouvrages d'art</i> 45.000 9) <i>Divers</i> 233.120 <hr/> <i>Total</i> 2.000.000			
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétus- tes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	951.846	975.000	1.000.000
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisi- tion d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104.279	108.000	110.000
74.043 (74.22)	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.045 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	196.468	200.000	195.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	87.233	150.000	145.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	28.286	30.000	30.000
Total de la section 52.1.....			80.883.236	89.135.400	89.989.600
Section 52.2 - Fonds des routes					
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000.000	10.500.000	11.000.000
Total de la section 52.2.....			60.000.000	10.500.000	11.000.000
Section 52.3 - Bâtiments publics					
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.650.755	1.950.000	1.850.000
<i>Détail:</i>					
1) Bâtiment-Tour et Centre de Conférences à Kirchberg..... 200.000					
2) Bâtiment Robert-Schuman à Kirchberg..... 750.000					
4) Hémicycle..... 600.000					
5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg..... 100.000					
11) Centre de conférences provisoire..... 200.000					
Total..... 1.850.000					
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	156.668	150.000	150.000
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.652.062	1.600.000	1.600.000

52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
72.026 (72.10)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.014.491	800.000	800.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	49.910	17.000	58.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 58.000			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	9.200	5.000	19.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 6.000			
		9) Divers..... 13.000			
		<u>Total..... 19.000</u>			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	4.401	5.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 1.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	38.873	28.200	21.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Service jardinage..... 9.000			
		3) Service garage..... 12.500			
		<u>Total..... 21.500</u>			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	4.887	10.000	8.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	33.200	35.000	65.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice)	117.908	200.000	175.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	9.875	5.000	6.000

52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
10.500 (12.30)	01.43	Présidence de l'Union Européenne : location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	152.665	-	-
		Total de la section 52.3.....	15.894.895	4.805.200	4.753.500
		Section 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes			
72.032 (72.10)	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	156.868	250.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		3) Cour de Justice des Communautés Européennes.....			10.000
74.080 (74.22)	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice)	824.565	767.500	806.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Château de Berg.....			50.000
		3) Château de Senningen.....			50.000
		4) Musée de la déportation (ancienne gare de Hollerich.....			50.000
		0) Divers ministères.....			620.000
		1) Divers services et imprévus.....			6.000
		3) Palais Grand-Ducal.....			30.000
		Total.....			806.000
74.081 (74.22)	01.34 01.42 02.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration. (Sans distinction d'exercice)	279.092	270.000	310.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Casernes, cités et camps militaires.....			120.000
		5) Diverses ambassades.....			30.000
		18) Ambassade à Pekin.....			40.000
		19) Ambassade à Moscou.....			120.000
		Total.....			310.000
74.082 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice)	317.557	510.000	485.000

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Musée national d'histoire et d'art.....	140.000		
		2) Archives nationales.....	25.000		
		3) Bibliothèque nationale.....	50.000		
		4) Sites et monuments.....	25.000		
		7) Musée national d'histoire naturelle.....	35.000		
		8) Musée du vin à Ehnen.....	10.000		
		11) Bâtiments relevant de l'enseignement supé- rieur et de la recherche.....	70.000		
		12) Divers services et imprévus.....	80.000		
		15) Maison Servais à Mersch.....	20.000		
		17) Annexe Bibliothèque Nationale (Eurocontrol).....	30.000		
		<i>Total</i>	485.000		
74.083 (74.22)	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice)	45.056	90.000	103.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Administration du personnel de l'Etat.....	20.000		
		2) Institut national d'Administration publique.....	22.000		
		3) Service national de la sécurité dans la fon- ction publique.....	6.000		
		5) Centre informatique de l'Etat.....	30.000		
		6) Service central des imprimés et des fournitu- res de bureau de l'Etat.....	20.000		
		7) Divers services et autres imprévus.....	5.000		
		<i>Total</i>	103.000		
74.084 (74.22)	01.20 01.22 01.25	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice)	279.622	440.000	473.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Administrations des contributions.....	140.000		
		2) Administrations de l'enregistrement.....	83.500		
		3) Administrations des douanes.....	240.000		
		5) Divers immeubles et imprévus.....	10.000		
		<i>Total</i>	473.500		
74.085 (74.22)	01.22 01.23 01.30	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice)	37.696	50.000	74.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Administration du cadastre.....	57.000		
		2) Inspection générale des finances.....	10.000		
		5) Divers services et imprévus.....	7.500		
		<i>Total</i>	74.500		

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.086 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice)	555.701	385.000	560.000
		<u>Détail:</u>			
		3) Palais de justice à Diekirch..... 5.000			
		5) Centres pénitentiaires..... 100.000			
		6) Service central d'assistance sociale..... 40.000			
		10) Divers services et imprévus..... 30.000			
		12) Tribunal de Commerce..... 3.000			
		13) Police grand-ducale..... 382.000			
		<u>Total..... 560.000</u>			
74.088 (74.22)	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice)	130.322	97.500	121.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Commissariats de district..... 6.000			
		5) Bâtiments relevant des services de l'aménagement du territoire..... 25.000			
		8) Direction de la Gestion de l'Eau..... 15.000			
		10) Pisciculture à Lintgen..... 10.000			
		11) Administrations des services de secours..... 55.000			
		12) Divers services et imprévus..... 10.000			
		<u>Total..... 121.000</u>			
74.090 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice)	962.508	1.055.000	1.255.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Structures d'enseignement, structures d'accueil..... 1.170.000			
		2) Institut national des sports..... 80.000			
		3) SCRIPT..... 5.000			
		<u>Total..... 1.255.000</u>			
74.091 (74.22)	06.32 06.33 06.36	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice)	292.830	470.000	679.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centres pour enfants			
		a) Centres conventionnés pour enfants..... 65.000			
		b) Maisons d'Enfants de l'Etat..... 150.000			
		3) Centre socio-éducatif à Dreibern..... 30.000			
		4) Centre socio-éducatif à Schrassig..... 30.000			
		5) Service national de la jeunesse..... 292.000			
		6) Foyer Ulysse..... 2.000			
		8) Centres pour handicapés..... 50.000			
		9) Internats socio-familiaux..... 40.000			

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		10) Anc. Institut Héliar Weilerbach..... 10.000 11) Divers services et imprévus..... 10.000 Total..... 679.000			
74.092 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 2) Laboratoire de l'Etat..... 40.000 4) Division de la pharmacie et des médicaments,.... 10.000 5) Inspection sanitaire..... 5.000 6) Service de la médecine de travail..... 5.000 7) Centre pour toxicomanes à Manternach..... 20.000 8) Direction de la santé..... 35.000 9) Service de la médecine curative..... 5.000 11) Division de la radioprotection..... 10.000 12) Divers services..... 10.000 13) Jugend an Drogenhellef 93 rue d'Anvers..... 5.000 16) Centres médico-sociaux..... 30.000 Total..... 175.000	134.120	175.000	175.000
74.093 (74.22)	07.30 07.50 13.91	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'environne- ment. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 2) Administrations des eaux et forêts..... 41.500 4) Centre forestier Senningerberg..... 50.000 13) Divers services et imprévus..... 30.000 Total..... 121.500	148.457	150.000	121.500
74.094 (74.22)	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du tra- vail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Administrations de l'emploi..... 30.000 2) Inspection du travail et des mines..... 45.000 Total..... 75.000	128.262	107.000	75.000
74.095 (74.22)	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Inspection générale de la sécurité sociale..... 40.000 2) Conseil arbitral des assurances sociales..... 25.000 3) Conseil supérieur des assurances sociales..... 16.000 4) Service national d'action sociale..... 6.000 Total..... 87.000	89.480	115.000	87.000

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.096 (74.22)	10.10 10.11 10.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	100.013	95.000	100.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Laboratoire vétérinaire..... 20.000			
		3) Service agricole..... 8.000			
		4) Economie rurale..... 10.000			
		5) Institut viti-vinicole à Remich..... 40.000			
		6) Inspection vétérinaire..... 10.000			
		7) Office national du remembrement..... 7.500			
		8) Divers services et imprévus..... 5.000			
		<u>Total..... 100.500</u>			
74.097 (74.22)	01.32 09.00 09.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice)	-	13.000	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Statec..... 15.000			
74.098 (74.22)	01.34 12.34 12.44	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	74.349	67.000	60.000
		<u>Détail:</u>			
		3) Administration de l'Aéroport..... 45.000			
		7) Divers imprévus..... 15.000			
		<u>Total..... 60.000</u>			
74.100 (74.22)	01.34 07.50 12.12	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice)	162.969	180.000	185.000
		<u>Détail:</u>			
		19) Administration des Bâtiments publics..... 50.000			
		20) Administration des Ponts et chaussées..... 125.000			
		22) Divers..... 10.000			
		<u>Total..... 185.000</u>			
74.101 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement. (Sans distinction d'exercice)	18.134	10.000	29.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Service des aides au logement..... 10.000			
		2) Office national du Tourisme..... 19.000			
		<u>Total..... 29.000</u>			

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.102 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice)	1.464.310	838.000	700.000
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	11.753	40.000	60.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Hémicycle Kirchberg..... 25.000			
		5) Centre de conférences provisoire (FIL), Kirchberg..... 35.000			
		<u>Total..... 60.000</u>			
74.105 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour les besoins de la Police grand-ducale. (Sans distinction d'exercice)	260.875	200.000	-
74.106 (74.22)	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	25.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
72.531 (72.10)	Divers codes	Bâtiments et services publics : divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	47.238	-	-
		Total de la section 52.4.....	6.521.777	6.400.000	6.510.000
		Section 52.5 - Fonds d'investissements publics			
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	629.593	500.000	500.000
93.000 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.000.000	48.300.000	50.000.000
93.001 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.000.000	44.100.000	46.000.000
93.002 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.500.000	6.825.000	7.000.000
93.003 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.000.000	7.350.000	50.000.000

52.5 - Fonds d'investissements publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
93.004 (93.00)	Divers codes	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.000.000	55.025.000	55.000.000
		Total de la section 52.5.....	292.129.593	162.100.000	208.500.000
		Total du département 52.....	455.432.627	272.965.700	320.788.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
10	Dépenses non ventilées	152.665	-	-
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	-	100	100
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	165.809	210.000	200.100
72	Construction de bâtiments	17.473.113	6.425.000	6.160.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	73.334.428	81.245.100	81.885.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	12.806.612	12.985.400	13.542.700
93	Dotations de fonds de réserve	351.500.000	172.100.100	219.000.100
Total		455.432.627	272.965.700	320.788.200

53.0 - Transports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
53 - MINISTERE DES TRANSPORTS					
Section 53.0 - Transports.- Dépenses générales					
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	3.998	2.000	4.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	1.855	1.000	2.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5.392	3.000	3.000
Total de la section 53.0.....			11.245	6.000	9.000
Section 53.1 - Circulation et sécurité routières					
74.040 (51.20)	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	40.818	44.000	58.000
74.050 (51.20)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	435.334	468.000	500.000
Total de la section 53.1.....			476.152	512.000	558.000
Section 53.2 - Transports publics et ferroviaires					
51.010 (51.20)	12.10	Acquisition d'équipements dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.434.563	1.670.000	-
52.010 (63.21)	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics. (Sans distinction d'exercice)	1.871.006	6.500.000	-
81.031 (51.12)	12.13	Participation dans le capital de Luxtram G.I.E.. (Crédit non limitatif).....	1.100.000	1.100.000	1.100.000
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155.000.000	10.500.000	11.000.000

53.2 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	3.500.000	4.000.000
		Total de la section 53.2.....	164.405.569	23.270.000	16.100.000
Section 53.3 - Administration des enquêtes techniques					
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	17.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 30.000			
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau	-	16.000	2.500
74.020 (74.22)	12.00	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	-
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	10.000	2.000
		Total de la section 53.3.....	-	44.000	34.500
Section 53.4 - Navigation et transports fluviaux					
74.000 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	23.865	23.000	-
74.020 (74.22)	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	42.942	21.000	21.000
74.040 (74.22)	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	192.129	280.000	268.000
		Total de la section 53.4.....	258.936	324.000	289.000
Section 53.5 - Direction de l'aviation civile					
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	97.668	32.000

53.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 32.000			
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau	-	9.100	9.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 8.500			
		4) Destructeur de papier..... 800			
		Total..... 9.300			
74.020 (74.22)	12.40	Acquisition d'installations de télécommunications	-	900	4.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.000			
		3) Radios portatives..... 3.000			
		Total..... 4.000			
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	2.500	100	100
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	82.500	100	100
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.030 (81.40)	12.40	Dotation initiale au capital social de l'agence nationa- le de sécurité de l'aviation civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100.000
		Total de la section 53.5.....	85.000	107.968	145.600
		Section 53.6 - Administration de la navigation aérienne			
73.010 (73.11)	12.40	Travaux d'aménagement des infrastructures aéronautiques et aéroportuaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151.557	-	-
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	649.152	-	-
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau	1.553	-	-
74.040 (74.22)	12.40	Installations de sécurité et de contrôle; équipement; matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.127.135	-	-

53.6 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
74.041 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	798.410	-	-
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	174.444	-	-
		Total de la section 53.6.....	5.902.251	-	-
Section 53.7 - Garage du gouvernement					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	185.497	184.000	184.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 184.000			
		Total de la section 53.7.....	185.497	184.000	184.000
Section 53.8 - Aéroports et transports aériens					
73.011 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	6.063.000	1.611.831
		Total de la section 53.8.....	-	6.063.000	1.611.831
53.9 - Administration des chemins de fer					
74.000 (74.10)	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs	-	17.000	-
74.010 (74.22)	12.20	Acquisition de machines de bureau	-	51.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 10.000			
		3) Destructeur de papier..... 3.000			
		Total..... 13.000			
74.020 (74.22)	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	-	13.500	13.500

53.9 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Télex et Téléfax</i>			1.000
		9) <i>Divers</i>			12.500
		<i>Total</i>			13.500
74.040 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire	-	60.000	25.000
74.050 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	-	12.500	12.500
		Total de la section 53.9.....	-	154.000	64.000
		Total du département 53.....	171.324.650	30.664.968	18.995.931

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	1.434.563	1.670.000	-
52	Transferts en capital aux administrations privées	1.871.006	6.500.000	-
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	151.557	6.063.000	1.611.831
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	6.767.524	1.331.968	1.184.100
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	1.100.000	1.100.000	1.200.000
93	Dotations de fonds de réserve	160.000.000	14.000.000	15.000.000
Total		171.324.650	30.664.968	18.995.931

54.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
54 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
Section 54.0 - Egalité des chances					
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	5.822	4.000	4.000
74.070 (74.22)	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	6.000	6.197	6.197
Total de la section 54.0.....			11.822	10.197	10.197
Total du département 54.....			11.822	10.197	10.197

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	11.822	10.197	10.197
Total		11.822	10.197	10.197

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses en capital

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
10	Dépenses non ventilées	152.665	-	-
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	626.068	840.000	1.305.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises	85.233.630	71.011.588	69.742.438
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.710.680	10.905.325	5.397.670
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.640.748	33.930.244	35.505.500
54	Transferts de capitaux à l'étranger	10.877.067	13.125.124	19.217.466
61	Transferts en capital à l'administration centrale	-	-	350.000
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.412.858	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	33.990.487	49.948.870	59.000.286
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	14.474.614	3.715.788	6.000.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	50.835.772	13.785.200	14.475.200
72	Construction de bâtiments	19.405.458	8.560.000	7.997.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	76.602.383	96.683.240	90.284.031
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	57.507.751	66.712.589	66.868.840
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	15.040.980	6.110.500	5.210.500
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	13.500.000	10.000.500	8.900.500
91	Remboursement de la dette publique	55.000.000	100.000	45.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	976.489.061	440.600.200	500.220.200
Total		1.444.550.222	827.194.689	936.640.152

Résumé:

Total général du budget des dépenses

Chapitre		2007 Compte provisoire	2008 Budget	2009 Crédits
III.	Dépenses courantes	7.289.610.565	7.631.327.550	8.107.136.341
IV.	Dépenses en capital	1.444.550.222	827.194.689	936.640.152
Total		8.734.160.787	8.458.522.239	9.043.776.493

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses courantes et en capital

Code	Classes de comptes	2007 Compte provisoire*	2008 Budget	2009 Crédits
10	Dépenses non ventilées	39.440.953	40.688.349	44.027.811
11	Salaires et charges sociales	1.467.808.578	1.589.449.997	1.667.430.797
12	Achat de biens non durables et de services	332.786.352	354.275.240	372.214.974
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20.112.586	20.708.000	21.619.100
21	Intérêts de la dette publique	30.178.000	29.000.000	39.157.700
23	Intérêts imputés en débit	579.701	600.100	500.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.700.303	8.251.695	8.742.349
31	Subventions d'exploitation	323.697.624	278.409.738	309.575.509
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	178.623.914	184.907.754	190.491.212
33	Transferts de revenus aux administrations privées	230.164.197	251.166.644	296.135.192
34	Transferts de revenus aux ménages	280.335.163	286.889.126	294.230.325
35	Transferts de revenus à l'étranger	97.179.730	128.722.637	144.964.250
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	611.756	600.000	700.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	214.393.588	266.288.826	292.858.778
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.760.451.007	2.868.156.445	3.040.526.719
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	103.230.899	113.990.300	138.535.630
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	55.837.464	58.366.165	62.786.279
51	Transferts de capitaux aux entreprises	85.233.630	71.011.588	69.742.438
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.710.680	10.905.325	5.397.670
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.640.748	33.930.244	35.505.500
54	Transfert de capitaux à l'étranger	10.877.067	13.125.124	19.217.466
61	Transferts en capital à l'administration centrale	-	-	350.000
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.412.858	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	33.990.487	49.948.870	59.000.286
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	14.474.614	3.715.788	6.000.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	50.835.772	13.785.200	14.475.200
72	Construction de bâtiments	19.405.458	8.560.000	7.997.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	76.602.383	96.683.240	90.284.031
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	57.507.751	66.712.589	66.868.840
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entrepri- ses et institutions financières	15.040.980	6.110.500	5.210.500
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	13.500.000	10.000.500	8.900.500
91	Remboursement de la dette publique	55.000.000	100.000	45.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	2.124.746.544	1.592.296.634	1.684.164.716
Total		8.734.160.787	8.458.522.239	9.043.776.493

* cf. les observations formulées au chapitre C de l'exposé introductif.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE V

RECETTES POUR ORDRE

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES					
POUR ORDRE					
CHAPITRE V					
Recettes pour ordre					
1. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	1.006.938.442	1.020.000.000	1.015.000.000
3. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune	23.766.792	25.000.000	20.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	2.126.541.973	2.035.000.000	2.716.000.000
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	-	317.043	326.900
7. (00.00)	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	52.373.939	36.933.000	36.948.000
8. (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	-	321.000	100
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail et recettes diverses	20.000	110.000	15.900
10. (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	538.905.344	520.000.000	575.000.000
11. (10.00)	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	21.482.460	20.000.000	20.000.000
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.456.235	3.500.000	3.500.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	21.129.537	21.250.000	21.500.000
16. (42.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	-	100	-
17. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions effectuées par l'Inspection du travail et des mines	-	-	340.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	4.243.147	14.500.000	12.000.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.472.045	22.821.034	19.217.741
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	24.718.565	13.996.000	12.656.000
26. (84.23)	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	145.834.858	147.000.000	140.000.000
30. (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	124.461	200.000	300.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	10.885.591	9.000.000	10.000.000
33. (00.00)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	-	120.200	126.202
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	-	4.469	4.695
35. (00.00)	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	12.000.000	11.282.773	17.409.124
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	20.000.000	24.730.746	25.743.508
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	7.333.635	7.500.000	7.000.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	1.795.856	2.000.000	2.000.000
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG	5.655.228	10.000.000	15.000.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	521.187	1.408.505	-
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	3.964	100	18.000
49. (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	-	100	100

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
50. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	3.534	5.000	5.000
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.250.000	3.669.768	3.770.894
52. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	1.155.392	549.000	576.000
53. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	-	533.000	544.000
54. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	2.090	100	-
55. (10.00)	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	9.003.400	8.000.000	10.000.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	-	100	100
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	330.313	132.500	90.000
58. (10.00)	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat	50.889	100	100
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	166.041.090	180.000.000	244.000.000
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	30.915	100	100
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	7.513	45.000	125.000
62. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDIF"	-	82.805	100
63. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	36.438.545	64.000.000	65.000.000
64. (36.03)	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	61.539.689	70.000.000	68.750.000
65. (10.00)	13.90	Remboursement par la Commission européenne des frais de personnel et de gestion pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	-	100	100

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
66. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	-	400.000	300.000
67. (10.00)	13.90	Instrument financier LIFE+: interventions financières effectuées par les autorités nationales et intermédiaires	-	1.000.000	1.000.000
68. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX"	-	115.500	121.020
69. (10.00)	13.90	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires: recettes brutes	-	2.370.000.000	2.350.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....		395.000.000	
		2) Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires.....		1.955.000.000	
		<i>Total.....</i>		<u>2.350.000.000</u>	
70. (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	-	-	20.000
71. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Réseau européen des migrations	-	-	188.000
		Total des recettes pour ordre.....	4.307.056.629	6.645.528.143	7.414.596.684

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE VI

DEPENSES POUR ORDRE

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
CHAPITRE VI					
Dépenses pour ordre (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
1. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	1.006.938.442	1.020.000.000	1.015.000.000
3. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	23.754.593	25.000.000	20.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	2.126.541.973	2.035.000.000	2.716.000.000
<i>Détail:</i>					
1) <i>Quote-part des recettes brutes à verser à l'union européenne</i>					
a) <i>à titre de ressources propres..... 51.780.000</i>					
b) <i>comme contribution assise sur le produit national brut..... 201.430.000</i>					
2) <i>Quote-part des recettes brutes restant acquise au Grand-Duché:</i>					
a) <i>alimentation du fonds communal de dotation financière.....246.279.000</i>					
b) <i>transfert du solde au budget ordinaire des recettes.....2.216.511.000</i>					
<i>Total.....2.716.000.000</i>					
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	556.055	317.043	326.900
7. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	53.431.220	36.933.000	36.948.000
8. (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	-	321.000	100
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail et recettes diverses	19.704	110.000	15.900
10. (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	538.905.344	520.000.000	575.000.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
11. (00.00)	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes	21.510.695	20.000.000	20.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Restitution et charges de la taxe de consommation sur l'alcool..... 50.000			
		2) Alimentation du fonds communal de dotation financière..... 19.950.000			
		<i>Total</i> 20.000.000			
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.456.235	3.500.000	3.500.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	21.129.537	21.250.000	21.500.000
16. (42.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	-	100	-
17. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions effectuées par l'Inspection du travail et des mines	-	-	340.000
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional(FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	4.948.469	14.500.000	12.000.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	1.695.824	22.821.034	19.217.741
20. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation	21.240.155	13.996.000	12.656.000
26. (00.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	145.893.173	147.000.000	140.000.000
30. (12.16)	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	123.024	200.000	300.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	10.885.591	9.000.000	10.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dédommagement communal..... 2.500.000			
		2) Transfert du solde au budget ordinaire des recettes..... 7.500.000			
		<i>Total</i> 10.000.000			
33. (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	117.189	120.200	126.202
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	5.813	4.469	4.695

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
35. (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	17.293.096	11.282.773	17.409.124
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	25.702.539	24.730.746	25.743.508
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	7.333.636	7.500.000	7.000.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	1.582.686	2.000.000	2.000.000
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG	3.410.715	10.000.000	15.000.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	657.829	1.408.505	-
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	136.818	100	18.000
49. (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	1.104.641	100	100
50. (00.00)	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	3.534	5.000	5.000
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	3.550.309	3.669.768	3.770.894
52. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	1.106.151	549.000	576.000
53. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	-	533.000	544.000
54. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	2.090	100	-
55. (10.00)	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	9.003.399	8.000.000	10.000.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	-	100	100

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	215.111	132.500	90.000
58. (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets Eurostat	-	100	100
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	166.125.355	180.000.000	244.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Part nationale..... 61.000.000			
		2) Part étrangère..... 183.000.000			
		<u>Total.....244.000.000</u>			
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	276.264	100	100
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	7.158	45.000	125.000
62. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDIF"	-	82.805	100
63. (10.00)	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	36.438.545	64.000.000	65.000.000
64. (36.03)	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	61.823.443	70.000.000	68.750.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Alimentation du fonds communal de dotation financière..... 13.750.000			
		b) Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto..... 27.500.000			
		c) Transfert du solde au budget courant des recettes..... 27.500.000			
		<u>Total..... 68.750.000</u>			
65. (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	-	100	100
66. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	-	400.000	300.000
67. (10.00)	13.90	Instrument financier LIFE+: interventions financières effectuées par les autorités nationales et intermédiaires	-	1.000.000	1.000.000
68. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX"	-	115.500	121.020
69. (10.00)	13.90	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires: dépenses brutes	-	2.370.000.000	2.350.000.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2007 Compte provisoire	2008 Budget voté	2009 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Versement à la Caisse nationale des prestations familiales d'une partie du produit de l'impôt sur le revenu destinée au financement du boni pour enfants.....			
		220.000.000			
		2) Transfert du solde au budget courant de l'Etat			
		a) impôt fixé par voie d'assiette.....			
		395.000.000			
		b) impôt retenu sur les traitements et salaires.....			
		1.735.000.000			
		<u>Total.....</u>			
		2.350.000.000			
70. (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	-	-	20.000
71. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Réseau européen des migrations	-	-	188.000
		Total des dépenses pour ordre.....	4.316.926.355	6.645.528.143	7.414.596.684

Annexes

I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement
Fonds d'équipement militaire
Fonds pour les monuments historiques
Fonds de crise
Fonds de la dette publique
Fonds des pensions
Fonds pour la réforme communale
Fonds communal de dotation financière
Fonds spécial de la pêche
Fonds cynégétique
Fonds pour la gestion de l'eau
Fonds spécial des eaux frontalières
Fonds d'équipement sportif national
Fonds pour les investissements socio-familiaux
Fonds d'assainissement en matière de surendettement
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
Fonds des investissements hospitaliers
Fonds spécial de la chasse
Fonds pour la protection de l'environnement
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto
Fonds pour l'emploi
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture
Fonds d'investissements publics administratifs
Fonds d'investissements publics scolaires
Fonds des routes
Fonds du rail
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux
Fonds pour la loi de garantie
Fonds pour la promotion touristique
Fonds d'entretien et de rénovation

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat

III. La situation financière des services de l'Etat à gestion séparée

Voir volume III

1) FONDS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1) Base légale:

Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

2) Objet:

Art. 2. - Le Fonds a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement dans les domaines

- de la coopération bilatérale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises;
- des agents de la coopération, des coopérants, des boursiers et des stagiaires.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 4. - (...) Le Fonds peut intervenir dans les pays en développement par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou de projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il peut intervenir dans la forme d'investissements ou d'études à effectuer au sujet des formes d'investissements.

Art. 5. - Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	13.613.927	14.973.440	7.486.918
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	145.123.000	156.483.478	158.300.000
b) Dotation supplémentaire	22.059.561	130.000	-
- Remboursements	448.219	-	-
- Dépenses	166.271.267	164.100.000	165.760.806
- Avoir au 31.12	14.973.440	7.486.918	26.112
II. Programme des dépenses			
- Coopération bilatérale mise en oeuvre par Lux-Development (LD)	53.251.288	73.884.724	75.000.000
- Frais de fonctionnement de LD	7.722.285	8.970.000	9.460.806
- Coopération bilat. mise en oeuvre sans recourir aux services de LD	14.897.933	15.400.000	19.400.000
- Coopération multilatérale et bilatérale.	55.280.232	32.700.000	27.700.000
- Coopération avec les O.N.G. luxembourgeoises	27.740.802	29.000.000	30.000.000
- Agents de la coopération, coopérants; autres appuis en ressources humaines aux programmes.....	3.824.956	4.000.000	4.200.000
- Objectif du millénaire (ODM): capacity building	-	-	-
- Aide humanitaire	3.500.000	-	-
- Divers	53.770	145.276	-
Total des dépenses	166.271.267	164.100.000	165.760.806

2) FONDS D'EQUIPEMENT MILITAIRE

1) Base légale:

Loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire.

2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds d'équipement militaire créé par l'article 2 de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire peut servir au paiement de dépenses occasionnées par les investissements dans les capacités et moyens militaires à définir par une ou plusieurs lois spéciales.

3) Recettes et Dépenses:

- Aux termes de l'article 2 de la loi , le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles et par des emprunts.
- L'acquisition de l'avion militaire 400M a été autorisée par la loi du 21 mars 2005 et les dépenses relatives au 2e programme pluriannuel d'équipement militaire feront l'objet d'un projet de loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	64.964.770	139.593.081	121.277.249
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	33.000.000	34.650.000	36.380.000
b) Dotation supplémentaire.....	50.000.000	-	-
- Dépenses.....	8.371.689	52.965.832	66.461.033
- Avoir au 31.12	139.593.081	121.277.249	91.196.216
II. Programme des dépenses			
1) Avion A400M	5.000.000	3.400.000	1.908.844
2) Loi du 21 décembre 2007:			
a) Art. 1 (Total véhicules non compris)	3.371.689	8.671.925	12.012.000
Dont:			
- Armes et systèmes d'armes	-	-	5.960.000
- Moyens de communication	-	5.000.000	-
- Matériel de vision nocturne	875.279	1.538.774	52.000
- Autres investissements	2.496.410	2.083.151	-
- Soldat du futur (équip.individ.)	-	-	1.000.000
- Réaménagement Bleesdall	-	50.000	4.000.000
- Frais d'études	-	-	1.000.000
b) Art. 2 (véhicules):			
- Véhicules reconnaissance	-	40.893.907	19.375.189
- Véhicules tactiques	-	-	-
- Véhicules logistiques	-	-	8.165.000
3) Nouveaux programmes majeurs:			
- Véhicules tactiques	-	-	-
- Véhicules logistiques	-	-	-
- Autres investissements	-	-	25.000.000
Total des dépenses	8.371.689	52.965.832	66.461.033

3) FONDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

1) Base légale:

Article 17 de la loi du 14 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

2) Objet:

Le Fonds est destiné à financer les dépenses non courantes en rapport avec l'organisation, la restauration et la construction de monuments historiques réalisées pour le compte de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires et, éventuellement, par des dotations en provenance du Fonds culturel national conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi du 14 mars 1982 précitée.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	22.191.664	16.790.689	9.363.778
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	10.000.000	10.000.000	10.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses.....	15.400.975	17.426.911	18.738.810
- Avoir au 31.12.	16.790.689	9.363.778	624.968
II. Programme détaillé des dépenses			
1. Patrimoine féodal	4.453.752	5.086.285	4.369.268
2. Patrimoine religieux	393.063	365.703	475.000
3. Patrimoine rural	949.119	910.225	283.051
4. Patrimoine industriel	5.103.637	5.378.946	6.636.076
5. Enceintes fortifiées	29.015	459.017	500.000
6. Sites archéologiques	249.227	665.226	1.521.759
7. Etudes	475.792	350.083	26.658
8. Forteresse de Luxembourg	629.284	1.724.429	4.426.998
9. Musée de la Forteresse et alentours	3.070.002	1.973.665	0
10. Friches industrielles de Belval	48.084	513.332	500.000
Total général	15.400.975	17.426.911	18.738.810

4) FONDS DE CRISE

1) Base légale:

Loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise.

2) Objet:

D'après l'article 1er de la loi, le fonds a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire. Aux termes de l'article 4 de la loi, le recours au fonds de crise ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
- Avoir au 01.01.	21.715.473	21.715.473	21.715.573
- Dotations budgétaires	0	100	100
- Dépenses.....	0	0	0
- Avoir au 31.12.....	21.715.473	21.715.573	21.715.673

5) FONDS DE LA DETTE PUBLIQUE

1) Base légale:

Loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000

2) Objet:

Aux termes de l'article 13 de la loi, "ses avoirs sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts et certificats de trésorerie émis par l'Etat".

3) Recettes et Dépenses:

Aux termes de l'article 13 le fonds est alimenté par des crédits inscrits au budget de l'Etat.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
- Avoir au 01.01.	95.644.989	61.551.793	59.224.559
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	48.678.000	39.100.000	93.057.700
- amortissements.....	5.000.000	100.000	45.000.000
- bons du trésor	13.500.000	10.000.000	8.900.000
- intérêts.....	30.178.000	29.000.000	39.157.700
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- amortissements.....	50.000.000	-	-
- intérêts.....	-	-	-
- Recettes totales	98.678.000	39.100.000	93.057.700
- Dépenses:			
- amortissements.....	94.457.349	-	-
- bons du trésor	14.889.100	8.157.123	8.508.250
- intérêts.....	23.424.746	33.270.111	39.157.700
- Dépenses totales	132.771.195	41.427.234	47.665.950
- Avoir au 31.12	61.551.793	59.224.559	104.616.309

6) FONDS DES PENSIONS

1) Base légale:

Loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (art 62)

2) Objet:

Le Fonds des pensions, géré par l'Administration du Personnel de l'Etat, a pour objet de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics dont le personnel personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 62.- Le Fonds de pension est alimenté:

- a) par la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61;
- b) par des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;
- c) par des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
- Avoir au 01.01.	42.082	5.431.245	0
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	311.278.040	343.499.950	363.200.000
b) Autres recettes.....	111.121.815	107.883.350	119.800.000
- Dépenses	417.010.692	456.814.545	483.000.000
- Avoir au 31.12.	5.431.245	0	0

7) FONDS POUR LA REFORME COMMUNALE

1) Base légale:

Article 21 de la loi du 23 décembre 1972 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973.

2) Objet:

Art. 21. (2) - Le fonds est destiné au financement des opérations réalisées, dans le cadre de l'aménagement du territoire, en vue de la réforme administrative et du regroupement des communes, notamment de la fusion des communes.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes:

Art. 21. (3) - Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à ordonnancer au profit du fonds spécial les sommes restant disponibles à la clôture de l'exercice 1972 sur le crédit de l'article 37.0.43.000 du budget des dépenses de cet exercice.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
- Avoir au 01.01.	229.973	1.973	0
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	250.000	800.000	1.750.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	1.276.513	-
- Autres recettes	-	-	-
- Dépenses.....	478.000	2.078.487	1.750.000
- Avoir au 31.12.....	1.973	0	0

8) FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE

1) Base légale:

- Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988.
- Art. 28 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008.
- L'article 77 alinéa 2. (3) du projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental:
Ainsi qu'il est expliqué plus en détail au commentaire de l'article 27 du projet de loi budgétaire, conformément à la disposition prévue à l'alinéa 2 de l'article 77 du projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental, la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 40 du même projet de loi. Dans ces conditions, et comme ce projet de loi est supposé entrer en vigueur au début de l'année scolaire 2008/2009, les recettes et dépenses du fonds communal de dotation financière sont égales au montant de la dotation totale revenant aux communes diminuée de la part qui leur incombe au titre des rémunérations du personnel enseignant relatives aux mois de septembre à décembre 2008, montant estimé à 34.452.500 euros

2) Objet:

Le Fonds a pour objet de recevoir et de permettre la répartition de la dotation à allouer aux communes sur la base de la loi organique du fonds, telle qu'elle a été modifiée, dotation annuellement fixée par la loi budgétaire (voir l'article 28 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2008).

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par:

- 1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,
- 2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers,
- 4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur.

-Art. 77 alinéa 2. (3) du projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental modifiant le point 4° susvisé.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
- Avoir au 01.01.	-	-	-
- Dotations budgétaires	627.722.678	588.517.500	666.151.000
- Dépenses:			
Dotation à allouer aux communes	627.722.678	622.970.000	703.285.000
A déduire*:			
Participation des communes aux frais de rémunération du personnel de l'enseignement fondamental	-	-34.452.500	-37.134.000
- Avoir au 31.12.....	-	-	-

9) FONDS SPECIAL DE LA PECHE

1) Base légale:

Loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures.

2) Objet:

Art. 7. (1) Les montants de la taxe piscicole sont versés sur un fonds spécial qui sert:

1. au repeuplement des eaux de la première catégorie;
2. au repeuplement des eaux intérieures qui sont polluées accidentellement, si le pollueur est inconnu;
3. à l'allocation de primes d'encouragement aux propriétaires riverains qui ont effectué, dans l'intérêt piscicole, des travaux d'aménagement;
4. à l'indemnisation des propriétaires riverains des cours d'eau déclarés zones de frayère.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 41. - (1) Il est perçu annuellement sur le prix de location un droit d'adjudication de dix pour cent, dont cinq pour cent à titre de contribution aux frais d'administration du syndicat et cinq pour cent au profit de l'Etat pour l'alimentation du fonds spécial.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	383.310	343.805	171.730
- Dotations budgétaires	71.060	63.925	70.885
- Dépenses.....	110.565	236.000	167.500
- Avoir au 31.12.....	343.805	171.730	75.115
II. Programme des dépenses			
1) Déversements de poissons	17.371	86.000	87.500
2) Projets divers (Construction de pontons d'amarrage, réalisation de passes à poissons, amélioration de la franchissabilité des rivières)	93.194	150.000	80.000
- Total des dépenses	110.565	236.000	167.500

10) FONDS CYNEGETIQUE1) Base légale:

Loi modifiée du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse.

2) Objet:

Le fonds cynégétique a pour objet la conservation et le rétablissement de populations d'espèces indigènes classées comme gibier.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 9 (...) Le fonds est alimenté:

- par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
- par l'excédent éventuel prévu à l'article 13 de la loi du 20 juillet 1925.

Le fonds sert à financer les mesures à prendre dans l'intérêt de:

- a) la conservation et du rétablissement des biotopes;
- b) la reproduction et l'élevage de gibier;
- c) la création et l'aménagement de réserves de chasse;
- d) l'amélioration des conditions cynégétiques en général;
- e) le repeuplement des chasses.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
- Avoir au 01.01.	586.483	618.511	650.590
- Dotations budgétaires	32.028	32.079	32.759
- Dépenses.....	-	-	-
- Avoir au 31.12.....	618.511	650.590	683.349

11) FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

1) Base légale:

Art. 41 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000

2) Objet:

Art. 41. - (1) Il est créé un fonds spécial ... ayant pour objet la protection et l'assainissement des eaux (...).

3) Recettes et Dépenses:

Art. 41 (1): Le fonds prend à charge les dépenses occasionnées par l'exécution du programme des travaux visés. Ces dépenses font l'objet d'une programmation pluriannuelle arrêtée par le Gouvernement.

Art. 41 (2): Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

Art. 41 (3): Le Ministre est autorisé à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90%.

1. du coût des investissements correspondant à la réalisation:

- de nouvelles infrastructures communales en matière d'évacuation et d'épuration des eaux usées,
- de travaux supplémentaires d'adaptation des stations d'épuration communales existantes à de nouvelles technologies épuratoires,
- de travaux à effectuer sur les réseaux communaux de canalisation et de collecte en vue d'éliminer les eaux parasites,

2. des frais d'études et des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des mesures visées.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01.	113.061.215	147.070.669	92.070.669	-
- Dotations budgétaires:				
a) Dotation normale	15.000.000	15.000.000	16.540.000	-
b) Dotation supplémentaire.....	70.000.000	-	-	-
- Dépenses.....	50.990.546	70.000.000	80.000.000	-
- Avoir au 31.12.....	147.070.669	92.070.669	28.610.669	-
II. Programme des dépenses				
A. Construction, agrandissement et modernisation de stations d'épuration (step): Lois votées				
- Hespérange	655.144	4.000.000	3.000.000	6.051.916
- Beggen	10.634.415	10.000.000	8.000.000	12.276.026
- STEP Bettembourg	6.112.221	10.000.000	2.870.042	-
- Heiderscheidergrund (y compris assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau de collecteur)	5.902.611	7.000.000	6.000.000	31.192.792
- Echternach	2.322.409	1.500.000	687.542	-
- Boevange/Attert (y compris assainissement de la vallée de l'Attert, réseau de collecteurs)	1.781.037	2.499.999	3.769.475	-
- STEP internationale à Perl (Part du Luxbg) y compris réseau d'assainissement.....	100.000	7.600.000	8.500.000	17.400.000
B. Construction de collecteurs: Lois votées				
- Bonnevoie-Beggen	-	3.000.000	5.000.000	38.000.000

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
C. Projets majeurs en préparation (participation de l'Etat supérieure ou égale à 7,5 millions d'euros):				
- Assainissement de la vallée de l'Attert Système de collecteur - phase 2, 3 et 4	650.000	1.000.000	6.000.000	41.350.000
- STEP Esch/Schiffflange: Amendement à la loi du 20.12.1999	-	-	2.400.000	-
- Raccordement Differdange et Oberkorn à la step Pétange	-	500.000	4.000.000	17.500.000
- Agrandissement STEP SIACH	-	-	3.000.000	22.000.000
- Agrandissement-modernisation STEP SIAS	-	-	200.000	24.800.000
- Aménagement de bassins de rétention, modernisation du réseau de collecteurs du bassin tributaire du SIAS.....	500.000	1.000.000	1.000.000	5.500.000
- Assainissement collecteur principal Colmar-Ettelbruck	1.500.000	1.500.000	2.000.000	5.000.000
- Modernisation et extension de la station à Mersch/Beringen	-	1.000.000	4.000.000	30.000.000
- Modernisation STEP SIDEN à Bleesbruck	-	1.000.000	1.000.000	33.000.000
- Collecteurs et bassins d'orage dans le bassin tributaire de la step Perl	-	-	-	11.400.000
- Construction step Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus	-	-	4.000.000	21.000.000
- Assainissement du bassin tributaire de la step Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus	100.000	500.000	4.000.000	20.400.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la step de Bettembourg	500.000	2.000.000	2.000.000	17.500.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la step de Schiffflange	500.000	1.500.000	2.500.000	25.500.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la step de Mersch/Beringen ..	1.200.000	1.500.000	2.000.000	19.300.000
- Travaux sur la bassin tributaire de la step de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelange)	100.000	2.000.000	2.000.000	15.900.000
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (step, bassins d'orage et collecteurs)	500.000	1.000.000	2.000.000	10.500.000
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne: Construction step internationale à Stolzembourg	-	500.000	2.100.000	14.000.000
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (step, réseau de collecteurs)	100.000	1.000.000	2.000.000	5.900.000
- Construction d'une step à Wiltz (y compris bassin d'orage)	-	200.000	1.000.000	7.300.000
- Construction d'une step à Troisvierges (y compris bassin d'orage).....	-	1.000.000	2.000.000	5.000.000
- Assainissement de la commune de Wincrange - Construction d'une step à Boevange (y compris bassin d'orage et collecteurs)	10.000	1.000.000	3.500.000	9.520.000
- Construction de petites steps (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels).....	-	3.000.000	4.000.000	10.100.000
D. Autres projets.....	17.822.708	18.100.000	16.900.000	39.158.252
Sous-Total.....	50.990.545	84.899.999	111.427.059	516.548.986
Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets)	-	18%	28%	
Total des dépenses (arrondi)	50.990.545	70.000.000	80.000.000	

12) FONDS SPECIAL DES EAUX FRONTALIERES

1) Base légale:

Loi du 21 novembre 1984 portant approbation de la convention entre le Grand-Duché, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975.

2) Objet:

Art. 3. La délivrance d'un permis de pêche prévu dans la Convention peut être assujettie au paiement à charge du titulaire d'une taxe.

Les montants de cette taxe sont versés sur un fonds spécial qui sert exclusivement aux fins prévues par l'article 8 de la Convention.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes: Voir sous "Objet".

Art. 8. de la Convention: Les parties contractantes s'engagent à affecter les recettes provenant de la délivrance des permis de pêche et du paiement de dommages-intérêts et de dédommagements exclusivement à la promotion de la pêche et plus particulièrement au repeuplement des eaux frontalières.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	1.271.165	1.088.740	1.069.008
- Dotations budgétaires	59.723	71.768	70.841
- Dépenses.....	242.148	91.500	231.500
- Avoir au 31.12.....	1.088.740	1.069.008	908.349
II. Programme des dépenses			
1) Déversements de poissons	58.363	81.500	81.500
2) Reconversion de différents barrages sur l'Our	183.785	10.000	150.000
- Total des dépenses	242.148	91.500	231.500

13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL

1) Base légale:

- Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.
- Loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal sportif

2) Objet:

Réalisation d'un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet d'une loi spéciale (en vigueur actuellement: la loi du 8 novembre 2002 précitée).

3) Recettes et Dépenses:

- Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	19.900.565	31.458.259	18.000.000
- Dotations budgétaires			
a) normale.....	19.500.000	19.000.000	20.000.000
b) supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses	7.942.306	32.458.259	33.000.000
- Avoir au 31.12	31.458.259	18.000.000	5.000.000
II. Programme des dépenses			
VIIIe programme quinquennal	7.942.306	27.458.259	28.000.000
IXe programme quinquennal.....	-	5.000.000	5.000.000
Total des dépenses.....	7.942.306	32.458.259	33.000.000

14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifiée par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille ou de la Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers. En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	143.137.039	170.950.973	134.450.973
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	60.500.000	63.500.000	67.000.000
b) Dotation supplémentaire	50.000.000	-	-
- Dépenses	82.686.066	100.000.000	100.000.000
- Avoir au 31.12.	170.950.973	134.450.973	101.450.973
II. Programme des dépenses			
<i>1) Ministère de la Famille</i>			
Construction, aménagement, équipement dans l'intérêt des			
a) infrastructures pour enfants, jeunes, adultes et personnes handicapées	4.505.829	8.298.531	14.067.500
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés	786.103	1.100.000	1.100.000
c) infrastructures pour personnes handicapées	11.849.363	16.529.316	25.513.555
d) infrastructures pour le troisième âge	51.202.056	66.784.357	56.283.717
e) maisons relais	8.910.491	27.671.001	31.478.188
f) jeunesse	4.888.957	7.691.857	5.017.370
<i>2) Ministère de l'Egalité des chances</i>	543.267	1.175.000	990.780
- Sous-total	82.686.066	129.250.062	134.451.110
Moins-value pour retards et aléas de chantier	-	29.250.062	34.451.110
Total des dépenses ajustées.....	82.686.066	100.000.000	100.000.000

15) FONDS D'ASSAINISSEMENT EN MATIERE DE SURENDETTEMENT1) Base légale:

Loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement (art. 23).

2) Objet:

Art. 23. - L'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire des dettes.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations annuelles du budget de l'Etat et par des dons (art. 24).

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
- Avoir au 01.01.	414.993	419.493	399.593
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	100	100	100
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
c) Remboursements	7.400	5.000	5.000
- Dépenses	3.000	25.000	50.000
- Avoir au 31.12.....	419.493	399.593	354.693

16) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

Loi du 29 décembre 1970 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (art. 20)

2) Objet:

Art. 20 - Seront financées:

- les constructions sanitaires autorisées ou à autoriser par une loi spéciale;
- la construction de maisons de retraite prévue par la loi du 18 février 1950 autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction de maisons de retraite;
- les constructions à caractère social à autoriser par une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

(en euros)

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01	53.912.904	52.425.719	39.946.641	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale	6.500.000	6.825.000	7.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire	10.000.000	-	-	-
Total.....	16.500.000	6.825.000	7.000.000	-
- Dépenses	17.987.185	24.130.098	27.396.291	-
- Moins-value retards et aléas de chantiers (20% et 30%).....	-	4.826.020	8.218.886	-
- Dépenses ajustées.....	17.987.185	19.304.078	19.177.404	-
- Avoir au 31.12.	52.425.719	39.946.641	27.769.237	-
II. Programme des dépenses				
I. Projets en cours de réalisation				
- Fondation APEMH Bettange-sur-Mess(1ère phase,château).....	204.371	246.098	-	-
- C.I.P.A. Esch/Alzette	-	-	-	-
- C.I.P.A. Dudelange	8.789.500	6.000.000	7.000.000	5.030.070
- C.I.P.A. Wiltz	5.125.091	7.500.000	7.500.000	18.562.489
-	-	-	-	-
2. Loi budgétaire:				
- Rénovation du bâtiment Source Kind	-	-	-	-
- C.I.P.A. Bofferdange (aile C):remise en état	-	-	-	-

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz.....	1.499.481	750.000	58.442	-
- CHNP Ettelbruck: remise en état	725.405	1.000.000	900.000	113.607
- Centre d'acc. pour réfugiés Marienthal: aménagements	27.096	3.600.000	679.680	-
- Niedercorn: transformation, adaptation au projet Servior.....	80.208	1.250.000	1.063.169	-
- Foyer Eislecker Heem Lullange: transformation.....	1.449.409	1.500.000	800.000	344.925
- Domaine thermal Mondorf: mise en conformité cuisine.....	35.567	100.000	1.000.000	1.664.433
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff	32.589	150.000	1.050.000	1.823.443
- Centre d'accueil pour réfugiés Schifflange	-	-	-	500.000
- Kräizbiërg Dudelange: mise en conformité du Centre E. Mayrisch	-	800.000	1.150.000	4.050.000
- C.I.P.A. et Maison de soins Echternach	-	250.000	2.500.000	4.250.000
- Femmes en détresse: 153, rue de Rollingergrund.....	-	250.000	1.450.000	2.150.000
- Internat socio-familial (anc.CNA) Dudelange.....	-	50.000	500.000	4.450.000
- Réhabilitation du pré-barrage du Pont-Misère.....	-	41.000	20.000	1.210.000
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne.....	-	30.000	55.000	885.000
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre.....	-	55.000	40.000	1.000.000
Projets en cours d'achèvem., aband. ou préfin.	-	-	-	-
3. Projets en cours d'élaboration				
- C.I.P.A. Differdange (Maison de soins (SERVIOR))	-	-	-	-
- C.I.P.A. Vianden	-	-	-	-
- Assainissement du barrage d'Esch/Sûre (2e phase).....	18.468	300.000	500.000	29.807.046
- Assainissement du barrage de Rosport	-	208.000	130.000	15.020.000
4. Nouveaux Projets				
- CHNP Ettelbruck: transformation de divers bâtiments.....	-	50.000	1.000.000	19.750.000
Total des dépenses	17.987.185	24.130.098	27.396.291	-

17) FONDS DES INVESTISSEMENTS HOSPITALIERS

1) Base légale:

Loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers (art. 15)

2) Objet:

Art. 15. Le fonds est destiné à honorer les engagements pris par l'Etat, y compris les frais financiers, en ce qui concerne les grands projets de construction ou de modernisation dans le domaine hospitalier.

Art. 16. Une loi spéciale fixe pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 15 : Le fonds est (...) alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

En ce qui concerne les dépenses, les plafonds dont question à l'article 16 précité ont été fixés par la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	162.195.023	147.784.786	132.747.833
- Alimentation normale	33.000.000	33.500.000	34.000.000
- Transferts	1.748.961	-	-
- Dépenses.....	49.159.198	48.536.953	69.814.229
- Avoir au 31.12.	147.784.786	132.747.833	96.933.604
II. Programmes des dépenses			
Extension Baclesse	-	3.000.000	5.000.000
CNRFR (y compris frais Dudelage+fonds roulement)	18.883.535	4.500.000	506.229
CHL(Hopital Municipal, Pédiatrie, Sécurité Maternité)	26.420.378	15.100.000	20.000.000
INCCI	-	-	-
Hôpital Kirchberg	-	6.574.891	-
Clinique Dr. Bohler	-	2.650.922	-
Ettelbruck (nouvel hôpital)	666.520	1.500.000	-
CHNP (partie Centre adolescents)	-	-	1.868.000
Hôpital St. Joseph Wiltz	817.566	1.600.000	2.740.000
Hopital de la Ville d'Esch	-	3.000.000	5.000.000
Dudelage (partie hôpital)	-	-	3.000.000
HPMA Niederkorn (mise en sécurité)	22.443	2.000.000	2.000.000
Clinique Ste Thérèse Luxbg.	514.235	1.000.000	2.000.000
Centre de convalescence Colpach	1.834.521	4.200.000	5.000.000
Clinique Ste Marie Esch	-	2.000.000	6.000.000
Hôpital Kirchberg (Clinique de j. PSY juvénile prov.A Hamm)	-	211.140	-
CHNP (Loi 1999) (sans Centre adolescents) (cf. supra)	-	-	2.000.000
Centre Hosp. E. Mayrisch: bât. Mère enfant	-	500.000	3.000.000
Centre Hosp. E. Mayrisch: Hôpital municipal phase II).....	-	200.000	500.000
Clinique d'Eich (Dépassement)	-	-	3.000.000
Clinique Ste Thérèse (nouveau projet)	-	-	200.000
Hôpital du Kirchberg (Clinique de jour PSY juvénile)	-	-	500.000
CHEM: Esch-renf.site aigu; mise en sécurité et modernisation sites existants; prise en charge de proximité et gériatrique dans la région sud	-	500.000	5.000.000
Hôpital St Louis Ettelbrück (dépassement).....	-	-	2.500.000
Total des dépenses	49.159.198	48.536.953	69.814.229

18) FONDS SPECIAL DE LA CHASSE

1) Base légale:

Loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (art. 13.)

2) Objet:

Art. 13. - Indemnisation des dommages causés aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon.

3) Recettes et Dépenses:

"Art. 13. - Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:

1° par un dixième par le syndicat de chasse sur les terres duquel les dégâts ont été commis ;

2° par neuf dixièmes par l'adjudicataire du droit de chasse sur le lot duquel les dégâts ont été commis.

A l'issue de l'année cynégétique et pour la première fois le 1er août 2007, les sommes avancées par l'adjudicataire de chasse sont remboursées par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse. Toutefois, le montant remboursé ne peut dépasser le montant de quatre euros par hectare de la superficie du lot de chasse.

Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 juillet de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

Si, après paiement de toutes les indemnités et des frais, la recette des droits supplémentaires touchés par l'Etat, en vertu de l'alinéa qui précède, laisse un excédent, celui-ci sera versé à un fonds de réserve, affecté à l'indemnisation des dégâts ci-dessus spécifiés. Lorsque ce fonds de réserve aura atteint la somme de "12.394,68 euros", l'excédent sera versé au fonds spécial pour le repeuplement des chasses."

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
- Avoir au 01.01.	2	159	0
- Dotation budgétaire	308.487	308.284	323.531
- Dépenses.....	308.330	308.443	310.000
- Avoir au 31.12.....	159	0	13.531

19) FONDS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) Base légale:

Loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

2) Objet:

Aux termes de l'article 2 de la loi modifiée du 31 mai 1999 le fonds a pour objet:

- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- la protection de la nature et des ressources naturelles;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 4, les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux visés par la loi.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	64.124.490	88.280.506	64.380.506
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	7.000.000	7.500.000	8.000.000
b) Dotation supplémentaire	30.000.000	-	-
Total	37.000.000	7.500.000	8.000.000
- Dépenses	12.843.984	31.400.000	25.500.000
- Avoir au 31.12	88.280.506	64.380.506	46.880.506
II. Programme des dépenses			
- Air, bruit, climat et énergie.....	1.647.238	10.000.000	2.500.000
- Déchets	9.610.753	14.000.000	20.000.000
- Nature.....	1.585.993	7.400.000	3.000.000
Total des dépenses	12.843.984	31.400.000	25.500.000

20) FONDS DE FINANCEMENT DES MECANISMES DE KYOTO

1) Base légale:

Loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

2) Objet:

Aux termes de l'article 22, paragraphe 2, "le fonds a pour objet de contribuer au financement des mécanismes de flexibilité de Kyoto et des mesures nationales afférentes qui sont mis en œuvre en vue de la réduction des émissions à effet de serre.

Il intervient dans les domaines suivants:

1. échange de droits d'émissions;
2. activités de projet de mise en œuvre conjointe (MOC) réalisées dans les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition dans le but d'acquérir des unités de réduction des émissions ;
3. activités de projet de mécanisme de développement propre (MDP) dans des pays en voie de développement dans le but d'acquérir des réductions d'émissions certifiées;
4. participation à des fonds multilatéraux gérés par des organismes internationaux ou régionaux qui ont pour mission notamment d'appuyer financièrement lesdites activités;
5. projets et programmes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national".

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté:

- 1) par des dotations budgétaires annuelles,
- 2) par le produit de la vente de crédits d'émissions,
- 3) par des dons.
- 4) par un droit d'accise autonome additionnel prélevés sur les huiles minérales et les gasoils destinées à l'alimentation des moteurs de véhicules routiers et utilisés comme carburant, dénommé contribution climatique,
- 5) par une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers fixée au budget.

Le fonds intervient

- 1) soit par l'achat ou la vente de crédits d'émission,
- 2) soit par le financement ou le cofinancement des domaines visés sous les points 2) à 5) sous la forme
 - a) soit d'investissements,
 - b) soit d'études ou de conseils portant sur les modalités d'investissement
 - c) soit d'études ou de conseils portant sur la faisabilité et l'éligibilité d'activités de projet,
 - d) soit d'études portant sur les potentiels de réduction des émissions,
 - e) de participation financière directe.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	61.978.685	126.725.070	128.292.983
Alimentation:	-	-	-
a) Budgétaire normale	10.000.000	10.500.000	11.000.000
b) Budgétaire supplémentaire	-	-	-
- Contribution climatique carburant	36.438.545	64.000.000	65.000.000
- Taxe véhicules routiers	24.615.876	28.000.000	27.500.000
Sous-total	71.054.421	102.500.000	103.500.000

	2007	2008	2009
- Dons	-	4.200	-
Total	71.054.421	102.504.200	103.500.000
- Dépenses	6.308.036	100.936.287	121.704.306
Avoir au 31.12	126.725.070	128.292.983	110.088.677
II. Programme des dépenses			
- Achats de droits d'émission	-	-	10.000.000
- Projets Mécanisme de Développement Propre	2.307.682	27.309.102	28.810.168
- Projets Mise en Oeuvre Conjointe	678	18.000.000	20.000.000
- Fonds multilatéraux	2.989.288	27.376.064	31.600.000
- Mesures nationales	202.765	24.025.148	26.694.138
- Divers	807.623	4.225.973	4.600.000
Total des dépenses	6.308.036	100.936.287	121.704.306

21) FONDS POUR L'EMPLOI

1) Base légale:

Loi du 30 juin 1976 portant

1. création d'un fonds pour l'emploi;
2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet, telle qu'elle a modifiée et complétée.

2) Objectifs:

Le fonds pour l'emploi est destiné à couvrir les dépenses résultant:

1. de l'octroi des indemnités de chômage;
2. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes;
3. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des adultes;
4. de la promotion de la formation pratique en entreprise ainsi que de l'insertion et de la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi, inscrites à la section spéciale;
5. du maintien de la relation contractuelle des travailleurs formant le sureffectif structurel de la sidérurgie.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds pour l'emploi est alimenté par les ressources ci-après:

1. par des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités;
2. par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale;
3. par des dotations budgétaires;
4. par des remboursements.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	130.154.385	104.866.010	79.007.510
- Produit de l'impôt de solidarité	115.471.060	118.000.000	119.430.000
- Produit de la cotisation sociale sur carburants	145.893.173	147.000.000	140.000.000
- Remboursements	38.247.473	43.257.000	44.640.000
- Dotation budgétaire normale	50.000.000	50.000.000	50.000.000
Total	349.611.706	358.257.000	354.070.000
- Dépenses	374.900.081	384.115.500	394.668.000
- Avoir au 31.12.	104.866.010	79.007.510	38.409.510
II. Programme des dépenses			
A. Dépenses générales			
a. Indemnités de chômage			
1. Chômage complet	124.559.798	120.000.000	122.000.000
2. Chômage partiel	572.353	1.000.000	1.000.000
3. Chômage pour intempéries/ accidentel et technique	2.817.941	7.000.000	7.000.000
Sous-total a.	127.950.092	128.000.000	130.000.000

	2007	2008	2009
b. Actions pour combattre le chômage des jeunes			
b.1 Dépenses sans cofinancement communautaire			
1. CAT - Etat	7.849.805	750.000	0
2. CAT- Autres (communes, privé, etc.)	8.665.763	2.000.000	0
3. CAE- Etat (contrat appui emploi)	193.615	2.000.000	2.000.000
4. CAE-communes, asbl, etc (contrat appui emploi)	80.029	1.000.000	1.000.000
5. CIE (contrat d'insertion à l'emploi)	375.990	4.000.000	4.500.000
6. Stages d'insertion	7.825.521	3.000.000	0
7. Complément à l'indemnité pour stagiaires et CAT	73.197	220.000	230.000
8. Indemnité d'apprentissage & divers	8.409	500.000	500.000
Sous-total b.	25.072.329	13.470.000	8.230.000
c. Actions en faveur de l'emploi			
c.1 Dépenses sans cofinancement communautaire			
1. Stages de réinsertion profess. (hors chômeurs indemnisés).....	6.592.553	10.400.000	11.900.000
2. Garantie de salaires	7.959.857	7.000.000	7.000.000
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs	339.850	750.000	1.000.000
4. Aides à la mobilité géographique	266.775	150.000	150.000
5. Aide au réemploi (hors sidérurgie)	34.049.871	32.000.000	32.000.000
6. SNAS - mise au travail	14.430	20.000	20.000
7. Travaux extraordinaires d'intérêt général (WSA)	1.857.362	2.600.000	2.600.000
8. Preretraite (hors sidérurgie)	29.665.172	30.000.000	29.000.000
9. Participation au paiement d'une indemnité de congé parental	14.290.480	15.000.000	14.000.000
10. Détachement de main-d'oeuvre ADEM	1.991.192	2.000.000	2.000.000
11. Frais informatiques	0	20.000	20.000
12. Bilans de compétence et d'insertion pour chômeurs	29.772	200.000	200.000
13. Pool des assist. à la direct. dans l'enseignement secondaire plus encadrement psycho-social des chômeurs	2.228.751	2.700.000	2.900.000
14. Actions en faveur de l'emploi féminin	0	1.000.000	1.500.000
15. Aides à l'embauche de chômeurs âgés/longue durée	5.793.428	6.400.000	8.000.000
16. Aides incapacité de travail et réinsertion professionnelle	23.102.525	30.000.000	35.000.000
17. Indemnité compensatoire travailleurs handicapés	1.565.985	1.700.000	1.700.000
18. Divers	1.287.093	500.000	500.000
c.2. Dépenses sans cofinancement communautaire <i>Initiatives sociales en faveur de l'emploi</i>			
1. Forum pour l'emploi	5.397.900	5.682.000	5.700.000
2. Proactif	11.497.102	11.800.000	15.000.000
3. Objectif Plein Emploi	13.793.500	13.793.500	15.000.000
4. Défi-Job asbl	71.475	300.200	316.000
5. Eng nei Schaff asbl	102.828	167.800	177.000
6. ICOPA-RTPH	357.982	401.000	422.000
7. COLABOR.....	91.000	200.000	200.000
8. Actions locales communes	193.119	811.000	853.000
9. Autres.....	0	1.500.000	2.500.000
c.3. Dépenses avec cofinancement communautaire	3.136.796	3.000.000	3.000.000
Sous-total c.	165.676.798	180.095.500	192.658.000
d. Section spéciale (Formation)			
1. Aides et primes à l'apprentissage	12.866.471	12.000.000	12.480.000
2. Complément apprentissage pour adultes	3.198.943	2.700.000	2.900.000
3. Initiation polyvalente pour jeunes	10.646	1.100.000	1.150.000
4. Autres actions de formation du FPE	524.255	4.000.000	4.500.000
5. Projet LINTGEN de PROACTIF	1.375.000	1.500.000	1.500.000

	2007	2008	2009
6. Projet FEST du Forum pour l'emploi	944.167	1.100.000	1.100.000
Sous-total d.	18.919.482	22.400.000	23.630.000
Sous-total A.	337.618.701	343.965.500	354.518.000
B. Dépenses liées au secteur de la sidérurgie			
1. Travaux extraordinaires	0	1.000.000	1.000.000
2. Chômage partiel alternatif	5.747.274	6.000.000	4.000.000
3. Indemnité de réemploi	140.643	150.000	150.000
4. Preretraite	29.332.576	33.000.000	35.000.000
Sous-total B.	35.220.493	40.150.000	40.150.000
C. Remboursements comptables extraordinaires.....	2.060.887	-	-
II. TOTAL Dépenses	374.900.081	384.115.500	394.668.000
III. Programme des recettes			
A. Alimentation normale			
<i>a. Impôts de solidarité</i>			
1. Impôt sur le revenu des collectivités	57.569.865	56.000.000	59.170.000
2. Impôt sur le revenu des personnes physiques	57.901.195	62.000.000	60.260.000
3. Impôt sur le revenu des communes	-	-	-
<i>b. Contribution sociale sur carburants</i>	<i>145.893.173</i>	<i>147.000.000</i>	<i>140.000.000</i>
Sous-total A.	261.364.233	265.000.000	259.430.000
B. Remboursements			
1. Comptables extraordinaires	2.060.887	200.000	200.000
2. Remboursement chômage	311.560	900.000	900.000
3. Remboursement soldes faillites	1.407.021	700.000	700.000
4. CECA	-	-	-
5. Fonds social européen	329.236	200.000	200.000
6. Participation des entreprises aux stages d'insertion	5.321.327	6.400.000	7.000.000
7. Participation des entreprises au stage de réinsertion	3.636.739	6.057.000	7.140.000
8. Participation au coût de la préretraite	24.858.143	28.300.000	28.000.000
9. Divers	322.560	500.000	500.000
Sous-total B.	38.247.473	43.257.000	44.640.000
C. Alimentation suppl.: Dotation budgétaire			
1. Dotation normale	50.000.000	50.000.000	50.000.000
Sous-total C.	50.000.000	50.000.000	50.000.000
III. TOTAL Recettes	349.611.706	358.257.000	354.070.000

22) FONDS D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'AGRICULTURE

1) Base légale:

Loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 (art. 20)

Loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture (art. 53)

Loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural (art. 60)

Loi du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural (art. 55)

2) Objet:

Art. 55. - Les aides prévues dans la présente loi, telles qu'elles sont spécifiées par règlement grand-ducal, sont imputables au Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (...).

3) Recettes et Dépenses:

- Art. 55 (. . .) Ce fonds est alimenté:

1. par des dotations budgétaires annuelles suivant les possibilités financières de l'Etat;

2. par les recettes et bonifications revenant au Grand-Duché de Luxembourg du chef de l'application de la politique agricole commune dans le cadre de l'Union Européenne pour autant que ces mesures sont effectivement à charge du présent fonds;

3. par les remboursements d'aides effectués (...)

- Dépenses: Voir sous "Objet"

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	14.948.251	50.735.810	50.178.117
- Alimentation:			
a) budgétaire normale.....	27.000.000	52.000.000	53.500.000
b) budgétaire supplémentaire.....	40.000.000	-	-
- FEOGA/FEADER.....	6.562.403	13.661.411	12.655.487
Total:	73.562.403	65.661.411	66.155.487
- Dépenses.....	37.774.844	66.219.104	89.634.732
- Avoir au 31.12	50.735.810	50.178.117	26.698.872
II. Programme des dépenses			
- Loi agraire 1986.....	12.860	454.382	-
- Loi agraire 2001.....	37.761.984	28.734.859	22.032.360
- Loi agraire 2008:			
- Axe 1: Compétitivité	-	1.000.000	31.312.000
- Axe 2 : Environnement & paysage	-	30.918.000	27.988.000
- Axe 3: Zones rurales	-	930.863	2.016.872
- Axe 4: Leader	-	375.000	1.330.000
- Mesures nationales	-	3.806.000	4.955.500
Total loi agraire 2008	-	37.029.863	67.602.372
Total des dépenses	37.774.844	66.219.104	89.634.732

23) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art.3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)			
	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01	119.814.651	165.272.941	116.963.391	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale	46.000.000	48.300.000	50.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire	75.000.000	-	-	-
c) Recettes diverses	3.558.217	-	-	-
Total	124.558.217	48.300.000	50.000.000	-
- Dépenses	79.099.927	120.761.937	162.125.949	-
- Moins-value retards et aléas de chantier (20% et 30%).....	-	24.152.387	48.637.785	-
- Dépenses ajustées.....	79.099.927	96.609.550	113.488.164	-
- Avoir au 31.12	165.272.941	116.963.391	53.475.227	-
II. Programme des dépenses				
I. Projets en réalisation				
- Musée d'histoire naturelle Grund.....	-	-	-	-
- Centre pénitentiaire Schrassig	834.290	500.000	-	7.691.359
- Centre pénitentiaire Schrassig:mesures de sécurité.....	69.067	500.000	9.000.000	6.582.020
- Parc de Hosingen: aménagement	-	-	-	-
- Parc de Hosingen: centre écologique	1.486.740	4.000.000	2.500.000	1.402.682
- Abbaye Neumünster	1.710.308	916.208	-	-
- Bâtiment Tour Kirchberg: façades	152.877	6.000.000	5.500.000	1.109.283
- C.P.A. Givenich:2e extension	1.691.305	1.500.000	461.160	-
- Immeuble Printz et Rischard: transformations	2.421.339	2.000.000	859.261	-
- C.N.A. Dudelange (y inclus centre culturel)	15.374.245	8.000.000	5.500.000	145.939
- Palais de Justice des CE Kirchberg : désamiantage	-	766.024	-	-
- Centre de conf. Kirchberg: 1ère extension +CCF.....	30.600.122	30.000.000	25.000.000	51.214.000

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
- Centre de conf. Kirchberg (2ième extension).....	1.503.630	5.000.000	25.000.000	66.828.504
- Salle de concert Kirchberg	1.038.555	500.000	100.000	3.196.393
- Police des Autoroutes et P&Ch. Bertrange	2.606.873	8.700.000	8.500.000	19.114.276
- P & Ch. Bertrange: atelier mécanique	-	-	-	2.730.000
- Parc "3 Eechelen": aménagement	1.173.165	4.000.000	4.000.000	2.734.709
- Acquisition 2 immeubles administratifs Kirchberg.....	-	-	-	81.500.000
- Police g.-d. Grevenmacher.....	167.831	3.000.000	7.000.000	3.161.932
- Laboratoire National de Santé.....	1.156.197	6.000.000	15.000.000	75.575.347
- Centre de Recherche public - Santé.....	46.437	500.000	1.000.000	80.084.061
- P&Ch. Remich: ateliers.....	103.407	750.000	1.200.000	8.028.513
- Hôtel de la Justice de Paix Esch/Alzette.....	103.660	500.000	3.000.000	10.635.994
- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière.....	429.453	7.000.000	2.000.000	2.059.378
- Bât.publ.: atelier et dépôt (nouv.constr.) Bertrange-Bourmich	20.214	500.000	7.500.000	8.023.145
2. Loi budgétaire:				
- Dépôt Musée d'Histoire Bertrange (FAPRAL)	148.082	-	-	-
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	-	230.000	37.403	-
- Institut viti-vinicole Remich (cave crémant)	644.532	1.442.510	930.000	-
- Centre Marienthal:travaux d'infrastructure	204.040	1.055.264	700.000	472.000
- Centre tactique de Police Reckenthal	-	-	-	-
- Eaux et Forêts Ellergronn:phase 1	721.529	687.225	-	-
- Ministère de l'Education Nationale:réhabilitation	970.523	1.200.000	1.700.000	1.482.299
- Parc Château de Walferdange	-	-	-	-
- Ferme Grisius Lultzhausen:SN des Sports	1.193.991	1.400.000	2.500.000	1.214.064
- Château de Roebé Larochette	619.491	865.114	-	-
- Théâtre national, route de Longwy	-	-	-	-
- Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons	1.375.074	2.500.000	698.079	-
- Centre de Rech. Public - Santé:pavillon provisoire	193.307	100.000	496.240	-
- Garage central pour les forces de l'ordre	676.595	842.140	-	-
- Centre nat.de littérature Mersch (Maison Eiffes)	705.059	1.518.740	400.000	-
- INS: réfec.pelouse et modern.hall omnisports.....	3.479.619	1.425.878	100.000	-
- Représentation permanente ONU New York	-	-	-	-
- Centre pénitentiaire Schrassig:réfection toitures.....	916.393	1.500.000	416.779	416.779
- Musée 'A Possen' B.-Kleinmacher: transformation	553.683	700.000	482.329	-
- Ecole de Police Verlorenkost	-	-	-	-
- Nouvelle Ambassade Varsovie	-	-	-	-
- Ambassade Bruxelles	-	430.740	-	-
- Ferme Casel Givenich	97.924	1.000.000	1.000.000	880.968
- Maison d'enfants Schifflange: extension.....	489.324	212.094	-	-
- Ecole Nat. Sap.Pompiers Niederfeulen: rénovation.....	82.937	100.000	1.000.000	1.727.068
- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction.....	-	300.000	1.475.960	200.000
- P&Chaussées: dépôt Walferdange.....	15.896	1.000.000	3.104.546	1.400.000
- Unité de sécurité Dreibern	138.179	1.000.000	3.400.000	2.210.120
- Stand de tir Reckenthal:extension	-	500.000	1.000.000	4.907.047
- Château de Schoenfels:accueil et atelier thérap.....	37.639	300.000	2.000.000	1.575.402
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg	37.434	1.500.000	1.800.000	462.566
- Administration de l'Eau Diekirch: Hôtel du Midi.....	21.952	200.000	1.000.000	3.978.048
- Dépôt de munitions Herrenberg	-	-	-	2.764.796
- Police g.-d.Rédange:bât.adm.et transf.log.de service	-	-	500.000	3.000.000
- P.& Ch. Windhof : ateliers et garage	-	-	20.000	1.330.000
- P. & Ch. Echternach: nouvelle construction	-	50.000	50.000	5.900.000
- P. & Ch. Clervaux: extension	-	-	-	4.000.000
- P. & Ch. Grevenmacher: dépôt Potaschbiere.....	-	-	-	4.961.282
- Stand de tir Bleesdall:mise en conformité	-	-	-	-
- Haff Réimech	-	200.000	1.000.000	3.153.519
- Centre douanier Gasperich:nouvel atelier à 3 niveaux.....	-	-	-	1.200.000
- Police g.-d. Kehlen: nouvelle construction.....	-	-	-	2.000.000
- Villa Louvigny: remise en état salle de musique.....	-	-	-	2.000.000

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
- Palais de justice Diekirch: transformation.....	-	-	50.000	4.403.217
- Police g.-d. Lorentzweiler: nouvelle construction.....	-	-	-	2.000.000
- Musée du Vin à Ehnen: réaménagement et extension.....	-	-	-	6.000.000
- Foyer Don Bosco.....	-	100.000	500.000	6.400.000
Projets en cours d'achèv.,aband.,préfinancés.....	279.906	-	-	-
3. Etudes (loi de garantie) * partie des études				
- Bâtiment Konrad Adenauer:extension (part études)	1.706.749	3.000.000	2.404.086	-
- Cour des Comptes:2e extension	501.283	1.000.000	290.106	-
- Cour de Just. de l'UE:mise en conform.bât. annexes A,B,C	-	1.500.000	2.100.000	-
4. Projets en cours d'élaboration				
- Labo.médecine vétér.et Labo.méd.légale (2e phase)	27.025	250.000	250.000	40.862.392
- Centre Marienthal	283.416	1.000.000	3.000.000	15.885.883
- Caserne Herrenberg : réhabil. infrastr. techn.	189.840	500.000	2.000.000	15.910.160
- Ponts & Chaussées Mersch	-	100.000	100.000	13.800.000
5. Autres projets				
- Caserne Herrenberg:hall logistique	10.832	200.000	1.000.000	58.789.168
- Caserne Herrenberg:modernisation	63.850	-	-	-
- Adm. des services de secours à Gasperich.....	-	-	-	29.454.230
- Bâtiment Schuman: transform.pour la Bibliothèque Nat.....	-	-	-	118.209.380
- Château de Berg: rénovation.....	-	-	-	15.000.000
- Centre Hollenfels.....	-	-	-	10.400.000
- Centre de Police à Lux.- Verlorenkost.....	24.108	-	-	-
- Centre d'interv.(service incend.et sauv.) Findel.....	-	100.000	500.000	16.900.000
- Laboratoire pour l'ASTA.....	-	100.000	200.000	28.700.000
6. Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie	-	-	-	-
7. Nouveaux Projets				
- Maison d'arrêt Sanem (part études).....	-	20.000	100.000	-
- Pont Abbaye Neumünster.....	-	-	700.000	-
- Les Rotondes à Luxembourg-Bonnevoie	-	-	-	-
- Bât. administratif, rue Notre Dame à Luxembourg-Ville.....	-	-	-	-
Total des dépenses	79.099.927	120.761.937	162.125.949	-

24) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)			
	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01.....	210.432.374	179.885.274	138.961.737	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale	42.000.000	44.100.000	46.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-
Total	42.000.000	44.100.000	46.000.000	-
- Dépenses	72.547.100	106.279.421	109.120.853	-
- Moins-value retards et aléas de chantiers (20% et 30%).....	-	21.255.884	32.736.256	-
- Dépenses ajustées.....	72.547.100	85.023.537	76.384.597	-
- Avoir au 31.12	179.885.274	138.961.737	108.577.140	-
II. Programme des dépenses				
I. Projets en réalisation				
- Lycée de garçons Esch/Alzette:nouv. construction	-	-	-	-
- Institut pour IMC	-	-	-	-
- Lycée de garçons Luxembourg: extension.....	47.157	500.000	-	1.046.378
- LT Nord Wiltz : extension(1ère phase)	-	413.142	-	-
- Lycée classique Diekirch:extens. (ttes. les phases)	996.672	1.200.000	1.358.107	-
- LT Mersch:extension et transformation	7.508	-	-	-
- LT Joseph Bech Grevenmacher	218.610	600.000	542.605	-
- LT Josy Barthel Mamer	143.852	800.000	200.000	1.717.056
- Internat à Diekirch	2.543.884	1.500.000	935.828	-
- LT Esch/Alzette (Raemerich)	619.252	1.000.000	1.176.918	-
- LT Nic Bieber Dudelange	3.979.068	7.000.000	8.000.000	11.861.453
- Lycée du Nord Wiltz: extension (2e phase)	15.304.310	12.000.000	10.000.000	17.771.452
- LT Mathias Adam Pétange:nouv.construction	15.656.077	22.000.000	25.000.000	17.774.909

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
- Nouveau Lycée et Internat Rédange/Attert	12.734.203	23.000.000	20.000.000	21.322.354
- LTC Dommeldange: annexe	2.705.042	1.500.000	894.999	-
- LT Esch/Alzette(Lallange)	8.727.968	12.000.000	15.000.000	69.864.979
- LTMathias Adam-Jenker.....	540.812	5.000.000	6.000.000	16.117.498
- LT pour professions de santé	-	1.000.000	1.000.000	67.238.419
- Nouveau Lycée à Junglinster	1.567.726	2.000.000	2.000.000	100.752.549
- Divers en cours d'achèv.,aband., préfinancés	8.685	-	-	-
2. Loi budgétaire				
- LT des Arts et Métiers: assainiss. extérieur	-	-	-	-
- Internat St Willibrord Echternach: cuisine etc	-	-	-	-
- ISERP Walferdange : modernisation	180.502	-	-	-
- Centre de Langues	-	-	-	-
- L.R. Schuman : bibl, cafet. struct d'acc., park.,alentours.....	2.019.365	1.800.000	423.094	-
- Athénée: réhabilitation salle de fêtes	253.803	266.027	-	-
- LT Michel Lucius: nouv.aile, salles de classe	189.579	-	-	-
- LT J.Bech Grevenmacher(anc.bât.): mes.transitoires.....	53.351	150.000	-	-
- Ecole Européenne Kirchberg:solution transitoire.....	-	-	-	-
- Lycée et Collège Vauban: structures provisoires	18.978	-	-	-
- Ecole Europ.: transf. 7 classes en salles spéciales	-	-	-	-
- Piscine olymp.: rénov. façades vitrées,vestiaires.....	146.116	2.400.000	3.000.000	846.403
- IST: bâtiments laboratoires	828.692	-	-	-
- LT hôtelier Alexis Heck: mise en conformité cuisine	4.233	200.000	1.100.000	464.967
- Centre de Logopédie	-	200.000	1.226.696	1.000.000
- LT Michel Lucius: démolition aile caduque	15.574	734.426	-	-
- LT Ettelbruck: salle des sports et piscine.....	-	-	-	-
- Ecole Europ.Kirchberg: extension salle des sports.....	-	1.000.000	2.200.000	-
- LT des Arts et Métiers: cuisine et structure d'accueil.....	17.362	200.000	1.000.000	5.074.312
- LT Ettelbruck/LT agricole Ettelbruck: infrastr.prioritaires.....	-	3.000.000	4.000.000	-
3. Projets en cours d'élaboration				
- Neie Lycée et LTPES (part études).....	84.174	65.826	-	-
- LT agricole Gilsdorf	-	200.000	400.000	83.400.000
- 2e Ecole europ. et Centre de la pte enfance(part études).....	2.344.208	3.500.000	162.606	-
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette.....	693	100.000	1.000.000	9.966.929
4. Autres projets				
- LT Esch-place V. Hugo:démol. aile désaffectée+nouv.aile.....	-	-	-	55.000.000
- LT Bonnevoie:extension et remise en état.....	545.934	50.000	200.000	65.324.066
- Université Luxembour-Limpertsberg.....	-	-	-	-
- LT Michel Lucius Luxembourg.....	-	-	-	-
- Rénovation Athénée.....	43.710	500.000	1.000.000	23.456.290
- Lycée Clervaux.....	-	50.000	50.000	59.900.000
- Lycée Pôle Sud Differdange.....	-	50.000	50.000	94.900.000
- Lycée Nordstad.....	-	50.000	50.000	79.900.000
- Infrastructures sportives à Diekirch.....	-	-	-	-
- CNFPC Ettelbruck.....	-	-	100.000	49.900.000
- LT Grevenmacher:démolition et nouv.construction.....	-	100.000	500.000	19.400.000
- Lycée Sports-Etudes (part études).....	-	50.000	50.000	-
- Lycée Hubert Clement: réaménagement.....	-	100.000	400.000	19.476.814
5. Nouveaux projets				
- CNFPC Luxembourg (part études).....	-	-	-	-
- LT pour prof. de santé Ettelbruck(part études).....	-	-	100.000	44.900.000
Total des dépenses	72.547.100	106.279.421	109.120.853	-

25) FONDS DES ROUTES

1) Base légale:

Loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (art. 16 et 17) modifiée entre autres par la:

- Loi du 29 août 1972
- Loi du 26 mars 1998
- Loi du 21 décembre 1998
- Loi du 6 juin 2002
- Loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 (art. 50).

2) Objet:

Art. 16. - Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication prévu à l'article 6, alinéa 1er ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie sont imputables au Fonds des routes. Le Ministre des Travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 16. - Ce fonds est alimenté:

- a) par des dotations budgétaires;
- b) par des recettes d'emprunts;
- c) par le produit de la vente d'immeubles acquis dans le cadre du programme précité et rendus disponibles après l'établissement de la grande voirie;
- d) par les remboursements effectués par la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 7 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen signée à Luxembourg, le 18 avril 1994, et approuvée par la loi du 18 août 1995.

Les sommes dont question sub b), c) et d) sont portées directement en recette au Fonds des routes.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

(en euros)

	2007	2008	2009	<i>Exercices ultérieurs</i>
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01	73.808.629	123.772.003	109.438.003	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale	10.000.000	10.500.000	11.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire	50.000.000	-	-	-
c) Recettes d'emprunts	100.000.000	100.000.000	100.000.000	-
d) Divers	324.215	-	-	-
Total	160.324.215	110.500.000	111.000.000	-
- Dépenses	110.360.841	124.834.000	150.192.600	-
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10%)	-	-	15.019.260	-
- Dépenses ajustées	110.360.841	124.834.000	135.173.340	-
- Avoir au 31.12	123.772.003	109.438.003	85.264.663	-

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
II. Programme des dépenses				
<u>Emprises concernant des projets achevés</u>				
- Emprises autoroute de Trèves.....	776	-	-	-
- Emprise contournement de Luxembourg.....	211.291	-	-	-
- Emprises collectrice du sud.....	-	-	-	2.965.114
<u>Liaison avec la Sarre</u>				
- Section I.....	-	-	-	-
- Section II.....	-	-	-	-
- Diverses sections.....	724.272	-	-	-
- Bypass Hellange.....	-	-	100.000	17.748.856
- Station de service.....	-	-	100.000	9.900.000
- Divers: emprises et études.....	248.901	-	-	-
<u>Grande voirie du Nord:</u>				
- Echangeur d'Ingeldorf.....	-	-	-	-
- Contournement d'Ettelbruck.....	-	-	-	-
- Ettelbruck-Niederfeulen (petit cont. d'Ettelbruck).....	-	-	-	-
- Ettelbruck-Friedhaff.....	-	-	-	-
- Contournement de Schieren.....	-	-	-	-
- Contournement de Colmar/Colmar-Mersch.....	-	-	-	3.727
- Contournement Mersch.....	-	-	-	245.429
- Luxembourg-Mersch.....	67.920.277	55.000.000	45.000.000	140.286.766
- Diverses sections.....	-	-	-	-
- Contournement d'Olm et e Kehlen.....	85.560	200.000	200.000	41.514.440
- Contournement Ettelbruck-Niederfeulen.....	28.490	200.000	200.000	74.571.510
- Divers: emprises et études.....	2.745.489	1.500.000	1.000.000	1.000.000
<u>Divers</u>				
- Aménagements sécuritaires (audits).....	-	500.000	500.000	2.000.000
- Surveillance des chantiers.....	-	1.500.000	1.500.000	11.401.771
- Aires de service.....	137.740	3.180.000	1.000.000	5.332.286
- "CITA".....	3.157.638	7.000.000	4.000.000	19.726.789
- Entretien grande voirie.....	6.390.130	8.000.000	8.000.000	42.963.576
- Modernisation tunnels existants.....	-	2.750.000	2.000.000	1.750.000
- Entretien technique CITA et tunnels.....	5.041.592	5.000.000	5.000.000	31.910.801
- Giratoire de Merl.....	42.150	-	-	960.139
- Aménagement d'un giratoire à Kayl.....	-	-	-	-
- Contournement Sandweiler.....	1.324.278	-	-	-
- Contournement de Heinerscheid.....	-	-	-	20.000.000
- Contournement Junglinster.....	209.187	500.000	2.000.000	57.255.743
- Contournement Nord de Strassen.....	45.554	-	-	5.733.076
- Contournement Bascharage/Dippach.....	50.909	250.000	500.000	48.489.066
- Pénétrante de Differdange.....	93.610	900.000	2.000.000	2.206.390
- Pénétrante de Lankelz.....	-	-	800.000	1.500.000
- Liaison route d'Arlon/rue de Strassen.....	204.765	-	-	-
- N34 Bertrange, section médiane + giratoire rue de l'Industrie/N34 Bertrange.....	-	2.500.000	3.100.000	500.000
- Bvd de Merl, Giratoire N5/N34-rte d'Arlon + voie de Liaison Bourmicht.....	-	-	-	23.400.000
- Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen.....	-	-	-	2.500.000
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport de Luxembourg.....	-	-	500.000	2.500.000

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg.....	-	-	300.000	13.700.000
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange.....	-	100.000	500.000	6.600.000
- Echangeur de Pontpierre.....	4.885	-	500.000	16.468.140
- Echangeur de Burange.....	-	-	500.000	15.842.723
- Transformation /sécurisation de l'échangeur Sanem sur la collectrice du sud/A13.....	-	100.000	100.000	9.300.000
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Gaddescheier sur la collectrice du Sud/A13.....	-	100.000	100.000	3.300.000
- Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt de Sanem.....	-	-	100.000	2.400.000
- Voies de délestage à Echternach, tronçon 1 voie Charly	52.365	500.000	3.000.000	2.127.476
- Transversale Clervaux	-	-	100.000	30.900.000
- Accès Z.A. Fridhaff.....	-	-	200.000	24.800.000
- Optimisation/dédoublage de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz.....	67.727	100.000	100.000	47.732.273
- Contournement Nord Differdange N31 (études)	-	100.000	100.000	-
- Contournement Hosingen (études)	-	100.000	100.000	-
- Contournement Troisvierges (études)	-	100.000	100.000	-
- Contournement Remich (études)	-	100.000	100.000	-
- Descente vers la Vallée de l'Alzette (études)	-	100.000	100.000	-
- Raccord. échangeur Mertert à N1 et Port (études)	-	100.000	100.000	-
- Nouvel accès SIDOR (études)	-	-	100.000	100.000
- Desserte intercommunale de Belvaux-Oberkorn-Differdange-Niederkon pour accès friches industrielles (études).....	-	100.000	100.000	300.000
- Mise à 2x2 voies de l'B7 entre Colmar et Ettelbruck (études).....	-	-	-	-
- Voirie desserte Aéroport.....	-	-	122.600	3.457.400
- Divers.....	2.282.156	250.000	250.000	1.000.000
<u>Ban de Gasperich</u>				
- Réaménagement rues Esch/Raiffeisen et voirie secondaire côté Gluck.....	249.383	250.000	250.000	31.973.411
- Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas	-	-	100.000	32.889.763
- Voirie secondaire (Kockelscheuer)	-	-	-	19.098.553
<u>Mise à 2x3 voies des A3 et A6:</u>				
- Croix de Gasperich	120.096	-	-	1.049.523
- Croix de Cessange	-	100.000	300.000	11.600.000
- Echangeur Helfenterbrück (y compris giratoire provisoire)	-	200.000	1.000.000	30.327.451
- Section courante Mamer-Bettembourg	45.880	200.000	600.000	49.621.328
<u>Liaison Micheville</u>				
- Liaison Micheville (phase 1)	14.975.321	25.600.000	16.200.000	12.992.197
- Liaison Micheville (phase 2)	-	5.200.000	39.000.000	71.300.000
- Liaison Micheville (phase 3)	-	-	-	62.400.000
- Liaison Micheville (emprises).....	3.403.229	-	-	596.771
<u>Pont Adolphe & Passerelle à Luxembourg</u>				
- Pont Adolphe (pont provisoire inclus)	497.190	894.000	2.000.000	37.543.293
- Passerelle	-	50.000	75.000	5.975.000
<u>Divers ouvrages d'art</u>				
- Pont sur la Sûre à Moestroff	-	-	1.000.000	1.900.000

(en euros)

	2007	2008	2009	<i>Exercices ultérieurs</i>
- Pont frontalier Moselle à Remich	-	-	1.500.000	300.000
- Pont frontalier Grevenmacher	-	230.000	1.885.000	10.535.000
- Pont frontalier Echternach.....	-	-	60.000	2.355.000
- OA498 Insborn et 499 Lultzhausen	-	210.000	90.000	19.405.000
- Pont sur l'Alzette à Hesperange.....	-	-	800.000	1.860.000
- Pont sur les CFL à Schieren	-	870.000	960.000	-
- Elargissement viaduc Haute-Syre sur A1 (études)	-	100.000	100.000	-
- Nouveau viaduc de Mersch(études).....	-	100.000	100.000	-
Total des dépenses	110.360.841	124.834.000	150.192.600	-

26) FONDS DU RAIL

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

Les projets de remise en état, de modernisation et d'extension du réseau ou de suppression de lignes sont repris dans un programme d'investissement quinquennal établi par le Ministre des Transports avec le concours du gestionnaire de l'infrastructure.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme d'investissement, y compris les acquisitions immobilières requises à cet effet, sont imputées sur le Fonds du Rail.

Le Fonds du Rail est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par des redevances d'utilisation de l'infrastructure;
- par le produit de la vente d'immeubles et de terrains appartenant au domaine foncier du réseau et rendus disponibles après la réalisation du programme d'investissement;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées à des projets inscrits au programme d'investissement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	219.255.319	358.607.297	350.089.409
- Alimentation:			
- Dotation budgétaire normale investissement	10.000.000	10.500.000	11.000.000
- Dotation budgétaire normale gestion de l'infrastructure	92.452.000	100.000.000	111.500.000
- Dotation budgétaire supplémentaire investissement (*)	145.000.000	-	-
- Emprunt	100.000.000	100.000.000	100.000.000
- Subvention U.E.	2.091.252	5.000.000	2.000.000
- Restitution T.V.A. (investissement)	6.739.016	22.610.957	34.680.568
- Restitution T.V.A. (gestion de l'infrastructure)	17.220.780	16.239.573	17.400.000
- Autres recettes (Redevances,..)	39.434.555	22.000.000	23.800.000
Total	412.937.603	276.350.530	300.380.568
- Dépenses	273.585.625	390.992.203	450.583.140
- Moins-values retards et aléas de chantiers au niveau des dépenses d'investissement (2008: -40%, 2009: -20%)	-	106.123.785	60.359.567
- Dépenses ajustées.....	273.585.625	284.868.418	390.223.573
- Avoir au 31.12.	358.607.297	350.089.409	260.246.404
II. Programme des dépenses			
- Dépenses projetées:			
- Gestion de l'infrastructure	108.263.825	117.400.000	131.905.000

	2007	2008	2009
- Investissement	154.224.844	265.309.462	301.797.834
dont			
- Mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg	25.535.840	26.732.794	66.750.574
- Raccordement de Kirchberg et de Findel	16.023.492	38.816.212	32.790.548
- Tête Nord de la Gare de Luxembourg	11.484.630	15.543.124	15.929.384
- Raccordement Belval Plaza, Lycée, Belvaux Mairie.....	4.758.487	13.484.652	38.535.728
- Système de contrôle de vitesse	3.487.669	3.565.482	3.565.482
- Système GSM-R	166.573	7.130.964	7.130.964
- Centre de Remisage en Gare de Luxembourg	26.911.626	27.559.986	26.164.694
- Ligne du Nord (hors entretien constructif).....	29.741	3.565.482	0
- Gare périphérique Howald.....	0	0	1.188.494
- Entretien constructif	48.431.018	124.916.657	107.343.585
- EuroCap-Rail	0	0	1.188.494
- Autres projets et dépenses	17.395.768	3.994.109	1.209.887
- Etudes	11.096.956	8.282.741	16.880.306
- Total des dépenses	273.585.625	390.992.203	450.583.140

Note (*): dont 95 millions résultant de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2007 et 50 millions d'un dépassement à charge de l'exercice 2007.

27) FONDS DES RACCORDEMENTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

La participation à la réalisation de projets ferroviaires situés en-dehors du territoire national lorsque ces projets contribuent au maintien et au développement des raccordements ferroviaires du Grand-Duché de Luxembourg avec ses pays voisins et à l'insertion du réseau ferroviaire national dans les réseaux de transport transeuropéens.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses engendrées par ces participations sont à charge du Fonds des Raccordements Ferroviaires Internationaux.

Le Fonds est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées au Grand-Duché de Luxembourg en vue de promouvoir la réalisation des raccordements ferroviaires;
- par les rémunérations des participations de l'Etat dans des entités étrangères ou internationales qui sont, le cas échéant, chargées de la réalisation des projets ferroviaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2007	2008	2009
- Avoir au 01.01.	35.954.687	38.136.171	17.944.390
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	5.000.000	3.500.000	4.000.000
- Dépenses	2.818.516	23.691.781	7.500.000
- Avoir au 31.12.	38.136.171	17.944.390	14.444.390

28) FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

1) Base légale:

Loi du 30 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 modifiée par la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001 ainsi que la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 (art. 36).

2) Objet:

Art. 43. - Le fonds pour la loi de garantie est destiné à financer les dépenses stipulées dans les contrats de location-vente conclus conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles, ainsi que les dépenses résultant de la location d'immeubles destinés à accueillir des institutions et organismes internationaux, y compris les charges locatives et frais annexes afférents, et pour lesquels le Gouvernement dispose d'une option d'achat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 43.- Le fonds pour la loi de garantie est alimenté par des dotations budgétaires ainsi que par le produit des loyers versés par les institutions occupant les immeubles mentionnés à l'alinéa premier ainsi que les immeubles réalisés sur base de la loi du 13 avril 1970, conformément aux stipulations des contrats de sous-location conclus par ces institutions avec l'Etat.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)			
	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01	77.957.339	96.868.334	51.368.502	-
- Alimentations:				-
a) Alimentation normale	7.000.000	7.350.000	50.000.000	-
b) Location/vente	18.064.038	6.906.484	7.079.146	-
c) Alimentation supplémentaire	50.000.000	-	-	-
Total	75.064.038	14.256.484	57.079.146	-
- Dépenses	56.153.043	59.756.316	83.832.168	-
- Avoir au 31.12	96.868.334	51.368.502	24.615.480	-
A. Projets en état de remboursement				
Garantie de remboursement locatif (garantie théorique)				
- Bâtiment Eurostat Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Location-vente				
Fonds Kirchberg				
- Centre ployvalent de l'enfance Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
- Bâtiment administratif Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
- Extensions Cour de Justice CE Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
+ mesures transitoires	12.334.893	-	-	-
Sous-total	12.334.893	-	-	-

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
Autres				
- Centre Informatique Lux.-Gare	1.103.400	1.128.750	1.128.768	3.386.400
- Contournement de Differdange	1.000.100	1.082.066	1.082.100	-
- Bâtiment adm. Gendarmerie Esch/Alzette	315.400	315.400	315.400	-
- Missions diplomatiques Bruxelles	2.488.800	2.380.500	2.380.500	19.044.000
- Campus scolaire Geesekneppchen	12.949.250	13.500.000	13.500.000	189.000.000
- Centre nat. sportif et culturel Kirchberg.....	11.133.900	8.983.000	8.983.000	125.761.900
- Centre de recherche public Henri Tudor	1.172.200	1.207.700	1.207.700	20.530.600
Sous-total	30.163.050	28.597.416	28.597.468	357.722.900
B. Projets en voie de construction				
Location-vente				
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	3.558.200	6.966.800	6.966.800	118.435.000
- Cité judiciaire plateau Saint Esprit	3.080.250	3.000.000	10.799.800	183.596.900
- Nouvelle aérogare du Findel.....	-	9.500.000	18.919.100	349.962.900
- Parking Findel	-	4.500.000	9.057.400	167.590.600
Sous-total	6.638.450	23.966.800	45.743.100	819.585.400
C. Projets non entamés				
Location-vente				
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel	-	-	2.119.700	40.274.300
- Deuxième Ecole Européenne Mamer	-	-	-	408.876.000
Sous-total	-	-	2.119.700	449.150.300
D. Autres Projets				
Location-vente				
- Palais de Justice CE Kirchberg:4e extension	-	-	29.609.000	562.571.200
Sous-total	-	-	29.609.000	562.571.200
E. Locations avec options d'achat				
- Tours dits A et B Kirchberg	7.016.650	7.192.100	7.371.900	n.a.
Sous-total	7.016.650	7.192.100	7.371.900	-
Total des dépenses sans rubrique D "autres projets" et sans garanties théoriques	56.153.043	59.756.316	83.832.168	-

29) FONDS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

1) Base légale:

Loi du 17 mars 2003 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

2) Objet:

Art. 7. - Il est institué un fonds spécial destiné à financer les participations de l'Etat allouées dans l'intérêt de la réalisation d'investissements éligibles à l'obtention d'une aide sur base de la présente loi (...).

3) Recettes et Dépenses:

Les participations ou dépenses engagées dans le cadre de cette loi sont à charge du Fonds.
Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2007	2008	2009
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	1.281.878	1.108.397	1.307.647
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	7.450.000	7.500.000	7.500.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses	7.623.481	7.300.750	7.459.600
- Avoir au 31.12.	1.108.397	1.307.647	1.348.047
II. Programme des dépenses			
- Aides à l'hôtellerie	2.224.636	1.700.000	1.989.933
- Aides aux communes (infrastructures, campings)	3.684.822	4.265.550	4.334.467
- Aides aux syndicats d'initiative (infrastructures, campings) ...	1.186.534	595.000	385.000
- Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse	-	10.000	10.000
- Aides aux campings privés	200.450	400.000	400.000
- Aides pour la mise en valeur du patrimoine culturel	169.318	85.100	85.100
- Aides pour la création de gîtes	95.490	95.000	95.000
- Investisseurs privés	20.482	60.100	60.100
- Autres aides	41.749	90.000	100.000
- Total des dépenses	7.623.481	7.300.750	7.459.600

30) FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION

1) Base légale:

Loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (art.40).

2) Objet:

Art. 40 - Objet et champ d'application du fonds:

II. - Le fonds a pour objet:

a) l'entretien, la maintenance et la remise en état des immeubles bâtis de l'Etat;

b) la rénovation, la transformation et la mise en conformité de ces immeubles.

Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

3) Recettes et dépenses:

Art. 40 - Alimentation du fonds:

IV.- Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

	2007	2008	2009	(en euros) Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01.	-	17.498.477	23.000.977	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale	55.000.000	55.025.000	55.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire.....	-	-	-	-
Total	55.000.000	55.025.000	55.000.000	-
- Dépenses	37.501.523	55.025.000	63.000.000	-
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%).....	-	5.502.500	6.300.000	-
- Dépenses ajustées.....	37.501.523	49.522.500	56.700.000	-
- Avoir au 31.12.....	17.498.477	23.000.977	21.300.977	-
II. Programme des dépenses/Ministère				
Etat , Présidence du Gouvernement.....	1.625.820	1.945.000	2.165.000	6.955.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.364.445</i>	<i>1.400.000</i>	<i>1.440.000</i>	<i>4.555.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>261.375</i>	<i>545.000</i>	<i>725.000</i>	<i>2.400.000</i>
Affaires Etrangères et Immigration.....	1.553.966	1.525.000	3.125.000	8.810.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>495.420</i>	<i>625.000</i>	<i>1.000.000</i>	<i>3.385.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>1.058.546</i>	<i>900.000</i>	<i>2.125.000</i>	<i>5.425.000</i>
Agriculture, Viticulture et Dévelop. Rural.....	711.874	1.150.000	1.308.000	4.002.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>203.860</i>	<i>500.000</i>	<i>575.000</i>	<i>1.768.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>508.013</i>	<i>650.000</i>	<i>733.000</i>	<i>2.234.000</i>
Classes Moyennes, Tourisme et Logement.....	78.071	145.000	212.000	407.500
<i>dont entretien.....</i>	<i>22.617</i>	<i>125.000</i>	<i>57.000</i>	<i>187.500</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>55.454</i>	<i>20.000</i>	<i>155.000</i>	<i>220.000</i>
Culture, Enseign. Supérieur et Recherche....	1.793.780	2.526.000	3.350.000	11.385.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.007.944</i>	<i>1.292.000</i>	<i>1.750.000</i>	<i>5.380.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>785.836</i>	<i>1.234.000</i>	<i>1.600.000</i>	<i>6.005.000</i>

	2007	2008	2009	Exercices ultérieurs
Economie et Commerce Extérieur.....	18.353	130.000	165.000	367.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>18.353</i>	<i>50.000</i>	<i>30.000</i>	<i>105.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>0</i>	<i>80.000</i>	<i>135.000</i>	<i>262.000</i>
Education Nationale et Formation Prof.	10.643.793	11.575.000	13.370.000	42.405.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>6.338.190</i>	<i>6.200.000</i>	<i>6.825.000</i>	<i>21.330.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>4.305.604</i>	<i>5.375.000</i>	<i>6.545.000</i>	<i>21.075.000</i>
Egalité des Chances.....	24.793	13.000	125.000	215.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>23.162</i>	<i>8.000</i>	<i>25.000</i>	<i>75.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>1.631</i>	<i>5.000</i>	<i>100.000</i>	<i>140.000</i>
Environnement.....	919.212	600.000	1.519.500	4.400.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>132.728</i>	<i>200.000</i>	<i>550.000</i>	<i>1.680.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>786.485</i>	<i>400.000</i>	<i>969.500</i>	<i>2.720.000</i>
Famille et Intégration.....	4.970.889	10.000.000	8.850.000	29.031.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.723.764</i>	<i>3.900.000</i>	<i>2.625.000</i>	<i>9.766.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>3.247.125</i>	<i>6.100.000</i>	<i>6.225.000</i>	<i>19.265.000</i>
Finances.....	1.194.923	2.175.000	2.905.000	12.060.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>876.502</i>	<i>1.200.000</i>	<i>1.650.000</i>	<i>5.835.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>318.420</i>	<i>975.000</i>	<i>1.255.000</i>	<i>6.225.000</i>
Fonction Publique et Réf.administrative.....	451.087	900.000	1.303.000	4.247.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>427.702</i>	<i>625.000</i>	<i>1.240.000</i>	<i>3.952.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>23.386</i>	<i>275.000</i>	<i>63.000</i>	<i>295.000</i>
Intérieur et Aménagement du Territoire.....	631.928	1.030.000	745.000	2.487.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>174.682</i>	<i>450.000</i>	<i>265.000</i>	<i>950.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>457.246</i>	<i>580.000</i>	<i>480.000</i>	<i>1.537.000</i>
Justice.....	6.776.033	9.760.000	7.808.000	24.886.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>2.512.747</i>	<i>4.125.000</i>	<i>2.835.000</i>	<i>9.525.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>4.263.286</i>	<i>5.635.000</i>	<i>4.973.000</i>	<i>15.361.000</i>
Santé.....	2.586.996	2.231.000	3.242.000	10.184.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.252.252</i>	<i>976.000</i>	<i>1.453.000</i>	<i>4.794.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>1.334.744</i>	<i>1.255.000</i>	<i>1.789.000</i>	<i>5.390.000</i>
Sécurité Sociale.....	1.739	55.000	35.000	435.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.739</i>	<i>25.000</i>	<i>35.000</i>	<i>120.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>0</i>	<i>30.000</i>	<i>0</i>	<i>315.000</i>
Département ministériel des Sports.....	865.974	637.000	1.120.000	3.713.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>490.752</i>	<i>402.000</i>	<i>775.000</i>	<i>2.503.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>375.222</i>	<i>235.000</i>	<i>345.000</i>	<i>1.210.000</i>
Transports.....	132.360	445.000	500.500	1.740.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>45.711</i>	<i>285.000</i>	<i>400.000</i>	<i>1.330.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>86.648</i>	<i>160.000</i>	<i>100.500</i>	<i>410.000</i>
Travail et Emploi.....	7.074	98.000	22.000	208.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.305</i>	<i>18.000</i>	<i>22.000</i>	<i>79.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>5.769</i>	<i>80.000</i>	<i>0</i>	<i>129.000</i>
Travaux Publics.....	1.680.714	1.712.000	4.069.000	11.709.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>866.318</i>	<i>936.000</i>	<i>1.944.000</i>	<i>6.284.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>814.395</i>	<i>776.000</i>	<i>2.125.000</i>	<i>5.425.000</i>
Divers Ministères et services.....	799.616	1.590.000	2.995.000	9.165.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>773.797</i>	<i>915.000</i>	<i>1.870.000</i>	<i>5.690.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>25.819</i>	<i>675.000</i>	<i>1.125.000</i>	<i>3.475.000</i>
Mise sur sup. inform. du patrimoine de l'Etat	32.528	400.000	700.000	3.150.000
Total.....	37.501.523	50.642.000	59.634.000	-
Réserve à prévoir.....	-	4.383.000	3.366.000	
Total des dépenses à prévoir.....	37.501.523	55.025.000	63.000.000	

L'ENCOURS DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ETAT

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/05	Montant en circulation au 31/12/06	Montant en circulation au 31/12/07
SNCI	loi du 02/08/1977 Art. 13.	illimité	B.E. 84/93	12.394.676	8.931	8.931	0
			B.E. 85/95	12.394.676	20.838	20.838	0
			B.E. 86/96	12.394.676	11.108	11.108	0
			B.E. 87/97	12.394.676	62.647	62.647	0
			B.E. 88/98	12.394.676	0	0	0
			B.E. 89/99	24.789.352	93.327	93.327	0
			B.E. 90/00	24.789.352	8.687	8.687	0
			B.E. 91/01	24.789.352	104.558	102.071	0
			B.E. 92/02	24.789.352	45.760	45.760	0
			B.E. 93/03	24.789.352	172.241	166.222	0
			B.E. 95/05	24.789.352	1.959.840	108.386	0
			B.E. 96/06	24.789.352	35.375.723	716.028	743.868
			Emprunt obligataire 93/01	37.184.029	0	0	0
			Prêt CECA 97/02 1)	6.817.072	0	0	0
			Prêt CECA 95/00 1)	8.998.535	0	0	0
			Prêt BEI 95/00 1)	1.636.097	0	0	0
			Prêt BEI-technologies nouvelles 1)	17.352.547	0	0	0
Fonds du Kirchberg	lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 16 septembre 2005		LUXTRUST s.a.	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
	arrêté ministériel du 16 juin 2006		garantie pour les prêts finançant la construction de logements pour les étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg	20.000.000		0	0
	loi du 02/08/1977 Art. 13. Décision du CDG du 21/02/2006			25.000.000			25.000.000
Fonds Vieille Ville	loi du 07/08/1961 Art. 3. modifiée par loi du 26/08/1965 et loi du 28/08/1968	19.831.482	ligne de crédit en compte-courant BCEE	14.873.611	2.806.083	8.022.437	0
Fonds Vieille Ville	loi du 29/07/1993 Art. 6. modifié par la loi du 21/12/04 concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2005	75.000.000	crédit auprès de la BGL	3.718.403	1.211.032	0	0
			crédit auprès de la BdL	7.436.806	7.436.806	7.436.806	7.436.806
			crédit auprès de la BCEE	40.455.209	20.874.329	22.750.388	22.923.730
			Crédit auprès de la DEXIA	9.920.000	9.920.000	9.920.000	11.241.261
CFL	loi mod. du 28/03/1997 Art.6. Conv. int. rel. à la constitution d'Eurofima 20/10/55 Art. 5	500.000.000	prêt EUROFIMA no 2431	371.840	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2481	74.368.057	74.368.057	74.368.057	74.368.057
			prêt EUROFIMA no 2516	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
			prêt EUROFIMA no 2618	0	80.000.000	80.000.000	80.000.000
			prêt EUROFIMA no 2619	0	3.200.000	3.200.000	3.200.000
			prêt BCEE et DEXIA-BIL		165.000.000	165.000.000	165.000.000
Fonds Belval	loi du 25/07/2002 Art. 3.	non déterminé	ligne de crédit en compte-courant BCEE	0	43.301.891	39.875.213	45.888.049

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/05	Montant en circulation au 31/12/06	Montant en circulation au 31/12/07
Fonds Cité Syrdall	loi du 10/12/1998 Art. 7.	7.500.000			2.651.439	2.889.900	3.228.883
Fonds du Logement	loi du 25/02/1979 Art. 57. modifiée par loi du 21/12/1990 et la loi du 20/12/1991	25.000.000	ligne de crédit en compte-courant BCEE	5.453.658	0	0	6.304.768
LUXGAZ DISTRIBUTION S.A.	loi du 24/01/1990 Art. 3	4.957.871		0	0	0	0
AGORA s.à.r.l.	loi du 01/08/2001 Art. 2	50.000.000	ligne de crédit en compte-courant BCEE et DEXIA-BIL	0	0	0	0
BCEE	Lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 6 juin 2002		Garantie du capital, des intérêts et des frais de prêt accordés par la BCEE après approbation du Logement		3.333.370	2.674.107	2.597.506
Société de l'Aéroport S.A.	loi du 27/07/2002 Art. 5		Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aérogare (DEXIA)	200.000.000	50.191.316	83.937.472	116.822.779
			Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aérogare	105.000.000	8.113.211	32.461.788	60.305.170
Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A.	loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder ...		ligne de crédit auprès de la BGL		747.312	747.312	0
Diverses banques de la place 2)	loi du 8 décembre 1977 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures		prêts aux étudiants dont l'Etat se porte garant du capital des intérêts et frais accessoires		234.874.327	255.079.547	267.013.273
Centre national sportif et culturel	loi du 29 juin 2000 organisant le Centre national sportif et culturel		ligne de préfinancement pour l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de la COQUE	7.035.797	0	2.048.411	1.176.104
SUDCAL S.A.	loi du 7 décembre 2007 autorisant l'Etat à fournir une garantie bancaire	18.000.000				0	0
Banque européenne d'investissement	Accord Cotonou II		En tant qu'actionnaire de la BEI, le Luxembourg garantit le non-remboursement des emprunts accordés par la BEI				5.855
TOTAL				832.120.505	756.892.833	802.755.443	904.256.109

1) La garantie de ces prêts est donnée dans le cadre de l'article 13 de la loi du 2 / 8 / 1977 portant création de la SNCI

2) Pour l'année 2003, le montant s'applique à la seule BCEE